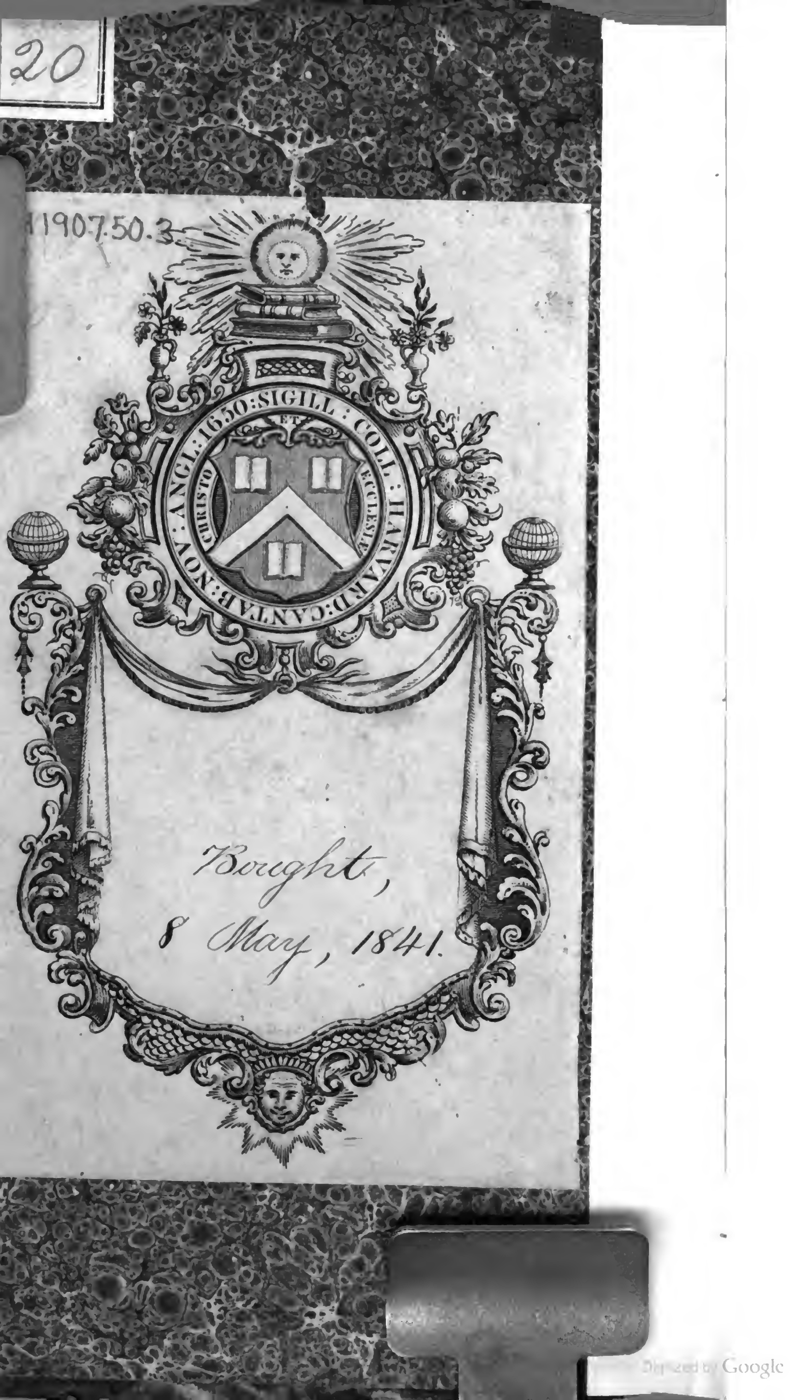
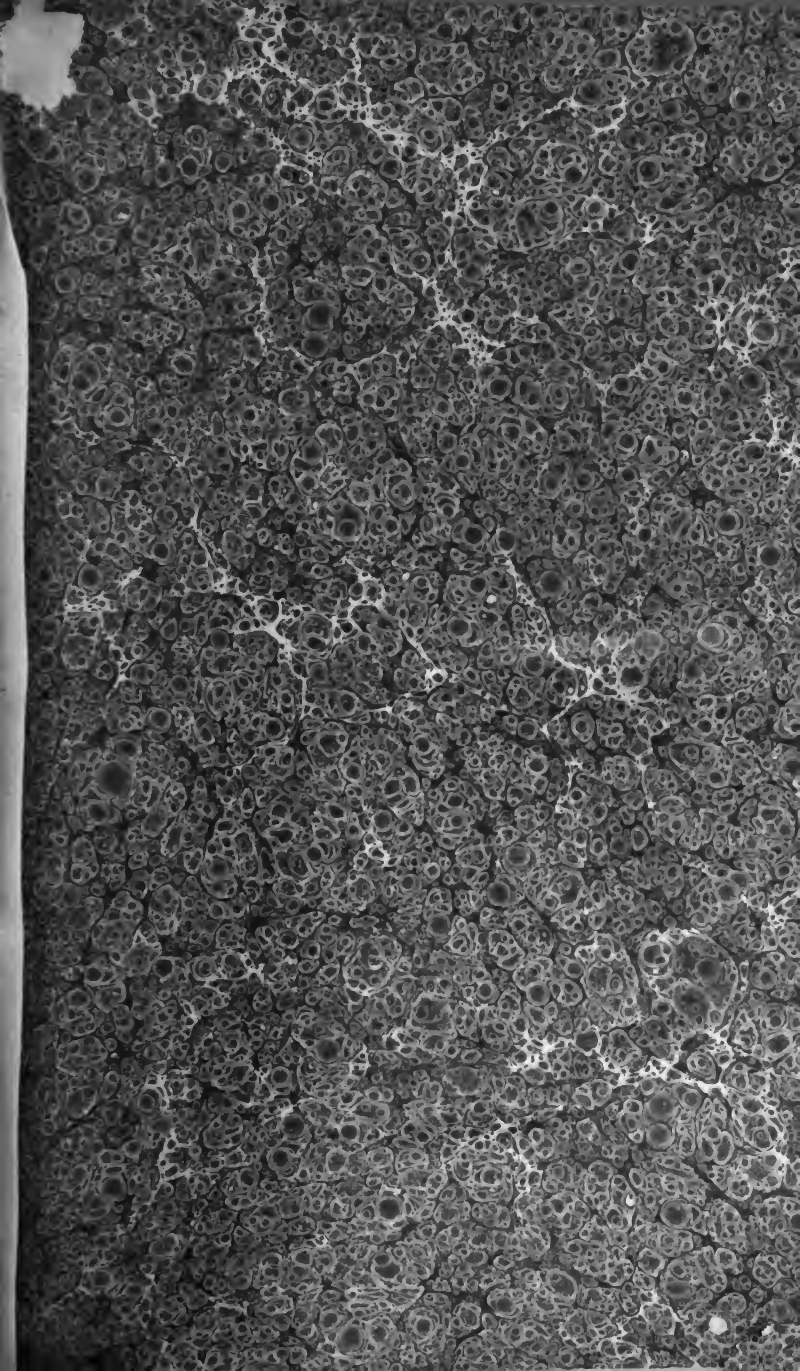

WIDENER LIBRARY
HX IHQD


20
H1907.50.3
SIGILL : COLL : HARVARD : CANTAB : NOV : ANGL : 1650
CHRISTO ET ECCLESIAE
Bought,
8 May, 1841.
Digitized by Google



L'ART

DE VÉRIFIER LES DATES,

DEPUIS L'ANNÉE 1770 JUSQU'A NOS JOURS.

On trouvera des exemplaires complets de cet ouvrage, dans les trois formats, chez l'éditeur, rue de la Rochefoucauld, n° 12, et chez ARTHUS BERTRAND, libraire, rue Hautefeuille, n° 23, à Paris.

Ce volume est le trente-neuvième de la collection complète, composée de trois parties :

1°. L'Art de vérifier les dates avant l'ère chrétienne, 5 vol.

2°. — depuis l'ère chrétienne jusqu'en 1770, 18 vol.

3°. — depuis 1770 jusqu'à nos jours, 8 vol.

Ces trois parties forment en tout trente et un volumes in-8°., huit volumes in-4°. et six volumes in-folio, en y comprenant les trois volumes publiés par les Bénédictins.

La seconde et la troisième partie ont reçu une grande amélioration, ayant été complétées par deux tables très-étendues, qui facilitent les recherches que l'on peut vouloir y faire.

Une quatrième partie a pour objet l'Amérique, et contiendra 12 volumes in-8°, ou 3 vol. in-4° et in-folio. Il en a paru 7 vol. in-8°; celui-ci est le huitième.

Un troisième volume de tables a été composé et publié pour les quatre premiers volumes in-8° de cette Description historique de l'Amérique, formant un volume in-4° et un volume in-folio.

Ainsi l'ouvrage entier se compose en ce moment (nov. 1837) de trente-neuf volumes in-8° et trois volumes de tables. Total, quarante-deux volumes in-8°; ils forment dix volumes in-4° ou in-folio.

Il y a, pour l'édition in-folio des Bénédictins, un volume de l'histoire avant l'ère chrétienne, et trois volumes de la continuation, avec trois livraisons du quatrième.

IMPRIMERIE DE MOREAU ET BRUNEAU,
rue Montmartre, n° 39.

L'ART

DE VÉRIFIER LES DATES,

DEPUIS L'ANNÉE 1770 JUSQU'A NOS JOURS;

FORMANT LA CONTINUATION OU TROISIÈME PARTIE DE L'OUVRAGE PUBLIÉ, SOUS CE NOM, PAR LES RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR.

Agricole Joseph François Xavier Pierre Esprit Simon Paul Antoine d'Urban

Publié par M. le Marquis DE FORTIA, membre de l'Institut,
(Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).

TOME SEIZIÈME.

A PARIS,

CHEZ L'ÉDITEUR, RUE DE LA ROCHEFOUCAULD, N° 12.

1837.


HARVARD
UNIVERSITY
LIBRARY

CONTINUATION

DE

L'ART

DE VÉRIFIER LES DATES.

SUITE DE LA

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DE L'AMÉRIQUE.

ANTILLES.

Antilles. Les nombreuses îles qui forment le grand Archipel de la mer du Nord, sont connues sous le nom d'*Antilles* (1). On les divise, selon leur étendue, en grandes et petites. Les premières, au nombre de cinq, sont : 1° Cuba; 2° Saint-Domingue; 3° la Jamaïque; 4° la Trinité; 5° Saint-Jean de Porto-Rico.

Une autre division de ces îles a été établie d'après la direction des vents qui y soufflent presque toujours de l'est. Celles qui se trouvent plus à l'orient sont nommées les *îles du Vent;* et les autres, les *îles sous le Vent;* en termes castillans, *Sotovento* et *Barlovento*.

(1) *Rochefort* fait venir ce mot de la particule grecque ἀντι, le *père Du Tertre* de la latine *ante*. Selon le premier, ce mot désignerait les îles opposées au continent; selon le second, les îles qu'on rencontre avant d'arriver au continent américain. Antonio de Herréra prétend que le nom d'*Antilles* a été donné à ces îles par la raison qu'elles se trouvent situées où l'on supposait autrefois l'île imaginaire du même nom, c'est-à-dire, à 200 lieues environ à l'ouest des Açores.

Ile de Saint-Domingue, ainsi nommée d'après *la ville capitale*, fut connue long-tems sous le nom d'*Hispaniola*, ou *île Espagnole* (1).

Cette île, l'une des grandes Antilles, ou îles sous le Vent, est située à l'entrée du golfe du Mexique, entre le 17° 55′ et le 20° de latitude nord, et le 71° et le 77° (2) de longitude ouest de Paris, à 22 lieues sud-est de Cuba, 29 nord-ouest de Porto-Rico, et 45 est-nord-est de la Jamaïque. Après Cuba, Saint-Domingue est la plus grande des Antilles. Elle a, au moins, 400 lieues de tour, environ 160 de l'est à l'ouest, et 60 à 70 du nord au sud. Il y a cependant quelques parties où elle n'a guère plus de 30 lieues de largeur, et sa plus petite dimension en ce sens, entre Jacmel et Léogane, n'est que de 12 lieues.

Deux grandes chaînes de montagnes s'étendent de l'est à l'ouest. Le sommet le plus élevé de ces montagnes, celui de *Cibao*, se trouve à la hauteur de 6,000 pieds au-dessus du niveau de la mer.

La France possédait autrefois environ un tiers de la surface de cette île; et cette partie s'étendait depuis la rivière du Massacre au nord, jusqu'à celle de Neyba au sud. La surface de cette partie de l'île contenait près de 2,000 lieues carrées. La partie espagnole avait environ 90 lieues dans sa plus grande longueur de l'est à l'ouest, et 60 dans sa plus grande largeur.

D'après la carte publiée par *don Thomas Lopez*, la partie espagnole de cette île avait une surface de 3,200 lieues carrées. M. *Moreau de St.-Méry* lui a trouvé la même étendue, en estimant sa longueur moyenne à 80 lieues, et sa largeur moyenne à 40. Il y en a, dit cet auteur, environ 400 en montagnes qui sont en général cultivables, et plus de 2,700 lieues carrées en vallées et en plaines.

D'après ces données, on peut évaluer la surface totale de Saint-Domingue à 5,200 lieues carrées (3).

---

(1) Les anciens habitants désignaient cette île sous deux noms, celui de *Quisqueia*, qui, dans leur langage, signifiait *une grande terre*, et *Haïti*, *terre montagneuse*.

(2) M. Pingré, membre de l'académie des sciences de Paris, dans le voyage qu'il fit en 1769, place la latitude du cap Français à 19° 46′ 40″, et sa longitude par 74° 38′ à l'ouest de Paris. Voyez Table des positions géographiques, par M. Daussy, dans la Connaissance des tems de 1836, § XV, *îles Antilles*.

(3) Moreau de Saint-Méry, Description de la partie française de Saint-Domingue, t. I, p. 3.

La côte de l'ancienne partie française, mesurée de pointe en pointe depuis la rivière du Massacre jusqu'à celle des anses à Pitre, a une étendue de 265 lieues, et de 91 de plus en contournant les baies, les ports et les anses (1).

M. le baron de Humboldt a calculé la superficie de Saint-Domingue à 2,450 lieues marines, équivalant à 22,050 milles carrés, de 60 au degré; M. Balbi a donné 22,100 milles carrés.

Petites îles qui dépendent de Saint-Domingue. Iles de la Tortue. Cette île, éloignée de trois quarts de lieue de la côte septentrionale de Saint-Domingue, a six lieues de long et une lieue de large, et plus de 30 lieues de circuit, en suivant les contours des baies. Elle est médiocrement élevée. Toute sa partie du nord est une côte de fer.

Elle fut ainsi nommée par Christophe Colomb, *Isla de la Tortuga* (2) (6 déc. 1492), à cause de sa configuration assez semblable à celle d'une tortue. Elle fut, pendant quelque tems, le quartier-général de la colonie française de Saint-Domingue, qui doit son origine à une troupe d'aventuriers connus sous le nom de *flibustiers* ou *boucaniers*.

Ces aventuriers donnèrent alors à Saint-Domingue le nom de *grande terre*, par comparaison à la petite étendue de la Tortue. La pointe sud-est de cette île est par 20° 3′ 33″ de lat. et 75° 3′ 10″ de long. ouest de Paris (3).

Un arrêt du conseil du Cap, du 25 avril 1712, ordonne le transport des *ladres*, ou lépreux, à l'île de la Tortue (4).

Le 26 avril 1767, la comtesse de *Montrevel* obtint du roi un brevet de concession de cette île (5).

L'*île Gonave* a 32 milles marines (de 60 au degré) dans sa plus grande longueur, sur 7 à 8 dans sa plus grande largeur (Puységur). Sa pointe nord-est est par 18° 49′ 10″ de lat. nord, et 75° 21′ 7″ de long. (6). Cette île est hérissée de récifs, mais il y a plusieurs mouillages sur la côte du nord.

---

(1) Moreau de Saint-Méry, *idem*, t. II, p. 816.

(2) Coleccion de los viages, etc., par don Navarrete, primer viage de Colon.

(3) Connaissance des tems de 1836.

(4) Lois et constitutions des colonies françaises, etc., t. II, p. 313.

(5) *Idem*, t. V, p. 100-2.

(6) Connaissance des tems de 1836.

Ile à Vache, située à 3 petites lieues de la ville de Cayes, a 3 lieues de longueur et environ une lieue de largeur. Elle est montueuse; lat. de la pointe est, 18° 3' nord; long. 75° 59' 20" ouest, selon M. de Puységur.

Ile Beata, située au sud de l'île, a 2 lieues et demie de l'est à l'ouest, et une et demie dans sa plus grande largeur. Son terrain est très-fertile. Entre cette île et les montagnes de Baoruco, il y a un canal où Christophe Colomb se trouva forcé d'entrer au mois d'août 1504. Le cap Beata est situé par la lat. de 17° 39' nord, et 73° 55' 37" ouest (1).

Altavela est une petite île à 2 lieues dans le sud-sud-ouest de la Beata, qui a pris son nom de sa forme qui ressemble à celle d'un grand navire voguant à pleines voiles. Elle a 1,500 toises de longueur et presque autant de largeur; lat. 17° 28' 11" nord, et 73° 59' ouest (2).

Santa-Catalina, ou Sainte-Catherine, est située entre les rivières Comayaru et la Romana. Cette île est séparée de la terre par un canal d'un quart de lieue de longueur. Elle a environ 2 lieues de longueur et 3/4 de largeur. Santa-Catalina est à 13 lieues de la rivière de Santo-Domingo.

La *Saona* est une autre île située à l'est de celle de Santa-Catalina, qui a une circonférence de près de 25 lieues. Avant l'arrivée des Espagnols, elle appartenait à un cacique nommé *Adamanoy*. Son port était autrefois fréquenté par les marins qui y trouvèrent de l'eau, du bois et des troupeaux sauvages.

Mona (la *Guenon*) et *Monito (Petit-Singe)*, sont deux îlots situés sur la côte orientale de l'île, entre Saint-Domingue et Porto-Rico. La première a plus de 2 lieues de longueur et environ la même largeur. En 1512, le roi fit don de cette île à don Barthélemy Colon. Elle est très-fertile.

Desecheo est un îlot situé entre la partie orientale de Saint-Domingue et celle occidentale de Porto-Rico. Cet îlot tire un nom qui signifie *s'écarter*, de ce que les navires sont forcés de s'éloigner de la terre en doublant du côté du sud, l'une ou l'autre de ces îles. Les étrangers ont changé ce mot *Desecheo* en celui de *Zaqueo* ou *Zachée* (3).

(1) Connaissance des tems de 1836.
(2) *Idem*.
(3) Valverde, Breve descripcion de las Islas, etc., § XIV-XX.

L'île de *Samana* a près de 6 lieues de longueur et une lieue et demie dans sa plus grande largeur.

Dans son premier voyage, Christophe Colomb reconnut les *Caïques, Saometo* (la grande Inague) *Fernandina*, (la petite Inague), San-Salvador (la Grande-Saline), Mariguana et Santa-Maria de la Concepcion (1).

Il y a beaucoup d'autres petites îles qui sont bien décrites, 1° par M. de Puységur, dans son ouvrage intitulé : « Détail sur sa navigation aux îles de Saint-Domingue et dans ses débarquements » ; de l'imprimerie royale, 1787 ; 2° par Bellin, Description géographique des débarquements qui sont au nord de l'île de Saint-Domingue, etc. Paris, 1768.

Sol. Cette île est entrecoupée de hautes montagnes au pied desquelles s'étendent des plaines d'une grande étendue et d'une fertilité très-remarquables. La *plaine du Cap* (de la Véga (2)), dans la partie du nord, a plus de 30 lieues de longueur et 6 de largeur. Celle d'*Artibonite*, arrosée par la rivière du même nom, a près de 15 lieues de longueur et de 4 à 9 de largeur. Celle des *Gonaïves* a environ 10 lieues de longueur et 4 de largeur. La plaine dite du *Cul-de-Sac* a environ 8 lieues de longueur et 5 à 6 dans sa plus grande largeur. Celle de *Léogane* a environ 7 lieues de longueur et 3 de largeur.

Dans l'ancienne partie espagnole, il y a un grand nombre de plaines. Celle de *Santo-Domingo* a 65 lieues de long sur une largeur de 12 à 13. Celle qui s'étend du pied des montagnes de *Baoruco* a environ 10 lieues de longueur et 8 de largeur. A l'est des mêmes montagnes, une *seconde plaine* a 15 lieues de longueur sur une largeur qui varie depuis 2 lieues jusqu'à 6. La plaine de *Neyba* a environ 12 lieues de longueur sur 9 de largeur. Celle d'*Azua* a 12 lieues de long et une largeur de 4 à 9. D'autres plaines non moins considérables s'étendent sur la même côte méridionale, ainsi que sur celle orientale et dans l'intérieur de l'île. Le sol de tou-

(1) Voy. Viages y descubrimientos, etc., par don de Navarrete, primer viage de Colon.

(2) Charlevoix, liv. I, donne une description exagérée de la plaine de la Véga, en disant : « qu'elle a 80 lieues de long et 10 dans sa plus grande largeur ; qu'il y coule 30,000 rivières, dont 12 sont aussi larges que l'Ebre et le Guadalquivir ; qu'elle en reçoit plus de 26,000 d'une grande chaîne de montagnes située vers l'ouest, et que la plupart roulent de l'or avec leur sable ».

tes ces plaines est très-fertile (1). Depuis Santo-Domingo jusqu'à Daxabon, une étendue de plus de 80 lieues, nous n'avons pas vu, dit un voyageur français (2), un seul endroit stérile; partout la terre est couverte d'arbres et pleine de vigueur ou tapissée de verdure.

Mines, 1495. *Découverte des mines de Saint-Christophe*, près de la rivière Hayna, par *François Guray* et *Michel Diaz*, accompagnés de quelques caciques et de guides indiens.

En 1506, on découvrit une *mine de cuivre* près de la ville de Puerto-Réal. Cette même année, on fit quatre fontes d'or, savoir : deux dans la ville de Buena-Ventura, sur la rivière de Hayna, à 8 lieues de Santo-Domingo, et deux autres dans la ville de la Véga ou de la Concepcion. Les premières fontes furent de 120 jusqu'à 125,000 poids, et les autres de 125,000 jusqu'à 130,000. On retirait, chaque année, de toutes les fontes, 460,000 poids, ou *pesos d'or* (3).

1521. On exportait, en Espagne, de 400 à 500 mille ducats en or. En 1525, trois navires arrivèrent d'Hispaniola à Séville, apportant 11,000 poids d'or pour le roi (4). En 1530, on lui en expédia 10,000 *pesos*; mais les mines d'or étaient alors presque épuisées.

La même année, on découvrit une mine d'argent et plusieurs mines de fer d'une bonne qualité.

D'après un ordre du roi, du 13 août 1694, *don Juan Nieto y Balcarcel* fut envoyé à Saint-Domingue pour en examiner les mines et rendre compte au gouvernement (5).

Sources thermales. Quatre sources chaudes se trouvent à 2 lieues du village espagnol de Banica et à 25 environ de la mer.

Ces sources, situées dans les montagnes, sont nommées le *grand bain*, le *petit bain*, le *bain des bois* et le *bain de cantine* (6).

---

(1) Valverde, capitulo II, de las serranias que cortan la isla, sus llanuras, etc.

(2) Dorvo Soulastre, Voyage par terre de Santo-Domingo au cap Français, etc.

(3) Herréra, déc. I, lib. VI, cap. 18.

(4) Herréra, déc. III, lib. VIII, cap. 14.

(5) Valverde, cap. IX, de las producciones minerales.

(6) Journal de Saint-Domingue, de février 1766, t. I, où se trouve un mémoire sur ces eaux, fait en 1760.

1725. *Découverte* par *Capois,* nègre *hattier,* des sources sulfureuses de *Boynis*, dans sa paroisse du Port-à-Piment. Ces sources sont au nombre de 7, et leur chaleur varie de 30 à 42 degrés. Les malades d'une fortune aisée, qui autrefois fréquentaient ces eaux, payèrent 30 livres par jour pour le logement, la nourriture, le traitement, etc. Il y avait 15 bâtiments en bois et 16 bains (1).

Rivières. Cette île est arrosée par un grand nombre de rivières, mais la plupart ne sont pas navigables, excepté dans la saison des pluies où elles sont sujettes à des grands débordements.

Les rivières les plus remarquables sont : 1° l'*Artibonite* (2), la plus longue, la plus large et la plus rapide rivière de cette île. Prenant sa source dans les crêtes de Cibao, elle se dirige vers l'ouest, et après un cours assez tortueux de plus de 40 lieues, se jette dans la mer à environ 3 lieues nord de Saint-Marc.

2° *Monte-Christi* ou *Santiago*, ou *Yaque*, ou *rivière d'Or* (3) (*Rio-Del-Oro*), qui prend sa source à l'est des montagnes de Cibao, et coulant ouest-nord-ouest la distance d'environ 70 milles, se jette dans la baie du même nom ou de Mancenille.

3° L'*Yuna,* qui serpente la belle vallée de Véga-Réal, et après un cours d'est-sud-ouest de 18 lieues, se décharge dans la baie de Samana. L'Yuna est navigable à Cotuy, distance de 13 lieues. Elle est large et rapide, mais peu profonde.

4° *Ozama*, qui prend sa source au sud d'une chaîne de montagnes, et coule dans une direction sud-sud-est jusqu'à la mer où elle forme un magnifique port. L'Ozama est navigable jusqu'à la distance de 9 ou 10 lieues de son embouchure. Son affluent Isabelle a un cours rapide et une longueur d'environ 15 toises.

5° La rivière de *Neyba* (4), qui naît près des montagnes

---

(1) Voyez la Description de la partie française de Saint-Domingue, par M. Moreau de Saint-Méry, t. II, p. 66 et suiv.

(2) Nommée *Hatibonico* par les naturels.

(3) Ainsi nommé par Christophe Colomb, le 8 janvier 1493, qui trouva son sable très-chargé d'or. Voyez *Primer viage de C. Colon*.

(4) Mot qui signifie *blanche*.

de Cibao, et se dirigeant pendant plusieurs lieues à l'ouest, tourne au sud pour traverser la vallée de son nom, et ensuite prenant son cours un peu à l'est, elle se décharge, par 7 canaux, dans la baie d'Ocoa.

6° L'*Higuey*, qui se jette dans la baie du même nom, après un cours d'environ 10 lieues.

7° *Macoriz*, qui a sa source dans les montagnes de l'est, et courant au sud-sud-ouest, se jette à la mer près la pointe de Caucedo.

8° *Massacre* (1) ou *Guatapana*. Cette rivière séparait autrefois les deux colonies française et espagnole. Pendant une lieue de son embouchure dans la baie de Mancenille, elle a de 5 jusqu'à 12 pieds d'eau. Elle déborde après la saison des pluies.

9° *Nisao*. Cette rivière à sa source dans les montagnes du centre de l'île, et se jette à la mer à l'ouest de la pointe du même nom, et à environ 6 lieues de la *desembocadura* de Nigua (2).

Laguna de Enriquillo ou *étang du Petit-Henri* (3). Ce nom vient de celui du cacique *Enrique* ou *Henri*, qui y trouva un asile lors du soulèvement des Indiens. Cet étang, situé à l'est de la plaine de Neyba, a 18 lieues espagnoles de circonférence ; il est à 7 lieues de la mer, et quoique séparé d'elle par des montagnes élevées, il ressent de même l'in-l'influence du flux et du reflux. Vers le milieu de cette lagune est un îlot de 2 lieues de longueur sur 1 de largeur qui renferme une source d'eau douce, et est peuplé de cabris (4). Cet étang est profond, limpide, salé, et d'une odeur désagréable. On y voit beaucoup de caïmans et de tortues de terre.

Baies. La *baie d'Ocoa*, nommée, par les Espagnols, *Porto-Hermoso*, ou beau port, et qui a la figure d'un *omega*,

---

(1) Ainsi nommée à cause des meurtres commis sur ses bords, par les Espagnols et les boucaniers.

(2) Valverde, cap. 3, de sus costas, puertos et bahias. — Moreau de Saint-Méry, Description de la partie française.

(3) On l'appelle aussi *lac de Xaragua* et *étang Salé*, et il est désigné sous le nom de *Riquille* sur quelques cartes françaises.

(4) C'est pourquoi les Français l'ont appelé *islot à Cabrit*. — Voyez Valverde, cap. 17, et Description de la partie espagnole, etc., t. I, p. 281.

a une entrée d'un 3/4 de lieue, et une circonférence de 3 ou 4 lieues. Elle peut recevoir une grande flotte.

Le *grand port français* a environ 550 toises d'ouverture sur 426 d'enfoncement. Les navires peuvent y mouiller par 8 et 10 brasses.

La *baie des Gonaïves* est grande et belle, l'entrée facile, le mouillage excellent.

La *baie de Saint-Marc*, située au nord du cap de ce nom, a une lieue de profondeur et un fond sous la ville où les navires peuvent mouiller par 15 à 18 brasses (1).

La *baie de l'Acul* ou *Accul*, est très-étendue, et a une profondeur d'environ 3,500 toises. Christophe Colomb y aborda le 21 déc. 1492, et lui donna le nom du *port Saint-Thomas*, à cause du jour de la fête de ce saint. L'entrée de cette baie est à 3 lieues 1/3 du morne Picolet.

La *baie de Mancenille*, *Manzanillo* des Espagnols, sur le côté septentrional de l'île, à 2 lieues sud-ouest de l'entrée de la baie du port Dauphin, est très-belle; mais sur plusieurs points, il y a peu d'eau. Cette baie, ouverte à l'ouest, a environ 4,000 toises d'enfoncement de l'ouest à l'est, et 2,800 toises nord et sud d'ouverture. Christophe Colomb découvrit cette baie (1493), qu'il désigna comme un grand golfe ((*grande golfo*).

La *baie de Monte-Christi* a une ouverture de 6,500 toises, une profondeur de 1,400 toises, et un contour d'environ 4 lieues.

La *baie de Samana* a environ 7 lieues d'ouverture et 20 de profondeur. Elle peut recevoir les plus fortes escadres (2).

La *baie de Tiburon* est saine et de bon fond : elle est fermée, à l'est et au sud, par la pointe Burgos.

La *baie d'Aquin* est très-grande, mais son fond est peu considérable (3).

Arbres. Les principaux arbres de Saint-Domingue sont :

1. L'*abricotier* (*malus persica*, Sloane), dont le tronc s'élève jusqu'à 60 pieds dans les mornes.

2. *Acajou à planches* (*mahogan*, maurepasia), qui s'élève à plus de 80 pieds.

---

(1) Puységur, Détails sur la navigation aux côtes de Saint-Domingue, etc.

(2) Valverde, cap. 23.

(3) Puységur, Détails sur la navigation, etc.

3. *Acomas* (*spartium*), grand arbre qui croît dans les mornes.

4. *Avocatea* (*persea*), joli arbre fruitier, qui s'élève quelquefois jusqu'à 50 pieds.

5. *Bois blanc*, grand arbre dont le tronc est droit.

6. *Bois de campêche* (*cæsalpina*), grand arbre fort épineux, dont le bois est employé pour teindre en rouge.

7. *Bois de chêne*, ou bignone à longues tiges, très-grand arbre qui croît dans les plaines.

8. *Bois cochon* ou *sucrier* de montagnes, arbre qui monte à plus de 60 pieds, et dont le tronc a 4 à 5 pieds de circonférence. Il se trouve dans les mornes.

9. *Bois côtelette* (*citharexylum*, L.), qui se trouve dans les endroits montagneux.

10. *Bois épineux jaune* ou *agoualaly*, arbre gros comme le chêne.

11. *Bois de fer-blanc* ou *sideroxyle*, grand arbre qui croît dans les mornes.

12. *Bois de fer rouge*, ainsi nommé à cause de la couleur de son bois.

13. *Bois de frêne*, grand arbre qui croît dans les mornes et dans plusieurs endroits de la plaine.

14. *Caimitier* (*chrysophyllum*, L.), grand arbre fort en branches, qui croît partout. On en mange les fruits.

15. *Calebassier* (*crescentia*, Brown), grand arbre qui croît dans les mornes et dans les plaines.

16. *Corrossolier* (*anona*, Sloane), arbre dont on mange les fruits.

17. *Courbaril* (*hymenœra*, L.), grand arbre qui s'élève quelquefois à 40 pieds.

18. *Figuier maudit franc* (*ficus Americana*). Un des plus gros arbres de l'Amérique. Le père Labat en a vu qui avaient plus de 20 pieds de circonférence.

19. *Gaillard franc*, ou *gayac*, grand arbre qui croît dans les mornes, et dont on fait de très-beaux meubles.

20. *Mancenillier* (*hyppomane*, L.), arbre d'une moyenne grandeur, et dont on fait de beaux meubles. Le suc est un poison violent.

21. *Monbin franc* (*spondias*, L.), grand arbre qui se trouve partout, et qui ressemble au pin d'Europe.

22. *Noyer*, grand arbre assez semblable au noyer d'Europe, et qui croît dans les mornes.

23. *Paletuvier rouge*, arbre qui croît dans les lagunes et à l'embouchure des rivières.

24. *Sapotilier* (*achras*, L.), arbre qui s'élève à plus de 30 pieds, et dont on mange les fruits.

25. *Tavernon* ou *bois arada*, arbre qui croît dans les mornes (1).

A l'époque de la découverte de cette île, par Christophe Colomb, elle était presqu'entièrement couverte d'arbres.

Une espèce du *thé*, connu sous le nom de *muriga*, croît en abondance aux environs de la ville de Santo-Domingo, et près de Monte-Christi, au nord de l'île (2).

Climat. Quoique cette île soit située sous la zone torride, sa température est assez agréable. Les vents périodiques qui viennent de l'est, et que l'on nomme *brise* (3), soufflent presque toute la journée, et tempèrent les ardeurs du soleil. La brise de *terre* ou de *nuit*, qui vient de l'intérieur ou du couchant de l'île, est souvent si fraîche, vers le point du jour, qu'elle devient nuisible aux personnes qui négligent de s'en garantir. La chaleur est beaucoup plus forte dans les plaines que dans les montagnes.

Les pluies sont fréquentes sans être périodiques. Celles dites du *nord*, qui tombent dans la saison qu'on est convenu d'appeler hiver, sont très-favorables à la végétation.

D'après les observations faites au commencement du mois de juin 1769, par M. Pingré, de l'académie des sciences, le thermomètre de Réaumur s'était soutenu, nuit et jour, entre 25° et 26°, et le baromètre s'était maintenu entre 28 pouces 2 lignes 1/2 et 28 pouces 3 lignes 2/3.

Tremblements de terre. Ils ont été assez fréquents à Saint-Domingue.

1564. La ville de la Conception de la Véga fut presque entièrement renversée par un tremblement de terre.

1757, 18 août. Un autre dévasta la partie ouest de l'île.

1770, 3 juin, jour de la Pentecôte, la cité du Port-au-Prince et les villes du Petit-Goave et de Léogane furent

(1) Essai sur l'histoire naturelle de St-Domingue, Paris, 1786.

(2) Idea del valor de la isla espagnola, par don Antonio Sanchez Valverde, cap. 8.

(3) Ainsi appelée parce que ce vent brise les rayons perpendiculaires du soleil. Il est aussi nommé *vent alisé*, du vieux mot français *alis*, qui signifie *uni* ou *égal*.

presque totalement détruites par un tremblement de terre. Dans un instant, il ne resta pas une seule maison de la province (1), et environ 200 personnes furent ensevelies sous les ruines. La petite ville de la Croix-des-Bouquets fut aussi engloutie avec la plupart des habitants. Les secousses s'étendirent à plus de 35 lieues à la mer, qui s'éleva à une lieue et demie dans l'île. La terre fut plus ou moins agitée pendant les deux mois suivants, mais le nombre et la violence des secousses furent toujours en décroissant : il y en eut une vingtaine au mois de juillet et seulement neuf au mois d'août.

En 1771, on éprouva une douzaine de secousses, mais sans causer de dommages. L'année suivante, on en remarqua sept dans le quartier du Port-au-Prince.

En 1773, au commencement de juin, on éprouva encore une secousse assez forte (2).

1784, 28 août. On sentit une assez forte secousse dans le quartier du Fort-Dauphin.

Ouragans (3). 1502. La nouvelle ville de Santo-Domingo, dont les maisons n'étaient que de bois et de paille, fut renversée par un ouragan.

1508. Le 3 août, un ouragan abattit beaucoup de maisons des villes de Buenaventura et de Santo-Domingo, et plus de vingt navires furent perdus dans la rade : les arbres des forêts furent déracinés et renversés.

1509. Le 29 juillet, il y eut une autre tempête plus forte que celle de l'année précédente, qui causa moins de dommages aux maisons, mais beaucoup plus dans les campagnes (4).

1520. Oviédo assure que, depuis 1520 jusqu'en 1535, aucun ouragan ne se fit sentir sur la côte de cette île. Cependant Herréra affirme qu'au mois d'octobre 1526, un ouragan refoula les eaux des rivières de telle manière que les récoltes furent détruites et une grande quantité de bestiaux noyés (5).

1737, 9 septembre. La ville de Saint-Louis fut entière-

(1) Arrêt du conseil touchant ce tremblement. Voyez Lois et constitutions, etc., t. V, p. 299.

(2) Essai sur l'histoire naturelle de Saint-Domingue, ch. 4.

(3) *Huracan*, en langue indienne, veut dire grand vent mêlé avec grande pluie.

(4) Oviédo, lib. VI, cap. 3.

(5) Herréra, déc. III, lib. X, cap. 10.

ment détruite par un ouragan : toutes les cannes à sucre et les cotonniers périrent, et tous les navires furent jetés sur la côte.

1754. Un ouragan fit de grands ravages à Saint-Domingue, parmi les plantations de sucre et d'indigo. Douze navires furent jetés sur la côte et 1,700 boucauds de sucre perdus.

1772, 4 et 5 août. La partie méridionale de l'île fut dévastée par un ouragan furieux, qui dura l'espace de cinq heures. Les plus gros arbres furent déracinés, brisés ou fendus. Tous les bananiers, les caféyers et les cannes à sucre furent détruits. Toutes les cases furent renversées ou découvertes. La plupart des navires qui se trouvaient en rade aux cages du fond furent brisés contre les récifs. Dans plusieurs maisons de la ville de Cayes, il y eut jusqu'à quatre pieds d'eau (1).

Quadrupèdes naturels à Saint-Domingue. Quand on fit la découverte de cette île, on y trouva quatre espèces de quadrupèdes nommés, dans la langue du pays, *hutia*, *quemi*, *mohuy* et *cory* (2).

Le premier seul se trouve encore. On en mangeait la chair ; et ces petits animaux sans défense, étant constamment poursuivis par les insulaires et les Espagnols, ainsi que par les chiens et les chats de ces derniers, furent bientôt anéantis.

Chiens. En 1503, les Espagnols donnèrent quelques chiens à ces Indiens, qui, ne connaissant pas la manière de les faire élever, les laissèrent s'échapper dans les montagnes, où ces animaux, devenus sauvages, causèrent beaucoup de dégâts.

Ces chiens avaient tellement multiplié dans cette île, qu'ils avaient presque détruit les cochons, qui formaient la principale nourriture des habitants. Afin de se débarrasser de ces chiens, le gouverneur *Ogeron* fit empoisonner les carcasses de plusieurs chevaux, qu'il plaça dans différentes parties de l'île : les chiens en mangèrent et moururent en grand nombre, sans qu'on s'aperçût cependant qu'il fût de beaucoup diminué (3).

---

(1) Essai sur l'histoire naturelle de Saint-Domingue, ch. 4.

(2) Valverde, cap. 2. — Oviédo dit que les *hutias* ressemblent assez aux rats, et les *cories* aux lapins ou petits lapereaux. Hist. nat. de Indeas, cap. 6.

(3) Esquemeling, chap. 6.

Reptiles. Il n'y a aucune espèce de reptiles venimeux, quoiqu'ils soient communs dans les autres Antilles.

Insectes. En 1518, il parut dans l'île une quantité énorme de fourmis, qui détruisirent les oranges, les cannes à sucre, les cassiers et tous les arbres fruitiers. Les habitants, pour s'en garantir pendant la nuit, avaient soin de poser les quatre pieds du lit dans autant de bassins remplis d'eau. Afin de se délivrer de ce fléau, on fit des processions et des vœux à saint *Saturnin*, comme patron et intercesseur : on célébra sa fête avec grande solennité, et les fourmis, disent les historiens, disparurent peu à peu (1).

Poissons. La mer et les rivières abondent en poissons excellents et en écrevisses.

Manati. Le cacique Carametex garda vingt-six ans un *manati*. Il venait quand on l'appelait, mangeait dans la main et jouait avec les enfants; il paraissait aimer la musique. Il portait souvent dix hommes à la fois, pour traverser le lac, sans aucune difficulté (2).

Population. Indiens. Lors de la découverte de Saint-Domingue, il y avait trois millions d'Indiens, selon Bartolomé de Las Casas; mais P. Martyr, sur l'autorité de Christophe Colomb, ne porte ce nombre qu'à 1,200,000. En réduisant les naturels au plus dur esclavage, et les forçant à travailler aux mines, cette île se dépeupla si rapidement, qu'en 1507, il ne restait déjà plus que 60,000 indigènes, ou la vingtième partie de ce qu'on y avait trouvé quinze ans auparavant (3).

En 1518, la petite vérole, introduite par les Européens, enleva un grand nombre d'Indiens : dès qu'ils se sentaient attaqués de cette maladie, ils se jetaient dans les rivières, ce qui occasionnait une mort subite. En même tems, beaucoup périrent victimes de la maladie vénérienne.

En 1514, on ne comptait plus que 14,000 insulaires, et ce nombre fut encore bientôt diminué par la cupidité des *distributeurs d'Indiens* nommés par la Cour d'Espagne.

1527. Douze jeunes Indiens furent envoyés par l'audience royale d'Española, en Espagne, pour y faire leur éducation; ils furent placés par le roi dans les monastères de Séville.

---

(1) Herréra, déc. II, 3-14.

(2) Herréra, déc. I, lib. V, cap. 5.

(3) Selon Benzoni, Haïti comprenait une population de 2,000,000 en 1492, et, en 1545, il n'en restait que 153.

En 1535, il ne restait que 500 individus de la race primitive. Le reste était mort de faim, d'excès de travail, du mal vénérien, de la petite vérole et des maladies épidémiques. Plusieurs de ces malheureux s'empoisonnaient avec le jus de *yucca;* d'autres se pendaient aux arbres; les femmes se fesaient avorter.

L'historien *Oviédo,* capitaine du château-fort de Santo-Domingo à la ville d'Isabelle, dit: « Que des Espagnols sont venus en ce pays, lesquels ayant dépouillé toute conscience et toute crainte de Dieu et des hommes, y ont commis des actes qui n'appartiennent point à des hommes, mais à des *dragons* et infidèles, qui, sans aucun respect pour l'humanité, ont été cause que beaucoup d'Indiens, qui auraient été convertis et sauvés, se sont misérablement pendus et défaits par divers genres de mort » (1).

En 1744, il y avait encore plusieurs Indiens à Banique, descendants de l'infortuné cacique Henri.

Physique. Ces Indiens étaient de taille moyenne et bien faits, avec le visage large, d'une couleur rougeâtre et les cheveux longs: ils s'arrachaient le poil sur tout le corps; étaient fort agiles, grands nageurs et braves guerriers.

Costume. Les deux sexes allaient tout nus, couvrant seulement le milieu du corps avec des feuilles ou une pièce de coton. Ils portaient sur la tête des plumes de diverses couleurs, et pendaient à leurs oreilles et à leurs lèvres des pierres blanches et vertes, et de petites boules faites en os de poisson.

Nourriture. Leur principale nourriture consistait en poissons et racines, particulièrement celle du *yucca.* Ils mangeaient la chair de leurs ennemis et étaient étonnés que les Espagnols ne fissent pas de même. Ils prenaient de la nourriture non à des heures réglées, mais lorsqu'ils avaient faim, fort peu à la fois et assis par terre.

Cabanes. Les cabanes, d'une forme conique, étaient de bois, bien construites et couvertes de feuilles de palmier: elles pouvaient contenir 60 personnes. Toutes les huit années, les Indiens changeaient de logements pour éviter les maladies occasionnées par un air impur.

Mariage. Les Indiens prenaient autant de femmes qu'ils

---

(1) Oviédo, lib. III, cap. 6. — Gomera, lib. II, cap. 33. — Benzoni, lib. II, cap. 25.

voulaient, et les quittaient à volonté; les femmes usaient de la même liberté. Les hommes s'adonnaient à la sodomie, crime que les femmes abhorraient. La plus grande preuve de considération ou d'amitié chez ce peuple était d'offrir leurs femmes et leurs filles à leurs amis ou à leurs hôtes.

Accouchement. Les femmes accouchaient presque sans douleur, et allaient de suite se laver dans la rivière : si elles étaient fâchées contre leur mari, elles provoquaient un avortement par le jus de certaines plantes.

Maladies. Les médecins, nommés *bautios*, fesaient croire qu'ils parlaient aux morts et qu'ils pouvaient guérir toutes sortes de maladies par des sortiléges et des enchantements; et afin de les pratiquer, ils avaient recours aux *cemis* (*idoles*) qu'ils fesaient parler. Le médecin était obligé de se purger et de faire la même diète que le malade; et on consultait le mort pour savoir si le premier avait fait son devoir : si la réponse était négative, les parents du défunt rompaient de coups de bâton les bras et les jambes du médecin; d'autres lui arrachaient les yeux ou lui coupaient les parties sexuelles.

Lorsque quelqu'un tombait très-malade, il était transporté dans un hamac sur la montagne, par ses parents, qui, l'ayant attaché à un arbre, dansaient et chantaient autour de lui toute la journée et le quittaient en laissant près de sa tête de quoi boire et manger quatre jours; s'il se rétablissait, il était accueilli avec grande cérémonie à son retour à sa cabane.

On guérissait la fièvre en plongeant le patient dans l'eau froide et en le mettant ensuite devant un bon feu pendant deux heures. Ces insulaires se saignaient souvent aux reins et aux flancs, et ils provoquaient le vomissement au moyen de certaines herbes.

Connaissances. Ils ne savaient pas compter au-delà de dix.

Religion. Les caciques avaient un édifice ou temple séparé du village, dans lequel se trouvaient leurs idoles, appelées *cemis*, qui était en pierre ou en bois et couvert des noms de leurs ancêtres. A côté de ces idoles était une jolie petite table ronde, chargée d'une certaine poudre qu'ils mettaient sur leur tête avec beaucoup de cérémonie, et dont ils aspiraient par les narines, au moyen d'un double tuyau, ce qui les jetait dans un état d'ivresse. Ces idoles étaient vides intérieurement, et pour les faire parler, on adaptait à leur dos

l'extrémité d'une canne creuse dont l'autre bout sortait dans un endroit du temple couvert d'arbrisseaux et de feuillage. Là se tenait cachée une personne qui fesait entendre aux Indiens, par le *cemis*, la volonté du cacique à laquelle on n'avait garde de désobéir. Les Castillans ayant découvert ce stratagème, le cacique les pria de ne pas révéler son secret à ses sujets.

Chaque cacique possédait aussi trois pierres sacrées, dont l'une produisait une bonne récolte; une autre fesait accoucher les femmes sans douleur, et la troisième gouvernait la chaleur et la pluie. L'amiral Colon garda pour lui trois de ces pierres et en envoya autant au roi, par le capitaine *Antonio de Torres.*

Ces Indiens croyaient que le soleil et la lune sortaient d'une cave sacrée qu'ils appelaient *jouobaba.* Ils possédaient des ornements et deux petites idoles de pierre, avec les mains attachées, et qui semblaient transpirer. Ils les tenaient en grande vénération, et leur apportaient des offrandes en demandant de la pluie pour leurs semences.

Jeûnes. Les Indiens observaient un jeûne en l'honneur d'un grand seigneur qu'ils disaient être dans le ciel : ils s'enfermaient pendant six ou sept jours, sans prendre rien autre chose que le suc de certaines herbes, et alors ils croyaient avoir vu ce qu'ils désiraient le plus.

Funérailles. Lorsqu'il mourait un cacique, on ouvrait son corps pour le dessécher au feu; ensuite on le mettait en entier dans une espèce de cave, avec du pain, du vin, ses armes et celle de ses femmes qu'il avait aimée le plus, et quelquefois deux, qu'on y laissait mourir. On étouffait le cacique lorsqu'il n'y avait plus d'espoir pour sa vie; et les autres, qui se trouvaient dans le même état, étaient exposés dans une *hamaca* hors de la maison, avec du pain et de l'eau près de leur tête. On portait les plus malades au cacique pour savoir s'il fallait les étouffer. Ces Indiens croyaient qu'en quittant cette vie, ils passeraient dans une vallée délicieuse, appartenant à leur cacique, où ils rencontreraient leurs pères et leurs aïeux, ainsi que des femmes aimables avec lesquelles ils s'adonneraient aux plaisirs les plus vifs. Ils croyaient que leurs idoles étaient immortelles et qu'elles leur apparaîtraient après la mort.

Tradition singulière. Un jour, les hommes en allant se baigner, furent surpris par une grande pluie : leurs femmes

étaient allées loin d'eux, et ils désiraient passionnément en avoir d'autres : tout d'un coup ils virent tomber des êtres qui n'étaient ni hommes ni femmes, et qui, à leur approche, s'enfuirent comme des aigles. Enfin, on réussit à en prendre quatre ; et après avoir délibéré comment on pourrait les convertir en femmes, on leur lia les pieds et les mains, et on attacha à leurs corps une *pie* ou *agace*, qui, croyant que c'était du bois, commença à les béqueter aux parties génitales, et, par ce moyen, ces êtres devinrent femmes.

Prophétie. Un ancien cacique avait prédit qu'il viendrait des gens vêtus qui prendraient possession des états de l'île, et feraient mourir de faim tous les habitants. La plupart croyaient que c'étaient les Caraïbes; mais d'autres, sachant que ces derniers ne venaient que pour piller et s'enfuir ensuite, jugèrent que c'étaient l'amiral et ses gens (1).

1523. L'empereur révoqua la permission qu'il avait accordée à son grand-maître d'hôtel, *Lorenzo de Garrebod*, de faire introduire 4,000 esclaves, des deux sexes, dans les Indes, dans l'espace de huit ans, en lui donnant comme récompense le revenu ou profit de 500 nègres dans l'île. L'empereur permit seulement l'importation de 1,500 nègres, autant d'hommes que de femmes, savoir : 300 à l'île Fernandina (San-Domingo); 500 à celle de San-Juan ; à Santiago, appelée *Jamaica*, 300; et à Castilla del Oro, 500 (2).

Esclaves noirs et Caraïbes. Dès l'année 1502, les Espagnols commencèrent à employer quelques noirs africains dans les mines d'Hispaniola. L'année suivante, le gouverneur Ovando défendit leur importation; mais peu de tems après, la Cour d'Espagne autorisa l'introduction de noirs provenant des colonies portugaises sur la côte d'Afrique (3).

Pour suppléer à la diminution de la population de l'île, les concessionnaires y firent transporter les habitants des Lucayes qu'ils attirèrent par ruse.

En 1504, les Caraïbes furent déclarés esclaves et abandonnés à qui les pourrait prendre.

---

(1) Herréra, déc. I, lib. III, cap. 2 et 3, et lib. IV, cap. 2.

(2) Herréra, déc. III, lib. V, cap. 8.

(3) Herréra, déc. I, lib. V, cap. 12.

En 1513, tous les esclaves africains furent admis librement sur l'avis de Barthélemy de Las Casas, qui proposa de les substituer aux naturels de l'île.

1523. Par un arrêt du Conseil de Léogane, du 16 mars 1705, il fut ordonné de faire un dénombrement exact de la population esclave; tous les nègres qui ne seraient point déclarés devant être confisqués. Une autre ordonnance du 1er mai 1711 enjoignait aux habitants de faire la déclaration de tous les esclaves existant depuis 14 jusqu'à 60 ans, disposition qui fut confirmée par deux autres ordonnances des 8 et 15 octobre 1714, qui obligeaient en outre de signaler les nègres marrons. Les esclaves non déclarés devaient être confisqués, les deux tiers au profit du roi et l'autre tiers au profit du dénonciateur.

Un recensement fait dans la colonie, en 1763, porta le nombre des noirs à 206,539. En 1767, ce nombre était accru, par suite de la paix, de 52,237, ce qui fit monter la population noire à 258,776.

De 1767 à 1774, 274 bâtiments négriers amenèrent des côtes de Guinée 79,000 esclaves, ou plus de 11,000 par année (1).

En 1789, la partie française de Saint-Domingue comptait environ 480,000 nègres esclaves (2).

Prix des nègres à Saint-Domingue. En 1735, les nègres, nommés *pièces d'Inde*, se vendaient 1,100 livres et les négresses 1,000.

En 1738, les nègres valaient 1,200 livres et les négresses 1,100: ce prix se soutint jusqu'à la guerre de 1744.

Dans l'année 1751, on payait les nègres 1,500 livres et les négresses 1,400. Ce prix, qui baissa pendant la guerre, fut repris à la paix et poussé même jusqu'à 1,600 livres (3).

---

(1) Considérations sur l'état présent de la colonie française de Saint-Domingue, t. I, discours 4.

(2) Le relevé fait d'après la déclaration des habitants, a été porté par M. de Marbois à 434,429 individus; mais on a accordé un cinquième de plus à cause du nombre des esclaves soustraits à la capitation.

(3) Journal de Saint-Domingue, t. III, p. 15.

Tableau de l'importation des nègres et de leur prix, depuis l'année 1783 *jusqu'en* 1788.

ANNÉES.	NÈGRES importés et vendus.	PRODUITS des ventes.
1783..	9,370	15,650,000
1784..	25,025	43,602,000
1785..	21,762	43,634,000
1786..	27,648	54,420,000
1787..	30,839	60,563,000
1788..	29,506	61,936,000 (1)

En 1793, la valeur des esclaves demeurait fixée ainsi qu'il suit : celle des hommes au-dessus de 18 ans, à la somme de 2,000 livres ; celle des femmes au-dessus de 16 ans, à 1,650 livres ; celle des enfants des deux sexes au-dessous de 4 ans, à 200 livres ; celle des enfants au-dessus de quatre ans et au-dessous de 10, à 400 livres ; depuis 10 jusqu'à 14, à 600 livres ; depuis 14 jusqu'à 16, à 1,000 livres ; et les hommes au-dessus de 16 ans et au-dessous de 18, à 1,500 livres (2). Dans la partie espagnole de l'île, une esclave avait sa liberté en présentant à son maître 250 *piastres gourdes*. Si elle se trouvait enceinte, son enfant était déclaré libre moyennant le paiement de 12 gourdes et demie, et avec le double, après sa naissance.

Population de l'île à diverses époques. En 1506, 14 ans après sa découverte, Hispaniola contenait environ 12,000 Espagnols.

En 1665, il y avait dans l'île environ 14,000 Espagnols, *métis* et mulâtres libres, et l'on prétendait, dit Charlevoix (3), que le nombre des esclaves était plus que double.

En 1707, la partie espagnole comptait 18,410 individus, dont 1,705 portant les armes, et non compris 400 marins

(1) Mémoire de M. de La Luzerne, ministre et secrétaire d'état, p. 70.

(2) Débats dans l'affaire des colonies, etc., t. VI, p. 27-9, contenant la proclamation des commissaires civils, etc., sur le sujet des esclaves affranchis.

(3) Charlevoix, Histoire de Saint-Domingue, liv. VII.

français, demeurant dans des villages ou employés comme cabotiers.

La colonie française, en 1726, consistait en 30,000 personnes libres et 100,000 esclaves noirs et mulâtres (1).

En 1764, Saint-Domingue (partie française) avait, selon l'abbé Raynal, 8,786 blancs en état de porter les armes, 4,114 mulâtres ou noirs libres, et 206,000 esclaves (2).

1779. La population, suivant le rapport de M. Necker, était alors de 32,650 blancs, 7,055 noirs libres, et 249,098 esclaves.

1789. Cette population s'élevait à environ 520,000 individus, savoir : 40,000 blancs, 28,000 affranchis ou leurs descendants, et 452,000 esclaves, ce qui offre la proportion suivante : onze esclaves trois dixièmes pour un blanc, dix blancs pour sept affranchis, et seize esclaves pour un affranchi (3).

En 1804, la population se trouvait réduite à 400,000 individus (4).

D'après le général *de Lacroix*, la population des gouvernements d'Haïti se composait, en 1819, approximativement de 480,000 noirs, 20,000 hommes de couleur et 1,000 blancs, répartis, savoir : 261,000 dans la république de Pétion, et 240,000 dans le royaume de Christophe (5).

En 1820, la population d'Haïti fut estimée à environ 500,000, dont 20,000 de couleur et 1,000 blancs.

En 1824, la population d'Haïti s'éleva à 935,335 individus, d'après le recensement signé par le secrétaire d'état, le général *Inginac*.

---

(1) Charlevoix, Histoire de Saint-Domingue, t. II, p. 478-82.

(2) Histoire philosophique et politique, etc., t. III, liv. XIII.

(3) Moreau de Saint-Méry, Description de la partie française de Saint-Domingue, t. I, p. 5.

(4) Voy. Notes en Hayti, by Charles Mackenzie, late english consul-general to that Island. London, 1830.

(5) Révolution de Saint-Domingue, t. II, p. 276-7. Selon M. de Pradt, la population de Saint-Domingue, en 1818, s'éleva à 820,000 individus, dont 500,000 sous Pétion, et 320,000 sous Christophe. Voyez Pièces relatives à Saint-Domingue.

État du recensement de la population fait en 1824.

1.	Port-au-Prince	89,164
2.	Cap Haïtien	38,566
3.	Cayes	63,536
4.	Santo-Domingo	20,076
5.	Jérémie	37,652
6.	Aquin	58,587
7.	Gonaïve	33,542
8.	Tiburon	37,927
9.	Port-de-Paix	26,058
10.	Saint-Marc	37,628
11.	Port-Plate	10,622
12.	Jacmel	99,108
13.	Nipper	44,478
14.	Port-Liberté	21,530
15.	Léogane	55,662
16.	Monte-Christi	2,112
17.	Môle	17,150
18.	Mirebalais	53,649
19.	Limbé	33,475
20.	Grande-Rivière	35,372
21.	Marmelade	32,852
22.	Santiago	10,419
23.	Borgne	29,162
24.	Samana	2,209
25.	Neyle	2,581
26.	Azua	3,500
27.	Saint-Jean	2,745
28.	Lamatte	1,026
29.	Arcay	4,805
30.	Croix-des-Bouquets	13,383
31.	Grands-Bois	6,193
32.	La Véga	6,178
33.	Le Trou	3,932
	Total	935,335 (1)

1762. *Force armée.* Le service militaire de la colonie, qui précédemment avait été fait par des compagnies franches détachées de la marine, le fut alors par les régiments envoyés d'Europe, ce qui dura jusqu'en 1767, époque à laquelle la légion de Saint-Domingue fut formée dans la colonie.

(1) Haïti, ou Renseignements authentiques sur l'abolition de l'esclavage, etc., par M. Macaulay, p. 32.

1785. Ordonnance du 10 décembre 1784, d'après laquelle les régiments des colonies sont assimilés, pour leur formation, à ceux de l'infanterie française. Cette ordonnance a reçu son exécution à Saint-Domingue, le 1er mai 1785.

1793. La force armée consistait en 14 à 15,000 hommes de troupes blanches; et celles de couleur à leur service montaient à 25,000 (1).

Toute la population mâle d'Haïti est armée et est divisée, suivant les rapports officiels, de la manière suivante :

Troupes régulières, comprenant la milice soldée............................	33,247 hommes
Garde nationale, comprenant tous les citoyens en état de porter les armes, depuis l'âge de 15 ans jusqu'à 50...........	192,654
Gendarmes, soldats employés à la police et au maintien de la tranquillité intérieure..............................	22,469
Total.........	248,370 hommes

Il y a plus de 100 *places d'armes,* forts et postes militaires.

La *force navale* est composée de trois ou quatre goëlettes.

Maladies. Dans l'année 1666, nommée la *cruelle année des six*, un grand nombre de colons furent victimes de différentes maladies, savoir : la petite vérole, le *sarampion* (espèce de rougeole fort dangereuse), et la dissenterie.

La *maladie de Siam*, qui se manifesta premièrement au Port-de-Paix, a fait de grands ravages dans l'île depuis l'année 1692 jusqu'en 1750.

La petite vérole, qui fut introduite au Cap en 1772, par un navire négrier, y fit périr 1,200 personnes. Cette maladie était généralement précédée ou suivie par la rougeole ou la dissenterie.

Dans la saison la plus chaude, les maladies les plus communes sont les fièvres de différentes espèces et les dissenteries; dans l'autre partie de l'année, ce sont les maladies qui attaquent les poumons, les rhumatismes, les maux de gorge et les affections scorbutiques. On n'éprouve pas les infirmités des pays septentrionaux.

(1) Voyez l'année 1793.

Les exemples de longévité se trouvent principalement parmi les nègres et les mulâtres. M. Moreau de St.-Méry (1) donne le nom de plusieurs octogénaires.

Administration de l'ancien gouvernement espagnol de Santo-Domingo. Le chef de la colonie reçoit le titre de gouverneur et capitaine-général, surintendant du tribunal de la Cruzade et du trésor public, et président de l'audience et chancellerie royale de l'île Espagnole.

L'audience royale était composée du président (2), qui était aussi capitaine-général, de quatre auditeurs ou conseillers, d'un fiscal ou procureur-général, d'un rapporteur et de deux secrétaires. Les habitants élisaient, tous les ans, deux alcaïdes pour juger les affaires civiles. La municipalité était composée de quatre régidors, ayant déjà exercé la charge d'alcaïdes, du lieutenant de police, de l'*alfiere réal* ou porte-étendart du roi, et de deux alcaïdes ordinaires. Les élections de tous ces officiers se fesaient annuellement. Les affaires royales étaient réglées par une commission, composée d'un trésorier, d'un *contador* et d'un secrétaire.

Etablissement militaire. Il y avait un capitaine-général, un gouverneur des armes, un major, huit aides-majors, onze compagnies de troupes réglées, chacune de 50 hommes, et une compagnie de 40 artilleurs, commandée par un capitaine.

Garnison. Dans la capitale, il y avait 200 soldats. La garnison de Santiago était composée d'un détachement de 13 hommes; celle du fort de Saint-Jérôme de 25.

Milice. La milice bourgeoise était composée de six compagnies de mulâtres ou Indiens et de quelques blancs; en tout, 725 hommes.

La compagnie des nègres libres était de 160 hommes. Il y avait deux compagnies de milice bourgeoise d'environ 240 hommes blancs dans le bourg d'Illeignes, espèce de faubourg de la capitale. On entretenait une compagnie de 140 esclaves, transfuges français, à San-Lorenzo, sur les bords de l'Ozama, petite rivière au-dessus de Santo-Domingo. Ainsi le nombre d'hommes portant les armes montait à environ 1,500 individus.

(1) Tome I, p. 537 de la Description de la partie française de Saint-Domingue.

(2) Son traitement annuel était de 40,000 piastres-gourdes (220,000 livres).

Gouvernement ecclésiastique. Il y avait un archevêque-primat, un archidiacre, 14 chanoines et un grand nombre de prêtres. La colonie comptait 11 paroisses (1).

1509. L'audience et chancellerie royale de Santo-Domingo fut établie en 1509 : elle était composée d'un président et plusieurs officiers. Don *Diego Colon* réclama contre cet établissement comme une innovation attentatoire à ses droits; mais la Cour ne fit pas attention à ses plaintes.

1511. *Création de siéges épiscopaux* dans l'île Espagnole.

1517. *Commissions d'inquisiteur,* données par l'inquisiteur-général, le cardinal de Tolède, aux évêques de Santo-Domingo et de la Concepcion-de-la-Véga. L'inquisition avait un commissaire à Santo-Domingo, qui était ordinairement un chanoine de la cathédrale.

1571. Par un édit du 26 décembre 1571, Saint-Domingue dépendait du tribunal de l'inquisition de Carthagène.

1681. Publication du *Recueil des lois des Indes*, dont une seconde édition, petit in-folio, parut en 1756.

D'après la constitution politique de la monarchie espagnole, promulguée à Cadix le 19 mars 1812, et acceptée par le roi le 8 mars 1820, chaque population de 70,000 individus fournit un député, excepté l'île Saint-Domingue qui en nommera un seulement, quelle que soit sa population.

1704, octobre. *Administration religieuse de la partie française de Saint-Domingue.* Les *jésuites* sont envoyés à Saint-Domingue pour remplacer les capucins. *Lettres-patentes* portant l'établissement des religieux de la *compagnie de Jésus* dans la partie du nord de l'île de Saint-Domingue, appelée le Cap-Français, le Port-de-Paix et autres quartiers qui en dépendent (2).

1721 et 1723. *Lettres-patentes* portant confirmation de l'établissement des frères Prêcheurs, de la province de Toulouse, dans la partie du sud de l'île de Saint-Domingue, appelée le port Saint-Louis, Jacmel, île à Vache et autres quartiers qui en dépendent (3).

---

(1) Charlevoix, Histoire de Saint-Domingue, t. II, lib. XII.

(2) Lois et constitutions des colonies françaises, etc., t. II, p. 18-20.

(3) *Idem*, p. 776-8, et t. III, p. 68-70

En 1733, la communauté des religieux de la Rochelle débarqua au Cap. Elle était composée de huit religieux qui étaient autorisés à avoir des pharmacies internes et externes.

1762, 9 décembre. Arrêt du Conseil du Cap, portant que tous les biens des jésuites seront séquestrés et mis dans les mains de la justice (1).

1763, 24 novembre. Arrêt définitif du Conseil du Cap qui prononce l'extinction des jésuites et leur expulsion hors de la colonie (2).

1768, 5 août. Lettre du ministre aux administrateurs, pour rendre aux capucins la mission de la partie du nord (3).

Cures. Il y en avait autrefois, dans la partie française, 46, dont 25 desservies par les religieux de l'ordre de Saint-Domingue, et 21 par les pères capucins sous l'autorité d'un préfet apostolique. Les premières se trouvaient situées dans le ressort du Conseil supérieur du Port-au-Prince ; les autres dans celui du Conseil du Cap. Ces prêtres, d'après l'ordonnance royale du 31 juillet 1763, étaient amovibles et destituables à la volonté du préfet qui tenait ses pouvoirs du saint-siége.

Gouvernement civil de l'ancienne colonie française. Le chef, qui représentait le roi, avait le titre de *gouverneur-général des îles françaises de l'Amérique sous le vent.* Le *comte de Blenac* fut le premier auquel ce titre fut conféré en 1714. Avant cette époque, le gouverneur l'était seulement de *l'île de la Tortue* et de *Saint-Domingue.* Sa commission était pour trois ans. Son autorité s'étendait sur tous les autres officiers militaires, et il occupait la première place aux Conseils supérieurs.

Les gouverneurs remplirent aussi les fonctions d'*intendant* jusqu'en 1707. M. *Mithon* fut alors établi, par le roi, en qualité de *chef de la justice, président des Conseils supérieurs*, et *préposé* pour la perception et l'administration des deniers du gouvernement.

L'ancienne colonie française était divisée en trois parties, celles du nord, de l'ouest et du sud. Dans la première,

(1) Lois et constitutions, etc., t. IV, p. 515-6.

(2) *Idem*, p. 626-8.

(3) *Idem*, t. V, p. 195.

il y avait 21 paroisses, 15 dans la seconde, et 10 dans la troisième.

Conseil supérieur de Saint-Domingue. Un Conseil souverain unique, créé par le roi, au mois d'août 1685, tenait ses séances au Petit-Goave. En 1701, un *Conseil supérieur* fut établi au cap Français : il avait, dans son arrondissement, toute la partie du nord. Celui du Petit-Goave, après avoir été transféré d'abord à Léogane et ensuite au Port-au-Prince, fut supprimé en 1769 ; et un Conseil supérieur auquel on attribua les mêmes fonctions et les mêmes prérogatives, fut créé dans la même ville. En 1787, les deux Conseils de la colonie furent réunis, par un édit du mois de janvier, sous le titre de *Conseil supérieur de Saint-Domingue*, et il exerça son autorité dans toute l'étendue de la colonie. Par édit du mois de mars 1766, la noblesse au deuxième degré fut attachée aux offices de conseillers titulaires et de procureurs-généraux.

Le Conseil tenait ses séances au Port-au-Prince. Tout s'y jugeait sans plaidoirie, sur une instruction, par écrit, bornée à deux requêtes de part et d'autre.

Les *sénéchaussées* et *amirautés*, au nombre de 10, avaient le droit de juger en dernier ressort, sommairement et sans pièces d'écriture de la part de procureurs, toutes les affaires purement personnelles, dont l'importance n'excédait pas 7,000 livres. Celles réelles et mixtes ne pouvaient être jugées qu'à la charge de l'appel au Conseil supérieur de Saint-Domingue (1).

L'*ordonnance* du roi touchant le gouvernement civil de St.-Domingue, du 24 mars 1763, renferme 119 articles (2).

L'*ordonnance* concernant le gouvernement civil des îles sous le Vent, du 1er février 1766, contient 80 articles (3).

1685. *Sénéchaussées, greffiers de l'intendance et procureurs.* Les *sièges* et *sénéchaussées* du *Petit-Goave*, de *Léogane*, du *Port-de-Paix* et du Cap, furent établis en août 1685.

Ceux de *Saint-Louis* et de *Jacmel*, en novembre 1721 ; de *Saint-Marc* et du *Trou*, au mois d'août 1724.

1738. Le *greffe de l'intendance* fut créé en 1738.

---

(1) Almanach historique et chronologique de Saint-Domingue pour 1789, par l'abbé Pingré.

(2) Voyez Lois et constitutions, etc., t. IV, p. 538-66.

(3) *Idem*, t. V, p. 13-27.

1738, 14 juillet. Établissement des procureurs dans la colonie, en vertu d'un ordre du roi adressé aux Conseils et aux juridictions.

1761, 8 février. Des commissaires sont nommés pour la connaissance des affaires contentieuses des colonies (1).

1764, 19 mars. Règlement établi par la décision de deux Conseils assemblés au Cap, qui « sépare les avocats des procureurs, fixe leur nombre et déclare qu'à l'avenir il n'y aura plus que des avocats aux Conseils, les procureurs étant réservés pour les juridictions ».

1705, 16 mai. *Maréchaussées.* Règlement du Conseil de Léogane, qui « porte établissement d'une troupe d'archers pour courir sus aux nègres marrons » (2).

1717, 12 janvier. Édit qui établit des *siéges d'amirauté.*

Avocats. En 1792, le nombre des avocats dans toute la colonie, y compris ceux des deux Conseils du gouvernement, n'était que de 36 sur une population de 660,000 individus (3).

Fondations des établissements publics. En 1759, une *chambre mi-partie d'agriculture et de commerce* fut établie dans chacune des villes du Cap et du Port-au-Prince. En 1763, ces deux chambres furent supprimées et on en établit deux autres d'agriculture seulement (4).

En 1764, la première *imprimerie* fut établie à Saint-Domingue (5).

1783. *Hôpital* établi au Cap, pour l'usage des nègres, par M. *Durand*, chirurgien-major de l'amirauté.

1784. Établissement du *bureau public* de correspondance.

1789. Le cercle de Philadelphie, créé le 15 août 1784, obtient, le 17 mai 1789, des lettres-patentes qui le confirment sous le titre de *Société royale des sciences et arts du cap Français.* Le roi lui accorde une somme annuelle de 10,000 livres pour les dépenses, dont 1,000 sont affectées à

(1) Lois et constitutions, etc., t. IV, p. 344.

(2) Journal de Saint-Domingue, t. III, septembre.

(3) Depons, Voyage, etc., vol. I, p. 220.

(4) Lois et constitutions, etc., t. IV, p. 571-2.

(5) *Idem*, t. IV, p. 523. Brevet d'imprimeur exclusif à Saint-Domingue, 31 décembre 1762.

un prix destiné au meilleur mémoire sur une question d'utilité publique que la société aura indiquée (1).

1795. Des *naturalistes* furent envoyés dans cette île par le Directoire exécutif.

Constitution d'Haïti établie le 27 décembre 1806, et modifiée d'après la révision faite le 2 juin 1816. D'après les *dispositions générales* de cet acte, il ne peut exister aucun esclave dans le territoire de la république; aucun blanc ne pourra mettre le pied sur ce territoire, à titre de maître ou de propriétaire. Le droit d'asile est sacré et inviolable, ainsi que la propriété; aucune loi ne peut avoir d'effet rétroactif. La souveraineté réside dans l'universalité des citoyens; aucune visite domiciliaire ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une loi; tous peuvent dire, écrire et publier leur pensée; la république ne cherchera pas à faire des conquêtes ni de troubler la paix des états ou des îles étrangères; le gouvernement est électif; la ville du Port-au-Prince est déclarée capitale de la république et le siége du gouvernement. Sont reconnus Haïtiens, les blancs qui font partie de l'armée, ceux qui exercent des fonctions civiles et ceux qui étaient admis dans la république à la publication de la constitution du 27 décembre 1806.

Fêtes nationales : 1° celle de l'indépendance d'*Haïti;* 2° de l'*agriculture;* 3° de la naissance d'*Alexandre Pétion*, président d'Haïti (2).

Il sera créé et organisé : 1° un *établissement de secours public* pour les *enfants abandonnés* et les *pauvres infirmes;* 2° des *établissements d'instruction publique;* 3° des *codes* de *lois civiles*, *criminelles* et *pénales*, de procédure et de commerce. (Titre I, 39 articles.)

Du territoire. L'île d'Haïti, avec les îles qui en dépendent, forme le territoire de la république (une et indivisible), qui est divisée en quatre départements, savoir : du *sud*, de l'*ouest*, du *nord* et de l'*Artibonite*. Leurs limites sont désignées par la loi de l'assemblée centrale de Saint-Domingue, du 10 juillet 1801; les départements sont sub-

(1) Description de Saint-Domingue, par M. Moreau de Saint-Méry, vol. I, p. 348-51.

(2) Le 28 mars 1811, fut publiée la loi constitutionnelle du Conseil d'état, qui établit la royauté à Haïti, de l'autorité de Henri Christophe.

divisés en arrondissements et communes. (Titre II, 4 articles.) (1)

Etat politique des citoyens. Tout Africain, Indien et leurs descendants nés dans les colonies ou ailleurs, qui résideront à l'avenir dans la république, sera reconnu comme Haïtien; mais il ne jouira des droits de citoyen qu'après avoir résidé un an dans les limites de la république. (Titre III, 4 articles.)

La religion catholique, apostolique et romaine est celle de l'État, mais on tolère toutes les sectes. Le président d'Haïti est autorisé par la constitution de solliciter auprès de sa sainteté le pape, la résidence d'un évêque, pour élever à la prêtrise les jeunes Haïtiens destinés à l'église. (Titre IV, 6 articles.)

Pouvoir législatif. Ce pouvoir réside dans une chambre des représentants des communes et dans un sénat. Les représentants doivent être propriétaires et agés de 26 ans au moins. Ils sont élus pour 5 ans; un par chaque commune, deux pour le chef-lieu de chaque département, et trois pour la ville capitale; les délibérations seront publiées dans un journal, sous le titre de *Bulletin des lois;* les membres recevront une indemnité de 200 gourdes ou dollars (2) par mois, et une gourde par lieue qu'ils auront à faire pour se rendre au siége du gouvernement.

Le *sénat* est composé de 24 membres choisis pour neuf ans par les représentants, d'après une liste présentée par le président. Pour être sénateur, il faut être âgé de 30 ans: ils reçoivent une indemnité annuelle de 1600 gourdes (3) ou dollars; le sénat seul nomme le président d'Haïti. (Titre V, 86 articles.)

Pouvoir exécutif. Ce pouvoir est délégué à un magistrat qui a le titre de président d'Haïti, qui est à vie; il commande la force armée de terre et de mer; il reçoit une indemnité de 40,000 gourdes (4). (Titre VII, 27 articles.)

Pouvoir judiciaire. Il sera créé un *grand-juge* et une *haute cour de justice,* dont les jugements seront sans appel. (Titre VIII, 37 articles.)

Force armée. Elle se divise en *garde nationale soldée* et

(1) Il y en a actuellement 33.
(2) Le dollar vaut 5 francs 1/3.
(3) 8,533 francs.
(4) 213,333 francs.

en *garde nationale non soldée ;* la dernière ne sort des limites de sa paroisse que dans le cas d'un danger imminent. (Titre IX, 4 articles.)

Secrétaire d'état. Il sera nommé par le président d'Haïti, et il doit résider dans la capitale. (Titre XI, 7 articles.)

Révision de la constitution. Le sénat aura le droit d'en demander la révision, qui sera exécutée par une assemblée convoquée pour cet objet, mais dans l'espace de neuf ans, à trois époques éloignées l'une de l'autre, de trois années au moins. (Titre XII, 18 articles.) (1)

Agriculture. Animaux domestiques. Selon l'historien Oviédo, les vaches, en 1535, étaient si nombreuses qu'on emporta des cargaisons de leurs cuirs : on en tua quelquefois, avec des lances, jusqu'à 500. Une vache pleine se vendait une gourde 3/4, un bélier pour un huitième de ce prix, et on avait 4 livres de viande pour un sou.

1533. Le licencié *Fuenmaior,* nommé président de l'audience royale de Santo-Domingo, publia une proclamation (*pragmatica*), rendue en Castille, pour empêcher tout individu de *monter une mule* (*mula*), excepté les prêtres et les personnes de plus de 60 ans et au-dessous de 14 (2).

La première *hutte* française fut établie dans la savane de Limonade, par M. de *Fransquenay,* lieutenant de roi; pendant les deux années suivantes, plusieurs habitants imitèrent son exemple; ils achetèrent leurs bestiaux des colons espagnols, payant chaque vache avec son veau jusqu'à 25 piastres-gourdes. En 1691 et 1695, toutes ces huttes furent détruites lors des invasions des Espagnols.

Par une ordonnance de M. Ducasse, du 20 janvier 1700, tous ceux qui avaient obtenu des concessions pour *huttes,* furent obligés d'y placer au moins 100 bêtes dans le délai de six mois; bientôt les huttes se multiplièrent dans l'intérieur de l'île, de sorte qu'il y avait, en 1712, plus de 10,000 bêtes à cornes (3).

En 1750, une épizootie fit mourir 2,000 chevaux dans la plaine du Cul-de-Sac.

---

(1) Voyez Précis historique des négociations entre la France et Saint-Domingue, par M. Wallez, document E, p. 271-304.

(2) Herréra, déc. V, lib. V, cap. dern.

(3) Moreau de Saint-Méry, Description de la partie espagnole de Saint-Domingue, vol. II, p. 103-4.

En 1777, l'épizootie a causé des ravages parmi les animaux domestiques. La seule habitation *Millot* perdit, en six mois, 40 mulets.

En 1788, beaucoup de mulets et de bœufs ont péri d'une épizootie ou *maladie charbonneuse*, dans le bas Maribarou, quartier du Port-Dauphin.

En 1785, la *morve* fit périr 17 mulets sur l'habitation *Galifet*.

Vers l'année 1750, M. Walsh fit introduire quelques chameaux d'Afrique sur son habitation de la Mine : ils effrayaient les chevaux, ce qui en empêcha l'usage pour les transports. Ces animaux ont vécu plusieurs années sans donner de postérité (1).

Tabac (*nicotiana tabacum*, L.). Cette plante était naturelle à Saint-Domingue. Les anciens habitants la nommaient *cohiba*, et *tabaco* l'instrument dont ils se servaient pour fumer. Les feuilles de cette plante y sont plus grandes que celles d'aucune des autres espèces de l'Amérique, et elles ne cèdent pas en qualité, dit Valverde, à celles de Cuba.

Les premiers habitants blancs s'adonnèrent à la culture du *tabac*, qui devint, pendant quelque tems, la seule monnaie du pays : ils en retiraient un profit considérable jusqu'à l'établissement de la *ferme* de cet article en 1684, par le roi, qui s'imposa de 40 pour 100 en faveur de la couronne. Les habitants réclamèrent contre cette innovation, et s'adressant au gouverneur de l'île, ils s'engagèrent, en cas de suppression de la ferme, de remettre, au profit du roi, le quart de tout le tabac qui serait expédié en France, à condition que les autres trois quarts seraient affranchis de tous droits. Cette demande ne fut pas accordée, et la culture du tabac fut abandonnée pour celle du sucre.

Cannes à sucre (*arundo sacharifera*, L.). Selon P. Martyr, on trouva la canne à sucre à Hispaniola dans la seconde expédition de Colomb (2). Herréra assure qu'elle fut importée des îles Canaries, en 1506, par un Espagnol nommé *Aguilon*, habitant de la Véga, et qu'un nommé *Gonzales de Villosa*, natif de Verlanga, trouva le moyen d'en extraire du sucre en établissant un *trapiche* ou moulin. Le même auteur ajoute que, dans l'année 1518, les pères Hiéro-

(1) Moreau de Saint-Méry, Description de la partie française de Saint-Domingue, t. I, p. 145, et t. II, p. 286.

(2) Déc. I, liv. III.

nomites en avaient établi, par leur influence, 40 à eau et à cheval (1).

D'autres auteurs prétendent que la canne à sucre fut importée du Brésil. Il est assez probable que cette plante a été commune à cette île, à l'Amérique, à l'Asie et à l'Afrique. Il paraît que les anciens connaissaient une espèce de sucre qu'ils tiraient de certaines plantes de l'Arabie, mais ils ne savaient pas le moyen de le cristalliser (2).

Des *raffineries* furent établies à Saint-Domingue par un arrêt du Conseil du roi, du 21 janvier 1684.

La canne d'Otahïti fut introduite à Hispaniola de Cayenne : elle y avait été transportée de l'île de France en 1783.

En 1775, la quantité de sucre exportée de Saint-Domingue en France s'élevait à 1,230,673 quintaux, qui valurent 44,738,139 livres.

Les *cacaoyers* (*theobroma cacao*, L.) furent introduits en 1665 par M. Ogeron. Le fruit de cet arbre était l'une des principales branches du commerce de cette île jusqu'en 1715, époque où tous ces arbres furent déracinés et détruits par un ouragan. On en planta ensuite qui atteignirent à la hauteur de 23 et 30 pieds. En 1775, la colonie française exporta 5,787 quintaux et 64 livres de cacao qui valurent 405,134 livres. Le pays est actuellement trop découvert pour la culture de cet arbre, qui exige un grand abri et beaucoup de fraîcheur (3).

Indigo. D'après le témoignage de Ferdinand Colon cette plante croissait dans Hispaniola avant sa découverte par les Espagnols ; et Hernandez a prouvé qu'elle se trouvait aussi au Mexique, où elle était connue sous le nom de *xiuhquilipitzahuac*, par les naturels de ce pays, qui en tiraient une couleur d'azur.

---

(1) Déc. II, liv. III, cap. 14. — L'historien Oviédo rapporte qu'en 1536, le nombre d'*ingenios*, ou moulins à sucre, n'était que 20. Lib. IV, cap. 8.

(2) Quique bibunt tenera dulces ab arundine succos. V. Memorias de la colonia Francesa de Santo-Domingo, p. 97. Madrid, 1787.

(3) Selon Valverde, cet arbre est aussi indigène, et l'amande en est plus acidulée que celle de Vénézuéla. Voyez cap. 8.

Raynal s'est évidemment trompé en affirmant que l'indigo fut importé de l'Amérique des Indes-Orientales (1).

En 1775, cette denrée fournit 18,086 quintaux 29 livres d'indigo, estimés 15,373,346 livres.

En 1684, les planteurs renoncèrent à la culture du cotonnier, et en arrachèrent les plantes, par la raison qu'un nègre ne pouvait pas filer assez de coton pour couvrir son prix d'achat et les frais de son entretien. Plus tard, on introduisit dans l'île une filature perfectionnée, et cette plante devint l'une des principales richesses de la colonie.

En 1775, cette île produisit à la France 6,892 quintaux et 82 livres de coton, valant 6,723,203 livres (2).

Arbre à café (*jasminum arabicum*, L.). Cette plante fut importée de l'Arabie, son pays natal, dans les colonies hollandaises, et de là à Saint-Domingue, où il réussit au-delà de toute espérance. En 1726, M. *de Nolivos*, lieutenant du roi, en planta quelques graines sur sa plantation, dans le quartier de Léogane. Les premiers pieds qui furent cultivés par lui et par ses amis, existaient encore 37 ans après (en 1763) sur son habitation, ainsi que sur celle *Cassaigne*, *la Ravine* et *Mithon* (3).

M. Ducœurjoly, auteur déjà cité, dit que le capitaine *Declieux*, s'étant procuré du Jardin-du-Roi un jeune pied de caféyer, s'embarqua avec ce trésor pour la Martinique, et le planta dans son jardin où il fournit environ deux livres de graines. Il les partagea entre différentes personnes qui se trouvaient en état d'en étendre la culture et d'en envoyer à Saint-Domingue, à la Guadeloupe et aux autres îles adjacentes (4).

A Saint-Domingue, on fait deux récoltes de café par an.

En 1775, la colonie française expédia en France 459,339 quintaux 41 livres de café, qui valurent 21,818,621 livres.

---

(1) Clavigero, lib. VII.

(2) Manuel des habitants de Saint-Domingue, par Ducœurjoly; Introduction. Paris, 1802.

(3) Journal de Saint-Domingue, t. III, janvier.

(4) Cet auteur donne l'extrait d'une lettre à ce sujet de M. Declieux à M. Aublet, en date du 22 février 1774.

Tableau de l'exportation des cafés et de leur valeur, depuis l'année 1783 jusqu'en 1788.

ANNÉES.	CAFÉS vendus.	PRIX des ventes dans la colonie.
1783.	44,573,000 liv.	33,429,750 fr.
1784.	52,885,000	44,951,250
1785.	57,368,000	57,368,000
1786.	52,180,000	57,398,000
1787.	70,003,000	90,003,900
1788.	68,151,000	92,003,850 (1)

Le *cotonnier* (*gossypium*) croît naturellement à Saint-Domingue, et produit du coton d'une bonne qualité; sa culture a été négligée par les habitants (2).

Le *gingembre* (*amomum zinziber*, L.), plante originaire des Indes-Orientales, a été introduit à Saint-Domingue par les Espagnols. On en avait envoyé des cargaisons en Espagne; mais ensuite sa culture fut abandonnée.

Le *roucouyer* (*bixa*) eut le même sort.

Mûriers. L'administration de Saint-Domingue a tâché d'encourager la culture des mûriers, afin de pouvoir introduire des manufactures de soie. Elle poussa également à la culture de la garance (*rubia tinctorum*, L.) et du pastel (*isatis tinctoria*, L.) qui croissent en quantité dans l'île.

Elle fournit aussi la teinture précieuse, appelée *cochenille*. L'insecte qui la produit et les plantes qui lui servent d'aliment y sont naturels. Elles sont connues sous le nom de *raquette, opuntia* et de *nopal* (3).

En 1777, M. *Thierry de Menonville*, botaniste, fit un voyage au Mexique pour y chercher la cochenille *mesteque*. Il revint avec le nopal et l'insecte, et il s'occupa de la culture du premier et de l'éducation de l'autre dans un terrain du Port-au-Prince, qui reçut le titre de *Jardin royal des Plantes*. Thierry mourut en 1780, et la cochenille périt bientôt après.

(1) Mémoire de La Luzerne, p. 70.
(2) Valverde, cap. 8.
(3) Moreau de Saint-Méry, t. I, p. 274.

On cultive les *patates*, les *pois*, le *manioc*, les *ignames*, les *bananes*, *mil à panache*, le *maïs* et quantité d'autres végétaux.

La vigne rapporte deux fois chaque année.

23 juillet 1759. *Établissement d'une chambre d'agriculture et de commerce à Saint-Domingue*, par arrêt du Conseil du roi. D'après cet arrêt, les membres, choisis entre les habitants et les négociants, devaient proposer en commun tout ce qui leur paraîtrait le plus propre à favoriser la culture des terres et le commerce de cette île.

Le fond et la forme de cet établissement furent ensuite changés. Au lieu de huit membres, choisis parmi les deux ordres, le nombre fut limité à sept colons créoles ou ayant habitation. Les membres qui étaient d'abord nommés par les Conseils supérieurs, durent être remplacés par les chambres elles-mêmes à la pluralité des voix ou par scrutin. On supprima la place de l'intendant ou commissaire ordonnateur qui présidait aux assemblées, où, en cas de partage d'opinion, il avait voix prépondérante.

On supprima lesdites chambres pour en établir deux d'agriculture seulement.

L'article 13 de l'ordonnance ou règlement général du 24 mars 1763 (1), porte : « On traitera dans cette chambre toutes les matières qui concernent la population, les défrichements, l'agriculture, la navigation, le commerce extérieur et intérieur, la communication de l'intérieur de la colonie par des chemins ou canaux à établir, les différents travaux à faire aux ports, la salubrité de l'air, la défense des côtes et de l'intérieur du pays, etc. »

10 juillet 1765. On supprima des *fermes de passages* autour du Cap, à cause du tort qu'ils apportaient aux particuliers, ainsi qu'au commerce, dont ces priviléges exclusifs gênaient les opérations.

État général des cultures et manufactures de la partie française de Saint-Domingue, en 1788. Sucreries en blanc, 451 ; idem en brut, 341 ; cafeteries, 2,810 ; cotonneries, 705 ; indigoteries, 3,097 ; tanneries, 3 ; guildiveries, 173 ; cacaotiers, 69 ; fours à chaux, 313 ; poteries, 28 ; briqueteries, 33. Nombre de nègres, 405,528 (2).

(1) Lois et constitutions des colonies françaises, etc.

(2) État des finances de Saint-Domingue, par M. Barbé de Marbois. Port-au-Prince, 1789.

Nombre et nature des établissements de la partie française de Saint-Domingue, en 1789. 793 manufactures à sucre et sucreries, 3,150 indigoteries, 789 cotonneries, 3,117 cafeteries ou caféyères, 182 guildiveries ou distilleries de tafia ou eau-de-vie de sucre, 26 briqueteries et tuileries, 6 tanneries, 370 fours à chaux ou chaux fourneries, 29 poteries, 50 cacaoyères; indépendamment d'une foule d'autres établissements connus sous le nom de *places à vivres*.

On compte en outre 40,000 chevaux, 50,000 mulets et 250,000 bœufs, moutons, chèvres ou pourceaux (1).

Vers l'année 1790, les colons espagnols de Saint-Domingue ne possédaient que 22 manufactures de sucre, qui occupaient environ 600 esclaves noirs.

1798, le 6 thermidor. *Proclamation du général Hédouville* et *arrêté* concernant la police des habitations et les obligations réciproques des propriétaires ou fermiers et des cultivateurs. (38 articles.)

Le *Code rural* fut établi par la chambre des représentants, le 21 avril 1826, et approuvé par le sénat, le 1er mai suivant.

Lettre du secrétaire-général près de S. Exc. le président d'Haïti, à M. Tredwell (du 21 nov. 1817), dans laquelle il dit : Que les hommes de couleur qui auraient le désir de devenir citoyens d'Haïti, touveront une bien légère différence entre la manière de vivre des Haïtiens et celle du pays qu'ils quitteront. Ceux qui possèdent quelques capitaux pourront les placer, soit dans le commerce, soit dans la culture, dont le produit se monte ordinairement à plus de 50 p. 100 en sus des déboursés. Les artistes de toutes les espèces, les hommes de toutes les professions peuvent gagner, dans le pays, depuis six dollars jusqu'à douze par semaine. Les cultivateurs auront au moins de deux à quatre dollars par semaine, outre la nourriture et le logement. Ceux de la dernière classe ayant des familles nombreuses pourront trouver des portions de terre déjà plantées, soit en café, en cannes à sucre ou en coton, et au moyen des soins qu'ils y donneront par leur culture, en partager les bénéfices avec les propriétaires.

Commerce. Après qu'on eut cessé de tirer de l'or de Saint-

---

(1) Moreau de Saint-Méry, Description de la partie française de Saint-Domingue, t. II, p. 100.

Domingue, il s'y fit un commerce de bois de Brésil, de sucre, de casse, de tabac, de coton et de gingembre.

Selon Acosta, on exporta de cette île en Castille, en 1587, 48 quintaux de *caña fistola* ou de casse, 50 de salsepareille, et 898 caisses de sucre de 8 *arrobas* chacun; quoique la capitale eût été pillée et ruinée en partie, l'année précédente, par François Drake. Cette même année, il y avait à bord de la flotte espagnole, 35,444 cuirs de Saint-Domingue (1).

Le commerce devint très-avantageux, surtout avec les Hollandais jusqu'en 1571, où le roi catholique défendit aux habitants le commerce avec les étrangers. Après, il n'y eut qu'un navire espagnol tous les trois ans, et la colonie éprouva un grand dépérissement.

En 1698 (septembre), le roi, par des lettres-patentes, créa l'établissement de la *Compagnie royale de Saint-Domingue*, et lui concéda, pour le terme de cinquante années, tout le commerce de l'île, depuis le cap Tiburon jusqu'à la rivière de Neyba inclusivement.

Une *ordonnance* du 20 décembre 1715 défend aux directeurs de cette compagnie de faire le commerce avec les Anglais et Hollandais (2).

Par les *lettres-patentes* du roi du mois de janvier 1716, la liberté du commerce de la côte de Guinée est accordée à tous négocians du royaume (3).

En 1726, le tabac exporté de la partie française de cette île occupait plus de 60 navires.

1761, 13 mai. La *bourse* ou *chambre de commerce du Cap* est créée par une ordonnance des adminitrateurs.

1784. Arrêt du Conseil d'état, du 30 août 1784, pour ouvrir trois entrepôts : le premier, au cap Français; le second, au Port-au-Prince, et le troisième, aux Cayes-Saint-Louis. Des navires de 60 tonneaux au moins y peuvent introduire différentes espèces de marchandises.

En 1775, Saint-Domingue a exporté en France, sur 353 navires :

1,230,673	quintaux de	sucre. . . .	44,738,139 livres.
459,339	—	de café. . . .	21,818,621
18,086	—	d'indigo. . . .	15,373,346

(1) Acosta, lib. IV, cap. 29 et 33.

(2) Lois et constitutions, etc., t. II, p. 478-80.

(3) *Idem*, p. 486-90; *idem*, t. IV, p. 380.

5,787 quintaux	de cacao. . . .	405,134 livres.
518 —	de rocou. . . .	32,663
26,892 —	de coton.	6,723,205
14,124 —	de cuirs	164,657
43 —	de carret. . . .	43,460
90 —	de canefier. . .	2,435
92,746 —	de bois.	908,386

En menues productions, dont quelques-unes appartenaient aux autres colonies, 1,352,148; en argent, 2,600,000.

Toutes ces sommes réunies donnent un revenu de 94,162,178 livres.

Ces produits provenaient de 385 sucreries en brut et 263 en terré; de 2,587 indigoteries; de 1,418,336 cotonneries; 92,893,405 cafiers, et 757,691 cacaoyers.

A la même époque, la colonie possédait 75,958 chevaux ou mulets, 77,904 bêtes à cornes.

Pour vivres, elle avait 7,756,225 bananiers, 1,178,229 fosses de manioc, 12,734 carreaux de maïs, 18,738 id. de patates, 11,825 ignames, 7,046 de petit mil.

Les travaux occupaient 32,650 blancs, 6,036 nègres ou mulâtres libres, et environ 300,000 esclaves (1).

Tableau des denrées exportées de St.-Domingue en 1788.

Sucre terré, livres	70,227,708	67,670,781 liv.
Muscades, *id.*	93,177,512	49,940,567
Café, *id.*	68,151,180	51,890,748
Coton, *id.*	6,286,126	17,572,252
Indigo, barriques	930,016	10,875,120
Cacao, livres	150,000	120,000
Mélasse, boucauds.	29,502	1,947,132
Tafia, *id.*	303	21,816
Cuir non tanné	7,887	78,870
Id. tanné	5,186	93,348
Écailles de tortue, livres. .	5,000	50,000
Bois de gayac, acajou et mahogany, livres	1,500,000	40,000
	Livres. . . .	200,301,634

Les droits montèrent à 6,924,166 livres (2).

(1) Raynal, Histoire philosophique et politique, etc., t. III, liv. XIII. Genève, 1780.

(2) État des finances de Saint-Domingue, par M. de Marbois. Port-au-Prince, 1789.

Récapitulation et évaluation des denrées exportées de la colonie de Saint-Domingue, pendant l'année 1789 (1).

Sucre blanc. liv. pesant.	54,644,010	40,983,007 fr.
Id. brut.	107,609,296	43,043,719
Café.	88,360,502	48,598,276
Coton.	8,405,128	21,012,820
Indigo.	901,958	3,607,832
Sirop	25,749	1,544,940
Tafia	598	104,650
Cuirs	29,706	710,544
Canefice	80,000	26,000
Rocou.	50,000	30,000
Carret.	5,000	62,000
Cacao	600,000	450,000
Bois d'acajou et de gayac .	9,600,000	1,200,000
	Valeur totale. . .	161,373,788 fr.

La ville de Nantes, dans une adresse à la Convention nationale, en date du 4 novembre 1792, revêtue de 338 signatures, estimait que Saint-Domingue, avant sa destruction, année commune, rapportait :

300 mill. de liv. de sucre brut et terré, valant	150,000,000 fr.
100 — — de café	80,000,000
2 — — d'indigo.	18,000,000
5 — — de coton	10,000,000
30 milles barriques de sirop	3,000,000
15 milles barriques de tafia	1,500,000
Valeur totale. . . .	262,500.000
On pouvait évaluer le commerce interlope à	17,500,000
Total des revenus de Saint-Domingue.	280,000,000

La révolte des noirs de Saint-Domingue et les dévastations qui en furent la suite, anéantirent les produits de cette île, qui fournissait annuellement à la France et au continent plus de 115,000 barriques de sucre. La ruine de cette colonie fut une cause de prospérité extraordinaire pour les autres îles. Le nombre des plantations et la hausse des prix s'accrurent tellement, que la Jamaïque, qui, dans les six années qui précédèrent 1799, n'avait exporté que 83,000 barriques, en

(1) Extrait du tableau dressé par M. Wante, et publié, en 1805, dans son intéressant ouvrage sur l'importance des colonies occidentales françaises, et particulièrement de celle de Saint-Domingue.

expédia 246,000 pour les seules années 1801 et 1802. Le même accroissement, quoique dans des proportions moindres, eut lieu à Cuba, Porto-Rico, la Martinique, la Guadeloupe, le Brésil, etc. Mais cette prospérité fut de peu de durée : non-seulement les produits ne tardèrent pas à combler le déficit que les événements de Saint-Domingue avaient formé, mais ils outrepassèrent bientôt les besoins de la consommation ; le prix du sucre, qui était, en 1798, de 66 schell. par quintal, tomba, en 1806, à 34 schell. ; taux qui, loin de pouvoir rapporter aucun bénéfice aux planteurs, n'était pas même suffisant pour couvrir les frais de leurs établissements. Cette cause est une des principales qui ont amené la détresse et la perturbation dans le commerce colonial (1).

1814, 15 octobre. *Arrêté* du président d'Haïti, qui réduit à 5 p. 100 le droit d'importation sur les marchandises de manufactures anglaises, à compter du 1er janvier 1815.

En 1824, les exportations du café montaient à 37,700,000 livres pesant ; celles du sucre à 725,000 livres. La valeur de ces deux articles était d'environ 8,000,000 de dollars.

Tableau des exportations de café de Saint-Domingue en Angleterre, depuis 1821 *jusqu'en* 1831.

Années.	Livres pesant.
1821	8,745,296
1822	4,662,728
1823	4,976,264
1824	5,125,792
1825	11,352,104
1826	5,693,432
1827	4,327,176
1828	33,413
1829	218,830
1830	966,609
1831	4,078,795 (2)

État des articles d'exportation en 1822.

Café	35,117,834 livres.
Sucre	652,541 —
Coton	891,950 —
Rocou	322,145 —

(1) Extrait d'un article de l'*Edimburgh Review*, n° 87, juin 1826.

(2) Marshals, Geographical and statistical display.

Bois de teinture. . .	3,816,583 livres.	
Acajou	20,100 pieds.	
Valeur de ces articles par estimation . .		9,030,397 dollars.
Droits d'exportation.		1,365,402
Total		10,395,799 (1)

Tableau des articles importés et exportés dans l'année 1823.

PAYS.	IMPORTATIONS.		EXPORTATIONS.	
	doll.	cent.	doll.	cent.
États-Unis de l'Amérique septentrionale	6,056,840	18	3,327,790	5
Grande-Bretagne.	4,506,216	60	3,108,622	6
France	2,640,186	00	2,360,800	0
Hollande, Allemagne, etc.	545,769	68	470,575	5
Totaux. . .	13,749,012	46	9,267,787	16(2)

L'excédant des importations est attribué aux demandes de provisions.

Tableau du commerce des États-Unis avec Saint-Domingue, depuis 1821 *jusqu'en* 1833.

ANNÉES.	VALEUR des articles importés aux États-Unis.	VALEUR des articles exportés des États-Unis.
	dollars.	dollars.
1821.	2,246,257	2,270,601
1822.	2,341,817	2,119,811
1823.	2,352,733	2,378,782
1824.	2,247,235	2,365,155
1825.	2,065,329	2,054,615
1826.	1,511,836	1,454,494
1827.	1,781,309	1,331,909
1828.	2,163,585	1,332,711
1829.	1,799,809	975,158
1830.	1,597,140	823,178
1831.	1,580,578	1,318,375
1832.	2,053,386	1,669,003
1833.	1,740,058	1,147,809

(1) Franklins' present state of Hayti, ch. 11.

(2) *Idem*, ch. 7.

Le tonnage employé dans ce commerce était de 50,000 tonneaux.

Les principaux articles exportés d'Haïti aux États-Unis, sont le café et le cacao; ceux importés dans cette île par les États-Unis consistent en farine, riz, bœuf, porc, beurre, lard, cuirs, fromages et poissons (1).

Finances. Jusqu'en 1713, le gouvernement français a toujours fourni à tout ce qui concernait la défense de la colonie de Saint-Domingue, tel que troupes, armements et artillerie; mais les finances du royaume se trouvant dans la détresse, Louis XIV demanda un *octroi* ou don gratuit de la part des colons, qui pût suppléer à une partie des dépenses publiques. Ce don fut accordé, d'après leurs facultés, par décision des deux Conseils supérieurs, et fut successivement demandé et accordé de cinq ans en cinq ans, sous la même dénomination (2).

Les *droits municipaux* étaient fixés par le Conseil supérieur, et se percevaient par forme de capitation par tête de nègre. Ce droit variait selon l'état de la caisse à la fin de chaque année. Elle a été de 30 sous pour 1789. Ces droits sont destinés à payer les pensions des curés et vicaires, la solde de la maréchaussée, les frais de police, le prix des esclaves condamnés au dernier supplice. Les marguilliers, collecteurs de cette capitation, avaient 3 p. 100 sur la recette (3).

Recette et dépenses de la colonie française en 1774.

RECETTE ANNUELLE.

Droits d'exportation sur les denrées	3,000,000 liv.
— de capitation sur les esclaves.	400,000
Ferme des postes, recette effective	50,000
— de boucheries	40,000
Droits de 5 p. 100 sur les loyers des maisons.	80,000
	3,570,000

DÉPENSE ANNUELLE.

En appointements.	750,000 liv.
Pension, solde et subsistance de troupes . .	640,000
Marine de la colonie	48,000

(1) *Pitkins'* statisticks of the united states.

(2) Lettre du comité colonial, etc.

(3) Mémoire de La Luzerne, p. 61 et 62.

Report.	1,438,000 liv.
Fortifications et artillerie.	450,000
Hôpitaux	350,000
Dépenses des vaisseaux du roi	100,000
Loyers des maisons et logements	50,000
Fournitures et diverses dépenses	400,000
Dépenses extraordinaires	260,000
Total de la dépense. . . .	3,048,000 (1)

Recettes et dépenses des diverses caisses de la colonie, pendant les années 1786 *et* 1787.

Recettes.	21,741,534 livres.
Dépenses . . . . , ...	21,741,534

Chaque partie des fonds non consommés réunie aux dépenses de la caisse à laquelle ils appartiennent, forme une exacte balance avec leurs recettes (2).

Recettes et dépenses pendant l'année 1788.

Recettes.	13,444,854
Dépenses	13,444,854 (3)

Les recettes des caisses de la colonie, pendant l'année 1789, montaient à 14,510,377 livres, et les dépenses formaient une exacte balance avec la recette (4).

Décret du 11 juillet 1811, qui enjoint aux porteurs de titres de créances de Saint-Domingue sur la marine, de produire, dans le délai de deux mois, les pièces justificatives de leurs réclamations (5).

Acte du 21 février 1816, portant que les sursis accordés aux colons de Saint-Domingue, et à leurs cautions, par la

(1) Malouet, Mémoires sur les colonies, t. IV, part. II, ch. 6. Les dépenses occasionnées par la reconstruction du Port-au-Prince, qui vont à plus de 2 millions, ne sont pas comprises dans cet état.

(2) État des finances de Saint-Domingue, par M. Barbé de Marbois, intendant, etc., tableau XI. Port-au-Prince, 1788.

(3) *Idem*, tableau XI.

(4) État des finances de la colonie de Saint-Domingue, par le chevalier de Poisy, commissaire de la marine, et qui fait suite aux comptes de 1786, 1787 et 1788, rendus par M. de Marbois. Imprimerie royale, 1790.

(5) Annales maritimes, t. I.

loi du 2 décembre 1814, sont prorogés jusqu'à la fin de la session de 1817.

Loi du 15 avril 1816, qui proroge le sursis accordé aux colons jusqu'à la fin de la session qui se réunira en 1819.

1816. Par la lettre du ministre de la marine, du 8 novembre, le passage gratuit ne peut être accordé qu'à des colons indigènes retournant dans la colonie où sont situées leurs propriétés, à des ouvriers exerçant des métiers de première nécessité, à des soldats envoyés isolément, et aux personnes qui paraîtraient au ministre du roi susceptibles de la même faveur, soit par leurs services, soit par d'autres considérations.

Les colons de couleur sont admissibles, comme les propriétaires blancs, à la faveur du passage gratuit; mais les uns et les autres ne doivent l'obtenir qu'autant qu'ils auront prouvé leur état d'indigence, et qu'il sera reconnu d'ailleurs qu'ils retournent sur leurs habitations, après avoir été contraints par les événements de la révolution de venir en Europe (1).

Tableau des recettes et des dépenses depuis l'année 1818 *jusqu'en* 1825.

ANNÉES.	RECETTES.	DÉPENSES.
	dollars.	dollars.
1818	2,646,017	2,144,291
1819	1,832,904	1,660,101
1820	2,213,440	2,030,251
1821	3,570,691	3,461,933
1822	2,826,693	2,557,228
1824	3,101,716	3,105,115
1825	2,421,592	» (2)

Antiquités. Les seules antiquités trouvées à Saint-Domingue sont: 1° des *fetiches;* 2° des *fragments* de *poterie;* 3° des *haches indiennes*. Les premiers représentent des crapauds grossièrement sculptés en pierres verdâtres ou quertreuses. La plus grande avait un demi-pied de longueur et trois pouces de largeur. Dans les fragments de poterie, l'on voit plusieurs dessins assez mal travaillés. Les haches en gé-

(1) Annales maritimes, année 1816, part. I, p. 502.

(2) Notes en Haïti, by M. Mackenzie, vol. II, p. 192.

néral sont des pierres dures et lisses, dont les Indiens se servaient pour faire leurs saints et d'autres ouvrages (1).

Histoire. L'île d'Haïti fut découverte par *Christophe Colon* dans son premier voyage (1492), le 5 déc., à la pointe orientale de l'île, au port qu'il nomma *Puerto de San-Nicolao* ou Saint-Nicolas, en l'honneur de ce saint. Quelques jours après, il découvrit la petite île qu'il nomma *Isla de la Tortuga* ou la *Tortue*, à cause de sa forme; et, le 7, il entra dans un port auquel il donna le nom de *Puerto de la Concepcion*, ou port de la *Concepcion* (2). Se dirigeant ensuite vers les mines de *Cibao*, il découvrit un port qu'il nomma *Valle del Paraiso*, Valparayso (3), et le 20, celui de *Santo-Tomas* (4), ou Saint-Thomas (5), et le 26, la grande baie de *Caracol* du Limaçon.

Lors de sa découverte, Haïti était gouvernée par cinq principaux caciques ou rois, dont chacun possédait un disdistrict ou royaume. Celui de *Magua* ou *royaume* de la plaine (6), comprenait une étendue de 30 lieues de long et de 6 dans sa plus grande largeur (7). Le cacique de ce district se nommait *Guarionex*.

Le second royaume, celui de *Marien*, où régnait *Guacanagari*, comprenait la partie septentrionale de la Véga-Réal, située entre l'extrémité occidentale de l'île où est le cap Nicolas, et la rivière Yaque ou Monte-Christi.

Le troisième royaume était celui de *Maguana*, qui renfermait la province de *Cibao*, arrosée par l'Artibonite. Caonabo, qui y gouvernait, était Caraïbe d'origine et avait sa demeure au bourg de *Maguana*. Les Espagnols y bâtirent une ville sous le nom de *San-Juan de Maguana*, qui ne subsista pas long-tems.

---

(1) Essai sur l'histoire de Saint-Domingue, ch. 7.

(2) Appelé ensuite par les Français, *Port-à-l'Ecu*, et par les Espagnols, *Puerto-Escudo*.

(3) Aujourd'hui le Port-de-Paix.

(4) Depuis nommé *Bahia de Acul* ou baie de Acul.

(5) A cause de la fête de ce saint. C'est le meilleur port du monde, dit l'amiral : il l'a appelé *mer* à cause de son étendue (*puerto de la mar de Santo-Tomas*). Voyez Colleccion de los viages y descubrimientos, etc., par don de Navarrette, t. I, primer viage de Colon. Madrid, 1825.

(6) Nommée ensuite Véga-Réal ou plaine du cap Français.

(7) Voyez l'article *Sol*.

Le quatrième royaume, celui de *Xaragua*, devait son nom ou le donnait au grand lac situé dans cette partie de l'île. Ce canton renfermait toute la côte occidentale et une partie de celle méridionale. Son cacique se nommait *Behechio*.

Higuey, le cinquième royaume, occupait toute la partie orientale de l'île située entre les rivières Yaque et Ozama. Ce district avait pour souverain le cacique *Cayacoa*.

1493. Le 2 janvier, l'amiral, ayant décidé de retourner en Espagne, laissa, dans la province du cacique Guacanagari, une colonie composée de 39 individus, et fit élever un fort pour leur sûreté. Il donna à cet établissement le nom de *Villa de la Navidad* (1), et confia son gouvernement à ses lieutenants *Diego de Arana*, *Pedro Guttierez* et *Rodrigo Escovedo* (2).

8 janvier. L'amiral, longeant la côte à une grande lieue à l'ouest de Monte-Christi, découvrit l'embouchure d'un grand fleuve qui roulait beaucoup d'or, et auquel il donna le nom de *Rio del Oro* ou *Rivière d'Or* (3). Le 10, l'amiral arriva à l'entrée d'un autre fleuve qu'il nomma *Rio de Gracia* (4). Le lendemain, il arriva à un cap, à 4 lieues de distance, qu'il appela *Belprado* ou *Beaupré*; et plus loin, à un autre, *Cabo del Angel* ou cap de l'Ange; ensuite il se trouva près d'une montagne élevée qui prit le nom de *Monte de Plata* (5), et le port à sa base celui de *Puerto de Plata* ou port d'Argent (6). Il reconnut plus avant la *Punta del Hierro* ou Pointe-de-Fer, à 3 lieues del Angel (7), et à une lieue de là, celle de *Punta Seca*, ou Pointe-Sèche (8); à 5 lieues

---

(1) Ou *Nativité*, à cause de son arrivée dans ce port le jour de Noël. Cette colonie fut établie près du port de *Guarico* ou ville du cap, à dix lieues d'une montagne élevée, que l'amiral avait nommée *Monte-Christi*. Après son départ, toute cette colonie périt sous le coup des Indiens.

(2) Coleccion de los viages, etc., primer viage de Colon.

(3) C'est le Yaque ou Santiago, à huit lieues de la villa de Navidad.

(4) *Chuzona Chico*, à trois lieues et demie de *Puerto de Plata* ou port de Plata.

(5) Ou *port d'Argent*, à cause de sa couleur.

(6) Port de Santiago.

(7) Pointe *Macuris*.

(8) Pointe *Sesua*, *Seyva* ou *Sesera*.

plus loin le *cap Redondo* (1), ou Rond ; et vers l'est, el *Cabo Frances*, ou cap Français, près d'un grand promontoire (2).

Continuant sa route, l'amiral rencontra à la distance d'une lieue, le cap del *Buen-Tiempo* ou Beau-Tems, et à une grande lieue plus loin, celui du *Cabo Tajado*, ou *cap Escarpé*. Le 12, il découvrit la terre vers le sud (3), et on donna au cap le nom de *Cabo de Padre e Hijo*, ou cap du Père et du Fils, à cause des deux pointes escarpées dont l'une est plus grande que l'autre (4). Continant son chemin vers l'est, il rencontra des rochers qui formaient un pic très-beau et très-élevé, qu'il nomma *Cabo del Enamorado*, ou cap de l'*Amoureux* (5). Il se trouva à la distance de 32 milles (italiens) d'un beau port auquel il donna le nom de *Puerto Sacro*, ou port sacré (6). A 12 milles est du cap Enamorado, il en découvrit un autre (7) plus rond et plus élevé, près duquel il y avait une grande baie (8) de 3 lieues d'étendue, et au milieu une très-petite île (9).

Le 16 janvier, l'amiral s'arrêta à un golfe, qu'il nomma *golfo de las Flechas* (10), golfe de Flèches, pour aller à l'île de *Carib* (11), habitée par un peuple qui est la terreur de tous ceux des autres îles. En partant de l'île Espagnole (*Isla Española*) du cap, qu'il nomma *San-Theramo* (12), il retourna en Espagne, où il arriva le 4 mars (13).

1493. Dans un second voyage, l'amiral prit terre à l'île Española, le 22 novembre. Entre cette île et celle de Boriquen, il en aperçut une autre (14), qui n'était pas grande,

---

(1) Cap de la Roca.

(2) *Bahia Escocesa* ou baie Écossaise.

(3) La presqu'île de *Samana*.

(4) L'île *Yazual*.

(5) Le cap *Cabron*.

(6) Le port *Yagueron*.

(7) Le cap *Samana*.

(8) La baie de *Samana*.

(9) *Caies de Levantados*.

(10) La baie de Samana ou l'embouchure du fleuve Yuna.

(11) Puerto-Rico ou Porto-Rico.

(12) Le cap Samana, à la pointe orientale de la presqu'île du même nom.

(13) Voyez Coleccion de los viages, etc., primer viage de Colon.

(14) La Mona y Monita.

et il aborda à la côte de Española, où il trouva une terre (1) basse et plate. Longeant la côte, il arriva à un *port* nommé *Monte-Christi*, près duquel il y avait un fleuve dont l'eau était bonne (2); ce port n'était éloigné que de 7 lieues de la ville de Navidad. Quelques Espagnols de l'expédition, qui étaient débarqués pour examiner le pays, y trouvèrent quatre corps morts qui avaient de la barbe. L'amiral se rendit, le 27 novembre, au port de la Nativité, où il apprit que cette ville avait été brûlée ou démolie.

L'amiral, affligé de la perte de sa colonie, remonta la côte et trouva un bon *port*, auprès d'une rivière dont l'eau était excellente; il y fonda une nouvelle colonie de 1,500 hommes, ou ville, sous le nom de *Marta* (3), défendue d'un côté par un ravin de roche escarpée, et de l'autre par une épaisse futaie (4).

1495, 24 mars. Après la défaite des naturels, au nombre de 100,000, dans la *Véga-Réal*, ou Campagne-Royale, par l'amiral Colomb, ils tombèrent sous la domination des Espagnols, auxquels ils étaient forcés de payer un tribut depuis l'âge de 14 ans. Ceux qui habitaient la Campagne-Royale, la province de Cibao et près des mines, devaient fournir chacun, tous les trois mois, une petite mesure d'or, et les autres, 25 livres de coton, excepté le roi Manicatix, qui devait apporter aussi chaque mois une demi-calebasse d'or, de la valeur d'environ 150 *pesos* ou écus. Guarinoex, roi de la *Véga*, proposa de faire semer du bled depuis l'Isabelle jusqu'à Santo-Domingo, ou d'une mer à l'autre, dans une distance de 55 lieues, pourvu qu'on n'exigeât point l'or que ses vassaux ne savaient pas ramasser (5).

Afin de dompter les Indiens insoumis, l'amiral et l'adélantado, son père, les poursuivaient partout, accompagnés d'un prêtre pour les confesser avant de les faire pendre. Les

(1) *Cap del Engaño.*

(2) Le fleuve Santiago.

(3) Elle prit ensuite le nom d'*Isabela* en l'honneur de la reine de Castille. En 1496, cette ville, située à 10 lieues à l'est de Monte-Christi, fut transférée à 50 lieues de là de l'autre côté de l'île, par Bartholomé Colon, qui lui donna le nom de Santo-Domingo. Voyez p. 51.

(4) Voyez Coleccion de los viages, etc. Segundo viage de Colon. — Herréra, déc. I, lib. II, cap 10.

(5) Herréra, déc. I, lib. II, cap. 17.

Espagnols employèrent ce moyen cruel pour intimider les Indiens et les contraindre à payer les tributs destinés à couvrir les frais de l'expédition (1). Ils ne tardèrent pas à conquérir une partie de l'île et de forcer les vaincus à devenir vassaux et tributaires des officiers du roi, des soldats et des colons.

1495. Avant de quitter l'île pour retourner en Espagne, Christophe Colomb fit bâtir plusieurs forteresses pour la protection des Espagnols, savoir : 1° la *Magdaléna*, nommée par les naturels *Macorix*, dans la Campagne-Royale et la terre du cacique *Guanacoel*, à 3 ou 4 lieues de l'endroit où l'on établit depuis la ville de Santiago; l'*alcaide*, *Louis de Arriaga*, fut laissé lieutenant de cette forteresse; 2° *Santa-Catalina*, dont *Hernando Navarro* fut nommé gouverneur; 3° *Espéranza*, située sur les bords du fleuve Yaqui, du côté de Cibao; 4° la *Concepcion* (2), située dans la *Véga-Réal* et dans le royaume de Guarinoex où Colomb mit pour gouverneur *Juan de Aiala* (3).

1496. D'après l'ordre des rois pour l'administration d'Hispaniola, il devait y avoir constamment 330 individus aux frais du gouvernement, savoir : 40 cavaliers, 100 hommes d'infanterie, 30 marins, autant de matelots, 20 orfèvres, 50 laboureurs, 20 artisans et 30 femmes. Chacun devait recevoir 60 *maravédis* (de 2 deniers) par mois, une *hanega* de bled (4) et douze maravédis par jour pour vivres. On devait y mener des religieux pour administrer les sacrements et convertir les Indiens, des médecins, des apothicaires, des chirurgiens, et des musiciens pour amuser le peuple. L'amiral eut la permission du roi de porter le nombre d'hommes à 500, à condition de les entretenir d'autres fonds que ceux de leurs altesses, et il lui fut enjoint d'encourager l'agriculture et l'éducation des animaux domestiques.

Christophe Colomb rentra à Cadix le 11 juin 1496.

---

(1) Herréra, déc. I, lib. IV, cap. 7.

(2) Ce fort fut le commencement de la ville de la *Concepcion de la Vega*, qui, huit ans après, devint très-importante à cause des mines de Cibao, dont le produit montait quelquefois jusqu'à 240,000 écus d'or. Voyez p. 52.

(3) Herréra, déc. I, lib. II, cap. 18.

(4) La *hanega* contient 4,322 3/4 pouces cubes espagnols.

Les rois accordèrent la permission de passer aux Indes à tous ceux qui le voudraient, mais à leurs dépens, et sans jouir d'aucune solde. Ils devaient avoir seulement le tiers de tout l'or qu'ils recueilleraient dans les lieux dont la possession n'avait pas été prise au nom des rois.

D'après la demande de Christophe Colomb (22 juin), les malfaiteurs des deux sexes, détenus dans les prisons, furent graciés, sous condition de servir quelques années dans l'île Espagnole, excepté ceux qui étaient coupables des crimes d'hérésie, de lèse-majesté, de sodomie, etc. L'amiral eut la faculté d'accorder des terres à tous ceux qui viendraient s'y établir.

Au commencement de juillet, trois navires expédiés de Cadix, par l'amiral, arrivèrent à Isabelle, au grand contentement des Castillans, qui manquaient de vivres. Bartolomé Colomb renvoya les mêmes navires en Castille, ayant à bord 300 Indiens esclaves. Après leur départ, il se rendit à l'embouchure du fleuve Ozama, où il établit une forteresse en terre et jeta les fondements de la ville de *Santo-Domingo* (1), sur le bord oriental de l'Ozama.

---

(1) Parce qu'il y arriva le jour de la fête de ce saint, ou celui de dimanche, ou bien en l'honneur de son père qui s'appelait *Domingo*. L'amiral nomma toujours cette ville *Isabella-Nueva*, ou *Nouvelle-Isabelle*. (Herréra, déc. I, lib. II, cap. 10.—Oviédo, lib. II, cap. 13.)

Au mois de juillet 1502, un ouragan détruisit cette ville, et don Nicolas de Ovando la transporta, deux ans après (1504), sur la rive occidentale de l'Ozama, et y fit construire un fort. L'audience royale y fut établie en 1511 : en 1547, elle fut érigée en archevêché. La cathédrale, commencée en 1512, ne fut terminée qu'en 1640. En 1586, la ville fut pillée par François Drake. Voyez cette année.

En 1528, 700 *pesos* d'or furent donnés par le trésor royal pour fonder l'hôpital.

En 1665, Santo-Domingo était composée de 500 maisons. En 1684 et 1691, elle fut en partie détruite par des tremblements de terre. En 1785, la population de cette ville était de 25,000 individus. (Valverde, cap. 16.)

En 1810, elle n'était que d'environ 20,000.

En 1824, la population de l'arrondissement de cette ville, d'après le recensement, s'éleva à 20,076 individus.

Santo-Domingo est située à environ 70 lieues du Port-au-Prince et 90 du Cap, par le 18° 28' 40" de latitude, et 72° 19' 52" de longitude ouest de Paris. (Connaissance des tems de 1836.)

1498. Christophe Colomb retourna encore à Saint-Domingue pendant son troisième voyage. La Cour d'Espagne, ayant résolu de lui ôter le gouvernement de l'île, lui donna pour successeur, *Francisco de Bovadilla* (1), qui mit à la voile avec deux navires, vers la fin de juin 1500, et arriva à sa destination le 23 août suivant. Ce commandeur, de l'ordre de Calatrava, fit arrêter l'amiral et ses frères, et les envoya chargés de fers en Espagne (2).

1501. *Fondation* de la ville de la *Concepcion de la Véga* dans la plaine de la Véga-Réal, à 20 lieues nord-est de Santo-Domingo, par l'amiral don Christoval Colomb (3).

1501. *Fondation* de la troisième ville de Saint-Domingue, qui prit le nom de *Bonao*, d'après le cacique de ce lieu. Cette ville était située à 20 milles de celle de Santo-Domingo, et à 10 de la Véga (4).

1502. *Règlement pour les nouvelles villes.* D'après une convention faite entre le gouverneur général et *Louis Arriaga*, celui-ci s'engagea à établir quatre peuplades composées de 200 familles, aux conditions suivantes : 1° ces

---

(1) Par commission datée de Madrid, le 21 mai 1499.

(2) Voyez Voyages de Christophe Colomb dans le IX[e] tome de l'*Art de vérifier les dates*, etc.

(3) En 1508, cette ville eut pour armoiries un écusson d'azur, chargé d'un château d'argent surmonté d'un autre écu d'azur, avec une couronne de Notre-Dame et deux étoiles d'or.

En 1511, le pape Jules II y établit un évêché qui fut réuni à Santo-Domingo en 1627. La Véga étant tombée en décadence, Charles V y encouragea l'émigration, ainsi qu'à Santo-Domingo, promettant un passage gratuit et la faculté d'avoir six esclaves par blanc au lieu d'un seul.

En 1564, cette ville, située sur la rive gauche de la rivière Camou, fut renversée par un tremblement de terre : on la transféra sur la rive droite de la même rivière, à 2 lieues sud-sud-est de l'ancienne, et 42 lieues de Santo-Domingo.

En 1724, on n'y comptait que 90 maisons. En 1785, la population s'élevait à 8,000 individus. (Valverde, cap. 16.) En 1824, l'arrondissement ne comprenait que 6,478 individus, selon l'état du recensement.

(4) En 1508, elle reçut pour armes un écu d'argent chargé d'épis d'or, au pied de sinople. Voyez Herréra, déc. I, lib. IV, cap. 9, et lib. VII, cap. 2.

En 1606, Bonao était déjà abandonnée ; mais elle fut rétablie, car, en 1529, il en est question.

familles seront transportées à leur destination aux frais du roi ; 2° chacune aura une étendue de terrain suffisante pour tous ses besoins, en payant les dîmes et les prémices ; 3° les nouveaux habitants ne seront sujets à aucun droit, ni imposition pendant cinq ans, à l'exception de ce qui appartient au souverain, savoir : bois de Brésil, mines, salines et ports de mer ; 4° les habitants ne pourront acheter ni troquer de l'or avec les Indiens ; et en commerçant avec eux, ils paieront au trésor royal le tiers du produit de ce trafic, à l'exception des provisions de bouche ; 5° les mineurs qui travaillent aux mines, à leurs frais, auront la moitié de l'or qu'ils recueillont, avec le montant de leurs frais ; et en cas de nouvelle découverte d'or ou de perles, ils en auront la moitié ; et le quint seulement des autres marchandises ; 6° les habitants ne recevront ni Maure, ni juif, ni banni dans lesdites villes ; ils seront toujours prêts à exécuter les ordres des gouverneurs ; et ceux qui voudront retourner en Castille avant cinq ans, ne pourront vendre aucun article des magasins du roi qu'on leur aurait confié pour leur établissement.

Ces règlements servirent de base pour la fondation des nouvelles villes, quoiqu'Arriaga n'eût pas réussi à trouver le nombre de familles dont on était convenu (1).

1502. Bovadilla fut remplacé par le grand-commandeur d'Alcantara, don *Nicolas de Ovando,* qui, s'embarquant le 13 février à San-Lucar, arriva à Santo-Domingo, le 15 avril 1502, avec 32 voiles, un grand nombre de troupes, et 200 hommes pour s'établir dans l'île, et y former quatre villages de 50 personnes chacun.

D'après les instructions royales, Ovando était autorisé à obliger chaque cacique à fournir un certain nombre d'Indiens pour travailler aux mines et aux champs comme personnes libres et non comme esclaves, en leur payant tant par journée.

Ce gouverneur profita de cet ordre pour établir les *repartimientos* ou partages dans les Indes, en donnant à chaque Castillan un certain nombre d'Indiens, avec un brevet portant ces mots : « Je vous recommande *tant* d'Indiens dé-» pendant de *tel* cacique : vous leur enseignerez les points » de notre sainte foi catholique. 1502 » (2).

Fondation de la ville de Puerto de Plata, ou Port-Plate

(1) Herréra, déc. I, lib. V, cap. 3.
(2) Herréra, déc. I, lib. V, cap. 11.

par Nicolas de Ovando, à près de 40 lieues de Santo-Domingo, 16 de la Concepcion, 10 de la Gran-Véga, et 10 ou 12 des mines de Cibao. Ce port, qui avait été découvert par Christophe Colomb dans son premier voyage, semblait à Ovando être préférable à celui de Santiago pour les navires de Castille, et la ville devait servir pour en protéger les habitants contre les Indiens qui étaient fort nombreux de ce côté (1).

1502. *Fondation de la ville de la villa del Ceybo* ou *Seibo*, à 20 lieues à l'est de Santo-Domingo, près de l'île de la Saona, par *Juan de Esquevel*, d'après les instructions de *Nicolas de Ovando* (2).

1503. Bientôt après le partage des Indiens, par Nicolas de Ovando, ceux-ci cessèrent de semer, et les Castillans, manquant de vivres, étaient réduits à se nourrir d'aliments dangereux. S'abandonnant, de l'autre côté, aux plaisirs des sens avec les Indiennes, ils contractèrent une maladie épouvantable et dangereuse (la maladie vénérienne), dont plusieurs moururent comme enragés. Cependant une Indienne, femme d'un Castillan, ayant fait connaître la vertu du bois de *gaïac* (3), l'usage de ce remède les soulagea beaucoup.

Les Espagnols étaient, en même tems, tourmentés par les insectes *niguas* (4), nommés par eux *sabundijas*, qui se fixaient entre cuir et chair, aux doigts des pieds, d'où l'on ne pouvait les arracher que par le fer ou par le feu. Un autre supplice était celui des *mosquitos* (5), nommés *açudias*, qui fourmillaient dans l'île.

Les Espagnols apprirent des Indiens à manger la chair du

---

(1) Herréra, Descripcion de las Indias, etc., p. 7, et déc. I, lib. V, cap. 4, et lib. VII, cap. 2.

Le port la Plata était florissant au commencement du seizième siècle; mais s'étant livrée à la contrebande, la ville fut transférée, en 1606, dans l'intérieur, et réunie à celle de Monte-Christi pour former la ville de Mont-de-Plata. Plus tard, le port de Plata fut rétabli.

En 1824, la population de l'arrondissement de cette ville, d'après le recensement, monta à 10,622 individus.

(2) Cette villa, nommée aussi *Zeibo* et *Seibo*, par quelques auteurs, était composée, en 1724, de 180 maisons. (Charlevoix.)

(3) *Guaiacum* (L.) ou *lignum vitæ*, grand arbre dont le bois est sudorifique.

(4) Espèce d'*acarus*.

(5) Mousquites ou maringouins.

manati (1), qui a le goût du veau et celle du lézard *ybana*, qu'ils trouvent bonne et savoureuse (2).

1503. Ovando bâtit, à cette époque, une fonderie à une lieue des mines de Saint-Christophe, et accorda la permission, aux religieux de Saint-François, d'établir deux monastères de leur ordre, l'un à Santo-Domingo, l'autre dans la Véga, où ils apprenaient aux jeunes Indiens à lire et à écrire, ainsi que les principaux articles de foi..

Ovando empêcha l'introduction des esclaves nègres qui corrompaient les Indiens, et qu'on ne pouvait jamais contenter, et écrivit qu'on n'envoyât plus personne dans l'île, où il n'y avait pas assez de subsistances pour ceux qui s'étaient établis.

Afin de mieux convertir les Indiens, le roi manda à Nicolas de Ovando de les établir dans des villages sous la protection d'une personne probe et éclairée, et de ne plus les faire servir que de leur propre volonté; de faire bâtir, dans chaque village, une église et une maison où un prêtre assemblerait les enfants deux fois le jour, pour les instruire en la doctrine chrétienne et leur apprendre à lire et à écrire, et tiendrait un registre de tous les baptêmes. Il fut aussi ordonné au gouverneur de construire des hôpitaux, et une maison de *contractation* ou *magasin* pour resserrer les marchandises destinées pour la couronne.

Nicolas de Ovando, craignant l'influence d'*Anacoana*, sœur de Bohéchio, qui gouvernait dans la province de Xaragua, à soixante-dix lieues de Santo-Domingo, résolut de s'y rendre. Il partit avec 300 hommes d'infanterie et 70 de cavalerie. A son arrivée, il fut bien accueilli par cette princesse, qui vint au-devant de lui, accompagnée de 300 seigneurs chantant et dansant selon leur usage. Elle fit loger ce grand commandant dans l'une des principales maisons, et ses gens dans d'autres voisines, et leur fit apporter une grande quantité de gibier et de poisson. Le dimanche après dîner, Ovando, s'étant assuré des intentions hostiles des caciques, les invita à se trouver chez lui pour leur parler. Quand ils furent réunis, il fit entourer la maison par de la cavalerie et de l'infanterie; et, à un signal convenu, tous y

(1) Le lamantin d'Amérique (manatus americanus, Cuvier), nommé *bœuf*, *vache*, *veau marin*, parce qu'il mange l'herbe comme les ruminants, et *poisson femme*, *femme de mer*, à cause de deux mamelles placées sur la poitrine de la femelle.

(2) Herréra, déc. I, lib. V, cap. 11.

furent saisis, garrottés et brûlés vifs, excepté Anacoana qu'il fit pendre. Un grand nombre d'Indiens, épouvantés de cet horrible spectacle, s'enfuirent dans leurs canots dans l'île *Guanabo*, à huit lieues de distance ; d'autres sous leur chef *Guavrocuyà*, cousin d'Anacoana, se retirèrent dans les montagnes de *Baoruco*, voisines de la mer du côté du sud (1).

1503. Fondation de la ville de *Puerto-Real* ou *Port-Royal*, par *Rodrigo Mexia*. Elle eut pour armes, en 1508, un écu d'azur ondé, chargé d'un navire d'or (2).

1503. Fondation de la ville de *Albor Gordo* (3).

1503. Établissement de la ville de *San-Juan de Maguanà* (4), par *Diégo Vélasquez*, dans le milieu de l'île où régnait Coanabo, entre les fleuves de Neyba et de Yaqui, sur les bords du dernier, à 30 lieues de Xaragua et autant de Santo-Domingo (5).

1503. Fondation de la ville de *Larez* de *Guaba* (6) ou *Guahabà*, par *Rodrigo Mexia*, au pied et au sud de la première chaîne de montagnes, et non loin des mines de Cibao (7).

1503. *Ville d'Azua*. Le même commandant *Vélasquez* établit, à 14 lieues de la Zabana, une autre ville qui prit le nom d'*Azua* en *Compostéla*. Le premier nom étant

---

(1) Herréra, déc. I, lib. VI, cap. 4.

(2) Herréra, déc. I, lib. VI, cap. 4. Villas que poblo Diego Velasquez. En 1606, cette ville était déjà abandonnée.

(3) Herréra, déc. I, lib. VI, cap. 10.

(4) Herréra, déc. I, lib. VI, cap. 4.

(5) Maguana était l'un des cinq royaumes de l'île lors de sa découverte. En 1508, cette ville obtint pour armes un écu d'argent à l'aigle de sable, tenant un livre, à l'orle d'or, chargé de cinq étoiles sanglantes.

En 1606, les habitants furent transférés à un lieu situé à environ 300 toises de la Neyba. En 1785, la population de San-Juan s'élevait à 4,500 individus. (Valverde, cap. 16.)

(6) Des mots indiens *Guaba* et *Larez* dont Ovando avait obtenu la commanderie.

En 1508, elle eut pour armes un écu de sinople à la couleur d'or et à l'orle d'argent. Après la décadence de la colonie, dont nous avons déjà parlé, cette ville fut anéantie.

(7) Herréra, déc. I, lib. VI, cap. 4, et lib. II, cap. 2.

celui du port voisin où il y avait une bourgade indienne, et l'autre celui d'un commandeur de Galice, *Gallego*, de l'ordre de Santiago de Compostéla qui y avait été avant la fondation de la ville (1).

1503. Établissement de la ville de *Salvatierra de la Zabana* ou *Terre-Sauvée de la Savane*, dans la province de Haniguayaguà, par *Diégo Vélasquez*. En langue indienne, Zabana veut dire plaine (2). Trois ans après, elle fut abandonnée.

La même année, Vélasquez peupla le port que l'amiral avait nommé *Puerto del Brasil* ou *Port du Brésil*, et connu sous le nom indien de *Yaquimo*. C'est là que Alonzo de Ojéda se jeta dans la mer, les fers aux pieds. Ce port fut nommé ensuite *Aquin* par les Français (3).

1503. Établissement de la ville de *Santiago* ou *Saint-Jacques*, sur la rive droite de la rivière Yaquì, au sud de Puerto di Plata, son *embarcadero*, dans une plaine fertile, à 14 lieues de la mer et 10 de la cité de la Véga (4).

1503. Fondation de la ville de *Yaquimo*, au port du

---

(1) Azua eut pour armes, en 1508, un écu d'azur à l'étoile d'argent en chef, et ondé d'argent et d'azur en pointe. Herréra, déc. I, lib. VI, cap 4.

Azua ayant été pillée par des corsaires français, avait perdu beaucoup de sa population après l'année 1543. En 1592, le 15 avril, Azua fut attaquée par Christophe Newport, anglais, et elle fut rançonnée.

En 1785, Azua renfermait une population de plus de 3,000 individus. (Valverde, cap. 16.)

(2) En 1508, le roi donna pour armes à cette ville un écu de gueules au griffon d'or. (Herréra, déc. I, lib. VI, cap. 4, et lib. VII, cap. 2.)

(3) Herréra, déc. I, lib. VI, cap. 4, et lib. VII, cap. 2.

(4) Herréra, déc. I, lib. VI, cap. 10.

En 1508, elle eut pour armes un écu de gueules, à deux coquilles d'argent, chargé de sept coquilles de gueules.

En 1659, cette ville fut pillée par les Français ou flibustiers de l'île de la Tortue. En 1667, elle fut attaquée de nouveau par 400 hommes de la même nation, et les habitants payèrent pour rançon la somme de 25,000 piastres-gourdes. En 1689, elle fut encore assaillie par 1,000 soldats français, sous les ordres de M. de Cussy. En 1705, Santiago était composée de 600 maisons et d'une population de 26,000 individus. (Valverde, cap. 16.)

même nom qui avait été découvert par Christophe Colomb en 1498. Cette ville est à 15 lieues de l'île Béata et 25 de Santo-Domingo (1).

1504. Fondation de la ville de *Vera-Paz* ou de la *Vraie-Paix*, par *Rodrigo Mexia de Trillo*, d'après les instructions du grand-commandeur *Ovando*.

Cette ville, située premièrement près du lac Xaragua, à deux lieues de la mer, fut rapprochée dans la suite et prit le nom de *Santa-Maria del Puerto*. Les naturels de l'île donnaient à ce lieu le nom d'*Yaguana*, dont les Français ont formé *Léogane*, éloignée de 70 lieues de la capitale.

En 1508, le roi donna pour armes, à la ville de *Véra-Paz*, un écu, le chef chargé d'un pigeon d'argent, tenant en son bec un rameau de sinople posé sur un arc-en-ciel de diverses couleurs, et au bas une paix (2).

1504. La ville de *Hinche*, connue premièrement sous le nom de *Gohave*, ou de *Nouveau-Gohave*, était déjà considérable en 1504, c'est-à-dire douze ans après la découverte de l'île. Elle est située au confluent de la rivière de Guyamuco et de celle de Samana, à environ 12 lieues de Saint-Raphaël, 25 du cap Français et 64 de Santo-Domingo (3).

1504. Fondation de la ville de *Buénaventura*, sur les

---

(1) Herréra, déc. I, lib. III, cap. 12.

(2) Herréra, déc. I, lib. VI, cap. 4, et lib. VII, cap. 2.

Oviédo, lib. III, cap. 12. Cet auteur dit que la conquête de ce pays étant achevée après six mois de campagne, Vélasquez, pour conserver le souvenir de cet événement, jeta les fondements de *Santa-Maria de la Vera-Paz*, au mois de février 1504.

En 1543, cette ville fut saccagée et brûlée par un navire français; et le 15 avril 1592, le capitaine anglais *Christophe Newport* vint l'attaquer avec une escadre composée de trois vaisseaux, et réussit à la brûler entièrement : elle était alors composée de 150 maisons.

En 1606, les habitants de cette ville furent transportés à Bayaguana. Voyez cette année.

(3) Saint-Méry, Description de la partie espagnole, etc., t. I, p. 260-1.

En 1724, Hinche contenait 120 maisons. En 1785, on comptait dans sa paroisse plus de 12,000 individus, y compris les annexes de *San-Rafaël*, *San-Miguel* et les *Oratorios*. (Valverde, cap. 16.)

Hinche était la résidence du commandant de la partie ouest de la colonie Espagnole.

bords du Jayna, à 8 lieues au nord de Santo-Domingo, par le commandeur *Nicolas de Ovando* (1).

1503-4. *Révolte des Indiens.* Les caciques de la province de *Guahaba*, située vers le nord, se soulevèrent, ainsi que ceux de *Hanyguayaga* qui se trouve plus à l'ouest. Ovando envoya contre eux Diégo Vélasquez et Rodrigo Mexia de Trillo. Les Indiens combattirent, pendant quelque tems, contre le premier; mais il parvint à s'emparer du cacique de cette dernière province, ce qui mit fin à la guerre : l'autre officier réussit aussi contre ceux qu'il rencontra, et ils ne firent plus de résistance.

1504. Les Castillans de Higuey, en vertu d'un arrangement fait par Juan de Esquibel, vivaient en paix avec les naturels de cette province; mais ces derniers furent inquiétés par de nouveaux soldats qui se trouvaient dans une forteresse, sous le capitaine de *Villaman*. Cet officier voulait, contre les conditions du traité, porter le bled de leur labourage à Santo-Domingo, et leurs plaintes n'étant pas écoutées, ils se soulevèrent, s'emparèrent de la forteresse et tuèrent tous les soldats, excepté un seul qui échappa et qui donna la nouvelle de cette défaite. Ovando réunit quatre cents hommes qui marchèrent contre les Indiens soulevés, sous le commandement de Juan de Esquibel. Arrivé près de Higuey, cet officier aperçut de grands feux que les Indiens, au nombre de deux mille, avaient allumés pour s'avertir de son approche. Leurs villages étaient situés dans des montagnes, et ils avaient mis les vieillards, les femmes et les enfants dans les lieux les plus retirés. Les Castillans furent attaqués par les guerriers, qui, ne pouvant résister aux coups d'arbalètes et d'escopettes ou *espingardas*, *ballestas* et *espadas*, se retirèrent dans les bois et dans les montagnes. Le principal cacique, *Cotubanamà*, qui avait passé avec sa femme et ses enfants dans la petite île de *Saona*, à 30 lieues de Santo-Domingo, y fut fait prisonnier et amené à Santo-Domingo, où il fut pendu par l'ordre de Nicolas de Ovando. Après sa mort, les habitants de l'île n'opposèrent plus de résistance.

(1) En 1508, cette ville reçut pour armes un écu de sinople chargé d'un soleil d'or sortant des nuages qui laissent échapper une pluie d'or. En 1606, cette ville fut abandonnée. Voyez Herréra, déc. I, lib. VI, cap. 10, et lib. VII, cap. 2.

1504. Plusieurs chefs espagnols, qui commandaient dans les Indes, firent des plaintes à la Cour concernant des Indiens, qu'ils appelaient *cannibales* (1) ou *anthropophages*, et qui, non-seulement tuaient les chrétiens, mais aussi ceux des Indiens qui étaient au service de ces derniers. La reine Isabelle accorda, en conséquence, une patente ou permission générale à tout Espagnol de s'emparer de ces cannibales, au cas où ils feraient quelque résistance, et de les vendre à leur profit, afin qu'ils pussent être plus facilement convertis.

1504. Établissement du bourg de *Banica* ou *Banique*, par *Diégo Vélasquez*, dans une jolie savane entourée de bois, sur la rive gauche de l'Artibonite, à 8 petites lieues de Hinche. On y établit deux hermitages nommés *Farfan* ou *Cavalier* et *Pédro-Corto* ou *Pierre-le-Petit* (2).

1504. Fondation de la villa de *Salvaléon de Yguei* ou *Higuey*, sur la côte la plus orientale de l'île, près de la mer, à 28 lieues à l'est de Santo-Domingo, dans la province de Higuey, par le capitaine *Juan de Esquivel* (3).

1504. Le même commandeur peupla, par des Castillans, un autre village, au milieu de la même province, qui fut appelé *Santa-Cruz de Acayazaguà* (4). Il y avait alors dix-sept villages ou bourgades espagnoles (*villas de Castillanos*) dans l'île (5).

1505. Établissement de la ville de *Cotuy*, par *Rodrigo Mexia*, d'après les instructions du commandeur Ovando. Cette ville, nommée premièrement les *Mines et Méjorada* ou *la Privilégiée*, est située près des fameuses mines de Cibao, à 10 lieues à l'est de la Véga, et à 2 lieues au-delà

---

(1) Dans la langue des Indiens, le mot *cannibal* veut dire *homme vaillant*. Herréra, Descripcion de las Indias, etc., p. 11.

(2) Saint-Méry, Description de la partie française, etc., t. I, p. 266.

En 1785, la paroisse de Banica, y comprenant lesdits hermitages, montait à 7,000 individus. (Valverde, cap. 16.)

(3) Higuey est connue aussi sous le nom d'*Alta-Gracia*; selon quelques auteurs, elle fut fondée en 1506. En 1724, Higuey était composée de 60 petites maisons. (Charlevoix.)

(4) Herréra, déc. I, lib. VI, cap. 10.

(5) *Idem*.

du fleuve Yuna. Au commencement du dernier siècle, elle comptait à peine 500 habitants (1).

1506. Cette année, il y avait 12,000 Castillans dans l'île. Ovando punissait les Espagnols coupables en les renvoyant en Castille. Après l'arrivée de plusieurs officiers de la maison du roi, il fut obligé d'agir avec moins de sévérité. Les courtisans, en possession de départements d'Indiens, ne pensaient à autre chose qu'à s'enrichir, ce qui fut le commencement de la perte de l'île.

1506. Maldonat, qui était chargé des affaires de la justice, se trouvant accablé de travaux, demanda à Ovando un adjoint, et *Lucas Vasquez de Ayllon*, avocat, natif de Tolède, fut nommé *sergent-major* de la ville de la Conception et de toutes celles des environs, savoir : Santiago, Puerto de Plata, Puerto-Réal et Lares de Guahana. Cet officier reçut 400 Indiens comme récompense de l'exécution de ses devoirs (2).

1506. D'après l'ordre du grand-commandeur, *André de Morales*, pilote habile, fit une reconnaissance de toutes les côtes de l'île.

Les Castillans avaient pris pour concubines les plus belles femmes de l'île, avec lesquelles leurs pères les croyaient mariés légitimement.

Les religieux de Saint-François et particulièrement *Antonio des Martyrs*, importunant de Ovando pour empêcher ces liaisons criminelles, celui-ci ordonna aux Espagnols vivant en concubinage de se marier dans un tems limité, ce qu'ils firent par attachement et par les avantages que ces femmes, filles de caciques et de seigneurs, leur procurèrent; mais le commandeur, pour rendre ces gentilshommes moins fiers et moins puissants, leur ôta les Indiens qu'ils avaient en partage, en leur accordant des récompenses pour adoucir cette perte.

1506. Le roi donna l'ordre de chasser de l'île les esclaves de Barbarie et autres personnes libérées et nouvellement converties; de ne pas recevoir d'esclaves nègres du Levant ayant

(1) En 1785, la population de cette ville montait à environ 4,500 individus. (Valverde, cap. 16.)

Les habitants de Cotuy furent massacrés, en 1793, par les Français, qui pillèrent la ville. Voyez cette année.

(2) Herréra, déc. I, lib. VI, cap. 17.

vécu avec des Maures; de chasser tous ceux qui menaient une vie déréglée; de ne mettre à exécution aucune bulle, ni aucun bref apostolique sans avoir été sanctionné par le Conseil royal.

1508. Le 6 décembre, priviléges et armes donnés par le roi aux villes d'Hispaniola. Pour l'île, un écu de gueules à la bande d'argent, avec deux têtes de dragons d'or, et pour orle, *Castille et Léon* (1).

1508. Jusqu'en cette année, l'administration des finances et de la justice fut confiée à des officiers subordonnés aux gouverneurs-généraux. *Michel de Passamonte* arrive, au mois de novembre, en qualité de *trésorier-général*.

D'après un ordre royal, on introduit dans l'île plus de 40,000 des habitants des îles Lucayes, ou plutôt *Gucayos*, qui s'étendent depuis l'île Espagnole jusqu'à la Floride (2).

1509. Après la mort de Christophe Colomb, son fils, *don Diégo Colon*, fut nommé amiral des Indes et vice-roi d'Hispaniola. Il débarqua au port de Santo-Domingo, le 10 juillet, avec sa femme, nièce du duc d'Albe, qui amenait avec elle nombre de demoiselles nobles; elles se marièrent avec les plus riches habitants, et la colonie prit une nouvelle face.

Quelque tems après, les Espagnols, sous prétexte de ne pas se laisser gouverner par un *étranger*, adressèrent des plaintes au roi, qui ôta à Colomb son gouvernement et le rappela en Espagne.

1514. Le Conseil du roi, se trouvant en opposition avec l'amiral, créa l'emploi de *repartidor de los Indios*, ou *distributeur des Indiens*, en faveur de *Rodrigo de Alburquerque*, parent du docteur *Zapata*, alors fort accrédité à la Cour. Muni de ce privilége, il révoqua tous les départements des Indiens qui existaient alors, excepté ceux qui avaient été accordés par le roi même, et les adjugea ensuite à ceux qui en offraient le plus.

1515. L'avarice d'Alburquerque lui suscita tant d'ennemis, que le docteur Zapata ne put le soutenir dans son emploi; et il fut rappelé au commencement de cette année.

Le licencié *Ybarra*, son successeur, prétendait avoir droit de s'immiscer dans les affaires du gouvernement. Les officiers

(1) Herréra, déc. I, lib. VII, cap. 2.
(2) *Idem*, cap. 3.

royaux s'y opposèrent. Au milieu de cette contestation, Ybarra mourut subitement, et on soupçonna qu'il avait été empoisonné (1).

1516. Après le rappel de Diégo Colomb, le cardinal François Ximenes, qui gouvernait l'Espagne, envoya, à Saint-Domingue, trois religieux (2) pour y présider; et le licencié *Alonso Cuaco* en qualité de juge des affaires civiles et criminelles (3).

Mécontent de l'administration de ces trois religieux, Ferdinand fit établir, à Santo-Domingo, une *Cour souveraine* ou *audience royale*, nommée *rotte*, composée d'un président et d'un certain nombre d'auditeurs.

1517. *Arrivée des pères Hiéronimites* (*padres Geronimos*). Afin de mieux exécuter leur commission, ces pères consultèrent les anciens habitants qui étaient le plus en crédit, ainsi que les religieux et particulièrement le licencié *Las Casas*. Ils délivrèrent les Indiens de l'autorité de ceux qui étaient absents, et ordonnèrent aux Espagnols, qui se trouvaient dans l'île, de les bien traiter et de travailler à leur conversion. Las Casas chercha à engager ces pères à abolir les partages d'Indiens; mais ils s'y opposèrent, pensant qu'étant libres, les naturels seraient moins faciles à convertir. Plusieurs de ces religieux croyaient que ces Indiens n'était point des hommes ordinaires, et qu'ils manquaient de la capacité nécessaire pour comprendre les dogmes de la religion catholique; néanmoins, les Hiéronimites travaillèrent ardemment à leur instruction. En même tems, ils s'occupèrent de la réforme des abus et de l'établissement des édifices publics. Las Casas, trompé dans son espoir de rendre les Indiens libres, accusa les juges de la ruine des îles Lucayes, et les déclara criminels et homicides; il attaqua aussi les pères Hiéronimites, qui obtinrent un ordre de le chasser de l'île; mais il s'était embarqué (mai) pour l'Espagne, avant l'arrivée de cet ordre. Pour l'empêcher de réussir auprès de la Cour, les Hiéronimites y dépêchèrent un des leurs, frère *Bernardino de Mançanédo*, pour donner des renseignements sur la condition des Indiens.

---

(1) Herréra, déc. I, lib. X, cap. 12.

(2) Ces religieux furent Luis de Figuéroa, Alonso de Saint-Domingo et Bernardino de Mançaneda.

(3) Oviédo, lib. IV, cap. 2 et 3.

1517. En même tems, le cardinal de Tolède, inquisiteur-général, nomma les pères Hiéronimites inquisiteurs des Indes, pour poursuivre tous les hérétiques et apostats; et le Conseil leur envoya un ordre de priver les officiers royaux du droit de partage des Indiens (1).

Le licencié Las Casas, ne pouvant pas faire prévaloir son sistème auprès de la Cour, trouva expédient, afin de soulager les Indiens, d'envoyer des nègres dans les îles de Saint-Domingue, Fernandina, San-Juan et Jamaïca. Les officiers de la maison de Séville, qui adoptèrent ce projet, résolurent d'y faire passer 4,000 noirs, et permission à cet effet fut accordée au gouverneur *de la Bresa*, grand-maître de la maison du roi. Celui-ci vendit la commission aux Génois, pour la somme de 25,000 écus.

Après la mort du cardinal de Tolède, l'évêque de Burgos, qui présidait au Conseil, rappela de l'Hispaniola, les pères Hiéronimites, qui avaient bâti trente villages pour les Indiens, et planté une grande quantité de *yucca* pour leur nourriture.

Sébastian Cabot, revenant du Brésil, arriva près l'embouchure du havre de Saint-Domingue : il fut reçu par l'artillerie du fort, d'après les ordres du gouverneur *Francisco de Tapia*, et forcé de se retirer (2).

1519. Dans le *rapport sur cette île*, fait au roi par l'audience royale, il est dit : « Que le commerce d'Hispaniola avait beaucoup augmenté; que les produits servaient à pourvoir de nouvelles colonies; que les villes de la Buénaventura et de la Méjorada possédaient de bonnes mines, mais point d'or; que celles de Bonao fournissaient une quantité de maïs et de cazabe; celles d'Azua et de San-Juan de la Maguana, beaucoup de sucre; celle de Yaguana, de la casse, etc. ».

1520, 1er novembre. Retour de don Diégo Colomb à Saint-Domingue, comme *vice-roi* et *gouverneur* de toutes les îles découvertes par son père.

Il était chargé de réduire la taxe en or du quint au dixième, et de révoquer les ordres donnés pour ne faire servir les In-

---

(1) Herréra, déc. I, lib. 2, cap. 4, 5 et 6.

(2) Voyez Memoir of Sebastian Cabot (by M. Biddle), chap. 15. London, 1832.

diens que volontairement, attendu que leur nombre avait été considérablement diminué par la petite vérole.

1522. *Révolte des nègres*. Déjà on avait introduit un grand nombre de nègres pour faire le sucre. Vingt de ceux qui travaillaient pour l'amiral s'étant joints à vingt autres, se mirent en révolte, tuèrent quelques Espagnols et se retirèrent vers la ville d'Azua. L'amiral, à la tête des principaux soldats de l'île, se mit à leur poursuite. Le second jour, s'étant arrêté sur les bords du *Nizao*, pour faire rafraîchir ses gens, il apprit qu'à la distance de neuf lieues de là, ils avaient tué un Castillan de la maison de *Melchior de Castro*, qu'ils avaient pillée; que dans un autre endroit, un nègre et douze esclaves indiens avaient tué neuf Castillans, et que le projet des révoltés était de s'emparer de la ville d'Azua. De Castro ayant demandé et obtenu la permission de l'amiral pour aller les attaquer avec seulement dix cavaliers, les atteignit vers l'aube du jour. Armés de gros bâtons dont les pointes étaient brûlées et aiguës, les nègres étaient prêts à se défendre, mais ils furent bientôt mis en déroute avec perte de six tués et de plusieurs blessés. Les autres, qui s'étaient cachés dans les rochers, furent pris, et la plupart pendus six jours après (1).

1523. *Nouveaux ordres de l'Empereur pour l'île espagnole*. 1° Les auditeurs de l'audience royale de l'île étant privés du partage des Indiens, leurs appointements de 150,000 *marevedis* ne suffisaient pas pour leurs dépenses, et ils furent augmentés du double; 2° les habitants ne pouvant pas se transporter au siége du Conseil suprême, à cause de la distance, il fut ordonné que les appels devant cette Cour n'auraient pas lieu pour moins de 600 poids d'or, et que ceux pour une moindre somme seraient jugés et terminés par l'audience et la chancellerie de l'île; 3° les communes devaient fournir 250,000 maravédis pour réparer les chemins; 4° quatre religieux seraient envoyés pour résider dans l'île aux frais du roi; 5° les hommes mariés devaient faire venir leurs femmes le plus tôt possible ou payer une amende; 6° un précepteur de grammaire sera nommé, qui aura 30,000 maravédis par an, payés par le roi; 7° le licencié *Francisco de Prado* est nommé procureur *fiscal* de l'île (2).

(1) Herréra, déc. III, lib. IV, cap. 9.
(2) Herréra, déc. III, lib. V, cap. 4.

1525. *Pedro de Cordoue, Thomas Ortiz* et autres jésuites ayant passé d'Hispaniola en Espagne, y présentèrent, au Conseil des Indes, un mémoire pour prouver que les Indiens de cette île n'étaient bons qu'à être esclaves, et parvinrent à le persuader au cardinal de *Loaisa*, grand-inquisiteur et président du Conseil des Indes. En conséquence, l'empereur, par une ordonnance donnée à Madrid, en 1525, déclara les Indiens esclaves. Las Casas et quelques religieux jacobins prirent hautement leur défense et plaidèrent leur cause en 1531. *Rodrigo Minaia* fit valoir, en leur faveur, une bulle du pape, et il obtint que, pour examiner de nouveau cette question, on réunirait un Conseil spécial composé des docteurs en droit et en théologie. Ce fut d'après la décision de cette assemblée que l'empereur publia un édit contenant 40 articles, par lequel il ordonnait l'affranchissement des Indiens.

1526. Don Hernando Colon, cosmographe habile, fut chargé par le roi de corriger les cartes des Indes-Occidentales, avec l'aide de tous les pilotes.

1526. Le roi mande aux religieux de Saint-Domingue de faire exécuter ses ordres pour la liberté des Indiens, de les instruire et de ne point leur imposer un travail trop rude. Il écrivit à *Manuel de Rojas*, de Grenade, le 14 septembre, pour l'engager à l'informer de la situation des îles de Española et de Fernandino, et particulièrement de la condition des Indiens, « contre lesquels on ne doit jamais faire la » guerre, excepté contre ceux reconnus hostiles et indomp- » tables » (1).

23 février. *Mort de don Diégo Colomb*, à Montalvan en Espagne, où il avait été rappelé (1523) pour avoir empiété sur la juridiction de l'audience royale.

Les mines d'or étant presque épuisées, l'île, par cette circonstance, perdit une partie de sa population, qui fut s'établir sur le continent. Pour empêcher à l'avenir une pareille émigration, un arrêt fut rendu (le 16 décembre 1526) par le Conseil des Indes, d'après lequel il était défendu aux habitants des quatre grandes Antilles d'en sortir, excepté en cas de conquête et de nouvel établissement, et sous condition de remplacer les colons qu'on prendrait pour cet objet.

1528. Un navire ayant quitté Santo-Domingo, en 1528, se

(1) Herréra, déc. III, lib. X, cap. 10.

trouvant poursuivi par les Caraïbes, fit naufrage. Deux hommes de l'équipage, qui parvinrent à se sauver dans l'île de *Abre el Ojo* ou *Ouvre-l'OEil*, y vécurent huit années, en se nourrissant seulement de poisson, de racines et d'œufs de tortue. Ils s'y construisirent une cabane couverte de peaux de *lobos marinos* ou phoques (1).

Le président de l'audience royale de l'île Espagnole, renchérissant encore sur les ordonnances du roi rendues en faveur des Indiens, pour amener leur conversion par la douceur et les bons traitements, s'efforçait d'amener ce résultat, et surtout d'empêcher l'abus de réduire à l'esclavage des naturels paisibles, sous le prétexte qu'ils étaient Caraïbes.

Cependant le cacique don Enrique s'était déclaré en hostilité ouverte avec les Espagnols, et nuisait beaucoup aux progrès et à la prospérité de l'île. L'origine de cette querelle venait de relations qu'un Espagnol avait eues avec la femme de don Enrique; celui-ci en ayant pris de la jalousie, porta plainte au lieutenant de l'amiral Colomb, et ensuite à l'audience royale, qui ordonna que justice fut rendue; mais au lieu de se conformer à cette décision, le lieutenant fit arrêter le cacique et le garda quelque tems prisonnier. Aussitôt qu'il eut recouvré sa liberté, don Enrique se révolta et se retira dans les bois et les montagnes, où il demeura treize ans; il en sortait de tems à autre pour piller et incendier les villages et en massacrer les habitants. Pour mettre un terme à cet état de choses, on joignit une somme de 20,000 ducats, tirée du trésor royal, à des contributions individuelles, de manière à fournir aux frais d'une expédition (2).

En même tems, il fut décidé qu'aucun *repartimiento* ne contiendrait plus de 300 Indiens; que les Castillans seraient envoyés peupler d'autres pays nouvellement conquis; que les ordres royaux concernant les nègres esclaves et les Indiens caraïbes seraient suspendus. Il fut aussi passé un contrat avec *Henry Ciguer* et *Jérôme Sayller*, allemands, qui s'engageaient à faire passer 4,000 noirs aux Indes, dans un tems limité (3).

1529. Le capitaine *San-Miguel*, de la ville de Bonao, fut envoyé avec 150 Castillans contre don Enrique, auquel

---

(1) Herréra, déc. VI, lib. III, cap. 21.

(2) Voyez l'année 1533.

(3) Herréra, déc. IV, lib. 4, cap. 10 et 11. — Oviédo, liv. V, ch. 4 à 12.

cet officier adressa des propositions de paix, lui offrant de le laisser vivre en liberté, dans tel endroit de l'île qui lui conviendrait. Un rendez-vous fut donné sur le bord de la mer, où chacun devait se rendre avec huit hommes d'escorte seulement; les conditions étaient consenties; mais le cacique ayant aperçu un navire qui s'approchait de la côte, se retira avec ses hommes, sans rien conclure (1).

1532. L'audience royale réclame une licence générale pour l'introduction d'esclaves et de travailleurs, afin de cultiver le bled, la vigne, etc.

Les Indiens *Alçados* continuaient leurs ravages malgré la poursuite de divers détachements envoyés contre eux, dans les *faldas de la sierrá del Baurùco*. Dans les derniers jours d'avril, des Indiens *Cimarrones* entrèrent dans une plantation, près Puerto-Réal, et y massacrèrent un Castillan, sa famille et douze serviteurs indiens; enfin le cacique Enrique ne cessait point ses excursions. On donna alors au capitaine *Francisco de Barrio-Nuevo* le commandement général des forces dirigées contre les Indiens des montagnes de Baurùco. Ces *sierras*, de 60 lieues en longueur et de 20 en largeur, étaient inaccessibles aux chevaux et bêtes de somme, et on y manquait d'eau et de provisions. Le capitaine *Pédro de Badillo* fut envoyé par mer dans des caravelles, avec un renfort de 300 hommes, des armes et des munitions; le capitaine *Inigo Ortiz* pénétra dans les *sierras* avec plus de 300 hommes, divisés en détachements sous divers chefs; enfin, le licencié *Cuaço*, oidor de l'audience royale, vint s'établir à *San-Juan de la Maguana*, *pueblo* le plus voisin des montagnes. Toutes ces mesures ayant été sans succès, l'audience royale résolut alors de placer des postes de 15 à 20 soldats aux débouchés par lesquels les Indiens avaient coutume de sortir pour ravager la plaine.

1533. La *junta* des commissaires se décida à tenter de nouvelles ouvertures auprès du cacique Enrique, et envoya à cet effet *Barrio-Nuevo* (2). Ce capitaine mit à la voile de Santo-Domingo, le 8 mars 1533, avec une caravelle et un grand canot, et après un voyage de deux mois, il parvint à une *estancia d'Indiens Jerma*, d'où il envoya un naturel de-

(1) Herréra, déc. IV, liv. IV, cap. 7.

(2) Herréra, déc. V, lib. I, cap. 7. Cet auteur écrit *Barrio-Nuevo* et *Barnuevo*.

mander une entrevue au cacique Enrique, qui demeurait alors à la *laguna Comendador* (1), dans l'endroit le plus escarpé et le plus sauvage. Les deux chefs se rencontrèrent, et après que Barrio-Nuevo eut montré ses instructions, le cacique consentit à faire la paix aux conditions suivantes : 1° tous ses Indiens seront désormais amis avec les habitants de l'île ; 2° deux de ses capitaines iront à la recherche des esclaves fugitifs, et recevront, pour chacun de ceux qu'ils ramenèront, une certaine récompense ; 3° tous les nègres fugitifs, auxquels il aurait pu donner asile, seront ramenés à leurs travaux ; 4° après la conclusion de la paix, on laissera au cacique de quoi vivre dans la plaine, et on lui enverra quelque bétail des troupeaux du roi.

A son retour à Santo-Domingo, Barrio-Nuevo fut reçu avec de grandes félicitations, et on fit passer de suite au cacique Enrique des provisions, du vin et divers autres articles (2).

1533, août. Soixante ouvriers ou laboureurs arrivent d'Espagne pour habiter Monte-Christi et Puerto-Réal, d'après un contrat fait par la Cour d'Espagne avec M. *Boleños*, habitant de Saint-Domingue (3). Cette ville fut établie à 800 toises du bord de la mer, près de la baie du même nom, qui a un contour d'environ quatre lieues.

1562. Le capitaine anglais, *Jean Hawkins*, fit un premier voyage aux Indes-Occidentales avec trois vaisseaux, et toucha à trois ports d'Hispaniola ; savoir : Isabella, Puerto-de-Plata et Monte-Christi, où il se défit de marchandises anglaises et de 300 noirs esclaves qu'il avait trouvés à Sierra-Léone, sur la côte de Guinée. Il prit en échange des peaux de bœuf, du gingembre, du sucre et des perles (4).

A cette époque, le commerce de St.-Domingue se bornait à un seul navire espagnol qui y venait tous les trois ans, et dont la cargaison était vendue en détail aux habitants par le président et les principaux officiers. Afin d'empêcher le com-

(1) Ainsi nommée en l'honneur du grand-commandeur *Ovando*.

(2) Herréra, déc. V, lib. V, cap. 4.

(3) Oviédo, lib. V, cap. II. Les habitants de Monte-Christi ayant favorisé la contrebande, ils furent transportés, en 1606, à la ville de Mont-de-Plate ; mais, pendant la guerre de 1756, Monte-Christi fut repeuplée des *Canariens*, avec le privilége d'un port neutre pour dix ans.

(4) Hakluyt, vol. III, p. 319-33 et 500.

merce intéressé avec les Hollandais, le Conseil avait, comme on l'a dit, fait démolir les villes maritimes dont les habitants étaient forcés de se retirer dans l'intérieur des terres.

1586. *Prise de la ville de Santo-Domingo* par sir *Francis Drake*. Ce célèbre aventurier débarqua, à l'ouest de la ville, un corps de 1,200 hommes qui, après avoir mis en fuite la cavalerie espagnole, attaquèrent à la fois les deux portes de la ville et s'en emparèrent. Maître de la grande place, Drake obligea le gouverneur du château à se rendre; il permit ensuite à ses soldats le pillage des maisons, et il allait donner l'ordre de les détruire, lorsque le gouverneur proposa un arrangement qui fut conclu, moyennant une rançon de 25,000 ducats (à 6 shell. 6 pences chaque ducat).

On rapporte que sur la muraille de l'habitation du gouverneur, on avait tracé un globe de la circonférence duquel sortait à moitié une figure d'homme à cheval, avec cette légende en latin : « *Non sufficit orbis* » (1).

1593. Le comte de *Cumberland*, dans la septième expédition anglaise qu'il avait faite dans les îles occidentales, trouvant son projet manqué contre les habitants de Cumana, fit voile pour Hispaniola, et aborda à l'entrée *Socko*, à 5 lieues à l'est de Santo-Domingo. Il pénétra, pendant la nuit, à la distance de 4 lieues de son embouchure, surprit quelques *estancias* ou fermes, et en força les propriétaires à lui donner une quantité de viande séchée au soleil, 30 bœufs, de la cassave et des fruits. Il exigea encore une forte contribution du propriétaire d'une grande sucrerie située sur la rivière de Maracava (2).

1606. Établissement de la ville de *Bayaguana* à l'est de l'île, par les habitants de celles de Yaguana et de Bayaha, qui avaient été détruites par suite des ordres de la Cour (3).

1606. Formation de l'établissement de *Monte-de-Plata*, ou *Mont-de-Plate*, par les habitants de *Puerto-de-Plata* et *Monte-Christi*, à environ 16 lieues de Santo-Domingo (4).

(1) Hakluyt, vol. III, p. 540-2.

(2) Purchas' Pilgrims, vol. IV, liv. VI, ch. 2.

(3) Description de la partie espagnole, etc., par M. de Saint-Méry, t. I, p. 160.

(4) Description de la partie française, etc., t. I, p. 158-9. En 1785, la paroisse de Monte-de-Plata renfermait environ 600 personnes. (Valverde, cap. 16.)

1630. *Premiers établissements des Français à Saint-Domingue*. Plusieurs Français, chassés de l'île St.-Christophe, vinrent s'établir dans celle de la Tortue, et sur la côte septentrionale de Saint-Domingue, pour la chasse des bœufs devenus sauvages.

1632. Ces Français, connus sous le nom de *flibustiers* ou *boucaniers*, au nombre de 200, y compris plusieurs Anglais, attaquèrent la garnison espagnole de la Tortue, qui se rendit à la première sommation.

1633, 28 janvier. Lettres-patentes du cardinal de Richelieu, qui donnent et octroient aux Srs *de Caen*, en propriété, les îles d'*Inaque*, *Ibaque* (1) et autres, aux Indes-Occidentales, avec pouvoir d'y établir des colonies de Français.

Bientôt après, plusieurs habitants de Saint-Christophe s'y établirent et s'adonnèrent à la culture du tabac. Des bâtiments venant de Dieppe y débarquèrent des Européens sous le nom d'*engagés*, qu'ils vendirent comme esclaves.

1638. L'Espagne, ayant résolu de déloger ces colons, donna ordre au commandant des galères de les attaquer et de les tuer tous. Les flibustiers se trouvèrent alors en mer : la plupart des habitants étaient allés, avec les boucaniers, faire la chasse à Saint-Domingue. Le commandant espagnol fit débarquer un corps de 500 lanciers qui massacrèrent tous ceux qui firent résistance : ceux même qui se rendirent volontairement furent pendus : quelques-uns s'échappèrent, s'enfuyant dans les bois et les montagnes, et choisirent pour chef un Anglais nommé *Willis*, homme courageux, qui, à la tête d'une petite bande, reprit possession de l'île. Bientôt cette troupe, dont la plupart Anglais, monta à 300 hommes.

Les Français voulurent nommer un autre chef pour remplacer Willis qui abusait de son pouvoir ; mais celui-ci s'y étant opposé, les Français envoyèrent des agents secrets à Saint-Christophe, auprès du commandeur de Poincy (2), pour l'engager à leur donner des secours contre les Anglais devenus maîtres de la Tortue.

Le 2 novembre 1641, le capitaine *Le Vasseur*, offi-

---

(1) Ces îles, situées au nord de Saint-Domingue, n'ont pas toutes conservé leurs noms primitifs. Voyez Lois, etc., de Saint-Domingue, t. I, p. 24 et 25.

(2) Gouverneur des îles françaises de l'Amérique.

cier de la garnison de l'île Saint-Christophe, est nommé gouverneur de cette nouvelle colonie, d'après une nouvelle convention faite avec M. le commandeur de Poincy.

Le Vasseur, huguenot, rassembla à Saint-Christophe 40 ou 50 hommes de même croyance, avec lesquels il passa dans une barque, à une petite île nommée le *Port-à-Margot*. Il y séjourna pendant près de trois mois, pour trouver encore le même nombre d'hommes, et, avec ce renfort, il aborda, vers la fin d'avril de l'année 1640 (1), à l'île de la Tortue. Ayant débarqué, il envoya dire au commandant anglais, qu'il était venu pour venger la mort de quelques Français et le tort qu'il avait fait aux autres en les chassant deux fois de cette île, et que si, dans 24 heures, tous les Anglais n'en sortaient point, il ne donnerait quartier à personne.

Les Français qui se trouvaient dans l'île ayant appris cette sommation, se soulevèrent contre leur capitaine, qui s'embarqua le lendemain, avec les Anglais, à bord d'un navire qui était en rade.

Le Vasseur prit possession de l'île. Il y trouva trois pièces de canon, dont deux de fer et une de fonte qui étaient enfoncées dans le sable. Étant bon ingénieur, il s'occupa de suite de bâtir une forteresse sur un rocher ou plate-forme, à 5 ou 600 pas de la mer, et du milieu de laquelle s'élevait une roche escarpée, haute d'environ 30 pieds. Autour de cette plate-forme, il fit des casemates capables de loger 300 ou 400 hommes; et sur la roche elle-même, il établit un logement pour lui et les magasins à poudre, et qui était défendu par quelques pièces de canon : plusieurs autres furent montées en batterie sur la plate-forme pour commander l'entrée du havre. Au pied du rocher coulait une source intarrissable d'eau vive plus grosse que le bras, et qu'on ne pouvait arrêter.

Les aventuriers qui fréquentaient ces mers, frappés de ces moyens de défenses, amenaient leurs prises au port de cette île, et pouvant se rendre, le lendemain, à l'entrée des rivières et des ports de Saint-Domingue, ils firent beaucoup de mal aux habitants de cette île.

Ceux-ci résolurent de s'emparer de la Tortue, et, à cet

(1) Selon Du Tertre, t. I, p. 170. Il faut que ce soit de l'année 1642, puisque les articles de ladite convention sont du 2 novembre 1641. Voyez le même auteur, p. 588.

effet, ils y envoyèrent une expédition composée de 6 navires et barques ayant à bord 600 soldats. Étant arrivés à l'entrée du port, ils furent tellement assaillis par les coups de canon, qu'ils furent forcés de se retirer. Ensuite les soldats furent mis à terre pour attaquer le fort, mais ils furent également repoussés avec perte de plus de 100 hommes (1).

Le Vasseur gouvernait en despote et inspirait de la terreur aux habitants; les plus légères fautes étaient punies en suspendant les coupables à une grande grue de fer qu'il avait nommée l'*enfer*, comme il avait appelé le fort où il les tenait en prison, le *Purgatoire*.

De Poincy chercha à lui ôter le commandement de l'île en l'attirant à Saint-Christophe, mais sans réussir.

1652. Le Vasseur avait adopté pour ses fils et ses héritiers, deux de ses capitaines, compagnons de sa fortune, nommés *Thibault* et *Martin*. Le premier entretenait une belle femme, et étant jaloux de Le Vasseur, il forma le projet de l'assassiner, aidé par son camarade et trois ou quatre autres individus. Il surprit Le Vasseur qui reçut plusieurs coups de poignard et tomba mort, en s'écriant : « *C'est donc toi, Thibault, qui me tue* » !

Pendant ces entrefaites, *de Fontenay*, chevalier de Malte, arriva à Saint-Christophe sur une frégate montée de 22 pièces de canon, et il accepta l'offre de de Poincy d'aller déloger Le Vasseur et gouverner la Tortue. Il lui fut adjoint une autre frégate commandée par M. *de Tréval*, neveu du gouverneur. Étant arrivé au rendez-vous, qui était le Port-à-l'Écu de Saint-Domingue, ils apprirent l'assassinat de Le Vasseur, et, se présentant le même jour à l'entrée du havre de la Tortue, ils furent accueillis par les coups de canon de la forteresse et obligés de se retirer. Ils gagnèrent une autre rade voisine, nommée *Kayenne*, à une grande lieue du havre, et y débarquèrent 500 hommes, sans aucune résistance de la part des habitants. Les assassins, se trouvant sans appui, résolurent de capituler, à condition de n'être pas poursuivis à cause du meurtre de Le Vasseur, et qu'on leur laissât jouir du bien qu'il leur avait légué. Cette demande fut accordée, et M. de Fontenay prit possession de l'île au grand contentement des habitants, au mois de juillet 1652, sous le titre de *gouverneur, pour le roi, de la Tortue* et *côte Saint-Domingue*.

(1) Du Tertre, part. I, ch. 6, § 1 et 2.

1653. Le roi d'Espagne ayant donné l'ordre au gouverneur de Saint-Domingue de chasser les Français de l'île de la Tortue, ce dernier fit assembler son Conseil, le 6 novembre, et il fut arrêté que l'expédition serait commandée par *don Gabriel Roxas de Vallé Figueroa*. Le capitaine, ayant choisi 180 soldats d'élite des troupes de l'île, parut, le 10 janvier 1654, en vue de la Tortue, et ayant voulu pénétrer dans le havre, fut contraint, par les canons de la forteresse, de se retirer dans la rade de Cayenne. Le commandant espagnol y débarqua ses hommes qui furent campés dans une plaine pendant trois jours pour faire des préparatifs de siége. De Fontenay avait construit en pierre de taille deux grands bastions qui entouraient la plate-forme, et qui étaient appuyés contre une montagne de roche si escarpée qu'on la croyait inaccessible. Les Espagnols se mirent à élever une batterie de 8 ou 10 pièces de canon au moyen de laquelle on délogea de la roche le gouverneur, après avoir tué quelques-uns et estropié d'autres. Le chevalier fit un épaulement de grosses pièces de bois et de terre pour se protéger contre cette batterie; mais les Espagnols firent une seconde batterie sur une autre montagne qui battait cet épaulement. Alors le chevalier envoya son frère, M. *Hotman*, pour faire une sortie à la tête de 60 fusiliers. Un combat eut lieu dans lequel 16 Espagnols furent tués et seulement un Français et un autre blessé; malgré ce succès, les habitants se révoltèrent contre le gouverneur et l'obligèrent à capituler (1).

1654-55. *Expédition anglaise contre Hispaniola.* Le chevalier *Thomas Gage*, prêtre catholique, qui avait passé quelques années dans la Nouvelle-Espagne, fut le premier, dit-on, qui conseilla à Cromwell d'envahir les possessions espagnoles en Amérique, et de commencer par la réduction de Santo-Domingo et de Cuba.

Lorsque les Anglais furent maîtres de la Havane, que l'on considérait comme l'arrière-porte des Indes-Occidentales, il proposa d'y placer une escadre, afin d'intercepter les navires espagnols revenant avec les trésors de l'Amérique, par le golfe des Florides. Dans la vue d'exécuter ce projet, une grande flotte, sous le commandement de l'amiral Blake, fut préparée pour continuer la guerre en Europe et protéger les

(1) Du Tertre, part. I, ch. 6, § 4.

côtes d'Angleterre. On expédia aux Indes-Occidentales une autre flotte de 30 navires pour s'emparer de Saint-Domingue. Elle partit, le 26 décembre 1654, sous le commandement de l'amiral *Penn*, du vice-amiral *Goodson*, et du contre-amiral *Blagge*, ayant à bord 4,000 soldats (1) sous les ordres de *Venables*, général des forces de terre (2).

Arrivé à la Barbade, on y trouva un renfort de 4,000 soldats d'infanterie et de 60 cavaliers : la flotte mit à la voile, le 31 mars 1655, et se rendit à St.-Christophe, où l'on trouva un autre renfort de 10,000 hommes, y compris 1,000 marins, formant un régiment sous le commandement du vice-amiral Goodson. Le 13 août, la flotte parut devant Saint-Domingue; il fut décidé qu'on enleverait le fort.

Le chemin leur fut coupé par 500 fusiliers espagnols. Quoique près de la ville, ils furent obligés de faire leur retraite; et, le 19, ils gagnèrent la rivière *Hinc*. Le 25, 400 hommes se mirent en marche de nouveau, mais épuisés par la maladie et la fatigue, ils furent repoussés par un corps de 300 hommes, dont la plupart étaient des nègres ou mulâtres. Le reste de l'armée regagna en désordre les vaisseaux, après avoir eu 600 hommes tués, 300 blessés et 200 prisonniers. La flotte arriva, le 9 mai, devant le port Cagua ou port royal de la Jamaïque (3).

On célèbre, dit le père Charlevoix, tous les ans, à Santo-Domingo, une fête en action de grâces pour cette victoire.

1656. Les Français qui occupaient la partie septentrionale de Saint-Domingue étaient des flibustiers ou des Français chassés de Saint-Christophe; ils furent néanmoins reconnus par la France pour ses sujets, et cette puissance ré-

---

(1) Selon quelques auteurs, c'étaient deux régiments des vétérans de Cromwell. Hume, parlant de cette expédition, dit que plusieurs officiers de mer, qui considéraient cette guerre comme très-injuste, donnèrent leur démission; mais il paraît qu'il cite mal l'autorité de Thurloe, vol. VI, p. 570-89.

(2) Ce général était subordonné à un conseil des commissaires, composé d'*Edouard Winslow*, *Daniel Serle* et *Gregory Butler*.

(3) Longs' Jamaïca, lib. I, cap. 11, sect. 1.

Selon Valverde, cap. 3, les Anglais perdirent plus de 3,000 soldats et 11 drapeaux, et il ajoute que cette victoire fut gagnée par 400 Espagnols créoles. Cet auteur se trompe en donnant l'année 1652 pour la date de ce combat.

solut d'en former une colonie. M. *du Rausset,* qui, à la tête d'une bande d'aventuriers, fait de nouveau la conquête de la Tortue, en est nommé, le 26 décembre, *gouverneur* et *lieutenant-général,* ainsi que de celles de *Rotan* et autres adjacentes.

1663. *Fondation de la ville du Port-de-Paix*, sur la côte septentrionale de Saint-Domingue, vis-à-vis l'île de la Tortue. Ce fut le premier établissement fixe des Français dans l'île (1). Christophe Colomb avait abordé à ce port au mois de décembre 1492, et frappé de sa beauté, le nomma *Valle del Paraiso* ou Vallée-des-Délices.

La même année, on jeta la fondation de la ville du *Petit-Goave,* sur la côte orientale du port de ce nom, à environ 150 toises de la rivière du Petit-Goave, dont le tapion est par 18° 26′ 51″ de lat. nord, et 75° 14′ 34″ de long. ouest (2).

---

(1) L'établissement de cette ville fut commencé par M. *Deschamp de la Place*, neveu de M. du Rausset, qui commanda par *intérim* pendant le voyage de ce dernier en France.

L'île de la Tortue se trouvant dépeuplée, M. de Cussy transféra le siége du gouvernement au Port-de-Paix, en 1685, et y établit une batterie de 20 canons. En 1688, on y envoya 49 soldats pour former la garde du gouverneur. En 1694, le château ou fort était garni de 32 canons et une palissade.

La ville du Port-de-Paix, nommée quelquefois les Trois-Rivières, est située au fond d'une anse, par la latitude de 19° 54′ 30″ et 75° 14′ de longitude ouest, suivant les observations de MM. de Verdun, Borda et Pingré. Les rues qui partent de la mer sont coupées par d'autres à angles droits.

En 1824, la population de l'*arrondissement* de cette ville s'éleva à 26,058 individus. (Description de la partie française de Saint-Domingue, par M. Moreau de Saint-Méry, t. XXXI, paroisse du Port-de-Paix.)

(2) Connaissance des tems de 1836.

Dès l'année 1659, son port fut fréquenté par les boucaniers. Au mois d'août 1685, ce bourg devint le siége d'un Conseil supérieur. Le 10 août 1687, un brigantin espagnol s'empara du fort. En 1741 et 1742, on y bâtit une forteresse à cinq bastions en terre, garnie de 34 canons. En 1720, cette ville était composée de 100 maisons. En 1789, on n'en comptait que 120. La population montait alors à environ 450 individus.

Le port du Petit-Goave est d'une grande étendue. Son ouverture, comptée depuis l'îlot aux Poules jusqu'à la pointe Antoine, est de 1,600 toises et son enfoncement de 1,100. Voyez Description de la partie française de Saint-Domingue, par M. de Saint-Méry, *quartier du Petit-Goave*, 39.

Le 15 avril 1664, la *compagnie des îles occidentales* (1) achète de M. *Hierémye Deschamps*, s[r] *du Rausset*, l'île de la Tortue et ses dépendances pour la somme de 15,000 fr., et *Bertrand d'Ogeron* en est nommé gouverneur pour le roi, sous l'autorité de cette compagnie. Le 6 juin de l'année suivante, il prit possession de ces établissements.

Ce gouverneur forma une habitation au Port-Margot, sur la côte de Saint-Domingue, et à 7 lieues de la Tortue. A l'entrée de ce port se trouvait un petit îlot d'une demi-lieue de tour, où il y avait 60 hommes; on y comptait alors près d'une centaine dans la grande terre de Saint-Domingue.

1665. Vers la fin d'avril 1655, à l'arrivée de l'expédition anglaise sous le général *Penn*, sur la côte de Saint-Domingue, le commandant de cette île fit venir à son secours tous les soldats qui se trouvaient dans l'île de la Tortue, après avoir fait sauter la forteresse, brûlé l'église, les magasins et les cases. Un Anglais, nommé *Eliazouard* (2), trouvant l'île abandonnée par les Espagnols, s'y établit, en 1665, avec sa famille et 10 ou 12 soldats. Cet Anglais ayant appris qu'une expédition française, préparée par M. *du Rausset*, était prête à fondre sur lui, quitta l'île et se rendit dans la Nouvelle-Angleterre.

1667. *Expédition française contre Santiago de los Cavalleros*. La guerre s'étant rallumée entre la France et l'Espagne, M. d'Ogeron, gouverneur de la Tortue, résolut de piller cette ville. Pour cet objet, il expédia 400 volontaires sous un capitaine flibustier, nommé *de Lile*. Ce chef débarqua à Puerto-de-Plata, et marcha vers Santiago, située à 14 lieues de la mer, dans une belle plaine, sur les bords du fleuve Yaqué. Il passa des défilés où les Espagnols auraient pu facilement disputer le passage, mais ils ne firent aucune résistance: ils abandonnèrent même Santiago et se retirèrent vers la Conception, emportant avec eux leurs effets les plus précieux.

Ce capitaine, en possession de la ville, la pilla, ensuite il envoya de petits détachements de sa troupe dans la campagne,

---

(1) Leur acte d'association est du 31 octobre 1626. Voyez Lois et constitutions, etc., t. I, p. 18-9. Par un édit du 31 juillet 1664, cette compagnie fut autorisée à faire tout le commerce dans les îles et terre ferme de l'Amérique. Lois, etc., t. I, p. 100-14.

(2) Nom estropié, probablement celui d'*Elias Izard*.

qui firent des prisonniers afin de les rançonner, enlevèrent des bestiaux et ravagèrent le pays. Avant de se rembarquer, il força les habitants de Santiago de lui donner 25,000 piastres pour ne pas brûler cette ville : chaque homme de cette expédition gagna 300 écus (1).

Afin d'engager des aventuriers à se fixer dans l'île de la Tortue, on leur envoya des filles de France, dont quelques-unes, dit Charlevoix, « ont porté fort loin l'agilité et la bravoure. On a vu long-tems, à Saint-Domingue, ces nouvelles *Atalantes* atteindre à la course les taureaux et les sangliers d'aussi bonne grâce que les agiles *Méléagres*, et plus d'une amazone faire le coup de pistolet avec d'autres femmes et même avec les plus hardis guerriers » (2).

En vertu d'un ordre du roi du 30 décembre 1667, d'Ogeron fit un voyage en France, laissant M. *de Pouançay*, son neveu, pour commander en son absence (3).

En 1669, 9 avril, d'Ogeron fut confirmé dans sa qualité de gouverneur pour trois années. Avant son départ de Paris, il adressa un mémoire à Colbert, où il estima la population de cette île à 1,500 individus.

1670, 30 mars. Lettre du roi à M. d'Ogeron, pour lui dire de renvoyer toutes les commissions qu'il a données en guerre contre les Espagnols (4).

1673. Le gouverneur d'Ogeron établit une nouvelle colonie dans la *péninsule de Samana*, sur la côte orientale de l'île ; et à 20 lieues de Santo-Domingo, un navire malouin vint mouiller dans la baie de cette péninsule, ayant à bord des filles pour la Tortue, que le marchand vendit à ces nouveaux colons. Le gouverneur ne fut pas fâché de cet arrangement, qui lui donna le moyen d'enchaîner ces aventuriers (5).

Édit du mois de décembre 1674, portant révocation de la compagnie des Indes-Occidentales, et union au domaine de la couronne, avec permission à tous les sujets de S. M. d'y trafiquer (6).

---

(1) Charlevoix, Histoire de Saint-Domingue, t. II, lib. VIII.

(2) Histoire de Saint-Domingue, t. II, liv. 7.

(3) Lois et constitutions des colonies françaises, t. I, p. 173, où se trouve la commission de Pouançay.

(4) *Idem*, t. I, p. 193-4.

(5) Charlevoix, Histoire de Saint-Domingue, t. II, p. 480-8.

(6) Lois et constitutions, t. I, p. 283-9.

1675. La société connue sons le nom de *compagnie des Indes-Occidentales*, avec laquelle la colonie de Saint-Domingue se trouva forcée de traiter, chassa les Hollandais de cette île.

La même année, le roi afferma Saint-Domingue, ainsi que les îles du Vent, à une nouvelle société qui prit le nom de *compagnie des Français des îles d'occident*, pour la somme de 300,000 livres.

M. d'Ogeron ayant nommé M. de Cussy commandant, passe en France, pour soumettre à la Cour son projet de la conquête de toute l'île de Saint-Domingue. Etant arrivé à Paris, il y mourut vers la fin de l'année.

M. de Pouançay, son neveu, lui succéda comme gouverneur de la Tortue, le 16 mars 1676.

Bientôt après le départ de M. d'Ogeron, une escadre hollandaise, composée de quatre vaisseaux et un brigantin, commandée par l'amiral *Jacob Binsker*, parut sur la côte de St.-Domingue et entra, le 15 juillet, au Petit-Goave, afin d'y enlever ou brûler la flotte française qui s'y était retirée. Elle consistait en petits bâtiments qui fesaient le cabotage le long des côtes du *cul-de-sac*, et qui firent une vigoureuse défense; mais un des vaisseaux ayant sauté en l'air, les équipages accablés par le feu de l'ennemi, firent échouer tous les autres bâtiments, et se sauvèrent. La perte fut d'environ 40 hommes de chaque côté (1).

1678. *Paix de Nimeguen* entre la France et l'Espagne.

1679. *Révolte des nègres*. Le chef de cette insurrection était un nègre espagnol, nommé *Padrejean*, qui, après avoir assassiné son maître, était venu chercher un refuge parmi les noirs de la partie française; il avait fixé son camp sur la montagne Tarare, d'où il fesait des excursions dans le pays. Le gouverneur Pouançay avait vainement engagé les habitants à le chasser de cette position; mais le hasard ayant fait aborder un navire flibustier à Port-de-Paix, 20 hommes de l'équipage se chargèrent de l'entreprise : Padrejean et sept de ses acolytes furent tués; le reste trouva son salut dans la fuite.

Vers l'année 1680, *fondation de la ville de Jacmel* (2),

(1) Charlevoix, Histoire de Saint-Domingue, t. II, liv. 8.

(2) Quelques auteurs prétendent que cette ville était autrefois

située dans une gorge étroite de l'enfoncement de la baie de son nom, à 15 lieues de Léogane et 13 du Port-au-Prince. Latitude du cap Jacmel, 18° 12′ 40″ latitude nord, longitude 75° 2′ 37″ ouest. (*Connaissance des tems de* 1836.) Les rues étaient inégales, une seule était pavée (1).

1683. M. *de Pouançay*, après avoir passé en France, revint à Saint-Domingue, où il mourut au commencement de cette année. M. *Franquesnay*, premier lieutenant du roi, prend la qualité de commandant par *intérim* (2).

M. *de Cussy*, nommé gouverneur le 30 septembre suivant, arrive au Petit-Goave le 30 avril 1684.

1690. *Expédition espagnole contre le Cap-Français*. Le 18 janvier, la flotte de *Barlovento*, composée de six vaisseaux et d'une frégate, ayant à bord 2,600 hommes, vint mouiller près de ce port. Elle en débarqua 500 qui réussirent à se réunir à d'autres du côté de la *sabana réal* ou savane de Limonade, et à un corps de 700 à 800 qui venait par terre de Santo-Domingo.

Le gouverneur de Cussy proposa d'attaquer l'ennemi en embuscade du côté de Bayaha, et de la rivière de Jaquezy. De Franquesnay, lieutenant du roi, voulait l'attendre dans la savane ou plaine de Limonade, où il devait passer pour arriver au Cap. Ses troupes étaient de cet avis et crièrent à la *savane*. Elles étaient au nombre de 1,000 hommes; les Espagnols en avaient plus de 3,000; les Français y arrivèrent le 20, et les Espagnols le lendemain. Un combat eut lieu le 21, qui dura une heure et demie; 300 lanciers ayant forcé le centre de la ligne des Français, les deux ailes se séparèrent et s'enfuirent, laissant sur le champ de bataille 4 à 500 hommes des plus braves de la colonie, parmi lesquels se trouvaient le gouverneur et le lieutenant du roi. Les vainqueurs brûlèrent la ville, enlevèrent les esclaves, les femmes

---

celle de Yaquimo; d'autres font dériver ce mot de l'espagnol *Jaques de Mel*, son premier habitant.

(1) En 1698, le quartier de cette ville fut compris dans la concession faite à la compagnie de Saint-Domingue, et il fut érigé en paroisse avant 1700.

En 1740, la ville n'avait que 25 maisons; en 1789, on y en comptait 160.

En 1824, l'arrondissement de la ville de Jacmel renfermait une population de 99,108 individus.

(2) Sa commission avait été renouvelée le 15 avril 1679 et le 1er mai 1682.

et les enfants, et tuèrent tous les hommes qu'ils rencontrèrent. L'expédition fit voile pour l'île de Cuba (1).

M. *Dumas*, qui commandait au cul-de-sac, et qui succéda par *interim* à M. Franquesnay, se rendit au Cap pour y rétablir l'ordre. Il y trouva une grande barque anglaise, ayant à bord 300 personnes, reste de la colonie française de Saint-Christophe que le gouverneur de Sainte-Croix avait refusé de recevoir. Ces infortunés furent distribués dans les habitations (2).

1 juin. M. *Ducasse*, capitaine de vaisseau, est nommé gouverneur de Saint-Domingue. Le 16 octobre suivant, il est reçu au Conseil du Petit-Goave.

1691. *Conspiration de noirs esclaves*. Deux cents individus de cette caste avaient formé un complot pour tuer leurs maîtres et s'emparer de leurs habitations. Les autorités, averties de ce projet, en firent arrêter deux, qui, étant mis à la question, révélèrent les noms des chefs : on fit leur procès, et deux jours après, deux furent rompus vifs, et trois eurent la jambe coupée (3).

1691. Cette année, les Anglais attaquèrent les établissements de la Petite-Rivière, mais sans succès.

1693. *Massacre des colons français à Samana*. Un Français nommé *La Fontaine*, qui s'était marié avec une Espagnole de Cotuy, y fesait le commerce de la chair séchée des animaux : se trouvant maltraité par le commandant de Samana, il se fixa à Cotuy, et en excita les habitants à attaquer la ville française. Guidés par lui, les Espagnols entrèrent dans la Samana, pendant la nuit ; ils égorgèrent tout, sans distinction d'âge ni de sexe, et se retirèrent avec tout leur butin (4).

---

(1) Un poète espagnol, don Francisco Ximénès Morillas, a célébré ce combat :

« Que contra sus once mil,
» Sobran nuestros setecientos ».

(2) Charlevoix, Histoire de Saint-Domingue, t. II, liv. 9.

(3) Charlevoix, Histoire de Saint-Domingue, t. II, liv. X.

(4) Moreau de Saint-Méry, Description de la partie espagnole, etc., p. 183-4. Cet auteur affirme que, d'après une enquête faite au mois de juillet 1713, Charlevoix a doublement dénaturé ce fait, et quant au fond et quant à la date, puisqu'il le place en 1676. Voyez Charlevoix, t. II, p. 115. Le nouveau gouverneur, dit-il, craignant les attaques des Espagnols, donna

1694, 11 octobre. Une *flotte anglaise*, composée de cinq voiles et d'un brûlot, mit à la voile de la Jamaïque pour attaquer les Français de Saint-Domingue. Elle jeta l'ancre dans la rade de Léogane, le 11 octobre, canonna Estere toute la journée, brûla un navire, et se rendant à l'île des Vaches, y détruisit les cabanes (1). Ils eurent 40 hommes tués ou blessés.

1695. *Expédition anglo-espagnole contre la partie française de Saint-Domingue.* Le 22 janvier 1695, le commodore anglais *Robert Wilmot* partit de Plymouth, avec une escadre forte de cinq vaisseaux et douze bâtiments légers, ayant à bord des soldats, des vivres et des munitions. Après avoir touché à Saint-Christophe, le commodore en repartit le 25 mars, et s'avança jusqu'au cap Français de Saint-Domingue pour y rallier l'escadre espagnole, forte de huit vaisseaux de guerre.

Le 15 juillet, les flottes combinées entrèrent dans la baie de Mancenille, ayant avec elles 4,000 hommes de troupes de débarquement, auxquels vinrent se joindre 2,000 hommes envoyés par le président de Santo-Domingo; le 27, une partie de cette force était campée dans la savane de la Limonade, où les troupes de M. de Cussy avaient essuyé leur défaite. A une portée de canon de cet endroit, M. de Graff, lieutenant du roi, avait établi un fort retranchement, mais où il n'avait pu réunir que 300 hommes et 4 pièces de canon.

Le 29, la flotte ennemie s'approcha du Cap et débarqua 500 hommes pour s'emparer des batteries; l'officier qui les commandait fit enclouer les canons, mettre le feu au magasin à poudre, et se retira avec son monde au retranchement de M. de Graff. Le lendemain, les alliés s'avançant pour attaquer les Français des deux côtés, ceux-ci, au nombre de

---

ordre aux colons de Samana de se transporter au cap Français : ils y consentirent avec répugnance; mais avant de quitter cette presqu'île, ils résolurent d'aller piller le *Cotuy*, village espagnol situé à environ 15 lieues à l'ouest. Les habitants ne firent aucune résistance. Les Français retournèrent à Samana, et étant repartis pour la chasse, ils furent attaqués à l'improviste par les Espagnols, qui les égorgèrent presque tous; hommes et femmes furent passés au fil de l'épée.

Quelques Français s'établirent à Samana, en 1699; mais ils la quittèrent vers l'année suivante, d'après un ordre de la Cour.

(1) Charlevoix, t. IV, p. 37.

900 hommes, évacuèrent également leur retranchement, et se retirèrent sur la rivière Salée, à une lieue et demie de distance.

Le 13 juin, une autre partie de la flotte avait ancré à trois lieues et demie en deçà de Port-de-Paix, dans une rade considérée jusqu'alors comme impraticable. Elle y débarqua, auprès de Saint-Louis, 500 hommes qui s'en emparèrent sans coup-férir. Ne rencontrant plus de résistance, les alliés commencèrent à se livrer au pillage : le Cap et toutes les habitations voisines furent incendiés; des habitants furent massacrés; des nègres enlevés, ainsi que quelques femmes, parmi lesquelles se trouva madame de Graff(1).

Les troupes anglaises, en longeant la côte, avaient traversé et pillé le port Margot, et s'avançaient sur le Port-de-Paix, tandis que les Espagnols marchaient également sur ce point, par le chemin de terre appelé chemin de Plaisance. Le 22, la flotte mouilla à la *case Vinaigre*, à deux lieues du fort; et le 26, M. de La Boulaye, qui y commandait, fut sommé de se rendre. Sur son refus, les alliés s'emparèrent de toutes les hauteurs qui le dominaient, et, du 29 juin au 3 juillet, établirent des batteries qui tirèrent pendant plusieurs jours, sans produire grand effet. Le 14, les habitants et les soldats s'étant mutinés et demandant l'évacuation du fort, M. de La Boulaye fut forcé de l'abandonner, quoiqu'il n'eût eu que sept hommes tués et onze blessés, et que la garnison, forte de 530 hommes, y compris 150 nègres armés, eût à sa disposition huit milliers de poudre, des balles en proportion et des vivres pour trois semaines. En fesant leur retraite, les Français rencontrèrent l'ennemi placé en embuscade ; ce qui en décida une partie à rentrer dans le fort, tandis que le reste, au nombre de 200 hommes, réussit à se faire jour, après avoir perdu 20 soldats ou habitants.

Les Anglais prirent possession du fort et retinrent les hommes, qui s'y trouvaient, prisonniers, laissant les femmes et les enfants aux Espagnols.

La mésintelligence régnait entre les alliés ; le 7 juillet, ils se séparèrent, sans vouloir attaquer Léogane, ni les postes

(1) « Cette Française, qui se nommait *Anne Dieu-le-Veut*, était une de ces héroïnes, dit Charlevoix, comme la colonie en a produites dans ses commencements. Prétendant un jour avoir reçu quelque injure de de Graff, elle se présenta chez lui le pistolet au poing, pour en avoir raison. De Graff admira cet acte de bravoure, et jugeant celle qui en était capable, digne de lui, il l'épousa.

voisins. A cette époque, leur armée était réduite à 3,000 hommes, dont 1,500 Anglais. De son côté, le commandant général Ducasse, qui était resté au Cul-de-Sac, n'avait pas plus de 500 hommes sous ses ordres (1).

Les Anglais emportèrent, outre leur butin, 80 pièces de canon, et, le 17 juillet, leur flotte fit voile pour la Jamaïque. « Cette expédition, dit Lediard, n'eut pas tout le succès qu'elle aurait pu obtenir, par suite du désaccord entre les officiers de marine et ceux de terre, et du dissentiment des Espagnols qui s'étaient joints aux Anglais » (2).

1696. Tous les habitants du Port-de-Paix sont transportés dans la plaine du cap Français. Pour empêcher les forbans de se servir de ce premier port comme lieu de retraite, on y mit une garnison sous les ordres du commandant *Dantzé*.

Ducasse donne son commandement à *M. Deslandes*, lieutenant du roi, et part pour Carthagène, sur la flotte de M. *de Pointis*.

1697, 10 mai. Le comte *de Boissy Raymé*, lieutenant de vaisseau, arrive au Cap en qualité de gouverneur de Sainte-Croix et de commandant pour le roi dans la partie septentrionale de Saint-Domingue. Les provisions sont du 21 août 1695. En vertu d'une commission particulière, du 18 septembre de la même année, il avait le droit de commander en chef pendant l'absence du gouverneur de la Tortue et côte Saint-Domingue (3).

28 mai. *Insurrection des nègres au Cap*. Les esclaves, au nombre de 300, s'assemblèrent au quartier Morin de la petite anse; le commandant de la colonie, M. Boissy Raymé, avec le major Dantzé, six cavaliers et deux fantassins, les surprirent et en firent arrêter 30 des deux sexes. On apprit d'eux que leur projet était de tuer tous les Français. Le gouverneur, voyant que la punition de tous les coupables serait la ruine de plusieurs habitants, se contenta de faire justice du chef de la révolte; mais celui-ci réussit à s'échapper en passant chez les Espagnols (4).

---

(1) Charlevoix, liv. X, Histoire de Saint-Domingue.

(2) *Lediards' naval history* (liv. IV, ch. 18), où se trouvent beaucoup de détails de cette expédition, tirés principalement des mémoires du secrétaire Burchett et des réflexions sur ces mémoires par le colonel Lillingston.

(3) Charlevoix, Histoire de Saint-Domingue, liv. X.

(4) *Idem*, liv. XI.

1697. *Attaque des Anglais contre le Petit-Goave.* Le 8 juillet, l'ennemi, conduit par des prisonniers français, pénétra dans ce bourg, pendant la nuit, et fit feu sur les portes et sur les fenêtres. Le gouverneur Ducasse, étant réveillé en sursaut, s'échappa par une fenêtre et gagna une montagne à un quart de lieue de distance. Les Anglais, au nombre de 950, se retranchèrent en partie et en hâte près de l'église. Le gouverneur et M. de Beauregard, à la tête de 200 hommes, marchaient à couvert des buissons et les attaquèrent en tête et en flanc. Les Anglais, croyant qu'ils avaient affaire à toutes les forces de la colonie, se retirèrent en désordre, laissant 49 morts, 8 blessés et 17 à 18 prisonniers. Les Français ne perdirent que 5 hommes tués et 3 blessés. Les Anglais avaient brûlé 42 maisons, et ils emportèrent environ 120,000 livres en or et en argent (1).

10 septembre. *Paix de Ryswick*, d'après laquelle la France acquit la partie occidentale de Saint-Domingue. La ligne de démarcation commence à la rivière Pedernales ou des Caillaux, du côté du midi, et s'étend par une direction tortueuse jusqu'à la rivière du Massacre; du côté du nord, la portion la plus considérable reste aux Espagnols.

1698, septembre. *Création de la compagnie de Saint-Louis* ou de *l'île aux Vaches*, qu'on nommait encore *Compagnie royale de Saint-Domingue*, dite de la *Nouvelle-Bourgogne*. La compagnie était composée de douze directeurs et du secrétaire d'état de la marine, qui en était président. Le fonds, montant à 1,200,000 livres, était fourni également par les directeurs à raison de 100,000 livres chacun. Cette société s'engagea à introduire et établir sur le terrain de sa concession, 1,500 blancs et 2,600 noirs, dans les cinq premières années. Elle devait fournir aux colons des esclaves; les hommes à raison de 600 francs, les femmes pour 450 livres, et payables en trois ans. Elle était autorisée à faire seule, pendant l'espace de 50 années, le commerce dans la partie de l'île comprise entre le cap Tiburon et la rivière de Neyba, à la distance de trois lieues de la mer; de trafiquer et faire des établissements dans les îles et terres des côtes occidentales de l'Amérique non occupées par les puissances de l'Europe.

Cette compagnie était obligée de bâtir des églises et d'y

(1) Charlevoix, Histoire de Saint-Domingue, liv. XI.

entretenir des curés; de construire une place forte dans le port du principal établissement. Elle jouissait des mines de toute espèce en payant le vingtième du produit. Elle était investie d'une grande autorité de haute, moyenne et basse justice, et possédant les droits domaniaux, seigneuriaux et autres que le roi a fait imposer dans les îles (1); par un arrêt du Conseil d'état, du 1[er] octobre 1698, cette compagnie fut autorisée à faire le commerce avec le Mexique (2).

Par un autre arrêt, du 12 novembre 1700, du même Conseil, le roi accorda à la compagnie de Saint-Domingue toute la partie française du sud de cette île, jusqu'aux montagnes (3).

1698, mai. *Établissement de la ville de St-Louis*. M. *de Beauregard* y arriva avec 45 colons, d'après les ordres de M. Ducasse, gouverneur de la colonie. Au mois de juillet 1699, la compagnie royale de Saint-Domingue prit possession de cet établissement, et fit construire le fort de l'îlot de Saint-Louis, par 18° 14′ 27″ de latitude nord et 75° 59′ 24″ de longitude ouest (4). On bâtit la ville près de ce fort, d'a-

---

(1) Cet édit de 37 articles se trouve dans le premier volume de Lois et constitutions, etc.. p. 610-18.

(2) *Idem*, p. 618.

(3) *Idem*, p. 657-8.

En 1716, la compagnie royale publia ses statuts et règlements faits pour la régie, police et conduite de ses habitants et de son commerce. *Idem*, p. 497-503.

Cette compagnie, n'ayant pas bien fait ses affaires, se trouva obligée de remettre ses priviléges au roi, qui les transféra à la compagnie des Indes, le 10 septembre 1720. Voyez Lois, etc., p. 497-503.

Révocation et suppression de cette compagnie par le roi, qui transféra ses priviléges à la compagnie des Indes, avec l'autorisation de fournir à l'île 30,000 nègres.

La compagnie des Indes fut créée au mois d'août 1717, sous le nom de *Compagnie d'occident*.

(4) Connaissance des tems de 1836.

En 1703, cet établissement renfermait 42 blancs, 3 affranchis, 643 esclaves et 54 bêtes à cornes.

En 1721, on établit une juridiction à Saint-Louis, composée de plusieurs officiers du roi.

En 1766, cette ville était composée de 67 maisons; en 1776, 84, et en 1789, 76 seulement. Il y avait autrefois un palais-de-justice, une église, une prison et des casernes. Le fort, qui avait coûté un million, fut démantelé, en 1748, par le vice-amiral an-

près les ordres du roi. Elle est située au fond de la baie, sur une bande plate et étroite qui est bordée, excepté vers l'ouest, de mornes qui ont une élévation de 267 toises au-dessus du niveau de la mer. Les rues avaient 36 pieds de large; les maisons étaient bâties en charpente.

1703, 1er mai. M. *Auger*, nommé gouverneur à la place de M. Ducasse, meurt au fort de Léogane, le 13 octobre 1705. Le comte de *Choiseul Beaupré* lui succède, le 1er août 1706.

1710. *Fondation de la ville de Léogane*, à l'endroit appelé *la Pointe*, dans la plaine du même nom, à égale distance des deux extrémités, et à environ 1,200 toises de la mer. Latitude du fort Léogane, 18° 32′ 10″ nord; longitude, 75° 4′ 55″ ouest (1).

1711. *Établissement de la ville du Cap-Français*, par les 19° 46′ de latitude nord et par 74° 38′ de longitude ouest de Paris (2), au pied de la montagne de Picolet, ou *morne* du Cap, à 31 lieues du Port-au-Prince. Les rues sont tirées au cordeau et se coupent à angles droits. Le port est commode et sûr (3).

---

glais *Knowles*. Voyez Moreau de Saint-Méry, t. II, 44, paroisse de Saint-Louis.

(1) Connaissance des tems de 1836.

Le 3 juin 1770, un tremblement de terre fit écrouler presque toutes les maisons de cette ville. Elle fut rebâtie, en 1770, dans la même situation, à environ 1,200 toises de la mer. Elle était alors composée de 317 maisons; en 1789, on n'en comptait plus que 280. Voyez Description de la partie française de Saint-Domingue, par M. de Saint-Méry, t. II, 34, quartier de Léogane. Voyez aussi Lois et constitutions, etc., t. II, 192-4, contenant l'ordonnance des administrateurs pour l'établissement de la nouvelle ville de Léogane.

En 1824, la population de l'arrondissement de la ville de Léogane s'éleva à 55,622 individus.

(2) Connaissance des tems de 1836.

(3) En 1676, la petite colonie de Samana s'établit dans le voisinage du Cap, mais leur bourg fut brûlé en janvier 1691 par les Espagnols. On créa ensuite des établissements qui furent incendiés, le 30 mai 1695, par les Espagnols et les Anglais réunis. Un incendie détruisit la moitié de cette ville, les 20 et 21 décembre 1734, et causa la perte de plusieurs millions.

En 1701, on établit un Conseil supérieur au Cap. En 1734, cette ville était composée d'environ 400 maisons; en 1788, elle en contenait 1,361, non compris les édifices et les établissements publics au nombre de 79. En 1788, la population de cette ville

Valverde critique ce que l'abbé Raynal dit de l'établissement de la plaine de Guarico ou du Cap, ainsi qu'il suit :

« Quoique les Français eussent connu la valeur de ce terrain, dont la fertilité excède l'imagination, ils ne commencèrent à le cultiver que vers l'année 1670, époque à laquelle cessèrent les incursions des Espagnols, qui, jusque-là, s'étaient maintenus dans le voisinage.

» Les progrès de cet établissement, pendant 25 ans, excitèrent l'envie des Anglais : unissant leurs forces à celles des Espagnols, ils l'attaquèrent en 1695, par terre et par mer, en prirent possession et la réduisirent en cendres. »

« Ainsi parle Raynal, dont l'aversion pour les Espagnols et la passion pour la nation britannique se font sentir à chaque page de son ouvrage. Il leur attribue principalement la dernière destruction de Guarico, oubliant toutes les batailles et les campagnes que les créoles espagnols ont soutenues pendant quarante ans, sans relâche, contre les Français, pour les chasser de leur île. Il passe sous silence le premier saccage et destruction de la même plaine de Guarico, exécutés par les Espagnols seuls, en 1691; il attribue fausse-

---

montait à 15,000 individus, savoir : 3,600 blancs, 1,400 affranchis, et 10,000 esclaves. La garnison était composée d'environ 1,000 hommes, et les marins marchands étaient au nombre de 2,550.

Le port du Cap peut contenir un grand nombre de bâtiments : on en a compté jusqu'à 500 à 600 de toute grandeur. Par une ordonnance du 24 mars 1763, ce port fut constitué *établissement de marine ;* et par arrêt du Conseil d'état, du 30 août 1784, il devint port d'entrepôt.

Cette ville fut brûlée par les noirs en 1793. Christophe en fit la capitale de son territoire sous le nom de *cap Henry :* actuellement, elle porte le nom de *cap Haïtien*.

D'après le recensement en 1824, la population de l'arrondissement de cette ville était de 38,566 individus.

Les rues de la nouvelle ville sont régulières. Les maisons ont deux étages.

Voyez Description de la partie française de Saint-Domingue, par M. de Saint-Méry, t. I, p. 293, paroisse du cap Français.

« La ville du cap, dit un voyageur anglais, n'est, à proprement parler, que la carcasse de l'ancienne cité; mais la vue est récréée par le spectacle de nombreux ouvriers employés à relever quelques-uns des anciens édifices particuliers, avec la même solidité et dans le même style qu'autrefois. » Voyez *Haïti* ou renseignements authentiques, etc., p. 142.

ment aux Anglais l'attaque faite en 1695, aux mois de janvier et février, et la confond avec celle que nous nommons dans l'île *Despoblacion de Portopé* (nom que les Français avaient donné à notre ancien *puerto* de la Paz), laquelle eut lieu en juillet de la même année; et en effet, les Anglais y avaient participé avec nous » (1).

1711, 1er sept. M. *de Gabaret,* nommé gouverneur pour remplacer le comte de Choiseul, à son départ pour la France, mourut à la Martinique, le 25 juin 1712, sans faire usage de sa nomination. Le 1er octobre 1712, le comte de *Blenac* est nommé à sa place.

1713, 20 avril *Règlement du roi* qui établit à l'île de la Tortue et côte Saint-Domingue une *compagnie* de 60 ouvriers sous le nom de *compagnie d'artillerie*, sous les ordres des gouverneurs et commandants (2).

1714, 1er janvier. Saint-Domingue est érigée en gouvernement général, déclaré indépendant de celui des *îles Sous-le-Vent*. Le comte de *Blenac* fut le premier qui eut le titre de *gouverneur-général des îles françaises* et *terre-ferme Sous-le-Vent* de l'Amérique (3). Il avait sous lui trois gouverneurs particuliers, celui de *Saint-Louis*, pour la côte du sud; celui de *Léogane,* pour les quartiers de l'ouest, et celui de *Sainte-Croix*, pour la partie du nord.

1714. La paix d'Utrecht mit fin aux contestations entre les colons français et ceux d'Espagne; mais, en 1718, la guerre recommença par la déclaration du marquis de *Chateau Morand*, qui releva M. de Blenac. La paix se fit l'année suivante, sous l'administration de son succcesseur, le marquis *de Sorel*. Les colons commençaient d'en jouir et d'augmenter leurs établissements, lorsqu'une malheureuse affaire menaça, pendant deux ans, de renverser la colonie.

La compagnie des Indes avait obtenu le commerce exclusif des nègres aux conditions d'en fournir aux îles 2,000 annuellement. Les habitants des seuls quartiers du cap Français exigaient jusqu'à 3 à 4,000, pendant le même espace de tems. Les colons en général voulaient la liberté de ce commerce, et ne pouvaient souffrir d'être obligés d'acheter des esclaves au prix fixé par la compagnie. Le 16 avril 1722, un navire de cette compagnie, nommé *le Philippe*, arrive au

(1) Valverde, cap. 14.
(2) Lois et constitutions, etc., t. II, p. 408-9.
(3) *Idem*, p. 363-4.

port du cap Français, ayant à bord trois directeurs envoyés par elle pour résider dans les trois principaux postes de la colonie, savoir : au cap Français, à Léogane et à la Caye-Saint-Louis. Chaque directeur avait un sous-directeur et plusieurs employés.

Une autre circonstance servait à augmenter les plaintes et les murmures de plusieurs colons. Ils avaient expédié en France une quantité de denrées qui étaient payées en billets de banque qui venaient de perdre les trois quarts de leur valeur. La colonie manifesta un mécontentement très-vif contre la compagnie des Indes. Une grande insubordination eut lieu dans plusieurs endroits, particulièrement au Cap, où les femmes prirent les armes pour insulter les employés (1).

Les querelles des limites se renouvellent. Le président et l'audience royale de Santo-Domingo somment le gouverneur-général français de faire retirer ceux de sa nation qui se trouvaient au-delà de la rivière Marion. Celui-ci refusa, déclarant que, d'après une enquête de 24 témoins assermentés, les Français possèdent, depuis soixante ans, tout le terrain situé à l'ouest du *Rebouc* (2). L'ambassadeur de France en Espagne soutient cette enquête, ce qui engagea le roi d'Espagne à donner des ordres, le 20 mai 1715, pour nommer des commissaires et, en même tems, de laisser les Français en possession du terrain qu'ils occupaient lors de son avènement au trône, en 1705.

1716, 1er janvier. Le marquis *de Chateau Morand*, chef d'escadre, remplace le comte de Blénac, et eut pour successeur le marquis *Sorel*, nommé le 1er septembre 1718 (3).

1717, 12 janvier. Règlement concernant les siéges d'amirauté qui doivent être établis dans les ports des îles et colonies françaises (4).

1720. Vers cette année est établi le bourg de *San-Lorenzo de los Minas* ou *Saint-Laurent des Mines*, près de Santo-Domingo, et dont les habitants, au nombre de 300, étaient tous noirs libres, qui avaient été pris dans la partie du nord de la colonie française, en 1691 et 1695, et d'autres

---

(1) Charlevoix, Histoire de Saint Domingue, liv. XII et dernier, qui contient tous les détails de cette affaire.

(2) Voyez p. 92, note 2.

(3) Voyez *Provision* du gouverneur-général, etc., t. II, p. 483 des Lois et constitutions, etc.

(4) *Idem*, p. 542-9.

noirs fugitifs, qu'on avait réunis à Santo-Domingo, en 1719, pour les restituer, selon l'ordre du roi d'Espagne. Les colons espagnols s'y opposèrent, les armes à la main, et on en forma cet établissement, qui prit l'épithète des *Mines*, parce que les principaux noirs étaient du royaume de ce nom, à la côte d'Afrique. Ce bourg est situé à 250 toises au bord oriental de l'Ozama, et environ un quart de lieue de son confluent avec Isabelle (1).

1720. *Établissement* de la ville de *Saint-Marc* dans l'enfoncement de la baie du même nom, et en avant d'un groupe de mornes réunis en forme de croissant. D'après le plan de l'ingénieur, cette ville avait 500 toises de long sur 240 de largeur. Il y avait 4 grandes rues qui couraient du nord au midi, et qui étaient coupées par 10 autres à angles droits. La plupart avaient 48 pieds de longueur. La place publique, appelée la *place d'armes*, avait 300 pieds de long, et 200 de large. Le cap Saint-Marc est situé sous la latitude de 19° 2′ 18″ nord, et 75° 15′ 7″ de longitude ouest de Paris (2).

1721. Quatre Français, dans la partie du sud, sont tués sous prétexte d'empiètement du territoire.

1723, 7 septembre. L'octroi, établi par *lettres-patentes* du 8 avril 1721, accordant des priviléges et exemptions à la compagnie des Indes, excita des mouvements dans la colonie. Le comte *Desnos de Champmeslin*, lieutenant-général du roi et commandant-général dans les îles, mers et terre-

---

(1) Moreau de Saint-Méry, Description de la partie espagnole, t. I, p. 158.

En 1785, la population de ce bourg était de 300 individus. (Valverde, cap. 16.)

(2) Connaissance des tems de 1836.

En 1739, cette ville était composée de 90 maisons. En 1789, on en comptait 250. La paroisse avait alors 1,530 blancs, 900 affranchis et 13,035 esclaves.

L'église de cette ville, bâtie en pierres, avait 300 pieds de long et 200 de large ; elle fut achevée en 1779. Il y avait une salle de spectacle, dont l'ouverture eut lieu le 28 avril 1773. La ville était défendue par quatre batteries de gros canons et de mortiers. Le port recevait autrefois annuellement 50 bâtiments de France.

Voyez la Description de la partie française de Saint-Domingue, par Moreau de Saint-Méry, t. II, p. 192.

D'après le recensement fait en 1824, la population de Saint-Marc s'éleva à 37,628 individus.

ferme de l'Amérique méridionale, est envoyé par le roi, avec pouvoir d'en prendre connaissance et rétablir la tranquillité (1).

1724, 10 juillet. La Cour de France ayant décidé de traiter sur les lieux concernant les limites, donna des instructions à son chargé d'affaires, en Espagne, de laisser ce sujet de côté (2).

1726. *Établissement du bourg des Cayes*, sur le bord de la mer. Latit. 18° 11′ 10″ nord, long. 76° 10′ 34″ (3) à cinq lieues de Saint-Louis, et vis-à-vis l'île à Vache, qui est à la distance de trois petites lieues.

1727. Un corps-de-garde espagnol, établi sur le bord oriental de la rivière Dajabon ou Massacre, détruisit deux établissements français du canton du Trou-de-Saint-Jean de Nantes, dépendances d'Onanaminthe.

1730. *Fort-Dauphin*. Latitude, 19° 42′, longitude 74° 21′ ouest (4). On posa, cette année, la première pierre de la cita-

(1) Lois et constitutions, etc., t. III, p. 59-63.

(2) D'après les ordonnances des administrateurs français, du 24 février 1711 et du 3 décembre 1715, la rivière de *Rebouc* fut considérée comme la limite entre les deux nations. Ce mot *Rebouc* est une corruption du mot espagnol *revuelto* ou révolté. Voyez Lois de St.-Domingue, t. I, p. 624, et t. II, p. 262, 476.

(3) Connaissance des tems de 1836.

D'après le premier plan de cette ville, il y avait 25 rues de 50 pieds de largeur. En 1751, les Cayes avaient 80 maisons; en 1789, 702. Il y avait autrefois un palais-de-justice, une église, des casernes et une salle de spectacle.

La population, en 1789, fut évaluée comme il suit :

Blancs	1,250
Affranchis	300
Esclaves	3,000
	4,550
Garnison et rade	1,100
	5,660

Le port ne peut recevoir des bâtiments au-dessus de 300 tonneaux : il en venait autrefois 50 par an, dont 30 environ des États-Unis, depuis l'année 1784, lorsque ce port devint un entrepôt.

Voyez Moreau de Saint-Méry, t. II, 46, quartier des Cayes.

En 1824, l'arrondissement des Cayes renfermait, selon le recensement, une population de 63,536 individus.

(4) Connaissance des tems de 1836.

Les dépenses des fortifications de la paroisse du Fort-Dauphin,

delle, avec l'inscription suivante, gravée sur une plaque de cuivre : « Pour perpétuelle mémoire à la postérité. L'an de grâce MDCCXXX et le XV[e] de l'heureux règne de Louis XV, roi de France et de Navarre : la première année de l'âge du *prince Dauphin*, son premier fils : sous le ministère pour la marine et les colonies de M. *de Phélipeaux*, comte de Maurepas ».

La *citadelle* du Fort-Dauphin fut construite en pierres de taille apportées de France ; elle fut achevée en 1735. Située sur un roc d'environ 15 à 16 pieds d'élévation, elle couvre la ville et protége la baie.

La *ville du Fort-Dauphin*, actuellement *Fort-Liberté*, autrefois connue sous le nom de *Bayaha*, est située au fond de la baie, à environ 12 lieues du Cap, et 87 de Santo-Domingo. Il y a un excellent port, dont l'entrée est très-étroite.

1731, 5 février. Le comte de Champmeslin, après avoir rempli la mission dont il était chargé pour Saint-Domingue, repasse en France (1724). Le marquis *de Vienne*, qui le remplace le 5 février 1731, meurt au Fort-Dauphin, le 4 février 1732. Il eut pour successeur le marquis *de Fayet*, nommé le 24 avril suivant, et qui meurt au Petit-Goave, le 11 juillet 1737. Le 1[er] juin suivant, *Charles Brunier*, mar-

---

depuis l'année 1739 jusqu'en 1744, s'élevèrent à 253,000 livres tournois.

En 1751, la ville n'était composée que de 104 maisons : en 1765, elle en avait 170. Les principales maisons, avant la dernière révolution, étaient celle appelée le *gouvernement* où logeait le commandant, et la *maison du roi*, bâtie sur la place d'armes, où se trouvaient les bureaux de l'administration. L'église avait 104 pieds de long, 40 large et autant d'élévation jusqu'à la charpente.

La ville était fournie d'eau par la rivière Marion. La dépense pour la construction de l'aqueduc, monta à 1,700,000 livres de la colonie (1,133,333 livres de France). Voyez Moreau de Saint-Méry, Description, etc., t. I, p. 107-39.

L'arrondissement du Fort-Liberté, d'après le recensement de 1824, renfermait une population de 21,530 individus.

L'ancienne ville a été détruite pendant la révolution. Des ruines de cette ville on passe, dit un voyageur anglais, en un instant, dans les déserts sauvages qui ont remplacé les campagnes verdoyantes d'autrefois.

Voyez *Haïti* ou renseignements authentiques, etc., p. 161.

quis de Larnage, est nommé gouverneur : il meurt à Léogane, le 19 novembre 1746. Le comte *de Conflans* le remplace, le 1er mai 1747.

1731. Les Espagnols, au nombre de 400, détruisirent trois établissements à Capotelle. Le gouverneur français, à la tête d'un détachement de 200 hommes, anéantit un grand nombre d'établissements sur le territoire espagnol. Après cette affaire, les deux gouverneurs convinrent que la rivière du Massacre servirait de limite jusqu'à ce qu'elle fût réglée par des commissaires des deux puissances; mais les deux peuples firent des incursions, à main armée, dans le territoire de chaque nation pour brûler ou dévaster les établissements; jusqu'en 1776.

1740. Pendant la guerre qui avait éclaté entre les deux nations, le président espagnol *Horilla,* trouvant la colonie sans provisions, accorda la permission aux étrangers d'en introduire.

1748. *Prise du fort Saint-Louis par les Anglais.* Une escadre anglaise, composée de sept vaisseaux, d'une frégate et de trois corvettes, sous le commandement du vice-amiral *Knowles*, ayant à bord un détachement de 240 hommes, partit de la Jamaïque le 13 février, et, le 19 mars, entra dans la rade de Saint-Louis. Deux vaisseaux pénétrèrent entre le fort et la terre; d'autres dans des points qu'on croyait inaccessibles aux grands vaisseaux.

L'escadre fit feu pendant deux heures, et le fort ayant cessé de tirer, Knowles en somma le commandant, *de Chastenoy*, de se rendre. Une capitulation eut lieu, d'après laquelle la garnison, composée de 335 hommes, eut la faculté de sortir en armes, s'engageant de ne point servir pendant un an.

Les Anglais trouvèrent dans le fort 78 pièces de canon, une grande quantité de munitions et des vivres pour six mois. Ce fort avait coûté un million.

Les Anglais perdirent dans cette affaire 19 hommes et eurent 60 blessés. Les Français, 5 officiers, 17 soldats tués et 27 blessés. Ce fort fut ensuite réédifié sur un nouveau plan.

1749-1750. *Ville du Port-au-Prince*, chef-lieu de la colonie française, établie sur le penchant des montagnes nommées *Camp-des-Fourmis*; les limites de la paroisse furent assignées par une ordonnance du 13 juin 1749, et la *ville* devint la *capitale* des *îles Sous-le-Vent*, par un ordre du

roi, du 26 novembre suivant. Elle est située au fond du cul-de-sac ou golphe de l'ouest, et fermée au nord par un petit morne; les rues, qui ont plus de 60 pieds de largeur, sont pavées sur leurs bords pour favoriser l'écoulement des eaux. La ville avait 1,250 toises de longueur et 500 de largeur; elle a deux ports, l'un pour les vaisseaux de guerre, l'autre pour les navires marchands. Lat. du *fort de l'îlot*, 18° 33′ 42″, long. 74° 47′ 26″ ouest (1).

1750. *Établissement de la ville de Jérémie*, située au pied d'une montagne, mais cependant dans une position élevée. Latitude de la pointe, 18° 39′ 57″; longitude, 76° 33′ 37″ (2). La ville est divisée en deux parties, dont l'une a 25 pieds d'élévation plus que l'autre, qui est placée le long

(1) Le 23 octobre 1750, le Conseil supérieur de Léogane fut transféré au Port-au-Prince. L'année suivante, un hôpital y fut établi. L'ancienne église de cette ville, de 138 pieds de long sur 84 de large, avait coûté la somme de 109,500 livres. Les casernes consistaient en 14 pavillons de 80 pieds de long sur 21 de large, construits en bois dur. La salle de spectacle servait aussi aux bals publics. En 1751, Port-au-Prince n'avait qu'une centaine de maisons; en 1767, on en comptait 550; en 1789, 895. Dans cette première année, un tremblement de terre renversa les trois quarts des habitations; et, le 3 juin 1770, une autre secousse bouleversa toute la ville. En 1784, 29 juin, un affreux incendie réduisit en cendres 150 maisons de la partie la plus riche de Port-au-Prince, ainsi que le magasin royal. Le dommage fut évalué à 30 millions de livres. Cette malheureuse ville fut encore incendiée le 15 août 1820 et en 1822. Depuis, on l'a rebâtie, et elle renferme plusieurs édifices nouvellement construits, savoir : le *palais du gouvernement*, d'un seul étage, la *salle du sénat*, le *lycée* ou *collége public*, la *nouvelle douane*, la *monnaie* et les *bureaux du secrétaire d'état*, la *prison* et les *hôpitaux militaires*. L'arsenal fut détruit en 1820 par une explosion accidentelle. Un *aqueduc* fournit de l'eau aux besoins des habitants. Une ligne de batteries, placées sur les hauteurs, dominent la ville, qui occupe un grand espace de terrain. Les rues, qui sont larges, se coupent à angles droits. En 1824, l'arrondissement de cette ville renfermait une population de 89,164 individus. Voyez *Haïti* ou renseignements authentiques, etc., p. 43 et 44.

(2) Connaissance des tems de 1836.

En 1765, Jérémie avait 72 maisons. En 1789, la paroisse, y compris la ville, renfermait une population de 2,000 blancs, 1,000 affranchis et 17,000 esclaves.

Cette ville était autrefois le siége d'un état-major, d'une séné-

du rivage. La première porte le nom de *Haute-Ville*, l'autre de *Basse-Ville*.

1er janv. 1751. Le comte *Dubois de la Motte*, chef d'escadre des armées navales, est nommé gouverneur des îles françaises Sous-le-Vent : il retourne en France, et le marquis *de Vaudreuil* lui succède, le 31 mai 1753. Il eut pour successeur *Philippe-François Bart*, nommé le 1er octobre 1756.

1756. Pendant la guerre entre la France et l'Angleterre, deux navires anglais pillèrent et brûlèrent le bourg de Miragoane, dans la paroisse du Fond-des-Nègres.

Vers cette même année, on a commencé l'établissement de *Daxabon* (1) à 400 toises de la rive droite de la rivière du même nom, ou du Massacre; à plus de 80 lieues de Santo-Domingo, et six du Fort-Dauphin. Daxabon fesait autrefois partie du territoire de Santiago. Cette ville, située sur la frontière de l'ancienne partie française, était la résidence du commandant en chef de ce district (2).

1761. Après la rupture de l'Espagne avec l'Angleterre, la partie espagnole de Saint-Domingue eut un accroissement considérable sous l'administration de don *Joseph Solano*, qui permit aux colons d'acheter des noirs esclaves dans la partie française, avec le produit de la vente de leurs animaux. Pour encourager la culture, il forma ensuite une *société d'agriculture* à Santo-Domingo.

21 juillet 1762. Traité fait entre le gouverneur-général français et le capitaine-général espagnol.

13 février 1761. *Gabriel de Bory*, capitaine des vaisseaux du roi, est nommé gouverneur des îles françaises Sous-le-Vent. Il eut pour successeur M. *Armand*, lieutenant-

---

chaussée et d'une amirauté. Son port recevait annuellement 11 ou 12 bâtiments de France et plusieurs caboteurs.

Le port était défendu par trois batteries, dont les feux se croisaient. Voyez Description de la partie française de Saint-Domingue, t. II, p. 782.

En 1824, l'arrondissement de Jérémie renfermait une population de 37,652 individus.

(1) Connu par quelques auteurs français sous le nom de *Laxabon*, *Dajabon* et *Dahabon*. En 1785, cette ville renfermait une population de 4,000 individus. (Valverde, cap. 16.)

(2) Moreau de Saint-Méry, Description de la partie espagnole, t. I, p. 243-4.

général, nommé le 16 décembre 1762. Celui-ci meurt le 4 août 1763. Le 27 décembre suivant, *Charles Théodat*, comte *d'Estaing* (1), lieutenant-général, est envoyé pour représenter la personne de sa majesté aux îles Sous-le-Vent de l'Amérique et mers adjacentes.

1764. *Création de l'établissement de Bombardopolis*, ainsi nommé par le botaniste *Fuzée Aublet*, en l'honneur de M. *Bombard*, riche financier et amateur d'histoire naturelle. Ce lieu, situé sur un terrain élevé, à la distance de 5 lieues du Môle, était connu auparavant sous le nom *des Sources*. Afin d'augmenter la population blanche de Saint-Domingue, le roi y fit passer 2,470 Allemands, qui furent établis à Bombardopolis (2).

1764. *Établissement du Môle Saint-Nicolas*, surnommé le *Gibraltar du nouveau monde*. Lat. 19° 49′ 20″ nord, long. 75° 49′ 48″ ouest (3), à 28 lieues ouest du cap Haïtien. Pendant la guerre de 1756, entre la France et l'Angleterre, cette dernière puissance voulut forcer les Français de l'Acadie à porter les armes contre leur patrie. Ils s'y refusèrent, et environ 12,000 individus furent déportés et jetés sur les côtes des États-Unis. Le gouvernement français, ayant décidé de fonder une colonie au Môle, invita ces malheureux à s'y rendre, leur promettant une existence assurée. 418 acceptèrent cette invitation et furent transportés à leur destination par un négociant de New-York, d'après un marché fait avec les administrateurs de Saint-Domingue. Le comte d'Estaing fit établir des cases et un hôpital, et enga-

---

(1) Voy. *Provisions de ce gouverneur*, etc. Lois et constitutions, etc., t. IV, p. 632-4 et 636.

(2) Le 5 avril 1766, le nombre en était réduit à 776 : le surplus avait péri, excepté quelques centaines d'individus que les chaleurs avaient fait déserter, et environ 100 autres qu'on employait comme ouvriers au Môle. Le 10 mars 1770, il n'en restait que 334 dans la nouvelle colonie. Voyez Description de la partie française de Saint-Domingue, t. II, 24. Paroisse de Bombarde.

(3) Connaissance des tems de 1836.

Le port du Môle Saint-Nicolas fut découvert par Christobal Colon, le 5 décembre 1492; il ressemblait, dit-il, à la baie de Cadix. Il lui donna le nom de *Puerto Maria* ou *Port-Marie*, ensuite *Puerto de San Nicolao* ou de Saint-Nicolas, et au cap celui de *Cabo del Estrella*, ou Cap de l'Etoile. Voyez *Primer viage de Colon* déjà cité.

gea les colons à faire des défrichements, aidés par 154 nègres achetés par le roi. En 1765, on construisit des casernes et des magasins, et on commença les premiers ouvrages de fortifications sous la direction de l'ingénieur *Duportal*.

La *ville du Môle* est située dans un vallon sabloneux, sur le côté méridional de la baie qui a deux lieues de profondeur et une de largeur. D'après le premier plan, il y avait 19 rues de 60 pieds de large, et qui se coupaient à angles droits. Les maisons étaient de bois, et la plupart avaient été achetées aux États-Unis (1).

1764, 21 octobre. *Cédule* du roi d'Espagne, autorisant le président de Saint-Domingue à proposer aux esclaves fugitifs de choisir des lieux de résidence où ils seraient reconnus comme affranchis. En conséquence, ils se retirèrent dans les montagnes élevées de *Baoruco* ou du *Manuel*, d'où ils firent de fréquentes irruptions jusqu'en 1785, qu'ils cessèrent de tourmenter les colons français (2).

1766, 19 janvier. M. *Louis-Constantin*, prince de Rohan et chef d'escadre, est nommé lieutenant-général des îles Sous-le-Vent.

Pierre Gédéon, comte de *Nolivos*, maréchal-des-camps, le remplaça le 1er septembre 1769.

Le 16 août 1771, M. *Louis Florent*, chevalier de Vallière, maréchal-des-camps, est nommé commandant-général desdites îles; il meurt au Port-au-Prince, le 14 avril 1775.

---

(1) 1780. D'après une délibération d'un Conseil de guerre, le Môle devint un port militaire et naval, et on l'interdit aux étrangers par un arrêt du Conseil d'état du 30 août 1784.

Le 26 juillet 1777, 33 maisons dans la partie la plus commerçante de la ville furent brûlées ou abattues; la perte, pour les maisons seulement, fut évaluée 600,000 livres. En 1789, la population de la paroisse du Môle était composée de 615 blancs, 46 affranchis et 839 esclaves, non compris ceux qui appartenaient au roi.

En juillet 1811, cette ville éprouva un tremblement de terre. Voyez Description de la partie française, etc., t. II, 23. Paroisse du Môle Saint-Nicolas.

D'après le dénombrement de 1824, l'arrondissement du Môle contenait une population de 17,450 individus.

(2) Voyez les détails de plusieurs expéditions envoyées contre les esclaves, dans la Description de la partie française de Saint-Domingue, t. II, 36. Paroisse des Cayes de Jacmel.

Son successeur est M. *Victor-Thérèse Charpentier Ennery*, lieutenant-général des armées du roi, nommé le 19 avril 1775; il meurt au Port-au-Prince, le 12 décembre 1776. *Robert*, comte *d'Argout*, maréchal-des-camps, lui succède le 28 février 1777.

D'après le témoignage de M. Malouet, « il paraît qu'à cette époque, tout respect pour la religion était banni parmi les Français, qui laissaient les églises tomber en ruines. Un fait certain, et dont les événements subséquents font ressortir l'importance, est qu'avant la révolution de cette île, l'éducation des noirs était grossièrement négligée, soit par la faute du clergé, soit par suite des mœurs dissolues des planteurs. La Cour de Versailles voulut remédier au mal, par l'envoi d'évêques dans ses possessions transmarines; mais ce plan tomba devant l'opposition des colons, qui mirent en avant la crainte du soulèvement des esclaves. Ils prétendirent que ceux-ci ne manqueraient pas de regarder leur évêque avec un respect superstitieux, et de s'y attacher si aveuglément, que si ce prélait fesait un usage imprudent ou pernicieux de son influence, la révolte en serait l'inévitable conséquence ».

1776, 29 février. *Traité entre l'Espagne et la France*, signé à l'Atalaye, par MM. *d'Ennery* et *Solano*, pour fixer les limites du territoire de chaque nation dans l'île de Saint-Domingue. Le vicomte *de Choiseul* et don *Joachim Garcia*, chargés de tracer ces limites, terminèrent leurs opérations le 28 août. La partie occidentale, occupée par les Français, leur est garantie; elle embrasse sur la côte 200 lieues maritimes, y compris les sinuosités et les caps qui se trouvent dans ce circuit.

1777, 3 juin. *Nouveau traité de limites* des possessions françaises et espagnoles à Saint-Domingue, arrêté par les ministres le marquis *d'Ossun* et el Condé don *Joseph Monino de Florida-Blanca*. L'article 1er porte que ces limites resteront perpétuellement et invariablement fixées à la rivière *Daxabon* (1) ou du Massacre, au nord et à l'embouchure de la rivière de *Pedernales* ou des Anses-à-Pître, du côté du midi (2). Cette ligne irrégulière et de forme ellip-

(1) En langue indienne, *Guatabana*.

(2) M. Moreau de Saint-Méry a inséré ce traité, en 9 articles, dans le 1er volume de sa Description de la partie espagnole de Saint-Domingue, publié à Philadelphie, en 1796.

tique, avait une longueur de près de 170 milles. Les Français se trouvaient par là confinés dans la partie occidentale.

1784. *Établissement de la paroisse du Port-à-Piment*, à 15 lieues du Môle, 12 du Port-au-Prince, et 10 de Bombardopolis (1).

31 août 1788. *Requête des colons*, propriétaires *de Saint-Domingue*, adressée au roi, pour obtenir la faculté d'être représentés aux États-Généraux par 31 députés choisis librement et volontairement. « Nous sommes, disent-ils, les descendants de ces enfants qui ont formé une *nouvelle branche* dans votre empire. Nous avons reçu de nos pères, comme un dépôt précieux, les mœurs, les lois, les coutumes qui régissaient votre royaume : mais depuis cette époque éloignée, depuis l'aggrégation de ces nouvelles *provinces* que l'on appelle *colonies*, les rois, vos augustes prédécesseurs, empêchés par le malheur des tems, ou par des guerres étrangères, n'ont jamais réuni leurs sujets pour conférer sur les affaires communes. De cette longue privation pour les peuples, avait résulté une langueur qui aurait dégénéré en une maladie nationale, si V. M. ne s'était hâtée d'y porter remède. Vous avez résolu de donner à l'Europe le spectacle imposant de 24 *millions d'hommes* délibérant avec franchise devant leur souverain.

» Du haut de votre trône, promenez vos regards sur toutes les provinces de la France, mesurez leur étendue; que votre œil ensuite franchisse l'Océan; qu'il embrasse le vaste pays que nous représentons; qu'il compte 60 *villes* ou *bourgs*, 6,000 *habitations*, qui sont autant de villages, 200 *lieues* de côtes; qu'il voie la navigation entretenue par nous, le commerce vivifié par nous, 200 millions mis en circulation par nous; qu'il voie, en tems de guerre, nos biens, nos personnes, les premières victimes de l'ennemi; qu'il nous voie alors les *premiers défenseurs de l'état;* et daignez, à ces titres, nous assigner, comme à vos autres enfants, nos frères, une place dans l'assemblée prochaine de la *grande famille* (2).

(1) En 1789, la paroisse du Port-à-Piment renfermait une population de 160 blancs, 210 affranchis et environ 850 noirs esclaves. Moreau de Saint-Méry, t. II, 25. Paroisse du Port-à-Piment.

(2) Lettre du comité colonial de France au comité colonial de Saint-Domingue, contenant le journal historique, etc.

Le 4 sept. 1788, neuf propriétaires d'habitations dans l'île de Saint-Domingue, prenant le titre de commissaires de cette colonie, d'après un acte signé de 4,000 habitants, se présentent devant M. de La Luzerne, auquel ils remirent deux lettres, l'une pour le roi, l'autre pour le ministre lui-même, pour demander l'admission des députés à l'assemblée nationale. Ces commissaires proposèrent de lui communiquer l'acte qui constatait leurs pouvoirs; mais le ministre refusa de le recevoir par les raisons suivantes. Cet acte n'avait aucun caractère d'authenticité; les signatures, dont il était revêtu, n'étaient pas légalement constatées : la vérification ne pouvait en être faite qu'à 1,800 lieues de la capitale : les administrateurs n'avaient fourni aucun renseignement d'assemblées particulières. D'ailleurs, en admettant que ces propriétaires fussent investis des pouvoirs par la voie de 4,000 habitants, il était clair qu'une grande partie des citoyens n'avaient pris part dans la délibération, car Saint-Domingue renfermait plus de 25,000 citoyens majeurs et domiciliés.

Néanmoins, M. de La Luzerne, dans son rapport à S. M., fit sentir que la question était de la plus haute importance; que les colons devaient être considérés comme les meilleurs juges de leurs propres intérêts, mais qu'il y avait beaucoup de difficultés concernant l'admission des députés coloniaux aux États du royaume : il fallait 100,000 individus pour une députation, et Saint-Domingue ne renfermait pas 50,000 individus libres. Le tems et les distances, la destination des ordres, présentèrent encore d'autres difficultés. Les députés de Saint-Domingue n'auraient pu se rendre en Europe avant 18 mois. D'après ces motifs, S. M. décida, avec son Conseil, le 11 septembre 1788, que les colonies n'enverraient pas de députés à la prochaine convocation; mais que si les Etats-Généraux, d'accord avec les colonies, croyaient que celles-ci eussent le droit d'envoyer des députés, on réglerait le nombre de représentants (1).

Le 26 décembre 1788, les administrateurs, le marquis

---

(1) Mémoires de M. de La Luzerne, envoyé, le 18 juin 1790, au comité des rapports de l'assemblée nationale.

M. de La Luzerne avait été gouverneur-général de Saint-Domingue pendant vingt mois. Il partit de France, pour cette destination en décembre 1785, et quitta la colonie en novembre 1787.

Duchilleau et M. de Marbois, publièrent une ordonnance pour inviter les colons à leur exposer leurs demandes par lettres ou par requêtes.

D'après les décisions du Conseil d'état du 9 août 1789, le roi consentit à la suspension de toute assemblée coloniale, parce que la colonie ne peut et ne doit la tenir que des décrets de l'assemblée nationale.

Voici l'analyse d'un mémoire adressé par les ministres du roi à l'assemblée générale, concernant les colonies, et signé par M. de La Luzerne : « Le climat de ces colonies, leurs productions, l'état civil, et jusqu'à l'espèce physique du plus grand nombre des hommes qui les peuplent et les cultivent, les rendent absolument dissemblables de la métropole. Leur organisation intérieure, les lois qui les régissent, le genre de leurs besoins, leurs rapports commerciaux, soit avec les nations étrangères, soit avec les négociants du royaume, l'administration de leur police, celle de leurs finances, le mode et la nature des impositions qu'elles supportent, établissent encore des disparités frappantes entre elles et les provinces européennes de la France. Toutes les nations regardent leurs possessions éloignées comme des états distincts et dépendants de la métropole, qui doit posséder le droit de régler le nombre de représentants de ses colonies.

Le 11 mai 1789, le marquis *Duchilleau*, gouverneur de Saint-Domingue, rendit *seul* une ordonnance, « qui, entre autres dispositions, associait les négociants étrangers aux Français, dans la traite des nègres destinés pour le sud de la colonie ». Ayant excédé ses pouvoirs et étant contrevenu à ses instructions, il fut rappelé par un arrêt du 28 juin ; mais il quitta la colonie le 10 juillet, sans avoir eu connaissance de la révocation de ses pouvoirs (1).

Une députation de la ville du Cap arriva au Port-au-Prince, pour demander à M. de Marbois, intendant de la colonie, de rendre compte de son administration. Le gouverneur, le comte *de Peynier*, l'engagea à ne pas recevoir cette députation, et, pour l'éviter, il profita de son congé pour s'embarquer, pour la France, sur la corvette *l'Ariel*, le 26 octobre.

Le 25 octobre 1789, M. de Marbois, dans son *mémoire*, (laissé à M. l'ordonnateur, en conformité aux ordres du roi),

(1) Mémoires de La Luzerne.

sur l'état de différentes parties de l'administration, dit qu'il laisse plus d'un million en espèces; qu'il n'y a point de dettes; qu'il en a acquitté d'anciennes pour plus de onze millions.

Le 3 juillet 1789, le ministre de La Luzerne lui écrivit ce qui suit : « J'ai été déjà, monsieur, plusieurs fois, chargé par le roi de vous témoigner sa satisfaction de vos services; l'ordre que vous avez remis dans les finances délabrées de Saint-Domingue, votre fermeté, votre zèle pour le maintien des lois et pour l'exacte administration de la justice, ont constamment mérité son approbation ». Le roi écrivit en même tems, de sa main : « C'est par mon ordre exprès que M. de La Luzerne vous écrit de continuer à remplir vos fonctions, et à m'être aussi utile que vous l'avez été jusqu'ici. Vous pouvez être sûr de mon approbation, de mon estime, et comptez sur mes bontés » (1).

Parlant de l'administration de cet intendant, M. Dalmas dit « qu'il laissa un mémoire et adressa des lettres aux deux chambres d'agriculture, pour les engager d'examiner l'état des caisses ». Le bordereau joint à ces lettres fesait foi que toutes les dépenses payées, le trésor avait en réserve 1,500,000 francs, fruit de l'ordre et de l'économie que l'intendant avait mis dans les finances (2).

1789. *Révolution de Saint-Domingue.* A cette époque, le projet de l'émancipation des esclaves noirs est approuvé par une foule d'hommes qui se montrent, en même tems, passionnés pour la liberté des blancs.

A la tête de la société d'*amis des noirs*, à Londres, se trouvaient *Wilberforce*, *Clarkson*, *Price* et *Priestley*. En France, une société, avec le même titre, s'occupait de la *traite*, sous la direction de *Mirabeau*, *Condorcet*, *Brissot*, *Grégoire* et d'autres hommes marquants.

L'assemblée des États-Généraux en France donne le signal pour des assemblées que tiennent les blancs de Saint-Domingue, dans la vue d'établir la liberté politique de la colonie, sans prétendre néanmoins accorder aux gens de couleur les priviléges que ces derniers demandent avec menaces.

---

(1) Voyez Observations personnelles à l'intendant de Saint-Domingue.

(2) Révolution de Saint-Domingue, par M. Dalmas, t. I, p. 55.

1789. Les grands planteurs de Saint-Domingue avaient créé une société à Paris, sous le nom de *Club Massiac* (1), qui excitait les colons à s'occuper de leurs intérêts politiques, en opposition à l'autorité des agents de la métropole.

Profitant de cet avis, ces derniers formèrent un comité dont les ramifications s'étendirent dans toute l'île. Les autorités qui en furent instruites, publièrent une ordonnance pour empêcher les réunions de plus de cinq personnes ; mais toute retenue fut rompue à la nouvelle de la prise de la Bastille (2). Au mépris de cette ordonnance, d'autres comités se formèrent. La ville du Cap méconnaît ouvertement l'autorité du gouvernement. Les atrocités augmentèrent la haine des hommes de couleur contre les blancs, et particulièrement contre la classe des *petits blancs* (3).

Des commerçants, hommes de couleur de St-Domingue, riches comme propriétaires ou comme maîtres artisans, arrivent en France, pour demander des droits. Le 22 octobre, ils furent présentés à l'assemblée nationale, à laquelle ils offrirent six millions pour la nation et le cinquième de leurs biens pour hypothéquer la dette nationale.

Le président leur répondit, qu'aucune partie de la nation ne réclamait vainement ses droits auprès de l'assemblée des représentants du peuple français.

4 décembre. Dans la discussion qui eut lieu, le comte *Charles de Lameth*, l'un des plus grands propriétaires de Saint-Domingue, se déclara pour la liberté des noirs, et l'admission des sangs mêlés aux assemblées administratives.

Les grands propriétaires, effrayés de ce projet, s'y opposaient malgré leur assertion en faveur des droits de l'homme et du citoyen, et leur irritation devint si forte, qu'un homme de couleur, nommé *Lacombe*, qui réclamait ces mêmes droits en faveur de sa caste, sous la forme d'une pétition, fut condamné et pendu au Cap, sur l'accusation que son écrit était incendiaire, et que contrairement au style or-

(1) Nom de l'hôtel où ils s'assemblaient.

(2) Révolution de Saint-Domingue, par le général de Lacroix, chap. 4. Cet ouvrage nous a principalement servi de guide dans le récit des événements de la guerre de la révolution. Nous le déclarons ici, afin de n'avoir point à citer trop fréquemment les endroits du livre où nous avons puisé.

(3) On désignait, sous ce nom, les artisans, les revendeurs et tous ceux qui n'avaient d'autre propriété que leur industrie.

dinaire des amis de la révolution, il commençait par ces mots : « *Au nom du roi, du Fils, du Saint-Esprit* ».

A la même époque, les habitants du Petit-Goave s'étant réunis pour nommer des députés à l'assemblée électorale de l'ouest, les sangs mêlés de ce district leur présentèrent une pétition revêtue de 27 signatures, pour demander seulement quelques améliorations à leur condition, et la faculté d'envoyer un député à l'assemblée de la province. Les pétitionnaires furent arrêtés et mis en prison avec le rédacteur de la pétition. M. *Ferrand de Baudrières,* vieillard, sénéchal du lieu, fut déclaré coupable par une commission qui ordonna au bourreau de lui trancher la tête sur la place publique, et de promener cette tête au bout d'une pique. Les signataires de la pétition furent exilés.

1790. Les membres de l'assemblée électorale de l'ouest ne voulurent point admettre les gens de couleur à prêter le serment civique sans déclarer devoir le respect aux blancs. Ceux des quartiers de l'Artibonite et des Verrettes s'y refusèrent et prirent les armes ; mais l'attroupement se dissipa à l'approche de forts détachements de la garde nationale des villes.

8 mars. Un décret sur l'organisation et les pouvoirs des assemblées coloniales, rendu par l'assemblée nationale et sanctionné par le roi, ralluma les haines des sangs mêlés. Selon ce décret, les assemblées coloniales eurent le droit de proposer une constitution convenable à leur pays. L'assemblée constituante avait déclaré qu'elle ne voulait pas leur imposer une législation contraire aux localités. Les commissaires des sangs mêlés firent des plaintes amères à l'assemblée nationale. Plusieurs membres, députés de Saint-Domingue, demandèrent, à leur tour, que les hommes de couleur fussent exclus de la classe des citoyens actifs. *Regnaud* et *Dillon* soutinrent que les premiers, en qualité de contribuables, jouissaient du *droit de cité.*

D'après les ordres du roi, une assemblée de 213 représentants de Saint-Domingue, se réunit à Saint-Marc, le 14 avril, avec le titre d'*assemblée générale* de la partie française de Saint-Domingue, au lieu de l'*assemblée coloniale*, ce dernier mot étant considéré synonime de *sujet.*

Après la lecture du décret du 8 mars, l'assemblée déclara qu'elle ne partagerait jamais les droits politiques avec une race *bâtarde* et dégénérée. Elle se hâta d'établir sa suprématie en rendant un acte portant qu'elle avait l'initiative des lois.

L'assemblée de Saint-Marc proposa à l'assemblée constituante de jurer au gouvernement français une obéissance passive aux lois générales et commerciales qui seraient rendues ; mais elle demandait, en même tems, le droit de se régir intérieurement sous la condition de soumettre les lois et règlements à la sanction du roi. Cette dernière proposition fut attaquée par les *clubs*, qui représentaient les hommes de couleur et les noirs, comme les défenseurs des droits de l'assemblée constituante contre les blancs, qui voulaient, disaient-ils, se détacher de la métropole.

Le 28 mars, l'assemblée nationale donna des instructions pour convoquer une nouvelle assemblée coloniale, mais d'après le vœu des assemblées primaires.

Grégoire soutient la cause des mulâtres dans l'assemblée nationale, demandant pour eux tous les droits et priviléges des habitants blancs des colonies françaises. « Estimer, dit-il, le mérite d'un homme d'après la couleur de sa peau, c'est étouffer la voix de la nature et rompre les liens de la fraternité ». Robespierre s'écriait : « Périssent toutes les colonies plutôt qu'un seul principe » !

L'assemblée de St-Marc continua l'exercice de ses fonctions ; et le 28 mai, elle décréta les bases d'une nouvelle forme de gouvernement ou d'une *constitution* d'après laquelle le pouvoir législatif, en tout ce qui concerne le régime intérieur de la colonie, réside dans l'assemblée de ses représentants qui sera appelée *assemblée générale de la partie française de Saint-Domingue*. Aucun acte du corps législatif ne pourra être regardé comme loi définitive, s'il n'est fait par les représentants légalement élus, et sanctionné par le roi (1).

Plusieurs membres, qui avaient considéré cette constitution comme un acte de révolte, y refusèrent leur sanction : d'autres donnèrent leur démission ; mais l'assemblée alla encore plus loin en créant des *comités de diplomatie, de la guerre* et *de la marine*.

Elle rendit aussi un décret contre l'usure des négociants et des gens de loi. Ces deux classes, qui composaient la plus grande partie de l'assemblée provinciale du nord, se trouvant humiliées et indignées de ce décret, firent rendre, par

(1) Les articles de cette constitution étaient au nombre de 10. Voy. le Décret de l'assemblée générale de la partie française de Saint-Domingue, rendu à l'unanimité en sa séance du 28 mai 1790. Débats dans l'affaire des colonies, t. I, p. 57-60.

cette assemblée, un arrêté qui condamnait les principes de la déclaration du 28 mai. L'assemblée générale, effrayée de cette rupture, envoya au Cap, des commissaires conciliateurs; mais l'assemblée paroissiale refusa de les entendre, et leur ordonna de sortir de la ville dans 24 heures : la municipalité, étant devenue suspecte, fut dissoute.

Dans cette position critique, le gouverneur-général, encouragé par les colons, demanda des secours aux Anglais, leurs voisins, avec lesquels la France était alors en paix, et aux Espagnols, jusqu'à l'arrivée de ceux qu'on espérait de la métropole.

Le gouverneur voulut dissoudre l'assemblée générale, comme ayant interposé des pouvoirs; celle-ci répondit par une proclamation qui invitait les citoyens à prendre les armes. Alors les habitants se divisèrent en deux parties, dont l'une attachée au gouvernement colonial, l'autre à l'assemblée générale de Saint-Marc. Un détachement du régiment du Port-au-Prince, qui se trouvait à Saint-Marc, se laissa organiser en garde nationale, et le marquis *de Cadusck* en fut fait colonel; mais la plus grande partie du régiment du Cap et du Port-au-Prince, resta fidèle aux officiers et refusa une augmentation de paie et une récompense qui était pour chaque soldat, d'une propriété foncière, avec une somme de 512 piastres.

Le gouvernement, voyant que le comité paroissial de l'ouest était dévoué à l'assemblée générale, résolut de le dissoudre par la force des armes. Le chevalier *de Mauduit,* qui venait d'arriver dans la colonie pour commander le régiment du Port-au-Prince, fut chargé de l'exécution de ce projet. Il marcha vers le lieu où ce comité était réuni : l'approche en était défendue par un attroupement qui fit feu et tua 15 soldats ; la troupe les poursuivit à la baïonnette : elle en tua le chef et deux habitants : 40 furent arrêtés, parmi lesquels se trouvait un seul membre du comité.

En même tems, l'équipage du vaisseau *le Léopard* s'étant déclaré en faveur de l'assemblée générale, le gouverneur lui donna l'ordre de partir pour la France: afin d'éviter les batteries de la rade et des forts, il cingla vers Saint-Marc. Le commandant du *Léopard*, le marquis *de la Galissonnière* qui se trouvait à terre, avait refusé de se rendre à bord, et il fut remplacé par le baron *de Santo-Domingo*. L'équipage déclara alors qu'il défendrait l'assemblée jusqu'à la dernière goutte de son sang, sans agir offensivement contre ses ennemis.

A la suite de cette déclaration, 85 membres de l'assemblée générale, dont 64 pères de famille, s'embarquèrent à bord du *Léopard* (1), le 4 août, avec les soldats de la garnison de Saint-Marc, pour faire connaître leurs plaintes au roi et à l'assemblée constituante, et réclamer à cette dernière une constitution pour la colonie. Le 13 septembre, ils débarquèrent à Brest, au milieu de grands applaudissements; mais étant arrivés à Paris, l'assemblée nationale ne voulut pas leur accorder une seule audience.

Une confédération, qui s'était formée aux Cayes, ayant intercepté des lettres anonymes adressées à M. *de Codere*, major pour le roi dans cette ville, l'accusa d'être partisan des hommes de couleur. On s'empara de sa personne et on lui coupa la tête.

Le Conseil supérieur de la guerre condamne par contumace, les 29 septembre et 21 octobre, 125 soldats de la garnison de Saint-Marc à être pendus. Ces jugemens excitèrent une grande inquiétude parmi les habitants, dont plusieurs s'éloignèrent, et alors commencèrent les proscriptions.

Le 12 octobre, l'assemblée nationale publia un décret qui annula les actes de l'assemblée générale de Saint-Domingue, les déclara attentatoires à la souveraineté nationale et à la puissance législative.

Vincent Ogé, l'un des commissaires des hommes de couleur en France, résolut de retourner à Saint-Domingue, pour réclamer par la force les droits politiques que l'assemblée nationale avait refusé de reconnaître (2).

Il passa par Londres où il fut accueilli par M. *Clarkson*, et de là aux États-Unis, pour se procurer des armes et des munitions. Partant sur un bâtiment américain, il débarqua au cap de Saint-Domingue, le 23 octobre. Le lendemain, il gagna *Dondon*, lieu de son habitation, où il prit le titre de chef de sa caste, et marcha à la tête d'environ une centaine d'hommes vers la grande rivière. Là il se joignit à Chavanne et à plusieurs autres hommes de couleur, pour commencer ses opérations militaires. Le 28, il avait sous ses ordres 250 à 300 hommes (3); deux dragons qu'il

(1) Ce qui leur fit donner le surnom de *Léopardines*.

(2) Quarteron, propriétaire, lieutenant-colonel, décoré d'un ordre étranger, dit le colonel Malenfant dans son *Histoire des colonies*, etc., p. 3.

(3) Voy. Extrait de la procédure d'Ogé dans les débats sur l'affaire des colonies, t. I, p. 206-207.

rencontra, furent envoyés par lui au Cap, porteurs de deux lettres adressées au président de l'assemblée et du commandant de la province, dans lesquelles il demandait l'exécution du décret du 8 mars, de l'assemblée nationale, qui donne, dit-il, sans distinction, à tout citoyen libre, le droit d'être admis dans toutes les charges et fonctions.

M. *de Vincent*, commandant de la province, marcha contre les révoltés, à la tête de 500 à 600 hommes, avec cinq pièces de canon, et réussit à les enfoncer et en prendre plusieurs.

Ogé, Chavanne, son second et quelques autres chefs se sauvèrent dans la partie espagnole de l'île. Réclamés par l'assemblée française du nord, ils furent livrés par le gouverneur espagnol au capitaine de la corvette envoyée pour les réclamer (1).

1791. Après deux mois de délai, Ogé et ses complices furent condamnés à avoir les bras, jambes, cuisses et reins rompus vifs sur un échafaud, et leurs têtes coupées et exposées sur des poteaux : leurs biens furent confisqués au profit du roi. Cet arrêt fut exécuté le 26 février 1791. Deux jours après, un frère d'Ogé fut condamné à mort par un nouvel arrêt, d'après lequel 19 autres complices furent pendus, le 19 mars, et 13 envoyés aux galères perpétuelles (2). Ce jugement inspira aux gens de couleur un violent désir de se venger et une haine qui les éloigna pour toujours de la classe des créoles.

12 octobre. L'assemblée nationale fut déclarée coupable d'excès de pouvoirs et devant être supprimée. Le décret portait : *L'assemblée provinciale de la partie du nord de Saint-Domingue* et les troupes de ligne ont glorieusement rempli leur devoir. Une nouvelle élection de députés aura lieu pour former l'assemblée coloniale. Le roi sera prié d'envoyer à Saint-Domingue deux vaisseaux de ligne, et des troupes suffisantes pour y maintenir l'ordre.

---

(1) Voy. *Notes on Haïti, by M. Mackensie*, vol. II, note R, n° 1-4, contenant des renseignements curieux sur Ogé, par Thomas Clarkson, qui l'avait rencontré, en 1789, à dîner chez le général Lafayette, avec les autres députés de couleur de Saint-Domingue.

(2) Le colonel Malenfant dit, page 5, que le 9 mars, 24, en vertu du jugement, furent exécutés à mort : 22 pendus. Ogé et Chavanne furent rompus vifs et expirèrent sur la roue.

Les détails de ce procès se trouvent dans les débats de l'affaire des colonies, t. I, p. 210-234.

En effet, une escadre française, composée de deux vaisseaux de ligne, deux frégates et d'un transport, sous le commandement *de Villages*, arriva dans la rade du Port-au-Prince, ayant à bord les seconds bataillons d'Artois et de Normandie, pour remplacer le régiment de Bassigni. Le général *de Blanchelande*, craignant la séduction pour ses soldats dans ce port, se rendit à bord pour engager le commandant à les mettre en garnison au Môle Saint-Nicolas : en même tems, environ 500 hommes se glissèrent dans les nombreuses chaloupes qui entouraient l'escadre et gagnèrent la ville, où ils furent accueillis comme des libérateurs. Les habitants leur firent des plaintes amères contre le colonel Mauduit, pour avoir dispersé par la force la garde nationale et arrêté *Rigaud*, chef des hommes de couleur du sud, avec lequel on avait fait une trêve après le rassemblement des Cayes, en 1790.

Un faux décret, daté du 17 décembre, fabriqué par un procureur nommé *Perussel*, et répandu en ville, annonçait que l'assemblée nationale avait révoqué sa décision du 12 octobre, comme ayant été trompée par le comité des colonies. Encouragée par cette nouvelle, une députation de soldats et de matelots se présenta au palais du gouvernement, et demanda à M. de Blanchelande pourquoi il voulait les envoyer au Môle. Il leur montra les instructions à cet effet du ministre de la marine, en leur annonçant que le prétendu décret du 17 décembre n'avait pas été rendu. La députation parut satisfaite de ces explications et se retira. Le commandant leur accorda trois jours de rafraîchissement, pendant lesquels ils se mêlèrent avec les habitants. En même tems, le régiment du Port-au-Prince, ébranlé par le faux décret, refuse d'obéir à ses chefs. Le comité provincial se rétablit sous le titre de *nouvelle municipalité;* on crie à la *lanterne* les *aristocrates!* Les esclaves étaient seize fois plus nombreux que les blancs. Le procès de Rigaud s'instruisait lorsque les prisons furent ouvertes par les factieux, pour mettre en liberté les détenus. Rigaud est porté en triomphe à l'église où l'on chante un *Te Deum;* la garde nationale est réorganisée ; de Blanchelande sort de la ville, d'après les conseils de M. de Mauduit, qui est arraché de son domicile et traîné sur la place publique. Le groupe qui l'entourait crie *à genoux! amende honorable!* et sur son refus, son corps est percé de mille coups, et coupé en morceaux ; sa tête est suspendue à une potence, au bout d'une baïonnette; après quoi, on chante un second *Te Deum*.

Pierre, domestique de Mauduit, fidèle à la mémoire de celui qu'il avait servi, rassembla, de nuit, les membres épars de son maître, leur donna la sépulture, qu'on leur refusait, et après les avoir arrosés de ses larmes, il se brûla la cervelle sur le tombeau qu'il venait d'élever.

La nouvelle municipalité prend le titre d'*assemblée paroissiale*, et commence ses fonctions par supprimer celles d'intendant, et par remplacer les membres du Conseil supérieur du Port-au Prince. M. *de Caradeux*, habitant de cette ville, est nommé *capitaine-général de la garde nationale*, et *Pralato* (1), maltais d'origine, capitaine d'une compagnie d'artillerie patriotique. A la demande des habitants, ces deux chefs font entourer le régiment du Port-au-Prince, le forcent à mettre bas les armes : il consent à être déporté.

Le 1er février 1791, l'assemblée nationale, après avoir entendu son comité des colonies, prie le roi d'envoyer dans la colonie de Saint-Domingue, trois commissaires civils, pour y maintenir l'ordre et la tranquillité publique.

15 mai. L'assemblée constituante, qui avait consacré l'axiome : *périssent les colonies plutôt qu'un de nos principes*, apprenant les détails de ces actes d'anarchie, rendit un décret, le 15 mai, qui admettait dans les assemblées coloniales les gens de couleur nés de parents libres. Ce décret excite le plus grand mécontentement; toutes les paroisses s'indignèrent et protestèrent contre son exécution. Ce décret eut pour résultat d'éteindre momentanément les rivalités qui existaient entre les différents partis, et de les réunir dans une opposition commune. Afin de mieux réussir, ils résolurent de convoquer une nouvelle assemblée coloniale.

Nous ne devons pas passer sous silence la lettre circulaire de l'évêque Grégoire, du 8 juin, qui électrisa les hommes de couleur. « Vous êtiez hommes, dit-il; vous êtes citoyens et réintégrés dans la plénitude de vos droits : vous participerez désormais à la souveraineté du peuple. »

Révolte des esclaves. Les outrages exercés contre les hommes de couleur et contre les noirs, amenèrent la révolte dans les mois de juin et de juillet. L'assemblée coloniale, qui était réunie à Léogane (1er août), transféra ses séances au Cap. Afin d'étouffer l'insurrection, on trancha la tête d'un grand

(1) Déserteur d'un des vaisseaux venus de France. Voy. Dalmas, Hist. etc., t. I, p. 201.

nombre de noirs. Ces actes de sévérité ne firent qu'enflammer la vengeance de toute cette caste : un soulèvement général éclata le 22 août. Deux chefs esclaves, *Jean François* et *Biassou*, marchèrent à la tête d'une troupe sous le drapeau blanc, portant la cocarde blanche, et se nommant les défenseurs de Louis XVI. La ville du Cap fut incendiée (le 25 août) et les campagnes partout ravagées ; le tiers de la province du nord fut réduit en cendres, les maisons et les plantations furent détruites, et dans l'espace de deux mois, 2,000 habitants blancs furent massacrés.

24 août. L'assemblée générale jugea à propos d'envoyer deux commissaires au gouverneur de la Jamaïque (lord Effingham), pour le prier de lui fournir un prompt secours. Il lui envoya 500 fusils et quelques munitions de guerre et de bouche, disant qu'il ne pouvait rien distraire de la garnison, dans les circonstances critiques où se trouvaient toutes les Antilles.

23 octobre. L'assemblée, dans l'impossibilité de vaincre les noirs, se décida à signer, le 23 octobre, un traité ou *concordat* (1) avec les gens de couleur, d'après lequel, ces derniers devaient composer la moitié de la garnison de la ville, et l'assemblée coloniale devait être recomposée d'après le décret du 15 mai. Le lendemain, 1,500 hommes de couleur firent leur entrée dans le Port-au-Prince. Ils avaient engagé comme auxiliaires 200 noirs ou mulâtres esclaves qui avaient quitté leurs maîtres après la première révolte. Cette bande formidable, connue sous le nom de *Suisses*, inspirait de la crainte aux deux partis. Il fut convenu de les déporter en indemnisant leurs maîtres. En conséquence, ces noirs furent embarqués à bord d'un bâtiment de commerce, qui s'engagea à les débarquer dans la baie des Mosquitos, mais qui les jeta sur la côte de la Jamaïque, dont le gouverneur les fit reconduire au Cap. L'assemblée les fit alors transporter sur un ponton dans la rade du Môle Saint-Nicolas, où ils furent enchaînés. Pendant la nuit, on coupa la tête à une centaine d'entre eux, et les cadavres furent jetés à la mer. Les autres périrent de misère à bord des pontons.

L'assemblée coloniale envoya encore des députés à la Jamaïque, pour offrir au gouverneur de lui remettre la colonie,

(1) Selon M. Dalmas, ce traité fut conclu le 7 septembre et accepté par les habitants du Port-au-Prince, le 19 octobre suivant. Voy. *Révolution de Saint-Domingue*, t. I, p. 7.

mais il refusa cette offre. Elle s'adressa alors au gouverneur de la Martinique, qui lui envoya un vaisseau, une frégate et un brick; mais les officiers de cette escadre, ayant cherché à opérer une contre-révolution, furent arrêtés et consignés à leurs bords.

L'assemblée nationale reconnaît que l'assemblée coloniale seule possède le droit de décider de ce qui concerne l'administration coloniale; et trois commissaires, *Mirbeck, Roume* et *de Saint-Léger,* furent envoyés à Saint-Domingue, pour faire mettre à exécution ce décret, avec quelques secours en hommes, en argent et en munitions. Ils débarquèrent au Cap, le 28 novembre; mais l'assemblée coloniale ajourna la question de la liberté des gens de couleur, malgré les raisonnements de ces commissaires.

Une circonstance particulière ralluma les hostilités. Une rixe eut lieu entre un des canonniers de Praloto et un noir libre attaché à la garnison des hommes de couleur; ce dernier fut condamné à mort par la municipalité, et pendu à un réverbère. Un de ces cannoniers reçut un coup de feu en passant devant le gouvernement où les hommes de couleur étaient casernés. On battit la générale; on assembla les troupes de ligne et la garde nationale. Les artilleurs de Praloto avancèrent contre le quartier des hommes de couleur avec 20 pièces de canon, et forcèrent le général Beauvais à faire sa retraite vers la montagne. A la fin de ce combat, le feu prit à la ville du Port-au-Prince, qui fut la proie des flammes pendant 48 heures. On a évalué la perte à 50 millions.

Les hommes de couleur, chassés du Port-au-Prince, s'établirent à la Croix-des-Bouquets, où ils renouvelèrent leur concordat avec les communes voisines. Plus de 400 femmes ou enfants qui avaient été recueillis par les soldats de Normandie et d'Artois, leur furent renvoyés.

M. de Grimouard, commandant la station maritime, se rendit au camp des gens de couleur comme médiateur. Il le trouva bien organisé, et sous le commandement du général Beauvais et M. Hanus de Jumecourt, ancien capitaine d'artillerie. Les officiers demandèrent l'exécution du traité : la punition de Praloto et l'embarquement de ses canonniers.

Les habitants du Port-au-Prince, ayant achevé les fortifications de cette ville, et voyant arriver les commissaires civils, regrettèrent déjà les démarches qu'ils avaient faites. En même tems, les blancs se divisèrent d'après leurs intérêts : ceux des villes nourrissaient une haine mortelle contre les

hommes de couleur ; ceux des campagnes s'allièrent avec eux.

Le pouvoir des commissaires civils se bornait à l'exécution du décret du 24 septembre; mais ils cherchaient à engager l'assemblée coloniale à faire aux hommes de couleur des concessions plus grandes que celles prescrites par le décret du 15 mai. Un décret du 28 septembre portait amnistie générale pour les hommes libres.

Les chefs de la révolte, désespérant de leur cause, envoyèrent deux commissaires, nommés *Raynal* et *Duplessis*, porteurs de deux lettres dans lesquelles ils exprimèrent leurs dispositions pacifiques, et la demande d'une amnistie générale, et offraient la remise des prisonniers blancs. L'assemblée demanda dix jours pour délibérer, en invitant les commissaires de revenir chercher sa réponse, qui ne fut pas favorable. L'assemblée, dit-elle, fondée sur la loi et par la loi, ne peut correspondre avec des gens armés contre la loi, contre toutes les lois : « retirez-vous ». *Biassou*, maréchal-de-camp, fut si indigné, qu'il menaça de mettre à mort les prisonniers blancs ; mais les commissaires civils s'interposèrent en demandant une entrevue sur l'habitation Saint-Michel. *Jean-François*, chef suprême des insurgés, promit de s'y rendre. L'assemblée coloniale, jalouse de cette mission, fit répandre le bruit qu'on voulait opérer la contre-révolution ; les commissaires demandèrent alors à l'assemblée de les faire accompagner par quatre de ses membres, auxquels se joignirent plusieurs colons. Au moment de l'arrivée du général *Jean François*, M. *Bullet*, parent de M. *de Touzard*, saisit la bride du cheval et frappa ce chef de plus de 100,000 esclaves insurgés. Indigné de ce traitement, il retourna à son camp, d'où il revint cependant sur la demande des commissaires, promettant la soumission de tous les noirs, si l'on accordait une amnistie générale. Avant de rien répondre, les commissaires réclamèrent les prisonniers blancs ; le chef noir y consentit, et en envoya une vingtaine sous une escorte commandée par *Toussaint Bréda*, si connu ensuite sous le nom de *Toussaint-Louverture*. Il comprit que les pouvoirs des commissaires civils étaient moindres que ceux de l'assemblée coloniale, et dès lors les premiers perdirent leur crédit (1).

---

(1) Voy. Débats sur l'affaire des colonies, t. I, p. 349-352, où se trouvent l'arrêté des hommes de couleurs, du 15 décembre, à la Croix-des-Bouquets, et la réponse des commissaires nationaux, du 21 décembre.

1791, 11 septembre. Concordat passé entre les citoyens du Port-au-Prince et les citoyens de couleur de la même partie de Saint-Domingue ; le 19 octobre, traité de paix entre les citoyens blancs et les citoyens de couleur des 14 paroisses de l'ouest (1).

1792. Ils voulurent annoncer une nouvelle amnistie. L'assemblée coloniale s'y opposa.

Le 19 février, l'assemblée publia un arrêté contre les commissaires, et nomma trois de ses membres pour examiner leurs pouvoirs ; et, par un nouvel arrêté du 10 mars, elle déclara qu'ils étaient sans caractère, comme sans fonctions, concernant les actes de l'assemblée.

Le commissaire *de Saint-Léger* se rendit au Port-au-Prince avec son secrétaire *Adet* (2).

La ville en ruines était bloquée par les confédérés qui coupaient les provisions et la communication des eaux. Depuis le désastre de cette ville, plus de 3,000 boulets et plus de 500 bombes avaient été lancés dans le rayon de sa vaste enceinte. C'est en ramassant les projectiles que les confédérés étaient parvenus à approvisionner leur parc d'artillerie.

Une entrevue eut lieu sous le canon du fort Saint-Joseph, entre ce commissaire et les confédérés, qui lui offrirent de se soumettre au décret du 24 septembre ; et d'après sa demande, ils ouvrirent la communication avec la ville ; mais pendant la conférence, M. de Caradeux arriva pour avertir le commissaire qu'il n'avait pas le droit de communiquer avec les ennemis de la ville.

En même tems, les autorités municipales de Saint-Marc, de Léogane, de la Croix-des-Bouquets, etc., se déclarent en opposition avec les assemblées provinciales et coloniales, auprès desquelles elles ne cessaient de réclamer en faveur des hommes de couleur et nègres libres, les droits qui leur avaient été accordés par des traités ; mais ces municipalités furent sur-le-champ cassées par l'assemblée coloniale.

Des circonstances nouvelles annonçaient une rupture entre les blancs et les gens de couleur. Le marquis *de Borel*, membre de l'assemblée coloniale, transforma son habitation sur l'Artibonite en camp militaire, et força les blancs

(1) Débats, etc., t. III, p. 208-210.

(2) Depuis ministre de la république française aux États-Unis.

de rompre toute alliance avec les hommes de couleur. Ces derniers marchèrent contre lui, le battirent en tuant plusieurs blancs de sa bande, et attaquèrent ensuite, avec succès, dans une embuscade, un détachement de troupes de ligne que M. de Borel avait gagné à sa cause, ainsi que les saliniers des Gonaïves.

Les assemblées coloniales et les villes fomentaient la haine contre les gens de couleur ; et M. de Saint-Léger ayant été dénoncé comme la cause de ces défaites, sa déportation fut décidée par un décret de l'assemblée provinciale de l'ouest. Indigné de ces procédés, il quitta le Port-au-Prince, protégé par une centaine de confédérés, et s'embarquant sur la frégate *la Galatée*, il se rendit à Léogane. Aidé par son détachement, l'équipage de cette frégate, et les habitants de Léogane et des deux Goaves, il fit dissoudre une bande fanatique de noirs et d'hommes de couleur qui se trouvèrent campés au *Trou-Coffi*, sous un Espagnol nommé *Romaine Riviere* ou *Romaine la Prophétesse*, qui se disait inspiré par la vierge Marie (1).

En quittant le Port-au-Prince, M. de Saint-Léger avait conseillé aux habitants et aux autorités de tenir la ville seulement sur la défensive ; mais aussitôt, pour montrer leur mépris de cet avis, ils firent une décharge d'artillerie de tous les forts.

Le bruit s'étant répandu que les esclaves de la Croix-des-Bouquets, encouragés par les hommes de couleur, préparaient un soulèvement, l'assemblée provinciale de l'ouest ordonna que toutes les forces du Port-au-Prince s'y porteraient. *Degers*, commandant de la place, reçoit l'ordre de faire marcher les troupes de ligne : il s'y refuse, et il est destitué par l'assemblée provinciale, qui offre successivement son commandement à tous les officiers : 40 le refusent et donnent leur démission ; enfin un lieutenant l'accepte et fait arrêter tous les démissionnaires. Conduits au Cap, ils sont dénoncés par l'assemblée coloniale comme ennemis de la révolution, et renvoyés en France.

Le 22 mars, le gouverneur du Port-au-Prince se mit en marche pour la Croix-des-Bouquets, avec l'artillerie de Praloto, et précédée d'un fort détachement de flibustiers noirs, sous les ordres d'un colon, *Breton de la*

(1) Rapport de M. Blouet, curé de Jacmel, à l'assemblée coloniale.

Vilandrie. Les habitants de ces quartiers, effrayés à son approche, s'enfuirent dans les mornes. Une éclipse de soleil vint augmenter leur terreur. On trouva le bourg de la Croix-des-Bouquets presqu'abandonné par les habitants, et le commandant de l'expédition publia une proclamation pour les faire revenir, sous peine d'être considérés comme *traîtres à la patrie*; mais la plupart refusèrent d'obéir.

Quinze jours après, les esclaves noirs se déclarent les amis des hommes de couleur ; et sous la conduite d'un jeune chef, nommé *Hyacinthe,* ils attaquèrent l'expédition dont ils tuèrent plus d'une centaine d'Indiens, et la forcèrent, malgré leur perte, de plus de 1,000 hommes, de se retirer au Port-au-Prince.

Cette affaire fut suivie du soulèvement général du sud et de l'ouest.

Décret de l'assemblée nationale législative, du 4 avril, d'après lequel elle déclare que les hommes de couleur et les nègres libres seront admis à voter dans toutes les assemblées paroissiales, et éligibles à toutes les places lorsqu'ils réuniront les conditions prescrites par l'article 4 de l'instruction du 28 mars. (Art. 2.)

Trois commissaires civils seront nommés par le roi pour la colonie de Saint-Domingue, qui seront autorisés à faire suspendre, et même à dissoudre des assemblées coloniales actuellement existantes, et à prendre toutes les mesures nécessaires pour accélérer la convocation des assemblées paroissiales. (Art. 3 et 4.)

L'assemblée nationale, désirant venir au secours de la colonie de Saint-Domingue, met à la disposition du ministre de la marine une somme de 6 millions, pour y envoyer des subsistances, des animaux et des instruments aratoires.

Profitant de ce décret, le général et le commissaire s'embarquent sur *le Jupiter,* et se rendent dans l'ouest avec l'espoir d'engager les hommes de couleur de venir dans le nord pour y étouffer l'insurrection des noirs. Déjà 14 bataillons de ligne avaient succombé victimes de maladies et de fatigues.

Le commissaire *Roume* et le général *de Blanchelande* débarquent à Saint-Marc, où un Conseil de paix et d'union venait d'être établi. Les hommes de couleur demandèrent à ces délégués des pouvoirs de la France : 1° l'obéissance du Port-au-Prince; 2° la dissolution immédiate de l'assemblée

de l'ouest, et la déportation de quelques membres les plus exaltés. En même tems, le Conseil exigeait le licenciement des troupes soldées du Port-au-Prince, et la rentrée de celles de couleur qui en avaient été chassées. Ces propositions furent adoptées.

Alors, M. de Caradeux résigna son commandement du Port-au-Prince, et passa aux États-Unis, avec une soixantaine de ses nègres. M. *de Borel*, qui lui succéda, se rendit au Môle Saint-Nicolas, où il fit embarquer à bord du navire *l'Agathe* et d'autres petits bâtiments, les débris de sa bande qui s'y étaient réfugiés : partant avec cette flottille, il fut arrêté par *le Borée*, dont le commandant, M. *de Grimouard*, le conduisit à St.-Marc, où il fut emprisonné avec 150 personnes de sa suite, par M. de Blanchelande. Réclamé par les autorités du Port-au-Prince, il fut mis en liberté avec ses gens. Cette ville, après avoir perdu ses chefs militaires, se trouvait investie par mer par une escadre composée de deux vaisseaux, *le Jupiter* et *le Borée*, le navire armé *l'Agathe* et quelques bâtiments de transport, ayant à bord des blancs et des hommes de couleur, sous les ordres de M. de Fontanges, et par terre, par les corps de Rigaud et de Beauvais, chefs des confédérés ; elle fut forcée de se rendre. Pour calmer le ressentiment des confédérés, le commissaire et le général firent arrêter et déporter les principaux agents civils et militaires, et embarquer pour la France le bataillon du 9e régiment, ci-devant Normandie.

Dumontellier, qui avait commandé les saliniers auxiliaires de Borel, eut la permission de passer aux États-Unis. *Praloto* fut embarqué pour la France ; mais *de la Grange*, prévôt de la maréchaussée, s'empara de lui, le poignarda et jeta son cadavre dans la mer. Le commissaire Roume se chargea de la pacification de l'ouest ; de Blanchelande de celle du sud.

Afin d'engager les esclaves insurgés de l'ouest de revenir sur leurs habitations, on accorda l'affranchissement à 244 chefs, à condition qu'ils serviraient pendant cinq ans comme gens d'armes, pour retenir les esclaves dans leur devoir.

De Blanchelande se rendit à Jérémie, où les blancs réunis sous le titre de *coalition de la Grande-Anse*, aidés par les esclaves, fesaient, à leurs propres frais, la guerre contre les gens de couleur. Ils y tenaient des hommes, femmes et

enfants enchaînés sur des pontons dans la rade. De Blanchelande les fit mettre en liberté, et envoya les hommes au Cap, pour être employés à réduire les esclaves.

Une nouvelle circonstance servit à irriter les gens de couleur. Ceux de cette caste du Port-au-Prince, au nombre de 194, ayant demandé un concordat, furent entourés par les blancs, soutenus par un détachement du 41ᵉ régiment, ci-devant la Reine, et conduits au Cap, où ils furent retenus prisonniers à bord d'un vaisseau. Le commissaire Sonthonax déclara devant la Convention nationale, que trois mois après l'acceptation de la loi du 4 avril, on fusillait dans les rues les hommes de couleur comme des bêtes fauves (1).

De Blanchelande se rendit ensuite aux Cayes, dont les habitants s'opposèrent à la loi du 4 avril ; il était accompagné de *Rigaud*, général des hommes de couleur qui y avait été envoyé par le commissaire de St.-Léger, pour faire des arrangements avec l'assemblée du sud. N'ayant pas réussi, les noirs des mornes de la Hotte, une des chaînes les plus élevées de l'île, se mirent en insurrection.

L'assemblée exigea de M. de Blanchelande d'attaquer et disperser les noirs : il aurait préféré des démarches pacifiques ; mais l'assemblée éleva des clameurs contre ce projet, et il céda à ses instances.

Les insurgés, avertis de ce projet, prirent position sur les crêtes en arrière des platons ou défilé principal des mornes. On marche, le 6 août, contr'eux, sur trois colonnes fortes de plus de 1500 hommes, qui devaient agir simultanément; mais celle de gauche fut la seule qui arriva au moment indiqué. Elle était composée de quelques hommes du 73ᵉ régiment, ci-devant Royal-Comtois, de 120 hommes du 92ᵉ régiment, ci-devant Walsh, et de 200 blancs ou hommes de couleur. Pendant que M. Deschet, son commandant, attendait le coup de canon pour commencer l'attaque, les noirs fondirent sur sa colonne, dans un défilé nommé *Dompte-Mulâtre*, et presque tous furent tués.

La seconde colonne, composée de quelques hommes du 4ᵉ régiment, ci-devant *Provence*, d'un demi-bataillon du 88ᵉ régiment ci-devant *Berwick*, et des habitants de la plaine, réfugiés aux Cayes, était commandée par le colonel *de Thiballier*. Retenu par la désertion des hommes de cou-

(1) Voy. Débats dans l'affaire des colonies, t. I, p. 37.

leur et d'autres circonstances, il n'arriva que le lendemain, et en avançant dans les gorges, il fut accablé par un feu de mousqueterie, et par une quantité de grosses pierres qui roulèrent sur lui. Il fut forcé à la retraite, avec perte d'une centaine d'hommes, parmi lesquels se trouvèrent M. Doyle, lieutenant-colonel, 4 officiers et 50 soldats du régiment de Berwick.

La troisième colonne, commandée par M. *de Sanson*, capitaine au 4e régiment, ci-devant Provence, se composait de quelques hommes de ce régiment et de 200 habitants ou hommes de couleur. Elle perdit son tems en traînant une pièce de canon dans des chemins impraticables. Le commandant fut tué sur la pièce, ainsi que tous ceux qui voulurent la défendre. De Blanchelande, instruit des échecs des deux premières colonnes, avait déjà donné l'ordre à celle-ci de se retirer.

Les ennemis en triomphe, plantèrent dans leur camp un drapeau blanc ensanglanté, et au bout d'une pique la tête de *Doyle*, criant *vive le roi!* vive Blanchelande! Dans la retraite aux Cayes, beaucoup de personnes furent tuées ou blessées.

La révolte s'était éteinte dans l'ouest; mais sur les frontières espagnoles, elle était nourrie par des fanatiques qui prétendaient croire que les bandes noires étaient armées pour Dieu et le roi.

Les commissaires Mirbeck et de Saint-Léger revinrent en France pour faire connaître cet état de choses. Les villes de commerce qui avaient des créances énormes sur Saint-Domingue, furent grandement effrayées d'apprendre que les assemblées de la colonie avaient formé le projet de la rendre indépendante.

Le 15 mai, en vertu de la loi constitutionnelle du 28 septembre 1791, l'assemblée coloniale déclara, le 15 mai, que la colonie ne peut exister sans le maintien de l'esclavage; que l'esclave est la propriété du maître (1).

Décret de l'Assemblée nationale du 15 juin 1792, concernant les pouvoirs donnés aux commissaires civils pour la pacification des colonies. En vertu du décret du 24 mars, ils sont autorisés à suspendre et à dissoudre, non-seulement

(1) Voy. Débats dans l'affaire des colonies, etc., t. II, p. 52-53.

les assemblées coloniales, mais encore les assemblées provinciales, ainsi que tous les corps administratifs.

Le 17 juin, *mémoire au roi* pour servir d'instruction aux sieurs Polverel, Sonthonax et Ailhaud, commissaires civils nommés par le roi, pour l'exécution de la loi du 4 avril dernier, qui prononce l'égalité des droits politiques entre les blancs et les hommes de couleur libres.

« La colonie de Saint-Domingue, » dit l'auteur de ce mémoire, « objet de la jalousie de toutes les nations de l'Europe, par l'étendue de son territoire et par la richesse de ses produits, n'offre plus à l'œil consterné qu'un vaste champ de désordres, de pillages, d'incendie, de carnage, de crimes, de désolation ; un préjugé fatal à ceux qui se sont armés pour la défendre, comme à ceux qui prétendent la maintenir, a fait également le malheur de tous. Toute la plaine de l'est et du nord a été brûlée, dévastée. Les maladies emportent ceux que le fer et la faim avaient épargnés » (1).

1792, 17 septembre. Des secours de la mère-patrie arrivent le 19 septembre ; 6,000 hommes débarquent au Cap. Le général *Desparbès* est nommé commandant pour le nord ; de *La Salle* pour l'ouest, et *de Montesquiou-Fesenzac* pour le sud. Le premier eut le titre de gouverneur de Saint-Domingue, en remplacement de M. de Blanchelande. Le commandant fut bientôt joint par 1,800 soldats arrivant de la Martinique pour réduire les blancs, ainsi que les noirs, à l'autorité de la mère-patrie.

Le 13 septembre, les nouveaux commissaires, *Léger-Félicité Sonthonax*, *Etienne Polverel* et *Jean-Antoine Ailhaud*, débarquèrent au cap Français, et firent connaître leurs pouvoirs (2) à l'assemblée coloniale, en déclarant qu'ils reconnaissaient deux classes d'hommes bien distinctes, savoir : 1° les hommes libres sans distinction de couleur; 2° les esclaves. L'esclavage est nécessaire, ajoutaient-ils, à la culture et à la prospérité des colonies ; mais le droit de prononcer sur leur sort appartient aux assemblées coloniales, seules constitutionnellement formées (3).

---

(1) Débats dans l'affaire des colonies, t. III, p. 371-383.

(2) Débats dans l'affaire des colonies, t. I, p. 42-7, qui renferment leur proclamation faite au Cap, le 12 octobre 1792.

(3) Débats, etc., t. I, p. 190

Les commissaires, au lieu de faire marcher les troupes contre les insurgés, s'occupèrent à écouter des plaintes, à dissoudre l'assemblée coloniale, et à déporter le général de Blanchelande jusqu'à l'arrivée des nouvelles des événements du 10 août. Les troupes en furent ébranlées, et une grande effervescence se manifesta pendant trois jours. Enfin on pensa sérieusement à la répression de la révolte. Sous prétexte de faciliter aux troupes les moyens de vivre, elles furent disséminées en petits détachements dans des lieux insalubres. Deux mois après, la moitié de ces troupes n'existait plus.

La perte des révoltés, qui fut d'environ 10,000 hommes, loin de les intimider, redoubla leur fureur, et ils étendirent la guerre dans la partie occidentale de l'île.

Le 19 octobre, un grand soulèvement éclata au Cap. Le gouverneur voulut prendre des mesures répressives, mais voyant ses efforts inutiles, il résolut de donner sa démission. Le général Desparbès, âgé de 73 ans, quitta la colonie avec beaucoup d'officiers des régiments de ligne, ainsi que le maréchal-de-camp *Hinisdal*, commandant dans le nord, à cause de la nomination du général *Rochambeau*, en qualité de gouverneur et commandant des troupes.

Ce général marcha à la tête d'un corps de troupes contre les révoltés, qui se retirèrent à son approche. Il revint au Cap, mais les noirs restèrent maîtres des montagnes.

Le désordre dans Saint-Domingue fut alors porté à son comble. Une partie des blancs demeura dévouée au roi. Les autres avaient adopté, avec chaleur, les idées révolutionnaires. Parmi ceux-ci, les uns manifestaient un grand attachement au gouvernement français, tandis que les autres aspiraient à rendre la colonie absolument indépendante de la métropole, mais aucuns ne voulaient partager leurs droits politiques avec les gens de couleur. Ceux-ci prétendaient, au contraire, qu'étant libres, ils étaient citoyens, et que toute distinction entr'eux et les blancs était injuste et injurieuse; ils exigeaient une égalité parfaite, mais ils voulaient, en même tems, que rien ne fût changé relativement aux nègres esclaves, dont ils regardaient la servitude comme utile à leurs intérêts. Les gens de couleur avaient à leur tête ce même *Rigaud* que Mauduit avait fait incarcérer, et que le peuple avait mis en liberté, et *Pinchinal*, qui, par ses talents et par sa fortune, s'était acquis une grande prépondérance dans sa caste.

Les commissaires civils se rendirent chacun dans son dé-

partement, pour son administration. Sonthonax, dans celui du nord ; Polverel, dans celui de l'ouest, et Ailhaud, dans le sud ; mais ce dernier, dégoûté de sa mission, s'embarqua pour la France. Les deux autres commissaires, protecteurs des hommes de couleur, les firent entrer, en égal nombre que les blancs, dans la formation d'une commission de 12 membres destinés à remplacer, provisoirement, l'assemblée coloniale ; ils les introduisirent aussi dans les corps administratifs et militaires. Les habitants, opposés à cette mesure, se réunirent aux marins et au regiment du Cap, pour attaquer les hommes de couleur. Les deux partis en vinrent aux mains ; une trentaine d'hommes furent tués ou blessés. Les hommes de couleur qui s'étaient retirés au haut du Cap, revinrent deux jours après. Les chefs de l'attroupement furent déportés avec un certain nombre de soldats.

Le 25 octobre, « *lettre* des commissaires nationaux civils, délégués aux îles Sous-le-Vent, adressée à la Convention nationale, pour l'informer des événements qui se sont passés dans la ville du Cap, depuis la nouvelle de la journée du 10 août. Ils déclarent que la confédération de la Croix-des-Bouquets, et la prise d'armes de Saint-Marc n'ont jamais été autre chose que des spéculations contre-révolutionnaires ; qu'un détachement considérable des chevaliers de Coblentz était venu proposer aux princes émigrés une retraite dans la colonie » (1).

Le 8 novembre, « *décret* de la Convention nationale qui autorise le ministre de la marine à rappeler et remplacer ceux des commissaires civils, et tous autres fonctionnaires employés aux îles du Vent et Sous-le-Vent de l'Amérique, dont le civisme pourra être suspect ».

1793, 5 mars. Décret de la Convention nationale qui déclare toutes les colonies françaises en état de guerre ; elle approuve la formation des compagnies franches d'hommes libres à Saint-Domingue, sous les ordres des commissaires nationaux civils, etc. (2).

On reprit la guerre contre les révoltés. Dans le sud, le général *Harty*, à la tête du bataillon de l'Aube, de 300 à 400 hommes, enleva le camp des Platons, lequel, six mois

(1) Débats dans l'affaire des colonies, etc., t. I, p. 278-283.

(2) Débats dans l'affaire des colonies, etc., vol. V, p. 44 et 45.

auparavant, avait résisté à l'attaque de 1,500 hommes d'anciennes troupes de ligne.

Le général Rochambeau étant parti pour son gouvernement de la Martinique, le général de Laveaux fut nommé, par Sonthonax, commandant des troupes du nord.

Ce général ayant concerté un plan militaire contre les révoltés avec le commandant du cordon de l'est et celui de l'ouest, M. *de Nully,* lieutenant-colonel, pénètre dans les montagnes, et se présente devant leur camp retranché de la *Tannerie,* qui ferme l'entrée des mornes du Dondon et de la Grande-Rivière. Les noirs, frappés de terreur, se retirèrent sous leur chef *Biassou.* Les troupes gagnèrent ensuite le quartier de la Grande-Rivière où se trouvait la masse des révoltés sous leur chef suprême, *Jean François;* tous s'enfuirent, et on n'en prit qu'une vingtaine. Cependant le bruit d'une amnistie encouragea un grand nombre d'insurgés à demander grâce. Parmi eux, on compta 14,000 femmes. Le curé de la Grande-Rivière et celui du Dondon (1), qui avaient pris les titres d'*aumôniers* des chefs de la révolte, furent pris, enchaînés et conduits au Cap.

Les révoltés restaient encore maîtres des hauteurs de Vallières et de Sainte-Suzanne, d'où ils descendaient, de tems à autre, pour infester les mornes des environs du Cap; mais l'insurrection paraissait étouffée dans son foyer lorsqu'elle fut rallumée à la nouvelle de la guerre et des divisions élevées entre M. de Borel et le marquis de La Salle qui, en qualité de plus ancien maréchal-de-camp, venait d'être nommé gouverneur-général. De Borel, qui prit le commandement de la garde nationale du Port-au-Prince, força le marquis d'en sortir, sous prétexte que les mesures de salut public l'avaient seules porté à s'emparer de l'autorité.

Les commissaires résolurent de réduire le Port-au-Prince au moyen de la force maritime, qui était composée du vaisseau *l'Armorica,* les frégates *la Fine* et *l'Astrée*, et la gabare *la Normande.* Cette escadre, après avoir debarqué, à l'Arcahaye, le général La Salle, avec un détachement de 800 hommes, presque tous de couleur, se présenta devant le port. La Salle resserra la place par le nord, tandis que le général *Beauvais* s'avança du côté du sud avec 4 à 500 hommes de couleur : on bombarda la ville, qui se rendit après avoir en outre essuyé le feu de 5,000 coups de canon. Une

(1) L'*abbé de la Haye.*

quarantaine de personnes furent atteintes par des éclats de bombes ou par des boulets et périrent. Le 14 avril, les commissaires y entrèrent, et M. de La Salle fut remis à son poste. On avait ménagé une retraite pour M. de Borel, qui s'embarqua à Jacmel pour la Jamaïque.

Pendant ces événements, les révoltés du nord recommencèrent leurs ravages; un corps composé des troupes et des créoles du nord, envoyé par le général de Laveaux pour déblayer les mornes du Cap, fut enfoncé dans les défilés, et perdit son artillerie. *Desprez Crassier*, lieutenant-colonel, qui le commandait, se fit tuer.

Les commissaires, maîtres du Port-au-Prince, engagèrent le président *Pinchinal* et le général *Rigaud* à faire soumettre les habitants de la Grande-Anse qui s'étaient réfugiés dans le camp des rivaux. Une rencontre eut lieu, et Rigaud fut battu avec perte de 500 hommes.

En même tems, le général *Galbaud* arriva au Cap, le 7 mai, pour prendre le commandement général de Saint-Domingue. Les commissaires n'étant plus respectés, le général voulut se soustraire à leur autorité; mais ils le destituèrent par proclamation, ainsi que tous les officiers de son état-major, et il fut forcé de se rendre à bord d'un des bâtiments de la rade. Le général trouva un grand nombre de prisonniers que les commissaires avaient envoyés, à l'aide desquels et des équipages, il se flatta de se rétablir dans son autorité. Une révolte fut aussitôt organisée : le contre-amiral *Cambis* et les capitaines de vaisseau furent privés de leur commandement. Le 20 juin, à quatre heures du soir, le général Galbaud se mit à la tête d'un corps de 1200 matelots et volontaires, et s'empara de l'arsenal sans coup férir. D'après l'invitation des commissaires, les hommes de couleur prirent les armes pour les défendre; les gardes nationales et les volontaires se réunirent aux matelots; les troupes restent dans leurs quartiers, observant une parfaite neutralité; les deux partis s'engagent dans les rues, qui sont remplies de victimes. Le lendemain, le général Galbaud établit une batterie sur une hauteur pour foudroyer la maison du gouvernement, mais elle est enlevée par les hommes de couleur. M. de Beaumont, à la tête d'une compagnie du régiment d'Artois et de quelques habitants déportés du Port-au-Prince, avait presque réussi à enfoncer la grande porte du gouvernement lorsqu'il fut blessé; les matelots entrent dans les maisons où ils s'enivrent de liqueurs fortes

et commencent à piller. Les femmes, les vieillards et les enfants s'enfuient, les uns sur le port, les autres vers le haut du Cap, où se trouvent les commissaires civils sous la protection des troupes de ligne. Le parti des commissaires, foudroyé par les batteries de l'arsenal, ouvrit alors les prisons et arma les esclaves de la ville au nombre de plus de 10,000. Les révoltés qui entouraient le Cap, sous le chef *Pierrot* et *Macaya*, entraient, le 21 juin, en même tems, dans la ville, à la tête de 3,000 noirs au bruit du canon et de la mousqueterie. Le général Galbaud fut forcé de faire sa retraite sur le port où il gagna sa chaloupe. La foule se pressait pour atteindre les navires, et beaucoup de personnes furent englouties dans la mer. L'incendie de la ville mit le comble à cette scène d'horreur. « Cette catastrophe, » dit le général de Lacroix, « fut une des plus affligeantes qu'avaient produites la haine et la main des hommes. Elle fit naître en France plusieurs centaines de malheurs; elle frappa au cœur sa prospérité, et détruisit le bien-être de plusieurs millions de Français qui vivaient, sans s'en douter, des richesses de Saint-Domingue ».

Le général Galbaud, voyant tout arrangement impossible, mit à la voile pour les Etats-Unis, avec 10,000 réfugiés, maîtres ou esclaves. La flotte, composée de deux vaisseaux, plusieurs frégates et 300 bâtiments, arriva à la baie de Chesapeake, après un voyage de quatorze jours.

La providence, dit M. de Lacroix, « n'abandonna pas l'infortuné créole sur la terre hospitalière de la liberté. Les états de Virginie, de Maryland, de Caroline, de Pensylvanie, de New-York, de Massachusetts en particulier, et le gouvernement fédéral, se disputèrent à l'envi de remplir, par des contributions, les charges d'une généreuse hospitalité ».

Après le départ de la flotte du Cap, les noirs voulaient s'emparer de l'arsenal, et pour les empêcher, on fut obligé de les mitrailler.

Au milieu de cette scène d'horreur, les commissaires, d'après leurs instructions, déclaraient libres tous les nègres guerriers qui combattraient tant contre les Espagnols que contre les ennemis de l'extérieur et de l'intérieur, et que cette grâce s'étendrait également sur leurs femmes et sur leurs enfants.

A cette époque, la force militaire de Saint-Domingue consistait, selon l'historien *Edwards*, en 14 à 15,000 hommes de troupes blanches. Les noirs libres, mulâtres et esclaves

sous les armes au service des blancs, montaient à 25,000. Environ 100,000 noirs s'étaient retirés dans les montagnes de l'intérieur, et 40,000 esclaves restaient sous les armes dans le district du nord. Le chef *Pierrot* en fut nommé général, et Macaya fut envoyé pour gagner Jean François et Biassou; mais ils s'étaient déjà mis sous la protection de l'Espagne. Macaya suivit leur exemple; et les deux premiers, ayant réussi à s'emparer du camp de la Tannerie, forcèrent le cordon de l'ouest.

En même tems, M. de Nully se réfugia dans la partie espagnole avec les grenadiers de Béarn et de Rohan, qui formaient le cordon de l'ouest.

Les commissaires y envoyèrent un détachement de nouvelles troupes avec le colonel *Brandicourt*, qui se rendit aussi dans la partie espagnole.

Le commissaire *Polverel* marcha à la tête d'un fort détachement d'hommes de couleur pour attaquer les frontières espagnoles.

Le lieutenant-colonel *Desfourneaux*, commandant du cordon de l'est, reprit sur Jean François le camp de la Tannerie; mais ensuite les troupes des commissaires furent repoussées à Saint-Miguel et à la porte Saint-Jacques dans une attaque contre le territoire espagnol.

Le commissaire Sonthonax se trouvait avec seulement 15 à 1,800 militaires blancs ou colons de toute couleur, sans provisions ni munitions, au milieu de 25 à 30,000 noirs. Effrayé de sa position, il proclama, le 29 août, l'affranchissement général des noirs.

Le commissaire *Delpech* s'opposa à cette déclaration, en représentant que la commission civile n'avait pas le droit de changer le régime colonial et de donner la liberté à tous les esclaves. Delpech mourut bientôt après. Le commissaire Polverel s'opposa aussi à cet acte de Sonthonax qui fit frémir tous les blancs.

Plusieurs grands planteurs de Saint-Domingue, résidant en Angleterre, avaient réclamé l'intervention de cette puissance. Elle consentit à leur demande et signa une capitulation à cet effet, le 25 février, après la déclaration de guerre du 1er de ce mois.

L'article 1er de ce traité porte : « Les habitants de Saint-Domingue, ne pouvant recourir à leur légitime souverain pour les délivrer de la tyrannie qui les opprime, invoquent la protection de sa majesté britannique et lui prêtent serment

de fidélité, la suppliant de conserver cette colonie et de les traiter comme bons et fidèles sujets jusqu'à la paix générale, époque à laquelle le gouvernement français et les puissances alliées décideront entre elles de la souveraineté de Saint-Domingue ».

Le général *Adam Williamson*, gouverneur de la Jamaïque, ayant communiqué cette nouvelle dans l'ouest et dans le sud de Saint-Domingue, la coalition de la Grande-Anse lui envoya *Pierre Venant de Charmilly*, pour négocier à ce sujet, et il accepta la capitulation au nom du Conseil de cette coalition (1).

1794. *Expédition anglaise contre Saint-Domingue.* Le 9 septembre, un régiment et deux compagnies d'artillerie anglaise, sous les ordres du colonel *Whitelocke*, mirent à la voile le 19 du Port-Royal de la Jamaïque et se rendirent à Jérémie, sur la côte orientale de l'île, pour coopérer avec tous ceux des habitants qui voulaient se placer sous sa protection. Le commandant de la place et celui de la garde nationale lui ouvrirent les portes du Môle St-Nicolas. Le 22 septembre, un vaisseau de ligne, *l'Europa*, y débarqua une centaine d'Anglais qui furent accueillis comme amis et comme protecteurs, par une majorité d'un bataillon du 87[e] régiment, ci-devant *Dillon*, et par 5 à 600 hommes de la garde nationale. On y trouva tous les approvisionnements de la colonie, qui consistaient en 200 canons et 200 milliers de poudre. Trois officiers et 70 soldats, qui refusèrent de reconnaître ces Anglais, furent déportés au continent américain. Ainsi tomba, dit le général de Lacroix, le Gibraltar de Saint-Domingue. Bientôt Saint-Marc, Léogane, l'Arcahaie, le Grand-Goave, et d'autres villes du sud, se déclarèrent pour les Anglais.

Le 2 février 1794, le commodore anglais *J. Ford* arrive devant Port-au-Prince avec une escadre composée de 2 vaisseaux, 4 frégates et plusieurs bâtiments légers, et il envoya un parlementaire pour sommer (2) Sonthonax de rendre la ville; mais le commissaire s'y refusa aux applaudissements de la foule qui criait *vive Sonthonax! vive la république et*

---

(1) Débats dans l'affaire des colonies, t. VI, où se trouve ce traité qui a été déposé dans les Archives de la commission des colonies.

(2) La sommation du commodore Ford se trouve dans le VI[e] vol., p. 164-6, des Débats dans l'affaire des colonies.

mort aux traîtres. Le parlementaire se retira. Le lendemain, le commodore menaça de bombarder la ville, mais il jugea à propos d'attendre une autre occasion.

Montbrun, homme de couleur fort riche, qui commandait la province de l'ouest, devint jaloux de la faveur dont jouissait le lieutenant-colonel Desfourneaux près du commissaire Sonthonax, et particulièrement de voir compléter, par des noirs nouvellement affranchis, le bataillon du 48e régiment, ci-devant Artois. Ayant gagné un bataillon de la légion de l'Égalité, composée de quelques hommes de couleur et des Français noirs affranchis, Montbrun attaqua le bataillon du 48e régiment dans la nuit; mais ce bataillon fit une bonne résistance et se retira avec le commissaire du fort Sainte-Claire. En même tems, les noirs tombèrent sur les blancs désarmés, et pillèrent leurs maisons. Alors Montbrun écrivit au commissaire qu'il ne répondait plus de la vie d'un seul blanc, si l'on n'embarquait pas ledit bataillon et un certain nombre d'individus qu'il avait désignés. Sonthonax, pour éviter l'effusion de sang, accéda à cette demande.

Le 30 mai, une escadre anglaise, composée de 2 vaisseaux, de 6 corvettes ou frégates, de 12 gros bâtiments de transport, et d'un nombre considérable de goëlettes, partit d'Arcahaye, et se présenta, le soir du même jour, dans la rade du Port-au-Prince, ayant à bord les débris des légions émigrées d'environ 1,000 hommes. Par une convention entre l'Angleterre et l'Espagne, la première devait étendre ses forces sur les parties de l'ouest et du sud, y compris le Môle Saint-Nicolas; et celles de l'Espagne devait couvrir le nord de la colonie.

Le 1er juin, des corps-francs venant de Léogane se présentèrent devant le fort *Bizoton*, et commencèrent à le canonner pendant qu'une escadre anglaise débarquait sur la côte du Lamantin. Des traîtres leur ouvrirent les barrières dans la nuit du 4 juin, pendant une pluie extraordinaire. « Vous êtes mon prisonnier », dit un officier anglais. « Pas encore », répondit le commandant Montbrun, en lui brûlant la cervelle.

La garnison, voyant les ennemis, se crut trahie et se retira vers le Port-au-Prince. Les commissaires, sentant que toute résistance était inutile, consentirent à la capitulation du Port-au-Prince (le 5), en laissant la flotte marchande comme un refuge aux blancs, et se retirèrent à Jacmel, escortés par un faible détachement de noirs, sous le général Beauvais.

Peu de jours après, le capitaine *Chambon*, commandant la corvette *l'Espérance*, arriva pour faire exécuter le décret de la Convention nationale contre les commissaires, qui, d'après l'avis du général Rigaud, se constituèrent prisonniers à bord.

Selon M. Edwards, la prise du Port-au-Prince peut être évaluée, d'après les calculs les plus modérés, à 400,000 liv. sterlings, plus de 9 millions de francs.

5 juin. La légion Montalembert fit son entrée au Port-au-Prince. Un officier de cette légion, nommé *Béranger*, se rendit à la tête d'un détachement au fort Saint-Joseph, où se trouvait le reste des blancs qui n'avaient pu trouver place sur les bâtiments de commerce. A la sortie du fort, il eut la barbarie de tirer un coup de pistolet à chacun d'eux, et en les poussant de dessus la rampe du fort, leur disait : *Républicain, fais le saut de la roche Tarpéienne.* Le général anglais *White* mit fin au carnage, en y envoyant la compagnie des canonniers de Léogane. L'infâme assassin, en cherchant à se sauver, se noya dans la rivière de Voldrogue (1).

D'après un arrangement entre les gouvernements anglais et espagnol, la protection du premier devait s'étendre sur les parties de l'ouest et du sud, y compris le Môle Saint-Nicolas, et celle d'Espagne sur le nord de la colonie.

Séduits par les proclamations des Espagnols, 800 habitants du fort Dauphin quittent les États-Unis pour rentrer dans leurs foyers.

Bientôt après leur arrivée, Jean François, qui se qualifiait *amiral* de France, y entre avec sa bande noire; la garnison espagnole, sous prétexte d'un revers, prend les armes; *Vasquez*, prêtre espagnol, sort pour bénir ces troupes. Un coup de sifflet est le signal du massacre. Divisés en détachement, ces monstres poignardent hommes, femmes et enfants; il ne reste que 14 personnes qui s'échappent, soit en se couvrant d'uniformes espagnols, soit en demeurant étendus parmi les cadavres, et en feignant d'avoir perdu la vie. Plus de mille personnes périrent.

Un seul quartier du Cap, celui du Borgne, prospérait encore. Une conspiration éclate parmi les esclaves des Espagnols, lesquels, après avoir égorgé les habitants de ce quartier,

(1) Des colonies, etc., par le col. Malenfant, p. 73 et 74.

tombent ensuite sur le détachement espagnol qu'ils mettent en pièces.

Le commandant Montbrun amène les débris de la force militaire de l'ouest à Jacmel ; mais le général mulâtre Rigaud, se défiant de cet officier, le fit arrêter et renvoyer en France.

Ce général, aidé du général Beauvais et des commandants Pétion et Rigaud, prit l'offensive et reprit Léogane d'assaut. Il fit fusiller ceux qui avaient livré cette ville, ainsi que tous ceux de sa caste qui portaient un habit rouge. Bientôt après, il prit le poste de Tiburon et bloqua les Anglais dans la Grande-Anse.

« Je tiens de lui-même, dit le général de Lacroix, du commandant Pétion, et de plus de 100 personnes, qu'on lui offrit, à cette époque, 3 millions pour se démettre de son commandement, et seulement 50,000 écus au comte de Laveaux, gouverneur de la colonie, parce que les blancs étaient armés les uns contre les autres. Le général qui avait considéré cette offre comme une injure, était si pauvre qu'il portait l'uniforme de soldat, et se contentait de la même monture. »

Le général de Laveaux, qui commandait alors les forces militaires de la république française à Saint-Domingue, et gouverneur provisoire de la colonie, laissant la défense du Cap au commandant *Villate*, s'établit au Port-de-Paix, devant l'île de la Tortue, qui était défendue par le feu croisé de deux forts. C'était là où les Français et les flibustiers s'étaient premièrement établis. Le port du Môle Saint-Nicolas, distant de 20 lieues, était occupé par les Anglais, qui gardaient à vue le Port-de-Paix, tandis que les Espagnols le resserraient par terre. De Laveaux y resta plus de 6 mois, les officiers et soldats étant réduits à six onces de pain par jour ; et le 13 mai, il n'y en avait plus que pour les malades à l'hôpital. Pendant ce tems, de Laveaux, par l'entremise de l'abbé de la Haie, avait entretenu une correspondance secrète avec *Toussaint Breda*, qui avait vécu 50 ans esclave sur l'habitation *Breda*.

Par un décret du 16 pluviôse an 2 (4 février), la liberté générale de tous les esclaves est proclamée par la Convention nationale, qui déclara Saint-Domingue partie intégrante de la France.

4 février 1794. Le cabinet anglais avait déclaré que le parlement ne pouvait rien décider, concernant l'émancipation des esclaves, sans le concours des planteurs des colonies anglaises. Cette décision fut connue par Toussaint, qui, jaloux des hon-

neurs accordés à Jean François, par les autorités espagnoles, offrit au général de Laveaux de lui livrer les portes et les troupes qu'il commandait, s'il voulait lui accorder le grade de colonel qu'il avait au service d'Espagne. Cette proposition fut acceptée, et Toussaint partit de la Marmelade (le 25 juin) avec son corps de noirs, enleva dans sa route tous les postes qui offrirent de la résistance, et passant par Plaisance et le Gros-Morne, il se rendit chez le général de Laveaux, qui le nomma *général de brigade français*. Toussaint ajouta à son nom celui de *Louverture*, pour annoncer aux noirs un meilleur avenir. Ils l'adoptèrent comme leur chef, et bientôt ceux de la Marmelade, Plaisance, Gros-Morne, Henneri, Dondon, Acul et Limbé se mirent sous ses ordres : presque toute la province du nord ne tarda pas à suivre cet exemple, à l'exception du Môle Saint-Nicolas que gardaient encore les Anglais. Ceux-ci sont forcés de se tenir sur la défensive et de se concentrer au Port-au-Prince, jusqu'à l'arrivée de 7,000 hommes sous le général Howe.

La paix entre la France et l'Espagne mit fin aux hostilités.

1795, 24 juillet. *Traité entre la Cour de Madrid et la République française*, d'après lequel cette première puissance cède à l'autre toute la partie espagnole de St.-Domingue.

Un mois après que la ratification du traité sera connue dans l'île, les places, ports et établissements occupés par les troupes espagnoles seront remis à celles de la république française, avec les canons, munitions de guerre et effets nécessaires à leur défense.

Les habitants espagnols qui préféreraient de quitter l'île, pour se transporter avec leurs effets dans les possessions espagnoles, peuvent le faire dans l'espace d'une année, à compter de la date de ce traité.

Il sera accordé aux individus des deux nations respectivement la main-levée des biens, revenus, effets, de quelque genre qu'ils soient, saisis ou confisqués à cause de la guerre entre les deux nations (1).

1796. *Jean François*, qui avait le titre et les émoluments de capitaine-général, s'embarqua pour l'Espagne, avec ses principaux officiers. Biassou, Candi et Pierrot n'étaient plus, et Toussaint se trouva seul.

(1) En 1801, le gouvernement français prit possession de la partie espagnole de l'île, qui contenait alors 125,000 habitants, dont 110,000 libres et 15,000 esclaves.

Posté aux Verrettes, Toussaint fit dire au major anglais, sir *Thomas Brisbane*, que dégoûté de la république, il désirait passer au service d'Angleterre, et il sollicitait un rendez-vous au pont d'Ester. Le major part pour s'y rendre, mais étant averti que c'était probablement un piége que Toussaint avait tendu, sir Thomas revint et envoya à sa place M. *Gauthier*, officier émigré, escorté par des hommes de couleur en uniforme anglais. Gauthier commença par des offres d'argent. Toussaint s'indigna, les fit juger par une commission militaire, et ils furent tous fusillés en vertu d'un jugement qui portait qu'ils avaient voulu corrompre le *vertueux général, Toussaint-Louverture.*

22 déc. Le 1er nivôse an 4, une escadre anglaise, composée de 4 vaisseaux de ligne, de 6 frégates et de beaucoup de bâtiments armés, sous le commandement de l'amiral *Parker*, arriva près de Léogane et y débarqua 3,000 hommes de troupes sous les ordres du major-général *Bowyer*, et 1,000 à 1,200 hommes de la légion *Montalembert*. On attaqua la place par terre et par mer, mais une grêle de boulets du fort *Ça-ira* obligea l'escadre de gagner le large; et les troupes, après plusieurs attaques réitérées, et craignant une surprise, se retirèrent, par terre et par mer, sur le Port-au-Prince.

1796. Le général Rigaud accusait le général de Laveaux d'accorder une préférence marquée aux noirs; ce dernier s'étant rendu au Cap avec l'ordonnateur *Perroud*, ils furent arrêtés tous deux et mis en prison par le commandant *Villate*; mais ils furent bientôt rendus à la liberté et à leurs fonctions par Toussaint-Louverture, qui se présenta devant le Cap à la tête de plus de 10,000 noirs.

20 mars. De Laveaux, qui avait le titre de *gouverneur de Saint-Domingue*, proclama, par reconnaissance, Toussaint-Louverture son lieutenant, le 30 nivôse (20 mars), disant que c'était ce Spartacus prédit par l'abbé *Raynal*, dont la destinée était de venger les outrages faits à sa race. Cet acte établit le commencement du pouvoir des noirs.

Les commissaires Sonthonax et Polverel passèrent en France : le dernier mourut peu après; l'autre fut renvoyé dans la colonie, accompagné de quatre autres commissaires, *Giraud*, *Leblanc*, *Roume* et *Raimond*. Sonthonax ne voulant pas de rivaux, trouva moyen de se débarrasser des deux premiers. Leblanc mourut à bord de la frégate sur la-

quelle il s'était embarqué. Roume était chargé de rester auprès de l'audience de Santo-Domingo, jusqu'à la remise de possession de la partie espagnole, d'après le traité de Bâle. Sonthonax conserva seulement auprès de lui Raimond, premier agent des hommes de couleur, à Paris, en 1784, et dont le secrétaire nommé Pascal, et qui était aussi son beau-père, entretenait une correspondance secrète avec Toussaint.

Le commandant Villate, qui avait été renvoyé à son poste par la commission dont Sonthonax était président, fut ensuite déclaré hors la loi par ce même président, qui ordonna *« de lui courir sus, de l'emmener mort ou vif »*. Le projet de Sonthonax était de dominer les hommes de couleur par les noirs; et, pour réussir, il nomma Toussaint-Louverture général de division. Les hommes de couleur manifestèrent alors une forte indignation contre ces mesures qui éveillèrent la jalousie du général Rigaud, lequel s'attacha plus fortement aux intérêts de sa caste; et la commission civile envoya trois délégués aux Cayes pour tempérer son pouvoir. C'étaient le général *Kerverseau*, *Rey* et *Leborgne de Borgne*.

Le général *Desfourneaux* se présenta pour prendre le commandement de la force armée du sud. En même tems, la commission donna ordre d'arrêter le président Pinchinat. Pour calmer le mécontentement qui régnait, les délégués firent partir une expédition contre les confédérés de la Grande-Anse, forte de plus de 4,000 hommes, sous les ordres du général Desfourneaux, qui eut l'ordre d'attaquer le camp Raimond, situé sur les hauteurs, mais ce camp résista à l'attaque. Alors le général Rigaud se retira sur Tiburon.

28 août. Les délégués ayant voulu faire arrêter les meneurs des hommes de couleur, l'un d'eux, nommé *Lefranc*, s'échappa des mains de ceux qui le gardaient, et se retira dans le fort l'Islet, qui fut bientôt occupé par les hommes de sa caste, ainsi que le fort de la Tourterelle. L'insurrection devint générale. Les noirs de la plaine tombent encore sur les blancs. Les délégués appellent à leur secours Rigaud, qui arrive, le 13 fructidor (30 août), dans la plaine des Cayes, et se rend chez les insurgés, qui continuèrent leurs assassinats et assommèrent plus de 200 personnes.

Le commissaire Sonthonax et le général de Laveaux étaient nommés membres du Corps législatif; Raimond resta seul commissaire à Saint-Domingue. Le département du

sud se mit sous la sauve-garde du général Rigaud, qui trouva moyen de forcer les noirs à rester aux habitations.

Le général Rochambeau, envoyé par la France, arrivé à Saint-Domingue, fit des plaintes concernant la nullité de ses pouvoirs : il fut arrêté en débarquant, d'après un décret du 3 thermidor (21 juillet) an 4, et envoyé sur une corvette de la rade.

Toussaint, se voyant favorisé par les circonstances, aspirait au commandement en chef. Il engagea les deux commissaires à compléter par des noirs les cadres des douze demi-brigades qui devaient former l'armée coloniale, et à accorder pour leur armement les 30,000 fusils envoyés par la France.

1797. Toussaint, après avoir expulsé les Anglais des grands bois dans l'ouest, est proclamé par les commissaires (mars) général en chef des armées de Saint-Domingue. A cette époque, les hauteurs de Vallières, nommées, par les Anglais, la *Vendée de St-Domingue,* furent gagnées par quatre colonnes sous le commandement du général Desfourneaux, aidé par les chefs de brigade *Vincent* et *Henri Christophe*, qui devint ensuite roi d'Haïti. Ce dernier, en raison de ses bons services, fut nommé commandant de la Petite-Anse. Ces deux chefs, ainsi que Toussaint, encouragèrent le sistème de fermage, et la culture commença à prospérer. « La liberté des noirs, dit Toussaint, *ne peut se consolider que par la prospérité de l'agriculture.* » Tous les chefs noirs voulaient être propriétaires.

Sonthonax perdit tout crédit, et Toussaint, avec l'approbation de Raimond, décida de lui remettre une lettre datée au quartier-général du cap Français, le 3 fructidor an 5 (20 août), dans laquelle il s'exprime ainsi : « Allez dire à la France ce que vous avez vu, les prodiges dont vous avez été témoin, et soyez toujours le défenseur de la cause sacrée que nous avons embrassée et dont nous sommes les éternels soldats ».

Toussaint, craignant l'impression défavorable que pourrait faire le départ de Sonthonax et de Laveaux, envoya deux de ses enfants pour être élevés en France. Dans la lettre qu'il adressa à ce sujet au gouvernement, il fit observer « combien sa confiance dans le Directoire devait être grande, pour lui livrer ses enfants à une époque où les plaintes qu'on allait porter contre lui pouvaient mettre en doute la sincérité de ses sentiments ».

Le général *Hédouville* est envoyé par le Directoire à Saint-

Domingue, pour observer et contenir l'ambition de Toussaint-Louverture.

Hédouville, qui déjà avait pris la résolution d'acquérir une réputation plus grande que par des exploits militaires sur les Anglais, débarqua avec une garde d'honneur à Santo-Domingo, et refusa d'accueillir le commissaire *Raimond*, qui remplaçait Sonthonax; mais déjà Toussaint, pour se débarrasser de lui, venait de le faire nommer député au Conseil des Cinq-Cents.

Dans la première entrevue, Hédouville reconnut la difficulté de sa mission. Toussaint, mécontent de l'accueil plus favorable accordé à Rigaud, s'éloigna sous prétexte de poursuivre ses opérations militaires.

Les troupes anglaises étaient constamment ravagées par les maladies et par les attaques continuelles des noirs. Les généraux de couleur au service de la France les menacèrent de représailles à cause des atrocités du maire des Arcahayes, nommé *Lapointe*, qui, sous l'uniforme de général anglais, avait fait arrêter et fusiller plus de 200 personnes de Saint-Marc et d'autres endroits, sous le prétexte qu'elles avaient voulu arborer le pavillon tricolore, et qui avait, de sa propre main, tranché la tête à une douzaine de ces malheureux à bord d'un brick anglais (1).

Pendant trois ans de possession, les Anglais, qui avaient éprouvé une perte de plus de 30,000 hommes et dépensé des sommes énormes, résolurent d'abandonner le Port-au-Prince. Toussaint, à la tête de plus de 15,000 hommes, leur accorda une capitulation d'après laquelle il leur était permis d'embarquer l'artillerie en fonte et de détruire celle en fer. Hédouville n'approuva pas cette capitulation, et voulut traiter pour l'évacuation des autres points occupés par les Anglais dans l'ouest et dans le sud. D'après un traité fait par lui avec le général *Maitland*, ce dernier consentit à rendre le Môle St.-Nicolas dans le même état qu'il se trouvait au moment de la prise de possession, et que tous les émigrés devaient quitter la ville et le pays cédé.

Toussaint, instruit de cette capitulation, se plaignit du général Hédouville, prétendant que lui seul avait le droit de la faire.

Le général Maitland, informé de cette mésintelligence, ne

(1) Le général Maitland témoigne son indignation de cette atrocité commise sous son pavillon, en date du mois de mars 1795. Voy. Des colonies, etc., par le colonel Malenfant, p. 11 et 12.

voulait plus adhérer à la capitulation ; elle fut ensuite modifiée et arrêtée par Toussaint, qui, en qualité de commandant en chef, entra au Port-au-Prince et prit la place du général français.

1798. Lorsque Toussaint se présenta au Môle Saint-Nicolas, les troupes anglaises bordèrent la haie de la place. Le curé lui présenta le saint-sacrement ; une tente magnifique était dressée sur la place d'armes, où on lui donna un repas somptueux et lui présenta un service d'argenterie qui avait orné sa table. Ensuite les troupes défilèrent devant lui. Après cette revue, le général anglais lui fit présent, au nom de son roi, de deux couleuvrines en bronze, et mit à sa disposition la maison du gouvernement, bâtie par les Anglais. Enchanté de cet accueil, Toussaint ne cessait de répéter « que la république ne lui avait jamais rendu autant d'honneurs que le roi d'Angleterre ».

Vers la fin de l'année, les Anglais abandonnèrent l'île, après avoir rendu le Port-au-Prince et Saint-Marc à Toussaint. Le cabinet anglais croyait, selon M. Windham, qu'il était plus avantageux, pour l'Angleterre, que Saint-Domingue fût sous la puissance des noirs, que de demeurer soumise à la France.

Le général de Lacroix déclare avoir vu (comme tous les officiers de l'état-major de l'armée ont vu avec lui) les propositions secrètes des Anglais, d'après lesquelles Toussaint devait être déclaré roi d'Haïti, s'il voulait signer un traité de commerce qui accorderait à la Grande-Bretagne le droit exclusif d'exportation des productions de la colonie, en échange de ses produits manufacturiers.

Toussaint, se trouvant maître de l'île, commença à agir en roi, accorda une amnistie générale à tous ceux qui avaient porté les armes contre lui, fit chanter des *Te Deum*, et exhorta tous ceux qui s'y trouveraient de se retirer chez eux, d'y vivre tranquillement, et de faire revivre la culture. Par ces moyens, il parvint à établir une parfaite discipline dans les villes comme dans les campagnes, ce qui fut, dit M. de Lacroix, « le plus beau triomphe de Toussaint-Louverture ».

Le général Hédouville adressa ses plaintes à Toussaint lui-même, qui répondit par des proclamations religieuses adressées à ses troupes (1).

(1) Voy. la proclamation du 19 vendémiaire an 7 (10 octobre), datée du Môle Saint-Nicolas.

Le général Hédouville avait proclamé « que désormais les noirs seraient libres ; que les anciens cultivateurs continueraient néanmoins leurs travaux, dont un tiers du profit leur appartiendrait ; un autre tiers serait pour la république, et le tiers restant pour les propriétaires des plantations. Que les biens et les propriétés des émigrés seraient confisqués, ainsi que ceux des employés blancs qui avaient pris du service avec les Anglais ».

Toussaint déclara, au contraire, qu'il y avait une amnistie générale, et qu'il n'y avait point d'émigrés.

Alors le général Hédouville invita Toussaint et Rigaud à se rendre au Cap, leur disant qu'il avait de nouvelles instructions à leur communiquer ; mais Toussaint se sentit assez fort pour se débarrasser d'Hédouville. Afin de mieux réussir, il fit publier partout par ses agents secrets, que ce général voulait rétablir l'esclavage au moyen des blancs. Ne pouvant plus résister, Hédouville prit le parti de s'embarquer, le 1er brumaire an 7 (22 octobre 1798), avec 15 à 18,000 personnes de toutes couleurs, à bord des trois frégates et des bâtiments qui étaient en rade. Avant de partir, il publia une proclamation pour avertir les habitants, qu'on allait mettre à exécution un projet d'indépendance concerté avec le cabinet de Saint-James et le gouvernement fédéral (1).

22 brumaire (12 novembre). Toussaint adressa un rapport fort long au Directoire de la république, pour rendre compte de sa conduite et des motifs qui avaient décidé l'embarquement du général Hédouville (2).

1799. Après le départ d'Hédouville, une lutte sanglante eut lieu entre les noirs et les hommes de couleur, qui s'accusèrent réciproquement d'être vendus aux Anglais, afin de rétablir l'esclavage.

Le général Rigaud surprend Léogane, où plusieurs personnes sont massacrées ; ensuite il se rend à Jérémie, au Grand et au Petit-Goave, et ses services encouragent plusieurs officiers noirs à se prononcer en sa faveur, parmi lesquels se trouvèrent le général *Pierre Michel*, commandant au

---

(1) Proclamation du 1er brumaire an 7 (22 octobre).
Les journaux anglais le *Times* et le *Sun* des derniers jours de novembre annoncèrent la nouvelle de cette convention.

(2) Voy. Révolution de Saint-Domingue, par le général de Lacroix, chap. 9.

Limbé; le chef de brigade Barthélemi, commandant au haut du Cap; mais Toussaint, de son côté, se porte vers le nord, fond sur les hommes de couleur, fait mettre en liberté les blancs prisonniers dans les quartiers des Gonaïves et du Gros-Morne, et gagne le Môle Saint-Nicolas. Dans cet horrible conflit, plus de 400 personnes périrent de faim à Jacmel.

Après la révolution du 18 brumaire, le nouveau gouvernement consulaire maintint Toussaint dans son commandement de général en chef, par un arrêté du 4 nivôse an 8 (25 décembre 1799); mais il se plaignit vivement de ce que le premier consul ne lui avait pas écrit lui-même.

1800. La garnison du Môle, sous les ordres de Pétion, se trouvant cernée par les troupes de Toussaint, se fraya un passage à travers l'ennemi et gagna le Grand-Goave avec une perte de 800 hommes. La plupart des femmes qui suivaient tombèrent entre les mains de Toussaint. Rigaud est repoussé de place en place jusqu'aux Cayes.

Par un arrêté du consul de la république, du 4 nivôse, les citoyens Vincent, ingénieur, Raimond, ex-agent, et le général Michel sont renvoyés à St-Domingue, porteurs d'une proclamation qui finit par ces mots : « Braves noirs, souvenez-vous que le peuple français seul reconnaît votre liberté et l'égalité de vos droits ».

Rigaud, se trouvant abandonné, s'embarqua pour la France avec Pétion et quelques autres chefs; les hommes de couleur marquants prirent la fuite.

Toussaint, à l'époque du premier succès du général Rigaud, résolut de faire voir son autorité en réclamant la possession de la partie espagnole de Saint-Domingue. Il fit publier, par l'agent Roume, un arrêté du 7 floréal, d'après lequel le général de brigade *Agé* devait s'y transporter pour en prendre possession. Cet agent, s'étant rendu à Santo-Domingo, fut arrêté et escorté jusqu'à la frontière. Toussaint, contrarié par cette opposition, envoya Roume comme prisonnier dans l'intérieur des terres. Mis en liberté après quelques mois, il quitta la colonie après la retraite du général Rigaud. Toussaint renouvelle son projet de prise de possession de la partie espagnole, et après avoir fait ses préparatifs, il écrivit, le 19 frimaire (10 décembre) au capitaine-général espagnol, le prévenant qu'il avait chargé le général *Moyse*, commandant en chef la division du nord, de cette opération. En même tems, il fit partir 10,000 hommes en deux colonnes, dont l'une, sous les ordres de Toussaint lui-même, marcha sur Santo-Domingo; l'autre sur Santiago

de los Cavalleros. Les Espagnols se retirèrent devant lui, et le gouverneur fut forcé de céder.

1801, 27 janvier. Le 7 pluviôse an 10, Toussaint demande la possession de la partie espagnole de Saint-Domingue, et éprouvant un refus de la part de *Joachim Garuba*, gouverneur, il se mit en marche au commencement de janvier avec 4,000 hommes, et arriva, le 26 du même mois, sous les murs de Santo-Domingo sans rencontrer aucune résistance, excepté par un détachement de soldats qui occupait la rive droite du Nisào. Il planta le pavillon de la république française dans cette ville au bruit des salves d'artillerie, et commença à organiser l'administration civile et militaire, et d'employer tous les moyens possibles pour organiser son projet d'indépendance, en déclarant toujours qu'il demeurera attaché et soumis à la métropole.

Le même jour, un officier de marine arriva, porteur des ordres du gouvernement consulaire, pour contre-mander son expédition. Toussaint avait été averti de son arrivée au moment de son départ; mais il affecta un grand regret de n'avoir pu rencontrer plutôt le messager. Les soldats de Toussaint entrèrent à Santo-Domingo. Le gouverneur lui remit les clefs de la ville, et ensuite se rendit avec toutes les autorités à la cathédrale où l'on chanta un *Te Deum*. Après cet événement, Toussaint disait « qu'il était le Buonaparte de Saint-Domingue, et que la colonie ne pouvait plus exister sans lui ». Déjà il avait préparé un acte de constitution, du 29 août 1802, qui lui garantissait le pouvoir, et ayant réuni une assemblée centrale, composée de ses amis, elle le nomma *gouverneur* et *président à vie*, avec le droit d'élire son successeur et de nommer à tous les emplois.

Toussaint organisa l'armée coloniale en trois divisions : la premiere, dite du *nord*, était commandée par le général *Moyse*, la deuxième, dite de l'*ouest* et du *sud*, par le général Dessalines; et celle de l'*est* ou de la *partie espagnole*, par le général de brigade *Clervaux*, homme de couleur qui avait résisté contre Rigaud. Les deux premiers étaient aussi inspecteurs-généraux de la culture. *Henri Christophe* obtint le grade d'officier-général avec le commandement de la ville du Cap.

Dessalines, homme féroce et avide, exerçait une discipline cruelle envers les cultivateurs. Devenu propriétaire de 32 sucreries, il avait au moins 100,000 livres de rente.

Le général Moyse fut moins heureux sous le rapport de la culture. Toussaint lui en fit des reproches, au moment même

qu'une compagnie anglaise lui offrit 20,000 piastres par mois, pour la gestion des fermes qu'il possédait. Peu de tems après, les noirs du département du nord se soulevèrent, s'approchèrent des portes du Cap, et 300 blancs en furent victimes. Toussaint, attribuant cet événement à la négligence du général Moyse, son neveu, le fit fusiller d'après la décision d'une commission militaire. En même tems, il condamna à mort plusieurs noirs.

Toussaint écrivit plusieurs lettres au premier consul, dont l'une portait pour suscription : « Le premier des noirs au premier des blancs ». Mais Bonaparte ne voulut jamais y répondre; ce qui affecta vivement le chef noir.

Ayant appris la nouvelle des préliminaires de paix entre la France et l'Angleterre (18 décembre), il publia une proclamation le 27 frimaire, dans laquelle il dit « qu'il fallait recevoir les ordres et les envoyés de la métropole avec le respect de la piété filiale» ; mais, en même tems, il y fesait un appel aux soldats.

Toussaint avait signé une convention avec le général Nugent, gouverneur de la Jamaïque; mais celui-ci, informé du traité d'Amiens, rompit cet arrangement. Alors Toussaint accusa les Anglais de perfidie.

Après la paix d'Amiens, une armée expéditionnaire fut envoyée à Saint-Domingue, sous les ordres du général Leclerc, beau-frère du premier consul, pour remettre la colonie sous la puissance de la France.

1802. *Expédition française sous les ordres du général Leclerc.* Cette expédition était composée de 54 vaisseaux ou frégates, ayant à bord 10,500 combattants.

L'armée coloniale consistait en plus de 20,000 hommes de troupes régulières sous les armes, et presque tous noirs. Des 20 bataillons français, il n'existait plus que 250 hommes à l'arrivée de cette flotte, le 3 février, au cap Samana.

L'expédition sous le commandement de l'amiral *Villaret Joyeuse* fut partagée en trois divisions, savoir : la première, forte de 2,000 hommes, sous le général *Rochambeau,* devait se porter sur le fort Dauphin ; la seconde, sous le général *Boudet,* forte de 3,000 hommes, était destinée à agir contre le Port-au-Prince; la troisième, sous le général *Hardy,* forte de 4,500 hommes, avait ordre de se diriger sur le Cap.

Le général Christophe, qui commandait dans la ville du Cap, refusa de recevoir l'escadre et les soldats, et de remettre les forts, sous prétexte qu'il n'avait pas d'ordre, à cet effet, de la part du gouverneur-général, qui était, disait-il,

dans la partie espagnole. Il écrivit au général Leclerc, pour lui manifester des intentions pacifiques et pour le supplier de suspendre, de trois jours, son entrée dans la ville, afin qu'il eût le tems de prévenir Toussaint : il ajoutait, que si avant l'expiration de ce terme, les vaisseaux français venaient à se présenter dans la passe, tous les forts de la rade en défendraient l'entrée. Le 14 pluviôse, Leclerc l'avertit de son intention de débarquer 15,000 hommes à la pointe du jour, s'il continuait sa résistance.

4 février. La municipalité chercha en vain à émouvoir Christophe ; il resta sourd à leurs prières, et réunissant les troupes de ligne sur la place d'armes, il leur fit renouveler le serment de Toussaint, du 18 décembre 1801, de vaincre ou de mourir.

En même tems, le maire de la ville, nommé *Télémaque*, fit répandre dans les maisons les proclamations du premier consul, aux habitants de Saint-Domingue, et celle du général Leclerc, qui promettait à tous les officiers militaires et civils de la colonie de toute couleur, leurs grades et leurs fonctions. Christophe reprocha à la municipalité la publicité qu'elle donna à ces proclamations. Il donna ordre aux troupes de faire évacuer de la ville les habitants qui n'étaient point sous les armes. Le général Rochambeau débarque dans la baie de Mancenille et s'empare des forts Labouque et de la batterie de l'Anse ; avec une perte seulement de 14 Français, parmi lesquels se trouvait le *fils du duc de la Châtre*, aide-de-camp du général Rochambeau.

Les troupes de Christophe firent alors évacuer la ville du Cap, y mirent le feu pendant la nuit, et firent sauter les magasins à poudre avec un bruit épouvantable, ce qui occasionna la chute d'un grand nombre de maisons. Ce n'est point exagérer que de porter à 100 millions de francs la valeur des objets que les flammes dévorèrent, lesquels consistaient en marchandises et effets de toutes espèces. Les habitants se dirigèrent vers le morne de la Vigie et y arrivèrent au point du jour. *Ignace*, officier de Christophe, y vint pour réitérer l'ordre du dernier de se rendre au haut du Cap. Le lendemain, le général Leclerc prit terre au Limbé avec la division *Hardy*.

Le général *Boudet* arriva, le 3 février au soir, devant le Port-au-Prince, et débarqua sans obstacle sur la côte du Lamentin. Les troupes de Toussaint tirent trois coups de canon d'alarme. Boudet marche sur le fort Bizoton dont la garnison se rend, et se met dans les rangs des Français. Boudet se dirige ensuite vers le Port-au-Prince, dont la porte Léogane

était défendue par une redoute armée de 6 pièces de gros calibre. La première ligne des noirs était composée d'environ 1,200 hommes; mais leur force totale montait à plus de 4,000. Le général Boudet envoya un officier dire, qu'il ne voulait entrer que comme ami, et que les Français ne venaient que pour renforcer les troupes de la colonie. Les noirs répondirent qu'ils ne pouvaient les recevoir sans les ordres de Toussaint. L'avant-garde se mit en marche; arrivés près de la porte, les noirs crient : « Avancez; nous avons ordre de vous recevoir ». La colonne s'avance, et reçoit une décharge générale d'artillerie et de mousqueterie qui tua une centaine d'hommes et en blessa autant. Alors les Français escaladèrent la redoute et franchirent l'enceinte de la ville. Les batteries de la rade, qui canonnaient la flotte, furent bientôt éteintes par une grêle de boulets; on tira, en même tems, sur le côté extérieur de la ville, et les noirs se croyant attaqués par derrière, s'enfuirent pêle-mêle, excepté pour la défense de la Trésorerie, qui contenait plus de deux millions 500 mille francs.

Les noirs se rallièrent sous la conduite de Dessalines (9 février), à la Croix-des-Bouquets. Le général Boudet envoya un fort détachement contre lui, mais il se retira après avoir brûlé les plantations de cet endroit et pris position sur la montagne de la Charbonnière. En même tems, il fit partir, pour le Mirebalais, la garde d'honneur de Toussaint. Dessalines se dirigea ensuite sur Léogane. Un détachement de la division Boudet y parut le 23 pluviôse (12 février). Dessalines se retira encore au Cabaret-Carde. Cette position fut enlevée par 1,400 hommes, moitié de la division Boudet, sous les ordres de l'adjudant-commandant d'Arbois. En même tems, d'autres détachements sortis du Port-au-Prince, s'emparent des Arcahayes et escaladent les mornes de la Charbonnière : alors Dessalines se retira sur les frontières du département de l'ouest.

Pendant ces entrefaites, la partie espagnole de l'île fut placée sous l'autorité du nouveau capitaine-général. Le corps du général *Kerverseau* parut à bord des frégates devant Santo-Domingo; le 21 pluviôse (9 février), les habitants enlevèrent, l'épée à la main, un des forts de cette ville; mais les soldats français ne pouvant débarquer sur cette côte de fer, le fort fut conservé (11 février). Les habitants firent un nouvel effort, le 23 pluviôse, et s'emparèrent d'un poste extérieur de la place. *Kerverseau,* qui ignorait les

succès, s'éloignait pour attendre des renforts. En même tems, l'évêque, M. *de Mauvielle,* que le Directoire avait envoyé à Saint-Domingue, réussit à gagner le général Clervaux, ainsi que le général Paul Louverture (1), 20 février (2 ventôse).

Après ces succès et cette défection, il ne resta à Toussaint que trois demi-brigades, sa garde et des cultivateurs du nord. Avec cette faible force, il se déclara ouvertement chef de l'insurrection.

Deux fils de Toussaint, qu'il fesait élever à Paris, avec leur précepteur *Coisnon*, ayant accompagné l'expédition, le premier consul avait adressé une lettre à leur père (datée de Paris, le 27 brumaire an 10) (18 novembre 1801). On fit une faute capitale, dit le général de Lacroix, en ne fesant pas imprimer cette lettre à la suite de la proclamation aux habitants de Saint-Domingue. Cette omission a plus influé qu'on ne pense sur les déterminations de Toussaint, déterminations qui ont entraîné les destinées de Saint-Domingue (2).

Trois jours après l'explosion de la révolte, on fit partir les jeunes Louverture pour joindre leur père, qui les trouva à Enneri, le 8 ou 9 février, avec M. Coisnon qui lui présenta, dans une boîte d'or, la lettre du premier consul; il en parut satisfait et écouta le récit de son fils Isaac et les conseils de Coisnon pour se rendre au général Leclerc, en qualité de premier lieutenant, et de rester en otage. Il répondit: « Ce n'est plus praticable; la guerre est commencée; la rage de combattre possède tout le monde; mes chefs militaires sont au moment de tout brûler et tout saccager; si cependant le général Leclerc veut suspendre ses attaques, on en fera autant de mon côté ». Coisnon transmit cette réponse au général Leclerc.

Après deux heures d'entrevue avec ses fils, il les quitta pour aller ensevelir ses trésors dans les mornes du Cahos, et on prétend qu'il fit fusiller ceux qu'il avait employés pour faire cette opération. On a évalué ce trésor de 32 à 33 millions de francs. Les Américains qui fréquentaient Saint-Domingue, dit de Lacroix, ont fait monter la valeur de ces trésors à 40 millions de dollars (environ 220 millions de francs), et cet auteur ajoute, qu'il est possible qu'ayant envoyé des fonds

---

(1) Voy. la proclamation aux troupes du département de l'Ozama, du 2 ventôse.

(2) Voy. cette lettre dans l'histoire de la Révolution de Saint-Domingue, par le général de Lacroix, 2 vol., p. 114-116.

aux États-Unis, ces fonds soient restés, après sa mort, entre les mains de ceux à qui il les avait confiés.

Toussaint, en quittant Enneri, avait engagé Coisnon d'y attendre sa réponse au général Leclerc, dans laquelle il lui reprochait « d'être venu le remplacer à coups de canon, de ne lui avoir fait remettre la lettre du premier consul que trois mois après sa date, et d'avoir renvoyé ses fils sans son consentement ». Toussaint laissa ses enfants libres de choisir entre leur patrie et leur père. *Isaac* se déclara pour la France; *Placide* pour son père.

Le général Leclerc proposa à Toussaint un armistice de quatre jours, en disant que d'après ses instructions formelles, il ne devait point discontinuer les opérations de guerre, s'il était dans le cas de les commencer. Cette proposition irrita Toussaint, qui répondit que cet ordre annonçait que « la France se confiait plus dans ses armes que dans ses droits ». Il ne resta alors d'autre alternative que la guerre.

12 février. Le général Humbert, ayant à ses ordres 12,000 hommes de troupes, débarqua au Port-de-Paix, le 23 pluviôse, et en perdit 200, en deux jours, sans faire plus de 2 lieues. Le chef noir *Maurepas*, refusant toute négociation, fit sauter les forts et inonder la ville.

17 février. Alors le général Leclerc publia une proclamation au quartier-général du Cap, pour mettre hors la loi les généraux Toussaint et Christophe, et prescrire de traiter comme rebelle, quiconque obéirait à d'autres ordres qu'à ceux des généraux de l'armée de la république.

Les escadres des contre-amiraux Gantheaume et Linois arrivent, ayant à bord 7,000 hommes, pour renforcer les troupes dans le nord. Ayant formé ses troupes en trois divisions sous les ordres des généraux Desfourneaux, Hardy et Rochambeau, Leclerc marcha contre Toussaint. La division Desfourneaux, partant du Limbé, gagna le canton de Plaisance, dont le commandant *Jean-Pierre Dumesnil*, qui résistait à Toussaint, commandait 300 hommes d'infanterie et 200 de cavalerie, presque tous propriétaires.

La division Hardy, partant du Cap, escalada la position du morne à Boispin et enleva celle de la Marmelade, défendue par 2,000 hommes, sous les ordres de Christophe. Le général Rochambeau, sortant du fort Dauphin, enleva, à la baïonnette, la position de la Mare-à-la-Roche, qui était défendue par de l'artillerie et 400 noirs.

Humbert fut moins heureux contre Maurepas, qui couvrait

la gorge des trois rivières, et flanquait la position des Gonaïves, cherchant à rentrer au Port-de-Paix.

Le capitaine-général lui envoya, par mer, un renfort de 1,500 hommes, sous les ordres du général *Debelle*, qui ne purent réussir à le rejoindre à cause des torrents et des mauvais chemins. 100 hommes d'artillerie de la marine prirent possession du quartier de Jean Rabel, et la garnison fut renforcée par 200 hommes de la bande d'un *marron* nommé *Golart*.

La frégate *la Furieuse* entre au Môle Saint-Nicolas, et débarque 300 hommes.

Christophe, pressé à la fois par les divisions Desfourneaux, Rochambeau et Hardy, est forcé de quitter le poste d'Enneri, et de se retirer dans les mornes.

23 février. Ensuite la division Desfourneaux s'empare des Gonaïves, pendant que celle de Rochambeau force une gorge stérile, nommée *Ravine-à-Couleuvre*, dont Toussaint occupait les plateaux avec un corps de 3,000 hommes. Les Français gravirent de tous côtés, et Toussaint, forcé dans ses retranchements, se retira sur la petite rivière avec perte de 800 tués.

Maurepas continuait à faire une forte résistance : afin de l'envelopper, la division Desfourneaux et 1,500 hommes de celle de Hardy descendirent la gorge des trois rivières, et Maurepas, qui avait connaissance de la défaite, se rendit selon les conditions de la première proclamation du général Leclerc. Cette soumission et les échecs que Toussaint venait d'éprouver, diminuèrent beaucoup son influence sur les noirs du nord.

Dans la lettre du 19 pluviôse an 10 (8 février 1802), adressée au général Dessalines, du quartier-général des Gonaïves, il lui disait : « Carabinez les chemins, faites jeter des cadavres et des chevaux dans toutes les sources; faites tout anéantir et tout brûler pour que ceux qui viennent pour nous remettre en esclavage, rencontrent toujours devant leurs yeux l'image de l'enfer qu'ils méritent ».

20 pluviôse (9 février). Dans une autre lettre de Toussaint, datée de son quartier-général Saint-Marc, adressée au général de brigade *Domage*, commandant en chef l'arrondissement de Jérémie, il dit : « Je donne ordre au général de brigade *Laplume* de brûler la ville de Cayes, les autres villes et toutes les plaines dans le cas où il ne pourrait résister aux forces de l'ennemi ».

24 février. Le général Leclerc marcha vers les Gonaïves, et le général Boudet vers Saint-Marc. A son approche, Dessalines fit incendier cette ville : sa propre maison avait coûté plusieurs millions. En y arrivant, on trouva 200 cadavres blancs et pas un être vivant.

Dessalines se retire par les crêtes des Fonds-Baptistes et des Mathieux, sur les Arcahayes, avec l'espoir de surprendre le Port-au-Prince. Il y avait là seulement 600 hommes de garnison, sous le général de Lacroix, qui, selon son expression, fut servi miraculeusement par la fortune. Deux chefs de bande, l'un nommé *de Rance*, l'autre *Lafortune*, se réunirent à lui. Les noirs, qui avaient long-tems infesté les bords du lac Henriquille, avaient forcé l'ancien gouvernement de reconnaître leur indépendance, et Toussaint avait vainement cherché à les réduire.

Le général de Lacroix avait appris que la huitième demi-brigade noire descendait des sources de la grande rivière pour attaquer le Port-au-Prince, pendant que Dessalines s'y portait par les Arcahayes. Cette demi-brigade fut attaquée par derrière par ces bandes et par devant par les chefs de canton des environs du Port-au-Prince : après un combat opiniâtre, elle se rendit prisonnière au nombre de 1,000 hommes, y compris les officiers et le chef *Pierre-Louis Diane*. Ils furent envoyés à bord de l'escadre de *la Touche-Tréville*. Le général de Lacroix ayant averti la Touche-Tréville de l'approche des détachements de Dessalines, cet amiral débarqua avec les deux tiers de ses matelots, et le général noir se retira sur le Mirebalais. Le général Boudet revint au Port-au-Prince, et le général Leclerc s'y rendit aussi des Gonaïves dans les premiers jours de mars.

Le général Leclerc, étant informé que les seuls dépôts *d'armes et de munitions* qui restaient à Toussaint, se trouvaient dans les mornes des Cahos (sur la rive droite de l'Artibonite), résolut d'y pénétrer. L'entrée principale était couverte par la Crête-à-Pierrot, redoute construite par les Anglais. La division Desfourneaux resta en observation dans le nord.

2 mars (11 ventôse). Les divisions Hardy et Rochambeau se mirent en marche vers les Cahos. Le premier, arrivé sur la coupe à l'Inde, y cerna 600 noirs, auxquels il ne donna pas de quartier, parce qu'ils venaient d'égorger une centaine de blancs.

Le général Rochambeau pénétra dans ces mêmes montagnes

par la rive gauche du Cabœiul, et fit mettre en liberté beaucoup de malheureux blancs qui s'y trouvaient.

Le général Debelle, à la tête de 10,000 hommes, arriva aussi sous les glaces de la Crête-à-Pierrot, après avoir dispersé quelques bandes de Dessalines, en arrière du bourg de la petite rivière; mais à son arrivée près du fort, du côté de l'Artibonite, une décharge de mitraille et de mousqueterie renversa 3 à 400 hommes. Les généraux Debelle et Devaux furent grièvement blessés; la division se retira sous les ordres du chef de brigade d'artillerie Pambouc. Le général *Dugua* remplaça Debelle. Un détachement de la division réussit à enlever le Trianon, où les Anglais, sous les ordres de Montalembert, avaient éprouvé un échec. Dans cette affaire, 50 Français furent tués : les noirs en perdirent plus de 200.

4 mars (13 ventôse). Le chef de brigade d'Henin, qui commandait ce détachement, prit poste au Mirebalais, dont les bourgs et les campagnes étaient incendiés.

9 mars (18 ventôse). Le général Boudet arrive aux Verrettes qui étaient brûlées : sur la place se trouvaient les corps entassés de 800 blancs égorgés la veille par Dessalines.

Un officier de Toussaint, frappé de ces atrocités, vint se rendre avec vingt gardes noirs qu'il commandait, et avertit que Toussaint était dans la Crête-à-Pierrot, où se trouvaient toutes ses munitions et ses armes.

Le général Boudet se décida à marcher contre lui. Passant l'Artibonite sans difficulté, il arriva à portée de canon de la Crête-à-Pierrot. On surprit le camp des noirs qui se précipitèrent dans les fossés et les écores de l'Artibonite; mais les Français, étant démasqués, furent renversés par le feu de la redoute. Les généraux Boudet et Dugua furent blessés grièvement. Le général de Lacroix fut le seul officier général qui resta. Il ramassa les blessés et, tournant le plateau, prit position sur la petite rivière. Il y fut rejoint par le général Leclerc qui, en donnant des ordres, reçut une contusion dans le bas-ventre. Dans cette attaque, la division Boudet eut 480 hommes tués ou blessés, et celle de Dugua 2 à 300. Les Français se retirèrent au bas du centre pour attendre des nouvelles des divisions Hardy et Rochambeau.

Le général Hardy rencontra sur le morne Nolo-des-Cahos, Dessalines, qui était sorti la nuit de la Crête-à-Pierrot; il lui tua une centaine d'hommes, et coupa sa communication avec le fort. En même tems, le général Salme s'empara d'un camp ennemi, et passa 200 noirs au fil de l'épée.

22 mars (1er germinal). Le général Rochambeau franchit la chaîne des Cahos, et passant par Mirebalais et la rive droite de l'Artibonite, il arriva devant le fort qui fut investi. Le général de Lacroix, qui fut particulièrement chargé de la contrevallation et de la circonvallation, dit qu'à la droite de sa ligne, gisaient les cadavres de 200 blancs égorgés, quinze jours auparavant, par Dessalines. Une bonne position de blocus avait été prise par le chef de brigade *Bachelu*, qui commandait le génie de l'armée. On réussit à lancer des bombes au milieu du fort. Le général Rochambeau, avec une batterie de sept pièces, venait d'éteindre le feu d'une redoute nouvelle, élevée sur le sommet de la Crête-à-Pierrot: il voulut l'emporter de vive force, et perdit 300 hommes. Déjà plus de 15,000 hommes étaient tombés devant ce fort, qui ne renfermait pas plus de 1,000 à 1,200 hommes.

Du 1er au 3 germinal (22 au 24 mars). On bombarda et canonna le fort. Toussaint avait trouvé moyen de donner l'ordre au chef de la garnison Lamartinière d'en sortir pendant qu'il attaquerait les derrières des Français. Ne pouvant réussir, il s'ouvrit un passage sur l'extrême gauche de la division Rochambeau. La retraite, dit M. le général de Lacroix, qu'osa concevoir et exécuter ce commandant, est un fait d'armes remarquable. « Nous entourions son poste au nombre de plus de 12,000 hommes; il se sauva, ne perdit pas la moitié de sa garnison, et ne nous laissa que ses morts et ses blessés. »

On trouva dans le fort les bagages de Dessalines, quelques canonniers blancs, un magasin à poudre, une grande quantité de fusils, et quinze pièces de gros calibres. Le général Leclerc, affligé de la grande perte des Français, la palliait dans ses rapports officiels.

Pendant ces opérations, Toussaint attaqua, à Plaisance, la division Desfourneaux; mais étant repoussé, il se posta au Dondon et à la Marmelade, pour couper les communications entre les différents corps de l'armée.

Afin de rétablir ses communications, le général Leclerc donna l'ordre à la division Rochambeau de se lier, par les Gonaïves, avec le général Desfourneaux, et à la division Hardy de se diriger sur le Cap. Cette dernière se trouva forcée de se frayer la route les armes à la main, étant attaquée partout par les cultivateurs armés, auxquels Toussaint fesait croire que l'armée française était défaite. Dans cette marche, on perdit 4 à 500 hommes.

Le général de Lacroix revint à Saint-Marc avec la division Boudet, et partit de là pour attaquer Charles Belair sur les

hauteurs Mathieux. Il gagna ce plateau après une marche des plus fatigantes. Belair en était parti la veille pour se réunir à Dessalines dans les grands Cahos. Le général de Lacroix écrivit à Belair, pour l'engager à imiter l'exemple des autres généraux qui avaient quitté Toussaint; mais il répondit « qu'il obéirait aveuglément à l'autorité de Toussaint-Louverture, reconnu comme gouverneur à vie par la constitution de la colonie, et par des services sans nombre que la France paraissait vouloir méconnaître ».

Le général de Lacroix délivra 5 à 600 personnes qui se trouvèrent cachées dans les gorges de cette montagne; un millier d'autres individus avaient été mis aussi en liberté dans les Cahos par les divisions Hardy et Rochambeau.

Le général de Lacroix se remit en route pour le Port-au-Prince, et en descendant le morne du Mardi-Gras, la tête de sa colonne, composée de troupes noires, rencontra un détachement de la même caste envoyé par le général Boudet, qu'elle attaqua comme ennemi, et perdit cinq hommes tués et une douzaine blessés.

La division Hardy, harcelée jusqu'aux portes du Cap, y fut renforcée par 1,200 matelots et de nombreux détachements d'artillerie de la marine, et par 4,000 hommes de troupes débarquées des escadres du Havre et de Flessingue.

Christophe, abandonné par une grande partie des noirs du nord, fit sa soumission au général Leclerc, sur une garantie écrite. Il se rendit au haut du Cap avec 1,200 hommes de troupes de ligne et 2,000 habitants de couleur, qui furent renvoyés sur leurs habitations.

Dessalines suivit l'exemple de Christophe, et Toussaint se trouvant abandonné, fit des propositions pour négocier sa soumission.

1er mai. Le général Leclerc lui écrivit, le 1er mai, pour lui déclarer qu'il jetterait le voile de l'oubli sur le passé; que l'arrêté du 28 pluviôse (17 février), qui le mettait hors la loi, serait rapporté, et qu'il serait maître de se retirer sur l'une de ses habitations.

A cette époque, l'armée française avait perdu dans les combats plus de 5,000 hommes : il y en avait autant dans les hôpitaux : de 23,000 combattants, il en restait à peine 12,000. Le nombre de personnes égorgées, hors des combats, montait à près de 3,000 (1).

(1) Selon quelques auteurs, 40,000 Français, tant de troupes de terre que de mer, ont péri à Saint-Domingue.

Toussaint et Dessalines prêtèrent serment de fidélité : le premier sur son habitation Sancey, près des Gonaïves ; l'autre sur une de ses habitations près de Saint-Marc.

La colonie en la possession de la France, commençait à prospérer, lorsque la fièvre jaune éclata au Port-au-Prince et au Cap. Tel fut le nombre de victimes, qu'on manquait des moyens pour leur rendre les derniers honneurs.

Toussaint, qui était vieux et infirme, se retira sur une de ses habitations, déclarant qu'il ne voulait plus se mêler des affaires publiques. Mais plusieurs circonstances concoururent à faire présumer qu'il songeait à renouveler la guerre.

Le général Leclerc intercepta une correspondance secrète entre Toussaint et son agent Fontaine, qui ne laissait aucun doute sur un projet qu'il préparait en secret, et dont Clervaux, Christophe et Maurepas étaient déjà informés. Ces généraux ayant traité sans ses ordres et craignant son ressentiment, sollicitèrent sa déportation auprès du général Leclerc. Celui-ci accéda à cette demande dont il sentit la nécessité.

Le général Brunet se chargea d'exécuter cet ordre. Pour y parvenir plus sûrement, il eut recours à la ruse et invita Toussaint à venir dîner chez lui.

Toussaint, entouré de troupes, fut arrêté (11 juin) à mi-chemin des Gonaïves où il se rendait avec vingt hommes : on le conduisit au port, et il fut mis à bord du *Héros*. Là, il adressa au commandant ces paroles mémorables : « En me renversant, on n'a abattu à Saint-Domingue que le tronc de l'arbre de la liberté des noirs ; il repoussera par les racines ; parce qu'elles sont profondes et nombreuses ».

Débarqué en France, il fut enfermé au fort de Joux, où il est mort après dix mois de captivité, au mois d'avril 1803 (1).

Pendant que la fièvre jaune menaçait d'anéantir les troupes, on opéra un désarmement général, ce qui donna plus de 30,000 fusils, dont 20,000 avaient été achetés par Toussaint aux Anglais, aux Américains et aux Danois.

L'éloignement de Toussaint blessa le cœur des noirs, qui, instruits à son école, connaissaient bien les ressources que l'île pouvait leur offrir, ainsi que les positions militaires, et qui

---

(1) Laujon, Précis historique, etc., 1re partie.

avaient de grands avantages sur les nouveaux soldats d'Europe, par rapport au climat.

Lamour de Rance et *Lafortune*, qui avaient fait leur soumission, rallumèrent la guerre (août) aux environs de Léogane et du Petit-Goave, et exercèrent des cruautés qui font frémir : des prisonniers eurent les yeux arrachés avec des tire-balles ; d'autres furent cuits à petit feu, ou sciés entre deux planches. La population de couleur se retira dans les mornes. *Charles Belair*, neveu de Toussaint-Louverture, se mit à la tête d'une bande et gagna les mornes des Cahos. Dessalines, que Rochambeau avait nommé commandant à Saint-Marc, partit pour combattre les insurgés : il fit arrêter Belair, dont il était jaloux, et l'envoya avec sa femme liés et garrotés ; ils furent tous deux condamnés à mort et fusillés d'après la sentence d'une commission militaire, composée d'officiers noirs ou de couleur, et présidée par le général Clervaux.

Belair était le moins sanguinaire de tous les chefs noirs : « il avait sauvé, dit le général de Lacroix, une foule d'habitants du Port-au-Prince, et plusieurs officiers distingués, qui habitent encore aujourd'hui Paris ».

Après cette exécution, le général Dessalines, pour venger la mort de quelques soldats européens, fit massacrer 300 noirs ou hommes de couleur de l'Artibonite par la quatrième demi-brigade coloniale.

Dans le département du nord, *Sans-Souci*, ennemi du général Christophe et commandant de l'arrondissement de la grande rivière, arbora l'étendard de la révolte ; et à la tête de déserteurs, il fit replier les postes du Dondon et de Plaisance, et tua beaucoup d'hommes de différents corps dirigés contre lui, sous les ordres des généraux Boudet et Christophe.

Les cultivateurs du Moustique font une résistance opiniâtre contre les généraux Boyer et Maurepas ; et, en même tems, les cultivateurs des mornes près le Port-de-Paix forcent la garnison de cette ville, et s'emparent du grand fort dans lequel se trouvaient 25 milliers de poudre qui furent enlevés avec promptitude. Le général Dugua y arriva du Cap avec 800 hommes après cet événement.

Le bruit de nouveaux renforts français, l'arrivée des noirs déportés de la Guadeloupe, et le maintien de l'esclavage à la Martinique, firent croire aux principaux chefs noirs qu'on voulait rétablir l'esclavage à Saint-Domingue. Cette croyance fut fortifiée par les paroles adressées à l'évêque Grégoire par

le premier consul, dans une présentation officielle de l'Institut, et qui furent répétées partout dans la colonie. « D'après ce qui se passe à Saint-Domingue (lui avait-il dit), je voudrais que les amis des noirs eussent, dans toute l'Europe, la tête voilée d'un crêpe funèbre. »

Du 26 au 27 fructidor (13 au 14 septembre). Pétion, chef audacieux, fit désarmer les canonniers européens, et entourer l'artillerie des redoutes du haut du Cap par les troupes coloniales. Cette défection fut suivie par celle du général Clervaux.

30 fructidor (16 septembre). Les rebelles sous leurs ordres, réunis aux cultivateurs des environs du Cap, prirent le fortin Pierre-Michel, mais ils furent repoussés avec grande perte par la garnison du fort Jeantot, sous les ordres du chef de brigade Anhouil, qui sauva les débris de l'armée et la ville du Cap.

Au commencement de l'attaque du Cap, le général Leclerc avait envoyé à bord des bâtiments de la rade, de 1,000 à 1,200 hommes des demi-brigades coloniales, qui furent tous massacrés par les équipages.

Le général Leclerc ne tarda pas à être abandonné par les troupes coloniales : il tomba malade : les révoltés en étant instruits, s'approchèrent du Cap.

6 brumaire (8 octobre). Le général Clausel, qui avait remplacé le général Boudet, fut attaqué sur le haut du Cap par les troupes réunies de Clervaux et de Christophe, et forcé de se retirer. Le général Leclerc, tombé malade le 22 octobre, expira dans la nuit du 10 au 11 brumaire (1er au 2 novemb.). Son corps fut transporté sur le vaisseau *le Swiftshure*, à bord duquel se trouvait sa veuve.

Le général Rochambeau succède au général Leclerc, avec un renfort de 20,000 hommes.

Les maladies contagieuses moissonnèrent presqu'entièrement l'armée française, et Rochambeau ne pouvait plus compter, pour rétablir la tranquillité dans la colonie, que sur le secours des hommes de couleur auxquels il fallait confier la garde du fort et des places les plus importantes.

Ce fut dans ces circonstances que Darbois se permit de faire arrêter et noyer, sans forme de procès, le mulâtre *Bardin*, commandant la gendarmerie au *Petit-Trou*. Cet homme avait rendu des services essentiels. C'était lui qui, lors du débarquement des troupes françaises, leur avait ouvert le *port Bizoton*, qui les avait rendus maîtres du Port-au-Prince.

Cette action arbitraire et cruelle produisit sur-le-champ le soulèvement des hommes de couleur. Ils résolurent de se joindre aux bandes de noirs les plus voisines et vinrent fondre sur les troupes françaises, à la tête de ces mêmes noirs contre lesquels, quelques jours avant, ils combattaient avec toute la fureur de la haine.

1803, 28 novembre. Les chefs noirs, réunis aux Gonaïves, abjurent la souveraineté de la France et nomment Dessalines *gouverneur-général* par une déclaration du 1[er] juin 1804, qu'ils nomment le premier jour de l'indépendance d'Haïti. En imitation du premier consul de la France, Dessalines se fit sacrer et couronner empereur d'Haïti, sous le nom de Jacques I[er]. Le 8 novembre suivant, 1804, cette cérémonie fut faite avec beaucoup de pompe par un missionnaire, le capucin *Brelle* de Douai.

1805, 20 mai. Craignant les violences de Dessalines, on lui soumit un plan de constitution; mais inutilement. Il ne tarda pas à se conduire en tyran. Le 28 février, il avait prescrit des massacres partiels, et le 28 avril suivant, il ordonne le massacre des blancs, à l'exception des prêtres, des officiers de santé et de quelques partisans, ce qui fut impitoyablement exécuté.

Dans le moment où tout contribuait à multiplier les embarras autour du général Rochambeau, l'officier qui commandait dans la ville de Cayes fait arrêter les mulâtres *Prosper* et *Brachai*, ainsi que la plus grande partie de ceux qui composaient la gendarmerie de cette ville et les fait noyer pendant la nuit. *Desravines*, habitant de ce quartier, est également arrêté avec son fils, et fusillé le même jour. Aucun militaire alors ne se crut en sûreté, et le plus grand nombre d'entre eux se joignirent aux noirs.

Au mois d'avril 1803, de nouveaux renforts arrivent; mais les Anglais, après le renouvellement de la guerre, y envoyèrent une escadre. Rochambeau, après avoir lutté treize mois contre les noirs, et se trouvant cerné par terre et par mer, est forcé d'entrer en capitulation avec le général Dessalines et d'évacuer l'île. Ses troupes, au nombre de 8,000, se rendirent prisonnières de guerre : l'évacuation du Port-au-Prince eut lieu le 16 vendémiaire an 12 (7 octobre 1803), et celle du Cap le 8 frimaire an 12 (28 novembre 1803).

Selon le tableau fourni par le général de Lacroix, les troupes de terre et de mer employées à l'expédition de

Saint-Domingue, sous le gouvernement du capitaine-général Leclerc, sont portées à 35,131, dont plus de 25,000 l'avaient devancé dans la tombe : il n'existait à sa mort que 2,200 combattants, et il y avait alors environ 7,500 individus dans les hôpitaux; les débris et 20,000 autres victimes arrivées à Saint-Domingue dans les treize derniers mois de notre domination agonisante, ainsi que l'infortunée population créole, ont péri après la mort du général Leclerc.

État des pertes faites à Saint-Domingue, pendant le commandement du capitaine-général Leclerc, dans l'espace de neuf mois.

Habitants de tout sexe égorgés par les ordres de Toussaint-Louverture	3,000
Officiers-généraux d'état-major, de corps ou isolés morts dans les combats ou de maladie	1,500
Officiers de santé morts de maladie	750
Soldats tués à la guerre	5,000
Soldats morts de maladie	20,651
Marins militaires morts dans les combats ou de maladie	8,000
Marins de commerce *id.*	3,000
Employés militaires et civils *id.*	2,000
Hommes civils accourus dans la colonie pour y faire fortune	3,000
Habitants morts dans les combats	800
Habitants morts de maladie ou de fatigue dans le service militaire	1,800
Noirs et hommes de couleur tués par la guerre	7,000
Idem morts de maladie ou de fatigue	2,000
Idem noyés ou tués dans des assassinats juridiques	4,000
Total des hommes perdus par mort violente pendant le commandement du général Leclerc	62,501

Au 1er janvier 1819, sur 43 officiers-généraux qui ont fait partie de l'armée expéditionnaire, 26 ont péri de mort violente ou avant le terme de l'existence ordinaire; un est mort civilement; deux languissent loin du sol de la patrie; deux ont été frappés de proscription; huit à l'automne de la vie ont été réduits à la nullité par la retraite, et quatre seulement ont atteint péniblement les faveurs du rang dont ils jouissent.

Sur 10 officiers-généraux qui composaient l'armée colo-

niale, huit ont péri misérablement; un a obtenu sa retraite; enfin le dixième a placé sur sa tête la couronne d'Haïti (1).

« On estime, dit M. Malouet, que sur 500,000 nègres de tout âge et de tout sexe, il a péri par le fer, depuis dix ans, près de 200,000 mâles, la moitié des mulâtres en état de porter les armes, et moitié de la population blanche qui était de 35 à 40,000 âmes (2). »

1806, 1er janvier. *Acte d'indépendance. Armée indigène.* « Les généraux, après avoir donné d'une voix unanime leur adhésion au projet bien manifesté d'indépendance, ont tous juré à la postérité, à l'univers entier, de renoncer à jamais à la France, et de mourir plutôt que de vivre sous sa domination. Signé Dessalines, général en chef; Christophe, Pétion et trente-quatre autres officiers. »

Les généraux Clervaux, Greffard et Gabard meurent subitement. D'autres chefs, craignant les mesures sanguinaires de Dessalines, résolurent de le tuer. Il périt dans une embuscade que lui avait dressée Pétion, à Port-Rouge, près du Port-au-Prince, le 17 octobre 1806. Ensuite on massacra ses agents.

Le 21 octobre, on publia une proclamation dans laquelle on dit « que Dessalines fut une sangsue qui fit massacrer le paisible marchand anglais *Thuat* et tous les gens riches qui pouvaient lui causer la moindre inquiétude. Le trésor public devait fournir annuellement 20,000 piastres pour chacune de ses maîtresses, et il n'en eut pas moins de vingt. La constitution établie par ce tigre était uniquement le fruit de son avarice et de sa férocité. Soldats, vous serez habillés maintenant et payés. Colons, vous serez protégés. Le peuple et l'armée proclament provisoirement, jusqu'à l'introduction de la nouvelle constitution, le général *Christophe* comme chef intermédiaire d'Haïti ».

Christophe commença son règne par l'exécution des généraux *Moreau* et *Guillaume Lafleur,* des adjudants-généraux *Mentor* et *Boisrond Tonnerre*, des colonels *Baziles* et *Aoua.* Plusieurs autres officiers noirs furent passés par les armes.

Christophe alors, voulant se populariser, proposa le plan

(1) Histoire de la Révolution de St.-Domingue, par le général de Lacroix, t. II, ch. 20.

(2) Malouet, Mémoire sur les colonies, t. IV. Introduction.

d'une *constitution,* déclarant qu'il voulait établir une constitution qui garantirait la sûreté des personnes et des propriétés. Il déplorait hautement le sort de Dessalines, et bientôt la guerre éclata entre lui et le général mulâtre Pétion qui, échappé aux troupes de Christophe, regagna le Port-au-Prince et arma contre lui tous ses partisans.

Il convoqua, au Port-au-Prince, l'assemblée constituante, composée de ciquante-six membres, et sous prétexte de leur laisser la liberté des délibérations, il ordonna aux troupes de rentrer dans leurs cantonnements. Les chefs de couleur s'y opposèrent; et les généraux de l'ouest firent nommer dix-huit membres de plus, ce qui donna la majorité : *Pétion* fut proclamé *président de la république,* le 27 décembre 1806.

1807, 1er janvier. Christophe, apprenant cette nouvelle, fit prendre les armes, et un combat sanglant eut lieu dans les champs de Cibert, dans lequel les noirs du nord furent défaits. Christophe prit le titre de *Président de l'État d'Haïti,* et Pétion celui de *Président de la République.* Une guerre sanglante eut lieu entre ces deux hommes de couleur. Le premier, aidé de deux officiers anglais, le capitaine *Goodall* et M. M.-J. *Cullogh,* enleva Jean-Rabel et ensuite la ville du Môle Saint-Nicolas.

Pétion, aidé par *Goman*, attaque Rigaud, qui, soutenu par *Borgella,* fut d'abord victorieux; mais étant tombé malade, Rigaud meurt sur l'habitation Laborde, laissant son gouvernement à Borgella.

Pendant ces entrefaites, quelques navires des forces navales d'Haïti, ayant arboré le pavillon de la république, furent attaqués par sir *James-Lucas Yeo.* La frégate *la Princesse Royale Améthiste* se rendit, après avoir perdu à son bord 96 hommes tués ou blessés.

Pendant la contestation entre Borgella et Pétion, Christophe voulut tenter fortune dans les plaines de l'ouest; mais il trouva de la résistance de la part des troupes de Boyer, qui étaient sorties du Port-au-Prince. Les hommes de couleur, craignant de s'exterminer par leurs divisions, engagèrent Borgella à rentrer sous les ordres de Pétion, et les deux chefs finirent par un arrangement d'après lequel ils cessèrent leurs hostilités, et s'engagèrent à se réunir contre des attaques étrangères et de ne pas dépasser, à main armée, une ligne de frontières de 10 lieues de profondeur passant par les plaines et les mornes du Boucassin.

1808, 10 août. Déclaration de guerre de la part du gouverneur-général de Porto-Rico, *don Torribio Montes.* Ce gouverneur, agissant d'après l'ordre de la junte de Séville, envoya des agents pour préparer les esprits à la révolte. L'un d'eux, le capitaine *Brasseti,* vint mouiller, le 22 septembre, dans le port de Santo-Domingo. On trouva à bord de son navire 200 lettres ou proclamations incendiaires : il fut arrêté et envoyé à Porto-Rico.

Le cabinet d'Angleterre profita de ces circonstances pour conclure une alliance offensive et défensive avec le gouverneur don Torribio Montes. En même tems, ce dernier envoya un commissaire, *Salvador Felix*, pour exciter à la révolte les habitants des côtes méridionales de la partie de l'est. Il débarqua, le 26 septembre, à Barahonde, où il fut secondé par un homme entreprenant, *Cristobal-Hubert Franco* (1).

Le 3 octobre, le colonel *Aussenac* fut envoyé par le général en chef pour établir l'ordre : le 6, il arriva, avec d'autres officiers, au bourg d'*Azua;* le 10, il marcha contre les insurgés à la tête de deux compagnies de dragons et 80 hommes de troupes de ligne, laissant M. *Bardin,* chef de bataillon, pour commander au bourg. Après une marche pénible de 20 lieues, le colonel arriva, le 12, sur les bords du Petit-Yaqui, où les révoltés, au nombre de 200, se trouvaient postés sur un morne à pic, nommé le *Malpasso.* Les Français gravirent la montagne, mais ils furent obligés de rétrograder après avoir vu tomber leur commandant, le lieutenant *Pointe.* Le colonel Aussenac retourna à Azua, et ayant reçu un renfort de 40 hommes de couleur et de 50 grenadiers, il se décida à marcher contre l'ennemi. Le 21, il envoya 50 hommes pour reconnaître les ennemis d'Azua, et à la distance de trois quarts de lieue, ils furent attaqués en embuscade par 200 hommes commandés par *Joseph Espinosa.* Le colonel, se trouvant au milieu des ennemis, fit sortir, le 22 octobre, 80 hommes d'infanterie qui incendièrent les plantations à vivres des environs de ce bourg.

Combat de Savane-la-Mule. Les insurgés, au nombre de 500, occupaient le plateau de ce nom. Le colonel Aussenac partit, le 23 octobre, à la tête de 150 hommes d'infanterie,

(1) Voy. sa lettre et celle du général Ferrand dans le Précis historique (p. 28 et 29) de St.-Domingue, par M. Guillermin, chef d'escadron, etc.

et attaqua les ennemis avec une impétuosité si grande, qu'ils prirent la fuite, laissant six morts sur le champ de bataille.

Le général Ferrand, laissant le colonel Aussenac pour contenir les ennemis dans le sud, partit pour le rencontrer dans l'est, à la tête de 500 hommes, après avoir adressé, le 30, une proclamation aux habitants de cette partie de l'île.

Combat de Palo-Hincado. Le 7 septembre, le général arrive en vue des Espagnols, au nombre de 1,200 hommes d'infanterie et 600 hommes de cavalerie qui étaient retranchés sur un plateau. Malgré l'avantage de position des ennemis et une si grande disparité de forces, il résolut de les attaquer. Un feu terrible mit le désordre dans ses rangs. Les ailes, attaquées par la cavalerie, s'enfuirent devant elle, et le général essaya en vain de rallier ses troupes. Harcelé dans sa retraite et voyant tomber plusieurs de ses officiers et un grand nombre de soldats, il résolut de ne point survivre à sa défaite, et se tira un coup de pistolet. Sa mort anima l'audace des ennemis, qui poursuivirent les Français avec un tel acharnement que 40 seulement rentrèrent dans la ville de Santo-Domingo.

Le 9 novembre, le général *Barquier* prit le commandement; le colonel Aussenac opéra sa retraite à Santo-Domingo, et déclara cette ville en état de siége.

10 novembre. *Prise de Samana* par les Anglais, commandés par le capitaine *Dashwood.* Une expédition anglaise expédiée de la Jamaïque, composée de trois frégates et de deux bricks, aborda à ce port, captura cinq navires, se rendit maîtresse des fortifications et obligea le commandant *Castel* à capituler.

1809, 24 janvier. *Combat de Saint-Jérôme. Levée forcée du blocus de Santo-Domingo.* Les lignes de circonvallation qui s'étendaient depuis la mer étaient défendues par 1,100 hommes. Une seconde ligne de retranchement, occupée par 600 hommes, protégeait le flanc gauche du fort Saint-Jérôme; la cavalerie, forte de 500 hommes, couvrait le quartier-général, et 2,000 hommes occupaient les frontières de *Galard* et de *Manganamagua.*

La garnison, sous les ordres du colonel Aussenac, fit une sortie. Une colonne de 500 hommes, avec deux pièces de 8, attaqua de front les retranchements, tandis qu'une autre colonne de 400 hommes les attaquait sur les derrières; ensuite les deux colonnes réunies se portent sur le fort

Saint-Jérôme dont elles s'emparent. La perte des Espagnols fut d'environ 150 hommes morts et 80 prisonniers; celle des Français fut évaluée à 40 hommes tués et 30 blessés. Une négociation fut entamée entre les deux commandants espagnol et français, et ils avaient même rédigé les articles qui devaient servir de base à une paix solide; mais les hostilités recommencèrent le 14; et le 19, le colonel Aussenac reçut l'ordre de traverser la rivière Ozama, dont la rive opposée était occupée par l'ennemi. A cet endroit, la rivière avait environ 150 pas géométriques de largeur. 800 hommes qui composaient l'armée expéditionnaire attaquèrent la ligne des retranchements et mirent en déroute l'ennemi, qui laissa 150 hommes tués et 55 blessés. La perte des Français ne fut que de 100 hommes en tués et blessés. Les Espagnols se retirèrent aux anciens retranchements de Manganamagua. Une rencontre eut lieu, dans laquelle les Français réussirent à enlever les ouvrages avancés de l'ennemi, mais avec perte de 15 hommes tués et 45 blessés. Celle des Espagnols fut plus considérable que dans le combat du 20.

11 mars. Une convention d'échange de prisonniers eut lieu entre *Joseph Abreu* et *Gilbert Guillermin*, qui s'effectua, les 12 et 13 mars, sur les rives de l'Isabelle.

Déjà la garnison et les habitants de Santo-Domingo, faute de provisions, avaient mangé des animaux immondes et des racines vénéneuses. Le 23, le capitaine *Begon* arrive et fait entrer dans le port un petit bâtiment armé par les Anglais et chargé de vivres venant de Saint-Thomas.

Deuxième combat de Galard. Le colonel *Lafilton*, à la tête de 450 hommes, rencontra un corps ennemi fort de 1,500 hommes qu'il mit en déroute à Galard, avec perte de 60 hommes tant tués que blessés. Le colonel eut 4 hommes tués et 18 blessés.

Malgré cet échec, l'ennemi revint occuper la même position le lendemain. Le colonel *Vassimon*, à la tête de 450 hommes, les réattaque et les force à se retirer avec perte de 46 hommes tués et 60 blessés.

Une escadre anglaise de quatre navires bloquait le port et 8,000 hommes de troupes resserraient la ville. Malgré cette force, Vassimon fit une sortie le 19, rencontra et repoussa les Espagnols à Arroyohonde, et rentra à Santo-Domingo à la tête de 1,200 maraudeurs qui avaient procuré quatre jours de vivres pour les habitants.

Le 12, le colonel *Fortier* sortit avec 1,200 hommes et 1,200 femmes à la distance de six lieues, repoussa l'ennemi en deux rencontres et rentra avec des vivres pour deux jours.

La population de la ville était composée de 3,000 individus de tout âge et de tout sexe, dont 1,100 soldats. Le 14, la goëlette *la Fortunée,* appartenant à M. *Fleury,* armateur, réussit à gagner le port sous la protection des forts et de dix péniches armées, et apporta des provisions pour deux mois.

Le 5 mai, *la Fortunée* armée en course, sous le nom de *Beau Narcisse,* entra dans le port, avec une cargaison de 250 barils de farine et quelques salaisons; et le lendemain, *la Supérieure* aborda avec une cargaison de comestibles.

Le 7, don *Joseph Arata,* colonel d'infanterie, chef du régiment de Porto-Rico, envoya un officier, don *Joseph Cabrero,* pour sommer la garnison de se rendre. Le général Barquier répondit, qu'il remplirait son devoir en continuant de défendre et de conserver la place.

Le 11, onze bâtiments de guerre anglais, sous le commandement du capitaine *Price Cumby,* se présentèrent devant la rade en ligne de bataille. Ce commandant annonça, le 16, au général Barquier, que son roi voulait la réduction de Santo-Domingo; et il fit une sommation de rendre cette place aux forces de S. M. britannique. Le général Barquier persista à dire, qu'il était déterminé à défendre la place jusqu'à la dernière extrémité.

Le 22, le colonel Aussenac sortit encore avec 350 hommes, et rencontrant les Espagnols sur les hauteurs de *Saint-Carle,* il les repoussa avec perte d'environ 25 hommes tués ou blessés. 3 Français furent tués et 6 blessés.

Le 28, l'ennemi démasqua une batterie de 5 pièces d'artillerie à 450 toises de la redoute de l'Ozama. La première décharge blessa 6 hommes; les boulets des Anglais, dits à la *Shrapnell,* renfermant une quantité de balles, furent très-meurtriers. En même tems, les Anglais commencèrent à bombarder la ville au moyen des grandes chaloupes de leurs vaisseaux, dont le nombre se trouvait augmenté de 4. Le 10, les Espagnols établirent une nouvelle batterie dans l'ouest de la ville qui fit un feu terrible. Le 4 juin, Arata meurt, et Sanchez, qui lui succéda, fit une nouvelle sommation le 20 juin.

Le 25 juin, le commodore *Fabre* fit connaître l'état de situation des vivres, dont il ne restait en magasin que pour vingt jours, en continuant de les fournir à demi-ration ou à raison de 12 onces (1).

Ne pouvant plus lutter contre la faim, le général Barquier assembla le Conseil de guerre le 30 juin 1809.

D'après une convention conclue, le 6 juillet, entre le général Barquier et le général *Hugh Lyle Carmichael,* commandant les forces britanniques devant la ville de Santo-Domingo, les forces françaises de toutes armes, les troupes coloniales qui en font partie, et tous les individus attachés à l'armée ou à l'administration, durent évacuer la ville de Santo-Domingo et les forts qui en dépendent, et être transportés en France aux frais du gouvernement britannique, et dans douze jours au plus tard. Le 11 juillet, les troupes anglaises entrèrent dans la place, qui avait été investie par terre et bloquée par mer depuis huit mois, c'est-à-dire depuis le mois de novembre 1808 jusqu'au mois de juillet 1809 (2).

1811. Après trois ans de lutte entre Christophe et Pétion, le général Rigaud débarque aux Cayes. Cet ancien général de Pétion fut nommé par celui-ci commandant du sud, où il trouva de nombreux partisans. Cette influence amena une rupture. Christophe en profita et marcha sur le Port-au-Prince. Ces deux rivaux, sentant le danger de leur situation, firent un pacte fédératif signé à Miragoane, d'après lequel Rigaud conserva le gouvernement du sud, et Pétion celui de l'ouest. Mais bientôt après la retraite de Christophe,

---

(1) Maximum du prix des comestibles à Santo-Domingo, au mois d'août 1809, époque du blocus de cette place par terre et par mer.

Farine de froment, la livre. . . .	8 f.	25 c.
Pains de 30 onces.	33	»
Viande de bœuf ou de cochon . .	11	»
— — de chien. . .	5	50
Une poule.	55	»
Pois ou haricots.	5	50
Un cuir de bœuf.	8	25
Mauvais vin, la bouteille.	11	»

(2) Précis historique des derniers événements de la partie de l'est de Saint-Domingue, etc., par M. Gilbert Guillermin, chef d'escadron. Paris, 1811.

les deux gouverneurs rallumèrent leur haine personnelle. Christophe en profita de nouveau pour se faire sacrer et couronner au Cap par l'archevêque, sous le titre de *roi Henri*, le 2 juin 1811.

Ainsi protégé par l'église, il créa, pour les noirs, un ordre de la *Légion-d'Honneur*, altéra le nom de sa capitale du Cap Français au *Cap Henri*, et fit publier une *Gazette Royale*, avec cette épigraphe tirée de Voltaire :

« *Le premier qui fut roi fut un soldat heureux ;*
» *Qui sert bien son pays n'a pas besoin d'aïeux.* »

Ses forces militaires se composaient de 10,000 nègres, d'une frégate de 44 canons, de 9 sloops de guerre, de 11 bricks et de plusieurs goëlettes.

Le général Pétion occupait le côté opposé de l'île, à la tête des mulâtres.

1814. Dans l'Almanach royal d'Haïti pour l'année 1814, on trouve l'aperçu suivant de la situation de l'île à cette époque :

« Les principes du gouvernement féodal sont inconnus à Haïti, mais les titres de noblesse héréditaires et l'ordre royal et militaire de Saint-Henri sont destinés à récompenser ceux qui se dévouent au service public, ou qui versent leur sang pour leur roi ou pour leur pays. Un grand Conseil d'état et un Conseil privé, composés des grands dignitaires et des principaux officiers du royaume, délibèrent sur tous les sujets que le roi leur soumet. Les affaires sont sous la direction de quatre ministres : un pour la guerre et la marine; un pour les finances; un pour les affaires étrangères ; et un pour la justice : il y a aussi un secrétaire d'état. Les hallebardiers de l'armée, équipés avec le plus grand soin, forment la garde royale. L'armée elle-même est bien aguerrie et bien disciplinée; ses bataillons sont toujours au complet; les officiers sont d'une valeur et d'une expérience éprouvées, et leur profession est la plus honorée. L'ambition des pères est de procurer cette carrière à leurs enfants.

» La législation consiste en un code de lois simples, claires, précises et bien adaptées aux mœurs, aux coutumes et au caractère de la nation. Un code d'agriculture, monument de la sollicitude du roi, et dont on ne trouve point d'exemple chez aucune autre nation, règle les rapports et devoirs réciproques des propriétaires, des fermiers et des laboureurs, la police des plantations, la nature et les préparations des

différentes productions du sol, en un mot, toute l'économie rurale d'Haïti. Les principes de ce code sont fondés sur la justice et l'humanité; les cultivateurs sont classés parmi les hommes libres, et le travail est autant récompensé que la paresse est punie. Le gouvernement met tous ses soins à encourager l'agriculture, comme la véritable base des richesses; mais il a établi également plusieurs manufactures qui présagent les plus heureux succès. Le gouvernement donne l'attention la plus sérieuse à la morale publique. Le mariage est honoré et protégé; aucun Haïtien ne peut occuper de place de distinction, s'il n'est marié, et le divorce n'est plus permis.

» La religion catholique a recouvré son antique splendeur : sa hiérarchie consiste en un archevêque, trois évêques et un prêtre dans chacune des cinquante quatre paroisses. Le roi est toujours prêt à les aider de ses deniers et a déjà fourni au culte des sommes considérables.

» Une école militaire a été établie au cap Henri ; les professeurs sont payés par le gouvernement; ils enseignent aux élèves la lecture, l'écriture, la grammaire, la géographie, l'histoire, les mathématiques, la tactique et la théorie militaires, l'art de dresser les plans, cartes, fortifications, etc. Les jeunes gens se livrent en outre à tous les exercices de gymnastique. Dans chaque ville et dans chaque village du royaume, il y a une école où l'on enseigne le latin et le français, la géographie, l'histoire, les mathématiques, le dessin et les arts d'agrément. Le roi affecte des terres à chaque école, récompense les maîtres les plus zélés, et distribue des prix annuels aux élèves les plus distingués. »

Les écoles sont en général dirigées par des Anglais.

1814. Traité de paix entre Christophe et Pétion, par lequel ils consentent de rendre Santo-Domingo aux Français, et les habitations aux propriétaires, à l'exception de celles occupées par les officiers-généraux.

La partie espagnole de l'île qui avait été prise par les Anglais, en 1809, est restituée à l'Espagne par le traité de Paris de 1814.

1814. Vers la fin d'octobre, le général *Dauxion-Lavaisse*, muni des instructions de M. Malouet, ministre de la marine de S. M., débarqua à Saint-Domingue, et fit des propositions qui furent rejetées. Cet agent retourna à la Jamaïque dans les premiers jours de décembre, et sa mission

fut ensuite désavouée par le gouvernement français, le 10 janvier 1815 (1).

1816. Deux ans après, une seconde députation arriva sur la frégate française *la Flore*, mais n'amena point de résultat plus satisfesant (2).

Après la réunion de la portion septentrionale de l'île au reste de la république, une troisième mission fut confiée à M. *Aubert du Petit-Thouars*, qui annonça au gouvernement haïtien la résolution du roi Louis XVIII, de reconnaître l'indépendance de l'île, sous condition de conserver le droit de *suzeraineté* de la couronne de France, ce qui empêcherait la république de traiter avec d'autres nations, ou de faire des changements dans sa constitution, sans le consentement de la France; condition qui ne fut point admise.

1816, 9 octobre. Décret du sénat qui nomme *Alexandre Pétion* président à vie de la république d'Haïti. Le lendemain, il prêta le serment de maintenir la constitution et de faire respecter l'indépendance du peuple.

1816, 12 novembre. Proclamation de Pétion au peuple et à l'armée, concernant la négociation avec le gouvernement français. « Votre garantie, dit-il, est dans vos armes; réservez-les contre tous ceux qui tenteraient de vous troubler, et profitez, par votre travail, des avantages que la terre la plus féconde ne cesse de vous offrir. » Il ordonne l'impression de sa correspondance avec les commissaires français.

Le président Pétion se maintient dans une portion de l'île, aidé par un sénat et une chambre des représentants jusqu'à sa mort, qui eut lieu le 29 mars 1818. Pour honorer sa mémoire, on prononça son oraison funèbre dans toutes les communes. On lui a élevé un tombeau de marbre sur la place du Gouvernement au Port-au-Prince, et on a décerné de fortes pensions à sa famille (3).

---

(1) Voy. le *Moniteur* de France de cette date, et Précis historique des négociations entre la France et Saint-Domingue, pièces justificatives. Négociation de Dauxion-Lavaisse, etc., p. 91-205.

(2) Voy. Précis historique des négociations, etc., entre la France et Saint-Domingue, négociations de MM. Esmangard et de Fontanges, p. 206-270.

(3) Pétion n'avait que 48 ans; quelques condamnés disent qu'il se laissa mourir de faim : d'autres qu'il tomba dans un état d'anéantissement après son refus d'accepter les propositions

1818. Le général *Boyer* lui succède, le 27 mars 1818, avec l'approbation des autorités républicaines. Boyer avait le grade de général de brigade dans l'armée de Leclerc, et celui de chef de l'état-major auprès de Rochambeau.

1er avril. *Proclamation de Jean-Pierre Boyer au peuple et à l'armée*, pour leur annoncer la mort d'Alexandre Pétion, et son élection, par le sénat, comme président d'Haïti (1).

15 juin. Proclamation du président Boyer, dans laquelle il dit, qu'en acceptant la première magistrature de la république, il a contracté envers elle de grandes obligations; qu'il les remplira dans toute leur étendue; que chaque instant de sa vie sera consacré au bonheur public, à éclairer le peuple sur ses vrais intérêts, et à lui montrer ses devoirs. La culture, source première de la prospérité d'un état, sera protégée et encouragée; la justice et une confiance réciproque en garantiront la durée.

9 juin. Proclamation du roi Henri, dans laquelle il promet sécurité aux personnes et aux propriétés; que nul ne sera inquiété pour sa conduite antérieure; qu'il rendra leurs grades à tous les officiers civils et militaires. Il ajoute ensuite qu'il accordera les honneurs les plus brillants et les plus grandes récompenses à ceux qui reconnaîtront, sans hésiter, son autorité, et montreront le plus de zèle pour rétablir l'union.

1820. La tyrannie de Christophe excita une indignation générale. La garnison de Saint-Marc, jointe aux habitants de cette ville, envoient à Boyer pour lui déclarer qu'ils se soumettent à la république. En conséquence de cette déclaration, le président s'avance avec un corps de troupes sur Saint-Marc. Christophe, alors malade, fait marcher une division sur la même ville, mais l'esprit de révolte éclate dans son armée, et le 6 octobre, la garnison de la ville du Cap déclara l'abolition de la royauté. A la tête de ce mouvement populaire se trouvait *Richard, duc de la Marmelade*, confident et favori de Christophe. Celui-ci, abandonné par ses gardes, au nombre de 1,500, se brûle la cervelle, le 8

---

faites par les commissaires français. Voy. Précis historique des négociations entre la France et Saint-Domingue, p. 33, et lettre G.

(1) Annuaire historique pour 1818, où se trouve ce discours.

octobre, dans sa cinquante-troisième année. Son palais est livré au pillage des troupes. Son corps reste plusieurs jours exposé sur le grand chemin. On dit que son trésor, au *fort Henri* (qui se rendit le 18 octobre), montait à dix millions sterling, ce qui est probablement une exagération (1). Boyer ne rencontra plus d'opposition. Les autorités militaires proclament que les habitants du nord et du midi sont réunis et ne forment qu'un seul peuple. La partie de l'île qui était sous la domination de Christophe fut ainsi réunie à celle gouvernée par Boyer, sous le titre de *République d'Haïti.*

Le 26, Boyer (2) se mit à la tête de 20,000 hommes de troupes et entra dans la ville du Cap, où il proclama la constitution de la république au milieu de grandes réjouissances.

1820. *Proclamation du président Boyer,* du 17 octobre. « Christophe, dont l'autorité usurpée a couvert de deuil et de misère les parties septentrionales et occidentales de cette île qui étaient sous son autorité, vient de mettre un terme à ses jours en se suicidant, le 8 du courant, après avoir appris la nouvelle de la défection de ce qu'il appelait sa maison militaire. »

» Les généraux, les officiers supérieurs, et les militaires de tous grades, devront faire tous leurs efforts pour maintenir partout le bon ordre. Il est défendu de répandre le sang de personne; celui qui le permettra sera considéré comme assassin. Le président d'Haïti va parcourir toute la partie septentrionale avec une force imposante, non pour conquérir, mais pour concilier et pour pacifier. »

Dans sa proclamation du 26, il dit : « Mon ordre du 17, envoyé par exprès au Cap, par mon aide-de-camp, n'est pas arrivé à tems pour sauver la vie au fils de Christophe et à ceux de ses officiers qui se sont prêtés à exécuter ses ordres barbares ».

1821, 23 février. Une *conspiration* eut lieu dans le district

(1) L'Almanach royal d'Haïti pour l'année 1820 contient des détails fort curieux concernant la cour de Christophe. Voy. aussi Précis des négociations déjà cité, p. 319-334.

(2) Jean-Pierre Boyer est né en 1775, d'un Français et d'une Africaine. Voy. Notice biographique sur le général Boyer à la fin du Précis historique des négociations déjà cité.

de l'Artibonite, excitée par le général *Richard*, duc de la Marmelade, que le président Boyer avait conservé dans son grade militaire. Le colonel Paulin, qui prit part à cette révolte fut abandonné par ses soldats en tâchant de s'emparer de la place de Saint-Marc. Richard fut arrêté le 25 février, et condamné à mort par une commission militaire, ainsi que le colonel *Cimetière*, le commandant Belzunce, et plusieurs autres officiers subalternes. Paulin mourut à l'hôpital (1).

1821, 19 novembre. Adresse de la chambre des représentants des communes aux citoyens de la république, faite au Port-au-Prince dans la dix-huitième année de l'indépendance, sur l'état de la nation.

1821. Prise de possession de la partie espagnole de Santo-Domingo par les indépendants d'Haïti, le 1er décembre 1821 (2).

1822. Proclamation de *Jean-Pierre Boyer*, président d'Haïti, au peuple haïtien, sur la réunion de la partie espagnole de l'île à la république, datée au palais national de Santo-Domingo, le 11 janvier et le 9 février 1822, an 19 de l'indépendance (3).

1822, 2 février. *Prise de Santo-Domingo par Boyer.* Les habitants de Santo-Domingo s'étaient déclarés en faveur de la république colombienne, tandis que ceux de Santiago préféraient rester unis avec leurs frères d'Haïti, et envoyèrent à Boyer des députés pour s'entendre avec lui à ce sujet. Encouragé par cette manifestation, ce général se mit à la tête de 10 à 12,000 hommes et marcha contre Santo-Domingo, qui le reçut, sans faire de résistance, le 2 février. 400 Espagnols se rendirent prisonniers. En moins d'un mois, l'île entière reconnut l'autorité de la république, à l'exception de Samana, qui, quoique protégée par une escadre française, composée d'une frégate, d'une corvette et d'un brick, fut prise le 10 février. En raison de cette inter-

(1) Voy. Précis historique des négociations, etc., p. 335-343, où se trouvent les détails de cette affaire.

(2) Voy. Notes on Haïti by on Mackenzie, vol. II. Note J. *Declaratoria de independencia del pueblo Dominicano.* Note K. *Acta constitutiva del gobierno provisional del estado independiente de la parte española de Haïti.* (39 articles.)

(3) Voy. Notes L et M du même ouvrage.

vention, Boyer mit sur tous les vaisseaux français, alors dans les ports d'Haïti, un embargo qui dura plusieurs semaines.

1822, 19 août. Le général *Romain*, qui avait été créé duc par Christophe, s'engagea dans une conspiration contre le gouvernement, et fut fusillé par la garde de la ville de Léogane. Le président Boyer publia une proclamation au peuple et à l'armée, concernant cet événement, dans laquelle il dit, qu'il avait déjà sauvé la vie dudit Romain à cause de son âge avancé, lorsqu'il s'était mis à la tête de la conspiration de Gonaïves, en février 1821; qu'étant arrêté à Léogane par le général Gédéon, à cause de ses nouvelles tentatives de révolte, on voulut le conduire au poste, et que, sur sa résistance, il fut tué.

1823, 20 mars. Proclamation du président Boyer, pour interdire, à partir du 1er mai prochain, toutes relations et communications, par voie de commerce, entre Haïti et les différentes îles de l'Archipel au vent et sous le vent, et empêcher les bâtiments nationaux de toucher à aucune île ou colonie du Nouveau-Monde, sous peine de confiscation de la cargaison, moitié au profit de l'État, moitié au profit du dénonciateur, et d'un emprisonnement d'un an pour le capitaine, et de trois mois pour chaque individu fesant partie de l'équipage.

Ce décret est basé : 1° sur ce que l'infâme commerce de la traite est concentré dans la plus grande partie des îles voisines; 2° sur l'introduction frauduleuse dans le territoire haïtien, au moyen des navires côtiers, de sucre, sirops, tafia, rhum, et autres provenances de ces îles.

1823, 5 mai. Le président d'Haïti envoya son général, *J. Boyé*, en France, afin d'obtenir du roi de cette nation la reconnaissance de l'indépendance du peuple haïtien. Il arrive dans la rade du Texel le 2 juillet; et le 4, il annonce sa mission à M. le marquis de Clermont-Tonnerre, ministre de la marine et des colonies.

1823. Le général Boyé, muni de pleins pouvoirs du président d'Haïti, était chargé de contracter un traité de commerce basé sur la reconnaissance de l'indépendance d'Haïti; il eut une conférence avec le conseiller d'état, M. *Esmangard*, mais n'en obtint pas plus de succès.

Après la rupture de cette négociation, M. *Laujon* fut envoyé pour la renouveler. Il débarqua, au mois de janvier 1824,

au Port-au-Prince, et présenta au président Boyer une lettre de M. Esmangard, du 7 novembre 1823, d'après laquelle il engageait Boyer à envoyer un agent en France, affirmant que cette démarche était nécessaire pour reconnaître l'indépendance d'Haïti, d'après les bases des ouvertures du 10 mai 1821.

1824, 6 janvier. Proclamation du président pour se plaindre de la conduite des gouvernements étrangers, qui refusent de reconnaître l'indépendance d'Haïti; « les uns, dit cette pièce, en affectant un silence humiliant, les autres, en manifestant des prétentions exagérées. Il est évident que l'outrage fait au caractère haïtien est la déplorable conséquence de la différence de couleur; c'est là, on peut le déclarer hautement, le seul motif de l'injuste politique dont on use à notre égard.

» Dans ces circonstances, il est de notre devoir de rester fermes à notre poste et de défendre jusqu'à la mort la liberté et l'indépendance de notre pays. En conséquence, la garde nationale sera complètement organisée, et les régiments de ligne seront maintenus sur le pied de guerre. »

1824, 6 avril. Tous les individus demeurant dans les villes et bourgs, et ne pouvant justifier de leurs moyens d'existence, reçoivent l'ordre de se retirer dans l'intérieur du pays, où les ressources de l'agriculture leur fourniront une existence facile.

30 avril. Proclamation du président Boyer à M. Loring D. Dewey, agent général de la société pour la colonisation africaine de New-York, dans laquelle il dit que, par la lettre circulaire, en date du 24 décembre 1823, aux officiers du district, il a préparé pour les enfants d'Afrique venant des États-Unis tout ce qui peut leur assurer une existence honorable en devenant citoyens de la république d'Haïti; que son gouvernement défrayera d'une partie des dépenses du voyage ceux qui ne pourraient les supporter, pourvu que la société de la colonisation fasse le reste. La république donnera, à ceux qui voudront les cultiver, des terres fertiles; elle leur fera les avances de la nourriture, des outils, et de toutes les choses indispensables, jusqu'à ce qu'ils soient suffisamment établis pour le faire sans son assistance.

Un navire a fait voile de Baltimore pour Haïti, avec 300 personnes de couleur qui avaient accepté l'offre du président Boyer pour devenir citoyens de cette île.

1824, 1er mai. Le citoyen *Larose*, sénateur ; et Heranex, notaire du gouvernement, munis de lettres de créance et d'instruction, datées du 28 avril 1824, furent chargés de renouer la négociation, qui échoua de même devant la question de l'indépendance.

1824, 25 juin. Lettre du général de brigade *B. Inginac*, secrétaire du président d'Haïti, adressée au révérend T. Paul de Boston. Dans cette lettre, de Port-au-Prince, le général annonce qu'il a donné de l'emploi, dans sa plantation, à cinq jeunes gens arrivés des États-Unis, et qui doivent recevoir la moitié du montant de leur travail. Il ajoute : « Dans le but d'offrir aux descendants des Africains, qui végètent aux États-Unis, dans l'opprobre et la misère, un asile où ils jouissent des bienfaits de l'égalité et de la liberté, le président a envoyé à New-York le citoyen Jonathan Granville, pour s'entendre avec la société établie dans cette ville pour favoriser l'émigration des noirs à Haïti, et contribuer aux moyens de transport de tous les descendants des Africains qui voudront venir s'y établir, pour s'y adonner à l'agriculture, aux arts mécaniques, et à quelque honnête industrie ».

1824, 6 octobre. Proclamation du président, adressée au commandant du district, pour le prévenir que l'arrangement, qu'on a voulu tenter avec la France, n'a pas eu d'exécution, attendu que cette puissance met toujours en avant ses droits de suzeraineté.

1825. *Négociation avec la république de Colombie.* Le gouvernement haïtien proposa, à cette époque, à celui de la Colombie, une alliance offensive et défensive, qui devait être conclue dans le délai de vingt jours. La réponse fut : 1° qu'un traité de cette nature pouvait exposer la Colombie à un conflit avec la France ; 2° que la Colombie ne pouvait effectuer un tel acte sans se concerter avec les républiques de la Plata, du Chili et du Pérou, et qu'un congrès de ces puissances devait se réunir à Panama, dans le courant d'octobre de la même année.

1825, 17 avril. *Ordonnance du roi de France, Charles X, concernant la reconnaissance du gouvernement haïtien.*

« Art. 1er. Les ports de la partie française de Saint-Domingue sont ouverts au commerce de toutes les nations.

» Les droits perçus dans les ports sur l'entrée et la sortie des vaisseaux et marchandises seront égaux et uniformes

pour tous les pavillons, excepté pour le pavillon français, en faveur duquel ces droits seront réduits de moitié.

» Art. 2. Les habitants actuels de la portion française de Saint-Domingue, paieront à la France, en cinq paiements égaux, d'année en année, et dont le premier échéera le 31 décembre 1825, la somme de 150 millions, pour indemniser les anciens colons qui réclameront une indemnité.

» Art. 3. A ces conditions, nous accordons par les présentes, aux habitants actuels de la portion française de Saint-Domingue, la pleine et entière indépendance de leur gouvernement.

» Donné à Paris, etc. Signé : CHARLES. »

Le 3 juillet, M. le baron de *Mackau*, capitaine de vaisseau, porteur de cette pièce, arriva en vue de Port-au-Prince, à bord de la frégate *la Circé*. Une forte escadre commandée par l'amiral *Jurien*, le suivit de près avec ordre de l'appuyer au besoin. M. de Mackau fut reçu avec tous les égards convenables, et les conférences furent de suite entamées entre lui et trois commissaires chargés, par le président Boyer, de suivre la négociation. Au bout de trois jours, les conférences étant encore sans résultat, le président suivit l'affaire en personne; et le 8 juillet, il écrivit à M. de Mackau, pour lui signifier l'acceptation, au nom du peuple d'Haïti, de l'ordonnance royale du 17 avril.

Quelques jours après, le sénat confirma cette acceptation, conformément aux lois du pays et avec une grande solennité. Boyer publia à ce sujet la proclamation suivante :

1825, 11 juillet. Proclamation du président Boyer, annonçant la reconnaissance du gouvernement de la république par la France. On y remarque le passage suivant : « Une ordonnance spéciale de S. M. Charles X, en date du 17 avril 1825, reconnaît la pleine et entière indépendance de notre gouvernement. Cet acte authentique, en sanctionnant légalement l'existence politique que nous avons conquise, nous assure parmi les nations le rang auquel nous nous sommes placés, et que la providence nous avait destiné ». Cette pièce se termine par ces mots :

« Vive à jamais la liberté, liberté pour toujours!

» Vive à jamais l'indépendance! »

Du Port-au-Prince, 11 juillet 1825, et l'an 22 de l'indépendance.

Signé : BOYER, président.
INGINAC, secrétaire-général.

1826, 26 février. Loi qui déclare dette nationale l'indemnité de 150 millions de francs, accordée à la France pour la reconnaissance de l'indépendance d'Haïti.

5 mars. Dans une adresse relative à cette reconnaissance, le président Boyer expliquait le sens d'après lequel le gouvernement avait accepté l'ordonnance rendue le 17 avril 1825, par le roi des Français. On y lisait : « Libre et indépendante de fait depuis vingt-deux années, Haïti n'a vu dans cette ordonnance que l'application à son égard d'une formalité pour légitimer aux yeux des autres nations le gouvernement d'un peuple qui se constituait en État souverain ».

1826, 1er avril. Une autre proclamation du président annonce la levée de l'interdiction mise sur les communications entre les navires haïtiens et les pays étrangers, et autorise le commerce avec les puissances en paix avec la république; mais, afin d'éviter de donner ombrage aux autres gouvernements en raison de la politique intérieure de leurs colonies, ce décret renouvelle la défense aux bâtiments haïtiens d'entrer dans les îles et colonies appartenant à ces gouvernemens, à l'exception des îles de Saint-Thomas et Curaçao, qui ont manifesté le désir de conserver leurs anciennes relations avec la république.

1828, 6 juin. Dix-huit personnes furent jugées pour une conspiration contre le gouvernement; cinq ont été condamnées à être fusillées (le 28). Ces derniers étaient tous de la même famille. Le père, vieillard de 87 ans, fut cependant gracié à cause de son âge avancé.

1830, 6 février. Proclamation du président Boyer, relative à une réclamation faite au gouvernement haïtien, par le roi d'Espagne. Cette pièce commence ainsi :

« Haïtiens, le roi d'Espagne vient de réclamer au gouvernement de cette république la restitution de la partie orientale d'Haïti. La réponse à cette demande se trouve écrite dans la constitution de 1806, qui porte : L'île d'Haïti, (autrefois Saint-Domingue) avec toutes les îles adjacentes en dépendant, forme la république d'Haïti. »

Après avoir établi le droit qu'avait le peuple haïtien de déclarer, en reconquérant son indépendance, la possession une et indivisible de son territoire, le président exhorte les habitants de la partie orientale de l'île et ses dépendances, de rester fermement attachés à la constitution, et leur promet son appui en cas de danger.

CUBA.

Situation, figure et étendue de l'île de Cuba. Cette île, la plus grande de toutes les Antilles, est située vers la limite septentrionale de la zone torride, entre les 19° 48′ 30″ et 23° 12′ 45″ de lat. nord, et les 67° 46′ 45″ et 78° 39′ 15″ de long. ouest de Cadix. Le premier méridien passant par le *castillo del Morro de la Habana*, sous la longitude de 76° 4′ 34″ (1) ouest de Cadix, l'île se trouve comprise entre les 9° 17′ 49″ est et 2° 34′ 41″ ouest dudit méridien, et elle est bornée à l'est par la *punta de Mayzi*, et à l'ouest par le cabo de San-Antonio.

La figure de cette île est irrégulière, formant un arc dont la partie convexe s'étend vers le cercle arctique. La côte occidentale se trouvant vers l'entrée du golfe du Mexique (*Seño-Megicano*) y forme deux grandes baies (*entradas*), dont l'une, située vers le nord-ouest, s'étend la distance de 32 lieues 1/2, entre la *punta Hicacos*, au nord, jusqu'à l'île et la *punta* Tancha, qui est celle la plus méridionale de la Floride orientale; l'autre baie, située vers le sud-ouest, a une largeur de 38 lieues dans la partie la plus étroite, entre cabo San-Antonio de l'île et celui de Catoche de la péninsule de Yucatan.

Cuba a une étendue, de l'est à l'ouest, de 572 milles, ou 190 lieues 2/3, et de 216 lieues de la pointe de Mayzi jusqu'au cap San-Antonio. Sa plus grande largeur, du nord au sud, depuis la pointe de *Salinal* jusqu'à l'*Enseñada de Mora*, est de 39 lieues; et elle n'en a que 7 1/2 dans la partie la plus étroite, entre la baie de Manil et l'*Enseñada de Mayana*.

La circonférence de l'île est de 573 lieues en suivant les sinuosités des baies, ports et entrées; et sa superficie est de 31,468 milles carrés.

D'après l'invitation de M. de Humboldt, M. Bauza a calculé (1825) l'*area* de cette île qu'il a trouvé de 3,520 lieues marines (2) carrées; il en résulte, dit M. de Humboldt, que

(1) Le *Morro* de la Havane est sous la latitude de 23° 9′ et 84° 42′ ouest de Paris. (*Ferrer.*)

(2) Sans comprendre l'île de *Pinos*, qui a une surface de 95 lieues.

l'île de Cuba est de 1/7e de lieue plus petite qu'on ne l'avait cru jusqu'ici ; qu'elle est de 24/100es plus grande qu'Haïti ; que sa surface atteint celle de Portugal ; et à 1/8e près celle de l'Angleterre, sans le pays de Galles (1).

Iles dépendant de Cuba. Le long de la côte occidentale de Cuba se trouvent un grand nombre d'îles et rochers entrecoupés de canaux que Christophe Colon, lors de sa découverte, appela *Jardin de la Reyna*, ou *Jardin de la Reine* (2).

Ile de Pinos. Cette île est comprise dans la juridiction de Santiago, entre les 21° 59′ 53″ et 21° 25′ 20″ de lat., et 76° 2′ 10″ et 76° 47′ 10″ de long. Sa forme est irrégulière ; elle contient environ 18 lieues de l'est à l'ouest, 15 du nord au sud, et une superficie de 96 lieues carrées. Elle a près de 76 lieues de côtes, qui sont en général inabordables à cause des rochers et mangliers qui l'environnent.

Cette île abonde en animaux domestiques et en oiseaux ; ses eaux renferment quantité de poissons. Son port, nommé *Frances,* est capable de recevoir de grands navires (3).

Sol. La côte, excepté celle du sud-est, est généralement basse et unie, surtout celle de Cayos, qui est presque au niveau de la mer En beaucoup d'endroits, le sol se trouve inondé après les hautes marées qui y forment des lagunes où, dans les saisons sèches, les habitants recueillent assez de sel pour la consommation. Ces lagunes attirent une multitude de poissons et d'oiseaux aquatiques.

La plus grande partie de la surface intérieure de l'île est également basse et unie. La partie la plus élevée de la chaîne de montagnes qui la traverse, nommée *Sierra* ou *Montañas del Cobre*, n'a qu'environ 1,200 toises d'élévation. Cette chaîne traverse l'île dans presque toute sa lon-

---

(1) Voyage aux régions équinoxiales, etc., tom. III. Additions, Paris, 1825, contenant : 1° la Géographie astronomique de l'île ; 2° Tableau statistique pour les années 1825 et 1829 ; 3° Agriculture, commerce et finances.

(2) Herréra, déc. I., lib. IX, cap. 4.

(3) Depuis la découverte de cette île jusqu'en 1828, sa population n'a pas excédé 100 personnes, mais un ordre royal de cette dernière année (1er août), ordonna au gouverneur de Cuba de la fortifier et d'augmenter sa population, qui s'élève actuellement à 199 individus, dont 130 blancs, 30 de couleur libres, et 39 esclaves.

gueur, de l'est à l'ouest, ou du cap Mayzi jusqu'au cap Antonio, et donne naissance à un grand nombre de petites rivières qui coulent au nord et au sud.

Le sol, en général, est très-fertile et fournit d'excellents pâturages (1).

Fleuves et rivières. On en compte 158; mais trois seulement, le rio *Saguala-Grande*, *Giguia-Janeco*, et *Santa-Cruz* peuvent recevoir de petits navires à la distance d'une lieue de la mer.

Baies et ports. Toute la côte est environnée de rochers qui s'étendent de deux à deux milles et demi en mer.

Baie de Matanzas (*bahia de Matanzas*). Cette grande baie, capable de recevoir une flotte immense, est à l'abri de tous les vents, excepté celui de nord-est. Un rocher calcaire, d'une forme circulaire, et d'environ 32,00 *varas* (2) carrées de superficie, se trouve au centre de cette baie, et à une *vara* et demie au-dessus de l'eau, ce qui forme deux canaux, au nord et au sud, de 900 et de 750 *varas* d'étendue, par lesquels les bâtiments passent dans le port de la ville. L'entrée de ce port est sous la latitude de 23° 4′ et de 75° 7′ de longitude ouest de Cadix, prise à la *punta* de Maya. La distance entre cette pointe et celle de la Sabanilla, à l'ouest, est de 2,900 *varas*. La baie contient une superficie de 1,900 *varas* en longueur, et de 1,500 de largeur.

Baie de Jagua. Cette magnifique baie, qui a 25 milles carrés de superficie, est l'un des meilleurs ports du monde, à cause de son entrée facile, de sa sécurité, et de son étendue qui lui permet de contenir la flotte la plus nombreuse. L'entrée de son canal est de deux milles et demi de large, mais il est étroit et tortueux. A son extrémité, à l'entrée de la baie et sur le bord occidental, à quatre milles et demi au sud de la Fernandina, il est défendu par un fort château nommé *Nuestra-Señora de los Angelos*, établi sur un roc. La pointe orientale de cette entrée, nommée *los Colorados*, est située sous la latitude de 22° 15′ et la longitude de 74° 19′.

---

(1) C'est un sol, dit M. de Humboldt, couvert de formations secondaires et tertiaires, à travers lesquelles ont percé quelques roches de granit, gneiss, de syenite et d'euphotide. (*Voyage aux Régions équinoxiales*, t. III.)

(2) La vara de Castille équivaut à 836.6 mètres; la lieue en comprend 5,000 ou 4,238 mètres.

La *baie* ou *rade de Guantamamo,* que les Anglais appellent *Cumberland* (1), est située sur la côte méridionale du département oriental à 14 lieues à l'est du port de Cuba. C'est la troisième de l'île sous le rapport de l'étendue, ayant une superficie de 27 milles carrés.

Baie de Nuevitas. Cette baie, qui reçoit des frégates, contient une superficie de 57 milles carrés. L'entrée est située sous la latitude de 21° 37′ 30″ nord, et 70° 48′ 45″ de long.

Le *port de Cuba*, sur la côte méridionale du département oriental de l'île, peut recevoir les plus grands navires (2).

Canal de Bahama. Le pilote *Antonio de Alaminos* passa le premier par ce canal, en 1519, pour porter en Espagne les dépêches de Hernando Cortez. Il prit cette route pour éviter de tomber entre les mains de Diégo Vélasquez, gouverneur de Cuba (3).

Mines. Or. Selon *P. Martyr* (décade III, lib. IX), Cuba était autrefois plus riche en or que Hispaniola ou Haïti. « A l'heure où j'écris, dit-il, on a réuni, dans cette première île, 80,000 *castellanos* de ce métal (4).

L'historien *Herréra* a évalué le *quinto del rey* à 6,000 *pesos* ou piastres. En 1526, la flotte pour l'Espagne avait à bord 501,082 *pesos del oro* pour le roi, 350 marcs de perles ordinaires, et 183 de Cubagua. En 1530, le quint du roi monta, cette année, à 10,000 *pesos* d'or pur et 250 marcs de perles.

Cuivre. Les mines de ce métal (*minas del cobre*), situées à trois lieues de Santiago, produisaient autrefois 2,000 quintaux annuellement. Le produit était supérieur à tout autre semblable des possessions espagnoles (5). Vers 1660, on abandonna ces mines qui n'étaient plus productives.

Bitume ou *petrôleum*, ou *naphte liquide,* près du Porto del Principe. Les Indiens s'en servaient comme remède con-

---

(1) Ce nom fut imposé, en 1741, par le commandant de l'expédition anglaise contre cette île, et en l'honneur du prince de Cumberland. Voyez *cette expédition.*

(2) *Cuadro estadistico,* p. 53, 72, 79, 82 et 83.

(3) Herréra, déc. I, lib. V, cap. 14.

(4) De 14 *reales* et 14 maravedis.

(5) *Historia de la isla de Cuba*, par Valdès, p. 70 et 71.

tre les maladies froides (1). En 1528, on en envoya un échantillon à Séville, pour savoir si cette substance serait bonne pour goudronner les navires. Mêlée avec du suif ou de l'huile, elle servait, aussi bien que le goudron, pour cet objet (2).

1528. On trouva dans la rivière Bayamo une grande quantité de *pierres rondes* de différentes grandeurs, que le roi fit venir en lest en Espagne, pour être employées en guise de boulets de canon.

Les autres productions minérales sont la *chaux carbonatée rhomboïdale*, *quartz cristallisé sphérique*, *jaspe* et *calcédoine*.

Eaux minérales. Il y en a en différentes parties de l'île : 1° à l'embouchure du *rio* Almendaris ou Chorrera, à une lieue à l'ouest de la capitale; 2° à la villa Guanabacoa de Cantarrana, à trois lieues ouest-sud-ouest de la Havane; 3° à Madruga, à 15 lieues sud-est de la capitale; 4° à Banos-de-San-Diégo, à 40 lieues sud-ouest de la Havane.

Climat. La température moyenne de la Havane, d'après quatre années d'observations exactes, est de 25° 7′ (20° 6′ Réaumur); mais, dans l'intérieur de l'île où les vents du nord se font sentir, où le terrain s'élève de 40 toises au-dessus du niveau de la mer, la température moyenne n'atteint que 23° (18° 4′ Réaumur), et la différence entre la température moyenne du mois le plus chaud et le mois le plus froid est de 12°, et sur les côtes de 8° seulement.

Pendant la saison des pluies, la chaleur humide serait insupportable si elle n'était tempérée par les brises de mer.

On ne voit jamais de neige, même sur les plus hautes montagnes. En janvier 1801 et décembre 1812, on a aperçu la surface de l'eau glacée dans un endroit situé à la hauteur de 350 pieds au-dessus du niveau de la mer, dans le voisinage de la Havane.

Tableau de la température mensuelle moyenne de la Havane, des années 1825, 26, 27, 28 *et* 29.

MOIS.		
Janvier.	22° 18	therm. cent.
Février.	24° 07	
Mars.	25° 49	
Avril.	25° 11	

(1) Monardes, ch. 5. Oviédo, lib. XVII, ch. 8.
(2) Herréra, déc. I., lib. X, cap. 8.

Mai.	25° 63	therm. cent.
Juin.	27° 64	
Juillet	27° 57	
Août.	27° 07	
Septembre	27° 04	
Octobre.	26° 28	
Novembre.	23° 95	
Décembre.	22° 43 (1).	

La température moyenne de l'année 1828 était de 25° 9', et les plus grandes variations diurnes de 7° à 8°. Le hygromètre de Saussure indiquait 85° 94 (2).

Tremblements de terre. On a souvent éprouvé des secousses de tremblement de terre dans la partie orientale de l'île, mais elles ont été, en général, moins violentes qu'à Saint-Domingue et à Puerto-Rico. Les plus remarquables pour Cuba ont eu lieu en octobre 1526, en juin 1666, le 11 février 1675, en 1682, les 27 et 28 août 1794, en octobre 1810 et en 1826.

Celui de 1682 renversa la cathédrale, l'église de Santa-Catalina et autres édifices. Celui de 1810 détruisit les navires dans le port de la Havane, dont la perte a été évaluée à 600,000 dollars. Il fit aussi des ravages à Santiago, et occasionna, à ces deux endroits, la mort d'environ 350 individus.

Le 18 septembre 1826, deux secousses successives, qui durèrent chacune une minute, se firent sentir entre trois et quatre heures du matin et jetèrent la confusion et la crainte dans toute l'île; mais, comme elles ne se renouvelèrent pas, le dommage fut peu considérable.

Ouragans (*uracanes*). Les ouragans sont plus rares dans l'île de Cuba qu'à Saint-Domingue, à la Jamaïque et dans les petites Antilles. Cependant, on en a éprouvé, à Cuba, à diverses époques. Celui de 1527 détruisit en partie l'expédition de Narvaez.

1768, 25 octobre. Un *ouragan* détruisit, à la Havane, 96 édifices publics et 4,048 maisons : plus de 1,000 personnes ont péri presque en un instant. Le port a aussi beaucoup souffert.

---

(1) *Historia economico-politica y estadistica de la isla de Cuba*, par don Ramon de la Sagra, p. 37.

(2) *Anales de ciencias, agricultura*, etc., num. 19, *enero de* 1829.

1791. Le 21 juin, à la chute du jour, il commença à pleuvoir aux environs de la Havane, et l'orage dura jusqu'au lendemain à deux heures après midi, avec une telle intensité, qu'il en résulta la plus grande inondation qui ait jamais eu lieu dans cette île; toutes les récoltes, les moulins, des villages entiers furent emportés par les eaux; des cavités de 45 et même de 60 pieds se formèrent. On prétend qu'il périt, dans ce sinistre, 3,000 individus et 11,700 têtes de bétail. Les principaux ponts furent rétablis, et on grava des inscriptions sur leurs piliers pour rappeler ce désastre.

Un autre ouragan, qui eut lieu le 27 et le 28 août 1794, causa la perte de beaucoup de navires dans la baie de la Havane.

1812. Le 14 octobre, 500 maisons furent détruites presqu'entièrement par un ouragan des plus violents. Un grand nombre de bâtiments, à l'ancre dans la baie de Casildo, furent ou submergés, ou forcés de s'échouer sur le rivage. Le couvent du pape et les hôpitaux Francisco de Paula et Santa-Ana souffrirent les plus grands dommages.

1825. Le 1er octobre, une tempête non moins violente occasionna la ruine de grand nombre d'édifices et détruisit surtout le bétail.

Arbres et arbrisseaux. A l'arrivée des Espagnols, cette île était couverte d'arbres de plusieurs espèces qui croissent entre les tropiques. Quelques-uns fournissaient une gomme odoriférante semblable au *styrax*. La côte était bordée de mangliers.

Le *cèdre rouge* (*cupressus ruber*) y abondait autrefois. Sa bonne qualité étant reconnue, le gouvernement établit, en 1725, des chantiers pour la construction de navires façonnés avec ce bois. Le *pin* (*pinus occidentalis*) croît entre les parallèles de 20° et 23°. L'arbre nommé *pino de tea*, croît en abondance à l'est et à l'ouest de l'île, ainsi que dans celle de Pinos. Plusieurs ont une *vara* et 1/4 de diamètre et 30 de hauteur.

Le *palma real*, qui s'élève de 60 à 80 pieds de hauteur, est le plus utile de l'île. Son fruit, nommé *palmiche*, est la principale nourriture des cochons et d'autres animaux domestiques (1).

(1) M. de Humboldt, nov. gen. et spec. plant. æquin, t. I, 305. Selon cet auteur, il y a quatre autres espèces de *palmea*, savoir : *cocotier commun*, *cocos crispa*, *corypha miraguana*, et *corypha maritima*.

Liste des principaux arbres et arbrisseaux.

NOMS LATINS.	NOMS FRANÇAIS.	NOMS ESPAGNOLS
Acacia.	Acacie.	Moruro.
Andira inermis.	Angelin.	Yaba.
Annona palustris, L.	Corrossol.	Baga.
Avicennia nitida.	Manglier.	Mangle blanco.
——— tomentosa.	———	——— negro.
Bombax ceiba.	Fromager.	Ceiba.
Broussonetia tintoria.	Broussonetie, ou Mûrier de papier.	Fustete.
Brunelia inermis.	Brunellier.	Agracejo.
Brya abenus brown.	Aldina.	Granadillo.
Bumelia.	Bumelie.	Cuajani.
——— nigra.	———	Cucuyo ò jiqui.
Calophyllum calaba, Jacq.	Calophylle.	Ocuje.
Cameraria latifolia, Wild.	Camerier.	Maboa.
Cannella alba, Sw.	Cannelle.	Curbana.
Ceanothus reclinatus.	Céanote.	Yayajabico.
Ceanotus colubrinus.	———	Bijaguara.
Cedrela odorata, L.	Cédrel.	Cedro.
Cesalpinia.	Bois de Brésil.	Brasil, brasilete.
Chrysophillum caïmito, L.	Caïmitier.	Caïmito.
Chrysophillum oliviforme.	Oliviforme, Lam.	Caïmitillo.
Clusia alba.	Clusier.	Copei.
Cocoloba uvifera, L.	Raisinier.	Ubero.
Combretum, Spec. nov.	Jonc.	Chicharron.
Crescentia cujete, Wild.		Güira cimarrona.
——— cucurbitina, Sw.		——— criolla.
Croton.	Croton.	Cuaba amarilla.
Diospyros.	Plaqueminier.	Ebano.
Ehretia bourreria, L.	Cabrillet.	Roble amarillo.
Cassaria.		Gia.
Faramea sertulifera.	Faramier.	Lechoso.
Ficus Indica.	Figuier d'Inde.	Jaguey macho.
Genipa Americana, L.	Genipayer.	Jagua.
Guiacum sanctum, L.	Gaïac.	Guayacan.
Hæmatoxylum campechanum.	Bois de campêche.	Palo de campeche
Hibiscus tiliaceus, L.		Majàgua.
Juglans (cinerea ?).	Noyer.	Nogal.
Laurus Marticinensis.	Laurier.	Cigua.
Malpighia punicifolia, Lam.	Moureiller.	Gerecero.
Omphalobium indicum.	Bois de fer.	Guiebra-hacha.
Psidium pyriferum.	Goyavier.	Guayabo agrio.
Schmidelia viticifolia.	Schmidelie.	Palo de caja.
Swietenia mahogoni, Wild.	Mahogon.	Caoba.
——— cominia, Sw.		Yanilla.
Taberna montana citrifolia.	Taberne.	Huevo de gallo.
Tecoma pentaphilla.	Tecome.	Roble blanco.
Trichilia spondioides, Sw.	Trichilier spondioide.	Cabo de hacha.
——— glabra.	———	Ciguaraya.
Winterania canela.	Cannelle.	Curbana.
Zanthoxylum.	Bois jaune.	Ayuda macho (1)

(1) D. Ramon de la Sagra, Hist. etc., p. 354. *Maderas empleadas en diversos usos.*

On a introduit du jardin royal de la Martinique, la cannelle, *arbol de la canela* (*cinamomum*), l'arbre à pain de otaheite (*artocarpus incisus*), et l'*arrow root*, *sagu* ou *yuquilla del platano cimarron* (*maranta arundinacea*) (1).

Animaux. Lors de la découverte de cette île par les Espagnols, elle ne renfermait aucun animal féroce.

Il y avait une grande quantité de *guamini quinages*, animaux aussi grands que de petits chiens, et dont la chair était savoureuse. On les tuait à coups de pied et avec des bâtons. Après l'introduction des cochons d'Espagne, ils sont devenus rares : c'était probablement le *jutia* ou *hutia*. Cet animal, qui a la taille d'un lapin ordinaire, la forme et la couleur d'un rat, vit dans les troncs et sur les branches des arbres. M. Desmarets a possédé deux individus mâles de ce genre, dont il a fourni une description fort intéressante, intitulée : « *Mémoire sur un nouveau genre de mammifères de l'ordre des rongeurs*, nommé *capromys* (2). Paris. 1823 ».

Le *chien domestique*, connu sous le nom de *perro jibaro*, est depuis long-tems devenu sauvage et féroce dans les montagnes; il fréquente les cavernes et les bois épais, d'où il sort pour attaquer les bestiaux, parmi lesquels il fait de grands ravages. En 1586, les chiens de race *européenne* s'étaient tellement multipliés dans l'île, et causèrent une telle crainte aux habitants, qu'on accorda une prime à ceux qui les tuaient.

Sur chaque plantation, il y a des chiens *limiers* pour protéger les blancs et *attrapper* les esclaves déserteurs.

Le *conejos* ou lapins se trouvent en quelques endroits, mais ils ne sont pas nombreux.

Serpent. Dutertre raconte « que vers l'année 1665, on trouva dans un marais de cette île un serpent d'une grandeur énorme, aussi gros qu'un muid par le ventre, et qui avait 55 pieds de longueur. L'ayant tué, on trouva dans son ventre trois forts cochons d'un fermier voisin. On l'écorcha, et sa peau fut placée dans l'église cathédrale de la Havane (3). »

Le *manati* ou *lamentin* (*trichecus manatus*, L.) se trouve

(1) *Memorias de la real sociedad*, etc. *Anales de ciencias*, etc., num. 10, 1828.

(2) De καπρος, *aper* et μυς, *mus*, « voulant indiquer par cette désignation un certain rapport d'aspect que les poils durs de ce rongeur, sa couleur sombre et sa démarche lorsqu'il court, lui donnent avec les sangliers ».

(3) Hist. gén. des Antilles, liv. III, ch. 7.

souvent à l'embouchure des plus grands fleuves, ainsi que le *caïman* de trois *varas* et demi de longueur.

« Je consignerai un fait, dit M. de Humboldt, peu connu dans l'histoire du lamentin : « Au sud du golfe de Xagua, dans l'île de Cuba, à plusieurs milles des côtes, il y a des sources d'eau douce au milieu de la mer où de grands lamentins se trouvent habituellement. On croit ces sources dues à une pression hydrostatique exercée à travers des canaux souterrains qui communiquent avec les hautes montagnes de la Trinidad » (1).

On trouve sur la côte de Cuba une grande quantité de *tortues*, d'*huîtres*, d'*écrevisses* et de *poissons*. Les plus grandes tortues peuvent porter cinq hommes. La chair et la graisse pèsent quelquefois 100 livres. Autrefois, cet animal s'y trouvait en innombrable quantité.

Les forêts sont remplies de gibier. On y trouve en abondance des pigeons, perdrix, perroquets, tourterelles, etc.

Abeilles. Avant l'arrivée des Espagnols dans l'île de Cuba, il y avait une espèce d'abeille sauvage, connue sous le nom de *montaraces* (2). Les premières abeilles domestiques furent introduites, en 1764, par quelques familles de la Floride, qui, après la paix conclue avec l'Angleterre, vinrent s'établir à Guanabacoa et en d'autres lieux. En peu de tems, ces mouches se multiplièrent tellement, qu'elles se répandirent dans toutes les parties cultivées de l'île, et, se nourrissant de la canne à sucre, devinrent nuisibles à cette plante (3).

En 1776, on exporta, du port de la Havane, 12,550 *arrobas de cire*; en 1803, 42,670 *arrobas* (de 25 livres), dont le prix de chacune était de 20 à 21 piastres.

Insectes. Les *mosquitos* de différentes espèces fourmillent sur la côte de la mer, et particulièrement dans les endroits marécageux. Ces insectes, qui tourmentent sans relâche les hommes et les animaux, sont connus sous le nom de *corace, zancudo, rodador, jaguey* et *lancetero*. Un autre insecte, nommé *gigon*, si petit qu'il est presque imperceptible,

---

(1) Relation hist., liv. VIII, ch. 24.

(2) En 1514, les Espagnols trouvèrent près de l'endroit où est située la Havane, un pain de cire jaune d'environ 25 livres, caché dans le sable. Herréra, déc. I., lib. X, cap. 8.

(3) Don Antonio de Ulloa, *Noticias americanas, entretenimiento*, liv. VII, cap. 41.

fréquente les mêmes parages, et ses piqûres occasionnent une si grande irritation, que quelques individus y ont succombé. Un autre, nommé *polilla*, fait de grands ravages dans les garde-robes. L'*arraignée peluda*, couverte de poils et d'un aspect horrible, habite les villages et les champs, et sa morsure occasionne une certaine douleur et la fièvre, mais sans mettre en danger la vie de ceux qui en sont atteints.

1586, 31 janvier. Les fourmis ayant ravagé les plaines et dévasté les plantations, le *cabildo* choisit, pour son patron et protecteur, *S. Martial*, évêque, et résolut de célébrer annuellement sa fête, afin d'obtenir par son intercession l'extermination de ces insectes (1).

« Sous le rapport de l'histoire naturelle, dit un voyageur anglais, l'île de Cuba n'a pas encore été explorée. Il est impossible de pénétrer dans l'intérieur, excepté dans les parties découvertes, et ayant soin d'être bien armé. Les brigands infestent les *sierras* et les vallées, et comme leurs crimes restent le plus souvent impunis, ils n'interrompent point le cours de leurs déprédations, en sorte que les expéditions scientifiques sont à peu près impraticables. Cependant, on pourra obtenir des renseignements sur l'entomologie de l'île, par le juge commissaire anglais, M. Macleny, qui a fait de belles et nombreuses collections d'insectes » (2).

Population. Indiens. Il y a lieu de croire que Cuba fut originairement peuplée par des naturels des Florides, quoique il n'y ait pas d'autorité décisive à l'appui de cette opinion (3). Lors de la conquête de cette île par les Espagnols, elle était divisée en neuf provinces, à la tête de chacune desquelles était un cacique. Les naturels vivaient dans des villages composés de 100, 200 et 500 cabanes, ayant

---

(1) *Historia de la isla de Cuba*, etc., par Valdès, lib. IV, cap. 12.

Voy. Herréra, déc. I, lib. IX, cap. 4, contenant la description de l'île de Cuba et des choses les plus notables qui s'y trouvent; et Urrutia, *Historia de la isla de Cuba*, lib. I, cap. 8, 9 et 10.

(2) *Transatlantic Sketches, by captain Alexander.* Philadelphie, 1833.

(3) Dans l'année 1518, Jean de Grijalva trouva, sur la côte de Yucatan, un peuple qui parlait la même langue que celui de Cuba. (P. Martyr, déc. III, lib. X.)

chacune 30 à 40 pieds d'étendue, contenant de 10 à 15 hommes avec leurs femmes et enfants. Ces Indiens, non anthropophages, plantaient du maïs et des fèves, mais se nourrissaient plutôt de chasse et de pêche que des produits de leur culture; ils étaient nus, à l'exception des parties sexuelles qu'ils cachaient avec une espèce de tablier. L'usage du fer leur était inconnu, quoiqu'ils parvinssent à creuser des canots dont quelques-uns pouvaient contenir 50 personnes. Ces peuples n'avaient ni temples, ni sacrifices, mais ils reconnaissaient l'influence d'un *béhique*, qui était à la fois prêtre, médecin et sorcier. Il n'y avait point de mariage légal, chaque homme ayant droit de prendre autant d'épouses qu'il en pouvait soutenir. Cependant il y avait plusieurs exemples d'une femme co-habitant avec un seul homme pendant 30, 40 ou 50 ans. La manière de vivre de ces Indiens, dont plusieurs familles étaient réunies dans une seule cabane, ayant tout en commun, sans qu'il en résultât ni jalousie, ni disputes, est une preuve de leur caractère pacifique (1).

Les habitants indigènes de l'île de Cuba étaient nombreux lors de sa découverte par les Espagnols; mais après l'établissement de ces derniers, les Indiens, pour éviter leur joug, passèrent aux Florides et dans la province de Yucatan. Ceux qui restèrent dans l'île furent ensuite réunis dans la villa de Guanabacoa et dans les *pueblos* de Caney et de Giguari où, mêlés avec les autres habitants, ils perdirent leurs traits caractéristiques.

En 1514, le roi ordonna que les Indiens qui s'étaient réfugiés de l'île Espagnole à celle de Cuba, fussent invités à retourner dans leur pays; et s'ils ne le voulaient pas, qu'on leur accordât un pardon général.

1526. *Gonzalo de Guzman,* gouverneur de Cuba, eut l'ordre du roi de faire convertir les Indiens à la foi catholique, et de les considérer comme hommes libres et citoyens, si cela pouvait se faire sans danger. L'année suivante, le roi ordonna que tous les Indiens de cette île qui en avaient été enlevés pourraient y rentrer (2).

Population. Noirs esclaves. En 1523, on introduisit 300 noirs esclaves pour travailler aux mines d'or (3), près de

(1) *Monarquia indiana*, lib. III, cap. 3.
(2) Voy. l'article *Histoire*, p. 220.
(3) Selon l'historien Valdès; mais il ne reste aucun vestige de

Jugua. En 1527, le roi accorda la permission d'en introduire 1,000 autres. Des individus de cette race furent importés ensuite à différentes époques, de sorte que la population africaine, en 1580, monta de 14,000 à 16,000 individus, dont 10,000 étaient établis à la Havane et dans son voisinage.

1701, 27 août. *Assiento* ou privilége pour l'introduction et la vente des esclaves nègres dans l'Amérique espagnole, contenant les conditions auxquelles il est accordé à la compagnie royale de Guinée établie en France pour 10 années.

Le nombre d'esclaves introduit dans l'île de Cuba, depuis 1789 jusqu'en 1803, s'éleva au-dessus de 76,000 individus, et pendant les cinq dernières années à 35,500 ou 8,600 par an. En 1816, 17,733 noirs furent importés à la Havane, dont la valeur par tête était d'environ 500 dollars.

Il paraît, d'après les récits les plus exacts, que de l'année 1790 jusqu'en 1815, il a été importé d'Afrique à l'île de Cuba, 159,731 esclaves.

L'*acte prohibitif*, tel qu'il est, dit M. *Huber*, et malgré tous les efforts pour l'observer de part et d'autre, est susceptible d'être éludé. C'est ainsi que deux bricks portugais, ayant à bord à eux deux 566 esclaves, entrèrent, nonobstant notre traité avec l'Espagne, l'un dans le port peu fréquenté de Batabano, sur la côte méridionale de Cuba, et l'autre dans celui de la Havane. Il se peut aussi que des bâtiments négriers espagnols visitent de la même manière les côtes du Brésil. Conformément aux conventions passées entre l'Angleterre, l'Espagne et le Portugal, les bâtiments négriers, lorsqu'ils sont capturés, sont justiciables des tribunaux des dominations précitées; mais souvent la législation des contrées qu'ils visitent les protége au lieu de les punir. Trois bâtiments français, ayant à bord des esclaves, touchèrent le port de la Havane; la loi fut éludée en leur faveur. Aucun pays ne possède, comme Cuba, des côtes aussi favorablement situées pour la fraude, et nulle part on ne sait inventer, comme dans cette île, des moyens d'exploiter le trafic des esclaves. En l'année antérieure, à la date du traité, c'est-à-dire en 1816, 17,733 nègres furent impor-

---

ces exploitations; et d'après des renseignements plus récents, on est porté à croire que ces esclaves furent employés pour des lavages d'alluvion. Voy. *Cuadro estadistica.*

tés d'Afrique à la Havane. Les marchandises, les approvisionnements et le numéraire qui servirent d'échange dans l'achat de ces nègres, s'élevèrent à 643,852 dollars (3,215,000 f.). Les droits de douane, à 150 dollars par nègre, montèrent à 2,659,950 dollars (passé 13 millions de francs). Après la ratification du traité sur l'abolition, les droits d'importation sur les nègres cessèrent, et la valeur des esclaves augmenta au point qu'en 1821, le prix d'un esclave était de 5 à 600 dollars (2 à 3,000 fr.).

On compte que dans la période de 1789 à 1797, il fut importé dans l'île de Cuba 41,500 nègres, environ 4,000 annuellement. L'importation des quatre années suivantes s'éleva à 34,500, à peu près 8,600 annuellement. Depuis cette époque jusqu'à l'année du traité d'abolition (en 1817), période de treize années, on y introduisit 150,000 nègres, au-delà de 10,000 annuellement; mais c'est de 1817 à 1819 que cette importation prit un accroissement si considérable, que durant ce court espace de tems, on importa dans l'île près de 60,000 esclaves.

Ainsi, dans les trente dernières années, 200,000 nègres sont passés d'Afrique à Cuba, et ce n'est pas une vague supposition que de porter à 50,000 ceux qui ont péri dans le trajet (2).

Dans l'année 1820, 14,712 esclaves furent amenés à la Havane. L'importation générale pour toute l'île s'éleva à plus de 20,000 esclaves. Par le traité conclu à Madrid, le 23 septembre 1817, le roi d'Espagne s'engage à abolir la *traite* dans toutes ses possessions, à partir du 30 mai 1820.

1821, 13 mars. Débarquement à la Havane d'un convoi de 370 esclaves amenés d'Afrique par le navire *l'Herculina*.

Population de Cuba à diverses époques. La conquête de cette île fut opérée, en 1511 (3), par environ 300 Espagnols. De nouveaux colons y arrivèrent successivement de l'île Espagnole et de la métropole, et plusieurs s'y établirent. D'autres passèrent à la conquête du Mexique et de la Floride.

En 1517, on comptait, à Cuba, environ 18,410 individus. En 1538, quand Soto préparait son expédition à la

(1) Aperçu statistique de M. Huber. Lettre II, pag. 72-74.

(2) *Idem*, pag. 79-80.

(3) Voy. cette année, article *Histoire*.

Floride, il n'y avait, à Cuba, que sept villes espagnoles, dont les deux plus grandes n'avaient chacune pas plus de 60 à 80 maisons (1). En 1545, la population espagnole ne montait pas au-delà de 1,100. En 1656, après la prise de la Jamaïque par les Anglais, la population de Cuba fut augmentée des émigrants de cette première colonie, au nombre de plus de 8,000, et de 150 soldats de la péninsule qui arrivèrent pour garnir la place de Cuba. A cette époque, le nombre des habitants s'éleva à environ 40,000, dont le tiers occupait la partie occidentale (2). Une grande mortalité enleva la plupart de ces nouveaux habitants; et, en 1700, le nombre était estimé seulement à 26,000.

Après la paix de Versailles (1762), les Espagnols des Florides émigrèrent presque tous à l'île de Cuba. Au moyen de cette augmentation et de l'accroissement progressif des habitants, leur nombre, en 1774, selon le rapport officiel, monta à 172,620 individus.

Pendant la guerre avec les Anglais, en 1780, une force maritime considérable arriva à la Havane avec 12,000 hommes pour renforcer la garnison.

En 1789 et 1791, on accorda aux nationaux et aux étrangers la permission d'introduire des esclaves. En même tems, des émigrants arrivèrent de l'Europe et des Canaries, ce qui augmenta tellement la population, qu'en 1791, elle s'éleva, selon le dénombrement officiel, à 272,301 individus.

Par la paix conclue à Bâle, le 22 juillet 1795, l'Espagne céda ses possessions dans l'île Espagnole à la république française, ce qui donna lieu à une émigration considérable de cette île à celle de Cuba.

Les affaires d'Espagne, en 1808, et la révolution qui suivit de l'Amérique continentale espagnole, furent encore des causes d'accroissements rapides de la population. D'après le dénombrement officiel qui en fut fait en 1817, elle s'éleva à 553,023 individus.

Depuis cette époque, l'indépendance de l'Amérique espagnole, la cession des Florides en 1821, l'affluence continuelle des étrangers venant de la péninsule, et particulièment des Canaries, attirés par la fertilité du sol de l'île et

---

(1) Les autres seulement de 30 à 40. Voy. *Floride*, par un gentilhomme d'Elvas, trad. par Hakluyt, ch. 5.

(2) *Historia de la isla de Cuba*, etc., par Valdès, liv. IV, 24.

l'activité commerciale de ses ports, augmentèrent tellement sa population, qu'en 1827 elle s'éleva à 704,487; et les étrangers y compris, à 730,562 individus.

	Recensement de 1774.	*Recensement de* 1792.
Blancs, hommes.	55,576	72,299
— femmes.	40,864	61,260
Hommes et femmes libres.		
Mulâtres.	10,201	15,845
Mulâtresses.	9,006	18,041
Nègres.	5,951	9,366
Négresses.	5,689	10,900
Esclaves des deux sexes.		
Mulâtres.	3,518	5,769
Nègres.	25,253	41,655
Mulâtresses.	2,206	6,366
Négresses.	13,356	30,800
Total. . .	172,620	272,301

	Recensements de 1817,	— *de* 1827.	
Blancs. Hommes.	130,519	168,653	
Blancs. Femmes.	109,311	142,398	
Gens libres.			
Mulâtres.	30,512	28,058	
Mulâtresses	29,170	29,456	
Nègres	28,373	23,904	
Négresses	26,003	25,076	
Esclaves.			
Mulâtres	17,803	183,290	mulâtres et nègres.
Mulâtreses	14,499		
Nègres	106,521	103,652	mulâtresses et négresses
Négresses.	60,322		
	553,023	704,487	
		26,075	soldats, marins et étrangers.
Total. . . .		730,562 (1)	

(1) *Historia economico-politica y estadistica de la isla de Cuba*, par don Ramon de la Sagra, directeur du jardin botanique de la Havane, membre de plusieurs sociétés savantes. In-4°, 386 p. Havana, 1831. Voy. *Capitulo primero*, *poblacion*.

D'après le *Cuadro estatistico*, etc., contenant *resumen general del censo de poblacion de la isla de Cuba*, le recensement de 1817 s'élève à 551,998.

Dénombrement de 1827.

Blancs.

HOMMES			FEMMES			TOTAL
de 1 à 15 ans.	au-delà de 15 ans.	TOTAL des hommes	de 1 à 12 ans.	au-delà de 12 ans.	TOTAL des femmes.	des blancs.
62,155	106,498	168,653	48,996	93,402	142,398	311,051

Mulâtres libres.

HOMMES			FEMMES			TOTAL
de 1 à 15 ans.	au-delà de 15 ans.	TOTAL des hommes	de 1 à 12 ans.	au-delà de 12 ans.	TOTAL des femmes.	des mulâtres libres.
11,957	16,101	28,058	10,482	18,974	29,456	57,514

Noirs libres.

HOMMES			FEMMES			TOTAL
de 1 à 15 ans.	au-delà de 15 ans.	TOTAL des hommes.	de 1 à 12 ans.	au-delà de 12 ans.	TOTAL des femmes.	des noirs libres.
8,402	15,502	23,904	7,409	17,667	25,076	48,980

Mulâtres et noirs esclaves.

HOMMES			FEMMES			TOTAL
de 1 à 15 ans.	au-delà de 15 ans.	TOTAL des hommes.	de 1 à 12 ans.	au-delà de 12 ans.	TOTAL des femmes.	des mulâtres et des noirs esclaves.
30,885	152,405	183,290	20,966	82,686	103,652	286,942

Total de la population de l'île de Cuba. . . . 704,487

Résumé des quatre recensements.

ANNÉE.	BLANCS. Hommes.	BLANCS. Femmes.	BLANCS. TOTAL des blancs.	GENS LIBRES. Hommes.	GENS LIBRES. Femmes.	GENS LIBRES. TOTAL.
1774	55,576	40,864	96,440	16,152	14,695	30,847
1791	72,299	61,260	133,559	25,211	28,941	54,152
1817	130,519	109,311	239,830	58,885	55,173	114,058
1827	168,653	142,398	311,051	51,962	54,532	106,494

Gens de couleur esclaves.

1774	28,771	15,562	44,333	Total des gens de couleur.	75,180
1791	47,424	37,166	84,590	dito dito	138,742
1817	124,324	74,821	199,145	dito dito	313,203
1827	183,290	103,652	286,942	dito dito	393,436

Population générale de l'île.

SEXES.	BLANCS.	GENS LIBRES de couleur.	ESCLAVES.	TOTAL.
Hommes.	168,653	51,962	183,290	403,905
Femmes.	142,398	54,532	103,652	300,582
Total. . .	311,051	106,494	286,942	704,487
Soldats de garnison et étrangers				26,075
				730,562

Proportion entre les différentes castes.

DÉPARTEMENT.	BLANCS.	GENS LIBRES de couleur.	ESCLAVES.
Occidental.	40	11	49
Du centre.	59	15	26
Oriental.	36	27	37
Cités.	43	31	26
A la campagne.	45	10	45

Habitant par lieue carrée, 201 1/2 (1).

(1) *Breve idea de la administracion de comercio, etc., de la isla de Cuba, durante los anos de* 1826 *à* 1834. Paris, 1836. Par M. de la Sagra.

Ces quatre dénombrements sont les seuls officiels. Plusieurs autres sont approximatifs, comme celui présenté aux cortès, en 1811, par le *consulado* ou consul municipal et la société patriotique de la Havane, lequel fixe la population à 600,000 individus, savoir : 274,000 blancs, 114,000 affranchis, et 212,000 esclaves.

Depuis le premier recensement jusqu'au second, espace de seize ans, l'accroissement a été de 101,770, ou 6,350 par an. Depuis ce dernier jusqu'au troisième, espace de 26 ans, il a été de 279,858, ou de 10,763 par an. Depuis le troisième jusqu'au quatrième, il a été de 152,489 ou de 15,248 par an, ou 41 par jour. D'après ces données, le plus grand accroissement de la population, relatif au nombre des années, se trouve dans les dix dernières.

La répartition de la population, en 1827, donna le résultat suivant : dans les cités, villes et *pueblos* ou villages, 161,321 blancs, 71,223 libres, 65,954 esclaves.

Dans les campagnes ou plantations (*haciendas y fincas*), 149,730 blancs, 35,271 libres, 220,988 esclaves.

D'après cette distribution, la population blanche des villes et (*poblaciones*) est à celle des campagnes comme 100 : 92.8. Les gens libres comme 100 : 49.5. Les esclaves, comme 298 : 100.

De ces 220,988 nègres et esclaves des campagnes, environ 70,000 se trouvaient dans les sucreries et 50,000 dans les *cafetales*.

Population comparée avec la superficie. La superficie de l'île étant de 31,468 milles maritimes ou 3,496 4/9 lieues carrées, et ses habitants au nombre de 704,487 (1), il y en a 201.5 par lieue carrée, qui sont répartis de la manière suivante, savoir : 89 blancs ; 30.5 de couleur libres, et 82 esclaves.

Le département occidental, qui comprend la partie de la province de la Havane, depuis le cabo de San-Antonio vers l'ouest, jusqu'aux limites des gouvernements de Trinidad et Fernandina de Jagua vers l'est (2), contient 7,639 milles ou 848 7/9 lieues carrées de superficie et une population de 408,537 individus, ce qui en donne 481.2 par lieue carrée, et répar-

---

(1) Sans y comprendre les *transeuntes* ou étrangers non domiciliés.

(2) A l'exception du *partido rural* de Yaguaramas qui appartient au département oriental.

tis ainsi qu'il suit, 194.4 blancs, 54.3 de couleur libres, et 232.5 esclaves.

Le département du centre, qui comprend les gouvernements de Trinidad et de Fernandina, la *tenencia* de *Puerto-Principe* et le *partido de Yaguaramas*, a une superficie de 12,781 milles, ou 1,420 1/9 de lieues carrées, et 164,497 individus. Il s'ensuit que les rapports entre la population et la superficie est de 115.8 individus, ou 69.1 blancs, 17.1 de couleur libres, et 29.6 esclaves par lieue carrée.

La superficie du gouvernement de l'est, qui comprend le gouvernement de Cuba, est de 11,048 milles ou 1,227 5/9 de lieues carrées, et sa population de 131,453 individus. D'où il résulte qu'il y a 106.9 habitants, ou 38.9 blancs, 29.4 de couleur libres, et 38.6 esclaves par lieue carrée.

Le *padron* ou *recensement* de 1775 donne pour résultat :

	Hommes.	Femmes.	Total.
Blancs.	54,555	40,864	95,419
Mulâtres libres.	10,021	9,006	19,027
Noirs libres.	5,959	5,629	11,588
Noirs et mulâtres esclaves.	28,774	15,562	44,336
	99,309	71,061	170,370

Le dénombrement de 1827 a donné, comme on l'a vu ci-dessus, le résultat suivant :

	Hommes.	Femmes.	Total.
Blancs.	168,653	142,398	311,051
Mulâtres libres.	28,058	29,456	57,574
Noirs libres.	23,904	25,076	48,980
Noirs et mulâtres esclaves.	183,290	103,652	286,942
	403,905	300,582	704,487

D'après ce dénombrement, il paraît que la population totale a quadruplé en 52 ans.

Le nombre d'hommes blancs a augmenté de 114,098 ou 209 o/o.
Celui de femmes blanches. . . . . 101,534 ou 248
— de mulâtres libres. . . . . 18,037 ou 180
— de mulâtresses *idem*. . . . . 20,450 ou 227
— de noirs libres. . . . . 17,945 ou 301
— de femmes *idem*. . . . . 19,447 ou 345
— de nègres et mulâtres esclaves. . . . 154,516 ou 537
— de femmes *idem*. . . . . 88,090 ou 566

Ces proportions indiquent un accroissement des esclaves beaucoup plus rapide que celui des blancs.

Mouvement de la population.

	Naissances.	Mariages.	Décès.
Blancs	12,928	1,868	6,632
Mulâtres libres	3,048	244	1,379
Noirs libres	1,778	141	1,573
Mulâtres et noirs esclaves	12,729	1,381	7,081
Total général	30,481	3,634	16,665

Population de la Havane, en 1828, 112,023 habitants :

Intrà muros	39,980
Extrà muros	54,043
Passagers (*transeuntes*), garnison, marins	18,000
Total	112,023

Cette population se divise ainsi qu'il suit :

Blancs	46,621
Mulâtres libres	8,215
Mulâtres esclaves	1,010
Nègres libres créoles (*criollos*)	9,684
Nègres libres de (nation)	5,663
Nègres esclaves créoles (*criollos*)	6,995
Nègres esclaves (de nation)	15,835
Passagers, garnison, marine	18,000
Total égal	112,023

D'après ce tableau, il résulte que : sur 100 mulâtres, 89 sont libres et 11 esclaves; sur 100 nègres, 60 sont esclaves et 40 sont libres; et 43 sont créoles et 57 africains.

En général, la population de la Havane se divise dans les proportions suivantes. Sur 100 individus, 50 sont blancs, 10 mulâtres et 40 nègres.

On compte en gens libres, blancs, mulâtres ou noirs	70,182
En esclaves, mulâtres et nègres	23,842
Excédant en faveur des gens libres	46,340

Ainsi, sur 100 individus, 74 1/2 sont libres et 25 1/2 esclaves.

On a établi que sur 100 hommes blancs, 38 sont mariés, 4 sont veufs, et 58 garçons; sur 100 femmes blanches, il y en a 43 1/2 mariées, 18 veuves, et 38 1/2 demoiselles. Enfin, sur 100 personnes veuves, 28 sont du sexe masculin, et 72 du sexe féminin (1).

(1) *Censo de la siempre fidelissima ciudad de la Habana*, etc., par don Manuel Pastor, colonel d'infanterie, etc. Havane, 1829.

En 1816, le *cabildo*, le *real consulado* et la société patriotique s'adressèrent au capitaine-général pour le prier d'intercéder auprès de sa majesté, afin d'obtenir son agrément pour permettre aux étrangers artistes et travailleurs catholiques (*artistas* et *labradores catolicos*) de s'établir dans l'île, les lois ne s'y opposant pas : cette demande fut accordée (1).

Tous les étrangers de puissances et nations amicales, qui veulent s'établir dans l'île de Cuba, doivent professer la religion catholique romaine, sans quoi il ne leur sera pas permis de rester dans le pays (2).

Force militaire. En 1804, on comptait 34,511 hommes en état de porter les armes, dont 517 cavaliers et 2,163 fantassins de troupes régulières, le reste appartenant aux milices urbaines et rurales. M. de Humboldt pense que Cuba peut armer pour sa défense 36,000 blancs de l'âge de 16 à 45 ans.

En 1829, les forces de terre comptaient 25,487 hommes organisés disciplinairement.

A la même époque, les forces navales comprenaient : 2 bâtiments de 74 canons; 2 de 50; 1 de 40; 2 de 22; 1 de 18; 6 goëlettes d'ensemble de 10 canons.

En tout 14 bâtiments, portant 360 pièces de canon, et 3,740 hommes d'équipage.

Maladies. Les habitants de la campagne, lorsqu'ils sont surpris par la pluie, ôtent leurs vêtements et restent nus, croyant que s'ils marchaient avec leurs habits mouillés, ils seraient attaqués d'une fièvre tierce.

Le *tetanos* ou *spasme général*, l'une des maladies de cette île, est occasionnée par différentes causes, par une piqûre; en s'exposant à un courant d'air lorsqu'on a chaud, ou après avoir pris une boisson chaude.

1804, 10 février. La *vaccine* fut introduite par dona *Maria Bustamente*, qui amena de la *aguadilla* de Puerto-Rico, son fils et deux mulâtres domestiques qui y avaient

---

(1) *Memorias de la real sociedad*, etc.

La loi du 18 mai 1621, de la *Recapilacion*, dit que « *la expulsion de los extrangeros no se entienda con los que sirven oficios mecanicos utiles à la republica* ».

(2) *Memorias*, etc., num. 16, contenant *la real cedula*, du 21 octobre 1817, sur l'augmentation de la population blanche de l'île de Cuba.

été vaccinés. La *junta economica del consulado* accorda à ladite dona Maria la somme de 300 *pesos*, prix qu'elle avait destiné à la personne qui introduirait ce précieux bienfait.

En 1814, on a vacciné, à la Havane, 5,696 individus; en 1824, près de 8,100.

Dans l'hôpital général, sous la direction des religieux de San-Juan de Dios, il a péri, année moyenne, plus de 24 individus sur 100; dans l'hôpital militaire, à peine 4 sur 100, mais il entre dans le premier les vieillards, les incurables blancs et noirs.

Fièvre jaune. « Il est facile, dit M. Alexander (1), d'assigner les causes de la fièvre jaune qui désole la Havane. Vis-à-vis la ville, et s'étendant du port dans l'intérieur du pays vers l'est, il existe un vaste marécage de mangliers. Au moyen d'une simple digue qui le traverserait, l'eau salée de la baie en serait facilement exclue, et la partie supérieure du marais étant desséchée, les miasmes morbifiques qu'il exhale disparaîtraient. Les rues sont aussi très-étroites et horriblement sales; sous l'une d'elles seulement, passe un égout commun. On voit souvent des équipages entiers de navires périr en quelques jours; et, terme moyen, on enterre journellement 25 catholiques dans le *Campo-Santo*, tandis que les hérétiques sont envoyés dans un cimetière qui leur est réservé.

» Le bâtiment anglais *l'Aurore*, arrivé dernièrement à la Havane, après un séjour de trois ans dans les mers des Indes-Occidentales, jeta l'ancre dans la baie pour attendre la brise, qui lui vint à travers le marais des mangliers. *Le Pylade*, autre navire venant d'Angleterre, ancra également dans le port, mais à quelques centaines de verges de *l'Aurore;* le lendemain, les deux bâtiments mirent à la voile. *L'Aurore* perdit, en quelques semaines, 80 marins et officiers de la fièvre jaune, tandis que *le Pylade*, quoique non accoutumé au climat, n'eut pas un seul malade. »

Les ravages occasionnés par *le cholera* ont été très-considérables dans l'île de Cuba.

Du 26 février au 30 avril 1832, 8,253 individus furent victimes de ce fléau, ainsi qu'il est établi par le détail suivant:

(1) *Transatlantic sketches, by capt. Alexander*, vol I, ch. 21.

Blancs	Espagnols américains	1,641	2,365
	Espagnols européens	465	
	Etrangers	43	
	Individus d'origine inconnue	216	

Dont 1,336 hommes et 1,029 femmes.

Gens de couleur.	Nègres créoles libres	1,070	5,070
	Idem idem esclaves	477	
	Idem africains libres	1,013	
	Idem idem esclaves	1,570	
	Mulâtres créoles libres	509	
	Idem idem esclaves	34	
	Individus d'origine inconnue	397	
Morts dans les forteresses, sur les bâtiments, etc.			114
Omission			704
		Total	8,253 (1)

Le docteur *Valli*, italien, se rendit à l'île de Cuba pour faire des expériences concernant la nature du vomissement noir ou fièvre jaune (vomito negro ò fiebre amarilla) qu'il croyait non contagieuse. Il en fut victime; et pour honorer sa mémoire, on plaça son portrait dans la bibliothèque de la Havane, et on grava sur son tombeau l'inscription suivante :

A qui yace
El doctor Eussebio Balli,
Victima de su amor à la humanidad.
La sociedad eoonomica de la Habana
Reconocienda su memoria.
Año de 1816 (2).

Division générale de l'île. Pour la meilleure administration de la justice, on a divisé l'île en deux provinces, dont les villes capitales sont la Havane et Santiago de Cuba. Le gouverneur est chef politique de la première et capitaine-général de l'île, et cette province s'étend à Puerto-Principe exclusivement.

Le gouverneur de la seconde, qui est officier et chef politique, exerce sa juridiction sur l'autre partie de l'île, qui renferme la province de Cuba; mais pour ce qui concerne les affaires militaires, il est subordonné au capitaine-général.

(1) *Tablas necrologicas del colera-morbus, en la ciudad de la Habana*, etc. Habana, 1833.

(2) *Memorias de la real sociedad economica de la Habana*, num. 1, 31 janvier 1817.

La junte nommée pour l'élection des députés aux cortès divisa l'île en six provinces.

1516. *Gouvernement ecclésiastique.* Le frère Bernardin de Mexa, de l'ordre de Saint-Dominique, prédicateur du roi, fut créé évêque de Cuba ; mais il n'alla pas dans cette île. *Jean Garces* fut nommé pour le remplacer. Le siége du premier évêché (compris dans celui de la Jamaïque) était *Baracoa*, d'après la bulle de Léon X de l'année 1508; mais, par une autre bulle d'Adrien VI, de 1522, il fut transféré à Santiago de Cuba (1).

Les évêchés de Santo-Domingo et de la Conception furent réunis à cause de leurs revenus qui, étant séparés, n'étaient pas suffisants.

La situation de la cathédrale étant incommode, elle fut supprimée et l'on en établit une autre au *pueblo de Santiago*, le 28 avril 1522, avec l'approbation d'Adrien VI. Elle fut ensuite transférée à la ville de Santiago, à la distance de 80 lieues à l'ouest de *Baracoa*, à cause de la proximité de cette dernière ville à l'île Espagnole. Elle fut brûlée en 1526.

En 1532, le gouverneur, Manuel de *Roxas*, trouvant que les dîmes ne suffisaient pas pour soutenir la dignité du culte, proposa la suppression du diocèse pour le convertir en abbaye; mais cette proposition resta sans exécution, le gouvernement ayant accordé des fonds pour rebâtir l'église, et les conquérants Vélasquez ayant donné 2,000 ducats pour des œuvres *pies* avec le consentement de la Cour de Rome, qui en même tems confirma l'*annexe* de Floride au diocèse de Cuba. Bientôt après, on forma des juridictions paroissiales à *Guanabacoa*, *Villa-Clara*, *Matanzas* et autres endroits.

Don Diégo de *Compostello*, qui gouverna vers la fin du dix-septième siècle, fixa les limites des paroisses et établit vingt cures.

En 1768, l'évêché, ayant une grande étendue, fut divisé en deux parties par le pape Pie VI, qui nomma don *Philippe Jose de Trio Palacios* archevêque de Cuba, dont Santiago était le siége, et don *Miguel Cristobal de Irrisari* fiscal de l'audience royale de Santo-Domingo, évêque de la Havane. La délimitation de ces deux évêchés fut déterminée par l'*auto* du 29 août 1789.

---

(1) Herréra, déc. II, lib. II, cap. 7, et lib. III, cap. 11.

En 1814, l'île de Cuba fut érigée en archevêché, et séparée de la Havane qui forma un évêché particulier. Ce dernier diocèse possède une cathédrale établie en 1788, 45 églises paroissiales et 53 *succursales*. Les revenus de l'évêché montent à environ 60,000 dollars par an.

Les profits du bénéfice sont de 2,000 à 12,000 dollars (1).

Gouvernement politique. D'après l'ordre royal du 8 octobre 1607, Cuba fut divisée en deux provinces, savoir : 1° celle de *Cuba*, qui s'étend depuis la *punta* de Mayzi jusqu'à la limite de la juridiction ordinaire; 2° la *Habana*, qui renferme toute la partie occidentale de l'île depuis le cap Santo-Antonio jusqu'à la distance de 150 milles à l'est de la capitale.

La province de la Habana renferme, outre la ville capitale, les cités de Puerto-Principe, Matanzas, Trinidad, Santiago, Bejucal, Jaruco et Santa-Maria del Rosario; les villas de Güines, Guanabacoa, San-Antonio, Abad, Santo-Espiritu, Santa-Clara et San-Juan de los Remedios. Dans cette juridiction se trouvent 82 *pueblos* et 96 *aldeas* ou *caserios*.

La province de Cuba contient la ville capitale, les cités de Baracoa, de Holguin et de Guesa, les villas de Bayama et Cobre, les *pueblos* de Jiguani et de Caney. Cette juridiction compte 5 *pueblos* et 58 *aldeas* ou *caserios*.

Chaque juridiction est subdivisée en districts sous l'autorité d'un juge et des assistants, qui, en qualité d'agents des tribunaux, jugent et décident des affaires de la valeur de dix *pesos* ou dollars. La province de la Habana en renferme 63; celle de Cuba, 40.

Tribunaux civils. Il y en a dix-sept, savoir :

---

(1) En 1570, des bulles furent vendues, pour la première fois, aux Indes-Occidentales. Le prix de chacune, pour les chrétiens, était de 14 *réaux*, et de 4 pour les Indiens. On accorda des *bulles de grâce* pour les offenses contre le roi, concernant la soustraction des dîmes, à raison d'une bulle pour chaque centaine d'écus détournés du fisc. On accorda des pardons ou absolutions aux Indiens qui étaient morts un siècle avant l'arrivée des Espagnols; mais après quelques années, les Indiens, au lieu de prendre une bulle par chaque individu, la prirent pour toute la famille et la partagèrent en autant de parties; ils les attachaient contre le mur en disant qu'ils avaient déjà acheté le pardon pour 10,000 ans. (Hakluyt, Voyages, etc., vol. III, p. 461, 525-6.)

1° Tribunal de l'audience royale de toute l'île, établi dans la cité de Puerto-Principe, et composé du capitaine-général, son président, d'un régent, *oidores* et *fiscales*.

2° Tribunal des gouverneurs politiques et militaires des provinces qui exercent les fonctions de corrégidor.

3° Tribunal des lieutenants-gouverneurs.

4° Tribunal des gouverneurs subalternes politico-militaires de Puerto-Principe, Bayamo, Holguin, Baracoa, Jiguani et Pinal del Rio.

5° Tribunal des *justicias mayores* des villes de Janico, Santa-Maria del Rosario, Béjucal et de la villa de San-Antonio, avec juridiction ordinaire dans le territoire de ces villes.

6° Tribunal des alcades ordinaires.

7° Tribunal de *alzadas*, composé du capitaine-général, de l'assesseur titulaire et de deux collègues nommés par ces officiers. Cette Cour prend connaissance des affaires du *consulado*.

8° Tribunal de *correos* ou courriers dont le juge est sous-délégué du capitaine-général de l'île.

9° Tribunal de la *comision mista*, composé des juges espagnols et anglais, établi d'après l'ordre royal du 19 décembre 1817, concernant l'esclavage.

10° Tribunal de *arribadas*, composé du surintendant de *real hacienda* ou finances, de l'assesseur et du fiscal du même.

11° Tribunal des biens des défunts, établi dans la cité de Puerto-Principe avec des subdélégués, dans les cités et les villes.

12° Tribunal royal des *diezmos* ou dîmes dans chaque diocèse.

13° Tribunal royal de Santa-Cruzada et de toute l'île, établi à la Havane.

14° Tribunal royal de *anualidades eclesiasticas* ou rentes annuelles ecclésiastiques.

15° Tribunal de *media annata* et *mesada eclesiastica*, établi dans chaque diocèse.

16° Tribunal de *real consulado*, établi dans la ville capitale, avec des députés dans les autres cités et villes.

17° Tribunal de *real protomedicato*, avec des *fiscales* subdélégués (1).

---

(1) *Cuadro estadistico*, p. 21 et 22.

1779, 29 mars. Le roi accorda aux membres du cabildo et du Conseil de la cité composant la magistrature publique la distinction d'un *grand* et *petit uniforme*.

Juridiction militaire. Après la conquête de Cuba, toute l'île formait une seule division militaire, sous l'autorité de l'*adelantado*, et on y annexa ensuite les Florides comme dépendances du gouvernement espagnol. Les premiers gouverneurs prirent ce même titre jusqu'en l'année 1589, où le mestre-de-camp, *Juan de Texada*, arriva avec le capitaine-général, investi du gouvernement militaire et politique de la province de la Habana. Alors se forma la *capitania general*, y compris le gouvernement de la capitale.

Par ordre du roi, du 8 octobre 1607, on établit le gouvernement militaire de la cité et province de Cuba, afin d'empêcher les incursions fréquentes des pirates sur ces côtes. Cette province fut ensuite divisée en quatre *tenencias* ou districts, savoir : *Baracoa*, *Bayamo*, *Holguin*, et *Jiguani*; et celle de la Habana également en quatre, savoir : *Puerto-Principe*, *Pinal del Rio*, *Trinidad* et *Matanzas*. Ces deux derniers furent postérieurement déclarés gouvernements sulbaternes.

Le capitaine-général actuel, don *Francisco Dionisio Vives*, ayant bien considéré l'importance de cette île, sa position géographique entre deux continents dissidents et l'activité militaire qu'elle exigeait, la divisa en trois départements nommés *occidental*, *del centro*, *y oriental*, ou occidental, du centre et de l'est, d'après la situation géographique de chacun. Cette division fut approuvée par l'ordre royal du 17 juin 1827.

Dans chacun de ces départements, il y a un commandant-général et autres officiers sous ses ordres.

Ces départements sont subdivisés en sections; celui de l'ouest en onze, dont les chefs-lieux sont : *Habana*, *Jaruco*, *Matanzas*, *Laganillas*, *Macuriges*, *Güines*, *Guivican*, *Palacios*, *Filipinas*, ou *Pinal del Rio*, *Guanajay*, et *Quemados*. Celui du centre est divisé en cinq, savoir : *Trinidad*, *Jagua*, *Villa-Clara*, *Santo-Espiritu* et *Puerto-Principe*; et celui de l'orient en quatre, savoir : *Cuba*, *Bayamo*, *Holguin* et *Baracoa*.

Dans chacune de ces sections se trouve un chef militaire qui est commandant du district.

Tribunaux militaires. 1° Celui du capitaine-général; 2° celui de la commission militaire établie par ordre du

roi du 13 janvier 1824; 3° du corps royal d'artillerie; 4° du corps royal d'ingénieur; 5° des gouverneurs de la Habana, Cuba, Matanzas et Trinidad; 6° les lieutenants des gouverneurs de Puerto-Principe, Baracoa, Bayamo, Holguin, Jiguani et Pinal del Rio (1).

1639-47. *Castillo de la Chorrera*. Cette forteresse, située à deux lieues sous le vent du port, fut achevée pendant l'administration de don *Alvaro de Luna y Sarmiento*, ainsi que le *Torreon* ou grande tour de *Coximar*, sous la direction de l'ingénieur *Juan Bautista*.

Administration de la real hacienda ou des finances. Dans l'année 1551, deux officiers royaux, avec un facteur, furent établis à la Havane, savoir : *Alonso Aguilar, Juan Lobera* et *Antonio de la Torre*; leur juridiction s'étendait dans toute l'île par l'intermédiaire des agents autorisés à recevoir les droits de la couronne On continua ce sistème jusqu'en 1762 où la Havane fut prise par les Anglais. On créa alors une *intendencia* qui comprenait toute l'île, la douane (*aduana*) de la Havane et les administrations des différentes cités et villes. Le premier intendant, don *Miguel de Altariba*, commença ses fonctions le 27 octobre 1764.

D'après l'ordre royal du 23 mars 1812, l'intendant fut chargé de la surintendance générale des finances de cette île et de celle de Puerto-Rico, qui furent divisées en trois intendances, savoir : la Habana, Puerto-Principe et Cuba. La première, dont le chef-lieu est la capitale, renferme la juridiction de cette cité, de Santiago, Santa-Maria del Rosario, Jaruco, Béjucal, Güines, Guanabacoa et San-Antonio, le gouvernement de Matanzas, et la *tenencia* ou lieutenance du gouvernement de Pinal del Rio. Elle renferme deux principales administrations royales et vingt-cinq subalternes.

La seconde embrasse le gouvernement de Trinidad et de Fernandina de Jagua, la *tenencia* de *Puerto-Principe*, dont la cité est le chef-lieu. L'administration principale est confiée aux officiers royaux de ces gouvernements et à six subalternes. La troisième est composée de la province de Cuba, dont la cité est le chef-lieu, avec une administration principale et cinq subalternes.

Tribunaux des finances. Ils sont au nombre de trois, savoir : 1° celui de la *junta* supérieure contentieuse auquel on

(1) *Cuadro estadistico*, p. 22 et 23.

peut appeler des tribunaux des intendances; 2° le tribunal de la *sala de ordenanza* auquel il y a appel de l'audience royale de Cuentas (1); 3° tribunal des trois intendances respectives. Les deux tribunaux d'appel, établis par la *real cedula* du 13 novembre 1800, furent organisés trois ans après (2).

Juridiction maritime. Jusqu'en l'année 1767, il n'y avait pas une direction générale des affaires maritimes dans les îles au-dessus du vent. Le premier fonctionnaire fut *don Juan Antonio Colima*, chef d'escadre. Avant cette époque, le seul port visité par des navires était celui de la Havane, dont le commandement était confié au chef de l'escadre ou des navires qui s'y trouvaient. On établit ensuite des capitaines de port dans ceux de Cuba, Baracao, Trinidad, Matanzas, Nuevitas, Manzanillo, etc. Le commandant général actuel, *don Angel Laborde*, fut le premier qui établit une division territoriale de cette branche d'administration. Elle renferme cinq provinces, savoir : la Havane, Trinidad, San-Juan de los Remedios, Nuevitas et Cuba, dont les chefs-lieux sont les villes du même nom. Ces provinces sont subdivisées en districts, la première en contient cinq, savoir : les Philippines, Havana, Matanzas, Batabano et l'île de Pinos; la seconde quatre, savoir : Jagua, Trinidad, Vertientes et Santa-Cruz; la troisième trois, savoir : Sagua-la-Grande, San-Juan de los Remedios et la *laguna* de *Moron*; la quatrième trois, savoir : la Guanaja, Nuévitas et Gibara; la dernière un égal nombre, savoir : Baracoa, Santiago de Cuba et Manzanillo. Les chefs-lieux de ces districts sont les villes, havres ou ports du même nom.

Les *tribunaux* sont : 1° celui du commandant-général de l'*apostadero* avec son auditeur; 2° celui de la *junta apostadero,* qui est présidé par le chef supérieur et composé de divers chefs de cette branche avec son auditeur. Il prend connaissance, en deuxième instance, de certaines causes des tribunaux des commandants des provinces et des districts maritimes; 3° celui des commandants des provinces maritimes et des districts, à l'exception de la capitale; 4° celui du ministère *del apostadero;* 5° celui de révision établi par ordre du roi du 28 mars 1817 (3).

(1) *Cuadro estadistico*, p. 23.

(2) Le premier tribunal fut établi, l'année 1638, par le premier contador, don Pedro Beltran de Santa-Cruz.

(3) *Cuadro estadistico*, p. 23 et 24.

Établissements religieux d'après l'ordre de leur formation dans cette île. — 1578. Vers cette année, commença l'établissement des couvents de Santo-Domingo et de San-Francisco (1).

1608. Fondation du couvent de Nuestra-Señora de la Merced dans la cité de Puerto-Principe. On y comptait douze religieuses et douze choristes. Dans la même année, furent fondés la *capilla* de la Santa-Vera-Cruz et le couvent de Saint-Augustin à la Havane (2).

1612. Couvent de San-Francisco, fondé à la Havane en 1575, et érigé en *provincia*, avec le titre de Santa-Elena, en 1612 (3).

1637. Fondation du couvent de Nuestra-Señora de la Merced à la Havane (4).

1644. Couvent de Santa-Clara, *religiosas franciscas*, fondé à la Havane en 1644 (5).

1663. Hôpital de l'église de San-Francisco de Paula, pour des femmes, fondé à la Havane en 1633.

1690. Collége de Santo-Ambrosio et San-Francisco de Sales, fondé par l'évêque don Diego-Evelino de Compostela, pour l'éducation des filles (6).

1700. Le monastère de Santa-Térésa de Jésus, religieuses carmélites déchaussées, fondé à la Havane en 1700 (7).

1706. *Iglesia y casa,* fondé à la Havane pour des enfants mâles trouvés.

Hospice de San-Isidro, du même ordre, fondé à la Havane en 1706.

1722. Fondation du couvent de San-Francisco dans la ville de Guanabacoa.

1724. Fondation du collége de la Compañia de Jésus (8).

1728. *Idem* de l'hôpital public de San-Juan de Dios (9).

---

(1) Félix de Arrate, cap. 35, *Llave del Nuevo Mundo.*
(2) De Arrate, cap. 36.
(3) De Arrate, cap. 35.
(4) De Arrate, cap. 36.
(5) De Arrate, cap. 37.
(6) De Arrate, cap. 39.
(7) De Arrate, cap. 38.
(8) De Arrate, cap. 29.
(9) De Arrate, cap. 40.

1734. Fondation du couvent de San-Francisco dans la cité de Trinidad.

1741. *Idem* de l'hôpital de l'église de San-Lazaro, *extrà muros* de la Havane.

1742. Fondation du couvent de Santo-Domingo dans la ville de Bayamo.

1746. *Idem* de l'hospice du même ordre dans la ville de Santo-Espiritu.

1747. *Idem* de l'hôpital de San-Lazaro, avec 32 infirmes.

1758. *Idem* du couvent de Santo-Domingo dans la ville de Guanabacoa.

1784. *Idem* du collége de Capucins, établi à la Havane provisoirement dans l'oratoire de San-Philippe-Neri.

1804. Monastère de Santa-Ursula transporté de la Nouvelle-Orléans et établi à la Havane pour l'éducation des filles.

Instruction publique. L'université pontificale est composée de 21 chaires et de 138 docteurs.

Le *seminario conciliar* de *S.-Basilio Magno* fut fondé à la Havane en 1722, avec douze bourses. Le *seminario conciliar* de *San-Carlos* y *San-Ambrosio* fut établi en 1774, avec 8 bourses de dotation, et 12 de pension pour les garçons.

L'université illustre et pontificale de San-Géronimo fut fondée en 1728, dans le couvent des pères prédicateurs, (*padres predicadores*). Il y a sept facultés, savoir : 1° de théologie sacrée ; 2° canons sacrés ; 3° jurisprudence civile ; 4° médecine ; 5° philosophie ; 6° mathématiques ; 7° latinité.

Une autre institution dite de *S. Francisco de Sales a* 21 bourses de dotation et quelques-unes de pension pour demoiselles.

Une *chaire d'économie politique* fut établie le 24 octobre 1818, par la *société patriotique* de la Havane. La même année (le 13 janvier), fut établie l'*école gratuite de dessin et de peinture*, par ladite société, qui, en 1821, fonda l'*école gratuite primaire* d'après le plan de *Bell* et *Lancaster*.

On compte 33 écoles élémentaires de jeunes garçons, et 37 de demoiselles, outre trois écoles gratuites pour les premiers, aux couvents de Belon, S.-Domingo et Merced ; et trois autres pour les filles dans ceux de Santa-Clara, Santa-Térésa et les Ursulines.

Dans l'hôpital de San-Ambrosio, on enseigne l'anatomie descriptive et l'art de l'accouchement.

Sociétés. Le 15 décembre 1792, établissement de la société patriotique (*sociedad patriotica*) en vertu d'un décret royal. Cette société exerça une grande influence sur l'agriculture, l'éducation, la médecine, les belles-lettres et les sciences.

On établit par souscription la *casa de beneficencia* ou hôpital des orphelins : les habitants contribuèrent de 36,000 *pesos* ou dollars pour l'érection de l'édifice, d'après l'invitation du gouverneur qui leur avait fait une adresse à cet effet, le 22 mars 1792. L'archevêque don Luis *Peñalva* y *Cardenas* en devint le protecteur.

Avocats. Antonio Vélasquez et Panfile de Narvaez obtinrent, en 1516, la faculté d'empêcher l'arrivée à Cuba des avocats ou hommes de lettres, parce qu'ils occasionnaient des procès interminables parmi les habitants, qui naturellement n'aimaient pas les plaidoiries (1).

1784. *Étudiants en droit.* Le sistème d'éducation des étudiants en droit à la Havane étant très-défectueux et les avocats dans la cité étant au nombre de 85, il fut ordonné qu'avant d'exercer leur profession dans cette ville, ils devraient avoir fait des études dans l'une des grandes universités de ces royaumes, et pratiqué pendant un an auprès des tribunaux supérieurs d'Espagne. Ce décret du 29 mars 1789 annula celui du 19 novembre 1784.

En 1792, le nombre des avocats de cette île était de 106, dont 72 à la Havane où il n'y avait point de tribunal d'appel. Les procureurs et les notaires y étaient dans la même proportion (2).

Prisons. Un extrait du rapport fait par la députation de la *junte provinciale* concernant les prisons de la Havane, en date du 22 mai 1820, fait connaître que dans la *Cabana* on fut frappé d'horreur en trouvant des donjons obscurs, humides et insalubres. La junte trouva des prisonniers détenus depuis plusieurs années sans condamnation; elle visita aussi les forts du *Morro* de la *punta* et *del Principe ;* les casernes des dragons et celle de la milice blanche, de *Santelmo* et de l'artillerie, dont les cachots réservés aux criminels sont

(1) Herréra, déc. II, lib. II, cap. 8.
(2) Depons, Voyage, etc., I, 220.

spacieux et bien aérés. Les prisons de l'*Arsenal* sont des galeries étroites ; celle de la *Fuerza* et les casernes des noirs sont obscures et manquent d'air (1).

Agriculture et commerce. Chevaux. Le grand prix des chevaux pour la conquête du Mexique, en 1538, excita les habitants de Cuba à se livrer à l'éducation de ces animaux. Ils en élevèrent beaucoup et avec grand soin, ce qui améliora la race qui devint remarquable par la taille, la vigueur et la couleur : quelques riches particuliers en avaient de 50 à 70, et plusieurs autres moins fortunés de 20 à 30.

On importe des chevaux des États-Unis, mais les fortes chaleurs les font périr.

Les *mulets* sont généralement importés de la côte ferme.

Les *bœufs* sont employés au transport des produits.

Les premiers habitants de l'île de Cuba s'adonnèrent seulement à l'éducation des bestiaux, ainsi qu'à la culture de quelques céréales de l'Europe, et des plantes alimentaires. Dans l'année 1550, on en fournit pour approvisionner les expéditions de Costa-Firme et de Mexico.

Dans l'année 1580, on commença à cultiver le tabac et la canne à sucre dans le voisinage de la Havane. La dernière avait été introduite de Santo-Domingo où elle fut importée en 1506 des Canaries. Cependant les habitants trouvèrent plus de bénéfice dans la multiplication des bestiaux que dans l'agriculture dont le progrès était lent et le résultat peu productif jusqu'au milieu du dix-huitième siècle, où commença l'exportation des produits agricoles.

Un grand nombre d'émigrants planteurs de Santo-Domingo, qui s'établirent à Cuba en 1791 et les années suivantes, contribuèrent à améliorer et à étendre la culture de la canne à sucre. On introduisit ensuite celle d'Otaheite dont le produit était plus considérable que celui de l'espèce qu'on avait cultivée auparavant. Toutes ces circonstances heureuses réunies avaient tellement favorisé la culture de cette plante que l'exportation du sucre depuis 1790 jusqu'en 1800, monta, année moyenne, à 110,091 *cajas*, contenant chacune 15 *arrobas*

Le 21 décembre 1796, établissement *del real consulado de agricultura y comercio*, ou établissement d'agriculture et de commerce (2).

---

(1) Aperçu statistique de M. Huber. Lettre III, p. 98-99.

(2) *Historia de la isla de Cuba*, etc., *por D. Antoni y Valdes*, lib. VI, § 21 et 22.

Exportation du sucre à diverses époques. L'exportation moyenne du port de la Havane, depuis 1760 jusqu'à 1767, était de 13,000 caisses; (*cajas*) (1). Depuis 1786 jusqu'en 1790, elle monta à 68,150 *cajas*.

Depuis 1800 à 1810, elle s'éleva à 177,998 caisses annuellement.

De 1810 à 1820.	à 207,696
De 1820 à 1825.	à 250,384
En 1826	à 271,013 3/4
En 1827	à 264,959 1/2 (2)
En 1828	à 268,586
En 1829	à 260,857

L'exportation totale de toute l'île, dans l'année 1827, s'est élevée à 5,878,924 *arrobas*.

L'exportation générale des *eaux-de-vie de canne à sucre* (*aguardientes*) monta la même année (1827) à 2,457 *pipas*.

La consommation de sucre dans cette île est évaluée aujourd'hui à 1,792,000 *arrobas* ou 112,000 caisses (presque 20 millions de kilogrammes), sans compter 40,500 *arrobas* de *raspadura*. C'est plus du quart de toute la quantité de sucre exportée.

Cette consommation est, pour l'année 1827, de 27 kilogrammes par tête. Dans la Grande-Bretagne, on ne consomme que 9 4/5es : en France, à peine 2 kilogrammes (3).

Miel. L'exportation de ce produit du port de la Havane, depuis 1815 jusqu'en 1820, monta à 28,252 *bocoyes*, année moyenne; depuis 1820 jusqu'en 1825, elle fut de 29,536; en 1826, elle s'éleva à 37,601; et en 1827, à 38,611 1/2 : celle de tous les ports de l'île à 74,083 *bocoyes*.

Le produit des ruches à miel, en 1827, était de 76,404 *arrobas*, dont 11,700 furent exportées, et 54,704 consommées dans le pays.

Le miel et la cire des abeilles sauvages sont très-estimés dans la médecine.

Café. Le café introduit de Paris dans la Martinique, en 1727, fut cultivé ensuite dans la Jamaïque et les autres îles, et ayant été importé dans celle de Puerto-Rico, il passa à Cuba, en 1769, mais il y fut peu cultivé avant l'année 1790.

(1) *Caja de azucar*, ou caisse, est égale, sans la tare, à 16 *arrobas* ou 183 kil. 904.

(2) *Cuadro estadistico*, p. 27 et 28.

(3) Voyage aux régions équinoxiales, par M. de Humboldt, t. III, additions.

Depuis cette époque, on en forma plusieurs plantations (*cafatales*) dans la partie occidentale et orientale de l'île; le nombre, en 1800, montait à 80; en 1827, à 2,067.

L'exportation de la Havane, en 1804, montait à 50,000 *arrobas;* en 1809, à 320,000; de 1815 jusqu'en 1820, année moyenne, à 727,448; celle de 1826 s'éleva à 1,221,609 1/2, et celle de 1827 à 1,433,487. L'exportation totale de tous les ports était de 2,001,583 (1), savoir:

Par la Havane	1,433,487 *arrobas.*
Santiago de Cuba. . .	379,597
Matanzas.	178,958
Baracoa.	5,387
Trinidad.	4,154
Total.	2,001,583

En 1828, l'exportation monta à 1,284,000 *arrobas*; et en 1829 à 1,736,000 *arrobas*. Comme chaque sac de café renferme quelques *arrobas* de plus que les six *arrobas* déclarées à la douane, il faut ajouter à cette exportation 282,000 *arrobas,* de sorte que la véritable exportation de l'île a été, en 1827, de 2,283,000 *arrobas*, ce qui, comparé à une récolte de 2,883,000 *arrobas*, annonce une consommation intérieure de 600,000 *arrobas* (2).

Tabac. Cette plante indigène fut employée d'abord comme médicament. La loi de septembre 1586 (loi 16, tit. 18, t. IV) la considère seulement en cette qualité, ne permettant point aux boutiquiers de Panama d'en avoir plus de 2,000 livres; mais en 1614, comme on reconnut que le tabac n'était pas nuisible à ceux qui le fumaient, on en expédia au port de Séville, en Espagne. En 1734, don *José Antonio Tallapiedra* contracta pour trois millions de livres à expédier dans la péninsule. Le 8 décembre 1765, on établit l'*estanco* pour le gouvernement et la factorerie royale (*gobierno y la real factoria*), dont le premier administrateur général fut *Martin de Echavarria.* Cette factorerie fut abolie par un décret royal du 5 juillet 1817, qui laissa libre le commerce du tabac comme des autres produits de l'île : le cultivateur fut seulement obligé de payer une taxe de 6 pour 100, d'après l'ordre royal du 8 octobre 1827.

(1) *Cuadro estadistico*, p. 29 et 30.

(2) Voyage aux régions équinoxiales, t. III, additions.

Lors de l'établissement de la factorerie, le produit du tabac était d'environ 80,000 *arrobas*; il monta ensuite à 250,000; à la fin du dernier siècle, il n'était que de 180,000, et au commencement du présent, il remonta à 400,000. Dans l'année 1827, le produit en était de 61,898 *cargas*, ou 500,000 *arrobas*: de cette quantité, 79,106 1/4 furent exportées en feuilles; conséquemment les 420,893 3/4 qui restaient furent consommées dans le pays. Le tabac le plus estimé, et qui est réservé exclusivement pour fumer, croît dans la partie occidentale de l'île, connue vulgairement sous le nom de *Vuelta de Abajo*. Le produit, cette même année, s'éleva à 200,000 *arrobas* (1).

En 1828, on exporta 70,031 *arrobas* de tabac en feuilles, et 210,335 livres en cigares: la valeur du premier était de 223,528 piastres; celle du second de 420,670.

En 1829, on exporta 125,502 *arrobas* en feuilles, et 243,443 en cigares: la valeur du premier était de 391,124 piastres; celle du second de 477,189, selon la déclaration faite à la douane (2).

Cire. Celle que produit cette île n'est pas inférieure en qualité à celle de Venise. Son exportation ne figure qu'entre les années 1770 et 1780, pendant lesquelles on enregistra environ 2,700 *arrobas*, année moyenne. Elle prit ensuite un si grand accroissement par sa consommation dans les royaumes du Mexique, du Pérou et de l'isthme de Panama, que dans l'année 1803, son exportation du même port monta à 42,700 *arrobas*, desquelles 25,000 *arrobas* furent expédiées pour la Nouvelle-Espagne. Les événements politiques de ces pays en ont diminué l'importation.

L'exportation de la Havane depuis 1815 jusqu'en 1820, fut de 21,051 *arrobas*, année moyenne; de 1820 à 1825, de 16,300; en 1826, 13,949 1/2, et en 1827, 11,279. L'exportation générale, cette même année, s'éleva à 22,402 3/4 *arrob.*

Añil. Indigo. Cet arbuste croît naturellement dans la partie orientale. La première plantation fut créée en 1795, sous la protection du *real consulado*, qui avança, pour cet objet, la somme de 3,500 *pesos*, sans intérêt; mais on n'en obtint aucun résultat, car le produit, en 1827, n'était que de 56 *arrobas*.

(1) *Cuadro estadístico*.
(2) Voyage de M. de Humboldt, t. III, additions.

Cacao. On a commencé la culture de cet arbre dans la partie occidentale de l'île. En 1827, la récolte était de 23,806 *arrobas*, dont 1953 furent exportées.

Blé (*trigo*). On a essayé la culture de cette céréale, mais sans aucun avantage, dans les districts de Villa-Clara, San-Juan de los Remedios et Santa-Espiritu, où le produit, en 1827, n'excéda pas 120 *arrobas*.

Riz (*arroz*). Ce grain croît en abondance, mais on ne le cultive pas assez pour la consommation, ce qu'on doit attribuer au défaut de machines pour le nettoyer. La récolte, en 1827, était de 520,897 *arrobas* et la quantité importée montait à 590,820 1/2, ce qui donne 1,111,717 1/2. L'exportation n'étant que de 20,000, il reste pour la consommation 1,091,717 1/2 plus du double du produit de l'île.

Maïs. Ce grain sert pour la nourriture des pauvres, des esclaves et des animaux. La récolte, en 1827, était de 1,617,806 *fanegas*. On en importa, la même année, 70,497 en grain et 4952 en farine. Il se vend à raison de 2 *pesos* la *fanega*.

Fèves (*frijoles*). Celles qui sont cultivées sont d'une bonne qualité, mais elles sont insuffisantes pour la consommation. Le produit, en 1827, n'était que de 134,185 *arrobas*, tandis que la quantité importée montait à 58,418 1/2, ce qui est environ 50 p. 100 du produit.

Racines nutritives. On cultive la *yuca* indigène dont il y a deux espèces, l'une douce qui est généralement employée comme aliment ; l'autre, qui est aigre, sert pour en faire le *casale* si estimé autrefois, et aujourd'hui remplacé par le pain de blé.

Coton (*algodon*). Cette plante réussit très-bien dans l'île, dans le terrain pierreux des côtes, mais il est peu cultivé. Le produit, en 1827, monta à 38,142 *arrobas*, dont 23,414 furent exportées.

On voit, par ces détails, que les principales productions sont le sucre, le café, le cacao et le tabac. On élève une grande quantité de bétail et de cochons. On récolte les meilleurs fruits des îles occidentales.

« Des parties de l'île ont été désignées pour ceux qui voudraient s'y fixer. Chaque individu blanc, catholique, au-dessus de l'âge de 18 ans, qui s'établira à Nuevitas, recevra en toute propriété, une *caballeria de terre* (32 acres 1/2), à condition d'en commencer la culture dans les six mois, à dater de son arrivée, et d'en cultiver la moitié, au moins, avant l'expiration de deux ans. Près de 400 personnes s'é-

taient rendues à Nuevitas, mais elles l'abandonnèrent ensuite successivement.

Les mêmes avantages furent accordés à ceux qui se fixeraient à la baie de Guantanamo et de Santo-Domingo. En 1821, le premier établissement comptait soixante-dix plantations et une manufacture de tabac.

Une colonie, composée de 240 personnes, a été établie sur la côte de Jagua, par le colonel don *Louis de Clouvet*, auquel le gouvernement avait accordé une concession de 100 *caballerias* de terre et 30 dollars aux individus arrivant de la Louisiane ou des États-Unis et 60 aux Européens (1).

En 1819, le nombre d'émigrants venus pour s'établir dans l'île, s'éleva à 1,702 individus, dont 384 de France, 416 de l'Espagne et 206 d'Angleterre et de l'Irlande. En 1824, le nombre d'émigrants était plus considérable (2).

Depuis 1806 jusqu'en 1815, espace de 10 ans, la vente de terres produisit la somme de 16,412 *pesos* ou piastres, ce qui correspond, année moyenne, à 1,641 (3).

Le territoire de l'île renferme 468,523 *caballerias* de terrain, dont 38,276 en état de culture et 9,734 en pâturage, etc.

La valeur des terres des propriétaires a été calculée à	94,396,300 doll.
Celle des édifices, établissements, etc. à	55,603,850
Celle des plantations à	85,850,197
Le produit des bois à	3,818,493
Les esclaves à	41,797,600
Les animaux domestiques à	39,616,885
Valeur représentative de l'agriculture.	508,189,332
Valeur du capital y employé.	317,264,832
Total des valeurs	1,146,537,489
Valeur des productions végétales.	40,639,871
Valeur des productions animales.	9,023,116
Produit brut de l'agriculture.	49,662,987 (4).
Total général des valeurs de tout genre.	1,196,200,476

(1) Huber, lettre V de l'Aperçu statistique de l'île de Cuba.

(2) Aperçu statistique, par M. Huber, lettre I.

(3) *Memorias*, etc., n° 31. *Estado de productos de ventas de tierras*, etc.

(4) *Historia economico-politica*, etc., *par don Ramon de la Sagra, capitulo segundo, agricultura e industria rural.*

La valeur du produit des différentes espèces de plantes alimentaires provenant d'une *caballeria* de terrain de 32 acres et demi, donne : en sucre, 2,500 piastres; café, 750 *id.;* tabac, 3,000 *id.;* cacao, 5,000 *id.;* indigo (1), 2,000 *id.;* maïs, 1,500 *id.;* riz, 1,000 *id.;* sagou (2), 1,500 *id.;* plantains, 2,500 *id.;* yuca, 1,000 *id.* (3).

En 1735, le commerce de cette colonie fut monopolisé par une compagnie possédant un fonds d'un million de piastres, partagé en 2,000 actions dont 100 appartenaient à la couronne. Cette compagnie conduisit si mal ses opérations qu'elle se trouva forcée de les suspendre. Le gouvernement autorisa alors quelques négociants à continuer ce commerce qui fut ouvert à tous les Espagnols en 1765 et 1768.

Avant l'année 1763, le commerce de cette île consista d'abord en végétaux et en bestiaux pour l'approvisionnement du continent, ensuite en cuirs non tannés, en bois, cuivre, sucre et tabac en petite quantité.

L'accroissement du commerce de cette île a été favorisé : 1° par l'ordre royal du 16 octobre 1765, qui accorda des promotions et des priviléges concernant ces derniers articles; 2° par le règlement du 12 octobre 1768, d'après lequel le roi donna la liberté de commerce aux nationaux; 3° par la résolution du 23 février 1797, prise par le capitaine-général D. L. *Las Casas,* et l'intendant *D. Jozé Pablo Valiente,* qui permettait l'entrée de certains articles étrangers, ce qui fut approuvé, la même année, par les cortès; 4° par l'établissement de la société patriotique (*Sociedad patriotica*), fondée le 15 décembre 1792, et celui du *consulado*, installé le 6 juin 1795; 5° par les résolutions adoptées par les autorités et les corporations des 8 février et 9 avril 1805, du 9 mai 1809, et du 30 mai 1810, qui accordèrent le commerce libre aux neutres, lesquelles résolutions furent approuvées ou suspendues par le gouvernement, selon le motif qui leur donna naissance; 6° par le décret du 10 février 1818, qui ouvrit tous les ports de l'île à un commerce libre dont elle jouit aujourd'hui; 7° par la déclaration de l'année 1822, qui fait de la Havane un port de dépôt.

Depuis la révolution de Santo-Domingo, ce port est de-

(1) *Indigo fera disperma.*
(2) *Marantha indica.*
(3) *Historia economico-politica,* etc., par don Ramon de la Sagra, p. 82 et 83.

venu l'un des plus importants du monde commercial à cause de sa position avantageuse sur la grande route que suivent les bâtiments des deux hémisphères.

Dès le commencement de ce siècle, 1,000 navires ont visité annuellement les ports de cette île, sans compter ceux employés dans le cabotage. Depuis l'année 1815 jusqu'en 1824, 1,200 navires, de toutes grandeurs, entrèrent dans le port de la Havane, et environ le même nombre en sortit. En 1826 et 1827, 1,029 et 1,053 entrèrent et 881 et 916 sortirent sans compter les vaisseaux de guerre. Les navires employés dans le cabotage pour trafiquer avec la capitale étaient au nombre de 1,000 tous les ans.

Depuis 1748 jusqu'en 1753, les denrées expédiées pour la métropole valurent annuellement 10,491,678 livres : savoir :

173,800 quintaux de sucre, de la valeur de		7,994.786 liv.
18,750 *idem* de tabac,	*idem*	1,293,570
1,569 cuirs	*idem*....	138,817
Or et argent	*idem*....	1,064,505
		10,491,678 (1)

Le tabac seul appartenait au gouvernement.

1765. Jusqu'à l'année 1765, le commerce de Cuba se fesait au moyen de 3 ou 4 grands navires, partis de Cadix, et de quelques bâtiments qui, après avoir vendu leur cargaison dans les ports de Carthagène, de Vera-Cruz et de Honduras, venaient en chercher une autre dans cette île.

1774. Cette année, 101 navires espagnols arrivèrent dans la colonie avec des farines, des vins, des eaux-de-vie, qu'ils échangèrent contre les productions de l'île; et 118 petits navires, venant du Mexique et de la Louisiane, arrivèrent avec du cuivre, des farines, des légumes et du maroquin du premier pays, et du dernier, du riz et du bois pour ses caisses à sucre. Des autres parties du continent, on recevait du cacao, des bœufs et des mulets ; de Porto-Rico, 2,000 esclaves qu'on y avait entreposés (2). Les ordonnances royales du 28 février 1789 et du 24 novembre 1791 accordaient aux navires étrangers l'entrée des ports sous condition d'introduire seulement des nègres.

(1) Raynal, Hist. phil., t. III, lib. XII.
(2) *Idem.*

En 1778, quatre ports furent ouverts au commerce avec la péninsule, savoir : la Havane, Cuba, Trinidad et Batabano. Celui de Nuevitas eut le même privilége en 1784 ; Matanzas, en 1793 ; San-Juan de los Remedios en 1796. Plus de 200 navires furent employés dans le commerce de cette île en 1778, et elle fournit plus de sucre à la mère-patrie qu'elle n'en peut consommer (1).

La valeur des articles d'importation en sucre, cafés, cire, rhum et mélasses a été estimée à 11,200,000 dollars ; celle du tabac à près de 2,000,000 ; celle des cuirs à 80,000, et celle des confitures, du miel, du bois d'ébénisterie, etc., à 13,230,000 dollars. Ses articles d'importation consistent en farine, vin, et provisions sèches, de la valeur de 2,500,000 dollars ; en bois, pour la somme de 700,000 et en marchandises pour 6,000,000 de dollars.

Revenus. La principale source de revenu est la douane maritime et terrestre de la Havane ; le produit, avant l'année 1694, était environ 600,000 *pesos ;* en 1697, 700,000 ; en 1800, il augmenta jusqu'à 1,900,000 *pesos* ; en 1803, à 2,069,123 ; en 1814, il n'était que de 1,500,000.

Les autres branches de revenus sont : 1° un droit de 6 p. 100 sur la vente des biens fonds, esclaves et animaux ; 2° un droit de 2 1/2 sur la consommation intérieure ; 3° 6 p. 100 sur la recette du tabac ; 4° divers impôts sur la vente des comestibles, viande, sel, papier timbré, etc. Ces branches produisaient, en 1827, la somme de 8,469,964 *reales*.

1816, 5 juin. Décret royal, ordonnant qu'aucun navire étranger ne soit admis dans les ports de l'île de Cuba, à moins de justifier que les objets formant sa cargaison ont été reconnus et autorisés par le consul espagnol du lieu où ce navire a mis à la voile.

1821. Grande opposition au nouveau tarif : son exécution ajournée à 90 jours.

En 1827, les capitaines et subrécargues des États-Unis, fesant le commerce avec la Havane, adressèrent au sénat américain une pétition pour demander qu'il fût nommé un consul des États-Unis, pour résider à la Havane, et y protéger leurs personnes et leur commerce ; lequel consul recevrait son *exequatur* des autorités de l'île.

---

(1) *M. Broughams' colonial policy*, lib. I, sect. 3.

1828. On établit une banque à la Havane, sous le titre de *Banco real de Fernando VII*, sous l'inspection de la surintendance générale de *real hacienda* de l'île de Cuba. Le capital était d'un million de *pesos* en dollars (1).

Ports ouverts aux relations commerciales avec la péninsule à diverses époques :

Nuevitas, année 1784 ; Matanzas, 1793 ; San-Juan de los Remedios, 1796 ; Baracoa, Manzanillo, El Goleto, 1803 ; Matanzas, la Havane, Santiago de Cuba, et la Trinité (ces ports sont ouverts à toutes les nations), 1809 ; Baracoa est déclaré libre en 1816 ; Maciel est aussi déclaré libre en 1820.

Objets principaux du commerce d'importation.

Boissons, vins, eaux-de-vie, etc. . .	1,403,283 dollars.
Viandes sèches, jambons, etc. . . .	1,075,447
Epiceries.	102,996
Grains.	3,546,024
Graisses.	1,127,176
Poissons secs ou salés.	320,497
Tissus de coton.	2,035,920
Dito de laine.	309,734
Dito de lin.	1,598,325
Pelleteries.	474,415
Soieries.	471,223
Bois.	624,491
Métaux, or et argent monnayés. . . .	2,157,205
Autres articles.	3,315,701

Objets principaux d'exportation.

PRODUCTIONS DE L'ÎLE.

Sucre.	6,588,428 arrobas.
Café	1,736,257
Cire.	23,421
Cacao.	490
Coton	39,533
Tabac en feuille.	125,502
Dito manufacturé.	243,443
Diverses productions du pays. . . .	10,357,478
Dito et métaux précieux.	1,635,937
Objets et productions d'outre-mer. .	1,958,989

Nombre de navires. En 1828, 1,702 navires sont entrés

(1) *Anales de ciencias, agricultura, comercio*, etc., num. 8, 1828, où se trouve le *reglamento* de cet établissement.

dans les différents ports de l'île, et 1,570 en sont sortis. Des premiers, 396 étaient espagnols, 969 américains, 182 anglais, 63 français, 26 hollandais, 17 de Danemarck, 17 russes, etc.; des seconds, 366 étaient espagnols, 890 américains, 180 anglais, 39 français, 26 hollandais, 16 de Danemarck, etc. (1).

En 1831, on a importé de Cuba dans les ports de la Grande-Bretagne 1,591,747 livres de café.

TABLEAU *du commerce de l'île de Cuba en* 1830.

NATIONS.	IMPORTATIONS.	EXPORTATIONS.
	dollars.	dollars.
Commerce national par des navires nationaux	1,460,041	1,249,788
Idem par des navires étrangers.	3,501,002	1,042,792
Commerce étranger par des navires nationaux	844,826	562,653
États-Unis	5,734,765	3,191,535
Angleterre	1,837,775	1,729,404
France	1,245,947	907,808
Villes Anséatiques	1,005,749	1,333,194
Pays-Bas	341,125	1,073,619
Danemarck	87,886	14,043
Italie	59,149	296,422
Portugal	56,144	7,118
Russie	»	884,980
Turquie	»	5,897
	18,695,859	13,952,105

Valeur des importations du commerce national. 4,961,043
Dito des exportations. 2,292,580
Valeur des importations du commerce étranger 11,213,371
Dito des exportations. 10,006,677

(1) *Anales de ciencias, agricultura*, etc. n. 35, *mayo* de 1830, où se trouve aussi les détails du commerce avec les pays étrangers. Le même journal (num. 21), contient un tableau très-étendu du commerce de l'île pour l'année 1828, sous le même titre : *Balanza jeneral del comercio de la isla de Cuba*.

Exportations et importations.

VALEUR TOTALE DES IMPORTATIONS.

Année.	Navires nationaux.	États-Unis.	France.	Angleterre	Pays-Bas.	Danemarck.	Allemagne.	Italie.	Portugal.
1826	93397	472832	223463	94377	66872	5955	»	»	»
1827	28818	721159	253024	131589	24920	18535	»	4906	15440
1828	84603	811404	137078	131299	31319	3728	»	»	»
1829	14075	377408	117683	126193	12901	28279	15623	3920	»
1830	54711	327027	88489	96502	9174	4952	21584	66	»

VALEUR TOTALE DES EXPORTATIONS.

Année.	Navires nationaux.	États-Unis.	France.	Angleterre	Pays-Bas.	Danemarck.	Allemagne.	Italie.	Portugal.
1826	48352	308543	441411	83246	200217	4261	38078	»	»
1827	4719	328767	414111	254898	41457	5447	166395	791	»
1828	69657	219786	220443	359847	150326	10671	153675	7138	»
1829	127966	259375	279923	56423	120469	12486	37866	96890	»
1830	75809	307624	202308	52181	74524	17466	53034	108383	1628

(1)

Commerce général de l'île.

IMPORTATION.

ANNÉE.	COMMERCE national.	COMMERCE étranger.	DÉPOSIT.	TOTAL.
1826.	2,858,793	10,307,339	1,759,621	14,925,754
1827.	2,541,322	12,744,885	2,066,646	17,352,854
1828.	4,523,302	12,978,111	2,033,508	19,534,922
1829.	4,961,043	11,213,371	2,521,442	18,695,856
1830.	4,739,776	10,195,503	1,236,283	16,171,563
Ann. moy.	3,924,847	11,487,842	1,923,501	17,336,190

EXPORTATION.

ANNÉE.	COMMERCE national.	COMMERCE étranger.	DÉPOSIT.	TOTAL.
1826.	1,992,689	10,504,309	1,312,839	13,809,838
1827.	2,284,250	10,517,975	1,483,966	14,286,192
1828.	1,556,244	10,085,117	1,473,020	13,114,362
1829.	2,292,580	10,006,677	1,653,147	13,952,405
1830.	3,740,747	10,609,076	1,521,144	15,870,968
Ann. moy.	2,373,298	10,344,631	1,488,823	14,206,753

(2)

(1) *Historia economico-politica*, etc., par don Ramon de la Sagra, page 191.

(2) *Idem*, page 199.

En 1831 et 1832, le commerce général de l'île éprouva une diminution, et l'année suivante un accroissement, et en 1834, il s'éleva à 33,051,255 *pesos* ou piastres (1).

Objets principaux du commerce d'importation en 1829.

Farines de céréales, riz, maïs et légumes secs. . .	3,546,924
Boissons (vins, liqueurs, eaux-de-vie, huiles). . .	1,403,283
Beurre, fromage, suif, chandelles.	1,127,176
Viandes, *tasajo* ou viande sèche, jambons.	1,075,447
Vivres divers (vaches, moutons, etc.).	241,780
Morue, poissons secs ou salés.	320,427
Fruits secs (figues, amandes, raisins, olives). . . .	132,518
Epiceries.	102,996
Tissus de coton.	2,035,920
Tissus de lin (toiles).	1,598 325
Soieries.	471,223
Tissus de laine.	309,734
Pelleteries, cuirs.	474,415
Bois étranger (ouvré ou en planches).	624,421
Métaux, or et argent.	2,157,305

Tableau des rentes de l'île, depuis 1814 *jusqu'en* 1825.

1814.	2,430,693 piastres.
1815.	3,420,127
1816.	2,772,345
1817.	3,128,338
1818.	3,839,286
1819.	4,105,355
1820.	3,491,540
1821.	3,330,168
1822.	4,411,089
1823.	4,221,593
1824.	5,034,659
1825.	5,722,198 (2).

En 1834, le produit des rentes s'éleva à 9,142,610 piastres (3).

Dans un mémoire adressé au congrès des États-Unis, par les négociants de New-York, à l'occasion des pirates qui infestaient les abords de Cuba, on établit « que le commerce avec cette île est devenu l'un des plus importants débouchés

(1) *Breve idea de la administracion del comercio*, etc., par don Ramon de la Sagra. Voy. p. 10, *Comercio*.

(2) *Historia economico-politica*, etc., par don Ramon de la Sagra, p. 285.

(3) *Breve idea*, etc., par don Ramon de la Sagra, p. 33.

pour les États-Unis; qu'il n'est pas inférieur à celui avec la France et ses colonies; que les productions et manufactures américaines y trouvent un débit avantageux; enfin que Cuba fournit beaucoup d'articles utiles à la consommation, et que par la grande quantité de tonnage américain qu'elle reçoit dans ses ports, elle contribue à l'activité de la marine et à l'accroissement du revenu des États-Unis ».

Les articles provenant du sol et des manufactures des États-unis, et qui en ont été exportés pour Cuba, en 1830, se sont élevés à la valeur de 3,439,060 dollars, dont pour 3,021,002 dollars sur des bâtiments américains, et pour 418,058 dollars sur des bâtiments étrangers (1).

Construction des navires. Depuis l'année 1724 jusqu'en 1796, on construisit, à l'arsenal de la Havane, 49 vaisseaux de 50 à 120 canons, 22 frégates (2), 7 paquebots, 9 brigantins, 14 goëlettes, 5 *ganguilos*, 4 *pontons;* total, 109.

1834. *Chemin de fer.* Par un décret spécial de la fin de cette année, la reine régente a autorisé la *junte* d'agriculture et de commerce de l'île de Cuba à contracter avec des capitalistes anglais un emprunt de 2 millions de dollars, à l'effet de construire un *chemin de fer* entre la ville de la Havane et celle de Güines.

Histoire. 1492. *Découverte de Cuba* (3) *par don Christophe Colon.* Après que l'amiral eut découvert l'île d'Isabella, il

---

(1) *Document*, n° 114, *a general statement of groods, wares and marchandise of the growth, produce and manufacture of United-States, exported, commencing on the* 1st *day of october* 1829 *and ending on the* 30 *of september* 1830.

(2) *Felix de Arrate*, dans son ouvrage intitulé : *Llave del Nuevo Mundo*, en donne les noms (p. 101) de 33 portant de 16 à 80 canons et la plupart plus de 60. Cet auteur écrivit en 1761.

(3) D'après le nom de son cacique. « *Dicen que es* (Cuba), *nombre Hebrayco porque por ventura se llama asi, el primer cacique que la poblo y descubrio.* » *Monarquia indianna*, lib. I, cap. 9-23.

Christophe Colon donna à cette île (1492) le nom de *Juana*, en l'honneur du prince Juan, sans savoir si c'était une île ou une partie du continent. En 1514, le roi ordonna que cette île fût nommée *Fernandina*, en mémoire du roi son père. (Herréra, déc. I, lib. X, cap. 16.) Plus tard, on ajouta la dénomination de *Santiago* comme un hommage au patron du royaume.

fut informé par les naturels d'une autre île beaucoup plus importante, située vers le sud, et les renseignements qu'il recueillit à ce sujet lui firent croire d'abord que c'était *Cipango*, ou pays du grand Can. Il mit à la voile pour aller à sa recherche (le 26 octobre), et dans le trajet (le 27), il reconnut huit petites îles, qu'il nomma *Islas de Arena*, à cause du peu de profondeur de l'eau qui les entourait. Les habitants l'assurèrent qu'il n'était qu'à une journée et demie de Cuba. Colon cingla alors au sud-sud-est, et le même jour, avant la nuit, se trouva en vue de cette dernière île. Le lendemain (le 28), il s'approcha de la côte par l'embouchure d'un fleuve, auquel il donna le nom de *San-Salvador* (1) ou Saint-Sauveur, en raison de la beauté du lieu.

Levant l'ancre et naviguant vers l'ouest (le 29), il découvrit deux pointes de l'île (2), l'une à six lieues au nord-ouest, et l'autre à dix lieues à l'ouest.

A une lieue plus loin, il arriva à l'embouchure d'un autre fleuve, qu'il nomma *rio de la Luna* (3), ou fleuve de la Lune, et un peu plus loin il en reconnut un troisième, qu'il appela *rio de Mares,* ou fleuve des Mers (4). Apercevant des cabanes sur le rivage, il chercha à entrer en communication avec les naturels, mais ceux-ci s'enfuirent dans les bois à son approche, abandonnant leurs filets et autres instruments de pêche, ainsi qu'un de leurs *chiens muets*.

Leurs cabanes, en forme ovale, étaient grandes, très-propres et recouvertes de feuilles de palmier. On trouva dedans de jolis meubles et beaucoup de statues de femmes et de masques bien travaillés. Il y avait aussi des chiens qui n'aboyaient point et des oiseaux apprivoisés. Les montagnes voisines étaient hautes et belles comme la *Peña de los Enamorados*, ou Roche-des-Amoureux. Sortant du fleuve de Mares (le 30), il avança après avoir fait quinze lieues vers

---

(1) Port connu sous le nom de *Nipe* et situé à six lieues sud-sud-est de la pointe des Mules.

(2) La pointe de *Mulas* ou des Mules et celle de *Cabaña* vers la *caie* de Moa.

(3) Port de *Banes*, situé au nord-nord-ouest de celui de San-Salvador.

(4) Port de las *Nuevitas del Principe*. A l'embouchure de ce fleuve, il rencontra 7 à 8 brasses d'eau, et 5 en remontant plus avant.

un cap couvert de palmiers (1), derrière lequel, selon le rapport des Indiens, il y avait un fleuve (2), et qu'à la distance de quatre journées de marche de là se trouvait Cuba (3).

Le 31, il rencontra un cap et une baie (4), mais il ne put y pénétrer à cause des vents contraires. Longeant la côte, l'amiral reconnut (les 24, 25 et 26 novembre) le port de *Santa-Catalina*, le fleuve de *Moa*, la pointe du *Mungle*, ou du *Guarico*, les ports de *Jaragua*, de *Tuco*, Cayaganueque, *Nueva* et *Maravi*.

Les bords de la Mares étaient bien peuplés; mais dès que les natifs aperçurent les Castillans, ils s'enfuirent du côté des montagnes couvertes de grands arbres de diverses espèces. La crainte de ces insulaires eût encore augmenté s'ils avaient vu beaucoup d'étrangers débarquer: aussi Colon dépêcha-t-il seulement, vers eux, deux soldats (5), accompagnés de deux Indiens de San-Salvador, qui s'étaient rendus à bord du vaisseau dans leur canot. Ils devaient pénétrer dans l'intérieur et engager les naturels à faire du commerce.

Pendant ce tems, l'amiral radouba son bâtiment, qui fut prêt à remettre en mer lors du retour des deux Castillans (5 novembre), qui ramenaient avec eux trois Indiens de l'île. Ces soldats racontèrent qu'ils avaient pénétré à la distance de 22 lieues dans l'intérieur des terres jusqu'à un village (6) de 50 cabanes, renfermant environ 1,000 individus entièrement nus, excepté aux parties sexuelles. Suivant leur récit, ils furent reçus par les chefs, qui les portèrent dans leurs bras jusqu'à l'une des cabanes, où on les fit asseoir sur des siéges présentant la forme d'un animal, avec des yeux et des oreilles d'or, mais sans jambes ni pieds,

---

(1) Aujourd'hui nommé *Alto*, ou éminence de *Juan-Dañue*.

(2) *Rio Maximo*.

(3) Cuba, la capitale de l'île.

(4) *La boca de Caravelas-Grandes*, ou embouchure des Grandes-Caravellas.

Le cap se nomme aujourd'hui Punta del Materriellos.

Voy. *Collecion de los viages*, etc., par don de Navarrete. *Primer viage de Colon*. Madrid, 1825.

(5) Rodriguez de Xeres et Luiz de Torres. Le premier juif d'origine, et connaissant l'hébreu, le chaldéen et l'arabe.

(6) La ville *del Principe* ou *El Bayamo*.

ayant la tête en avant et la queue coupée; les Indiens se rangèrent ensuite à terre autour d'eux et baisaient leurs mains et leurs pieds, témoignant qu'ils les considéraient comme des envoyés du ciel; après les hommes, vint le tour des femmes, qui répétèrent la même cérémonie; enfin, on les engagea à demeurer cinq ou six jours pour se reposer de leurs fatigues. Les autres hameaux ne consistaient qu'en cinq ou six huttes réunies ensemble. Les deux Castillans aperçurent une grande variété d'arbres et d'oiseaux, mais point de quadrupèdes, excepté les chiens muets et l'*utias* (1), qui tenait du lapin. On leur donna pour nourriture des racines grillées, ayant le goût de châtaignes (des patates); les champs étaient plantés en maïs (2), qui, bouilli et préparé, offrait un mets agréable. Le coton croissait naturellement de tous côtés, et on ne s'en servait que pour faire des hamacs et des espèces de tabliers pour couvrir les parties inférieures du corps.

Interrogés sur la question de savoir si l'île contenait de l'or et des perles, les Indiens répondirent qu'il s'en trouvait en quantité dans un pays à l'est, nommé *Bohio* (Haïti), voulant dire une terre où il y avait beaucoup de villages et de maisons. Quand on revint sur le même sujet, ils affirmèrent qu'il y avait de l'or à *Cubanacàn;* ce qui confirma Colon dans l'idée qu'ils entendaient parler du grand *Can*, et qu'il était près de *Cataya*, la distance indiquée n'étant que de quatre jours de marche; cependant il fut reconnu bientôt après que Cubanacan était une province de l'intérieur de l'île de Cuba, *nacan* signifiant *du milieu.* Colon résolut toutefois d'aller à la recherche de *Bohio*, et prit à son bord treize naturels, hommes, femmes et enfants; mais les vents du nord le contraignirent à regagner un port de Cuba, auquel il donna le nom de *Puerto del Principe;* il découvrit de ce côté plusieurs autres îles, et donna à la mer qui les baignait le nom de *Nuestra Señora.* Ayant planté (le 18 novembre) une croix de bois sur la rive du port del Principe, il longea 107 lieues de côte autour de l'île, et l'ayant quittée le 5 décembre, arriva en moins de vingt-quatre heures à l'île Espagnole (*Hispaniola*), qui n'en est éloignée que de 18 lieues (3).

(1) Voy. l'article *Animaux*, p. 182.

(2) Nommé *Panco* par les naturels. (*Urrutia.*)

(3) Herréra, déc. I, lib. I, ch. 14 et 15.—*Teatro historico, ju-*

1494. De retour à Española, Christophe Colon y établit un Conseil, composé de quatre personnages de distinction, et présidé par son frère, don Diego Colon.

Le 4 avril, il partit de nouveau du port d'Isabelle avec un grand navire et deux caravelles, pour s'assurer si Cuba était une île, ou une portion du continent. Ayant abordé à Saint-Nicolas, il se dirigea vers la pointe orientale de Cuba (celle de *Maizi*) (1), qu'il nomma *Alpha* et *Omega*. Il s'y aperçut que la terre commençait à s'incliner vers le sud, et longea la côte jusqu'à l'entrée d'une grande baie de 150 *pasos* de largeur (celle de *Guantanamo*) qu'il appela *Puerto Grande*. Le 1er mai, l'amiral quitta ce port; toucha le 18 à un cap qu'il nomma *cabo de Cruz* (2), et se trouva au milieu d'un grand nombre d'îlots, qu'il désigna sous le nom de *Jardin de la Reyna*, ou Jardin de la Reine. Les îles et rochers dont cette côte était hérissée, rendant la navigation trop pénible et dangereuse, l'amiral retourna à Española, sans avoir pu éclaircir ses doutes (3).

Ce fut dans ce second voyage, qu'un vieux cacique, d'un aspect vénérable, se présenta à Colon, et lui offrant une corbeille pleine de fruits, lui adressa ces paroles remarquables : « Que vous soyez des dieux ou de simples mortels, nous ne vous connaissons pas. Vous êtes apparus avec une force, contre laquelle il y aurait folie de résister, lors même que telle serait notre intention. Nous sommes donc à votre merci : mais si vous êtes des hommes, sujets comme nous à la mort, vous devez savoir qu'après cette vie, il y en a une autre qui est différente pour les bons et pour les méchants. Or, si vous vous attendez à mourir un jour, et que vous croyez à une vie future, où chacun sera traité suivant sa conduite dans celle présente, vous ne ferez point de mal à des gens qui ne vous en ont fait aucun » (4).

---

ridico, y politico militar de isla Fernandina de Cuba, par Urrutia, manuscrit, cap. 2, que M. don Ramon de la Sagra a eu la bonté de nous confier.

(1) Nommée, par les naturels, *Bayataguiri* (selon Urrutia), et distante seulement de 18 lieues du port de Saint-Nicolas de l'île Espagnole.

(2) Dénomination que ce cap a conservée.

(3) Herréra, déc. I, lib. 2, cap. 13 et 14.
Urrutia, *Historia de la isla de Cuba*, cap. 4, manuscrit.
Don Navarrete, *Segundo viage de C. Colon*.

(4) Herréra, déc. I, liv. II, ch. 14. Colon comprit le langage

Dans son troisième voyage, C. Colon aborda à Cuba pour réparer ses navires, mais sans faire le tour de l'île.

1502. Enfin, dans son quatrième et dernier voyage, l'amiral (1) reconnut toute la partie méridionale de Cuba, et fit voile du Cabo de Cruz pour l'île de la Jamaïque.

1508. *Voyage de Sébastien de Ocampo.* Quoique l'île de Cuba ne fût éloignée que de 18 lieues de l'île Espagnole, on ne savait encore positivement si c'était une île ou une partie du continent. Le roi ayant donné l'ordre de vérifier ce fait, le grand commandeur, Nicolas de Obando, fit partir, pour cet objet, *Sébastien de Ocampo*, l'un des compagnons de Christophe Colon. Ce capitaine mit à la voile, vers la fin de l'année 1508, avec deux navires, et prenant la route du nord, cotoya jusqu'à un port, où il fit carener son navire, et qui, par cette raison, prit le nom de *Puerto de Carenas* (la Havane). Se dirigeant ensuite vers l'ouest, la distance d'environ 50 lieues, il rencontra le cap qu'on nomme aujourd'hui *San-Antonio*. De là, il longea la côte méridionale, et doublant ce cap, il entra dans le port de *Xagua* ou *Jagua*, si grand, dit-il, qu'il pouvait contenir 1,000 navires. Il y trouva une grande quantité de perdrix. Les poissons, nommés vulgairement *chiens de mer* (2), y abondaient. On les tenait dans des espèces d'enclos faits de cannes fichées dans la vase. Ocampo, ayant fait le tour de l'île, revint après un voyage de huit mois (3).

1510. *Reconnaissance de la côte de Cuba, par Alonso de*

---

du vieux cacique, avec le secours d'un interprète nommé *Didacus*, natif de la province de Guanahani, qui, étant avec lui depuis le mois d'octobre 1492, avait appris la langue espagnole.

(1) L'amiral mourut le 20 mai 1506, à Valladolid, sans savoir, dit Herréra (déc. I, lib. VI, cap. 15), que Cuba fût une île. Il croyait que ce n'était qu'une pointe d'île ou un cap de terre ferme. Il s'était imaginé premièrement que c'était le commencement de l'Asie; mais il fut détrompé par la découverte de la terre ferme. Il avait cru aussi que c'était l'*Ofir* d'où Salomon avait tiré de l'or pour le temple.

Selon la plupart des historiens, C. Colon mourut dans son incertitude; cependant le régidor don José Martin de Arrate affirme le contraire.

(2) Du genre *squale* et connus sous le nom espagnol de *lizas*.

(3) Herréra, déc. I, lib. VII, cap. 1. *Urrutia*, cap. 4, manuscrit.

Ojeda et Bernardino de Talavera. Ces chefs se trouvant à bord d'un navire, avec 70 hommes, pour aller chercher des vivres à l'île Espagnola, et ne pouvant y aborder se rendirent à la baie de *Jagua* de l'*île de Cuba.* Les provisions du bâtiment étant épuisées, ils le quittèrent et débarquèrent sur la côte de cette baie, d'où ils partirent pour gagner la *punta de Mayzi,* afin de s'approcher de l'île Espagnola. Bientôt les deux chefs se disputèrent à qui aurait le commandement, et la compagnie ayant décidé en faveur de *Talavera,* l'autre fut mené prisonnier. En cheminant le long de la côte, ils eurent plusieurs rencontres avec des Indiens qui s'y étaient réfugiés d'Espagnola, pour éviter le joug des Castillans. Après avoir fait plus de 100 lieues, ils rencontrèrent un immense marais qu'il fallut traverser. Pendant les premiers jours, ils s'y enfonçaient jusqu'à la ceinture. La nuit, ils se reposaient sous les mangliers, n'ayant pour nourriture qu'une très-petite quantité de *cazabi* (1) et de racines crues de l'*axe* ou piment; pour boisson, l'eau bourbeuse du marais. Enfin, le passage était devenu si profond en quelques endroits, qu'il fallut nager, et ceux qui ne le savaient pas se noyèrent; d'autres succombèrent de fatigue, de faim et de soif. Au bout d'un mois, ils se trouvèrent hors de ce marais, qui avait plus de 30 lieues d'étendue. Ceux qui survécurent, environ la moitié, découvrirent un chemin frayé qu'ils suivirent jusqu'à un village nommé *Cuyba,* situé à une lieue de distance; ils y furent accueillis par les Indiens. *Ojeda* remit au cacique une image de la Vierge, qu'il avait fait vœu de placer dans le premier village qu'il rencontrerait. Elle fut déposée dans un hermitage qu'il fit construire, entourée de tentures de toiles de coton. Les Indiens l'honoraient en dansant autour, et en lui chantant des *arreytos.*

En sortant de ce village, les Castillans passèrent dans la province de *Macaca,* où ils furent encore bien accueillis par les Indiens. Sachant qu'il y avait de leurs compatriotes à la Jamaïque, située à 20 lieues de là, ils obtinrent du cacique de ce village un canot monté par des Indiens, pour y passer et faire connaître leur triste situation. *Pedro de Ordaz* se chargea de cette commission. En arrivant dans l'île, il s'adressa au capitaine *Juan de Esquibel,* qui envoya une

---

(1) Espèce de gâteau fait de la racine de *yuca.*

caravelle, sous la conduite de Panfilo de Narvaez, pour secourir ces malheureux (1).

1511. *Expédition de Diego Vélasquez. Fondation de la première colonie.* L'amiral don Diego Colon, ayant résolu de coloniser l'île de Cuba, chargea de l'execution de ce projet le capitaine *Diego Vélasquez*, lieutenant-gouverneur de cinq villes indiennes, et l'officier le plus riche et le plus estimé de ceux qui se trouvaient dans l'île Espagnole. Aussitôt que cette intention fut connue, 300 hommes se présentèrent dans la ville de Salvatierra de la Zabana, afin de l'accompagner. Vélasquez les fit embarquer à bord de quatre navires (en novembre 1511), et fit voile pour Cuba.

Cette île était alors, en grande partie, sous la domination d'un cacique riche et puissant, nommé *Hatuey*, qui, ayant été chassé par les Castillans de la province de Guahaba, dans l'île Espagnole, était venu chercher, avec ses sujets, un refuge dans celle de Cuba. Lorsqu'il apprit la nouvelle de l'expédition de Vélasquez, il fit rassembler tous ses gens, et leur parla en ces termes :

« Les Espagnols vont arriver chez nous ; vous vous rappelez les cruautés qu'ils ont exercées à Haïti, contre nos compatriotes et amis ; vous n'ignorez pas qu'ils viennent ici renouveler les mêmes scènes de carnage et de persécution. La divinité qu'ils adorent est avare et insatiable : pour la satisfaire, ils exigeront de nous des sommes immenses, et, pour les obtenir, nous donneront l'esclavage ou la mort. » Le cacique prit alors une cassette pleine d'or et de bijoux, et la leur montrant : « Voilà, ajoute-t-il, le dieu des Espagnols ; tâchons de l'apaiser par nos jeux et nos danses, afin qu'il les empêche de nous faire aucun mal ». Les Indiens applaudirent à ce discours, et se mirent tous à danser autour de la cassette, jusqu'à ce que leurs forces fussent épuisées. Hatuey reprenant la parole, dit : que les Espagnols les feraient mourir s'ils réussissaient à enlever ce dieu ; qu'en conséquence, il était prudent de le jeter à la mer. Cette proposition, ayant réuni l'approbation générale, fut exécutée sur-le-champ.

Les Espagnols ayant débarqué à un port de l'île nommé *Palmas* ou *Palomas*, le cacique fit prendre les armes à ses

(1) Herréra, déc. I, lib. VIII, cap. 4 et 5. Urrutia, manuscrit, cap. 6.

gens, et chercha à se défendre; mais il ne put résister longtems. Fait prisonnier et conduit à Vélasquez, celui-ci le fit brûler vif. Au moment du supplice, un religieux franciscain chercha à convertir ce malheureux Indien, en lui parlant des délices du paradis et le menaçant des peines de l'enfer. Le patient ayant demandé si la porte du paradis était également ouverte aux Espagnols, le missionnaire répondit qu'il n'y en avait que de bons. « S'il en est ainsi, reprit le cacique, je ne veux point aller au ciel, où je puisse craindre d'en rencontrer un seul. » Ses guerriers, découragés par sa mort, et surtout par la supériorité que les armes à feu donnaient à leurs ennemis, n'offrirent plus de résistance et se soumirent au joug castillan.

Le père Las Casas, à la suite de ce récit, fait une triste peinture des excès auxquels les Espagnols se portèrent après leur conquête. « Il arriva un jour, dit-il, un grand nombre d'habitants d'une ville considérable, éloignée de 10 lieues de l'endroit où nous étions, qui vinrent nous apporter des provisions et des rafraîchissements. Les Espagnols, agités sans doute du malin esprit, tombèrent sur eux et en massacrèrent plus de 3,000. Je fus témoin de cette cruauté, et les efforts qu'on fit pour l'empêcher furent inutiles. »

« Peu de tems après, ajoute le même historien, j'envoyai des députés aux caciques de la province de la Havane, pour les engager à rester dans leur pays, les assurant qu'il ne leur serait fait aucun mal. Quand nous y entrâmes, 22 de ces chefs vinrent au-devant de nous; et le commandant de l'expédition, au mépris de l'engagement pris envers eux, voulait les faire mourir tous, afin de n'avoir rien à craindre de leurs stratagèmes. J'eus grande peine à obtenir qu'il ne les fit pas brûler vifs. »

Ces Indiens ne tardèrent pas à se trouver réduits à un état de misère et de servitude si cruel, que ceux qui ne purent chercher un refuge dans les montagnes, préféraient se donner la mort. Les maris et les femmes se pendaient ou s'étranglaient, avec leurs enfants, et un grand nombre périt, en peu de tems, de cette manière. Un Espagnol, qui agissait en souverain dans l'île, et avait 300 Indiens à son service, en fit périr 160, en moins de trois mois, par l'excès du travail auquel il les assujétit. Ceux qui les remplacèrent eurent le même sort, et il aurait dépeuplé l'île, si la mort n'était venue le surprendre.

« Je vis mourir, dit Las Casas, dans l'espace de trois à

quatre mois, plus de 6,000 enfants, que leurs parents, condamnés aux travaux des mines, avaient été forcés d'abandonner. »

Les Espagnols se mirent ensuite à la poursuite des Indiens retirés dans les montagnes, qui furent chassés comme des animaux et impitoyablement massacrés. En très-peu de tems, l'île de Cuba n'offrit plus que solitude et désolation (1).

1512. *Fondation de la première ville espagnole au port de Baracoa, sous le nom de Asumpcion de Baracoa.* Aussitôt que la nouvelle de l'expédition de Vélasquez fut parvenue à la Jamaïque, plusieurs soldats du capitaine *Juan de Esquibel* lui demandèrent la permission d'aller au secours de leurs compatriotes, et ils partirent dans ce but, au nombre de 30 archers, sous la conduite de *Panfile de Narvaez.*

Diego Vélasquez, se voyant affermi, songea à faire le partage des naturels du pays; mais avant d'exécuter ce projet, il jeta les fondements d'une ville, au port de *Baracoa* (2), situé sur la côte septentrionale de l'île, et de là il expédia Narvaez, avec 30 hommes, dans la province de *Bayàmo*, qui en était éloignée de 40 à 50 lieues. Narvaez était le seul de son détachement qui fût à cheval, et les Indiens, qui voyaient un pareil animal pour la première fois, en étaient fort épouvantés; cependant s'apercevant du petit nombre de Castillans, ils résolurent de les attaquer; et s'étant réunis, pour cet effet, au nombre de plus de 7,000, ils s'avan-

---

(1) Œuvres de Las Casas, par Llorente, t. I, mémoire, art. 4.
Herréra, déc. I, liv. IX, ch. 4.
Urrutia, manuscrit, lib. II, cap. 1.

(2) *Baracoa (ciudad et puerto de Nuestra-Senora de la Asumpcion de Baracoa).* Cette cité, capitale de son district, est située sur la côte septentrionale, à 7 lieues ouest-nord-ouest, de la pointe de Mayzi, sous la lat. de 20° 20' nord, long. 68° 7' 30" ouest de Cadix, et 7° 57' 4" est du méridien de la Havane. Son port, quoique petit, peut recevoir des frégates; et il est bien abrité et défendu, à son entrée, par le fort de la *Punta*, et au sud-est par la batterie de *Castillo*. Il est distant de celui de Cuba, 49 lieues par mer, et par terre 67, quoique en ligne droite la distance n'excède pas 37 lieues.

Population en 1829, 2,790, dont 921 blancs.

En 1830, les importations dans ce port montèrent à 42,045 dollars; les exportations à 17,317.

cèrent la nuit en deux colonnes, et surprirent les Espagnols dans un village. Les sentinelles dormaient : mais les assaillants étaient plus occupés à dérober les vêtements qu'à combattre; ce qui sauva le détachement. Narvaez, quoique blessé d'un coup de pierre, parvint à monter sur son cheval, qui portait des sonnettes à l'arçon de sa selle, dont le bruit effraya tellement les Indiens, qu'ils se sauvèrent tous dans les bois voisins, et se retirèrent ensuite dans la province de *Camaguey*, à 50 lieues de distance (1).

1513. Pour faire cesser ces hostilités, Vélasquez envoya *Panfilo de Narvaez* et le *P. Bartolomé de Las Casas*, avec environ 100 hommes, dont 4 cavaliers, pour se rendre dans la province de Camaguey, éloignée de celle de Cueyba de plus de 20 lieues. A leur arrivée, les Indiens les reçurent amicalement, et leur offrirent du pain de *yuca* ou de *cazabi*, du poisson et des petits chiens muets, nommés *guaniquinajos* (2).

Afin de les protéger contre les vexations des soldats, Narvaez leur laissa la libre disposition de la moitié du village, et défendit à ses gens d'entrer dans leurs quartiers. A l'aide de quelques Castillans, qui connaissaient la langue de ces naturels, Las Casas baptisa leurs enfants, et gagna tellement leur estime, que s'il avait la moindre chose à désirer d'eux, il n'avait qu'à envoyer un Indien avec un morceau de papier au bout d'une baguette pour expliquer sa demande, il était sûr de l'obtenir.

Les Castillans, accompagnés de plus de 1,000 Indiens, passèrent dans un grand village appelé *Caonaò*, situé près de l'embouchure d'une rivière où se trouvaient plus de 2,000 naturels assemblés pour admirer les chevaux; ils se tenaient tous assis, les jambes en croix, à la manière orientale. Un jour, que Narvaez et Las Casas regardaient le chef des Indiens faire la distribution du pain et du poisson, les soldats castillans commencèrent à charger ceux qui étaient assis dans la place, sous prétexte qu'ils avaient manifesté des intentions hostiles. Les deux chefs espagnols cherchèrent vainement à remédier à ce désordre; car les naturels effrayés gagnèrent la côte, pour se sauver dans les petites îles environnantes, qui portent le nom de *Jardin de la Reyna*.

(1) Herréra, déc. I, lib. IX, cap. 8.
(2) Voy. l'article *Animaux*, p. 182.

En quittant ce village, les Castillans campèrent dans une grande plaine, qui abondait en *yuca* (1). Au bout de quelques jours, un Indien arriva pour annoncer à Las Casas, que lui et son frère voulaient le servir, et que les réfugiés demandaient à revenir dans leur village, pourvu qu'on promît de les y laisser en paix. Le père donna à cet Indien une chemise et quelques bagatelles, et le renvoya chez ses compatriotes. Il revint bientôt accompagné de son frère et de 180 hommes avec leurs familles, portant des présents pour le P. Las Casas et les Castillans; tous les autres Indiens ne tardèrent pas à suivre cet exemple. De là, les Espagnols continuèrent leur route jusqu'à un village situé sur le bord de la mer du nord, dont les cabanes étaient bâties sur des fourches plantées dans l'eau; et après en avoir visité quelques autres, ils arrivèrent à celui appelé *Carahati*, qui fut surnommé *Casaharta*, à cause de l'abondance de provisions qu'il contenait et surtout des perroquets, dont on en mangea, dit-on, près de 10,000 en quinze jours.

Les Espagnols se trouvaient campés dans la plaine, lorsque quelques Indiens vinrent informer Las Casas que des naturels de la province de la Havane, demeurant à 100 lieues de là, retenaient comme prisonniers deux femmes et un homme castillans. Las Casas envoya aussitôt des Indiens, avec un papier, pour les réclamer, et ceux-ci ramenèrent les femmes qui n'avaient d'autres vêtements qu'une ceinture de feuillages cachant les parties sexuelles; elles racontèrent que les naturels avaient tué plusieurs Castillans dans un port, qui, par cette raison, fut nommé *Matanzas* (2).

Suivant le rapport de Bartolomé de Las Casas (3) et de

---

(1) Raynal (t. IV, p. 177) affirme d'une manière positive que cette plante fut importée d'Afrique aux Antilles; mais cette assertion est tout à fait erronée, si l'on s'en rapporte aux premiers historiens de la conquête. On lit dans Petrus Martyr (déc. I, lib. I) : « Il y a aussi une autre espèce de plante, appelée *jucca*, dont les naturels font un pain agréable et nutritif; mais ils n'en mangent jamais avant de l'avoir écrasée et pressée, car le suc de cette racine est un poison ».

(2) Herréra, déc. I, lib. IX, cap. 7, 8, 15 et 16, et lib. X, cap. 8.
Torquemada, t. I, lib. IV, cap. 2.
Urrutia, lib. II, cap. 2-4.

(3) Bart. de Las Casas, nommé par le cardinal Cisneros, *protecteur des Indiens*, passa quatre fois en Allemagne pour plaider

Panfilo de Narvaez, l'île était partagée en diverses provinces, dont les neuf principales étaient : *Baracoa, Bayaguitiri, Macaca, Bayamo, Camaguey, Jagua, Cueyba, Habana* et *Haniguanica*. Chacune de ces provinces avait pour chef un cacique, dont la volonté servait de loi.

L'île se trouvant ainsi entièrement reconnue par les Espagnols, à l'exception de la partie la plus occidentale près le cabo San-Antonio, Vélasquez, aidé par Las Casas, résolut d'établir des villes, et de faire des répartitions d'Indiens (*encomiendos*), afin de former une division du territoire et de le faire cultiver. En conséquence, on fonda, à peu près vers le même tems, les villes de *Puerto-Principe, Santiago de Cuba, la Trinidad, Bayamo, Santi-Espiritu, San-Juan de los Remedios, Christobal de la Habana*, etc. (1).

1514. *Fondation, par Diego Vélasquez, de la cité de Santiago de Cuba, ciudad maritima de Santiago de Cuba.* Cette cité, capitale de la province du même nom, du département oriental, est située à environ 4 milles au nord de la côte méridionale, sur l'extrémité nord-est de la baie de Cuba, sous la latitude de 20° 30′ et 69° 39′ 30″, long. ouest de Cadix, et 6° 25′ 4″ à l'est du méridien de la Havane, sur une surface de terrain très-inégale. La partie la plus élevée est le *campo de Marte*, qui est de 60 *varas*, deux pieds au-dessus du niveau de la baie. La ville s'étend 1,700 *varas* en longueur, et 1,550 en largeur, et les rues sont construites avec quelque régularité (2).

---

leur cause devant l'empereur; traversa dix-sept fois l'Océan, dans les tems les plus difficiles, et s'exposa à mille persécutions, pour défendre ces opprimés devant le monarque, les grands et le peuple, et empêcher l'établissement du système des *repartimientos* et *encomiendos*.

(1) Herréra, déc. I, lib. X, cap. 8.

(2) Herréra, déc. I, lib. X, cap. 8.

Les établissements les plus remarquables que renferme cette ville, sont : 1° la cathédrale, dont la construction fut achevée en mai 1819; 2° les églises de Santa-Lucia, el carmen et Santa-Ana; 3° le couvent de San-Francisco; 4° l'hôpital général, nommé *Loma succa* ou *Tivoli*, dirigé par les religieux Belemitas; 5° l'hôpital militaire, dont l'édifice était autrefois le couvent de San-Juan de Dios; 6° le collége *(colegio seminario)* de San-Basilio, fondé, en 1704, par don Géronimo Valdez, mais mal doté, avec des chaires de grammaire latine, de mathématiques, philosophie, peinture et dessin; 7° seize écoles pour l'enseigne-

1514. *Fondation de la ville de Puerto-Principe*, par *Diego Vélasquez* (1).

---

ment des premiers éléments; 8° la société patriotique, établie en 1787, depuis supprimée et rétablie en 1824; 9° une imprimerie établie en 1793; 10° *cuartel* d'infanterie ainsi que d'artillerie; 11° deux ponts, l'un sur l'*Arroyo de Yarallo;* l'autre sur le rio del *Caney*. Maisons, 1,059. Population, 26,738 individus, dont 9,302 blancs, 10,032 libres. et 7,404 esclaves.

Cuba, sous le rapport de son antiquité, est la deuxième ville de l'île. Selon la tradition des habitants, elle était établie premièrement dans une plaine près l'embouchure du rio de Paradas, sur le bord occidental de la baie; mais cette plage était tellement infestée de fourmis, qu'on opéra la translation de la ville à l'endroit où elle est actuellement située. En 1518, elle renfermait une population de 2,000 Espagnols. (Urrutia, lib. III, cap. 1.)

Santiago de Cuba fut érigée en évêché en 1523; mais en 1607, on transféra le siége épiscopal à la Havane. En 1526, la ville fut brûlée par accident; elle contenait alors 12,000 habitants. Le roi leur accorda une somme d'argent assez forte pour rebâtir la ville. En 1554, Santiago fut prise et pillée par un navire français, ayant à bord 80 soldats. En 1601, le capitaine anglais *Cliff* s'en empara. En 1766, cette ville a beaucoup souffert d'un tremblement de terre : 40 personnes ont péri.

Le port est excellent, étant capable de recevoir de grands navires qui y sont à l'abri de tous les vents; il a environ 4 milles du nord au sud; son entrée est défendue par le *castillo del Morro*, et la batterie de la *Estrella* : le premier sous la lat. de 19° 57' 29" n., et 69° 41' 15" de long. ouest de Cadix. La ville est protégée par un autre fort, bâti dans son enceinte en 1641, et nommé *San-Pedro de Roca*, en l'honneur du gouverneur. Le commerce intérieur de ce port est peu considérable, mais celui de mer, quoique sensiblement diminué par le défaut de communication avec le continent voisin, est très-important. En 1827, les articles d'exportation montèrent à 1,270,586 *pesos*. Ceux d'importation, nationaux et étrangers, à 1,441,048. En 1830, les importations montèrent à 1,290,542 dollars; les exportations à 1,501,625. V. *Anales de ciencias*, num. 35. (*Cuadro estadistico*, p. 86 et 87.)

(1) Herréra, déc. I, lib. X, cap. 8.

Puerto-Principe, aujourd'hui chef-lieu du département du centre, est situé sous la latitude nord de 21° 20' 35", et long. 71° 40' 15" de Cadix, et 5° 35' 41" à l'est du méridien de Morro de la Havane, dans un terrain sabloneux. Cette ville, divisée en huit quartiers, renferme quatre hermitages, un hospice des ursulines, religieuses émigrées de la Nouvelle-Orléans, un

1514. *Fondation de la villa de San-Salvador del Bayamo*, par *Diego Vélasquez* (1).

1515, 25 juillet. *Établissement du port de Carenas*, par *Diego Vélasquez*, qui prit ensuite le nom de *ciudad de C.*

---

couvent de *religiosos observantes*, un autre des pères mercenaires (*padres mercenarios*), l'hospice de San-Juan de Dios, qui sert d'hôpital civil et militaire pour des hommes; l'hospice de Nuestra-Senora del Carmen, pour des femmes, établi, en 1730, par dona *Ciriaca de Varona*, et celui de *San-Lazaro*, fondé en 1747; la *casa de beneficencia*, ou maison de charité, fondée par don Lorenzo Miranda, en 1794, avec 40,000 *pesos* de capital; *Real academia de jurisprudencia practica*, ou académie de jurisprudence pratique, établie le 1er août 1829, par la décision de l'audience royale du 22 juillet. Il y a sept écoles pour les premiers éléments, dont l'une dirigée gratuitement par les pères mercenaires, et des classes de latin, de philosophie et de théologie dans les deuxdits couvents. Population, 49,012 individus, dont 32,996 blancs, 6,165 de couleur libres, et 9,857 esclaves.

En 1830, les importations de ce port montèrent à 195,277 dollars; les exportations à 72,406.

Il paraît que cette cité fait partie de l'ancienne province de Camaguey, dont la principale population fut établie dans les parages nommés *Caunao* ou *Caunado*, à 8 ou 9 milles nord-nord-ouest de Puerto-Principe, entre les années 1514 et 1516. Les fortifications de cette ville furent beaucoup améliorées, en 1730, par le gouverneur don Dionisio Martinez de la Véga, comme l'atteste une inscription sur la porte de la punta dans la partie antérieure : mais elle est trop longue pour être insérée textuellement.

Puerto del Principe est situé à la distance de 12 lieues 1/2 nord-nord-est de la baie de Guanaja. Population, environ 40,000 individus.

Le commerce de ce port consiste en bestiaux, chevaux, mulets, etc. L'exportation, en 1827, monta à 74,898 *pesos*, et l'importation à 207,752 *pesos*.

Puerto del Principe fut pris, en 1669, par le capitaine anglais Morgan.

(1) Cette ville est située sur la rive droite du fleuve du même nom. Son plan est irrégulier; ses rues sont tortueuses. Son périmètre est de 3,888 *varas*, et sa superficie de 4 *caballerias* de terrain. Bayamo est à la distance de 33 lieues nord-ouest de la cité de Cuba, 14 est-nord-est du port de Manzanillo, 20 sud-ouest de Holguin, 54 sud-est de Puerto-Principe, 100 ouest de Baracoa, et 255 de la Havane. En 1728, elle renfermait 1,378 maisons, et 7,486 habitants, dont 2,875 blancs, 3,139 de couleur libres, et 1,472 esclaves.

Christobal de la Habana (1), et devint la ville capitale de l'île, de la province et du gouvernement du même nom, de l'évêché et du département occidental (2).

---

(1) Selon Arrate, cap. 3, et Urrutia, cap. 7. Herréra n'indique pas clairement la date de cet établissement.

(2) Cette cité est située sous le 23° 9' 24" de lat. nord, et de 76° 4' 34" de long. ouest du méridien de Cadix, sur le bord occidental d'un port magnifique.

La figure de cette ville *intrà muros*, est un polygone irrégulier d'une forme presque elliptique, dont le plus grand diamètre est de 2,100 *varas*, et le moindre 1,200. Elle est défendue par les châteaux de Morro, Cabañas, Numéro 4, Atares, Principe et la Punta. La ville, entourée de murailles, n'a que 900 toises de long, et 500 toises de large. Plus de 44,000 individus, dont 26,000 nègres et mulâtres se trouvent dans cette enceinte. Le reste de la population, presque aussi considérable, occupe les deux grands faubourgs de Jésus-Maria et de la Salud.

Le port, qui peut contenir 1,000 navires, est un des plus grands, des plus sûrs et des mieux défendus de tout l'univers: il est formé d'une base dont l'entrée est de 350 *varas*, et le canal qui y conduit est de 1,400 à 1,500 *varas;* il fut fortifié sous Philippe II, par *Baptiste Antonelli* et le mestre-de-camp *Jean de Texeda*. En 1633, il devient un dépôt militaire pour le Mexique.

La cité, divisée en seize quartiers, renferme, outre la cathédrale, neuf paroisses, onze couvents, sept de religieux et quatre de religieuses, six églises et cinq *ermitas*.

Les établissements de l'instruction publique sont: l'université, le collége de San-Carlos et de San-Francisco de Sales, le jardin botanique, le cabinet d'anatomie, l'académie de dessin et de peinture, soixante-dix-huit écoles pour les deux sexes, et une de marine. Tous ces établissements sont protégés par la société patriotique et par le *consulado*. Il y a un établissement de bienfaisance (*casa de beneficencia*) pour les orphelins et invalides des deux sexes; on y reçoit cent hommes étrangers; un autre des femmes récluses; 7 hôpitaux, dont l'un des fous. L'hôpital de *San-Juan de Dios* reçoit annuellement 5,500 personnes; celui de *San-Lazaro*, 250; *Dementes*, 25; et *Belen*, 500.

On y compte trois théâtres; dans celui établi en 1803, on plaça la statue du roi d'Espagne, avec l'inscription suivante : « A *Carlos III*. El *pueblo de la Habana*, *año de* 1803 ».

En même tems, on fonda un grand *cimetière général*, qui coûta la somme de 46,868 *pesos*. Sur une pierre de l'arc central, on lit ces mots : *A la religion, à la Salud publica* M. D. CCC. V. *El*

1515. *Trinidad.* (Gouvernement du centre.) *Ciudad maritime de Trinidad*, chef-lieu du gouvernement du même nom, située à une lieue au nord du port de Casilda,

---

marques de Someruelos, *gobernador*, Juan de Espada, *obispo*.

Sous l'administration du marquis de la Torre, on acheva la salle de théâtre, la promenade publique de l'intérieur, la promenade *extrà muros*, nommée *Nuevo-Prado*, les grands ponts qui comptaient trente-quatre arches, et on en établit six nouveaux : ces travaux publics coûtèrent la somme de 214,878 *pesos*.

En 1816, on établit l'académie de musique (*academia de musica*), sous le titre de Santa Cecilia. Les membres sont au nombre de 53.

Le cirque (*campo de Marte*) pour la course des taureaux (*plaza de Toros*) qui peut recevoir 6,000 individus.

La cité renferme 3,671 maisons, toutes construites en pierres, et 7,968 *extrà muros*, bâties de différents matériaux. Elle est fournie de l'eau du *rio* de *Almendaris*, au moyen d'un canal de deux lieues de longueur.

En 1791, la population de cette ville était de 44,337. La population actuelle monte à 94,023, divisée ainsi qu'il suit :

Blancs.	46,621
Mulâtres libres.	8,215
Mulâtres esclaves.	1,010
Nègres libres.	15,347
Nègres esclaves.	22,830
	94,023

De ce nombre, 39,980 se trouvent *intrà muros*, et 54,043 *extrà muros*.

Les troupes de la garnison et les étrangers non domiciliés (*transeuntes*) non compris dans ce recensement, ont été évalués, les premières à 6,000 hommes, les autres à 18,000.

En 1830, les importations montèrent à 14,925,414 dollars.

Les exportations à 9,335,078. (*Anales de ciencias*, etc., n. 35, mayo de 1830.)

En 1538, cette ville fut prise par un corsaire français et rançonnée pour 700 ducats. Elle tomba ensuite au pouvoir des Anglais, et plus tard sous celui des Français.

Depuis 1763 jusqu'en 1777, le gouvernement a consacré aux fortifications de cette ville la somme de 22,413,989 livres. Les ouvrages ont été élevés par 4,198 noirs, par 1,500 malfaiteurs de l'Espagne et du Mexique. (Voy. Raynal, t. III, lib. XII.)

Le 25 avril 1802, un incendie eut lieu dans le quartier de Jésus-Maria, qui consuma 194 maisons renfermant 11,300 individus, presque tous pauvres.

sous la lat. de 21° 42′ 30″ de lat. nord, et 73°, 46′ 30″ long. ouest de Cadix, et 2°, 18′ 4″ à l'est du Morro de la Havane, sur la rive gauche du rio Guaurabo ou Tallaba, sur la côte méridionale de l'île, pour former une communication avec les Espagnols de la Jamaïque. La figure de la cité est celle d'un trapèze irrégulier qui renferme une surface de 11 1/2 *caballerias* carrées, et une périphérie de 5,800 *varas* (1).

1515. *Fondation de la villa Sancti-Spiritûs*, par *Diego Vélasquez*. Cette ville, chef-lieu du district et de la quatrième division militaire, est située sur un terrain ondulé, sous la lat. de 21° 50′, et 73° 17′ 30″ de long. sur la rive gauche du rio Yallabo, affluent du Saza. La figure de cette villa est celle d'une ellipse avec 5,600 *varas* de périphérie (2).

1515. *Fondation de la villa de San-Juan de los Remedios*, par *Diego Vélasquez*. Cette ville, chef-lieu de son district, est située à 2 milles et 3/4 sud-sud-ouest de la côte septentrionale, sur un terrain bas et uni. Lat. 22° 3′ nord, long. 73° 22′. C'est le plus petit *pueblo* des quatre qui com-

(1) Elle possède plusieurs hermitages, un couvent, un hôpital militaire, et cinq écoles pour l'enseignement des premiers éléments. Population, 12,543 habitants, dont 5,597 blancs, 4,003 libres de couleur, et 2,943 esclaves. Le commerce intérieur de ce port consiste en bestiaux, chevaux, mulets et fruits. De ce port à Batabano, par mer, la distance est de 55 lieues, à celui de Cuba, 95, en ligne droite; et à la Havane, par terre, 89 1/2.

En 1830, les importations de ce port montèrent à 704,008; les exportations à 708,726. (*Anales de ciencias*, etc., num. 35, mayo de 1830.)

(2) Elle possède une église paroissiale, trois succursales, un couvent de San-Francisco avec cinq religieux (qui fut fondé, en 1716, par le prêtre don *Silvestre Alonso de Medina*), deux écoles, un hôpital, etc. Les rues sont en général tortueuses, quoique quelques-unes soient spacieuses. Maisons, 751. Population, 10,799 individus, dont 5,802 blancs, 2,775 de couleur libres, et 2,222 esclaves.

La distance de Santo-Espiritu de Puente-Principe est de 49 lieues est-sud-est, de 26 nord-est de Moron, et à 6 sud-sud-ouest de l'*embarcadero del Algodonal*, sur le *rio* de *Saza*, et 8 dans la même direction de l'*ensenada* del Caney, où se trouve un petit port établi par l'ordre royal de l'année 1800.

La juridiction de Santo-Espiritu est la plus étendue de toutes celles qui composent le gouvernement de Trinidad. (*Cuadro estadistico*, 77 et 78.)

posent le gouvernement de Trinidad. Sa figure est celle d'un polygone irrégulier, qui renferme 3,450 *varas* de périphérie et 5 1/4 *caballerias* de superficie de terre (1).

1516. *Blason* ou *armes accordées* à *l'île Fernandina de Cuba*. Un écu divisé en deux parties, au-dessus l'assomption de la Vierge, dans une lune avec deux anges de chaque côté en champ d'azur, avec des nuées sur le haut, l'image vêtue d'un manteau de pourpre; dans l'autre moitié, St-Jacques en champ vert dans l'éloignement des rochers, des arbres et de la verdure; au-dessus un F, un Y à droite; à gauche un C; à l'un des côtés un joug, à l'autre 5 flèches largues, et au-dessous un lézard, un autre sous le joug, et au pied de l'écu, un agneau attaché par le milieu du corps.

1516. *E. Bernardino de Mesa*, religieux dominicain, natif de Tolédo, et prédicateur du roi, est nommé par lui *premier* évêque de Cuba (2).

1516. Les Castillans, ayant commencé à former des associations commerciales, naviguèrent d'une île à l'autre, pour chercher des vivres et des troupeaux qu'ils portèrent à la terre ferme ou à Cuba. D'autres, avec la permission de Diego Vélasquez, allaient capturer les Indiens. Un navire et un brigantin sortirent, pour cet objet, de Santiago de Cuba, avec 70 ou 80 Castillans, et abordèrent aux îles nommées, par Christophe Colon, *de los Guanajos*. On en prit beaucoup d'habitants qu'on mit à bord du navire qui fit voile pour le port de Carénas (la Havane). Les Castillans y débarquèrent, à l'exception de 9 ou 10 chargés de la garde des Indiens, qui réussirent à les tuer tous, et s'emparèrent du navire, prirent la route de leurs îles et arrivèrent à bon port, quoique la distance fût de 250 lieues : ayant rencon-

---

(1) Cette ville était antérieurement située sur un îlot connu sous le nom de *Pueblo-Viejo*, et dépendante de la juridiction de Villa-Clara, mais ayant été saccagée et brûlée par les pirates, elle fut transférée sur le continent à l'endroit où elle est actuellement située. Population, 5,231 individus, dont 2,890 blancs, 1,396 de couleur libres, et 945 esclaves. Le port de cette villa est la *ensenada* de *Caibarien*, à 5 milles 1/2 de distance, reconnu comme tel en 1828 par une décision du gouvernement supérieur. Son commerce se borne au cabotage avec les principaux ports de la côte septentrionale.

(2) Herréra, déc. II, lib. II, cap. 7 et 8.
Urrutia, cap. 8.

tré dans leur route le brigantin, ils l'attaquèrent avec avantage et le forcèrent à se retirer.

Vélasquez, ayant été prévenu du massacre des 8 marins, fit équiper deux navires pour secourir le brigantin et reconnaître les autres îles voisines. Étant arrivé à celle qu'il avait nommée *Santa-Marina*, on rencontra un arbre sur lequel était gravée une croix, avec ces mots *Vamos al Darien*. Allant d'île en île, ils trouvèrent à celle nommée *Santa-Catalina*, quelques débris du navire qui avait été brûlé. Ils y débarquèrent, attaquèrent les habitants avec succès, en firent 500 prisonniers qu'ils mirent sous les tillacs des deux navires. Les Indiens réussirent encore à se rendre maîtres de l'un des bâtiments; mais les Castillans, après deux heures de combat, reprirent le navire et retournèrent à la Havane avec environ 400 prisonniers, et plus de 20,000 *pesos* ou poids d'or (1).

1517. Le roi fit don à l'amiral de Flandres du gouvernement du Cuba (ainsi que d'autres provinces des Indes); mais d'après la demande de l'amiral des Indes, ce don fut ensuite révoqué.

1519. Dans le rapport fait au roi, par l'audience royale, il était dit : que l'adelantado Diego Vélasquez a peuplé huit villages, dont six n'existaient que par suite de l'exploitation de mines d'or, et qu'il n'y avait de terres labourables et de troupeaux qu'à la Havane, parce que cette île était fort montueuse (2).

1520. Le licencié *Rodrigo de Figueroa*, étant convaincu que les Indiens étaient anthropophages, rendit un décret déclarant cannibales tous les indigènes des îles non habitées par des chrétiens, à l'exception de celle de la Trinidad, des Lucayes, des Barbudos, Gigantes et Margarita, et que tout individu, avec une licence, avait droit de courir sus aux Caraïbes. Aucune violence ne devait être exercée contre les autres Indiens, avec lesquels il était permis de trafiquer (3).

1522. *Mort de Diego Vélasquez*. L'établissement des Espagnols dans l'île de Cuba donna lieu à la découverte

---

(1) Herréra, déc. II, lib. II, cap. 7.
Urrutia, cap. 8.
(2) Herréra, déc. II, lib. V, cap. 3.
(3) Herréra, déc. II, lib. X, cap. 5.

de *Cabo-Cotoche*, par Fernandez de Cordoba; à celle de Campêche et de Nueva-España, par Juan de Grijalva; et on résolut de pénétrer dans ce dernier pays et d'en faire la conquête. Hernan Cortez, l'un des secrétaires de Vélasquez, fut nommé chef de l'expédition réunie à cet effet. Ce choix déplut à Vélasquez, et les discussions qu'il eut à ce sujet influèrent tellement sur son esprit, qu'il mourut de chagrin, en 1522 (1).

1525. *Manuel de Roxas* fut nommé son successeur *par interim*, par l'audience royale de Santo-Domingo, et il continua ses fonctions jusqu'à l'arrivée de *Gonzalo de Guzman*, nommé par le roi (2).

1526, 15 novembre. Les îles d'Española, Fernandina (Cuba), San-Juan (de Porto-Rico), et Jamaïca, ayant perdu beaucoup d'habitants, qui s'en étaient allés peupler des pays nouvellement découverts, il fut ordonné par le roi qu'à l'avenir ils ne pourraient s'établir ailleurs, sous peine de mort et de confiscation de leurs biens. En même tems, l'audience d'Hispaniola reçut l'ordre de ne plus accorder de concession de terres dans les autres îles dont les gouverneurs étaient munis de ce pouvoir.

1526. Le roi accorda la permission à tous ses sujets d'al-

---

(1) Voy. Urrutia, chap. 14.

Le 26 novembre 1810, on trouva, dans les excavations de l'ancienne église métropolitaine de Cuba, une pierre de marbre, sur laquelle était gravée l'inscription suivante :

Etiam sumptibus, hanc. . . . .
Insulam debellavit, ac pacificavit,
Hic jacet nobilissimus, ac magnificentissimus.
Dominus Didacus Velasquez, insularum Yucatani præses,
Qui eas summa opere debellavit in honorem et
Gloriam Dei omnipotentis, ac . . . .
Sui Regis : migravit. Anno Domini M. D. XXII.

Herréra, décad. III, lib. VIII, cap. 4, et lib. X, cap. 9.
Valdès, *Historia*, etc., lib. II.
Urrutia, lib. III, cap. 1 et 2.
Memorias de historia, segunda parte, contenant *Noticias eclesiasticas*, etc., *por don G. Quintero*, et la copie de cette inscription. Les parties supérieures et inférieures de cette pierre sont brisées.

(2) Selon Gonzalo F. de Oviédo et F. Pizarro de Orellana, il mourut en 1523. Herréra dit en 1524. L'éloge de Vélasquez, par don Manuel Mariano de Acosta, se trouve dans les *Memorias de la seccion de Historia*, etc., part. II. Habana, 1831.

ler se fixer aux Indes-Occidentales, et d'y jouir des mêmes priviléges que ceux accordés aux peuples de Castille et de Léon.

1528. *Révolte des Indiens*, qui fut bientôt apaisée sans effusion de sang. Le roi renouvela ses ordres pour qu'ils fussent considérés comme hommes libres.

Afin de satisfaire à la demande des habitants de Cuba, qui possédaient des *repartimientos*, le roi ordonna que leurs femmes les possédassent en qualité de veuves, ainsi que leurs fils, même ceux illégitimes, comme héritiers directs.

1537. Un *pirate français* débarqua à la Havane, et força les habitants à lui fournir une contribution de 700 ducats, pour sauver leur ville de l'incendie. Le lendemain, il s'empara de trois navires espagnols qui l'avaient poursuivi, et revint à la Havane demander aux habitants une pareille somme, qui lui fut remise (1).

1538, 21 avril. *Hernando de Soto*, nommé *adelantado* ou gouverneur de Cuba, arriva à Santiago. Il fit rebâtir la ville de San-Christobal de la Habana; et afin de la mettre à l'abri des insultes des corsaires qui infestaient ces parages, il fit jeter les fondements d'une forteresse (*castillo de la Fuerza*), sous la direction du capitaine *Mateo Aceytuno*, auquel il en donna le commandement. Soto partit, le 12 mai 1539, pour son expédition de la Floride, laissant, comme gouverneur de l'île, sa femme *doña Isabel de Bobadilla*, avec Juan de Roxas pour conseil. La flotte, sous les ordres de Soto, était composée de 10 navires, de 900 soldats, non compris les marins, et de 350 chevaux (2).

1538. Le gouverneur de Cuba reçoit des instructions royales de ne pas garder en prison un débiteur, ni de le priver de ses habits après avoir prêté serment qu'il était pauvre et sans moyen d'acquitter ses dettes.

1545. Vers cette année, commença le gouvernement du licencié *Juan de Avila*, sous lequel le port de la Habana,

(1) Urrutia, lib. III, cap. 7. Cet auteur dit que l'invasion eut lieu vers la fin de 1537, ou au commencement de 1538.

(2) Urrutia, lib. IV, cap. 1-7.
Herréra, déc. VI, lib. VII, cap. 9.
Garcillaso de la Véga, *Historia de la Florida*, lib. I.
Voyez l'article *Floride*, t. IX de la continuation de l'*Art de vérifier les dates*.

protégé par la forteresse, devint fréquenté par les navires qui portaient les richesses de la nouvelle Espagne à la péninsule.

1547. Sous le gouvernement d'*Antonio de Chavez*, qui entra en fonctions cette année, la cité de la Havane manquait d'eau ; et par le moyen d'un aqueduc de deux lieues de longueur, on y conduisit celle du rio, nommé, par les indigènes, *Casiguaguas*, et par les Espagnols, *Chorrera*. Cet ouvrage coûta la somme de 35,000 *pesos*, et cette dépense fut autorisée par la *cedula* du 16 mai 1548.

Vers le même tems, on commença à se livrer au travail des mines et à l'éducation des bestiaux et des chevaux, qui se multiplièrent prodigieusement, et servirent à soutenir les expéditions dans la terre-ferme pendant l'administration du docteur *Gonzalo Perez de Angulo*, cinquième gouverneur de l'île, qui gouverna jusqu'en 1555 (1).

1554. *Fondation de la ville de Guanabacoa* (2), pour y établir les Indiens qui se trouvaient dispersés dans l'intérieur du pays (3). Cette ville, chef-lieu de la juridiction du même nom, du département occidental de l'île, est située à la distance d'une lieue est-sud-est de la capitale en ligne droite.

1554. *Diégo de Mazariegos*, qui avait servi au Mexique contre les Indiens, arrive en qualité de gouverneur. Sous son administration, les Français réussirent à saccager et brûler une partie de la ville de la Habana, malgré la protection de la forteresse ; ils attaquèrent, en même tems, d'autres cités et villes de cette île. A cause de ces hostilités, l'évêque de Cuba fixa sa résidence à Bayamo, ce qui occasionna beaucoup d'embarras dans la juridiction ecclésiastique.

Le gouverneur eut des contestations avec le Conseil de la Habana, qu'il voulait priver (comme se l'était proposé son

(1) Valdès, *Historia de la isla de Cuba*, lib. IV, § 6.

Urrutia, lib. VI, cap. 1. Cet ouvrage manuscrit finit avec l'année 1556.

(2) Cette ville renferme (1829) 1,790 maisons et une population de 9,123 individus, dont 5,194 blancs, 1,786 de couleur libres, et 2,143 esclaves.

(3) En 1576, un religieux franciscain fut nommé pour arriver à ce but.

prédécesseur) du droit d'élire les juges et alcades ordinaires; mais l'affaire fut décidée en faveur du Conseil, qui fut autorisé à exercer ses fonctions électives.

Sous le gouvernement de Mazariegos, on créa quelques places pour l'administration de la justice, dans les *villes*. On travailla aux mines d'or près de Jagua, mais avec peu de succès; des noirs esclaves (1) furent employés pour cet objet.

1566-1568. Pendant l'administration de *Pedro Melendez de Aviles*, de nouveaux régidors furent nommés dans les municipalités. Les Conseils municipaux exercèrent la faculté de disposer des terrains. On acheva l'hôpital royal de San-Felipe y Santiago, aujourd'hui celui de San-Juan de Dios. L'*oidor, don Alonso de Caceres*, arriva à la Havane en qualité de juge de résidence et *visitador* de la part de l'audience royale, et établit des lois municipales, qui furent ensuite approuvées par le gouvernement.

1576. Don *Gabriel Montalvo*, *alguacil mayor* de l'inquisition de Granada, et qui entra en fonctions en 1576, publia différentes cédules concernant la bulle de la *Santa-Cruzada*, dont *Bartolomé Morales* fut le premier trésorier. On adopta le plan de la construction de galères pour protéger l'île contre les incursions des pirates.

1580. Pendant l'administration du licencié *Gaspar de Torres*, qui commença en 1580, les pirates renouvelèrent leurs incursions dans les îles occidentales, et obligèrent les habitants de Santo-Domingo à établir des gardes-côtes (*guarda-costas*). Sur la demande de ceux de Cuba, le roi envoya des galères pour protéger le port de la Havane.

A cette époque, fut institué l'octroi nommé *sisa de la piragua*, imposé sur le bétail, le tabac et les moulins, pour défrayer les dépenses des pirogues, lanches ou *guarda-costas* (2).

1584. La forteresse de la Havane devient le dépôt des *guarda-costas* subordonnés aux ordres du chef militaire, *Diego Fernandes de Quinones*, ce qui occasionna des mésintelligences avec le gouverneur, *Gabriel de Luxan*. Pour mettre fin à leurs contestations, le Conseil municipal réunit

(1) On obtint la permission, en 1523, d'en introduire 300.
(2) *Historia de la isla de Cuba*, par Valdès, lib. IV, § 11.

ces deux emplois dans la même personne, ce qui fut approuvé par le roi (1).

1589. Le mestre-de-camp *Juan de Texada*, décoré de l'ordre de Santiago, et surintendant des fortifications des places maritimes des Indes, est nommé capitaine-général de Cuba, avec les mêmes pouvoirs que ceux des vice-rois. D'après l'ordre du roi, il devait habiter dans la forteresse et en faire construire deux autres (*los castillos del Morro y de la Punta*), sous la direction de l'ingénieur *Juan-Bautista Antoneli.* Les trois forts devaient contenir 300 hommes de garnison; et il fut décidé que la nouvelle Espagne contribuerait à leur entretien et aux frais de la construction de ces ouvrages.

La forteresse del Morro étant achevée, on grava sur une pierre placée au frontispice, l'inscription suivante (2), qui resta jusqu'à la destruction de l'édifice en 1772.

1592, 20 décembre. Pendant le gouvernement de Texada, la Havane prit le titre de ville (*ciudad de San-Christobal de la Havane*), et eut un Conseil composé de douze *régidors*. Le roi lui accorda pour armes une couronne dans la partie supérieure, et sur un champ d'azur trois châteaux forts, en allusion à ceux de la Fuerza, Morro et Punta, avec une clef d'or.

1602. Sous l'administration de *Pedro Valdez,* qui commença en 1602, les pirates commirent tant d'agressions, qu'il fit connaître à la Cour la nécessité d'avoir une *armadilla* pour la défense de l'île.

L'évêque fut surpris par le pirate *Giron,* qui le fit transporter à bord de son navire, où il resta quatre-vingts jours, jusqu'à ce qu'il fût rançonné par *Grégorio Ramos*, pour la somme de 200 ducats, 1,000 cuirs et d'autres objets.

1606. Les Belges, qui étaient venus trafiquer avec les habitants de cette île, en furent chassés par les Espagnols (3).

1627. L'amiral hollandais, *Pieter Heyn,* attaqua la flotte

---

(1) *Historia de la isla de Cuba*, par Valdès, lib. IV, § 12.

(2) « *Gobernando la magestad del señor don Felipe Segundo, hicieron este castillo del Morro el maestre de campo Texada y el ingeniero Antoneli, siendo alcayde Alonzo Sanchez de Toro año* de 1589. »

(3) De Laet, *Novus orbis*, lib. I, cap. 13.

espagnole, composée des *galions*, dans la baie de Matanzas, et en prit ou détruisit le plus grand nombre. Le trésor qu'il trouva à bord fournit aux États-Unis de Hollande les moyens de continuer la guerre contre l'Espagne.

1656. Les pirates ne cessaient point leurs incursions sur toutes les côtes de l'Amérique espagnole. L'un des plus fameux flibustiers, nommé *Lolonois*, attaqua la petite ville de los Cayos, dans la partie septentrionale de l'île de Cuba, qui fesait alors un grand commerce en tabac, sucre et peaux. Quelques pêcheurs passèrent de cette ville à celle de la Havane pour avertir le gouverneur de l'arrivée de Lolonois avec deux canots. Le gouverneur, à qui on avait annoncé que ce pirate était mort à Campêche, ne pouvait croire à ce rapport. Néanmoins, il expédia un navire armé de dix canons et monté par 70 hommes bien armés, avec ordre de ne pas revenir sans avoir détruit les flibustiers. Le nègre qui devait servir de bourreau avait ordre de les pendre tous, excepté Lolonois, qu'on amènerait à la Havane. Le navire arriva à Cayos, d'où le pirate s'était retiré pour se réfugier dans la *Rivera-Estera*. Lolonois ayant forcé quelques pêcheurs à lui montrer l'entrée du port, y pénétra avec l'espoir de trouver une barque plus grande que ses canots; et, à deux heures du matin, il rencontra le bâtiment de guerre dont la vigie le héla, en demandant d'où il venait? s'il avait vu des pirates? Un prisonnier fut forcé de répondre qu'ils étaient partis, mais bientôt les flibustiers commencèrent le combat avec leurs deux canots, et montèrent à l'abordage avec une si grande impétuosité, qu'ils réussirent à s'emparer du navire l'épée à la main. Lolonois, après avoir fait descendre les hommes de l'équipage à fond de cale, les fit venir, un à un, sur le pont, où tous furent successivement décapités, excepté celui qui avait été courrier du gouverneur (1).

1660. *Expédition anglaise contre l'île de Cuba*. Cette expédition, sous le commandement de *lord Windsor*, gouverneur de la Jamaïque, consistait en douze navires, ayant à bord 1,000 hommes de troupes choisies. On en débarqua (1er octobre) 800 au passage d'Aguadores, d'où ils s'avancèrent jusqu'à la distance de trois quarts de lieue, à un site élevé nommé *las Lagunas*, et y campèrent pendant la nuit. Les officiers de la place voulurent les surprendre, avec 300

---

(1) Valdès, *Historia de la isla de Cuba*, lib. IV, § 26.

hommes d'élite, mais le gouverneur s'y opposa, croyant que l'ennemi était venu pour un objet tout différent. Le lendemain, il s'aperçut qu'on cherchait à cerner la ville; alors il fit sortir ses troupes avec précipitation, se mit à cheval à leur tête, et les conduisit en désordre à la hauteur de Santa-Ana, en face des Anglais.

Il y planta ses canons, disposa ses troupes en pelotons, et établit une tranchée de cuir. L'ennemi, s'apercevant de la confusion et de la mauvaise disposition des Espagnols, marcha contre eux, en deux colonnes, par différentes directions. Les Espagnols se voyant ainsi attaqués, lâchèrent pied en criant : *Que nos cortan, somos perdidos.*

Les Anglais entrèrent immédiatement dans la cité, et 200 hommes furent expédiés pour prendre le *castillo del Morro*, qu'ils trouvèrent abandonné. Le capitaine et les troupes de la garnison ayant appris la perte de la place, et se trouvant sans vivres, se retirèrent à bord de quelques canots à travers la baie, et furent se cacher dans les montagnes voisines. Ce fort avait été considéré comme imprenable.

Les Anglais se trouvèrent ainsi, sans coup férir, en possession de la ville, qui avait eu pour sa défense une force six fois plus grande que la leur. En entrant dans le *Morro*, le chef dit : « que lui seul, avec son chien et son fusil, aurait pu le défendre ».

Le commandant anglais fit transporter à bord d'un navire les canons du *Morro*, les cloches des églises, et des meubles précieux; et n'ayant pas de forces suffisantes pour garder sa conquête, remit à la voile avec un riche butin. On trouva toutes les fortifications démolies; la ville, qui contenait 2,000 maisons, rasée, et le pays ravagé à la distance de quelques milles.

Les vainqueurs s'emparèrent de six navires qui se trouvaient dans la rade, de 1,000 barriques de poudre qu'ils avaient trouvés dans le fort, et de 34 pièces de canon en cuivre, dont 4 furent envoyés à la Tour de Londres.

Le fort, qui avait 60 pieds de hauteur, et une épaisseur en proportion, avait coûté, quelques ans auparavant, la somme de 100,000 livres sterling. La perte totale fut estimée à environ un demi-million (1).

---

(1) *Hist. de la isla de Cuba*, etc., par Valdès, lib. IV, § 28 et 29. OExmeling, *Flibustiers*, t. I, ch. 6. Trévoux, 1775.

L'audience de Domingo envoya le licencié don *Nicolas Munoz* pour examiner la conduite du gouverneur ; et sur son rapport, Moralès fut déposé et remplacé par le mestre-de-camp don *Pedro de Bayona*, auquel on envoya 200 soldats et des munitions de guerre. On rétablit le Morro et on bâtit les forteresses de Santa-Catalina, la Punta et la Estrella, pour mieux défendre l'entrée du port. En même tems, on environna d'une muraille le couvent de San-Francisco, pour servir d'asile aux habitants. Craignant toujours une autre attaque des Anglais, on entoura la cité d'une muraille dont la construction fut commencée en 1674. L'inscription suivante (1) fut gravée sur une pierre placée au flanc du rempart.

Afin de mieux protéger les côtes, on arma aussi quelques navires, auxquels on en joignit d'autres venant d'Espagne, pour former une *armada* capable d'en imposer aux étrangers.

1668. *Expédition* du fameux flibustier *Henry Morgan*, contre Cuba. Ce chef audacieux arriva sur la côte de cette île avec une flottille de douze grandes barques montées par 700 combattants pour attaquer la Habana ; mais, craignant d'être foudroyé par les forts, et ne voulant pas agir contre l'avis de ses officiers, il passa dans les parages du port del Principe. Les habitants, dès le commencement de cette attaque, avaient caché leurs effets les plus précieux. Morgan débarqua ses gens qui marchèrent sur la ville. L'alcade sortit avec 800 hommes bien armés, dans l'espoir de le surprendre en embuscade ; mais ils furent battus complètement et avec perte de plusieurs hommes tués, parmi lesquels se trouvait l'alcade. Le reste se retira vers les montagnes. Profitant de l'avis du gouverneur de Cuba, les habitants accédèrent à un arrangement. Morgan n'obtint pour rançon que 50,000 piastres, tant en argent qu'en marchandises, et 500 bœufs, avec le sel nécessaire pour leur salaison. Cette opération dura deux jours. Il fit cependant enfermer un grand nombre d'habitants des deux sexes dans les églises, et menaça de les mettre à la torture et de les amener à la

---

(1) « *Reynando la magestad del rey nuestro señor Carlos II, y siendo gobernador y capitan general de esta ciudad e isla, el maestro de campo don Francisco Rodriguez de Ledesma, caballero del orden de Santiago, se dio principio a esta muralla en tres de febrero* de 1674. »

Jamaïque, pour leur arracher l'aveu de l'endroit où ils pouvaient avoir recélé des richesses. La crainte d'être surpris par une force supérieure, força Morgan à se rembarquer promptement pour retourner à la Jamaïque (1).

1678. *Expédition française contre la ville de Santiago.* M. *Pouançay*, gouverneur de la Tortue, envoya 800 flibustiers sous le commandement de M. *Franquesnay*, pour piller la ville de Santiago. Ils débarquèrent dans la nuit, se partagèrent en deux partis, et prirent deux routes différentes autour d'une montagne et se rencontrèrent sans se reconnaître. Un conflit eut lieu, ce qui alarma les habitants, et les Français se retirèrent en toute hâte à leurs navires sans avoir fait aucun mal.

Une autre bande d'aventuriers attaqua Puerto-Principe et la pilla (2).

1689, 29 décembre. *Fondation de la ville de Santa-Clara.* La ville de San-Juan de los Remedios del Cayo, étant exposée aux attaques continuelles des pirates, la Cour décida qu'elle serait transférée dans une autre situation, celle de *Santa-Clara*. Le mestre-de-camp, don *Severino de Manzanedo y Salinas*, chargea, de l'exécution de cette mesure, le capitaine *Luis Perez de Moralès*, alcade ordinaire, et le sergent-major, *Gaspar Rodriguez*, qui marchèrent à la tête de 40 hommes armés de la ville de Cayo, qu'ils détruisirent entièrement, excepté l'église et la maison du régidor. Ils défendirent aux habitants, sous des peines sévères, de bâtir de nouvelles maisons. Ainsi ces malheureux se trouvèrent sans abri et sans moyens de se nourrir (3). Telle fut l'origine de *Santa-Clara*, chef-lieu du district du département du centre, située à la distance de 73 lieues 1/2 est-sud-est de la Havane, et 51 1/4 est-sud-est de Matanzas, sous la lat. de 22° 21′ nord, et 73° 50′ 40″ de long. ouest de Cadix.

---

(1) OExmeling, *Aventuriers flibustiers*, t. II, ch. 3. Trévoux, 1775.

Valdès, *Historia*, etc., lib. IV, § 27.

(2) Edwards, *West-Indies*, vol. III, p. 364.

(3) Valdès, *Historia*, lib. IV, § 34.

Cette ville renferme (1829) une église paroissiale, deux hermitages, un hospice et deux écoles pour l'enseignement des premiers éléments. Population, 8,532 habitants, dont 4,502 blancs, 1,873 métis libres, 437 *morenos* libres, et 1,720 esclaves. (*Cuadro estadistico.*)

1693, 10 août. *Établissement de la ville de San-Carlos Alcazar Matanzas* (1), sous le gouvernement de Manzanedo. Le señor *Diego Evelino de Compostela* bénit l'endroit destiné pour l'église, y établit une croix; et la première pierre de l'édifice fut posée par le gouverneur. Le jour suivant, les mêmes autorités passèrent un parage nommé *Punta-Gorda*, et répétèrent les mêmes cérémonies pour la fondation d'un *castillo*, qu'on nomma *San-Severino*, en l'honneur du gouverneur.

Une altercation violente eut lieu entre le gouverneur *Villalobos* et le licencié *Roa*, auditeur de l'audience royale, qui divisa les habitants en deux partis, nommés l'un *Roistas*, et l'autre *Villalobistas*. Le licencié en fut victime. Déposé par l'audience de Santo-Domingo, infirme et vieux, il ne survécut que peu de jours à sa disgrâce (2).

---

(1) Ainsi nommé, comme nous l'avons déjà dit, à cause du massacre, par les Indiens, de 25 Castillans qui se trouvaient à bord d'un navire qui y avait abordé en mauvais état. (Herréra, déc. I, lib. III, cap. 1.)

(2) *Historia de la isla de Cuba*, lib. IV, § 34.

Matanzas, cité maritime du gouvernement du même nom, est située sous la latitude de 23° 2' 30" et 75° 15' de long. sur les bords de la baie du même nom, entre les fleuves San-Juan et Yumury, à l'entrée de deux canaux de Bahama, sur un terrain uni, élevé de 10 *varas* au-dessus du niveau de la mer. On établit sa juridiction en 1815, lui assignant six lieues de rayon, espace qui renferme une superficie de 439 milles 1/2, ou 48 lieues carrées. Cette cité est composée de 1,735 maisons, et renferme une population de 11,341 individus, dont 6,333 blancs, 1,941 de couleur libres, et 3,067 esclaves. Le nombre des soldats de la garnison, des marins et des étrangers, est ordinairement de 3,000.

L'hôpital reçoit annuellement 800 infirmes.

Il y a quinze médecins et chirurgiens, deux imprimeries et librairies, et deux journaux périodiques.

Dans l'année 1827, le nombre de bâtiments marchands de différentes nations qui entrèrent dans ce port, était de 231, et 251 en sortirent : les premiers introduisirent des marchandises de la valeur de 1,387,500 piastres. Les derniers en emportèrent de celle de 1,717,347.

C'est le second port mercantile de l'île de Cuba.

En 1830, les importations montèrent à 1,346,269 piastres; les exportations à 2,130,796. (Voy. *Anales de ciencias*, etc., num. 35, mayo de 1830.)

Sa distance de la Havane est de 22 lieues à l'est, 12 nord-est de

1695. *Monastère*. Sous le gouvernement de don *Diego de Cordova Lazo de la Vega*, on établit le troisième monastère des carmélites (*carmelitas descalzas*), dédié à Santa-Teresa.

1700. Établissement de *San-Pablo de Jiguani*, ou *Higuany, pueblo*, chef-lieu du gouvernement politico-militaire de son nom, situé sur la rive gauche du fleuve du même nom, sous la lat. de 20° 20', et long. 70°, 12' sur le chemin royal qui conduit de Bayamo à Cuba. Les premiers habitants étaient des Indiens réputés comme des blancs. Cette ville est distante de 7 lieues est-sud-est de Bayamo, 14 sud-sud-ouest de Holguin, et 26 nord-ouest de Cuba (1).

1701. Des moines y arrivèrent de *Cartagena de Indias*.

1711. *Fondation de la casa de niños expositos*, ou enfants trouvés, vulgairement nommée la *cuna*, principalement par don *Fray Geronimo de Valdez*. Cet établissement coûta environ 16,000 *pesos*.

1714. *Fondation* de la cité de *San-Felipe y Santiago*, à 6 lieues au sud de la Havane, et 8 de Batabano (2).

1718. Sous le gouvernement du brigadier don *Gregorio Guazo*, on établit un nouveau règlement pour les troupes de la garnison, afin de les placer sur un pied plus respectable et de les rendre capables d'entreprendre des expéditions militaires. On augmenta en même tems les travaux de

---

Güines, 12 est de Janico, 21 nord-est de Batabano, 65 1/2 nord-ouest de Trinidad, 47 1/2 nord-ouest de Jagua, et 46 1/2 ouest-nord-ouest de Villa-Clara. (*Cuadro estadistico*, p. 53 et 54.)

(1) Higuany, qui possède une église (1829), compte aujourd'hui 1,363 habitants, dont 628 blancs, 548 de couleur libres, et 187 esclaves. (*Cuadro estadistico*, p. 89.)

(2) *Memorias de la seccion de historia*, etc., *segunda parte*, contenant « *Memoria sobre la ciudad de San-Felipe y Santiago Bejucal* ».

Cette ville est située à six lieues au sud de la capitale, sous la lat. de 22° 54' 40'', et 76° 2' 15'' de long. au pied de la *sierra* de Béjucal qui la domine au nord à la distance d'une lieue de la cité de Santiago, 8 du port de Batabana, 8 nord-ouest de la ville de Güines, et 3 1/2 est-sud-est de San-Antonio.

Elle possède une église d'une bonne architecture. On compte 343 maisons.

En 1823, sa population était de 1,700 individus, dont 981 blancs.

fortifications, comme l'indique l'inscription suivante (1), gravée dans la *media curia* de l'ancienne porte.

1724. Don *Dionisio Martinez de la Vega*, qui commença ses fonctions de gouverneur l'année 1724, fut remplacé presqu'aussitôt par le lieutenant-colonel, don *Juan del Hoyo*, qui fut lui-même destitué par une cédule royale ; mais il fut soutenu par le Conseil, ce qui excita des dissensions parmi les autorités et les habitants.

1728, 5 janvier. Établissement de l'université de *San-Geronimo* à la Havane, d'après la bulle du pape Innocent XIII, du 12 septembre 1721, et l'approbation du Conseil suprême des Indes, du 5 janvier 1728 (2).

1741. Le gouvernement anglais s'étant décidé à attaquer les établissements espagnols dans les Indes-Occidentales, et particulièrement l'île de Cuba, leva, à cet effet, un régiment américain fort d'environ 3,600 hommes, pris dans diverses colonies (3).

Au mois de juillet de cette année, la flotte anglaise, sous les ordres de l'amiral *Vernon*, ayant à bord des troupes sous ceux du général *Wentworth*, débarqua dans la partie sud-est de l'île, pendant la saison des pluies. Une grande mortalité eut lieu parmi les troupes. Suivant le rapport du général, on perdit en deux jours 3,445 individus, c'est-à-dire le quart de l'armée ; sur 1,000 hommes partis de la nouvelle Angleterre, à peine s'il en échappa une centaine. A ce désastre, vint se joindre la mésintelligence entre les deux commandants, ce qui fit avorter l'entreprise. Le reste de l'expédition retourna à la Jamaïque ; les troupes furent soldées et congédiées le 24 octobre 1742, et on leur laissa leur habillement et équipement.

1748. *Fondation du pueblo de Santiago de Compostela* (4).

---

(1) « *Reynando la magestad catolica de Carlos II, rey de las Españas, y siendo gobernador y capitan general de esta ciudad e isla de Cuba, don Diego Antonio de Viana Hinojosa*, etc., *se acabo esta puerta con su puente levadizo y su media luna*, etc., *año* de 1688. »

(2) De Arrate, cap. 27. *De la reel y pontificia universidad de San-Geronimo.*

(3) Douglas, I, 554. *Summary of the British settlements.* British empire, I, 363.

(4) De Arrate, cap. 20.

1751, 1er février. *Fondation de la cité de San-Isidoro de Holguin*, dans un terrain fertile et agréable, entre les rivières Gigüe et *Marañon*, sous la lat. de 20° 51', et 69° 55' de long. C'est la ville la plus régulière de toute l'île; les rues sont tirées au cordeau et se coupent à angle droit. La superficie de la ville est de 7 1/3 *caballerias* de terrain dont le périmètre est 4,550 *varas*. Elle est distante de 40 lieues nord-nord-est de Cuba, 64 nord-ouest de Baracoa, 23 est de los Tunas, et 59 est-sud-est de Puerto-Principe (1).

1762, 14 août. *Prise de la Havane par les Anglais*. Vers le commencement de cette année, on craignit généralement une attaque contre la Havane, de la part des Anglais; mais le gouverneur et capitaine-général, don *Juan de Prado Porto-Carrero*, ne partageait point cette opinion.

Le 6 juin, une flotte, qui paraissait forte de 250 voiles, se présenta au-dessus du vent, et tous les officiers furent d'avis que c'était une expédition hostile, excepté le capitaine-général, qui prétendit que cette flottille débouchait de la Jamaïque. Passant au Morro pour observer les mouvements de cette flotte, il rencontra, sur la place, les soldats sous les armes, par ordre du lieutenant du roi, don *Dionisio Soler*, et désapprouvant cette mesure, il leur ordonna de se retirer dans leurs quartiers. Vers midi, les navires approchèrent de la côte pour opérer un débarquement près des forts de Coxímar et Bacuranao. La consternation fut grande. Les officiers, cependant, concertèrent entre eux les moyens de défense, et rassemblèrent, pour cet objet, 3,000 hommes.

L'expédition anglaise était composée de 19 vaisseaux de ligne, 18 bâtiments légers, et d'environ 150 transports, ayant à bord 12,041 hommes. La flotte était sous les ordres de *sir George Pococke*. Les troupes étaient commandées par le comte *d'Albemarle*; et elles furent encore renforcées par un détachement venu de la Jamaïque, et un autre de la nouvelle Angleterre, montant ensemble à 2,000 hommes sous le brigadier-général *Burton*.

Le 23 mai, l'amiral, avec toutes ses forces, franchit le passage au nord de l'île de Cuba, et après avoir traversé

(1) Cette ville possède une église paroissiale, une succursale, un hermitage, un hôpital militaire, deux écoles. Population en 1829, 8,444 individus, dont 5,924 blancs, 1,574 de couleur libres, et 946 esclaves. (*Cuadro estadistico*, p. 89.)

(le 27) l'ancien détroit de Bahama, il se trouva (le 6 juin), à 5 lieues sous le vent de la Havane, où il captura deux frégates espagnoles. En passant en vue de la rade, les Anglais virent qu'elle renfermait 12 bâtiments de guerre et plusieurs navires marchands. L'amiral donna alors les instructions pour opérer la descente, au commodore Keppel, qui, ayant fait embarquer les marins dans les chaloupes, fit une démonstration à environ 4 milles à l'ouest du port, tandis que 8 à 10,000 hommes, sous les ordres d'Albemarle, débarquèrent (le 7), sans opposition, à environ 6 milles à l'est de la citadelle du Morro, entre les rivières Bacuranao et Coxímar. Le 8, un détachement prit la ville de Guanabacoa sans beaucoup de résistance. Le colonel *Caro*, qui y avait été posté pour empêcher le débarquement, se retira à la Havane, avec les troupes sous ses ordres. A leur entrée, les Anglais trouvèrent la ville déserte, les habitants s'étant retirés dans la campagne.

Les Anglais avaient placé (le 7) dans le canal de la Havane, trois navires, *le Neptune*, *l'Europe* et *l'Asie*, pour en barrer l'entrée. Le 10, une division de leur flotte arriva près du port du castillo de la Chorrera, et y débarqua aussi 1,000 hommes, qui s'avancèrent jusqu'à la colline de San-Lazaro, où ils ouvrirent des tranchées. En même tems, ils occupèrent et fortifièrent les hauteurs de *Taganana*, en y plaçant trois canons de 36, et deux grands mortiers.

La garnison de la Havane, forte de 27,610 hommes, dont 14,000 miliciens et hommes de couleur, et 9,000 marins, était commandée par le gouverneur, don *Juan de Prado*, assisté du condé de Superanda, vice-roi du Pérou, et de don Diego de Tavarez, gouverneur de Carthagène. Le marquis del Real commandait la flotte.

Le commandement du Morro fut confié à don *Luis Vicente de Velasco*. Les Anglais, trouvant une résistance formidable par terre, résolurent (le 1er juillet), de battre ce fort par mer, au moyen du navire à trois ponts, *le Cambridge*, et de deux ou trois autres qui avancèrent sous le feu du fort. On ouvrit contre eux l'artillerie et les mortiers de la Cabaña, et après six heures de combat, le gros navire fut démâté avec perte de 300 hommes.

Don *Alexandro de Arroyo* débarqua par la batterie de la Pastora, avec 600 hommes de troupes réglées; et, en même tems, le lieutenant de navire, don *Francisco del Corral*, avec 300 hommes de la marine, par *le Horno de Barba*,

pour attaquer l'artillerie de l'ennemi, mais ils furent repoussés avec perte de 30 hommes tués et 40 blessés.

Les Anglais ayant échoué dans leur entreprise contre le Morro, se hâtèrent de fortifier leurs postes et d'établir un camp sous le vent, sur la hauteur de Arostegui. Le 18 juillet, ce camp fut attaqué par des gens du pays et des nègres esclaves, sous le commandement des régidors don *Luis de Aguiar* et don *Laureano Chacon*, colonels de milice, qui délogèrent l'ennemi, enclouèrent ses canons et mortiers, et firent 18 prisonniers, y compris un officier. Le gouverneur récompensa la bravoure des esclaves, au nombre de 104, en leur accordant leur liberté.

Le régidor Chacon, avec quelques hommes de troupes, à Jubajay, à la distance de 4 lieues sur le vent, empêcha l'ennemi de pénétrer aux *pueblos* de Santiago et de Béjucal, où se trouvaient les moines et chirurgiens, et où il pouvait se procurer de la viande.

Le 16 juillet, les Anglais se retirèrent de Guanabacoa, après avoir saccagé les temples et les maisons particulières, et étendirent leurs courses jusqu'à San-Miguel et à Santa-Maria del Rosario.

Ils formèrent, en même tems, un détachement de 100 dragons légers, pour servir d'éclaireurs et ramener du bétail. Les chevaux furent pris sur les lieux et équipés avec des effets apportés d'Angleterre.

L'amiral anglais ayant ordonné à quatre vaisseaux de ligne de rester en observation, jeta l'ancre, avec le reste de l'escadre, à 4 milles à l'ouest de la Havane, en vue de la rivière Chorrera. L'eau et le bois se trouvant en abondance sur cette partie de la côte, 800 marins et 1,200 soldats y furent campés. En même tems, le gros de l'expédition établi dans les bois entre la rivière Coxímar et le Morro, dirigeait ses attaques contre cette citadelle. Le 29 juin, un corps d'élite de 1,000 Espagnols, appuyé par un détachement de mulâtres et de nègres, débarqua à droite et à gauche de la place, dans l'intention de détruire les ouvrages des assiégeants, mais ceux-ci le repoussèrent en lui fesant éprouver une perte de 200 hommes.

Le 1er juillet, les Anglais ouvrirent leur feu contre le front du fort, avec 12 canons de 24, 6 mortiers de 13 pouces, 3 de 10 pouces, et 26 du calibre dit royal. Les batteries espagnoles étaient garnies de 17 canons et d'un mortier. En même tems, trois gros vaisseaux canonnaient la face nord-

est, mais avec peu d'effet, le parapet en maçonnerie solide, offrant une épaisseur de 70 pieds, dont 40 pieds dans le roc vif. Dès le 2, les assiégeants furent forcés de taire leur feu, dans la crainte d'incendier leur propre batterie, presque entièrement construite de bois et de fascines. Il n'était point tombé de pluies depuis 14 jours, et le lendemain, ce qu'on redoutait arriva. Le feu prit à la tranchée, et les ouvrages furent brûlés. On eut recours alors à la sape, dont les approches furent grandement facilitées, au moyen de balles de coton qu'on tira des navires.

Sur ces entrefaites, un mal épidémique se déclara parmi l'armée assiégeante, et on compta sur la liste des malades jusqu'à 5,000 soldats et 3,000 marins. Cependant les assaillants continuèrent leurs opérations, et (le 19 juillet) parvinrent à occuper le chemin couvert, vis-à-vis le bastion de droite: favorisés par une chaîne de rochers, ils arrivèrent au pied de la muraille. Le fossé, taillé dans le roc, avait 80 pieds de profondeur et 40 de largeur. On pratiqua une mine pour faire sauter la contrescarpe, s'il était nécessaire, et combler le fossé. Dans la nuit du 20, 1 sergent et 12 hommes surprirent 9 à 10 travailleurs endormis, qui donnèrent l'alarme et firent battre en retraire les assiégeants. Le lendemain, ces derniers eurent à soutenir l'attaque de 1,500 Espagnols sur trois points différents, pendant qu'un feu très-vif était dirigé contre ceux du fort Punta, du bastion de gauche et des navires à l'ancre. Cependant les Anglais restèrent vainqueurs, et n'eurent que 50 tués et blessés, tandis que l'ennemi compta 400 morts ou prisonniers.

Le 28, les troupes fraîches, sous le brigadier-général *Burton*, vinrent renforcer les assiégeants; quatre des bâtiments qui les transportèrent furent submergés sur le *Cayo-Confites*, mais les équipages et soldats furent sauvés. Enfin, le 30 juillet, deux mines ayant fait une brèche praticable au bastion, un assaut brusque et sanglant eut lieu, dans lequel les Espagnols furent chassés des remparts, avec perte de 130 des leurs, parmi lesquels se trouvait le gouverneur (1) du fort. Le marquis Gonzalez, commandant en second, plusieurs autres officiers de distinction, et environ 400 soldats, mirent bas les armes, et restèrent prisonniers. Le

(1) Don Luis Vélasco, qui mourut 24 heures après de ses blessures.

reste fut tué ou noyé en essayant de gagner la ville dans des chaloupes.

Les Anglais n'eurent à regretter dans cette dernière affaire que 14 morts et 29 blessés. On porta à 1,000 hommes les pertes essuyées par les Espagnols pendant la durée du siége du Morro.

On y trouva 102 canons de bronze de différents calibres, 200 de fer, 9 mortiers de bronze, 2 de fer, 4,157 fusils, 500 grenades de main, 460 bassins (*vacias*) de métal de diverses qualités, 16,404 boulets de canon de différents calibres, 30 quintaux de balles de fusil, 125,000 cartouches pour les mêmes balles, et 500 quintaux de poudre.

On démolit le château depuis la Punta jusqu'aux boulevarts de la place. Les navires espagnols se retirèrent dans l'intérieur de la baie, craignant d'être atteints par les bombes de la Cabaña. Les chefs qui occupaient l'hospice de San-Isidoro, comme l'endroit le plus retiré, résolurent de continuer leur résistance et de se fortifier du côté de la terre. Ils construisirent une batterie sur la hauteur de Soto (1) qui dominait le terrain. Elle fut achevée le 4 août, et garnie de 6 canons de 24 et 26, tous en bronze.

Les Anglais, prenant le chemin de Jésus del Monte et el Cerro, se dirigèrent sur la Cruz del Padre, pour ravager cette paroisse. Le 5, les Espagnols reçurent 212 fusils de la place de Cuba, avec quelques munitions; le 9, 500 de Jagua, et le 10, 1,500. Ces renforts ranimèrent les esprits.

Pendant ce tems, les Anglais continuaient la construction de leurs ouvrages, depuis la hauteur de la Pastora jusqu'à la Cruz de la Cabaña, en face des boulevarts et des châteaux de Fuerza et Punta. Ils y placèrent 42 canons de tous calibres, et beaucoup de mortiers. Le 10, ils sommèrent les Espagnols de capituler, et, le 11, ils ouvrirent leurs batteries et commencèrent un feu très-vif qu'ils continuèrent jusqu'à une heure, lorsque le gouverneur déploya un drapeau parlementaire pour arranger les articles de la capitulation, qui fut signée le 12 août 1762, après soixante-six jours de siége.

Le 14, les vainqueurs prirent possession de la place; leurs troupes y pénétrèrent avec deux pièces de campagne, et arborèrent leur drapeau sur les forteresses. Le 15, ils firent entrer leurs navires. Deux vaisseaux espagnols, *le Vencedor*

---

(1) Depuis nommé *castillo* de *Atares*.

et *la Castillà*, entrèrent dans la Sonde, pour attendre *le Tridente* et la frégate *Aguila*, de Véra-Cruz, et donner des nouvelles de la capitulation.

Le 24, les troupes espagnoles s'embarquèrent, conformément à la capitulation, au port de la Punta, à bord des navires de transport préparés par les Anglais; et, le 30, ils mirent à la voile.

Les vainqueurs s'emparèrent de 12 vaisseaux de ligne, dont 9 étaient prêts à prendre la mer, de 20 autres sur les chantiers, d'un grand nombre de navires marchands, du trésor royal évalué à 2 millions de livres sterling, et enfin d'une immense quantité d'artillerie et de munitions de guerre.

Selon le rapport officiel des Anglais, leur perte monta à 500 hommes tués ou mortellement blessés pendant les opérations du siége : celle totale, depuis l'arrivée de l'expédition jusqu'à la date de la capitulation, fut de 1,790 individus. Il en périt encore environ 700, peu de tems après, par les fièvres.

Selon l'historien Valdès, l'expédition anglaise était composée de 19 navires de 60 à 70 canons, de 13 frégates de 20 à 40, de 3 brûlots et de 6 bombardes, ayant à bord 10,800 hommes, et 240 bâtiments de transport avec 14,000 soldats et 4,000 nègres travailleurs. On assure qu'il ne se trouva pas plus de 7000 soldats à la revue générale des troupes de terre. D'où il suit qu'ils avaient perdu, pendant les 24 premiers jours, environ 7,001 hommes, la plupart par le climat et dans les combats, et quelques-uns par désertion. L'armée, malgré les renforts qui venaient de la Jamaïque, était si diminuée que, le jour de la prise de la ville, elle comptait à peine 3,000 hommes d'infanterie sous les armes.

La place avait été garnie de 17 batteries montées de 86 canons de différents calibres et d'un mortier.

Les troupes réglées étaient au nombre de 3,000 hommes, sans y comprendre ceux de la marine. Les officiers et les gens de l'arsenal (*maestranza*) contribuèrent sans discontinuer aux travaux de fortification. Les paysans et la milice composée de blancs, noirs et gens de couleur, qui vinrent de différentes parties de l'île, excédèrent 10,000 hommes. Les nègres esclaves de la campagne apportèrent avec empressement des bestiaux, de la viande et d'autres objets.

Le général en chef, comte d'Albemarle, ayant pris possession de la place, envoya des troupes au *pueblo* de San-

tiago, et deux frégates de guerre à Matanzas, d'où la garnison, sous les ordres de don Felipe Garcia Solis, s'était retirée à Cuba.

1762. Le lieutenant-colonel anglais *Samuel Cleveland*, qui se qualifiait commandant de l'artillerie de l'île de Cuba, réclamait une contribution des gens de la campagne des environs de la ville. L'évêque, don *Pedro-Agustin-Morel de Santa-Cruz*, s'y opposa. Une junte fut convoquée, le 24 août, qui consentit à accorder à ce colonel la somme de 1,000 *pesos*. Il en demanda 30,000. Le 28, on réunit une nouvelle junte, à laquelle l'évêque communiqua la lettre que le comte d'Albemarle lui avait adressée la veille, et d'après laquelle il insistait pour la somme de 10,000 *pesos*. Le 31, une troisième junte s'assembla, qui déclara que les églises avaient tellement souffert par l'invasion, qu'elles ne pouvaient fournir que 1,103 *pesos*; mais on réussit à négocier un emprunt, et on remit au colonel les 10,000 *pesos*.

Le 30 août, le comte d'Albemarle demanda à l'évêque une église où les troupes britanniques pussent s'assembler pour célébrer leur culte, et celle de Santa-Francisca fut accordée (le 4 septembre) pour cet objet.

Le général anglais, en qualité de gouverneur et de capitaine-général de l'île, demanda à l'évêque un présent de 100,000 *pesos* à fournir par le clergé. L'évêque répondit (le 21 octobre) qu'il lui était impossible de satisfaire à cette demande. Alors le général exigea une liste des ecclésiastiques de son diocèse.

L'évêque proposa (le 2 novembre) de soumettre cette demande, ainsi que celle du présent, à la décision de leur souverain respectif. Le général, indigné de cette proposition, se décida à faire embarquer l'évêque à bord d'un vaisseau de guerre, et à le conduire à la Floride, afin, dit-il, de conserver la tranquillité et l'harmonie parmi les anciens et les nouveaux sujets de sa majesté.

On évalua à 3 millions de livres sterling la valeur de cette conquête. Les primes en argent, qui furent distribuées à l'armée anglaise, s'élevèrent à 736,000 livres sterling, divisées comme il suit :

Au comte d'Albemarle, général en chef, environ. . . . . 300,000 liv. sterl.
Au commandant en second. 24,539

A chacun des majors généraux.	6,816 liv. st.	
— brigadiers-généraux	1,947	
— officiers de camp	563	
— capitaines.	124	
— officiers inférieurs.	116	
— sergents.	8	15 shil.
— caporaux	6	16
— soldats.	4	11 (1).

1763, 10 février. Par suite de la paix générale faite à Paris, entre la Grande-Bretagne, la France et l'Espagne, l'île de Cuba fut restituée à cette dernière dans l'état où elle était lors de la conquête, en accordant aux sujets britanniques la faculté de transporter librement, pendant l'espace de dix-huit mois, leurs personnes et leurs effets, vendre leurs terres, recevoir leurs créances, etc.

Pendant le gouvernement du comte *de Ricla*, nommé gouverneur et capitaine-général après l'évacuation de l'île par les Anglais, il établit les nouvelles forteresses de *San-Carlos de la Càbaña* et *Atares*, et fit travailler au rétablissement et à l'augmentation du Morro. Il réforma différentes branches d'administration, et établit un règlement de police (le 23 septembre 1763), qui fut approuvé par la cédule royale du 19 novembre 1769. Les troupes et la milice de l'île furent organisées sous la direction du comte O. Reilly, en qualité d'inspecteur-général. On forma un bataillon de milice d'hommes blancs; on compléta ceux de la Havane et de Guanabacoa.

1763. Après la cession de la Floride, par la Cour de Madrid à celle de Londres, les habitants de cette colonie, au nombre de 500 à 600, se réfugièrent à Cuba.

L'Espagne ayant déclaré la guerre à l'Angleterre, *Bernardo de Galvez,* colonel de régiment dans la Louisiane, depuis l'année 1766, fut nommé gouverneur de Cuba en 1779. Contre l'avis de ses officiers, qui voulurent rester sur la défensive jusqu'à l'arrivée des renforts de la Havane, Galvez résolut d'attaquer les Anglais dans leur propres possessions de l'Amérique du nord. Ayant rassemblé environ 700

(1) Valdès, *Historia*, etc., lib. V, § 1-45.
Beatsons, *Memoirs*, vol. II.
Mante, *Warein N. America*, p. 447-459.
Southeys' chron. hist., vol. II, *year*, 1762.

hommes, vétérans et milices, il marcha à leur tête contre le fort *Manchak*, qu'il surprit, et dont il fit prisonniers les soldats de la garnison. De là, il se dirigea au fort de Bâton-Rouge, où il rencontra un corps plus formidable qu'il força aussi à capituler; et par suite de ces succès, il gagna le fort de *Panmure de Natchez*. En même tems, d'après ses dispositions, on s'empara des pointes de terre de *Thompson* et d'*Amith*, ainsi que d'autres établissements que les Anglais possédaient sur la côte orientale du Mississipi. Ces diverses actions valurent à Galvez le rang de maréchal-de-camp, et augmentèrent sa confiance. Résolu d'attaquer *Mobile*, il marcha, vers la fin de février 1780, contre cette place, qui se rendit, le 14 mars, après une résistance honorable de la part des Anglais. En possession de la Mobile, Galvez médita la conquête de Pensacola, aidé des renforts de la Havane, où il se rendit pour activer l'expédition. Elle mit à la voile le 16 octobre, et fut assaillie le lendemain par une violente tempête: quelques navires furent perdus, d'autres furent dispersés, et Galvez, ne pouvant les réunir, retourna à la Havane.

1781. Pendant ce tems, les Anglais cherchèrent à réparer leurs pertes; Galvez, de son côté, ne demeura pas oisif.

Le 28 février 1781, une autre expédition, composée d'un navire, de deux frégates et de transports, arriva à sa destination, ayant à bord 1,315 hommes. Avec cette force et d'autres tirées de la Nouvelle-Orléans et de Mobile, Galvez se promettait la conquête de Pensacola. Cette place, dont les Anglais s'étaient emparés pendant la guerre précédente, avait été depuis long-tems bien fortifiée. Le colonel Campbel, qui y commandait, fit une vigoureuse résistance; mais Galvez, soutenu par de nouveaux renforts, le força à se rendre (le 8 mai) par capitulation, et la garnison devint prisonnière de guerre. La conquête de cette ville décida celle de toute la Floride, qui tomba ainsi sous la domination espagnole. Le vainqueur Galvez fut promu au grade de lieutenant-général (1).

1784, 12 juin. Arrivée à Cuba de pères capucins (*padres capucinos*), d'après un ordre royal du 17 octobre 1783 qui leur accorda l'*oratorio de San-Felipe-Nery*. Les pères voulurent entrer en mission publique, le crucifix à la main,

---

(1) Voy. l'article *Floride*, tom. IX, p. 88.

mais étant convaincus qu'il n'y avait plus d'Indiens, ils abandonnèrent le projet.

1784. *Milice.* Formation du régiment de Cuba, sous la direction du gouverneur don *José Ezpeleta,* et de l'inspecteur don *Domingo Cabello,* pour remplacer les régiments d'*Inmemorial* et de *Hibernia,* qui fesaient partie de la garnison.

1790. Sous l'administration de don *Luis de Las Casas*, qui commença en 1790, la Havane prit un grand accroissement de population et de commerce, favorisée qu'elle fut par la cédule royale du 28 février 1789, qui accorda aux Espagnols et aux étrangers la liberté du commerce des nègres avec les îles de Cuba, Santo-Domingo, Puerto-Rico, et la province de Caracas, sous certaines conditions établies en douze articles. Les étrangers se trouvaient exclus du port de Cuba: cette cédule fut publiée à la Havane, le 19 mai.

1794, 22 septembre. *Fondation de la villa de San-Antonio Abad del Jibaro,* située dans le gouvernement du centre, sur la rive droite du fleuve Jatibonico, à 4 lieues de son embouchure, et à 9 sud-ouest de Santo-Espiritu (1).

1795, 22 juillet. Après la révolution qui s'opéra dans la partie occidentale de Saint-Domingue, l'Espagne, par la prise de Bâle, céda toutes ses possessions de cette île à la république française, ce qui engagea les autorités à transférer de cette île à celle de Cuba l'urne qui renfermait les cendres de l'immortel Christophe Colon. Ces cendres furent déposées (le 19 janvier 1796) dans le presbytère de la cathédrale, sous une pierre sur laquelle on a gravé l'inscription suivante :

D. O. M.
Claris. heros. Ligustin.
Christophorus Colombus
A se, rei nautic. scient. insign.
Nov. orb. detect.
Atque castell. et legion. regib. subject.
Vallissol. occub.
XIII Kal. Jun. a M. D. VI.
Cartusianor hispal. cadav. custod. tradit.

---

(1) Habitants (1829), 273, dont la plupart blancs.

Transfer. nam ipse præscrips.
In Hispaniolæ metrop. ecc.
Hinc, pace sancit. galliæ reipub. cess.
In hanc V. Mar. concept. imm. cath. ossa trans
Maxim. om. ord. frequent. sepult. mand.
XIV Kal. feb. a M. D. CC. XCVI.
Havan. civit.
Tant. vir. meritor. in se non immem.
Pretios. exuv. in optat diem tuitur.
Hocce monum. erex.
Presul jll. D. D. Philippo jph trespalacios
Civic, ac militar. rei gen. præf. exmo.
D. D. Ludovico de Las Casas (1).

1797, 23 février. *Témoignages publics* rendus au gouverneur don *Luis de Las Casas*, par les membres du Conseil, en présence de son successeur, le comte de Santa-Clara. Parmi les nombreux bienfaits que ce protecteur des lettres avait procurés à cette île, on cite : 1° la pacifique réduction de plusieurs centaines de natifs de la ville de Santiago del Cobre, qui, quittant leurs légitimes maîtres, avaient vécu, pendant l'espace de quinze ans, dispersés dans les montagnes; 2° la tranquillité dont l'île avait joui pendant la dernière guerre où le feu de la sédition brûlait dans toutes les colonies voisines nationales et étrangères; 3° la prohibition de l'introduction des nègres étrangers qui avaient résidé dans les colonies au tems de l'insurrection; 4° l'établissement des chemins, des chaussées, des ponts et des promenades publiques, du couvent des ursulines, de la *casa de beneficencia,* du *colysée*, des écoles gratuites de premières lettres, de physique, de chimie, de mathématiques et de botanique; 5° l'introduction des nègres (*negros bozales*) pour travailler à la culture de la canne d'Otaheite, de l'arbre à pain, de la cannelle et autres plantes exotiques; 6° l'établissement de la société patriotique, d'un journal périodique (*la Guia de Forasteros*), d'une bibliothèque publique; 7° l'hospitalité accordée aux familles réfugiées de Santo-Domingo; 8° l'établissement des abattoirs ou tueries hors de la ville, et d'une promenade hors de ses murs (2).

1808. La guerre en Europe et l'embargo mis sur les

(1) *Historia de la isla de Cuba y en especial de la Habana*, par don Antonio J. Valdès, lib. VI, § 43.

(2) Valdès, *Historia*, etc., p. 231.

navires des États-Unis eurent une influence malheureuse sur le commerce de l'île de Cuba. On discuta les moyens d'y remédier; quelques propriétaires se décidèrent en faveur d'un commerce exclusif avec la métropole, mais la plupart se prononcèrent en faveur de la concurrence des étrangers avec les Espagnols, alléguant que l'Espagne seule ne pouvait consommer le surplus des produits de cette île, qui montaient alors à 250,000 caisses de sucre, 70,000 bocaux de miel, et 80,000 quintaux de café. Les membres du *consulado* étant du même avis, décidèrent en faveur de la concurrence des étrangers.

1809, 21 et 22 mars. Troubles occasionnés par des gens de couleur et hommes sans aveu, sous prétexte de chasser de l'île les Français qui y avaient introduit la culture du café. La tranquillité fut bientôt rétablie par l'influence de l'autorité municipale et militaire. Deux ou trois personnes furent tuées. Beaucoup de Français intelligents et laborieux, qui avaient été pillés, quittèrent l'île malgré les droits de naturalisation qu'ils avaient acquis.

1810. *Manuel Rodriguez Aleman y Perrà*, natif de Mexico, fils de parents respectables, arrive à l'île de Cuba avec des instructions secrètes du roi Joseph Bonaparte. Le gouverneur, informé de sa mission, le fit arrêter avant son débarquement et le fit exécuter, à la Havane, le 30 juillet 1810. On trouva, dit M. Huber, trente-trois lettres dans le double fond de sa malle; elles étaient signées de Joseph Bonaparte et adressées aux principaux personnages de la Havane, de Mexico, de Guatemala, de Santa-Fé, etc. (1).

La révolution de l'Amérique méridionale, qui commença à Dolores, dans la nouvelle Espagne, le 16 novembre 1810, ne produisit aucun effet dans l'île de Cuba, qui resta tranquille au milieu de l'orage et sans qu'il fût besoin d'y envoyer aucun renfort militaire.

1811, 5 novembre. Le señor Jauregui, député aux cortès, représenta au Conseil de la régence la nécessité d'augmenter, à la Havane, le nombre de vétérans et de milices pour assurer la tranquillité intérieure et extérieure de l'île, ce qui occasionna l'arrivée du deuxième bataillon américain, et la formation des *companias urbanas de Fernando VII*.

(1) Lettres sur la Havane, lettre VI.

1812. *Conspiration des nègres*, qui détruit la tranquillité des habitants et occasionne une grande perte à l'agriculture. Après avoir commis des meurtres et des horreurs de toute espèce, les plus coupables furent arrêtés, et leur punition mit fin à cette révolte.

1812, 21 juillet. Publication de la *constitution* de la Havane.

1816. *Établissement du gouvernement de Trinidad* dans le département du centre, qui comprend dans sa juridiction la cité du même nom et les villes de Santo-Espiritu, Santa-Clara et San-Juan de los Remedios. Il comprend une superficie de 6,182 milles, ou de 686.8 lieues carrées, et la population étant de 99,338 individus, il résulte qu'il y en a en raison de 16.7 par mille, ou 144.3 par lieue carrée (1).

1817. *Fondation de la villa de Güines* (*San-Julian de los*), dans le département occidental, sous la lat. de 22° 49' 30", et 75° 41' 30" de long., à 12 lieues sud-est de la capitale, dans une situation fort agréable sur la côte méridionale de l'île. Cette ville est distante de 14 lieues est-sud-est de San-Antonio-Abad, 4 nord-est de la bouche de Mariabeque, et 4 nord-ouest du port de Rosario (2).

1818. *Établissement de la colonia de San-Fernando de Nuevitas*, dans le département du centre, sur la côte méridionale de la baie de Nuevitas, au site de Bagá (3).

---

(1) *Cuadro estadistico*, p. 73.

(2) Population (1829), 2,962 individus, dont 2,012 blancs, 323 de couleur libres, et 627 esclaves. (*Cuadro estadistico*, p. 57-8)

(3) Cette situation étant incommode, on créa, en 1828, comme chef-lieu d'une colonie, la cité maritime de *San-Fernando de Nuevitas*, dans la péninsule de Guincho, à 4 milles par mer au nord de Bagá. Il s'y forma insensiblement une petite peuplade, composée de pêcheurs qui avaient occupé antérieurement un endroit nommé *pueblo Viejo*, à l'extrémité de la péninsule. L'établissement attira ensuite d'autres habitants.

A la fin de l'année 1825, Bagá renferma 36 maisons et 157 habitants; San-Miguel, 26 maisons et 145 habitants; Guincho, 40 maisons et 198 habitants. Les habitations rurales situées entre Bagá et San-Miguel, et dans leurs voisinages, étaient au nombre de 25, et renfermaient 202 individus. La population réunie s'éleva à 702 habitants, dont 459 blancs, 45 de couleur libres, et 398 esclaves. Guincho est situé par la lat. de 21° 32' n., et long. 70° 58' 30" de Cadix. (Voy. *Cuadro estadistico*, p. 7.)

1819. *Ciudad ou cité de Fernandina de Jagua*, chef-lieu de la colonie du même nom, département du centre. Elle fut établie, en 1819, dans la petite péninsule, sous la lat. de 22° 7' 30" n., et 74° 20' 15" de long. Elle contient 6 *caballerias* de terrain, dont la circonférence est de 3,700 *varas*. Les rues sont longues et alignées. Population, 890 individus, dont 488 blancs nationaux, 125 blancs étrangers, 102 de couleur libres, et 175 esclaves.

Les possessions et habitations rurales des colons renferment 22 milles 1/2 carrés, qui sont divisés en quatre districts, savoir : Cienfuegos, Cagigal, Ramirez et Declouet, contenant 91 maisons et une population de 714 personnes, dont 516 blancs, 175 esclaves et 23 de couleur libres.

Les articles d'importation de ce port consistent en fruits, dont la valeur, en 1827, monta à 31,538 *pesos*. En 1830, les importations montèrent à 72,945 dollars; les exportations à 23,087 (1).

La distance par mer de la baie de Jagua à Batabanó est de 42 lieues; une égale distance à la nouvelle colonie de l'île de Pinos; 87 au cap de San-Antonio, et 102 à la Havane (2).

1820, 9 mars. Décret du roi Ferdinand VII, déclarant son intention de prêter serment à la constitution promulguée à Cadix, par l'assemblée des cortès générales et extraordinaires de 1812. Dans cette pièce, le roi annonce qu'il a déjà donné ce serment, en présence d'une junte provisoire composée de personnages investis de la confiance du peuple, en attendant la réunion des cortès, qui doit avoir lieu en vertu de ladite constitution, et qui décideront la manière dont l'adhésion devra être renouvelée.

Cet acte fut reçu à Cuba, avec transport : soldats et habitants remplirent les rues, au cri de « vive la *constitution !* »

1821. Arrivée du nouveau gouverneur de Cuba, *Nicolas Maky*, qui fut reçu avec de grands applaudissements. Il termina un discours prononcé devant le peuple assemblé, en s'écriant trois fois : « Longue vie à la constitution ! » exclamation qui fut répétée avec enthousiasme par la multitude.

(1) Voy. *Anales de ciencias*, etc., num. 35, mayo de 1830.
(2) *Cuadro estadistico*, p. 78 et 79.

1823, 8 mai. *Adresse du général Francisco Dionisio, à son arrivée à Cuba, en qualité de capitaine-général et de chef supérieur politique.* Il commence en se félicitant du poste auquel la fortune l'a appelé, et en recommandant la fraternité et l'union. « Heureusement, dit-il, que la liberté de la presse donne à chacun le pouvoir d'exprimer ses vœux; dans un gouvernement représentatif, les fonctionnaires sont les citoyens les plus intéressés à connaître les abus et même leurs propres erreurs. Pénétré de cette vérité, j'invite expressément tous les habitants de cette île à me communiquer, par écrit ou verbalement, ce que leurs lumières et leur expérience leur suggéreront, pour aider à l'accomplissement de mes devoirs. »

S'adressant aux troupes, il leur rappelle que le citoyen paisible doit voir en elles les défenseurs de la patrie et non les ennemis de son repos. « Je me présenterai devant vous, ajoute-t-il, avec les lois à la main, et à celui qui refusera de s'y conformer, je dirai : « *Vous êtes un mauvais soldat; » vous n'êtes pas constitutionnel espagnol; vous méritez un » châtiment; vous le subirez* ».

Piraterie. Le 10 février 1821, deux bâtiments américains, *le Ladys' Delight*, de Baltimore, et *le Lively*, de Philadelphie, étant tous deux à l'ancre dans le port de Nuevitas, furent surpris et capturés par une goëlette corsaire, appelée *la Saragozana.* Les équipages de ces deux navires furent descendus sur la côte.

Cette circonstance décida le gouvernement américain à envoyer une escadre pour protéger son commerce, laquelle devait établir sa station à Cuba. Le commodore *Porter,* qui la commandait, s'étant plaint des obstacles qu'il éprouvait de la part des autorités de certains districts, qui lui refusaient l'entrée des petits ports, le général Vivès envoya la circulaire suivante à tous les commandants militaires de l'île :

« Une escadre américaine, aux ordres du commodore Porter, étant venue croiser dans nos parages, afin d'agir de concert avec nos forces maritimes, pour détruire les pirates qui infestent ces mers et inquiètent notre commerce, j'ai jugé convenable de donner des ordres, afin que partout où cette escadre se présentera, elle soit traitée avec tous les égards et bons offices qui y sont compatibles avec les lois et priviléges du pays. »

1823, 7 février. Proclamation du gouverneur de la Ha-

vane, d'après laquelle tous les individus traduits devant les tribunaux devront être jugés et punis selon le *code pénal espagnol*, ainsi qu'il a été rétabli dans toute sa force par Ferdinand VII, par son décret du mois d'octobre 1822.

1823. *Communications entre les commandants des forces françaises aux Antilles et le gouverneur de Cuba, relativement à l'entrée des Français en Espagne.* Le comte *Donzelot*, gouverneur-général de la Martinique, et l'amiral *Bergeret*, commandant les forces navales du roi de France dans les parages des Antilles, ayant annoncé au général Vivès l'entrée des armées françaises en Espagne, et donné communication de la proclamation du duc d'Angoulême, en passant la Bidassoa, y ajoutèrent une note où ils justifiaient cette mesure faite dans l'intérêt du peuple espagnol. « Le gouvernement français, y disaient-ils, n'étant point en guerre avec l'Espagne, n'a donné et ne donnera aucune lettre de marque; au contraire, des ordres ont été envoyés pour permettre aux bâtiments de cette dernière puissance de naviguer librement et leur donner aide et assistance quand besoin sera. Si votre excellence est disposée à reconnaître l'autorité absolue de Ferdinand VII, et à ne considérer les Français que comme les alliés des Espagnols, alors les relations de paix, commerce et bon voisinage, n'éprouveront point la moindre interruption; mais si, contrairement à notre attente, une offre aussi franche et loyale était rejetée, nous nous verrions à regret forcés de prendre une attitude hostile, en opposition aux vœux et aux intérêts commerciaux des deux nations. »

Le gouverneur de Cuba, dans sa réponse, exprima sa surprise et son mécontentement d'une pareille démarche, dont il rejetait le tort non sur la nation française, mais sur son gouvernement, qui s'était fait le bouclier de la sainte-alliance. « Si vos excellences, ajoute-t-il, avaient mieux connu les sentiments des habitants de Cuba et les miens propres, elles se seraient épargné une offre injurieuse pour quiconque connaît ses obligations envers son pays et son devoir envers le roi constitutionnel. »

Afin de prouver que l'opinion qu'il émet était celle du peuple de la Havane, le général Vivès joignit à sa dépêche une copie de sa proclamation, en date du 24 juin, où il annonçait l'injuste agression de la France, mais recommandait, en même tems, le respect des personnes et des propriétés appartenant à cette nation.

1823, 20 juillet. *Nouvelle adresse du gouverneur-général de Cuba.* Cette pièce, où l'auteur se plaint en termes des plus violents de l'injuste agression de la France envers l'Espagne, a pour but d'exciter le patriotisme et le zèle des habitants, en faveur de la cause constitutionnelle. Il invite en conséquence les autorités à établir des registres destinés à recevoir les noms des membres d'une *association nationale;* « association, ajoute-t-il, qui devra conserver intacte la grande charte (*magna charta*) qui a fait remonter les Espagnols au rang des hommes libres ».

1823, 5 août. *Adresse de l'évêque de la Havane,* Juan José, *aux divers ecclésiastiques de son diocèse.* Dans cette pastorale, écrite pour se conformer aux instructions du gouvernement espagnol concernant l'éducation publique, l'évêque se prononce avec énergie en faveur de la constitution des cortès de 1812. Il charge tous les prêtres de son diocèse de joindre à l'enseignement de l'Évangile, des instructions concernant l'acte constitutionnel de la monarchie. « Enseignez à vos paroissiens, dit-il, qu'ils trouveront tracés complètement dans ce code fondamental, les droits et les devoirs d'un bon citoyen; et qu'en les observant et les pratiquant, ils deviendront meilleurs et plus heureux. »

Santiago (*Fiel ciudad de*). Par un décret du 24 mars 1824, cette ville prit le titre de cité, et, en même tems, on plaça le buste de S. M. sur un obélisque dans la *plaza Mayor.* Cette cité occupe un terrain uni, sec et salubre, sous la lat. de 22° 57' 10", et 76° 2' 40" de long. au pied de la *serra* de la cité de Béjucal, qui la domine vers le sud. Le plan de Santiago est régulier, et les rues sont en ligne droite. Elle est le chef-lieu d'une juridiction très-étendue du département occidental (1).

1824, 9 décembre. Arrivée d'une frégate française à la Havane, apportant la proclamation du roi d'Espagne (en date des 3 et 20 octobre), annonçant le rétablissement du gouvernement absolu. Cette pièce, qui fut lue, le 11, dans l'église cathédrale, contenait les passages suivants :

(1) L'église est d'une bonne architecture. Population, 1,839 habitants, dont 1,128 blancs, 331 de couleur libres, et 380 esclaves. Cette ville est à la distance de 5 lieues au sud de la capitale, 4 est de la ville de San-Antonio, 18 nord-ouest de celle de Güines, 1 nord de la cité de Béjucal, et 9 nord du port de Batabano. (*Cuadro estadistico*, p. 54 et 55.)

« Rétabli dans la plénitude de mes droits souverains, j'annule aujourd'hui tout ce qui a été fait en vertu du système dit constitutionnel, et j'ordonne, au capitaine-général et commandant de l'île de Cuba, d'exécuter et faire exécuter, à toutes les forces de terre et de mer sous ses ordres, le présent décret royal.

» En attendant que j'aie déterminé les mesures énergiques que la gravité des circonstances réclame, il est résolu que mon autorité royale et légitime sera rétablie, dans toutes mes possessions d'outre-mer, sur le même pied et avec les mêmes prérogatives qui existaient avant l'époque fatale du 9 mars 1820, où j'en ai été dépouillé par la violence, et où l'on a porté atteinte à ma liberté et à celle de ma famille. »

En conséquence de ce décret, le gouverneur, le général Vivès, fit proclamer partout le rétablissement de l'ancien ordre de choses et l'obligation de s'y soumettre.

1825, 25 février. *Proclamation du décret du roi Ferdinand, en date du 1er août 1824, contre les sociétés secrètes.* Ce décret, qui proscrit toute société secrète de francs-maçons, *carbonari* et autres, enjoint à tous ceux qui en fesaient partie de désigner la loge à laquelle ils étaient affiliés, de faire connaître leurs associés, etc., sous peine d'être traités comme coupables de haute trahison. Tout employé du gouvernement sera tenu, avant d'entrer en charge, d'affirmer sous serment qu'il n'appartient à aucune société secrète, et qu'il dénie l'absurde principe, que le peuple a le droit de changer ou altérer la forme du gouvernement établi. Le même serment sera exigé des élèves de l'université. Les ecclésiastiques même sont tenus de déclarer ce qu'ils pourraient apprendre touchant lesdites sociétés et leurs membres (1).

1825, 4 mars. Décret du capitaine-général Vivès, qui institue une commission militaire, chargée d'arrêter et juger tous les individus soupçonnés d'être ennemis du roi et de son gouvernement, ou d'être partisans de la constitution de 1812 (2).

---

(1) *Diario de la Havana*, 27 février.

(2) *Noticio mercantil*, 5 mars.
Cette commission était composée ainsi qu'il suit :
Louis Michelena, président.

1825. La position de Cuba, en rapport avec le golfe du Mexique et la côte des Florides, forçait le gouvernement des États-Unis à empêcher que cette île ne vînt à tomber au pouvoir de l'Angleterre ou de la France; et à cette occasion, des ouvertures furent faites à ces puissances, de reconnaître l'indépendance des nouvelles républiques d'Amérique, à condition de garantir à l'Espagne la possession de cette île et de Puerto-Rico. Cette négociation, qui fut connue des gouvernements mexicain et colombien, leur fit abandonner le projet d'une expédition combinée qu'ils méditaient contre Cuba.

1825, 16 juin. *Révolte d'esclaves* de plusieurs plantations, à 20 milles environ de Matanzas; 15 à 20 blancs furent massacrés par eux. Des troupes envoyées contre ces noirs les mirent en fuite après en avoir tué 60 à 70.

1826. Deux jeunes gens, natifs de la ville de Principe (dans cette île), qui arrivaient de la république de Colombie, furent condamnés à mort et pendus, le 16 courant, pour avoir tenté de renouveler le gouvernement de l'île.

1829, juillet. *Expédition espagnole, partie de Cuba, contre le Mexique.* Cette expédition, dirigée contre le Mexique, mit à la voile, du port de la Havane, sous le commandement du général *Isidor Barradas,* qui débarqua, le 27 juillet, à Tampico, avec environ 4,000 hommes de troupes. Le général Santa-Ana, à la tête de 2,000 hommes, s'avança contre lui et arriva devant la ville, le 19 août; mais déjà Barradas l'avait quittée avec la majeure partie de ses forces, pour attaquer un corps de 3,000 soldats, réunis sous le général la Gargia, à Altamira. Le 20 août, Santa-Ana assiégea la vieille ville de Tampico, où il ne restait plus qu'une faible garnison, qui était sur le point de se rendre, lorsque le général Barradas revint à tems pour la dégager et repousser les assiégeants. Cependant, les Espagnols eurent bientôt à souffrir de maladies; d'un autre côté, les renforts promis n'arrivaient pas, tandis qu'au contraire, les Mexicains se recrutaient journellement en hommes et en artillerie. Dé-

---

Juges: les colonels *Gascue*, *Arango* et *Valderrama*; les lieutenants-colonels *Garcia*, *de la Paz*, et *Fuero*.

Assesseur : *Suares*.

Fiscals : les capitaines *de la Madriz*, *Castellanos*, *Rosere*, et le lieutenant *Seydel*.

Secrétaires : les sous-lieutenants *Baltanas*, *Angel*, *Betancour*, et *Julian Angel*.

sespérant du succès de son entreprise, Barradas capitula le 10 septembre, et consentit à rendre la citadelle, avec les armes et les munitions; les officiers gardaient leur épée et s'engageaient à rester à leurs frais, ainsi que les soldats, à Vittoria, pour y attendre l'arrivée de transports de la Havane. Ils firent aussi serment de ne jamais revenir sur le territoire de la république mexicaine, ni de jamais porter les armes contre elle.

1830, 26 février. Proclamation du gouverneur, relative à la découverte d'un complot tendant à renverser le joug de l'Espagne, et à déclarer l'indépendance de Cuba.

« L'état prospère de cette île fortunée, dit-il, a irrité les révolutionnaires du continent voisin, qui n'ont pu voir sans envie notre tranquillité et notre bien-être, tandis qu'ils sont en proie à la misère et à l'anarchie, fruits inévitables de leur rébellion.....

» Le complot insensé, qui vient d'être découvert, n'aura de conséquences désastreuses que pour ceux qui l'ont conçu. Les coupables seront punis avec toute la rigueur des lois, ainsi que l'exigent la vindicte publique et notre propre conservation. »

VILLES DONT NOUS N'AVONS PU TROUVER LA DATE DE LEUR FONDATION.

Villes du département occidental. — *Guanajay*, située au pied d'une colline; lat. 22° 57' 40'', long. 76° 50' 50'', à 2 lieues de la baie de Mariel et de la bouche de Banes. C'est l'une des villes les plus considérables à 12 lieues provinciales à l'ouest de la capitale. Population, 2,450, dont 1,555 blancs, 505 de couleur libres et 390 esclaves.

Jesus del Monte, ville située sur plusieurs collines en forme d'amphithéâtre, aux environs de la Havane, dont elle n'est distante que d'une lieue vers le sud. 315 maisons; 1,960 habitants, dont 1,224 blancs, 250 de couleur libres, et 486 esclaves.

Madruga (*pueblo*), ville située sur un terrain bas et humide, à 15 lieues sud-est de la capitale, à une distance presque égale des côtes septentrionale et méridionale de l'île. Lat. 22° 54' 25'', long. 75° 30'. Population, 1,267 individus, dont 1,018 blancs, 98 libres de couleur, et 151 esclaves.

Cano, pueblo situé sur un terrain uni, à 4 lieues ouest-

sud-ouest de la capitale, qui renferme 176 maisons et une population composée de 668 blancs, 238 gens de couleur libres, et 129 esclaves; total, 1,035 habitants.

Calvario, pueblo agréablement situé sur une hauteur, à 2 lieues 1/2 de la capitale. 197 maisons. Population, 816 habitants, dont 534 blancs, 112 de couleur libres, et 170 esclaves.

Mariel, pueblo maritime situé sur le bord méridional de la baie du même nom, sur un terrain uni, mais dominé, à l'est, par une haute montagne nommée *Vigia*, et au sud par des collines. 180 maisons. Population, 788 habitants, dont 442 blancs, 140 de couleur libres, et 206 esclaves.

Guatao, pueblo situé à 5 lieues sud-ouest de la capitale, sur un terrain bas et humide. Maisons, 170. Population, 652 habitants, dont 358 blancs, 210 de couleur libres, et 84 esclaves.

San-José de las Lajas, ville située à 7 lieues sud-ouest de la capitale, sur la route royale de Güines. Lat. 22° 56′ 30″, long. 75° 49′. Maisons, 114. Population, 332 blancs, 116 de couleur libres, et 81 esclaves; total, 529 habitants.

Los Quemados, ville située à 2 lieues 1/2 à l'ouest de la capitale, sur un terrain sec et élevé, près la route royale de la Vuelta de Abajo. Population, 414 habitants, dont 302 blancs, 42 de couleur libres, et 70 esclaves.

Puentes-Grandes, village distant d'une lieue 3/4 à l'ouest de la capitale, et situé près du pont de bois du même nom, sur le rio Almendaris ou Chorrera. Maisons, 67. Population, 320 habitants de différentes classes et de couleur.

Marianao, village situé à 3 lieues de la capitale. Maisons, 31. Habitants, 100.

Puerta de la Güira, aldea située dans l'intérieur de l'île, à 5 lieues 1/2 de la baie de Mariel, et 14 sud-ouest de la Havane, sur la route royale de la Vuelta de Abajo, sous la lat. de 22° 51′ 10″, et long. 76° 23′ 20″. Maisons, 39. Population, 240, dont 167 blancs, 18 de couleur libres, et 55 esclaves.

Artemisa, village situé à la distance d'une lieue de Puerta de la Güira. 64 maisons. Population, 326 individus, dont 216 blancs, 62 de couleur libres, et 48 esclaves.

Las Cânas, petite *aldea* distante d'une lieue sud-ouest des

deux derniers; maisons, 34; habitants, 157 de toutes classes et de couleur.

San-Antonio de Rio Blanco, pueblo situé sur un terrain uni, sec et salubre, à 12 lieues est-sud-est de la capitale, et 3 de l'entrée de Janico et de Santa-Cruz. Lat. 23° 3', long. 75° 37', 8''. Maisons, 80. Population, 387 habitants, dont 271 blancs, 52 de couleur libres, et 64 esclaves.

Manágua, pueblo situé au pied des collines nommées Tetar de Manágua. Maisons, 71. Population, 235 blancs, 68 de couleur libres, et 55 esclaves; total, 358 personnes.

Gibacoa, pueblo situé à 15 lieues à l'est de la capitale, sur la côte septentrionale, et une au sud de la bouche du fleuve du même nom qui le baigne. Maisons, 64. Population, 270 blancs, 42 de couleur libres, 33 esclaves; total, 345 individus.

Tapaste, pueblo situé sur un terrain plat et humide, et dominé à l'est par une chaîne de montagnes. Lat. 22° 59' 20'', long. 75° 47'. Population, 206 blancs, 64 de couleur libres, et 43 esclaves; total, 313 habitants.

Guanabo, petit *pueblo* situé à 7 lieues à l'est de la capitale, sur la côte septentrionale et sur les bords gauches de la rivière du même nom, à une lieue de son embouchure, sur le chemin royal qui mène de la côte à Matanzas. Maisons, 40. Population, 194, dont 130 blancs, 34 de couleur libres, et 30 esclaves.

Baynao, ou *Caraballo, aldea* située dans une plaine, à 13 lieues est-sud-est de la Havane.

Seiba-Mocha, village situé à 4 lieues ouest-sud-ouest de Matanzas, sur le chemin royal de la Havane, dans une situation salubre. Ses babitants sont au nombre de 282, savoir: 201 blancs, 24 de couleur libres, et 57 esclaves.

Pinal del Rio, pueblo situé à l'extrémité occidentale de l'île, sous la lat. de 22° 23' 40'', et 77° 15' 30'' de long. Maisons, 45. Population, 130 blancs, 70 de couleur libres, et 60 esclaves; total, 260 individus. Ce village est à la distance de 45 lieues sud-ouest de la capitale, 5 sud-est du port de la Coloma, 7 sud-ouest de celui de Galape, 35 du cap San-Antonio, par la route royale, et 36 ouest de la ville deSan-Antonio.

Alguizar, cure (*curato*) et place d'armes, située à 7 lieues ouest-sud-ouest de Santiago. Maisons, 101. Population,

600, dont 360 blancs, 160 de couleur libres, et 80 esclaves.

Güira de Melena, cure, située à la distance de 6 lieues sud-ouest du chef-lieu de la juridiction de Santiago. Maisons, 76. Population, 421 individus, dont 242 blancs, 126 de couleur libres, et 53 esclaves.

'Quivican, cure, située sur le chemin royal qui mène de la Havane à Batabanò, à 4 lieues de Santiago. Habitants, 443, dont 264 blancs, 135 de couleur libres, et 44 esclaves.

Batabanò, cette ville est située à la distance de 4,395 *varas* au nord de son port, sur la côte méridionale, à 7 *varas* au-dessus du niveau de la mer, dans un terrain uni, humide et insalubre, sous la latit. de 22° 43′ 55″, et 75° 59′ 36″ de long., à 13 lieues au sud de la capitale, et 9 de la cité de Santiago. Habitants, 252, dont 160 blancs, 42 de couleur libres, et 50 esclaves.

La rade, qui est partagée par une batterie, fournit un bon ancrage, mais l'eau étant peu profonde, elle n'est visitée que par les bâtiments côtiers. La distance entre le *pueblo* et le port est de 5,074 *varas*.

Jaruco, cité, chef-lieu de la deuxième section du département occidental, place d'armes et seule ville de sa juridiction, située sous la latit. de 23° 0′ 30″, et 75° 40′ de long., à 10 lieues est-sud-est de la capitale, sur la route royale qui va à Matanzas, et à 4 lieues 1/2 du port et de la bouche du fleuve de son nom, sur le sommet d'une colline élevée.

Au pied de cette colline se trouve la vieille cité (*ciudad vieja*), sur la rive droite du même fleuve, composée de 31 cabanes, et qu'on peut regarder comme un faubourg de la nouvelle ville, qui contient 186 maisons et une population de 927 individus, dont 560 blancs, 173 de couleur libres, et 194 esclaves. Elle est à la distance de 12 lieues ouest-sud-ouest de Matanzas, 7 nord de Güines, et 5 est de Santa-Maria del Rosario, et 8 est de Guanabacoa.

Cité de *Santa-Maria del Rosario,* cure, et seule ville de la juridiction de son nom, située sous la lat. de 23° 4′, et 75° 53′ 50″ de long., à 5 lieues est-sud-est de la capitale. Maisons, 157. Population, 1,326, dont 875 blancs, 149 de couleur libres, et 302 esclaves. Cette ville est distante de 4 lieues est-sud-est de la ville de Guanabacoa, 5 ouest de Jaruco, et 8 nord-ouest de Güines.

Villa de San-Antonio, cure, et chef-lieu de la juridiction de son nom, à 8 lieues sud-ouest de la capitale, sous la lat. de 22° 53′ 40″, et 76° 12′ de long. Maisons, 615. Population, 2,553, dont 1,520 blancs, 635 de couleur libres, et 398 esclaves.

Cette ville est distante de 9 lieues sud-ouest de la capitale, 4 de la cité de Santiago, 5 nord-est de Guanajay, 9 nord-ouest de Batabanó, 3 1/2 ouest-nord-ouest de la cité de Bejucal, et 14 ouest-nord-ouest de la ville de Güines, et 36 est de Pinal del Rio.

El Pilar ou *Vereda-Nueva*, *pueblo* situé à 2 lieues nord-ouest de San-Antonio. Maisons, 124. Habitants, 596, dont 453 blancs, 97 de couleur libres, et 46 esclaves.

Caimito, *pueblo* situé à 3 lieues nord-nord-ouest de El Pilar. Maisons, 79. Habitants, 262 individus de toutes classes et de couleur.

Ságua-la-Grande ou *Embarcadero, pueblo* et petit port sur la rive gauche du fleuve du même nom, situé à 6 milles 1/2 sud-sud-ouest de sa bouche en ligne droite, et 16 en suivant son cours, sous la latit. de 22° 44′ 30″, et 73° 57′ 30″ de long. Population, 463 individus, dont 370 blancs, 22 de couleur libres, et 71 esclaves.

Colonia de Santo-Domingo. Cet établissement, arrosé par le rio de Ságua, renfermait, en 1827, 812 individus, dont 672 blancs, et 140 esclaves.

San-Narciso de Alvarez, *pueblo* et cure sur le grand chemin central de l'île, sous la latit. de 22° 40′ 20″, et 74° 22′ de long. Population, 260 individus, dont 196 blancs, 40 de couleur libres, et 24 esclaves.

Quemado de los Güines, *aldea* située à 4 lieues ouest-sud-ouest de Ságua-la-Grande, 8 est-nord-est de Alvarez, et 4 sud de la côte septentrionale. Population, 183 habitants, dont 150 blancs, 6 de couleur, et 27 esclaves.

Camarones, *aldea* située sur le grand chemin qui conduit de Villa-Clara à la Fernandina de Jagua, à 11 lieues 1/2 de la première, et 8 de la seconde. Habitants, 102, dont 61 blancs, 21 de couleur libres, et 20 esclaves.

Moron, peuplade appartenant au curé de San-Eugenio de la Palma, située à 4 milles au sud de la côte septentrionale, sous la lat. de 22° 2′ 30″, et 72° 29′ de long., entre les deux cañadas de Roble et Cimarrones, sur un terrain uni et sec.

Habitants, 696, dont 497 blancs, 92 de couleur libres, et 107 esclaves.

Villes du département du centre.—*Cubitas*, cure et *pueblo*, sur la pente méridionale de la *sierra* du même nom. Il est divisé en sept quartiers, et occupe une étendue d'environ 4 lieues. Habitants, 335.

Guaimaro, *pueblo* et cure d'une grande étendue; lat. 21° 2′, long. 71° 5′, sur la route royale qui conduit de Principe à Bayamo; distance de sa ville capitale, 18 lieues 1/2 sud-est, 9 de Sibanicú, et 12 nord-ouest de las Tunas.

Sibanicú, cure et *pueblo*, sous la lat. de 21° 13′, long. 71° 15′, à 12 lieues 1/2 est-sud-est de la capitale, et 11 sud-ouest de Bagá de Nuevitas. Population, 355, dont 259 blancs, 6 de couleur libres, et 90 esclaves.

Guanaja, *pueblo* situé sur la côte de la baie du même nom; lat. 21° 45′, long. 71° 28′ 30″. Population, 45 blancs et esclaves.

San-Agustin de Mayagigua, cure située à 19 lieues sud-est de la ville de Remedios. Population, 232 individus, dont 90 blancs, 126 de couleur libres, et 16 esclaves.

Ciego de Avila, cure de San-Eugenio de la Palma, petite *aldea* située sur le chemin royal et central de l'île, à 18 lieues 1/2 est de Santo-Espiritu, et 30 1/2 ouest-nord-ouest de Puerto-Principe. Habitants, 144, dont 96 blancs, 23 de couleur libres, et 25 esclaves.

Villes du département oriental. — *San-Luis del Caney*, cure et petit *pueblo*, à 1 lieue 1/2 nord-est de Cuba, sur le chemin qui conduit à Guantánamo. Maisons, 29. Habitants, 544, dont 418 blancs, 87 de couleur libres, et 39 esclaves. Les Indiens naturels sont considérés comme blancs. Lat. 20° 21′, long. 69° 36′.

Cobre (*villa de Nuestra-Señora de la Caridad*), *pueblo* situé sous la lat. de 20° 1′, et 79° 48′ 30″ de long., à environ 4 lieues à l'ouest de Cuba, sur la pente septentrionale de la *sierra* del Cobre. Maisons, 194. Population, 649, dont 41 blancs, 562 de couleur libres, et 46 esclaves.

Soriano (*Palma de*), *aldea* et cure, sur la rive droite de Cauto, à 10 lieues ouest-nord-ouest de Cuba. Maisons, 40. Habitants, 103, dont 24 blancs, 68 de couleur libres, et 11 esclaves.

Tiguabos (*San-Antonio de los*), cure et *aldea*, chef-lieu

d'un district rural, situé à 7 lieues 1/2 nord-est de la capitale. Maisons, 47. Habitants, 164, dont 31 blancs, 122 de couleur libres, et 11 esclaves.

Mayarí (*San-Gregorio*), cure et chef-lieu de son district, sur le bord du fleuve de son nom, à 7 milles 1/2 sud de sa bouche, et seulement 4 de la baie de Nipe. Habitants, 667, dont 198 blancs, 401 de couleur libres, et 68 esclaves.

Seboruco de Mayarí, peuplade située sur le même fleuve, un peu au sud du précédent. Maisons, 71. Habitants, 461, dont 171 blancs, 249 de couleur libres, et 41 esclaves.

Ságua, cure et chef-lieu du district, situé sur le fleuve du même nom, à 5 milles sud de son embouchure. Habitants, 376, dont 155 blancs, 174 de couleur libres, et 47 esclaves.

Manzanillo, cure, petit *pueblo* et port de mer sur la côte sud-ouest, sous la latit. de 20° 19′ 25″, et 70° 50′ de long., agréablement situé à la distance d'un mille de la bouche du *rio* Yara. Habitants, 3,114, dont 1,270 blancs, 1,489 de couleur libres, et 355 esclaves. Son port est une rade ouverte qui est aussi le port de Bayamo. En 1827, les articles d'exportation montèrent à 62,011; ceux d'importation à 93,969. En 1830, les importations montèrent à 84,533 piastres; les exportations à 64,372.

Manzanillo est à la distance de 51 lieues par mer de Cuba, 20 du port de Santa-Cruz, et de 60 à 62 de celui de Casilda de Trinidad.

Marquesado de Guisa, cure et village, avec le titre de cité, située à 4 lieues sud-sud-est de Bayamo, et 2 du rio Cautillo. Habitants, 454, dont 301 blancs, 105 de couleur libres, et 48 esclaves.

Dátil, *aldea* et chef-lieu de son district, situé à 1 lieue 1/2 de la capitale, entre les fleuves Bayamo et Mabay. Maisons, 50. Habitants, 151 de couleur libres.

Cauto del Embarcadero, cure et *aldea*, et chef-lieu de son district rural, situé sur la rive gauche du Cauto, à l'endroit qui sert de port pour les barques côtières qui naviguent dans ce fleuve. Habitants, 254, dont 143 blancs, 83 de couleur libres, et 28 esclaves.

Cauto est distant de 6 lieues nord-nord-ouest de Bayamo, et de 11 lieues 1/4 nord-est de Manzanillo.

Tunas (*San-Gerónimo de las*), cure et nouveau *pueblo*, chef-

lieu du district de son nom, situé sous la lat. de 20° 52′ 30″, et 70° 40′ de long., sur le chemin royal qui mène de Principe à Bayamo, sur la rive gauche du ruisseau de Hormiguero, dans une caverne élevée et sèche. Maisons, 48. Habitants, 1,645, dont 729 blancs, 691 de couleur libres, et 225 esclaves.

Tunas est distant de 13 lieues 1/2 sud-sud-ouest de la baie de Manati, 23 ouest de Holguin, et 18 nord-nord-ouest de Bayamo.

Liste *des gouverneurs et des capitaines-généraux de l'île de Cuba, avec leurs qualités et l'année de leur arrivée.*

Années.

1511. Diégo Vélazquez, natif de Cuellar, nommé par l'amiral don Christophe Colomb dans l'année 1511, et y mourut en 1524.
1518. Pédro de Barba.
1538. Juan de Rojas.
1539. Hernando de Soto.
1545. Licenciado Juan de Avila.
1547. Licenciado Antonio de Chavez.
1549. Le docteur Gonzalo Perez de Angulo.
1554. Diégo de Masariegos.
1565. Garcia Osorio.
1568. Pédro Mélendez de Avilez.
1576. Don Gabriel de Montalvo.
1578. Le capitaine Francisco Carreño.
1580. Le licencié Gaspar de Torres.
1584. Gabriel de Lujan.
1589. Le mestre-de-camp Juan de Tejeda.
1596. Don Juan Maldonado Barrio-Nuévo.
1601. Don Pédro Valdès. (*La capitainerie générale de l'île est annexée au gouvernement de la Havane.*)
1616. Don Gaspar Ruiz de Pereda.
1616. Don Sancho Alquizar.
1620. Le général don Francisco Vénégas.
1624. Don Damian Vélazquez de Contreras.
1626. Don Lorenzo de Cabrera y Corvera.
1630. Don Juan Bitrian de Viamonte.
1634. Don Francisco Riaño y Gamboa.
1639. Don Alvaro de Luna y Sarmiento.
1647. Mestre-de-camp don Diégo Villalva y Toledo.
1650. Mestre-de-camp don Francisco Gelder.
1656. Mestre-de-camp don Juan Montaño Blasquez.
1658 Mestre-de-camp don Juan de Salamanca.
1663. Mestre-de-camp don Rodrigo de Flores y Aldana.
1664. Mestre-de-camp don Francisco Dávila Orejon y Gaston.

1670. Mestre-de-camp don Francisco Rodriguez de Ledesma.
1680. Mestre-de-camp don José Fernandez de Córdova.
1685. Don Manuel de Murguia y Mena.
1687. Don Diégo Antonio de Viana Hinojosa.
1689. Mestre-de-camp don Soverino de Manzaneda.
1695. Don Diégo de Córdova.
1702. Mestre-de-camp don Pédro Nicolas Benites de Lugo.
1706. Maréchal-de-camp don Pédro Alvarez de Villarin.
1706. Don Nicolas Chirino y don Luis Chacon.
1712 Don Luis Chacon.
1718. Don Laureano de Torres.
1718. Maréchal-de-camp don Vicente de Raja.
1718. Le brigadier don Gregorio Guanzo.
1724. Le brigadier don Dionisio Martinez de la Vega.
1734. Maréchal-de-camp don Juan-Francisco de Guemesy y Horcasitas.
1746. Le maréchal-de-camp don Juan Antonio Tineo y Fuertes.
1747. Le colonel don Diégo de Peñalosa.
1747. Le maréchal-de-camp don Francisco Antonio Cagigal de la Vega.
1761. Le maréchal-de-camp don Juan de Prado Portocarrero y Luna. Conde de Ricla, lieutenant-général (1).
1765. Le maréchal-de-camp don Diégo Manrique.
1765. Le brigadier don Pascual Cisneros.
1765. Baylio frey D. Antonio Maria Bucareli, lieutenant-général.
1771. Le maréchal-de-camp le marquis de la Torre.
1777. Don Diégo José Navarro, lieutenant-général.
1781. Don Juan Manuel Cagigal, lieutenant-général.
1782. Le maréchal-de-camp don Juan Daban, par intérim.
1782. Le maréchal-de-camp don Luis Unzaga.
1783. Condé de Galvez, lieutenant-général.
1783. Le maréchal-de-camp don Bernardo Troncoso, par intérim.
1785. Le brigadier don José Ezpeleta, par intérim.
1789. Le brigadier don Domingo Cabello, par intérim.
1790. Don Luis de Las Casas y de Aragorri, lieutenant-général.
1797. Condé de Santa-Clara, lieutenant-général.
1799. Le marquis de Someruilos, lieutenant-général.
1812. Don Juan Ruiz de Apodaca, lieut.-général de la Armada.
1816. Don José Cienfuegos, lieutenant-général.
1819. Son excellence don Juan Manuel Cagigal, lieut.-général.
1821. Son excellence don Nicolas Mahy, lieutenant-général des armées nationales, et gouverneur (2).
1823. Don Francisco Dionisio Vivès.

---

(1) De Arrate, cap. 20 et 21.

(2) *Guia constitucional de Forasteros de la isla da Cuba y calendario manual para el año de* 1822. Habano, 1821. Voir pages 4, 5 et 6.

JAMAÏQUE.

Ile de la Jamaïque (1). Cette île, d'une forme elliptique, a 160 milles anglais de longueur, 45 de largeur moyenne, et une superficie de 6,400 milles carrés. Elle est située entre les 17° 35′ et 18° 30′ de lat. nord, et les 76° et 78° 40′ de long. ouest de Greenwich (2), à 90 milles ouest de Saint-Domingue, environ la même distance de Cuba, à 435 au nord de Carthagène des Indes, et à 4,000 sud-ouest d'Angleterre.

Cette île, qui s'élève graduellement depuis ses côtes jusqu'à son centre, est partagée en deux parties par les *montagnes Bleues*, dont le sommet est élevé d'un mille au-dessus du niveau de la mer. On y découvre Cuba dans les jours sereins (3).

Les îles de *Tortugas*, nommées actuellement *Caymans*, dépendent de la Jamaïque. Ce sont trois petites îles situées par la lat. de 19° 20′ nord, de 30 à 40 lieues à l'ouest de la Jamaïque. Elles portent le nom de *Caymanes*, grand *Cayman*, petit *Cayman*, et *Cayman braque*. La première, la plus éloignée de la Jamaïque, a 1 mille 1/2 de longueur, 1 mille de largeur, et contient environ 1,000 acres. Le climat est fort salubre.

Ces îles furent découvertes par Christophe Colon, dans son voyage de Porto-Bello à Hispaniola, en 1503; et voyant leurs côtes et l'eau qui les environnaient couvertes de tortues, il les nomma *islas de las Tortugas* (4).

---

(1) Nommée par les naturels, *Aymaca*, mot qui, dans la langue du pays, signifie abondant en sources. Christophe Colon lui avait donné le nom de *Santiago*. Voyez l'article *Histoire*.

(2) Entre 78° 36′ et 81° degrés de longitude ouest de Paris.
Le point central de l'île est sous les 18° 19′ 1/2 de lat. nord, et 77° 8′ de long. ouest de Greenwich.

(3) Don Ulloa, *Entretimientos*, II.

(4) Herréra, décad. I, liv. VI, p. 2.
Les tortues y viennent, tous les ans, de la baie de Honduras,

Les Espagnols n'ont jamais pris possession de ces îles, et elles étaient encore inhabitées lors de la prise de la Jamaïque par les Anglais, en 1655. En 1774, le grand Cayman avait une population de 106 individus, descendants de boucaniers anglais. En 1827, leur nombre était de 1,600, selon le rapport de l'évêque de la Jamaïque. Ils sont gouvernés par un chef de leur choix et d'après des lois établies par leurs représentants. Seulement les juges de paix sont nommés par le gouverneur de la Jamaïque (1).

Ile de *Serrano*, ainsi nommée d'après un capitaine espagnol dont le navire fut jeté sur la côte de cette île, et lui-même était le seul qui ne fut pas noyé.

Sol. Les terrains qui avoisinent la mer, au sud, sont si plats qu'ils sont couverts d'eau après une forte pluie; la partie nord-ouest est aussi basse, mais l'île s'élève à l'orient, et, vers le centre, elle est traversée par une chaîne de montagnes, dont le point culminant est estimé être de 7,000 pieds au-dessus du niveau de la mer.

La surface du sol est très-inégale et variée par un grand nombre de montagnes, collines, vallées et ravines; elle est arrosée par des rivières, des ruisseaux, des cascades, et entrecoupée de majestueuses forêts.

Hauteur de divers lieux au-dessus du niveau de la mer.

Pic de la montagne Bleue	7,700 pieds.
Cette même chaîne de montagnes	7,163
Celle à l'est de Portland-gap	5,640
Pic de Catherine	4,970
Maison de Flamstead (Port-Royal)	3,800
Caserne de Stoney hill	1,360
Taverne de Hope (paroisse de St-André)	699 (2).

La montagne de *Long*, près de Kingston, est composée

distante de 450 milles, pour déposer leurs œufs sur les plages sablonneuses de ces îles où elles trouvent une bonne nourriture dans les plantes marines. Ces animaux, dit M. Long (historien de la Jamaïque), sans l'aide de compas, font ce trajet si direct, que des capitaines de navires, qui ont perdu leur estime pendant un tems sombre, ont navigué par le bruit que font ces tortues en nageant.

(1) *British colonies*, par M. Martin, vol. II, art. *Jamaïque*.

(2) *Annals of Jamaïca*, par M. Bridges, v. II. (Même article.)

de carbonate de chaux ; néanmoins on en a envoyé d'Angleterre à cette île.

Tremblements de terre. En 1687, le 19 février, la ville de Port-Royal essuya un tremblement de terre.

1692, 7 juin, entre midi et une heure, un tremblement de terre, qui dura moins de trois minutes, renversa environ les 9/10es des habitations de Port-Royal, et ensevelit sous leurs ruines plus de 3,000 habitants. Le fort et 200 maisons restèrent seuls debout. Plusieurs personnes (1), qui avaient été englouties dans une crevasse, furent rejetées à la surfasse par une autre secousse et sauvées ainsi comme par miracle. Une marée prodigieuse couvrit différentes rues à plusieurs brasses de profondeur; la frégate *le Cygne* fut portée jusqu'aux toits des maisons, et recueillit plusieurs centaines d'habitants. Les montagnes, à travers lesquelles coule le rio Cobre, se confondaient ensemble, et cette rivière eut son lit à sec pendant plusieurs jours. Une portion de la péninsule, d'environ 1/4 de mille en longueur, fut entièrement submergée, avec tout ce qui la couvrait. Un établissement de 1,000 acres d'étendue, dans le nord de l'île, disparut également sous les eaux. Ce désastre fut suivi d'une maladie épidémique (2).

1694, 4 décembre. Tremblement de terre, à la suite duquel les cacaotiers périrent dans cette île, ainsi qu'à Cuba et à Saint-Domingue.

1712, 28 août. Nouveau tremblement de terre qui engloutit le port et la ville de Savannah-la-Mar. Pas un habitant n'échappa à ce désastre.

1764, 9 juin. Une secousse violente de tremblement de terre se fit sentir à Kingston, et dans plusieurs autres villes.

1770, 3 septembre. Cette île éprouva une légère secousse.

1774, 20 octobre. Tremblement de terre qui engloutit la plus grande partie de Port-Royal.

---

(1) De ce nombre était *Louis Galdy*, natif de Montpellier en France.

(2) *Philosophical transactions of London*, vol. II, p. 209, qui renferme une description de ce tremblement de terre par Sloane. Cet événement sauva la colonie d'une expédition des flibustiers. Voyez l'*Histoire*, année 1692.

1784, 10 juillet. Autre tremblement de terre qui occasionna beaucoup de détresse.

1785, 27 août. Autre secousse.

1812, 14 novembre, à 2 heures 10 minutes du matin, une légère secousse de tremblement de terre fut ressentie à Kingston et dans les environs; et à 6 heures, 3 secousses beaucoup plus violentes se succédèrent, avec des craquements sourds et prolongés, pendant 30 secondes. Cette commotion fut ressentie dans toute l'île, dont beaucoup d'édifices et de plantations furent grandement endommagés.

1812, 12 décembre. Deux fortes secousses se firent sentir à Kingston; avant cet événement, il n'y avait dans cette baie que soixante brasses de fond, et après il y en eut cent vingt.

1818, 1er juin. Nouveau tremblement de terre.

Ouragans. Les ouragans sont assez fréquents dans la Jamaïque. Celui du 29 août 1714 endommagea beaucoup de maisons, et des vaisseaux de guerre furent jetés contre la côte.

Le 22 août 1722, un ouragan renversa la moitié de Kingston, et détruisit beaucoup de navires à Port-Royal.

1726, 22 octobre. Ouragan qui dura depuis 9 heures du matin jusqu'à midi, et qui renversa beaucoup de maisons à Kingston, à la ville Espagnole et à Port-Royal. 50 navires qui se trouvaient dans les ports furent brisés sur la côte.

1744, 2 octobre. Un ouragan démolit entièrement le fort *Mosquito*, détruisit 8 vaisseaux anglais, et brisa, sur la côte, 96 navires de commerce.

1774, 20 octobre. Un ouragan fit encore beaucoup de ravages.

1780. Un ouragan causa également de grandes pertes dans les personnes et les propriétés.

1812, 12 octobre. Un ouragan épouvantable détruisit les provisions des habitants et les menaça des horreurs de la famine.

1815, 18 et 19 octobre. Un autre ouragan, encore plus affreux, dévasta la partie orientale de l'île. Les plantations de sucre et de café furent détruites, et toute végétation fut ensevelie sous la terre et le sable que les torrents firent

couler des montagnes voisines. Plusieurs navires furent jetés sur la côte (1).

Eaux minérales. Les eaux minérales de *Bath*, dans la paroisse de Saint-Thomas, furent achetées du propriétaire, le colonel *Stanton*, par un acte de l'assemblée de l'année 1699. Ces sources ont donné leur nom à la ville de *Bath*.

Rivières. On a compté 70 rivières, 30 baies et 16 rades. La plupart des rivières ont une largeur qui varie de 40 à 100 pieds, quoique une seule, le *rio de la Puente* ou la *rivière Noire*, soit navigable jusqu'à 30 milles de son embouchure, et encore pour les petits navires. Les autres les plus remarquables sont : le rio *Cobre*, la *Caobano*, le rio *Español*, le rio *Nuevo*, le rio *Minho*, *Marthabrœ*, et la rivière *Blanche* (2).

On trouve des sources d'eau limpide dans les montagnes les plus élevées.

Les rades les plus sûres sont celle de *Kingston*, celles appelées *l'Ancien Havre*, *Port-Antonio*, *Port-Morant*, et *Lucia*.

Climat. La chaleur du climat varie suivant les saisons et l'élévation du sol. En général, il y a une différence de 15 degrés entre la température des hautes régions de l'île et celle des côtes. En juillet et août, le thermomètre atteint souvent 96 degrés (Fahr.), (35° 55 cent.), quelquefois 100°: (37° 77 cent.); mais en décembre et janvier, il n'excède guère 75° (23° 88 cent.), et dans les parties élevées de l'intérieur, il descend jusqu'à 55° (12° 77 cent.) Ceux qui habitent les bords de la mer sont rafraîchis par la brise qui se fait sentir ordinairement le matin. Les pluies du printems durent ordinairement pendant les mois d'avril et de mai ; celles d'automne tombent en octobre et en novembre.

La température moyenne à Kingston est de 80 F. (26° (66 cent. ; le *minimum* 70° (21° 11 cent.) A la distance de 14 milles, et à une élévation de 4,200 pieds, la température varie de 55° (12° 77 cent) à 65° (18° 88 cent.); le *minimum*, en hiver, est de 44°, ce qui rend le feu non-seulement agréable, mais nécessaire dans la soirée. Sur le sommet des

---

(1) *Annals of Jamaïca*, t. II, p. 319-20.

(2) Le chevalier Hans Sloane fait l'énumération de 80 rivières qui se déchargent dans la mer. *Voyage to Jamaïca*, etc. Introduction, p. 8 et 9.

montagnes, la température est de 47° (8° 33 cent.) au lever du soleil, 58° (14° 44 cent.) à midi; et, en hiver, le *minimum* est de 42° (5° 55 cent.)

On distingue quatre saisons : 1° celle des pluies modérées, en avril et mai, qui dure six semaines; 2° celle des chaleurs sèches, aux mois de juin, juillet et août; 3° celle des ouragans et des pluies, aux mois de septembre, octobre et novembre; 4° celle du tems frais et calme, aux mois de janvier, février et mars.

Depuis que l'île a été cultivée, le climat a subi un grand changement. D'après les observations de M. *Nedham*, le thermomètre, à Mont-Olive, dans la vallée de la paroisse de Saint Thomas, restait toute la journée du 5 juin à 50°.

La quantité de pluie qui tombe annuellement est estimée à environ 50 pouces (1).

Arbres et arbrisseaux. Le *cotonnier* fromager (*bombax pentandrum*, L.) est le plus grand arbre de l'île; le tronc creusé sert à faire des canots; le duvet de ses gousses est employé pour garnir les lits.

L'*acajou* (*anacardium occidentale*) s'élève jusqu'à 40 ou 50 pieds, et les plus gros arbres ont 30 pieds de circonférence; il est rare maintenant, excepté dans les montagnes.

Le tronc de l'arbre *cuba* a souvent 90 pieds de longueur sans branches, et façonné en canot, il peut contenir 100 personnes.

Le *cèdre*, qui mesure quelquefois jusqu'à 30 pieds de circonférence à sa base, s'élève à une grande hauteur. Un de ces arbres a produit 30,000 pieds superficiels de planches, qui, à raison de 40 livres sterling par 1,000 pieds, ont rapporté au propriétaire 1,200 livres sterling. On s'en sert pour toute sorte de construction.

Le *bois de teinture,* en anglais *logwood tree,* a été introduit des pays de Honduras. Il sert aussi à faire des haies pour entourer les champs de cannes à sucre.

L'*arbre à piment*, qui fournit ce fruit aromatique, monte à 20 ou 30 pieds sur 2 pieds de circonférence. Ces arbres indigènes donnent environ 150 livres de fruits, qui, étant séchés, sont réduits à 100 livres. La paroisse de Sainte-

(1) *Martins' West Indies*, vol. II, art. *Jamaïca*.

Anne fournit les trois quarts du piment de la consommation générale de tous les pays. Le chevalier Hans Sloane a fait connaître le premier ses qualités médicinales.

Le *chou palmiste*, en anglais *cabbage tree* (*areca oleracea*), s'élève jusqu'à 100 pieds, et quelquefois à 170 pieds; son tronc est nu et sans branches jusqu'à 10 ou 12 pieds du sommet (1).

L'*arbre à pain* (*arbor panifera*) est très-abondant; son bois, agréablement veiné, est susceptible d'un beau poli; ses feuilles servent à la nourriture des chevaux, des mulets et des moutons, et les esclaves mangent le fruit.

Le *palétuvier*, qui croît dans l'eau sur le bord de la mer, s'élève à 15 ou 20 pieds, et ses nombreux rameaux sont souvent couverts d'une petite espèce d'huître.

Trois espèces de *cinchona* croissent dans la Jamaïque, savoir: *cinchona triflora*, *cinchona caribœa*, et *chinchona brachicarpa*, lesquelles sont fébrifuges (2).

L'*épidendrum vanilla* a été trouvé dans les montagnes par le docteur Swarts, botaniste suédois.

Okro (*hibiscus esculentus*, ou *ketmie gombo*). Les jeunes feuilles sont employées pour faire la soupe.

Palma-christi (*ricinus communis*) croît à la hauteur de 20 pieds. Cette plante arrive à la maturité la première année, et un gallon de semences donne deux livres d'huile.

Bitter-wood (*picrania amara*) se trouve partout. Toutes les parties de cet arbre sont si amères que les insectes n'attaquent jamais son bois.

Laurus sassafras fut introduit de l'Amérique du nord, mais on a négligé sa culture.

Arum arborescens, *dumb cane* en anglais, est indigène (3).

---

(1) Les semences de l'*arbre à chou* ont été introduites pour la première fois, en 1756, par le général *Knowles*.

(2) La première se trouve décrite et gravée par le docteur Wright, dans le 67e volume des Transactions philosophiques de Londres.

(3) Hans Sloane a décrit l'histoire naturelle de la Jamaïque, en 2 volumes in-folio, publiés à Londres en 1707.

M. Lunan a publié, à Kingston, un *Hortus jamaicensis*.

Animaux. Lors de la découverte de cette île, il y avait huit espèces de quadrupèdes, savoir : le singe, agouti, peccari, armadillo, opossum ou sarigue (*didelphis virginiana*), racoon ou raton laveur (*ursus lotor*), rat musqué (*castor zibethicus*, L.), et le rat.

Ils ont disparu, excepté les deux premiers et le dernier. Le rat, beaucoup plus fort que celui d'Europe, commet de si grands ravages qu'on les évalue, année commune, au vingtième du produit des plantations de sucre, ou environ 200,000 livres sterling. La canne à sucre est la nourriture favorite de ces animaux, qui attaquent aussi le maïs. Dans un seul établissement, on a détruit 30,000 rats en une année.

En 1659, on a introduit quinze *chiens* de l'île de Cuba pour chasser les noirs révoltés (1).

Poissons. Les côtes de la mer et le fond des rivières abondent en poissons, tortues, huîtres et crabes.

Les *alligators*, ou *crocodiles*, dont quelques-uns ont 12 pieds de long, fréquentent les bords des rivières près leur embouchure, où ils détruisent le poisson, les porcs et la volaille.

Serpents. Il y en a de trois espèces : les *jaunes*, les *noirs* et les *bruns*. Les premiers ont de 6 à 8 pieds de long.

Indiens. Selon *Las Casas*, il ne restait, de son tems, que 200 à 300 des naturels de cette île. Les Espagnols en avaient détruit environ 5,000, peu d'années après leur arrivée; et ensuite ils en avaient chassé ou tué près de 60,000 avant de rester paisibles possesseurs de l'île. En 1655, il n'y avait plus un seul Indien à la Jamaïque.

Population à diverses époques. Lors de l'invasion de cette île, en 1655, par les Anglais, les Espagnols étaient au nombre de 1,500 avec autant d'esclaves (2).

Le docteur Bancroft a fondé la *société d'horticulture de la Jamaïque*.

En 1773, un jardin botanique fut créé avec la sanction de l'assemblée.

(1) Voyez *Martins' British colonies*, vol. II, art. *Jamaïque*, qui cite l'ordre donné à M. P. Pugh, trésorier, de payer à *Jean Hoy*, la somme de 20 livres sterling pour quinze de ces chiens.

(2) *Sloanes' Jamaïca*, introduction.

ANNÉES.	BLANCS.	ESCLAVES.	GENS de COULEUR LIBRES	TOTAL.
1659.	4,500	1,400	»	5,900
1673.	7,768	9,504 (1)	»	17,272
1698.	2,330	42,000 (2)	»	44,330
1744.	9,640	112,428	»	122,068
1755.	12,000	130,000	»	142 000
1768.	17,000	166,914 (3)	»	183,914
1774.	12,737	192,787	»	205,524
1787.	23,000	256,000 (4)	4,093	283,093
1805.	28,000	280,000 (5)	9,000	317,000
1833.	35,000	302,632	1,200 (6)	338,832

D'après le premier recensement fait en 1662, la population de l'île était de 4,205, savoir : 2,600 hommes, 645 femmes, 408 enfants, et 552 noirs esclaves (7).

En 1675, la population eut un accroissement d'environ 1,200 individus de Surinam, quand ce pays fut cédé aux Hollandais. Elle reçut un autre accroissement de la colonie écossaise établie à Darien (8).

En 1703, acte de l'assemblée qui accorda aux capitaines de navire exemption des droits du port, s'ils importaient dans l'île 30 domestiques mâles.

1783, 13 janvier. Un convoi venant de Charlestown arriva à la Jamaïque avec 1,600 hommes de troupes, et plus de 400 familles de blancs, et 4,500 noirs esclaves pour s'y établir.

Esclaves. Population à diverses époques.—1708. Depuis l'année 1698 jusqu'en 1708, on importa dans cette île

(1) *Longs' Jamaïca*, chap. 2. On y comptait 2,500 marins, à cause des armements en course.

(2) D'après le rapport du gouverneur Beeston.

(3) Edwards. *West Indies*, vol. I, p. 239.

(4) *Report of the Privy Council.*

(5) *Youngs' West India common place Book.*
Selon M. Bridges, le nombre d'esclaves, en 1805, monta à 308,775 individus.

(6) Marrons. Voyez *Martins' British colonies*, art. *Jamaïque.*

(7) *Annals' of Jamaïca*, tom. I, p. 427.

(8) *Browns' Jamaïca*, part. I, ch. 2.

44,576 noirs esclaves, ou environ 4,437 par année, mais on en exportait tous les ans.

1766. Le nombre des esclaves importés depuis le mois de janvier 1765 jusqu'en juillet 1766, a été de 16,760.

1774. Dans le courant de cette année, on importa à la Jamaïque, 18,648 noirs esclaves.

1790. Le nombre des esclaves, selon Bryan Edwards, montait à environ 250,000; et en 1810, à 320,000; selon le rapport de l'assemblée coloniale, en 1817, leur nombre fut estimé à 345,252.

Depuis l'année 1702 jusqu'en 1775, le nombre des esclaves importés, dans cette île, monta à 497,736 individus, dont 137,114 furent exportés (1).

Depuis la conquête de la Jamaïque, lorsqu'elle contenait environ 40,000 esclaves, on y a importé (1823) 850,000 Africains, ce qui fait un total de 890,000, sans compter les naissances. Néanmoins, la population esclave actuelle de cette île n'excède pas 345,000. Par conséquent, le nombre importé, qui n'est plus, est de 545,000 esclaves, qui ont dû coûter une somme de 15 à 20 millions; au prix actuel, leur prix serait le double (2).

Tableau des esclaves importés d'Afrique à la Jamaïque, depuis l'année 1702 jusqu'en 1775.

ANNÉES.	NOMBRE DE NÈGRES importés.	ANNÉES.	NOMBRE DE NÈGRES importés.	ANNÉES.	NOMBRE DE NÈGRES importés.
1702.	843	1710.	3,662	1718.	6,253
1703.	2,740	1711.	6,724	1719.	5,120
1704.	4,120	1712.	4,128	1720.	5,064
1705.	3,503	1713.	4,378	1721.	3,715
1706.	3,804	1714.	5,789	1722.	8,469
1707.	3,358	1715.	2,372	1723.	6,824
1708.	6,627	1716.	6,361	1724.	6,852
1709.	2,234	1717.	7,551	1725.	10,297

(1) *Annals of Jamaica*, t. II. p. 45-6.

(2) *East and West India sugar, or a refutation of the claims of the West India colonists to a protecting duty on East India sugar*, p. 34. London, 1823.

ANNÉES.	NOMBRE DE NÈGRES importés.	ANNÉES.	NOMBRE DE NÈGRES importés.	ANNÉES.	NOMBRE DE NÈGRES importés.
1726.	11,703	1743.	8,926	1760.	7,573
1727.	3,876	1744.	8,755	1761.	6,480
1728.	5,350	1745.	3,843	1762.	6,279
1729.	10,499	1746.	4,703	1763.	10,179
1730.	10,104	1747.	10,898	1764.	10,213
1731.	10,079	1748.	10,430	1765.	8,931
1732.	13,552	1749	6,858	1766.	10,208
1733.	7,413	1750.	3,587	1767.	3,248
1734.	4,570	1751.	4,840	1768.	5,950
1735.	4,851	1752.	6,117	1769.	3,575
1736.	3,943	1753.	7,661	1770.	6,824
1737.	8,995	1754.	9,551	1771.	4,183
1738.	7,695	1755.	12,723	1772.	5,278
1739.	6,787	1756.	11,166	1773.	9,676
1740.	5,362	1757.	7,935	1774.	18,448
1741.	4,255	1758.	3,405	1775.	9,292
1742.	5,067	1759.	5,212		
				Total. . . .	497,736 (1)

Règlements concernant les esclaves. En 1696, acte de l'assemblée législative qui prescrit aux maîtres d'instruire les esclaves des deux sexes, et de les engager à recevoir le sacrement de baptême.

1703. D'après un autre acte de ladite assemblée, chaque propriétaire d'esclaves était obligé d'avoir 14 domestiques blancs pour 300 nègres, et un autre par chaque centaine de bêtes à cornes.

Les esclaves étaient obligés de trouver toute leur nourriture par leur propre travail, excepté une petite portion du poisson salé qu'on leur distribuait, et le tems accordé pour cet objet, d'après un acte de la législature de 1816, non compris le dimanche, n'était que de seize jours dans l'année.

1766. Par une loi de cette année, les nègres libres qui s'absenteront de leurs villes respectives seront privés de leur liberté; s'ils achètent un esclave, ils subiront une amende de 100 livres sterling.

L'auteur des *Annales de la Jamaïque* affirme qu'en

(1) *Bridges' annals of Jamaica*, vol. II, note 18.

1827, il n'y avait pas moins de 20,000 esclaves qui menèrent une vie déréglée dans les bois et les villes de la Jamaïque (1).

Force militaire. Marine. En tems de guerre, la marine consiste ordinairement en 3 vaisseaux de ligne, 4 ou 5 frégates, 8 ou 10 bricks, corvettes ou petits bâtiments légers, sous le commandement d'un amiral. En tems de paix, la flotte compte 1 ou 2 frégates et 5 ou 6 petits bâtiments.

Troupes régulières de terre. Elles montent à 3,000 hommes en tems de guerre; et, en paix, à 2,000 hommes, y compris 200 artilleurs, et sont à la charge de la colonie.

Il y a ordinairement quatre régiments de ligne, un régiment des Indes-Occidentales, composé de caffres ou nègres de la côte occidentale d'Afrique.

Milice. La milice est composée de tous les hommes blancs, depuis 15 jusqu'à 60 ans, qui sont obligés de se pourvoir d'un uniforme. Le gouvernement leur fournit des armes et des munitions. Lorsqu'ils sont appelés au service permanent (ce qui arrive en proclamant la loi martiale), ils reçoivent journellement 2 *schellings* et 6 *pences* avec des *rations*. Le nombre des militaires est de 16 à 18,000 hommes, qui forment 3 régiments de cavalerie et 23 d'infanterie. A chaque régiment est attachée une compagnie d'artillerie, munie de deux pièces de campagne.

Les prix des brevets sont ainsi fixés: pour un général, 30 livres sterling; un colonel, 21 liv.; un lieutenant-colonel, 15 liv. 15 schell.; un major, 12 liv. 10 schell.; un capitaine, 8 liv. 5 schell.; un lieutenant, 5 liv. 10 schell.; un enseigne, adjudant, ou quartier-maître, 3 liv. 5 schell.

Maladies. Les maladies les plus communes sont la *fièvre jaune* (2), les *fièvres bilieuse* et *intermittente*, le *typhus*, la *pleurésie*, la *dissenterie*, etc. Ces deux dernières maladies sont surtout fréquentes parmi les esclaves. La fièvre jaune est spécialement fatale aux nouveaux débarqués.

En 1819, une *fièvre maligne* régna à Kingston et aux environs, particulièrement parmi les troupes; deux régiments perdirent les deux tiers de leurs hommes dans l'espace de deux mois.

---

(1) Voyez l'art. *Histoire*, années 1832-3.

(2) Depuis quelques années, elle a cessé dans cette île, ainsi que dans les autres des Indes-Occidentales.

On y a long-tems souffert d'une maladie inflammatoire des entrailles, appelée en anglais *dry belly ache*, qui, en quelques heures, devenait mortelle: elle a presqu'entièrement disparu aujourd'hui.

Longévité. Le chevalier *Hans Sloane* dit que, lors de sa visite à la Jamaïque, en 1688, il connut des noirs âgés de 120 ans, et qu'on comptait beaucoup de centenaires parmi ceux qui avaient mené une vie réglée.

Le 1er février 1810, madame *Élizabeth Fletcher*, native de la Jamaïque, mourut dans la paroisse de Saint-Thomas, à l'âge de 120 ans. Cette dame jouissait encore de toutes ses facultés, avait un bon appétit, et continuait l'usage des liqueurs spiritueuses jusqu'à sa mort.

En 1813, le 20 septembre, une négresse affranchie, nommée *Sarah Anderson*, décéda à Providence-Grove, paroisse de Saint-Jean, à l'âge étonnant de 140 ans.

En 1819, il est mort, dans cette île, un noir esclave nommé *Hope*, que l'on supposait avoir 140 ans; il était déjà un jeune homme fait lors du grand tremblement de terre de 1692.

Médecine. Un médecin, avec un seul adjoint, traite souvent une quinzaine et plus d'établissements, contenant une population de 4,000 individus. Les hôpitaux sont visités deux ou trois fois la semaine; on paie un droit de 6 schell. 8 pences par chaque malade, et l'on fournit les médicaments. Une visite de médecin à une personne blanche est payée 1 livre 6 schellings et 8 pences.

Religion. Les dépenses de l'église montent à environ 28,172 livres de la colonie par an (1). L'évêque de la Jamaïque, dont la juridiction s'étend sur les îles Bahamas et les Honduras, a un traitement de 4,000 livres sterling par an; celui de l'archidiacre est de 2,000 livres sterling. L'église anglicane (*established church*) compte 21 recteurs et 57 ministres (*clergymen*); l'église presbytérienne écossaise en a 4; les méthodistes (*wesleyenne*), 24; les anabaptistes, 16; et les moraves, 8 (2).

---

(1) Les appointements des recteurs	8,820
Idem des curés	10,550
Dépenses de la sacristie	3,430
Droits payés par les habitants	5,372
	28,172

(2) *Martins' West Indies*, vol. II, art. *Jamaïca*.

1656, 14 août. *Ordre* signé, par le gouverneur d'Oyley, pour la distribution de 1,700 Bibles parmi les soldats.

1701. La société pour la propagation de l'Évangile, dans les pays étrangers, fut autorisée, cette année, par lettres-patentes.

On a établi beaucoup de chapelles et d'écoles où les esclaves sont admis (1).

Éducation. En 1710, M. *Thomas Manning* laissa la plus grande partie de ses biens pour l'établissement d'une *école gratuite* à Beckford-Town, destinée à l'éducation des enfants pauvres de la paroisse, jusqu'à l'âge de 14 ans (2).

1744. M. *Beckford* a fondé une *école gratuite* dans la paroisse de Sainte-Catherine pour 20 blancs.

L'école gratuite de la Jamaïque, dans la paroisse de Sainte-Anne, fut établie d'après le testament de *Charles Drax*, qui légua des fonds pour cet objet en 1721 : on en ajouta d'autres en 1806 et 1820, ce qui fit monter le revenu au taux actuel de 1,700 livres, qui sont employées pour l'entretien et l'éducation de 16 garçons, dont 10 sont nommés par la paroisse et 6 par le gouverneur.

En 1825, l'assemblée accorda la somme de 1,500 livres, pour y constituer une chapelle. Les appointements du maître de l'école sont fixés à 300 livres; ceux du sous-maître à 150 par an (3).

Le *budget* de la Jamaïque, pour l'année 1829, accorda près de 10,000 livres sterling pour l'entretien des écoles gratuites. En 1821, il y en avait 23 renfermant 1,125 garçons et 912 jeunes filles; total, 2,037. En 1827, le nombre des écoliers était de 3,500 (4).

Division territoriale. L'île est divisée en trois comtés, savoir : Surrey, Middlessex et Cornwall, lesquels sont subdivisés en 21 paroisses renfermant une cité avec 33 villes et villages.

---

(1) *Colonial department*, *Downing street*, 24 mai 1832, *archdeaconry of Jamaïca, giving an account of the establishment of a number of chapels and schools where slaves are admitted.*

(2) *Longs' Jamaïca*, vol. II. p. 303.

(3) *Martins' West Indies*, vol. II. art. *Jamaïca.*

(4) *Annals of Jamaïca, by M. Bridges, vol. I. appendix*, p. 557-560, où il donne des détails de donations faites par plusieurs individus pour l'établissement des écoles.

L'île fut premièrement divisée en 15 paroisses, par un acte du Conseil de l'année 1677, qui fut approuvé par la nouvelle assemblée en 1681. Ensuite on a formé 6 nouvelles paroisses.

Tableau des comtés et des paroisses.

Comtés.	*Paroisses.*
Surrey. . .	1. Saint-Georges.
	2. Saint-Thomas.
	3. Saint-David.
	4. Port-Royal.
	5. Saint-André.
Middlessex.	6. Sainte-Catherine.
	7. Saint-Dorothée.
	8. Saint-Thomas, dans la vallée.
	9. Clarendon.
	10. Vere.
	11. Saint-Jean.
	12. Saint-Madre.
	13. Sainte-Anne.
Cornwall. .	14. Saint-Jacques.
	15. Sainte-Élisabeth.

16. Kingston, séparée de Saint-André en 1693.
17. Westmoreland, id. de Sainte-Élisabeth en 1703.
18. Hanovre, id. de Westmoreland en 1723.
19. Portland, id. de S.-Thomas et S.-Georges en 1723.
20. Trelawny, id. de Saint-James en 1774.
21. Manchester, id. de Vere, Clarendon et Sainte-Élisabeth en 1813 (1).

1758, 21 octobre. L'île fut divisée en districts judiciaires; et Kingston, Savanna-la-Mar, Montego-bay, et Port-Antonio furent déclarés ports libres.

Forts et casernes. En 1680, le *fort Saint-James* reçut une nouvelle ligne de circonvallation. On établit, en même tems, deux nouveaux forts, savoir : ceux de *Rupert* et de *Carlile.* En 1736, on y comptait six autres forts, savoir : 1° *Fort-Charles*, à Port-Royal; 2° *Rockfort*, à la rade de Kingston; 3° un autre à *Port-Antonio; 4° Fort-William;* 5° *Fort-Morant;* 6° Fort à la baie de Carlile.

Fort-Augusta est bâti sur une péninsule qui est environnée de la mer, excepté du côté occidental. Les casernes,

---

(1) *Bridges annals, appendix*, t. I.

qui ont deux étages, renferment ordinairement quatre compagnies.

Les casernes du gouvernement (*Up-Park-camp*), sont situées à la distance de deux milles au nord de Kingston, à l'extrémité de la plaine de Liguana, à environ 200 pieds au-dessus du niveau de la mer. Ces casernes sont entourées d'une muraille de 6 pieds de hauteur, laquelle est surmontée d'une palissade en fer. Ce poste renferme 1,284 soldats européens.

La *garnison de Stoneyhill* occupe une portion située à la hauteur de 2,000 pieds au-dessus du niveau de la mer, et à 9 milles au nord de Kingston.

Port-Antonio, situé à l'extrémité de l'île, a environ 80 milles de Kingston, sur une espèce de péninsule. La garnison est de 50 hommes.

Il y a un *petit fort* à la pointe Palmetto, à la ville de Falmouth ou *Marthecæ-bræ*, à 15 milles à l'est de Montego-bay.

Maroon-Town est située sur une haute montagne dans l'intérieur du pays, entre les paroisses de Westmoreland et Saint-James. Les casernes peuvent contenir 200 hommes.

Montego-bay, port de mer et chef-lieu de la paroisse de Saint-James. Cet établissement est situé au pied d'une chaîne de montagnes qui environnent la ville, excepté du côté de la mer. En 1795 et 1811, elle fut détruite par le feu. Les maisons sont actuellement de pierres et de briques. Il y a une jolie église, et une école pour les enfants libres. Les casernes peuvent loger une centaine d'hommes, et il y a un hôpital pour 40 malades.

Lucea ou *Fort-Charlotte* est bâti sur une péninsule qui est baignée d'un côté par la baie et la rade de Lucea, et de l'autre par la mer.

Savannah-la-Mar. Il y a des *casernes* à environ 1 mille de cette ville, qui est située sur les bords de la mer.

La *batterie des Apôtres* (*Apostles' battery*) est un petit fort établi sur un rocher élevé sur la côte opposée à Port-Royal.

Les *casernes* de la ville Espagnole peuvent contenir plus de 3,000 hommes, et l'hôpital, 36. Port-Royal est défendu par plusieurs fortifications (1).

(1) *Martins' British colonies*, vol. II, article *Jamaïca*.

Le 14 septembre 1763, il arriva un accident qui détruisit le Fort-Augusta, l'un des plus beaux de la Jamaïque, et peut-être des Indes-Occidentales; le magasin, contenant 3,000 barils de poudre, fut frappé par la foudre, et 300 personnes périrent. Les bâtiments, les bestiaux, et même les canons furent détruits. La perte fut estimée à 43,000 livres sterling. Un étang de 100 pieds de long, 50 de large, et 20 de profondeur, fut coupé dans la terre: nulle trace qui soit restée pour indiquer ce désastre (1).

Division politique. Gouvernement. Le *gouverneur* peut être un personnage civil ou militaire. S'il est militaire, il commande directement les troupes; s'il ne l'est pas, il y a un commandant supérieur qui lui sert de lieutenant et le remplace, en cas d'absence ou de décès. En outre de ses prérogatives législatives, le gouverneur est chancelier et juge de la Cour des appels et de l'ordinaire; il présente à tous les emplois vacants, nomme les magistrats, membres du Conseil, juges assistants, officiers de la chancellerie et autres fonctionnaires publics; il délivre les commissions dans la milice, proclame la loi martiale en cas de nécessité, concède des lettres de marque, et accorde des sursis, sans cependant avoir le droit de grâce. Enfin, il a le droit de suspendre, par son *veto*, une décision de l'assemblée et du Conseil, jusqu'à ce que la volonté de S. M. soit connue. Cet office, en y comprenant tous droits et émoluments qui y sont attachés, rapporte environ 10,000 livres sterling par année. Les droits consistent en 1° ceux de la chancellerie; 2° ceux de la Cour ordinaire; 3° le tiers des prises faites à la douane; 4° la vente des commissions de milice.

Le *Conseil*, représentant le pouvoir aristocratique, consiste en 12 membres, y compris le président, qui est en même tems, chef de justice. La *chambre d'assemblée* compte 45 membres. Ses sessions commencent en octobre et finissent vers le 20 décembre.

La *Cour suprême de judicature* tient ses sessions dans la ville Espagnole trois fois par an. Le chef de justice préside avec deux ou trois juges assistants. Le salaire du premier est de 6,000 livres (2).

Les charges de secrétaire de l'île, de grand-prévot et de

(1) *Bridges' annals*, etc. vol. II, p. 105.

(2) La Cour de vice-royauté fut établie par Cromwell pour

greffier de la Cour suprême sont conférées par lettres-patentes à des individus résidant en Angleterre, qui les vendent au plus offrant. Suivant M. *Bryan Edwards*, le revenu de la première de ces places monte à plus de 6,000 livres sterling; celui de la seconde à 7,000, et celui de la troisième à 9,000 par année. On compte dans toute l'île 80 à 90 hommes de loi.

La Cour *ecclésiastique* est composée de trois recteurs, un official et un appariteur. L'évêque de Londres est le chef diocésain.

Il y a un fonds établi au profit des veuves et orphelins des membres du clergé, lequel fonds provient d'un dixième perçu sur les revenus des recteurs.

Constitution. Pendant les cinq premières années de l'administration anglaise, elle fut purement militaire. Le premier essai d'un système représentatif eut lieu en 1660, où les affaires du gouvernement étaient dirigées par le colonel d'Oyly, gouverneur, aidé par un Conseil de 12 membres choisis par les habitants.

La première assemblée générale fut convoquée, en 1663, par le gouverneur sir *Charles Littleton;* elle se réunit le 20 janvier de l'année suivante, réclama et exerça le droit d'ajournement.

Les habitants ayant refusé d'affecter, comme revenu de la couronne, 4 1/2 pour 100 sur le revenu brut de l'île, on les soumit à un régime arbitraire, pour les punir de ce refus. Mais l'assemblée continua à exercer ses anciens droits et priviléges, qui, cependant, ne furent pas confirmés par le gouvernement; la lutte dura 50 ans et ne finit qu'en 1728, par une sorte de compromis entre l'assemblée et la couronne. La première consentait à fournir une rente perpétuelle de 8,000 livres sterling par année, sous les conditions suivantes: 1° les rentes alors existantes et estimées 1,460 livres, feront partie de la somme convenue; 2° le corps de lois et statuts en vigueur recevra l'approbation royale; 3° tous les règlements et statuts importés d'Angleterre dans l'île, à quelque époque que ce soit, et qui y ont pris force de loi, continueront à faire partie, à toujours, du code de la Jamaïque.

---

l'adjudication des prises espagnoles: elle devint la première Cour pour la décision des matières civiles.

Par un acte de l'assemblée de cette île, du 17 mai 1711, les juifs, mulâtres, Indiens et noirs esclaves furent exclus de tout emploi public.

Par une autre loi de la même assemblée, du 22 décembre 1827, les juifs nés Anglais jouiront de tous droits, priviléges et commandites des sujets britanniques.

Par une nouvelle loi du 19 décembre 1829, les catholiques romains peuvent être élus et admis comme membres du Conseil ou de l'assemblée, après avoir prêté serment d'allégeance à sa majesté, sans reconnaître néanmoins l'autorité du pape.

Par un autre acte de l'assemblée, du 17 décembre 1830, les noirs et les bruns de cette île doivent jouir de tous les privilégés des blancs (1).

Agriculture, produits, etc. L'art de la fabrication du sucre fut introduit à la Jamaïque par le gouverneur sir *Thomas Modyford*, en 1664, dix ans après la conquête de cette île par les Anglais. En 1670, on comptait déjà soixante-dix sucreries, dont chacune produisait environ 1,333 barriques de 1,500 livres (2). A la même époque, il y avait quarante-sept établissements pour la culture du cacao (*cocoa walks*), et quarante-neuf fabriques d'indigo produisant environ 49,000 livres de teinture.

Trois salines, renfermant une surface de 4,000 acres, produisaient annuellement 10,000 boeaux de sel.

Selon l'abbé Raynal, la canne à sucre a été importée de la Barbade; d'autres auteurs croient qu'elle est indigène. En 1794 et 1795, on introduisit à la Jamaïque une espèce de canne à sucre, originaire des îles Bourbon et Maurice, qui donna un produit d'un tiers plus considérable que celui provenant de la canne cultivée jusqu'alors dans la colonie.

Le café fut introduit pour la première fois à la Jamaïque, en 1725, par sir *Nicholas Lawes*, qui cultiva cette plante en *Linguanea*; elle réussit très-bien auprès des montagnes.

D'après les rapports du comité de la législature de la

---

(1) *Toleration Laws, Jamaïca. Copies of the Laws passed by the several colonial legislatures for the relief of the catholics, the removal of the disabilitie of the jews, and of free persons of colour, during the last six years, ordered by the house of commons to be printed*, 19 *janv.* 1832.

(2) *Long's Jamaïca*, t. I, p. 14 et 379.

Jamaïque, du 20 décembre 1799, il y avait alors en plantations de café, 15,343 acres; en plantations de sucre, 105,232; et en céréales et plantes nutritives, 7,771 acres.

En 1805, la quantité de café importée de cette île dans la Grande-Bretagne montait à 189,161 quintaux; celle du sucre à 132,000 barriques de 13 quintaux de 112 livres, ce qui formait plus de la moitié du sucre produit par toutes les colonies britanniques, et plus des trois quarts du café. Elle exporta, au même tems, dans la Grande-Bretagne, environ 20,000 poinçons de rhum, ou environ les deux tiers de toute la quantité de ce liquide importé des colonies britanniques (1).

L'exportation des sucres de cette île, pendant l'année 1815, monta à 98,000 barriques. Ce commerce employa des navires anglais jaugeant ensemble 21,000 tonneaux et 5,000 marins, et a ajouté deux millions aux revenus de l'Angleterre. Les capitaines anglais employés à la Jamaïque, à cette époque, excédèrent 60,000 livres sterling (2). Le produit moyen du sucre par acre est de 8 quintaux; dans les paroisses les plus productives, il s'élève jusqu'à 12.

Jusqu'en l'année 1788, on avait cultivé peu de *café* à la Jamaïque; mais en conséquence des troubles de Saint-Domingue, l'exportation moyenne de cet article, pendant les quatre années de 1788, 1789, 1790 et 1791, monta à un million et demi de livres pesant. En 1804, elle s'éleva à plus de 22 millions; et, en 1810, à environ 30 millions de livres, lesquelles, évaluées à 6 livres par quintal, donnèrent aux cultivateurs un produit annuel de plus d'un million et demi. La plus grande partie de cet article fut expédiée à l'étranger; mais les marchés de l'Europe ayant été fermés par suite du système continental de Napoléon, le prix du sucre baissa tellement qu'il ne put couvrir les frais de sa culture. Les colons éprouvaient alors la plus grande détresse. Les négociants des États-Unis, qui leur fournissaient des provisions, refusèrent le paiement en lettres de change, ce qui rendit le numéraire si rare que les habitants employèrent l'expédient de couper du centre de la monnaie courante une pièce dont la valeur fut portée à 12 1/2 pour 100 (3).

---

(1) *Youngs' West-India common place Book*, p. 16 et 17.

(2) *State of the nation at the commencement of the year* 1822, 4th *Ed. London*, 1822.

(3) *Annals' of Jamaïca, by M. Bridges*, II, ch. 17.

Bétail. En 1670, les bêtes à cornes, qui, six années auparavant, ne s'élevaient qu'à 60, montaient à 6,000. On comptait en outre une grande quantité de brebis, de chèvres et de porcs (1).

En 1702, il y avait 38,248 bêtes à cornes, et 28,598 moutons (2).

On compte aujourd'hui environ 300,000 têtes, compris le menu bétail.

Suivant le calcul de M. Robertson, qui a fait le nivellement de l'île en 1818, la Jamaïque contient 2,724,262 acres carrés, dont 1,100,000 sont en pleine culture, savoir :

Plantations de sucre	639,000
Maisons, fermes, parcs	280,000
Plantations de café, piment, gingembre, coton, etc.	181,000
	1,100,000

Valeur d'un établissement rapportant 200 barriques de sucre, pesant chaque 16 quintaux :

	Argent de la colonie.
500 acres de terre, à 20 fr. par acre. (150 acres sont plantés en cannes à sucre, le surplus en plantes nutritives et prairies.)	10,000
200 esclaves, à 100 liv. chaque.	20,000
140 bêtes à cornes et 50 mules.	5,000
Bâtiments et mobilier d'exploitation.	8,000
Total.	43,000

En 1821, ce capital ne rapportait pas plus de 1 pour 100, attendu le bas prix du sucre.

Tableau de la valeur et des dépenses de la colonie de la Jamaïque en 1826.

Esclaves.	24,000,000 liv. sterl.
Terrains patentés.	18,000,000
Forteresses et casernes.	1,000,000
Maisons particulières.	12,000,000
Bétail.	5,000,000
Monnaie en or et en argent.	200.000
Total.	60,200,000 (3).

(1) *Bridges' Annals*, t. I, p. 267-8.
(2) *Idem*, p. 331.
(3) *Annals' of Jamaïca, by M. Bridges*, t. I, appendice.

Tableau donnant les quantités d'acres de terre cultivée, d'esclaves et de bétail en 1833, d'après les rapports officiels affirmés par serment.

COMTÉS.	ACRES.	ESCLAVES.	BÉTAIL.
Middlessex.	1,026,486	121,194	65,416
Surrey.	390,586	74,286	16,445
Cornouailles.	818,852	107,152	83,373
	2,235,724	302,632	165,244 (1)

Tableau de la propriété muable et immuable de la Jamaïque en 1834.

	liv. sterl.
Terres cultivées ou patentées, 2,240,000 *acres*, à 10 livres sterling.	22,400,000
Terres non cultivées, 2,000,000 *acres* à 5 *schellings*.	500,000
Propriété publique. Forts, casernes, chemins, quais, hôpitaux, prisons, édifices, etc. . . .	10,000,000
Propriété particulière. Maisons, magasins, meubles, argenterie, vêtements, équipages, etc.	5,000,000
Bêtes à cornes, chevaux, moutons, cochons, volaille, etc.	1,000,000
Machines agricoles et manufacturières, outils, navires, chaloupes, chemins, etc.	5,000,000
Monnaie métallique en circulation.	100,000
Total (2).	44,900,000

Propriété créée ou préparée annuellement.

Sucre, 1,500,000 quintaux à 20 *schellings*. . .	1,500,000
Rhum, 3,000,000 *gallons* à 1 schel. 6 pences.	225,000
Mélasse, 50,000 *gallons* à 10 pences.	2,083
Café, 20,000 livres à 7 pences.	500,083
Piment, 5,000,000 livres à 4 pences.	1,250
Nourriture végétale, à 3 livres sterling par tête.	1,200,000
A reporter.	3,581,283

(1) *Martins' West Indies*, art. *Jamaïque*, tom. II.

(2) Avant d'accorder la liberté aux esclaves, on les avait évalués chacun à 30 livres sterling, et leur nombre étant d'environ 300,000, leur valeur serait de 9 millions de livres sterling.

Report.	3,581,283
Nourriture animale et poissoneuse, à 5 livres par tête.	2,000,000
Manufactures domestiques.	2,000,000
Rentes, etc.	1,000,000
Total (1).	8,581,283

Commerce.

Monnaie. 140 livres, cours de l'île = 100 livres sterling.
6 schelling et 8 pences = 1 dollar.
6 dito. . . . . = 4 shill. 3 1/2 pences.
1 livre cour. . . . . = 14 dito 3 1/2 dito.
1 *bit*. . . . . = — 7 1/2 dito.

Un *boucaut* de sucre pèse environ 12 quintaux.
Un *poinçon* de rhum contient de 90 à 100 *gallons*.

En 1732, les articles d'importation dans la Grande-Bretagne montaient à 539,499 livres sterling, terme moyen de quatre années.

1773. Quantités de marchandises exportées en

	Angleterre.	Amérique.
Sucre en barriques (chacune 13 quintaux)	93,400	2,400
Rhum (poinçons ou gallons).	17,280	8,700
Mélasses (*idem*).	4,140	5,700
Café (quintaux).	3,684	2,863
Indigo (livres pesant).	131,100	300
Coton (*idem*).	404,400	8,800
Piment (*idem*).	137,970	55,200

En 1788, la Jamaïque exporta 1,201,801 livres de café.

En 1800, cette île importa en Angleterre seulement 106,223 quintaux de café, et 110,000 barriques de sucre.

Le montant annuel de marchandises exportées de la Grande-Bretagne à la Jamaïque, de 1814 à 1822 inclus, s'est élevé, année moyenne, à 2,890,955 livres sterling. En 1830, la valeur des exportations a monté à 3,653,266 livres sterling; celle des exportations à 1,805,455.

En 1831, on a exporté de la Jamaïque à la Grande-Bretagne, 1,395,893 quintaux de sucre, 3,505,727 gallons de rhum, 15,456,764 livres de café (2).

(1) *Martins' West Indies*, vol. II, art. *Jamaïque*.
(2) *Geographical and Statistical display*, par M. Marshall.

Le sucre et le café étant les principaux articles d'exportation de la Jamaïque, nous donnons le tableau suivant, indiquant la quantité de ces denrées qui ont été exportées de cette colonie de 1800 à 1829.

Tableau des sucres et cafés exportés de la Jamaïque, depuis l'année 1800 *jusqu'en* 1829 (1).

ANNÉES.	SUCRE.		CAFÉ.
	BOUCAUTS.	TIERCES.	LIVRES.
1800.	96,347	13,549	11,116,474
1801.	123,251	18,704	13,401,468
1802.	129,544	15,405	17,961,923
1803.	107,387	11,825	15,866,291
1804.	103,352	12,802	22,063,980
1805.	137,906	17,977	24,137,393
1806.	133,996	18,237	29,293,036
1807.	123,175	17,344	26,761,188
1808.	121,444	15,836	29,528,673
1809.	104,457	14,596	25,586,668
1810.	108,703	4,560	25,885,285
1811.	127,751	15,236	17,460,068
1812.	105,283	11,357	18,481,896
1813.	97,458	10,129	24,623,572
1814.	101,846	10,485	34,045,585
1815	118,767	12,224	27,362,742
1816.	93,881	9,332	17,282,293
1817.	156,012	11,094	14,793,296
1818.	113,818	11,388	25,329,456
1819.	108,305	11,540	14,091,493
1820.	115,065	11,322	22,127,444
1821.	111,512	11,703	16,819,761
1822.	88,551	8,705	19,773,992
1823.	94,905	9,179	20,226,445
1824.	99,225	9,651	27,677,239
1825.	73,813	7,380	21,254,656
1826.	99,978	9,514	20,352,656
1827.	82,396	7,554	25,206,020
1828.	81,908	8,724	17,247,943
1829.	91,150	9,564	18,955,722

(1) *British colonies*, par M. Martin, t. II, p. 204.

État des articles d'exportation de la Jamaïque dans l'année 1829.

Sucre.	91,150 barriques (*hogsheads*) 63 gallons. 9,565 tierces. 3,362 barriques (31 gallons 1/2).
Rhum.	36,931 *puncheons* ou poinçons. 2,520 hogsheads ou barriques de 63 gal. 646 *cask* ou tonneaux.
Mélasse.	167 *puncheons* ou poinçons.
Gingembre. . .	1,333 barriques. 319 sacs.
Café.	8,955,752 livres.
Piment. . . .	6,069,127 dito.
Arrow-root. . (*Maranta*).	184 barriques. 4,098 *kegs*, de 4 à 5 gallons anglais.
Jus de citron.	216 *puncheons* ou poinçons.
Confitures. . .	715 paquets.
Coton.	293 balles.
Cuirs.	10,401.
Bois de teinture.	7,403.
Fustic.	1,588 tonneaux.
Bois de Nicaragua	328 dito.
Lignum vitæ.	336 dito.
Ebonie. . . .	244 dito.
Acajou et cèdre.	2,477 pièces.
Bois de marqrie.	1,750 pieds.
Barres de bois de lance. . .	29,324.

État des articles d'importation à la Jamaïque dans l'année 1829.

Farine.	37,691	barriques.
Farine de maïs	10,264	dito.
Biscuits (*bread*)	1,273	quintaux.
Riz.	745,999	livres.
Maïs, fèves, avoines, etc. . . .	22,596	boisseaux.
Poissons secs.	1,455,329	quintaux.
— marinés.	136	tierces.
	73,151	barriques.
	2,572	*kits*.
Douves.	6,017,916.	
Bardeaux.	6,623,969.	

Bois (*lumber*)	5,832,548 pieds.
Cercles en bois.	119,432.

Animaux domestiques.

Chevaux.	1,326.
Mules.	1,519.
Anes.	347.
Bétail.	1,090 (1).

Tableau du revenu net provenant des articles de la Jamaïque importés dans la Grande-Bretagne en 1831.

		Liv.	shill.	p.
1,429,093	quintaux de sucre, à 1 liv. 4 *shillings* le quintal . .	1,714,919	12	0
3,528,652	gallons de rhum, à 9 *shillings* le gallon.	1,587,893	8	0
107	poinçons de mélasse, c'est-à-dire 1,177 quintaux, à 9 shill. le quintal	529	13	0
15,644,072	livres de café, à 6 pences la livre.	391,101	11	0
1,304 } 310 }	barils. sacs de gingembre, ou 4,222 quintaux, à 11 shill. et 6 pences le quintal	2,427	13	0
4,974,302	livres de piment, à 5 pences la livre.	1,363	2	0
4,526	quintaux d'*arrow root* (*maranta*), à 1 pence la livre.	2,112	2	8
80	poinçons de suc de citron, ou 8,000 gallons à 1/4 d'un pence par gallon.	10	0	0
673	paquets (*packages*) de confitures, ou 6,730 livres, à 3 pences la livre.	84	2	6
279	balles de coton, ou 50,220 livres, à 4 pences la livre.	837	0	0
3,182	cuirs, ou 2,000 quintaux, à 4 shil. 8 pences par quint.	466	13	4
7,361	tonneaux de bois de teinture (*logwood*), à 3 shillings le tonneau.	1,104	3	0
		3,702,849	0	6

(1) *Martins' Annals*, etc., vol. II, art. *Jamaïque*.

D'autre part. .	3,702,849	0	6
1,452 tonn. de *fustic* ou bois jaune, à 3 shillings par tonneau	217	16	0
328 dito de bois de Nicaragua, ou bois de sang, à 15 shillings par tonneau. . . .	246	0	0
319 dito de *lignum vitæ* ou gayac, à 10 shil. par ton.	159	10	0
244 dito d'ébène, à 15 shillings par tonneau. . . .	183	0	0
2,219 troncs d'acajou et de cèdre, à 4 liv. par tonneau. . . 1,750 pièces de marqueterie, à 3 liv. 15 shillings.	31,000	0	0
29,324 barres de bois de *lance*, à 1 shilling chacune. . . .	1,466	4	0
Total. . .	3,736,121	10	6

Finances. État des recettes et des dépenses du gouvernement de la Jamaïque.

	Liv. sterl.
Recette.—Capitation. Esclaves, 5 shill. et 10 pences par tête : *bétail*, 2 shill. par tête, excepté ceux qui sont employés dans les plantations : *rentes*, à 1 livre 8 sous la livre sterling : *bled*, à 20 shill.	105,000
Taxe sur les trafiquants passagers	150
Taxes arriérées des années précédentes.	3,000
Déficit de taxes (*deficiency tax*).	14,000
Impôt sur les terres	23,700
Droit sur le rhum ou *kill devil* (tue diable). . .	24,000
Droit additionnel sur les vins et les esprits. . .	15,000
Droit sur le thé.	1,400
Droit sur les marchandises venant des ports étrangers.	4,800
Droit sur les marchandises venant des États-Unis de l'Amérique septentrionale.	31,000
Surplus du revenu.	8,300
Droit d'estampe.	19,000
Armes et poudre à canon	900
Balance de la caisse, le 30 septembre 1830. . . .	147,945
Droit sur les bêtes à cornes importées.	1,000
Droit de tonnage sur les navires pour les dépenses de la douane.	25,000
Sommes dues au public en vertu du jugement. .	500
	424,695

	Liv. sterl.
Report ci-contre. . .	424,695
Doubles droits pris par les douaniers et remboursés.	15,048
	439,743

sans y comprendre les shillings et les pences.

Dépenses de l'année 1831. — Gouverneur. . . .	5,500
Premier juge.	4,000
Juges assistants.	3,400
Orateur (*speaker*) de l'assemblée.	1,400
Secrétaire du gouverneur.	3,000
Officiers de la douane.	23,390
Clergé de l'église anglicane.	23,593
Dissidents, presbytériens.	1,201
Catholiques romains.	200
Établissement de charité..	14,656
Dépenses de l'armée.	157,032
Secrétaire de la Cour suprême	1,160
Secrétaire (*clerc*) des commissaires chargés de comptes publics.	1,000
Secrétaire des correspondants desdits commissaires.	300
Secrétaire de la commission des travaux publics. .	400
Commissaires d'estampilles.	1,550
Second receveur-général et secrétaire des *outports*.	1,560
Maréchaux des régiments de milice.	1,050
Bureau des étrangers et des contrats (*alien and bonding office*).	600
Agent pour l'île (*island agent*).	2,542
Capitaines des forts.	669
Officiers de l'assemblée.	6,146
Botaniste de l'île.	560
Ingénieur et inspecteur des travaux publics. . . .	740
Munitionnaire (*store keeper*).	500
Receveur-général.	7,000
Dépenses judiciaires et des prisons.	14,874
Chemins, ponts, édifices publics.	25,850
Imprimerie.	7,159
Armes et poudre à canon pour la milice.	8,594
Commission des travaux publics.	8,890
Prime sur l'accroissement des esclaves (*increase slaves*).	8,120
	336,636

	Liv. sterl.
Report d'autre part. . .	336,636
Recensement d'après l'acte d'enregistrement, etc. (*registry and vestry returns*).	5,378
Marrons et surintendant de leurs villes.	2,030
Dépenses diverses.	10,000
Intérêt des emprunts publics.	16,900
Total . . (1).	370,944

Selon M. Burge, agent de cette colonie, les dépenses annuelles de la Jamaïque montent à la somme de 4,891,849 livres sterling, et il faut y ajouter 10,000 livres payées annuellement à la couronne et mises à la disposition du gouverneur en son Conseil.

Histoire. Cette île fut découverte par Christophe Colon, dans son second voyage, le 3 mai 1494, en passant du côté du sud-est de Cuba. Le 14, il aborda à cette île, appelée *Aymaca* ou *Jamaïca* par les habitants. Se trouvant entouré par un grand nombre de leurs canots qu'ils dirigeaient de manière à empêcher son débarquement, il passa à un autre port, qu'il nomma *puerto bueno*, et où il éprouva la même résistance. L'amiral ordonna alors une décharge d'*arbalestes*, qui tua 6 ou 7 Indiens; les autres effrayés demandèrent la paix. Le 18, l'amiral côtoya vers l'ouest, suivi par un grand nombre d'Indiens en canots, qui venaient lui offrir les productions de leur île en échange d'objets de peu de valeur. Le même jour, l'amiral partit pour retourner à Cuba, afin de s'assurer si cette dernière terre était une île ou un continent (2). Le 22, il revint à la Jamaïque, à laquelle il imposa le nom de *Santiago* (3) à cause de sa

(1) *Martins' West Indies*, t. II, *art. Jamaïca.*

(2) *Coleccion de los viages y descubrimientos, etc, par* M. de Navarette, t. I. *Segundo viage de Cristobal Colon.*

(3) En 1524, la Cour ordonna que cette île serait apppelée *Santiago*. Voy. Herréra, déc. I, lib. X, cap. 16.

Pet. Martyr, parlant du voyage de Christophe Colomb, dit : *devenit ad insulam quam Inquilini appelant Jamaïcam.*

M. Long, historien de cette île, croit que son nom est dérivé de *Jamacura*, nom brasilien d'un *Cactus* qui couvre les parties maritimes de la côte méridionale de l'île, où probablement les indigènes débarquèrent.

Des auteurs anglais, Oldmixon et autres, prétendent que ce nom est venu de *Jamès* (Jacques).

fertilité, de ses ports nombreux et de ses bocages où l'on goûtait la fraîcheur la plus agréable. Une quantité d'Indiens vinrent encore lui offrir des provisions, croyant que ces Castillans étaient meilleurs que ceux des autres îles. L'amiral, fatigué par les orages qui éclataient tous les soirs, retourna à l'île Espagnole ou Hispaniola (1).

1503-4. En quittant la côte de Veragua, pour gagner l'île Espagnole, Christophe Colon fut contraint par les vents et les courants de relâcher à la Jamaïque. La veille de Saint-Jean, il entra dans un port, mais n'y trouvant ni eau douce, ni vivres, ni habitants, il passa dans un autre, qu'il nomma *Santa-Gloria* (2), où ses deux navires se trouvaient en si mauvais état, qu'il fut forcé de les faire échouer. Après un séjour d'une année entière dans cette île, Ovando lui expédia une caravelle et un navire, à bord desquels il s'embarqua, avec tout son monde, le 28 juin 1504, et fit voile pour l'île Espagnole (3).

1509. Ferdinand V, après avoir concédé cette partie du continent, nommée la Nouvelle-Andalousie, à Alonzo de Ojeda, et une autre partie, appelée Castille d'Or, à Diego de Nicuesa (4), leur abandonna la Jamaïque pour la posséder en commun et en tirer des provisions et autres articles dont ils pourraient avoir besoin. Chacun d'eux voulut bientôt y dominer seul; ils étaient prêts à en venir aux mains, lorsque don Diego Colon, successeur de Colon, arriva à Hispaniola, réclama la Jamaïque en vertu des concessions faites à son père, et y envoya le capitaine *Juan de Esquivel*, cavalier de Séville, comme lieutenant-gouverneur, avec 70 hommes, pour y faire un établissement, ce qu'il exécuta sans difficulté. Les chefs indiens se retirèrent dans les montagnes où, au moyen des chiens et de la mousqueterie, ils furent bientôt soumis.

1509. Bientôt après, un nombre considérable de colons arrivèrent dans la Jamaïque de l'Espagne, ou volontairement ou comme condamnés au bannissement. Esquivel les

(1) Herréra, déc. I, lib. II, cap. 13 et 15.

(2) Celui connu maintenant sous le nom de port de *Santa-Maria*.

(3) Herréra, déc. I, lib. VI. cap. 2.

(4) Voyez tom. XII de l'*Art de vérifier les dates*, etc, p. 115 t 116.

employa à la ville de *Sevilla*, qui prit ensuite le nom de *Sevilla del Oro* (1).

Le nouveau gouverneur, *Francisco de Garay*, fit établir deux autres villes; l'une, nommée *Melilla* (2), à 14 lieues à l'est de Séville, et l'autre *Oristan* (3), à la même distance vers l'occident (4).

---

(1) En 1524, le roi accorda 10,000 *maravedis*, par an, pendant 10 années, pour l'hôpital de la ville de Séville; mais cet établissement n'ayant pas de malades, il ordonna, en 1526, que cette somme fût appliquée à la construction d'une église.

En 1554, cette ville, contenant environ 80 maisons de bois, fut pillée par des corsaires français.

En 1597, elle fut pillée encore par le chevalier anglais *Antoine Shirley*.

En 1638, une expédition anglaise de 500 hommes, sous la conduite du colonel Jackson, débarqua à la Jamaïque, attaqua les Espagnols, qui furent défaits et forcés de payer une somme considérable pour la conservation de la ville de Sévilla.

Il ne reste aucune trace de cette ville, excepté le nom que ce lieu conserve encore.

Les Anglais avaient nommé le port la *vieille rade* (*Old harbour*). Selon Herréra elle était située sur la côte septentrionale, tirant à l'occident.

Au-dessus de la porte de l'église; on lisait encore en 1688, l'inscription suivante : « *Petrus Martyr. Ab. Angleria. Italus, civis Mediolanen, Prothon, apost. hujus insulæ, Abbas, senatus, Indici Consiliarius, ligneam : priùs. ædem, hanc. bis. igne. consumptam, latericio. et quadrato lapide primus, à fundamentis, extruxit* ».

Pierre Martyr, d'Anghiéra, Italien, citoyen de Milan, missionaire en chef et abbé de cette île, membre du Conseil des Indes, a posé le premier en briques et pierres carrées, les fondations de cet édifice jadis construit en bois, et deux fois détruit par le feu.

Voyez *Sloanes' history of Jamaïca*, introduction. p. 56 et 57.

Cet auteur visita les ruines de cette ville en 1688, et en fit la description.

(2) Ainsi nommée d'après une ville de la Barbarie.

(3) D'après une ville de la Sardaigne, on croit que Melilla était située où se trouve actuellement Marthobræ et que l'Oristan était placée sur la baie de *Blue-Fields*.

(4) Herréra, *Description de las Indias occidentales*, cap. 7. Selon cet auteur, le port de *Ianta* était à 10 lieues de la pointe de *Moranta*, et à 10 autres lieues se trouvait celui de *Melilla*, où

1519. L'audience royale, dans son *rapport au roi*, disait que dans cette île il n'y avait que deux villages, Séville et Oristan, où l'on recueillait un peu d'or, mais qu'il y avait plusieurs moulins à sucre, et que les habitants castillans s'adonnaient à la culture de la vigne. Après avoir tout considéré, l'audience proposait au roi d'introduire, dans ses îles, un grand nombre de nègres, et de s'entendre, à cet effet, avec le roi de Portugal (1).

1519. *Francisco de Garay*, qui succéda à Esquivel, comme lieutenant de Diego Colon, trouva moyen d'équiper, à cette île, une expédition de trois navires, ayant à bord 270 hommes, pour s'emparer du pays de Panuco.

1538. *Fondation de Santiago de la Vega* (2), ou *de Plaines* (ville Espagnole), par Diego Colon, fils de Christophe; elle est située à l'extrémité d'une plaine qui s'étend loin vers le sud-sud-est et ouest, et qui est arrosée par le Cobre. Ce fleuve passe à la distance d'un quart de mille de

---

l'on dit qu'aborda le premier amiral après son voyage de Veragua, et qu'il nomma *Santa Gloria*.

Les deux villes de Melilla et de Oristan furent bientôt abandonnées, à cause des fourmis qui attaquaient les enfants dont ils mangeaient les yeux et la chair.

(1) Herréra, déc. II, liv. V, cap. 3.

(2) Cette ville fut ainsi nommée, pour la distinguer de Santiago de Cuba. Plusieurs écrivains ont prétendu que cette ville fut établie en 1523; mais selon les *Annales de la Jamaïque*, elle le fut en 1538.

Santiago est le siége du gouvernement et des Cours de judicature. Elle a une école pour les enfants libres, une maison de pauvres, un asile pour les veuves indigentes et un pour les étrangers naufragés ou dans la détresse.

En 1597, cette ville fut prise par le chevalier *Antoine Shirley*; et, en 1625, par les Anglais, qui se retirèrent avec une rançon considérable. Elle fut prise encore, en 1638, par 500 Anglais sous la conduite du colonel Jackson, qui la restitua aux Espagnols pour 1,000 peaux de castor.

En 1624, 15 février, l'évêché de la cité de la Vega fut réuni à l'archevêché de Saint-Domingue.

En 1790, cette ville était composée de 500 à 600 maisons, et d'environ 4000 habitants. *Beckfords' Jamaïca*, introduction, p. 16.

La population actuelle de Santiago est d'environ 15,000 individus.

la ville. Santiago est éloignée de 6 milles de la rade de Port-Royal.

1596-7. *Expédition anglaise contre la Jamaïque.* Cette expédition, sous le commandement du chevalier *Antoine Shirley,* était composée de six navires, ayant à bord 400 soldats et marins. Elle partit de Plymouth, le 21 mai, et après avoir pris la ville de Santiago du cap Verd et celle de Santa-Martha (12 décembre), elle arriva dans la rade de la Jamaïque, le 29 janvier 1597. Shirley se rendit maître de la principale ville sans éprouver de résistance de la part des habitants, lesquels, après leur soumission, lui apportèrent une grande quantité de viande boucannée et du pain de cassave. Le 6 mars, il remit à la mer pour se rendre à la baie de Honduras (1).

1638. *Expédition du colonel Jackson.* Le colonel anglais *Jackson*, avec des troupes ramassées dans les îles Sous-le-Vent, débarqua sur la côte de la Jamaïque. Les habitants marchèrent contre lui, et un combat opiniâtre eut lieu à Passage-Fort, dans lequel Jackson laissa 40 hommes. Malgré cette perte, il réussit à pénétrer dans la ville de Santiago de la Vega, qu'il pilla, et ensuite il força les habitants à la rançonner pour en sauver les maisons. Il retourna à ses navires avec beaucoup de butin.

1655. *Prise de la Jamaïque par les Anglais.* Une expédition, sous le commandement du vice-amiral *Penn* et du général *Venables*, expédiée par le protecteur Cromwell (2), pour s'emparer des possessions espagnoles, fit la conquête de la Jamaïque, qui appartenait alors au duc de Veragua, un des descendants de Christophe Colon.

Cette flotte, qui consistait en 23 frégates, navires et bâtiments de transport, avait à bord 6,550 hommes (3), y compris 1,200 marins. Après une tentative infructueuse contre St-Domingue, elle arriva devant le port Caguaya (4)

---

(1) Hakluyt, part III, pag. 598-601.

(2) Les mémoires du secrétaire Burchett renferment les instructions de Cromwell au sujet de cette expédition. La commission de Cromwell au général Venables se trouve dans *Hazards' collection*, etc. I, 592.

(3) D'après le rapport de Venables. On prit 2,850 hommes à la Barbade, Nevis, St-Christophe et Monserrat.

(4) Depuis, Fort-Royal.

de la Jamaïque, le 9 mai 1655. Le lendemain, les troupes débarquèrent au *Fort-Passage*, défendu par neuf pièces de canon et une garnison de 500 hommes, et marchèrent contre Santiago de la Vega, située à la distance de six milles, dont elles prirent possession, le 11 suivant, par capitulation (1).

Les habitants, ne se croyant pas en état de résister à une force de 10,000 hommes, s'enfuirent dans les bois; 50 se rendirent, et ceux qui parvinrent à s'échapper emmenèrent les bestiaux dans les montagnes et détruisirent les récoltes.

Les Anglais ayant renversé une abbaye et deux églises, cette profanation augmenta la colère des Espagnols et les décida à se défendre. Bientôt les assaillants manquèrent de toutes les choses nécessaires, réduits pour tout aliment à la chair des chevaux, des chiens et des chats; les rats et les lézards étant pour eux des mets délicieux. La mauvaise nourriture et l'eau malsaine du rio Cobre occasionnèrent une dissenterie si meurtrière que, le 14 juin, beaucoup de soldats avaient succombé; plus de 2,000 étaient malades, et il n'existait plus que cinq officiers.

Dans cette triste situation, l'amiral Penn et le général Venables, qui eux-mêmes étaient attaqués de la contagion, se déterminèrent à laisser les meilleures frégates sous les ordres du vice-amiral *Goodson,* pour croiser dans la station, et à retourner en Angleterre avec le reste de la flotte. Ils éprouvèrent un nouveau malheur en passant le golfe de la Floride. Le feu prit à bord *le Paragon,* qui sauta, et 100 personnes qui le montaient périrent. A leur arrivée en Angleterre, ces deux officiers furent jetés en prison à cause de leur défaite à Hispaniola et de leur attachement à la maison des Stuarts.

Le vice-amiral Goodson prit le commandement de la flotte. Le major-général *Fortescue,* qui dirigeait les troupes de terre, engagea Cromwell à lui envoyer des instruments d'agriculture, des provisions et un renfort de vétérans d'Irlande. En même tems, il expédia un bâtiment pour la nouvelle Angleterre, pour chercher des provisions.

Le Conseil d'Angleterre décida qu'on enverrait 2,000 jeunes Irlandais des deux sexes, pour peupler la colonie. Le

(1) Voy. les articles de cette capitulation dans le 1er volume des Annales de la Jamaïque, p. 399-400.

quête. Bientôt après arrivèrent 250 colons des Bermudes, et plusieurs membres de la société des *amis* (*quakers*) bannis de la Barbade.

1658. *Insurrection des esclaves noirs*, sous leur capitaine *Juan de Bolas*. Ce chef avait établi un camp sur une montagne escarpée qui porte son nom, et qui est située dans la paroisse de Saint-Jean. Chassés par des lanciers anglais, les noirs n'osaient en descendre, et manquant de vivres, la plupart se soumirent.

1660. Au commencement de l'année, *don Christophe*, ancien gouverneur de la Jamaïque, se présente au nord de l'île avec 133 Espagnols; ils sont attaqués et vaincus par un détachement de 80 officiers et soldats et 21 esclaves noirs révoltés, sous le commandement du lieutenant *Tyson*. Les Espagnols perdirent 60 officiers et soldats, parmi lesquels ils eurent à regretter le lieutenant-général.

Bientôt après, les Anglais se rendent à la baie de Chereiras, où ils s'emparent d'un bâtiment chargé de provisions, à bord duquel se trouvaient aussi 20 officiers et soldats.

Selon le père Charlevoix, les Anglais eurent beaucoup d'obligation aux flibustiers lors de la conquête de cette île. Les habitants espagnols s'étaient retirés dans les endroits les plus inaccessibles des montagnes et des forêts, où les soldats anglais ne pouvaient les atteindre. Afin de les déloger, on mettait à prix leurs têtes, ce qui engagea beaucoup de boucaniers à les poursuivre partout, et, en peu de tems, il n'en resta qu'un très-petit nombre, qui n'eurent d'autre parti à prendre que de se soumettre et de consentir à évacuer l'île.

1658. Après la mort de Cromwell, le 3 septembre, plusieurs de ses partisans passèrent à la Jamaïque.

Jean Bradshaw, qui présidait le tribunal qui condamna à mort le roi d'Angleterre, Charles I[er], y mourut : son fils, *Jaques Bradshaw*, craignant que le parlement de la restauration ne fît extraire le corps de son père pour le faire pendre à Tyburn, le transporta lui-même à la Jamaïque, et le déposa dans un tombeau au sommet d'une éminence voisine de Martha Braie (1).

---

(1) Voy. *Bridges' Annals*, t. II, 443-6, où se trouvent des renseignements sur ce sujet, fournis par la famille de *Bradshaw*.

1663. Le chevalier *Charles Lyttleton*, alors chancelier de cette île, succéda à lord Windsor, et aidé par le Conseil, il établit, à Port-Royal, la première assemblée, le 20 janvier 1664, composée de trente membres. Il publia une proclamation pour offrir 20 acres de terre et la liberté à chaque esclave *Vermaholis* qui rentrerait dans son devoir.

1664. Lyttleton laissa le gouvernement sous la direction du Conseil, qui choisit le colonel *Thomas Lynch* en qualité de président. 2,500 des habitants furent alors enrôlés pour le service militaire.

Les nègres espagnols s'étant montrés sans armes dans le nord de l'île, le capitaine de milice, *Colbeck*, marcha contre eux et remporta quelques avantages. Afin de gagner du tems, ils firent des propositions de paix, mais ne tardèrent pas à reprendre l'offensive. Juan de Bolas, ancien esclave noir, et qui était devenu colonel du régiment d'hommes de sa couleur, fut envoyé contre les *marrons*, mais il fut surpris et tué dans une embuscade.

1660, 2 août. *Révolte de quelques Anglais*. Cette insurrection fut excitée par le colonel *Raymond* et le lieutenant-colonel *Tyson*, qui avait gagné l'affection des soldats. Après le pillage de quelques maisons de la ville de Santiago de la Vega, les rebelles furent vaincus par un détachement commandé par d'Oyley, qui fit fusiller ces deux officiers en vertu d'un jugement d'une Cour martiale.

Édouard d'Oyley, nommé général et gouverneur, fut autorisé, par une commission de sa majesté Charles II (1), datée le 13 février 1661 (2), de former un Conseil composé de douze membres élus par les officiers de l'armée, par les planteurs et les habitants, afin d'établir des ordonnances et lois conformes à celles des autres colonies, sans être opposées à celles d'Angleterre.

1661. Pour subvenir aux charges du gouvernement, alors estimées à 1,641 livres par an, un revenu fut établi; mais la colonie, étant troublée par les incursions des Espagnols, prit peu d'accroissement.

---

(1) Charles monta sur le trône le 29 mai 1660.

(2) *Longs' Jamaïca*, vol. I, p. 217. *A proclamation for encouraging of planters in his majestys' Island of Jamaica*.

Les instructions données à d'Oyley renferment 22 articles. Voy. *Annals of Jamaïca*, vol. I, note 59.

Lord *Windsor*, qui succéda au général d'Oyley comme gouverneur, fit publier une proclamation du roi Charles II, en date du 14 décembre 1661, portant que tous les enfants des indigènes, sujets de l'Angleterre, qui naîtront à la Jamaïque, seront, suivant leur condition respective, regardés comme libres sujets de la Grande-Bretagne, et ayant droit aux mêmes priviléges.

Par le même acte, il était accordé une concession de 30 acres de terre à tout individu, mâle ou femelle, âgé de 12 ans et au-dessus, résidant actuellement dans l'île, ou qui y résiderait deux ans après la date de ladite proclamation (1).

1671. Le chevalier *Thomas Lynch*, en l'absence de M. *Modyford*, convoqua une assemblée composée de deux membres de chaque paroisse (2), et du même nombre pour le district septentrional de l'île. En même tems, il établit un Conseil composé de onze personnes, et fixa les revenus et les appointements des principaux officiers civils et militaires.

1672. Le chevalier *Thomas Lynch* est nommé lieutenant-gouverneur et commandant en chef en remplacement de sir Thomas Modyford, avec ordre de révoquer toutes commissions et lettres de marque accordées à des corsaires; et afin d'engager les capitaines, officiers et marins à se faire planteurs: il devait être offert à chacun de ceux qui voudraient s'établir et s'adonner à la culture ou au commerce, une concession de 35 acres. Le gouverneur était, en outre, autorisé à accorder une amnistie générale pour tous les crimes et délits commis par les corsaires, depuis le mois de juin 1660, et antérieurement à la notification du traité de paix de 1670. Il garda néanmoins, pour la couronne, le 10e et le 15e du butin des corsaires pour payer leurs commissions « d'où il paraît, dit M. Long, que les corsaires, *hostes humani generis*, qui pillèrent les Espagnols, étaient munis d'une commission du gouvernement anglais; et que celui-ci, en recevant une partie du butin, est devenu *particeps criminis* (3). »

---

(1) *Longs' Jamaïca*, liv. I, ch. 11.

(2) Savoir: 1° Ste.-Catherine; 2° Clarendon; 3° St.-André; 4° Port-Royal, 5° St.-Jean; 6° St.-David; 7° Ste.-Élizabeth; 8° et St.-Thomas.

(3) *Longs' Jamaïca*, liv. I, ch. 2.
Bridges' Jamaïca, ch. 8.

1674, le 3 décembre. Lord *Vaughan* est nommé gouverneur de la Jamaïque, avec un Conseil de douze membres dont il était autorisé à suspendre les fonctions. Il pouvait même les renvoyer et nommer d'autres conseillers pour les remplacer, jusqu'à concurrence de neuf. Il avait aussi une voix négative concernant l'adoption des lois, et même le pouvoir de dissoudre l'assemblée (1).

D'après le traité entre Charles II et les États d'Hollande, en 1674, la colonie de Surinam est cédée aux Hollandais en échange de la province de New-York; et 1,200 planteurs anglais de Surinam, y compris leurs esclaves, viennent s'établir à la Jamaïque à l'endroit nommé *quartiers de Surinam*.

1678. Le comte de *Carlile*, nommé gouverneur par Charles II, le 1er mars, est chargé d'établir un code, modelé sur celui de *Poyning* (2) en Irlande, et approuvé par les lords commissaires pour les affaires de commerce. Ces lois, ainsi qu'un projet pour établir un papier-monnaie, ayant été présentées à l'assemblée, furent rejetées successivement en 1678 et 1679. Le 3 novembre 1680, le comte de Carlile fut autorisé, par une nouvelle commission, à rétablir les anciens priviléges de la colonie.

1680. Le célèbre chevalier *Henry Morgan* fut nommé, par lord Carlile, sous-gouverneur et commandant en chef de la Jamaïque.

Pendant son administration, on établit les forts *Rupert* et *Carlile*, et celui de *James* reçut une nouvelle ligne de circonvallation.

1682, 23 février. La loi qui annonce que celles d'Angleterre étaient obligatoires à la Jamaïque, est déclarée nulle et sans effet (2).

1684. Par un acte du 17 avril, plusieurs nouvelles lois faites par le Conseil et l'assemblée sont approuvées et confirmées par S. M. pour 21 ans.

1686, 16 novembre. Traité de neutralité entre Louis XIV et Jacques II, touchant les pays appartenant aux deux rois en Amérique (3).

1688. Le chevalier *Henry Morgan*, gouverneur de la Jamaïque, fit passer un acte dans l'assemblée de cette île

(1) Edwards, *West Indies*, vol. I, p. 474, et vol. III, p. 295.
(2) *Longs' Jamaïca*, p. 610.
(3) Dumont, t. VII, part. 2.

pour supprimer la piraterie, d'après le traité avec l'Espagne, en 1681.

Plusieurs individus chassés de cette île, en 1688, se retirèrent au fort du Petit-Goave. Après avoir sollicité en vain la protection de Guillaume III, alors allié avec l'Espagne contre la France, ils s'adressèrent à cette dernière Cour, qui acccueillit leur demande. « Voilà, dit l'historien *Long*, l'origine de cette colonie française. » (1)

1689. *Insurrection parmi les colons* de cette île, occasionnée par la permission accordée à quelques négociants de Majorque de fournir des esclaves à la colonie. Le chef des insurgés, nommé *Chevalier,* et deux de ses complices furent pris et pendus.

1690. *Adresse du grand jury* de cette île au roi Guillaume III, pour le remercier d'avoir délivré la colonie de la tyrannie des anciens gouverneurs, par la nomination du comte d'*Inchiquin*, dont l'administration promettait le rétablissement de leur religion, de leurs lois et de leurs libertés.

1690. juin. M. de *Cussy*, gouverneur de la partie française de Saint-Domingue, à la tête de 1,000 hommes, attaqua la ville espagnole de Santiago dont il prit possession, et la brûla, alléguant qu'on y avait trouvé des provisions empoisonnées. En approchant de la ville, 40 de ses hommes et deux officiers furent tués par les Espagnols en embuscade.

1691. *Révolte de* 300 *esclaves* de la plantation de *M. Sutton*, comté de Clarendon. Ces furieux ayant pénétré dans sa maison, tuèrent un homme blanc, s'emparèrent des armes et des munitions, et massacrèrent ensuite le régisseur d'une plantation voisine. Le lendemain, ils furent entourés par la milice qui en prit 200 : les autres furent tués; plusieurs des premiers furent pendus (2).

1692. *Expédition de flibustiers pour piller les côtes de la Jamaïque. Daviot*, célèbre corsaire français, partit du Petit-Goave, sur un navire, ayant à bord 225 flibustiers et suivi d'une barque qui en portait 65. Ayant abordé au nord de l'île, il y débarqua, sans opposition, 135 hommes qui ravagèrent l'établissement de Santa-Anna et enlevèrent 52 esclaves. Mais un gros temps survint : le pilote du bateau fut forcé de couper son câble, et de gagner le Petit-Goave

(1) *Longs' Jamaïca*, vol. I, ch. 11.
(2) *Longs' Jamaïca*, vol. I, p. 595.

sans attendre les flibustiers, tandis que le navire était allé chercher de l'eau dans l'île de Cuba. En même tems, les flibustiers furent attaqués par les Anglais, qui, après quelques décharges, se retirèrent. Les assaillants réduits à 115, et ayant avec eux 40 prisonniers, songeaient aux moyens de sortir de l'île, lorsqu'ils furent surpris, le 16 juin, par le grand tremblement de terre qui eut lieu à cette époque, après lequel, ne se trouvant plus que 80, avec 60 fusils, ils se rendirent sous condition d'être envoyés à Saint-Domingue.

Daviot fut attaqué, à la hauteur de Cuba, par deux navires et une barque expédiés du Port-Royal avant le tremblement de terre. Il manœuvra si bien, qu'il tua 70 hommes et n'en perdit que deux. La barque revint pour tenter l'abordage que Daviot évita; en même tems, son navire s'ouvrit, et les Français, au nombre de 21, furent accueillis par les Anglais (1).

1693. *Fondation de la ville de Kingston*, d'après le plan de M. le colonel *Lilly*, c'est-à-dire, en forme de parallélogramme rectangulaire d'un mille de longueur et d'un demi-mille de largeur entrecoupé de rues tracées en ligne droite.

Les habitants du Port-Royal, qui s'enfuirent de cette ville après sa destruction par un tremblement de terre et par le feu, contribuèrent à établir la ville de Kingston (2).

---

(1) Charlevoix, Histoire de Saint-Domingue, liv. X.

(2) En 1782, une grande partie de cette ville fut détruite par un incendie et occasionna la perte d'environ 1 million de livres sterling. Les rues sont droites et larges, mais non pavées.

En 1798, Kingston eut le titre de *cité*, avec pouvoir d'établir une corporation, composée d'un maire et 12 *aldermen*.

La population actuelle de Kingston s'élève à environ 40,000 individus.

Kingston possède deux églises anglicanes, dont l'une épiscopale, l'autre presbytérienne; une chapelle pour le culte catholique, d'autres de méthodistes, moraves, anabatistes et une synagogue juive. On y remarque une école pour les gens libres, un hôpital, un établissement pour les fous, et un pour les noirs abandonnés, un cabinet de lecture et un théâtre.

La rade est protégée par une langue de terre étroite dont Port-Royal forme l'extrémité.

En 1702, l'amiral anglais *Benbow* fut inhumé dans l'église de Kingston; son tombeau porte l'inscription suivante : *Here*

Latitude, 17° 50' nord, longitude 79° 2' ouest de Paris (1).

1693. Les noirs de l'intérieur de l'île, commandés par *Cudjoe*, se déclarèrent en guerre ouverte contre les blancs, et continuèrent à faire des incursions contre leurs établissements pendant-quarante sept ans (2).

1694. *Expédition française contre la Jamaïque.* Cette expédition, sous le commandement de M. *Ducasse*, gouverneur de Saint-Domingue, était composée de 3 vaisseaux et de 23 bâtiments de transport, ayant à bord 1,500 hommes, dont 200 flibustiers. Elle partit du cap Tiburon, le 24 juin, et arriva, le 27, à la baie de Coubé, ou des Vaches, à cinq lieues du Port-Royal. Ducasse fit débarquer 800 soldats sous les ordres de M. *de Beauregard*, qui n'éprouvant point de résistance, s'avança jusqu'au pont Morant, à une distance de 14 ou 15 lieues; il trouva les deux forts de cette place abandonnés, et 18 pièces de canon enclouées: il fit raser les deux forts et enleva les canons. Ayant trouvé dans celui-ci une assez grande quantité de vivres et de rafraîchissements, il y demeura jusqu'au 26 juillet. De là, cet officier expédia quatre barques ayant à bord un détachement de 200 hommes qui ravagea toute la côte septentrionale jusqu'au fort Morant, à environ 20 lieues de distance. Dans sa marche, Ducasse prit, de son côté, environ 1,000 noirs esclaves. La flotte se trouvant encore à la baie de Coubé, Ducasse en expédia 1,000 hommes, flibustiers et gens de la côte, pour attaquer *Ouatirou*, dans la baie de Kow, éloignée de 17 lieues à l'est. Les Anglais y occupaient trois retranchements défendus par 1,300 ou 1,400 hommes et 12 pièces de canon, mais ils furent emportés par la bravoure de ce corps en

---

lies the remains of John Benbow, esquire, admiral of the White, a true pattern of British courage, who lost his life in defence of his queen and country, nov. a. d. 1702, of a wound received in his leg in an engagement with M. Ducasse. — Ici reposent les restes de *John Benbow*, écuyer, amiral des *blancs*, vrai modèle de la valeur anglaise, mort pour la défense de sa reine et de sa patrie, en l'an du Seigneur 1702, des suites d'une blessure reçue à la jambe dans un engagement avec M. Ducasse. *Naval chronicle*, vol. XIV, p. 122.

(1) Connaissance des tems de 1836.

(2) Voy. l'année 1738: leurs hostilités occasionnèrent une dépense d'environ 240,000 livres, et l'établissement de 44 lois. Voyez *History of the colony*, etc. *By M. Bridges*, tom. I, p. 324.

moins d'une heure et demie. Les Anglais y perdirent 360 hommes morts ou blessés, et parmi les premiers deux colonels, deux lieutenants-colonels et six capitaines. Les vainqueurs n'eurent que vingt-deux hommes morts ou blessés, Beauregard fut atteint au pied. On prit 150 chevaux, sept caisses et neuf drapeaux. Après avoir ravagé les habitations et les sucreries, miné les tranchées, crévé les canons et brûlé le bourg, les vaisseaux du roi revinrent mouiller dans la rade, reçurent les troupes à bord, le 3 août, et retournèrent au Petit-Goave où ils arrivèrent le 14.

Le fruit de cette entreprise fut 3,000 esclaves, une grande quantité d'indigo, et d'autres productions de l'île (1).

La perte des Anglais fut estimée à deux millions.

1699. Une nouvelle colonie de planteurs écossais arrive à la Jamaïque de l'isthme de Darien.

1720, 19 novembre. Onze individus ayant été condamnés à mort comme pirates, deux se déclarèrent femmes et enceintes. L'une *Mary Read*, mourut en prison; l'autre *Anne Bonny*, obtint un sursis et s'échappa. Leur sexe était resté inconnu à l'équipage pendant quelque tems et jusqu'à une déclaration d'amour que la dernière fit à la première, ce qui excita la jalousie de l'amant d'Anne Bonny. S'étant attachée à un prisonnier, elle se battit en duel pour lui, et tua son adversaire (2).

1734. Les *marrons* avaient repris possession de leur ville située dans les montagnes, et avaient détruit plusieurs plantations dans le voisinage du Port-Antonio. Le capitaine *Stoddart*, qui commandait un détachement employé contre les nègres de l'intérieur, gagna une hauteur qui dominait leur ville *Nanny*, près la haute montagne nommée *Carrion-Crow-Ridge*, où il établit des pierriers qui détruisirent leurs cabanes: plusieurs y furent tués, d'autres se jetèrent dans les précipices, et quelques-uns furent pris.

1735. Après l'arrivée d'un renfort de troupes de Gibraltar, les marrons abandonnèrent leur principale ville pour se retirer dans les bois.

---

(1) *Beckford* dit que les Français perdirent dans cette affaire plus de 700 hommes, et les Anglais seulement une centaine de tués et blessés. Introduction, p. 19.

Charlevoix, Histoire de l'île Espagnole ou de St.-Domingue, t. II. p., 6-18. Paris, 1732.

(2) *M. Southeys' West Indies*, vol. II. *year* 1726.

Le 14 juin, une forte bande de ces nègres surprit un détachement de soldats commandé par le capitaine *Pope*, tua ou blessa la plupart, brûla leurs baraques, enleva leurs équipages et dévasta la plantation où ces troupes avaient été stationnées.

1736. Les marrons, sous leur général *Cudjoe*, étaient devenus si formidables, que le gouvernement fut forcé de faire venir deux régiments de troupes réglées pour les combattre.

1737. L'assemblée fit établir des baraques ou maisons fortifiées par des bastions près des endroits fréquentés par les marrons. On y mit une bonne garnison et une meute de chiens, et on ouvrit des chemins de communication de l'une à l'autre. En même tems, on arrêta 200 Indiens *Mosquitos* pour aider les troupes dans la guerre contre les marrons.

1738, mars. *Traité de paix entre* le *gouverneur* et *les marrons de la ville de Trelawny*. D'après ce traité, les hostilités doivent cesser des deux côtés pour toujours : le capitaine Cudjoe et ses gens jouiront d'une parfaite liberté, excepté ceux qui se sont joints à lui pendant les deux dernières années, et auxquels on fera grâce, s'ils veulent retourner à leurs anciens maîtres ; autrement, ils seront placés sous la conduite du capitaine Cudjoe, et resteront en bonne intelligence avec les Anglais. 3° Les marrons posséderont pour eux et leur postérité 1,500 acres de terre situées au nord-ouest de leur ville, qu'ils seront libres de cultiver, et du produit desquels ils pourront disposer ; 4° le capitaine Cudjoe et ses gens pourront chasser partout jusqu'à la distance de trois milles des établissements, et s'ils rencontrent des habitants, ils seront tenus de partager avec eux les cochons résultant de leur chasse ; 5° le capitaine Cudjoe et ses marrons emploieront tous les moyens pour tuer ou saisir les noirs rebelles qui refuseraient de se soumettre aux mêmes conditions que celles qui ont été accordées au capitaine lui-même ; 6° en cas d'invasion, ce chef et ses successeurs se soumettront aux ordres du gouverneur pour repousser l'ennemi ; 7° si le capitaine Cudjoe ou ses gens se trouvent insultés par un blanc, ils auront recours aux magistrats ; et en cas contraire, ils aideront à punir les délinquants ; 8° le capitaine Cudjoe s'engage à remettre tous les nègres fugitifs qu'il pourra atteindre ; 9° ce capitaine pourra infliger toutes sortes de punitions, excepté celle de mort. S'il croit que le

coupable la mérite, il doit en déférer au juge de paix qui prononcera ; 10° deux hommes blancs nommés par le gouverneur, demeureront toujours chez le capitaine Cudjoe ; 11° quatre successeurs de Cudjoe sont désignés, et après la mort du dernier, le gouverneur désignera le chef de la colonie noire.

1741. *Expédition contre l'île de Cuba.* Le gouverneur de la Jamaïque avait fourni un corps de noirs esclaves pour cette expédition, qui était composée de 15,000 marins et 12,000 soldats sous l'amiral Vernon (1).

1749. *Acte de la législature pour l'encouragement des nouveaux colons.* D'après cet acte, les commissaires ont été autorisés à nommer des agents en Angleterre ou ailleurs, et de contracter avec les familles blanches ou avec les capitaines de bâtiments pour leurs passages, pour une somme n'excédant pas 6,000 liv., par an, et tirée sur le trésor. Il ordonna que chaque famille sera logée et nourrie jusqu'à ce qu'elle soit pourvue de terres et d'emplois : que les propriétaires de terres qui accorderaient au chef de chaque famille 40 acres de bonne terre située à un mille de quelque établissement habité, dont quatre acres plantés, une maison évaluée à 50 liv. sterling, un nègre valant 35 liv. et 40 liv. en argent, auront droit à 145 liv. pour chaque famille; ou que chaque propriétaire qui s'engagerait, par un contrat de 500 liv. sterling, de faire la même chose dans un mois, et de fournir de vivres et de logement, auront droit à 145 liv. sterling, avec 8 p. 100 d'intérêt.

1754, 7 mai. Sous l'administration du gouverneur *Knowles*, et par son influence, l'assemblée transféra le siége du gouvernement de Santiago à Kingston ; mais le roi s'y refusa, et les archives qui avaient été transportées à cette dernière ville, furent réintégrées dans la première, le 3 octobre 1758, au milieu des applaudissements.

1757. Un comité de la chambre des communes désigné pour examiner des papiers de la Jamaïque, décida que la détermination de l'assemblée du 29 octobre 1753, réclamant un droit de prélever et d'appliquer les deniers publics sans le consentement du gouverneur et du Conseil, était illégale et contraire aux pouvoirs accordés par sa majesté au gouverneur de ladite île, et dérogatoire aux droits de la couronne et du peuple de la Grande-Bretagne.

(1) Voyez l'article *Cuba*, année 1741.

1756. Vers cette année, les habitants de la Jamaïque commencèrent à élever, dans la ville de Santiago de la Vega, ou ville Espagnole, un immense bâtiment composé d'appartements spacieux, fait exprès pour contenir, sous le même toit, les membres de l'assemblée législative, la Cour de justice, la chambre du jury, etc. Les sommes nécessaires pour achever cet édifice n'arrivaient qu'à des époques éloignées, de sorte qu'il s'écoula près de 30 ans avant qu'il fût entièrement achevé.

1760, 15 mai. *Insurrection des nègres*, sous la conduite de deux chefs *Coromantie*, nommés *Tucky* et *Jamaïca*. Cette insurrection commença dans le district de Sainte-Marie, où les esclaves, appartenant au capitaine *Forrest*, surprirent leur maître qui était à souper avec quelques amis, et massacrèrent toute la compagnie. Ayant été rejoints par d'autres insurgés, ils attaquèrent d'autres plantations, et répandirent une telle alarme que toute affaire fut suspendue, la loi martiale proclamée, et qu'on arma chaque habitant. Les noirs évitèrent tout engagement général pour se former à la guerre des bois. Les noirs libres marchèrent avec les troupes régulières, et défirent les insurgés à Heywood-Hall. Conformément au traité fait avec les *marrons*, ceux-ci vinrent aussi contribuer à soumettre les révoltés. Après avoir couru un jour ou deux, ils revinrent avec une collection d'oreilles humaines, qu'ils prétendirent avoir coupées des têtes des rebelles : leur rapport fut cru, et ils en eurent la récompense ; mais ensuite il fut découvert qu'ils avaient coupé ces oreilles des nègres morts à Heywood-Hall. L'insurrection un instant comprimée, redoubla de fureur dans le mois de juin, et le nombre des rebelles devint vraiment formidable. Un camp fut formé sous les ordres du colonel *Spragge*, qui envoya des détachements dans toutes les directions : beaucoup de prisonniers furent faits, mais le plus grand nombre se dispersa dans les bois et les montagnes. Les noirs arrêtés furent condamnés comme coupables de révolte, et périrent dans les tourments. Les uns furent brûlés vifs, d'autres suspendus vivants à des gibets ; un de ces derniers vécut huit jours et huit heures ainsi attaché, exposé à l'ardeur d'un soleil brûlant, sans avaler une seule goutte d'eau. Soixante blancs perdirent la vie dans cette insurrection, et les rebelles eurent 300 à 400 morts. On en déporta environ 600 à la baie de Honduras. Les pertes de l'île furent évaluées à 100,000 liv. sterling.

Afin de prévenir des mouvemens semblables, des règlements très-sévères furent pris contre les esclaves. Les noirs et mulâtres libres eux-mêmes furent tenus de porter une croix bleue sur l'épaule, sous peine d'emprisonnement, et il ne leur était permis de rien acheter ou vendre, excepté du poisson et du lait (1).

1769. Une jeune négresse qui était entretenue par un juif, à Kingston, avertit d'une conspiration parmi les nègres qui devaient brûler la ville et massacrer les habitants. Le colonel de la milice se rendit sur les lieux avec ses hommes; et y surprit 300 noirs armés, en fit plusieurs prisonniers dont quelques uns furent ensuite exécutés.

En 1775, l'assemblée de la Jamaïque adressa au roi une pétition énergique en faveur des colonies de l'Amérique du nord. Dans cette pièce, les pétitionnaires déclaraient que les colons ne sont point sujets du peuple anglais, et qu'ils ont le droit de faire par eux-mêmes toutes les lois relatives à leur régime intérieur; qu'on ne peut les forcer à adopter celles qui blessent leurs intérêts et leurs droits; et qu'ils voient dans la conduite du gouvernement, à l'égard de ses colonies, un plan suivi et arrêté, pour les réduire à la condition du plus abject esclavage.

Pendant la guerre entre l'Angleterre et les États-Unis, plusieurs des articles, à l'usage des nègres des Indes-Occidentales, s'élevèrent quatre fois plus haut que leur prix ordinaire. Une grande détresse se fit sentir dans ces îles. Cette calamité fut augmentée par la nouvelle insurrection des noirs de la Jamaïque, quoiqu'elle fût découverte à tems et facilement apaisée par le gouverneur sir Basil-Keith, qui avait appelé la milice et les marins à son secours. Trente des chefs furent décapités.

1777. La flotte revenant des îles en Angleterre, fut retenue un mois en conséquence de la découverte du complot, et le prix d'assurance sur les vaisseaux retournant en Angleterre, s'éleva à 23 liv. pour 100; l'embargo fut levé le 7 août.

1782. La Cour de France expédia une flotte commandée

(1) Voy. *Longs' Jamaïca*, t. II, p. 458-62, année 1760, et *Bridges' Annals*, etc., ch. 12. Selon cet auteur, 90 blancs et plus de 400 noirs furent tués. Plusieurs se pendirent aux branches élevées des cotonniers. (*Peuplier, Populus deltoides*.)

par le comte *de Grasse*, pour faire la conquête de la Jamaïque; mais elle fut rencontrée et défaite par une flotte anglaise, sous le commandement de l'amiral *Rodney*. Les habitants de l'île célèbrent chaque année l'anniversaire (le 12 avril) de cette victoire; et pour honorer la mémoire de cet amiral, ils ont placé sa statue dans une espèce de temple de la ville Espagnole.

1795-6. *Insurrection d'environ 200 nègres marrons*, qui se soutiennent pendant neuf mois contre toutes les forces de l'île. Deux individus de cette classe ayant été convaincus par les magistrats de la paroisse Saint-James, d'avoir dérobé un cochon à un blanc, furent condamnés à être fouettés publiquement. Ce mode de punition étant infligé aux esclaves seulement, était considéré par cette tribu nombreuse et redoutable comme une grave insulte, et la sentence excita un vif mécontentement. Presqu'en même tems, les marrons réclamèrent un accroissement de territoire et un surintendant de leur propre choix; leur demande ayant été faite dans une forme arrogante qui déplut au lieutenant-gouverneur, *lord Balcarras*, celui-ci publia une proclamation pour les rappeler à l'obéissance et leur ordonner de remettre leurs armes. Un petit nombre seulement se soumit; on publia la loi martiale, le 1er août 1795, et un corps de milices, soutenu par plusieurs régiments de troupes régulières, marcha contre l'établissement des rebelles. Le plan était de l'envelopper de manière à couper toute retraite; mais en effectuant ce mouvement, un détachement de 400 dragons légers et miliciens s'étant engagé dans un défilé entre l'ancienne et la nouvelle ville, tomba dans une embuscade et perdit, en quelques minutes, 30 hommes, avec le commandant, le colonel Sandford, qui tombèrent sous les coups d'un ennemi invisible.

Cet échec fut suivi de la défaite d'un autre détachement du 83e régiment et d'un corps de marrons auxiliaires, sous les ordres du colonel *Fitch*, qui périt avec quatorze soldats, un capitaine et plusieurs marrons alliés. Après cette affaire, ces derniers retournèrent à leur établissement, avec l'intention de rester neutres dans ce conflit.

Les insurgés se formèrent alors en petits détachements, conduits par des chefs hardis, qui devaient harceler les blancs dans toutes les directions, en évitant un engagement général. Ils réussirent ainsi à incendier un grand nombre d'habitations isolées et à en massacrer les habitants; un dé-

tachement de troupes régulières, qui escortait un convoi de vivres, fut aussi totalement mis en pièces. Ils tenaient ainsi en échec toutes les forces militaires de l'île; et, si à cette époque, ils avaient été soutenus par les esclaves, pas un seul blanc n'eût réchappé: heureusement que les esclaves haïssaient les marrons et leur préféraient comme maîtres les colons. Cependant la saison de la sécheresse approchait, et il était à craindre que les rebelles ne missent le feu aux champs de cannes et aux prairies de l'île. Dans la crainte d'un pareil événement, lord Balcarras tint un Conseil, afin de prendre quelque mesure décisive. Il fut résolu d'envoyer chercher à Cuba 200 chiens de chasse (1), qui seraient lancés contre les insurgés. Cet expédient réussit: frappés de terreur par l'attaque de ces animaux, 40 d'entre eux se soumirent sur-le-champ; et en moins de deux mois. tout le reste se rendit par capitulation au général *Walpole*, le 18 mars 1796. Il avait été expressément stipulé qu'aucun marron ne serait puni pour des faits antérieurs au traité, et que tout serait rétabli sur l'ancien pied. Néanmoins, peu après leur soumission, ces marrons furent transportés à la nouvelle Écosse, et de là à Sierra-Leone; ceux qui n'avaient pas pris part à la révolte furent privés de leurs armes, par mesure de sûreté.

L'infraction à l'article qui rétablissait les choses sur l'ancien pied, amena une rupture entre le général Walpole, d'une part, et le gouverneur avec le Conseil, de l'autre. Le premier, considérant cette infraction comme une violation de la foi jurée, refusa la récompense de 500 guinées qui lui avait été votée; et à son retour en Angleterre, il adressa des plaintes au parlement, touchant la conduite du gouverneur et de l'assemblée. Une réprobation générale s'éleva en Angleterre contre l'emploi qu'on avait fait des chiens dans cette guerre, quoique la colonie eût été sauvée par cette mesure; car la sagacité de ces animaux fit découvrir les embûches tendues par les marrons, et les premiers insurgés qui se rendirent avouèrent que c'était principalement par suite de la terreur que les chiens leur avaient inspirée.

La principale ville des marrons, appelée *Trelawny*, en l'honneur du gouverneur de ce nom, était située dans les mon-

---

(1) De l'espèce de ceux que les Espagnols avaient dressés pour atteindre les Indiens.

tagnes à égale distance de la baie de Montego et de Falmouth (1).

1796, 20 avril. Résolution de l'assemblée législative, en 10 articles, pour expulser de l'île les nègres marrons, en établissant entr'eux diverses catégories, en rapport avec les époques où ils ont fait leur soumission.

Dans le mois de juin suivant, en exécution de cette décision, 600 marrons, pourvus de ce qui leur était nécessaire pour leur voyage et leur destination, furent embarqués pour Halifax, où ils arrivèrent un mois après.

1803. *Nouveau complot* ourdi par les noirs, à Kingston, qui fut découvert à tems pour sauver la vie des habitants. Le 22 juin, deux des principaux meneurs furent exécutés et un grand nombre incarcérés.

1808. Une grande portion de la ville de *Falmouth* (port et chef-lieu de la paroisse de Trelawny) fut ravagée par un incendie et rebâtie presque aussitôt (2).

1809. *Nouveau complot des noirs*. Le 27 janvier, un certain George Burgess, soldat au 2e régiment des Indes-Occidentales en garnison à la Jamaïque, ayant été condamné à mort pour crime de désertion, demanda à être conduit au général en chef, afin de lui communiquer un secret très-important pour la population blanche de l'île. Sur ces indications, des officiers de police et des gardes saisirent, le 7 mars, à 10 heures du soir, à Kingston, un certain nombre de nègres soupçonnés de conspiration. Le 1er avril, une Cour spéciale s'assembla pour juger les accusés, parmi lesquels un nègre nommé *Pierre Watkins*, et un autre, nommé *Jean Yambo*, furent reconnus coupables et condamnés à être pendus. Au moment de leur exécution, ils confessèrent leur crime et reconnurent la justice de leur sentence. George Burgess, par l'intercession des magistrats, obtint sa grâce.

1813. En janvier, l'assemblée de cette île décréta un bill, pour étendre les priviléges des gens de couleur libres. Le

---

(1) Le nombre total des marrons dans l'île, en 1821, ne montait qu'à environ 1,200, divisés en différentes places.

(2) Le port de Falmouth est un débouché de plus de 15,000 tonneaux pour le commerce anglais. Cette ville renferme une église, une maison de judicature, un hôpital de la marine, une prison, une caserne et une école.

préambule de ce bill « les exclut de tout emploi civil et militaire et de toute participation, sous quelque forme que ce soit, à la législation de cette colonie ». Cette mesure eut lieu par suite d'une pétition présentée à la chambre et signée par 3,000 individus de cette classe.

La population blanche de Kingston protesta contre cet acte devant l'assemblée, qui passa outre; elle s'adressa alors au Conseil privé, pour l'inviter à protéger les blancs contre les mesures de leurs représentants. Cette pétition eut le même sort que la première, et les gens de couleur libres furent relevés de l'incapacité de témoigner en justice contre les blancs, dans les causes civiles et criminelles.

1815, 30 octobre. L'assemblée de la Jamaïque prit neuf résolutions, tendant à établir son droit de gouverner et administrer civilement la colonie, tant qu'elle n'aurait point de députés au parlement britannique pour la représenter; à ne reconnaître d'impôts régulièrement fixés que ceux votés par elle ou avec son assentiment; enfin pour protester contre le projet de bill proposé pour empêcher l'importation illégale des esclaves.

1819. Une bande des noirs fugitifs s'était établie, à la distance de huit milles de la métropole, dans les collines boisées de Healthshire. Ils furent délogés par un détachement de *marrons* sous le commandement du général *Marshal* (1).

1822, 24 juin. *Acte du parlement de la Grande-Bretagne*, pour régulariser le commerce entre les possessions de S. M. en Amérique et aux Indes-Occidentales et le continent américain ou les îles occidentales. Il est désormais permis d'importer dans l'un des ports (mentionné dans la cédule annexée au présent acte), appartenant à une puissance étrangère, et dépendant du continent américain, ou de quelqu'île des Indes-Occidentales, les articles énumérés dans la cédule sus-mentionnée, soit sous pavillon anglais, soit sous celui du pays dont lesdits articles seront une provenance, pourvu que le maître du navire et les trois quarts au moins de l'équipage appartiennent à la marine dudit pays.

Suivant cet acte, aucune marchandise ne peut être importée aux États-Unis, par des navires anglais, à moins de

(1) *Bridges' Annals*, II, 349.

provenir du sol ou des manufactures des îles ou colonies anglaises aux Indes-Occidentales, dans le cas où lesdits navires auraient été chargés dans l'une de ces îles ou colonies; de même aucune provenance indigène des possessions anglaises dans le nord de l'Amérique ou dans l'île de Terre-Neuve, ne sera admise qu'importée du port Saint-John, dans cette dernière île, ou de quelqu'un des ports de l'Amérique du nord spécifié dans l'acte dont il est question (1).

1824. *Pétition de la législature de la Jamaïque au roi d'Angleterre.* On y remarque le passage suivant : « Que les membres du parlement deviennent, d'une manière légale, propriétaires de nos biens, en en payant la valeur, et nous abandonnons cette île, laissant ainsi un champ libre où la philantropie moderne pourra s'exercer à l'aise. Nous ne pouvons nous dégrader au point de laisser régler nos intérêts domestiques par les communes d'Angleterre, dont les pouvoirs ne sont pas supérieurs dans ce royaume à ceux que les membres de la législature de la Jamaïque ont toujours eu le droit d'exercer dans cette île ».

1824, 10 mars. *Nouveaux règlements ou ordres du gouvernement anglais*, relatifs à la population esclave de cette île. En voici les principales dispositions :

1° Une personne, ayant le titre de *protecteur*, sera chargée de défendre les intérêts des noirs et de soutenir leur cause en cas de procès.

2° Il ne sera point tenu de marché le dimanche; et aucun travail ne sera imposé aux esclaves ledit jour.

3° Les femmes seront désormais exemptées de la flagellation, et les hommes n'y seront soumis qu'en cas de délit prouvé; et des règles précises seront établies à ce sujet, afin de prévenir les abus dans l'exécution de ce châtiment.

4° Les mariages entre les noirs seront consacrés avec les formes religieuses.

5° Dans les ventes d'esclaves, on ne pourra séparer le mari de la femme, ni l'un ou l'autre de leurs enfans.

6° Il sera accordé des facilités à l'esclave, pour qu'il puisse acquérir du bien en propre et se mettre à même de racheter sa liberté ou celle de ses proches; en cas de contestation entre lui et son maître, le protecteur sera appelé à prononcer entr'eux comme arbitre.

---

(1) Lettre du secrétaire de la trésorerie des États-Unis, du 4 septembre 1822.

7° Enfin, le serment d'un esclave sera reçu en justice, dans les affaires civiles étrangères à son maître, et dans les causes criminelles, lorsqu'il ne s'agira point de la vie d'un blanc.

L'assemblée coloniale de la Jamaïque se prononça ouvertement contre l'adoption de ces mesures et refusa les allocations nécessaires pour assurer le service : en même tems, elle adressa un mémoire au roi pour le prier de retirer des ordonnances aussi incompatibles avec leur bien-être et leur prospérité, et demander que dans le cas où il faudrait adopter de tels règlements, on leur accordât une indemnité équitable, proportionnée aux sacrifices qu'ils seraient obligés de faire.

1827. Le 29 juin, à la chambre des lords d'Angleterre, lord Harrowby dit qu'il avait présenté à la chambre une pétition qui méritait une attention particulière, tant à cause de la grande quantité de personnes de couleur qui l'avaient signée, que par sa nature et le langage respectueux dans lequel elle était rédigée. Les pétitionnaires représentaient près de 30,000 personnes possédant des propriétés au moins à trois millions sterl., et il s'y trouvait quatre individus dont la fortune se montait à 700,000 liv. st.; ils possédaient aussi 50,000 esclaves.

Les pétitionnaires se plaignaient qu'ils étaient exclus de de tout office public; qu'ils ne pouvaient siéger à l'assemblée, ni même remplir la place de *constable*. Même dans l'église, ils se trouvaient avoir des places à part. L'effet de leur dégradation avait cependant été moindre qu'on n'aurait pu se l'imaginer; car en moins de 50 ans, il n'aurait pas été exécuté plus de quatre personnes de couleur.

1828, 16 novembre. *Message du lieutenant-gouverneur* à l'assemblée législative de la Jamaïque, pour lui communiquer la dépêche du très-honorable William Huskinson, secrétaire d'état au département des colonies, en date du 22 septembre 1828.

Cette dépêche annonce que l'acte passé à la Jamaïque, en décembre 1826, intitulé : « acte pour modifier et amender la législation sur l'esclavage dans cette île », ayant été déféré par S. M. à l'examen des lords composant son Conseil privé, la commission chargée de cet examen a été d'avis que cet acte ne pouvait être sanctionné; et qu'en conséquence, un ordre du Conseil avait été rendu pour l'annuler.

Le ministre y développe de la manière la plus étendue

les motifs qui ont déterminé la résolution du Conseil, et tout en rendant justice à un grand nombre de dispositions utiles et sages, pense qu'un nouvel examen de la part des membres du Conseil et de l'assemblée leur prouvera que cette loi, ainsi rédigée, était inexécutable. Une des principales objections du gouvernement contre cet acte, consistait dans les restrictions imposées aux dissidents qui voudraient se charger de l'éducation des esclaves.

Le 8 juin 1831, une assemblée nombreuse des habitants de Saint-Thomas eut lieu pour déclarer que le peuple de la Jamaïque possède le droit de faire des lois par leurs représentants, pour leur propre gouvernement, et qu'ils résisteraient par tous les moyens en leur pouvoir, à toute espèce de tentative faite pour les priver de ce droit.

Le 23 juillet 1831, les habitants et francs tenanciers de Sainte-Marie s'assemblèrent pour manifester leur opposition au projet du chancelier de l'Échiquier, lequel avait pour but d'augmenter les droits sur les produits coloniaux; projet, disaient-ils, qui décèle la folie ou une grande ignorance de l'économie coloniale. Ils déclarent que le plan proposé de donner sans délai la liberté aux esclaves, a été conçu par des fanatiques, et que les gens de couleur libres se sont réunis à eux pour conserver leurs libertés, leurs droits et leurs propriétés.

Le 2 août 1831, une réunion des habitants de la paroisse de Manchester eut lieu pour déclarer qu'à l'aide des gens de couleur libres, ils maintiendraient leurs droits comme sujets britanniques, pour la conservation de toute espèce de propriété coloniale, jusqu'à ce qu'ils en trouvent une juste compensation.

1831-32. Les mesures prises par le gouvernement anglais pour amener l'émancipation totale des esclaves dans ses colonies, y soulevèrent une opposition presque générale et un refus d'obéir à des ordres regardés par les planteurs comme arbitraires et hautement préjudiciables à leurs intérêts.

A la Jamaïque, la chambre, en réponse au message du gouverneur, pour réclamer l'exécution des mesures prescrites, déclara que les colons avaient seuls le droit de régler les changements ou améliorations à apporter dans la condition de leurs esclaves; elle se refusa de même à l'envoi en Angleterre des registres d'inscription des esclaves, considérant cette obligation comme onéreuse et vexatoire.

Toutes ces discussions ne laissaient pas que d'agiter les

esclaves, auxquels l'idée de liberté se présentait comme une exemption de tous travaux et fatigues, et ils attendaient avec impatience la résolution définitive qui devait décider de leur sort. En décembre 1831, les nègres qui, depuis quelque tems s'étaient secrètement organisés, montrèrent de violens symptômes de mécontentement. Quelques jours avant Noël, les esclaves de plusieurs plantations refusèrent d'aller à leurs travaux, et s'étant procuré des armes, se mirent en révolte ouverte. Presque tous les établissemens des paroisses de Trelawney, Portland et Saint-James furent dévastés et incendiés. Les insurgés ne bornèrent pas leurs hostilités à celles commises contre les blancs; ils détruisirent de même les propriétés des gens de couleur libres. Le 30 décembre, la loi martiale fut proclamée, et la milice, aidée d'un corps de 300 hommes de troupes régulières, parvint, après quelques engagements, à apaiser la rébellion.

Les dommages causés par les insurgés furent immenses, et le parlement vota un million de liv. sterl. pour venir au secours de ceux qui avaient été ruinés par cet événement, ainsi que des habitants de la Barbade, Saint-Vincent et Sainte-Lucie qui avaient souffert par suite de terribles ouragans (1),

1833, 12 décembre. Acte de l'assemblée de la Jamaïque, relatif à l'abolition de l'esclavage aux colonies.

En vertu de cet acte, les noirs jouiront des mêmes droits que les blancs, à dater du 1er août 1834.

Les esclaves actuels sont divisés en trois classes:

1° Travailleurs payés (*predial labourers*) employés sur les terres de leurs maîtres; 2° travailleurs payés, mais employés sur d'autres terres; 3° travailleurs non payés.

Les esclaves âgés de plus de six ans, deviennent apprentis sans avoir besoin d'aucune formalité; l'apprentissage finira en août 1840, et on ne travaillera pas plus de 45 heures par semaine.

Les maîtres sont tenus de soutenir les travailleurs au-dessus de 50 ans et ceux infirmes. Les apprentis peuvent acheter leur liberté sans le consentement du maître, en payant

---

(1) On a estimé la perte à 1,154,589 livres sterling, sans y comprendre 161,569 livres dépensées en étouffant la révolte.

Voy. *West India colonies. Slave insurrection-ordered by the House of commons to be printed*, 16 *march* 1832.

Colonial department, 27 *june* 1832. *Report*, etc.

une indemnité qui sera arbitrée par trois juges de paix. Aucun apprenti ne pourra être éloigné de l'île, ou envoyé sur un autre établissement, si ce changement le séparait de sa femme et de ses enfants. Le droit d'un patron sur un apprenti peut se transférer par vente ou cession, mais ce dernier ne peut être séparé de sa famille.

Le maître est tenu de fournir à l'apprenti la nourriture, le vêtement et les secours de la médecine. Les enfants au-dessous de 12 ans et ceux qui naîtront à l'avenir resteront apprentis jusqu'à 21 ans.

Les marchés du dimanche sont abolis; les travailleurs auront le samedi à leur libre disposition; les femmes ne seront plus flagellées; des tribunaux spéciaux connaîtront des délits commis par les noirs, et prononceront la peine à infliger.

LISTE *des gouverneurs, sous-gouverneurs, etc. de la Jamaïque, indiquant les années de leur administration.*

Années.

1660. Le colonel d'Oyley.
1662. Lord Windsor.
1662. Le chevalier C. Lyttleton, président.
1664. Le colonel Thomas Lynch.
1664. Le chevalier T. Modyford, gouverneur.
1671. Sir T. Lynch, lieut.-gouverneur.
1675. Le chevalier H. Morgan.
1675. Lord Vaughan, gouverneur.
1678. Le chevalier H. Morgan, lieutenant-gouverneur.
1678. Charles, comte de Carlisle, gouverneur.
1680. Le chevalier H. Morgan, lieutenant-gouverneur.
1682. Le chevalier Th. Lynch, gouverneur.
1684. Le colonel Hender Molesworth, lieuten.-gouverneur.
1687. Christophe, duc d'Albemarle, gouverneur.
1688. Le chev. Francis Watson, président.

Années.

1690. Guillaume, comte d'Inchiquin, gouverneur.
1692. John White. président.
1692. J. Bourden, président.
1693 Le chevalier W. Beeston, lieutenant-gouverneur.
1702. Guillaume Selwyn, gouv.
1702. P. Beckford, lieut.-gouv.
1702. T. Handasyd.
1711. Lord Arch. Hamilton, g^r.
1716. Peter Heywood.
1718. Le chev. Nich. Lawes.
1722. Henri, duc de Portland.
1722. John Ayscough, présid.
1728. Rob. Hunter, major-général, gouverneur.
1734. John Ayscough, présid.
1735. John Gregory.

Henry Cunningham fut nommé gouverneur en 1735.

Au président Gregory succéda

1738. Edward Trelawny.
1752. Charles Knowles.
1756. Henry Moore, lieutenant-gouverneur.

1762. W.-H. Lyttleton, gouv.
1766. N.-H. Elletson, lieutenant-gouverneur.
1767. Sir Will. Trélawny, gouv.
1773. J. Dalling, lieut.-gouver.
1773. Sir Basil Keith, gouvern.
1777. J. Dalling, major-génér., gouverneur.
1782. Arch. Campbell, maj.-gén. gouverneur.
1784. Alured Clarke, brigad.-génér., lieuten.-gouverneur.
1790. Le comte d'Effingham, gouverneur.
1791. Williamson, major-gén. et lieutenant-gouverneur.
1795. Le comte de Balcarras, *id.*
1801. G. Nugent, lieuten.-gén.
1806. Sir E. Coote, lieut.-gén.
1808. Le duc de Manchester, gouverneur.
1811. E. Morrison, lieutenant-général et lieuten.-gouv.
1813. Le duc de Manchester, gouverneur.
1821. H. Conran, maj.-génér. et lieutenant gouverneur.
1822. Le duc de Manchester, gouverneur.
1827. Sir John Keane, maj.-gén. lieutenant-gouverneur.
1829. Le comte de Belmore, gouverneur.
1832. G. Cuthbert, président.
1832. Le comte C. H. de Mulgrave, gouverneur.
1834. Le marquis de Sligo, lieutenant-général, gouvern. (1).

---

(1) *Martin's West-Indies*, vol. II, p. 162-3.

MARTINIQUE.

Ile de la Martinique (1). Cette île est située par les 14° 36′ de latit. nord, et par le 63e dég. 18′ de long. ouest de Paris (2). Prise dans toute son étendue, elle a environ 16 lieues de longueur et 45 de circonférence, sans y comprendre les caps, dont quelques uns avancent de 2 à 3 lieues dans la mer.

Montagnes. Il y a trois groupes de montagnes, éloignées d'environ 5 lieues les unes des autres, et dont la direction est sud-est et nord-ouest : 1° la montagne *Pelée*, dont la hauteur perpendiculaire est d'environ 676 toises; 2° les trois *Pitons-du-Carbet*, qui n'ont guère moins d'élévation; 3° celui de *Vauclain*, qui ne cède point aux autres en hauteur. Les deux premières sont séparées par un intervalle beaucoup moins élevé où passe le chemin qui conduit du bourg Saint-Pierre à celui de la Trinité ou au Fort-Royal.

Les côtes sous le vent sont si escarpées que les colons n'ont jamais pu y pratiquer une route; cependant les noirs sont parvenus à s'en frayer une. La communication ordinaire de Saint-Pierre au Fort-Royal est par mer et se fait en canots.

M. Leblond, qui a fourni ces détails, est d'avis que ces trois montagnes sont les restes de volcans éteints. La riviere Blanche qui sort de la base de la première, et qui conserve sa chaleur jusqu'à la mer, ne laisse aucun doute sur ce fait géologique. Le Vauclain, qui sert de point de reconnaissance aux navigateurs, a la forme d'un prisme couché. M. *Moreau de Jonnès*, correspondant de l'Académie royale, le regarde

(1) Ainsi nommée par Christophe Colon, parce qu'il la découvrit le jour de Saint Martin, en 1493. Voy. l'histoire, p. 371.

(2) En 1772, MM. Verdun, Borda et Pingré déterminèrent la longitude et la latitude du Fort-Royal, ainsi que celles des principaux points saillants de l'île. D'après les observations plus récentes de M. Monnier, le fort Saint-Louis est situé sous la latit. de 14° 36′ nord, et 63° 21′ de long. ouest de Paris; et l'église du fort Saint-Pierre, sous le 14° 45′ de latit. nord, et le 63e dég. 28′ de long. ouest de Paris. Voy. Connaissance des Temps de 1836. Table des positions géographiques, par M. Daussy, conservateur des cartes et plans de la marine.

comme une partie du bord d'un grand cratère, dont le fond fertile est depuis long-tems cultivé (1).

Sol. Le même auteur (M. Leblond) remarque que le terrain n'est susceptible de culture que jusqu'environ 400 toises de hauteur à cause des pluies et des brouillards éternels qui occupent les sommets des hautes montagnes. Les côtes orientales de l'île sont recouvertes de calcaire marin (2).

Une grande partie de l'île est entrecoupée de *mornes* ou collines fort hautes, qui n'ont aucune direction générale. La plupart sont cultivés jusqu'au sommet (3).

Rivières. Les rivières, ou plutôt les ruisseaux de cette île, n'ont que très-peu de profondeur d'eau, excepté après les fortes pluies qui en font des torrents. On en compte neuf ou dix qui ne tarissent jamais. Toutes ces rivières prennent leurs sources au pied des plus hautes montagnes.

La rivière *Salée*, celle nommée *Pilote* et le *Lamentin*, sont plutôt des bras de mer que des rivières (4).

Eaux thermales. Celles du *Fort-Royal*, qui ont leur source dans les mornes appelés *Pitons*, sont très-fréquentées. D'autres se trouvent dans les quartiers du Prêcheur et du Lamentin.

Climat. Les chaleurs de cette île sont très-fortes depuis dix heures du matin jusqu'à cinq heures du soir; mais dans l'après-midi et avant le lever du soleil, il règne une brise qui répand partout une agréable fraîcheur. Dans les montagnes, il fait quelquefois assez froid pour que l'on soit obligé de se bien couvrir, surtout dans le mois de novembre qui est la saison des grandes pluies.

1658. *Tremblements de terre.* Tremblement de terre qui dura deux heures, et qui se fit sentir jusqu'en mer où les navires éprouvèrent de grandes secousses (5).

---

(1) Rapport fait à l'Institut de France.

(2) Leblond, Voyage aux Antilles, etc., p. 100 et 142.

(3) M. de Chanvalon a donné beaucoup de détails sur les montagnes et la nature des terres, dans la première partie de son voyage.

(4) Statistique de la Martinique, par M. de Sainte-Croix, tom. I, chap. 5.

(5) Du Tertre, Histoire générale des Antilles, tom. I, chap. 19, où se trouve la lettre du père Feuillet sur ce sujet.

1727. Nouveau tremblement de terre, après lequel les cacaotiers éprouvèrent une mortalité complète.

1767, le 2 novembre. Un autre tremblement de terre se fit sentir dans toute l'île; il renversa les navires et détruisit.la récolte.

1787, 23 juillet. Tremblement de terre très-désastreux.

Les secousses de tremblements de terre sont assez fréquentes à la Martinique. Il y en eut trois en 1802; le même nombre en 1803; quatre en 1804; deux en 1805; six en 1807; deux en 1808; un en 1809; un en 1810; deux en 1816, le 3 et le 15 juillet; d'autres se firent sentir, le 21 mai 1818, le 29 janvier 1820, et le 5 mars 1821 (1).

Ouragans et raz de marées. En 1642, il y eut trois ouragans; un en 1651; un en 1652, et deux en 1656.

Le 2 octobre 1695, ouragan ou tempête qui fit tellement enfler la mer qu'elle emporta une batterie de huit canons qui était à l'embouchure de la rivière Saint-Pierre, ruina une partie des murs du fort, détruisit plus de 200 maisons du quartier nommé la *Galère*, et jeta, sur la côte, plusieurs navires et barques. Des arbres de plus de deux pieds de diamètre furent brisés par la moitié, et les chemins furent si dégradés qu'ils étaient impraticables (2).

1724. *Inondation extraordinaire.* Les eaux, dans les endroits resserrés de l'île, ont monté jusqu'à 30 et 40 pieds.

1751, 19 septembre. *Soulèvement de la mer* ou *raz de marée,* qui causa une grande désolation dans l'île.

1755, 1er novembre. La mer s'éleva à trois reprises et inonda le bourg de la Trinité (3).

1756, 12 septembre. Un ouragan désola encore une partie de cette île (4).

1766. Dans la nuit du 13 au 14 août, un ouragan causa

---

(1) Voy. Tableau du climat des Antilles, par M. Moreau de Jonnès, p. 74.

(2) Nouveau Voyage par le père Labat, tom. II, chap. 11, où cet auteur donne beaucoup de détails concernant cet ouragan extraordinaire.

(3) Le même jour et presque à la même heure du tremblement de terre de Lisbonne.

(4) Thibault de Chanvalon en parle dans son Voyage à la Martinique, p. 135-6. Paris, 1763.

des ravages si affreux que les effets furent sentis pendant plus de vingt ans; il commença à dix heures après midi avec un vent de nord-ouest suivi d'un tremblement de terre, et à trois heures du matin Saint-Pierre était en ruines. Tous les chemins se trouvaient encombrés d'arbres arrachés par les racines. Les rivières avaient charrié des pierres d'une énorme grosseur, et le rivage était couvert de débris et de corps morts. A cinq heures du matin, une trombe creva tout-à-coup sur le mont Pelée, et inonda les plaines voisines. A six heures, le tems était redevenu calme et la mer tranquille. 28 navires français et 7 anglais et 12 canots de passage ont fait naufrage. Environ une centaine de personnes ont péri; plusieurs sous les ruines de leurs propres maisons, et le nombre des blessés était au double.

1776, 5 septembre. Ouragan qui brisa, à la côte, 22 navires.

1780, 10 novembre. Un ouragan, accompagné de tremblement de terre et de raz de marée, a causé de grands ravages à la Martinique; quatre navires ont sombré dans la baie de Fort-Royal. Toutes les maisons de Saint-Pierre ont été emportées par le vent, et plus de 1,000 personnes ont péri. Dans la ville de Fort-Royal, l'église, la maison du gouverneur, le Conseil, les prisons, les hôpitaux, les baraques, et environ 150 maisons ont été détruits. Dans l'hôpital de Notre-Dame, 1,600 malades, avec les gardes et les employés, ont été presque tous ensevelis sous les ruines. Dans l'hôpital des constructeurs des navires, 100 personnes ont péri, et environ 9,000, dit-on, ont perdu la vie dans cette île. La perte a été estimée à 700,000 louis d'or. Trois frégates anglaises furent jetées à la côte.

1788, 14 août. Ouragan qui causa encore beaucoup de désastres; tout fut renversé, maisons, sucreries et plantations.

1804, 3 septembre. Ouragan qui dura plusieurs jours et qui brisa 17 navires.

1813, 23 juillet. Ouragan qui détruisit les édifices du bourg la Trinité (1) et l'église de la paroisse du Diamant.

1816. Le 16 octobre de cette année, un ouragan se fit sentir; un autre, le 21 octobre 1817, qui détruisit l'église du bourg de Sainte-Luce.

1834. Dans la nuit du 20 au 21 octobre, un ouragan a

(1) Almanach de la Martinique.

détruit presque tous les bananiers et les maniocs. Un navire chargé de sucre a péri dans la rade.

En général, les ouragans arrivent depuis le 20 juillet jusqu'au 15 octobre.

Température atmosphérique. D'après les observations de M. Moreau de Jonnès, la température moyenne de l'année 1808, au Fort-Royal, était de 27° 35 therm. cent. (1).

Reptiles. Grande vipère jaune, ou *fer de lance*, espèce de *gecko, gecko à queue épineuse* de Daudin (*vipera lanceolata* de Lacépède; *trigonocephalus lanceolatus* de Moreau de Jonnès, qui en a donné la description.)

Couleuvre, nommée *Courresse* (*coluber cursor*, Gmelin), à cause de son agilité, est un animal timide et innocent qui se nourrit de limaçons dans les jardins.

Un *lézard* (*gecko porphyre*, de Daudin), a la faculté de marcher sous des plafonds, en poursuivant les blattes. Il inspire de l'horreur aux habitants qui le nomment *mabonia* ou *mauvais principe*.

Grenouille taureau ou *grenouille grognante* (Daudin), *Bull frog* des Anglais. Cet animal, dit-on, peut franchir, en sautant, un mur de 5 pieds de haut.

Les premiers historiens racontent que, pendant quelque tems, la crainte des couleuvres ou des reptiles avait détourné plus de 2,000 individus de venir s'établir dans l'île.

Fourmis. Dans l'automne de l'année 1763, l'île fut ravagée par des essaims innombrables de fourmis, d'une espèce inconnue aux habitants. Ces insectes détruisirent tous les végétaux nutritifs, de manière que les quadrupèdes ne trouvaient plus de quoi subsister. Les arbres en furent tellement infestés que les oiseaux les plus voraces n'osaient s'y fixer. Enfin on fut obligé de prendre de grandes précautions pour se préserver des piqûres de ces animaux qui étaient très-dangereuses.

Ces insectes, dit le docteur Coke, furent, sans aucun doute, apportés aux Indes-Occidentales par les navires amenant les noirs d'Afrique; ils abondent dans cette région où l'on en trouve souvent des fourmilières d'une forme pyramidale et d'une grandeur considérable (2).

---

(1) Histoire phys. des Antilles, p. 173.

(2) Quelque tems avant leur apparition à la Martinique, les fourmis avaient tellement désolé la Barbade, qu'on délibéra si

En 1776, les habitants de cette colonie proposèrent une prime d'un million, argent des îles, à celui qui découvrirait un moyen efficace de détruire les fourmis qui infestaient le pays (1).

Population à diverses époques.

ANNÉES.	BLANCS.	ESCLAVES.	NOIRS libres.	POPULATION totale.
1700	6,597	14,566	507	21,640 (2)
1763	10,000	72,000	3,000	85,000 (3)
1770	12,450	70,553	1,814	84,817
1776	11,619	71,268	2,892	85,779
1787	15,000	80,000	2,000	97,000 (4)
1812	10,000	54,000	6,000	70,000 (5)
1820	9,867	77,339	11,073	98,279 (6)
1831	23,417	119,716		143,133 (7)
1834				114,999 (8)

En 1658, de Rochefort a estimé la population de cette île à 10,000 blancs et autant d'esclaves et d'Indiens. Voy. Hist. nat. des Antilles, t. II, art. 7. Lyon, 1667.

Tableau de la population, en 1831, divisée par sexes, par âges, et par classes.

Population libre.		Total.
Garçons au-dessous de 14 ans	3,490	6,780
Filles	3,290	
Hommes de 14 à 60 ans	7,295	15,275
Femmes	7,980	

cette île, autrefois si florissante, ne serait pas abandonnée. Voy. l'article *Barbade*.

(1) Code de la Martinique, tom. II, nº 506.

(2) Raynal (lib. XIII, § 20). Hist. phil., etc.

(3) Leblond. Voy. fait par ordre du roi. Paris, 1778, voyez p. 105.

(4) Isert (chap. 12). Sans y comprendre 500 esclaves échappés de chez leurs maîtres.

(5) *British Empire, by M. Colquhoun* (p. 46). *London*, 1814.

(6) Statistique de la Martinique, par le marquis de Sainte-Croix, tom. II, p. 97.

(7) Voy. le tableau ci-après.

(8) Annales maritimes, etc., nº 5, mai 1836.

Hommes au-dessus de 60 ans.		614	1,362
Femmes.		748	
Total de la population libre	Hommes . .	11,399	23,417
	Femmes . .	12,018	

Population esclave.

Garçons au-dessous de 14 ans.		12,219	25,059
Filles.		12,840	
Hommes de 14 à 60 ans.		27,032	65,314
Femmes.		38,282	
Hommes au-dessus de 60 ans.		2,574	5,926
Femmes.		3,352	
Total de la population esclave	Hommes . .	41,825	96,299
	Femmes . .	54,474	
Total général de la population	Hommes . .	53,224	119,716 (1)
	Femmes . .	66,492	

États de population en 1834.

	SITUATION de la population au 31 décembre 1834.			RÉPARTITION de la population		
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.	dans les villes et bourgs.	sur les habitations rurales.	Total.
Population libre.	17,018	19,748	36,766	13,969	22,797	36,766
Esclaves.	37,212	41,021	78,233	13,416	64,817	78,233
TOTAUX. .	54,230	60,769	114,999	27,385	87,614	114,999

Mouvements, en 1834, *des naissances et des decès.*

1,202	naissances.	— 1,024	décès.
2,232		— 2,092	
3,434		3,116 (2).	

Caraïbes. D'après une *ordonnance* du roi concernant les Caraïbes, il est défendu à tous ceux qui demeurent aux îles françaises de tuer ou d'outrager aucun individu de leur nation, sous peine de bannissement perpétuel. Les différends

(1) Documents statistiques sur la France, publiés par le ministre du commerce. Paris, 1835, de l'Imprimerie royale.
(2) Annales maritimes et coloniales, n° 5, mai 1836.

entre eux doivent être décidés par le gouverneur de l'île; et, en son absence, par le juge résidant.

Selon le père Labat, il ne restait qu'un seul carbet d'Indiens en 1696.

Esclaves. Depuis l'âge de 8 jusqu'à 15 ans, et de 25 à 35 ans, trois individus sont comptés pour deux; au-dessous de 8 ans et de 35 à 45, deux passent pour un. Ceux qui ont plus de 45 ans sont évalués par des arbitres.

1664. Au commencement d'octobre, un navire hollandais arriva avec 300 nègres qui se vendirent alors dans les îles, 3,000 livres de sucre; mais afin de soulager les habitants, M. de Tracy réduisit le prix à 2,000 livres.

En 1665, il fut décidé qu'un esclave ne pouvait servir de témoin contre un blanc. Les nègres étaient considérés comme meubles et non sujets à hypothèques.

1664-5. Pendant ces deux années, les Hollandais avaient amené dans la Martinique et la Guadeloupe 1,200 à 1,300 esclaves africains.

1670, 20 octobre. Le gouvernement proclama que les habitants qui maltraitaient ou mutilaient leurs esclaves perdaient le droit qu'ils avaient acquis sur eux. Un esclave fut déclaré libre par le Conseil, parce que son maître l'avait maltraité.

1674. Après la réunion des îles au domaine du roi, il reconnut le principe de la loi romaine, *Partus sequitus ventrem*, d'après lequel les enfants suivent le sort de leur mère.

1679, 25 mars. D'après l'arrêt du Conseil-d'état, la compagnie du Sénégal s'était engagée de porter, pendant huit années, 2,000 nègres à l'île de la Martinique (1).

1682. Le 12 mai, un bâtiment français commandé par M. *Barbot*, arrive de la Guinée à la Martinique avec 250 esclaves, après n'en avoir perdu que 7 pendant le voyage. Il les vendit chaque tête, ou *pièce indienne* (en anglais *indian piece*), de 15 à 25 ans, 7,000 livres de sucre brun.

1685. *Enregistrement* ou *publication du code noir* (2)

---

(1) Lois et constitutions, etc., par M. de Saint-Méry, tom. I, p. 315.

(2) Code noir, ou recueil des règlements jusqu'à présent, concernant le gouvernement, l'administration de la justice, la police, la discipline, et le commerce des nègres dans les colonies françaises.

dans les îles françaises. La plupart des propriétaires s'y opposèrent, parce qu'il autorisait le mariage des esclaves et défendait la séparation du mari de sa femme, ou de ses enfants par contrat de vente.

1686. Le Conseil souverain de la Martinique pria le roi de France de permettre le témoignage des esclaves dans des cas où il n'y aurait point de preuves suffisantes fournies par des témoins libres. Par un édit du 28 octobre 1727, cette demande fut accordée, mais les esclaves ne pouvaient servir de témoins contre leurs maîtres (1).

1705. Dans une lettre adressée par le ministre au Conseil de la Martinique, et enregistrée le 5 novembre 1705, il est dit que les esclaves qui auront touché le sol de la France, et qui refusent de retourner aux colonies, seront déclarés libres.

Par un arrêt du Conseil du roi, du 24 octobre 1714, personne ne pouvait affranchir un esclave sans avoir auparavant obtenu la permission par écrit du gouverneur-général et de l'intendant (2).

1786. Ordonnance du 15 octobre, concernant les devoirs des procureurs et des économes gérants d'habitations envers les esclaves; elle en fixe les limites et établit une commission pour juger ceux qui les ont outrepassés, composée du gouverneur, l'intendant, trois conseillers, le procureur-général et le greffier.

1761, 1er septembre. *Ordonnance du général et de l'intendant, relative aux affranchis.* Cette ordonnance, en onze articles, enjoint à tous les individus de couleur des deux sexes, qui prétendent être libres, de représenter leurs titres d'affranchissement. Ceux qui ne justifieraient point de titres conformes aux lois et ordonnances, seront confisqués et vendus comme esclaves au profit de la couronne. Par l'article dernier, toute personne attachée au culte est invitée à observer strictement l'ordonnance du 24 octobre 1713 et celle du 15 juin 1736, qui défendent de baptiser comme libre aucun enfant dont la mère ne justifierait pas de son droit à l'affranchissement.

1764. Une ordonnance du roi établit la *chaîne* pour les esclaves, et commua la peine de mort, dans certains cas, en celle de la chaîne à perpétuité.

---

(1) Code de la Martinique, tom. I, n° 148.

(2) Code de la Martinique, tom. I, n° 34.

1802, 30 mai (10 prairial an 10). Le corps législatif de France rendit un décret rétablissant l'esclavage dans les colonies françaises, sur le même pied que celui existant avant 1789. La traite et l'importation des nègres furent de nouveau autorisées.

D'après l'ordonnance du 14 décembre 1810, les noirs esclaves nommés épaves, qui ne peuvent prouver à qui ils appartiennent, sont vendus à l'encan, s'ils n'ont pas été réclamés à un tems fixé.

1814. Le premier article additionnel du traité de paix, entre la France et la Grande-Bretagne, est relatif à l'abolition de la traite. Ces deux puissances promettent d'employer tous leurs efforts pour engager, dans un prochain congrès, toutes les puissances de la chrétienté à proscrire d'une manière unanime et irrévocable cet affreux trafic, qui, dans tous les cas, cessera pour la France dans le délai de cinq années.

1815, 29 mars. A son retour de l'île d'Elbe, Napoléon publia un décret, en quatre articles, abolissant le commerce d'esclaves.

1817, 8 janvier. Ordonnance du roi qui porte peine de confiscation contre tout bâtiment, soit français, soit étranger, qui tenterait d'introduire des noirs de traite dans les colonies françaises. Si le capitaine est Français, il sera interdit de tout commandement; les noirs seront employés dans la colonie aux travaux d'utilité publique (1).

1818. Loi du 15 avril, qui prononce des peines contre tout individu, soit Français, soit étranger, qui se livrerait à la traite des noirs dans le pays soumis à la domination française. Le navire et sa cargaison seront confisqués, et le capitaine interdit s'il est Français.

1831, 30 novembre. Convention conclue entre la France et la Grande-Bretagne, relativement à la répression du crime de la traite des noirs.

1832, 12 janvier. *Ordonnance du roi pour la concession d'affranchissement dans les colonies.* La personne qui voudra affranchir son esclave en fera la déclaration au fonctionnaire chargé de l'état civil dans le lieu de sa résidence.

Les oppositions, qui doivent être motivées, seront notifiées au procureur du roi et au déclarant.

Le ministère public pourra lui-même former opposition

(1) Annales maritimes, n° 11, année 1817.

à l'affranchissement, dans le cas où l'affranchi serait reconnu hors d'état de pourvoir à sa subsistance, à raison de son âge ou de ses infirmités (1).

1833, 22 mars. Convention supplémentaire relative au même objet, conclue entre lesdites puissances.

Maladies. En 1699, beaucoup de gens, dit le père Labat, sans fièvre, et sans aucun autre mal apparent, eurent des transports au cerveau, perdirent le jugement et se mirent à courir les rues où ils fesaient mille extravagances. Quelques-uns se noyèrent; d'autres, qui cherchaient à voler en l'air, grimpèrent sur le haut des arbres et des falaises et tombèrent morts. La prison et le bâton, ajoute cet auteur, en rendirent quelques-uns un peu plus sages.

A cette démence succéda la *petite vérole* et la fièvre jaune, connue sous le nom de *maladie de siam*, qui enleva beaucoup de monde (2).

1724. Les *empoisonnements*, connus sous le nom de *bénéfices*, *maléfices*, etc., étaient si communs parmi les esclaves que le roi publia une ordonnance concernant les mesures à prendre pour empêcher ce genre d'assassinat.

En 1770 et 1771, une maladie épidémique, connue sous le nom de *fièvre jaune* (3), éclata au Fort-Royal pendant la saison des pluies, et enleva beaucoup de soldats du régiment de *Périgord*. A son embarquement, ce régiment était composé de 542 anciens soldats, dont 249 avaient succombé. Les médecins et les habitants croyaient que cette maladie était d'origine étrangère, mais elle avait été sans doute engendrée des exhalaisons du terrain fangeux du voisinage.

La maladie nommée *lèpre* excita l'attention du Conseil, en 1786; il fit un arrêt pour transporter ceux qui en étaient atteints à l'île de la Désirade.

Malgré les fortes chaleurs de cette île, les habitants, qui mènent une vie sobre, jouissent d'une bonne santé.

M. Moreau de Jonnès, correspondant de l'Académie royale des sciences, dans un mémoire sur la population des Antilles, estime que la mortalité est de 4 sur 100 parmi les créoles blancs et parmi les créoles affranchis, et de 3 seulement parmi les créoles noirs esclaves. Pour les nouveaux

(1) Annales maritimes, part. off. 1832.
(2) Nouveau Voyage, par le père Labat, tom. IV, chap. 12.
(3) Voyage à la Martinique, par J.-B., général de brigade.

arrivants, la mortalité est beaucoup plus grande; car, selon cet auteur, il meurt 21 hommes sur 100 dans les troupes anglaises, et 33 dans les françaises.

Des noirs africains enregimentés par les Anglais et transportés aux Antilles, la perte n'est que dans la proportion de 3 1/2 pour 100, tandis que celle des esclaves introduits par la traite est jusqu'à 17.

La reproduction par les blancs est de 3 pour 100, et de 4 pour les gens de couleur libres, ce qui est dû à la cohabitation des blancs avec des esclaves noires. Parmi cette dernière classe, il ne naît que deux enfants sur 100 personnes; par conséquent elle diminue annuellement d'un sur 100 (1).

Villes, bourgs et villages. 1635. *Fondation de la ville de St-Pierre* (2). Latit. du Fort-Royal, 14° 36′ nord., long. 63° 21′ ouest de Paris. Cette ville est située dans un enfoncement ou baie demi-circulaire du côté occidental de l'île. Une partie, appelée le *mouillage*, parce que les navires y mouillent, s'étend le long de la mer. L'autre occupe une petite élévation voisine, nommée le *Fort*, à cause de la fortification qui s'y trouve. Ces deux parties sont séparées par une petite rivière guéable, nommée la *rivière du Fort* (3).

---

(1) Selon M. Colquhoun, la diminution serait le double à la Grenade.

(2) Selon l'almanach de la Martinique. Le père Labat dit que le fort qui donna naissance à cette ville, fut bâti, en 1665, par le gouverneur, M. de Clodoré. Voy. Nouveau Voyage, vol. I, chap. 4.

(3) Les édifices publics sont : 1° deux églises; 2° l'hôtel de l'Intendance et celui du commandant militaire; 3° les casernes; 4° le couvent des Dames-Ursulines; 5° le couvent des dames du tiers ordre de Saint-Dominique; 6° le collége royal; 7° la maison royale d'éducation pour les jeunes demoiselles; 8° les prisons civiles et militaires, et l'hôpital maritime.

Le couvent des Dames-Dominicaines, qui fut établi en 1741, par le religieux de ce nom et maintenu par lettres-patentes du roi, du 3 mars 1750, est confié actuellement à des directions séculières, sous la surveillance de *madame la supérieure*. Cette maison renferme un hospice pour les orphelins et les enfants abandonnés, et un hôpital pour les femmes et filles pauvres, malades ou infirmes.

Cette ville a plusieurs beaux ponts, celui nommé *pont du Fort*

1672. *Fondation de la ville de Fort-Royal*, chef-lieu de cette île. Lat. 14° 35′ nord., long. 63° 26′ ouest de Paris. Cette ville est située sous le vent de l'île, à 7 lieues sud-est de Saint-Pierre, au fond de la grande baie qui porte son nom. Les rues, tirées au cordeau, sont assez larges; la plupart des maisons sont construites en bois, mais elles sont bien bâties et commodes (1).

---

est construit en pierres, d'après le plan du père *Cleophas*, religieux de la Charité; il fut achevé en 1766.

On évalue la population de Saint-Pierre à environ 30,000 individus. Voy. l'Almanach général de la Martinique.

D'après le recensement de 1819, la ville de Saint-Pierre renfermait 1,500 maisons et 2,500 feux.

En 1820, la population blanche était de 2,854 individus, et de 5,000 en y ajoutant la garnison et les équipages des bâtiments en rade. La population générale de la ville et de la campagne était de 17,752 individus.

Les rues sont pavées et arrosées par une eau vive qui tempère la chaleur. Les maisons sont assez bien construites.

Voy. la Statistique de la Martinique, par le marquis de Sainte-Croix, tom. II, chap. 8.

(1) En 1674, lorsque l'amiral hollandais, de Ruyter, attaqua la Martinique, le terrain où la ville est actuellement située, était un marais rempli de roseaux, entretenu par les eaux qui découlaient du mont Garnier (*). On y a pratiqué un canal qui les laisse échapper, et au moyen duquel la ville se trouve renfermée dans une espèce d'île.

En 1766, dans la nuit du 19 au 20 mai, cette ville fut incendiée.

En 1773, un grand espace de terrain fut comblé, nivelé et planté par des soldats auxquels on donna seulement 4 *noirs* ou 4 *sous marqués*, de 6 liards, par jour; ils formèrent une promenade agréable, qui prit le nom de Quatre-Noirs (**).

Le canal forme une communication entre la rivière *le Vassor*, ou *Madame*, à l'ouest, et le port à l'est. Le premier a plusieurs ponts, dont les deux principaux sont : 1° *le pont Fénélon*, qui conduit au fort Bourbon; et 2° *le pont de l'Hôpital*, qui mène à l'hôpital maritime. Sur la rivière est *le pont Damas*, d'une belle construction.

Les principaux édifices sont : 1° l'église paroissiale; 2° les hôtels du gouvernement, de l'intendance et du génie, situés près de la promenade publique; 3° le palais de justice; 4° les casernes;

(*) Nouveau Voyage, par le père Labat, tom. I, chap. 8.
(**) Voyage à la Martinique, par J. R., général de brigade. Paris, 1804.

On compte à la Martinique quatre *bourgs* et vingt *villages*. Les premiers sont : 1° la *Trinité*, qui jusqu'en 1778 était le siége d'une sénéchaussée et amirauté. Les principaux édifices furent détruits par l'incendie de 1794 et l'ouragan de juillet 1813. Son port est commode et très-commerçant; 2° le *Marin* situé dans la grande baie du même nom ; 3° le *Lamentin* et la *Rivière-Salée*, situés chacun à l'extrémité d'un canal qui porte leur nom.

Les villages sont : 1° la *Case-Pilote* ; 2° le *Carbet* ; 3° le *Prêcheur* ; 4° le *Macouba* ; 5° la *Basse-Pointe* ; 6° la *Grand'-Anse* ; 7° le *Marigot* ; 8° *Sainte-Marie* ; 9° le *Gros-Morne* ; 10° le *Robert* ; 11° le *François* ; 12° le *Vauclin* ; 13° *Sainte-Anne* ; 14° *Sainte-Luce* ; 15° la *Rivière-Pilote* ; 16° le *Diamant* ; 17° les *Anses-d'Arlets* ; 18° les *Trois-Ilets* ; 19° le *Saint-Esprit* ; 20° le *Trou-au-Chat* (1).

Forts. Le *Fort-Bourbon*, établi sur le morne Garnier, domine tous les points voisins les plus élevés. Cette fortification est composée de quatre bastions, dont l'un, nommé le *Diamant*, est taillé dans le roc.

Ce fort, qui a coûté à l'État 7 à 8 millions de livres, fut démantelé, en 1809, par les Anglais.

Le *Fort-Royal* est situé sur un terrain élevé de 15 à 18 toises au-dessus du niveau de la mer qui l'environne de tous côtés, excepté une langue de terre de 18 à 20 toises de

---

5° les magasins de la marine ; 6° l'arsenal ; 7° les prisons ; 8° les hôpitaux ; 9° les fontaines.

A la pointe *Bellevue* se trouve le bel édifice construit, en 1812, pour la résidence du gouverneur.

A l'extrémité de la ville se trouve *la Savane*, ou *place d'armes*, formant le glacis du fort Louis, et qui est entourée d'une double allée de tamarins (*tamarindus indicus*). Cet endroit offre une charmante promenade.

L'entrée du port est protégée par le fort Saint-Louis qui croise avec celui de l'îlet à Ramiers et de la Pointe-des-Nègres.

La ville de Port-Royal compte plus de 7,000 habitants. La population s'accroît dans le tems de l'hivernage où les navires se rendent pour éviter les ouragans.

Voy. Almanach général de la Martinique pour 1818.

En 1820, la ville, y compris les environs qui font partie de la paroisse, avait une population de 9,200 individus, dont 1,127 blancs, 1,642 hommes de couleur libres, et 6,431 esclaves. Voy. Statistique de la Martinique, par le marquis de Sainte-Croix, tom. II, chap. 8.

(1) Almanach de la Martinique.

large qui la joint à l'île. En 1694, cette fortification consistait en deux demi-bastions et une petite demi-lune, un chemin couvert palissadé et un glacis (1).

L'hôpital du Fort-Royal, qui a été construit aux frais de la couronne, fut achevé en 1722.

La petite île à Ramier, fortifiée par la nature et par une batterie, peut contenir un détachement. Elle est située sur le flanc gauche de la rade du Fort-Royal, en sortant.

Ports. Les principaux ports sont : 1° Fort-Royal; 2° Saint-Pierre; 3° la Trinité. Ces ports sont d'un accès et d'une sortie toujours libres. On y peut charger, tous les ans, plus de 100 navires.

Une ordonnance du 28 mai 1789 oblige les navires en rade de St-Pierre d'hiverner dans le bassin du Fort-Royal, depuis le 18 juillet jusqu'au 18 octobre suivant (2), afin d'être à l'abri des ouragans.

Culte. Établissements religieux. En 1664, le nombre des colons qui professaient la religion réformée dans l'île étant considérable, les administrateurs prirent beaucoup dep eines et de soins pour leur défendre l'exercice de leur religion, et il y eut nombre d'arrêts à ce sujet, depuis 1664 jusqu'en 1689 (3).

1666. M. de la Barre, en vertu de la procuration des directeurs des Indes-Occidentales, du 26 février, ayant examiné la demande des habitants de la Martinique, leur accorda la permission (le 18 octobre) de faire venir de France le nombre de prêtres nécessaires pour desservir les églises, à bord des vaisseaux de la compagnie. Il destina 6,000 livres de sucre, par an, pour leur entretien (4).

1684. Les juifs sont expulsés par un arrêt du Conseil.

1686, février. Établissement des *religieux de la Charité* dans l'hôpital du Fort Saint-Pierre, avec permission d'y

---

(1) Nouveau voyage aux îles, etc., par le père Labat, tom. I, ch. 8, où se trouve la description de la ville et de la forteresse, avec leurs plans.

Par un arrêté consulaire du 8 floréal an 10 (18 avril 1802), le fort Royal prit le nom de *fort de France*, et le fort Bourbon celui de *fort Desaix*.

(2) Code de la Martinique, tom. III, n. 760.

(3) Annales de la Martinique, p. 177-9.

(4) Du Tertre, tom. IV, traite 2, ch. 1.

vivre selon leurs constitution et règlement. Ils s'établirent à l'hôpital du Fort-Royal au mois de juillet 1722 (1).

1688. Lors de la révocation de l'Édit de Nantes, il fut ordonné de confisquer les biens des religionnaires.

1694. A cette époque, toutes les paroisses étaient desservies par les jésuites ou *pères noirs.* Les capucins et les jacobins ou *pères prêcheurs* étaient appelés *pères blancs* par les habitants de l'île.

1722, 5 mars. Lettres-patentes du roi qui confirment les *frères prêcheurs* dans leurs établissements.

1746, 15 juin. Arrêt du Conseil d'état, rendu à Versailles, pour l'établissement des religieuses ursulines au couvent de Sainte-Ursule.

1649. Les *jésuites* arrivent à la Martinique en qualité de missionnaires. Selon Du Tertre, les *capucins*, les *jacobins* et les *carmes* y ont travaillé sans cesse depuis l'année 1626 (2).

En 1658, les *dominicains* sont reconnus à la Cabesterre. Le 25 juillet, *Pierre Fontaine*, préfet apostolique, arrive à la Martinique, envoyé par le pape Alexandre VII, après avoir travaillé onze ans sans relâche à la conversion des Indiens.

Il est à remarquer, dit le père Du Tertre, que dans le premier bref, adressé par le pape Urbain VIII au *R. P. Pélican*, le roi des Français est traité comme protecteur des religieux français missionnaires (*Protectis à christianissimo rege Galliæ*, etc.) Mais dans le bref adressé au R. P. *Fontaine* le roi est reconnu comme souverain des conquêtes et des colonies faites et établies par ses sujets dans l'Amérique. Cet auteur ajoute que les sentiments de la congrégation *de propagandâ fide* sont conformes à ceux du pape (4).

1658. Le commerce de l'île est interdit aux juifs, quoique

(1) Nouveau voyage, par le P. Labat, tom. I, ch. 10, contenant l'état des paroisses de l'île.

Code de la Martinique, tom. I, n. 18 et 174.

(2) Hist. gén. des Antilles, III, Traité 4, ch. 2. Chaulmer, auteur du livre intitulé *Suite du Nouveau-Monde chrétien*, ou de l'Histoire des Missions, dit Du Tertre, parle comme si les jésuites en avaient été les seuls apôtres et les seuls missionnaires.

(4) Hist. gén. des Antilles, tom. I, ch. 22, § 4.

plusieurs individus de cette nation fussent venus dans l'île avec les premiers Français qui y abordèrent (1).

1759. Les prêtres refusent l'invitation du Conseil souverain de chanter le *Te Deum*, ou messe votée en 1677, et qu'ils avaient négligé de célébrer pendant 40 ou 50 ans.

En 1762, après l'occupation de la Martinique par les Anglais, des ordres furent donnés, par le général en chef, aux missionnaires, pour que, le dimanche, à certaines heures, ses troupes pussent se livrer à l'exercice de leur culte, ce qui donna lieu à la discussion de cette question importante, savoir : s'il est permis à des catholiques de livrer leur église aux schismatiques, ou de consentir que les deux communions y célèbrent, tour à tour, le service divin suivant leur croyance et leur rit (2)?

1763, 18 octobre. Dissolution de l'*ordre des jésuites*.

Le 2 janvier de l'année suivante, leurs biens furent vendus.

Une ordonnance, du 29 août, exige que les préfets apostoliques, pour les colonies, soient ecclésiastiques séculiers ou réguliers, nés Français, et domiciliés dans les États du roi (3).

1777, 7 mars. Mémoire du roi, pour servir d'instruction au marquis de Bouillé, et où il est dit que sa majesté veut bien permettre que les religionnaires qui sont établis à la Martinique ne soient point inquiétés pour leur croyance, pourvu qu'ils s'abstiennent de tout exercice de leur religion (4).

1778, 1er avril. Lettres du roi qui permettent aux dames religieuses dominicaines de l'hôpital des femmes, d'acquérir et posséder des biens immeubles jusqu'à la concurrence de 200,000 livres.

---

(1) Annales de la Martinique, p. 243.

(2) Relation de ce qui s'est passé au fort Saint-Pierre de la Martinique.

(3) Annales de la Martinique.

(4) Code de la Martinique, t. II, nº 517.

Un autre édit du roi, du mois de novembre de l'année 1788, permet à ceux qui professent une autre religion que la catholique, de jouir de tous leurs biens et droits, sans être troublés ou inquiétés.

1802. Loi du 13 messidor an 10 (2 juillet), d'après laquelle le culte catholique sera exercé sous la direction d'un ou deux préfets apostoliques, nommés par le premier consul, et qui recevront du pape leur mission épiscopale, et de l'archevêque de Paris leur mission ordinaire (1).

Par une autre loi, du 6 nivôse (27 décembre), sont déclarés nationaux et propriétés de la république tous les biens qui appartenaient aux ex-religieux de l'ordre de Saint-Dominique, aux pères de la Charité, au collége de Saint-Victor, à la cure de Sainte-Luce, aux ex-religieuses dominicaines et ursulines, et aux dames de la Providence. Les revenus, provenant de ces biens, seront employés aux dépenses du culte, aux salaires de ses ministres, à la subsistance et à l'entretien des ci-devant religieux et religieuses des divers ordres, à la nourriture, à l'entretien et à l'éducation des orphelins et des enfants trouvés des deux sexes, et au rétablissement du collége de Saint-Victor (2).

1803, 24 septembre. Une loi accorda aux dames ex-religieuses, ursulines et dominicaines et de la Providence la jouissance d'une partie de leurs biens jusqu'à la paix, avec leur traitement annuel (3).

1804, 6 février. Aliénation de toutes les maisons des ex-dominicains et des ex-religieux de la Charité (4).

1805, 6 août. Arrêté pour réunir les deux préfectures apostoliques en une seule, dont le siége sera dans les bâtiments de la ci-devant mission des capucins (5).

1764, 30 avril. Ordonnance du roi concernant l'exercice de la *chirurgie*, dans les différents colléges français de l'Amérique.

10 septembre. Arrêt du Conseil supérieur, concernant l'établissement de l'*école des filles de la Providence* du Fort-Royal (6).

Éducation. 1765, le 9 mai. Autorisé, par un arrêt de cette date, le père *Charles François*, capucin, fit établir, au Fort-Royal, un collége, sous le nom de *Saint-Victor*, au

(1) Code de la Martinique, tom. IV, n° 927.
(2) *Idem*, n° 961.
(3) *Idem*, n° 1021.
(4) *Idem*, n° 1037.
(5) *Idem*, t. V, n° 1114.
(6) Code de la Martinique, tom. II, n°s 293 et 303, 409 et 410.

moyen d'une cotisation volontaire entre les notables de la colonie (1).

Ce père philantrope établit aussi la *Maison de la Providence* pour l'éducation des jeunes personnes de la colonie. Ces deux établissements n'existent plus.

Clergé. Le *clergé* de la Martinique consiste, 1.° en *un préfet apostolique, un vice-préfet, onze curés* et *vicaires*, qui sont chargés de la conduite spirituelle des paroisses des villes de Fort-Royal et Saint-Pierre ; 2° en dix-sept prêtres pour autant de paroisses de la campagne.

Le *collége* de la Martinique fut établi, en 1768, en vertu des lettres-patentes du roi, à l'exclusion de toute autre maison d'éducation. Il fut rétabli, en 1815, avec les mêmes prérogatives, sous le titre de *Collége royal de la Martinique.* L'éducation est la même que dans les colléges de France. Les pensionnaires paient 2,700 livres, argent des colonies, pour logement, nourriture et instruction. Les maîtres d'agrément, le blanchissage, papier, etc., se paient séparément Les demi-pensionnaires paient 1,800 livres ; les externes, 900.

La maison royale d'éducation des jeunes demoiselles de la colonie fut établie à Saint-Pierre, par ordonnance du gouvernement du 20 mars 1816. Le local est compris dans l'enceinte de la maison des dames religieuses dominicaines. On y enseigne la lecture, l'écriture, l'arithmétique, la grammaire, la géographie et l'histoire. Le prix de la pension est de 2,200 livres coloniales. Les pensionnaires sont reçues depuis l'âge de 7 ans révolus jusqu'à celui de 13 (2).

Bibliothèque. 1806, 25 septembre. Premier établissement d'une bibliothèque de préfecture coloniale (3).

Administration politique et *judiciaire.* — *Conseil supérieur de la Martinique.* Ce Conseil, établi le 1.er août 1645, était premièrement composé des chefs militaires de la colonie et des principaux habitants (4) ; d'après des lettres-patentes du 11 octobre 1664, les membres étaient choisis par les directeurs-généraux de la compagnie des Indes-Occidentales. Le

---

(1) Voy. arrêt du Conseil souverain, concernant l'école de Saint-Victor. Code de la Martinique, tom. II, n° 385.

(2) Almanach de la Martinique.

(3) Code de la Martinique, t. V, n° 1178.

(4) Lois et constitutions des colonies françaises, etc., par M. de Saint-Méry, vol. I, 69.

1er avril 1679, *confirmation* de ce Conseil, composé du gouverneur et lieutenant-général, du gouverneur particulier et lieutenant, de l'intendant de justice, police et finance, et de six conseillers choisis par le roi, sur une liste de notables habitants. Ce Conseil s'assemblait six fois par an : il jugeait, en dernier ressort, toutes les causes qui y étaient portées directement, ainsi que les appels des sentences du juge royal et de ses lieutenants. Par une déclaration du roi du 11 juin 1680, il fut ordonné que les jugements ne pourront être rendus dans le Conseil souverain que par cinq juges au moins. D'après une ordonnance du mois d'août 1742, quatre assesseurs qui ont fait leur droit en France, doivent être attachés à ce Conseil. Par un édit du mois de février 1768, le roi accorda aux membres des titres de noblesse au second degré, comme une récompense de grands services (1).

1717, 12 janvier. *Sièges d'amirauté. Règlement* pour en établir dans tous les ports des îles françaises, pour la connaissance des affaires maritimes. Ces Cours étaient composées d'un lieutenant, d'un procureur du roi, d'un greffier et d'un ou deux huissiers (2).

1768, 20 septembre. *Ordonnance du roi* portant réunion des gouvernements des îles du vent, sous la dénomination de *gouvernement général des îles du Vent* d'Amérique, avec liberté de commercer de l'une à l'autre (3).

1776. D'après la demande réitérée des habitants de la Guadeloupe, le gouvernement de cette île fut encore séparé de la Martinique.

1781, le 7 mai. L'administration de la Grenade fut réunie à celle de la Martinique, et les officiers de la première furent astreints à rendre leurs comptes à ceux de l'autre.

1802. Par une constitution établie le 26 mai 1802, la Martinique était régie par trois magistrats, savoir : un *capitaine-général*, un *préfet colonial* et *un grand-juge*.

La Cour souveraine prit alors la dénomination de *Cour d'appel*. Les *Cours inférieures* devinrent *tribunaux* de *première instance*.

D'après l'article 73 de la *charte constitutionnelle* du

---

(1) Code de la Martinique, t. I, nos 2, 8, 9, 161 ; tom. II, 387. Lois et constitutions des colonies françoises, tom. I, p. 100-114.

(2) Code de la Martinique, tom. I, n° 45.

(3) *Idem*, t. II, n° 411.

4 juin 1814, les colonies sont régies par des lois et des règlements particuliers.

1805, 7 novembre. Par un arrêté colonial, le *Code civil* ou *Code Napoléon* fut adopté par les tribunaux de la Martinique, avec les distinctions qui constituent le régime colonial (1).

1817. Le roi envoie M. le comte *Donzelot* comme gouverneur et administrateur civil et militaire de la Martinique, avec de nouvelles instructions qui ont amené des réformes dans l'administration. L'ordonnance, à cet effet, datée du 13 août 1817, accorde au gouverneur le traitement annuel de 80,000 fr. et 12,000 f. pour frais de bureaux, outre la somme de 36.000 fr. payés, avant son départ, pour frais de déplacement et de premier établissement.

Par une autre ordonnance de la même date, le *commandant militaire* a un traitement de 20,000 fr. et la somme de 6,000 fr. payée avant son départ pour frais de déplacement. Les appointements du *trésorier* de la colonie sont fixés à environ 20,000 fr.

Les pouvoirs du gouverneur-général des îles du Vent et de l'intendant de la Martinique sont réunis entre les mains du gouverneur et administrateur pour le roi.

Arrêt du 10 septembre, du maréchal de France, ministre secrétaire d'état de la marine et des colonies, concernant l'administration de la Martinique par les administrateurs civils et les militaires.

1817. *Ordonnance* du 2 octobre d'après laquelle le ministre de la marine fixe la direction et les attributions de *l'administration de l'intérieur et des douanes.*

1818, 20 juin. Une *ordonnance* du gouverneur, administrateur pour le roi, fixe de nouveau les attributions de la direction des douanes.

1819 *Ordonnance* du roi (15 articles) du 22 novembre, concernant la formation d'un *comité consultatif*, aux colonies, lequel remplit les fonctions du Conseil des départements.

Ce comité, composé de neuf membres, se réunit une fois par an, sur la convocation du chef de la colonie. La session n'excéde pas 15 jours.

1819. *Ordonnance* du roi du 22 novembre, pour l'envoi d'un *commissaire de justice* à la Martinique, chargé d'agir de concert avec le gouverneur et administrateur, et de réunir

(1) Code de la Martinique, vol. V, n° 1133.

auprès de lui, dans ses conférences, les magistrats et les autres fonctionnaires, les jurisconsultes, les négociants, les habitants dont les lumières et l'expérience lui paraîtront pouvoir être le plus utilement consultées sur chaque matière. Son séjour devait être d'une année; et il reçut, outre les frais de voyage, une indemnité pécuniaire de 36,000 fr.

1819. *Ordonnance* du 22 novembre, d'après laquelle les *Conseils supérieurs* prennent la dénomination de *Cours royales*, et les sénéchaussées, amirautés et juridictions royales, celle de *tribunaux de première instance*.

1833, 24 avril. *Loi concernant le régime législatif des colonies*.

Dans les colonies de la Martinique et de la Guadeloupe, le Conseil général est remplacé par un Conseil colonial, composé de 30 membres pour chaque, élu pour cinq ans, par les colléges électoraux. Tout électeur, âgé de trente ans accomplis, payant, en contributions directes, 600 fr., ou justifiant qu'il possède dans la colonie des propriétés mobilières ou immobilières d'une valeur de 60,000 fr., est admis comme candidat

Un électeur doit être né dans la colonie, âgé de 25 ans accomplis, ou domicilié depuis deux ans, jouissant des droits civils et politiques, payant en contributions directes 300 fr., ou justifiant qu'il possède, dans la colonie, des propriétés mobilières ou immobilières d'une valeur de 30,000 francs (1).

Ordonnance du roi du 22 août 1833, portant modification de l'ordonnance royale du 9 février 1827, sur le gouvernement de la Martinique et de la Guadeloupe.

Le gouverneur est le dépositaire de l'autorité royale dans la colonie. Ses pouvoirs sont réglés par les lois et les ordonnances. Il commande les milices, arrête chaque année le projet de budget des recettes et des dépenses, les projets des travaux du service intérieur, et de celui à la charge de la métropole, etc. (2).

La *Cour royale* de la Martinique est composée d'un président, de huit conseillers et de quatre auditeurs ayant voix délibérative.

(1) Annales maritimes et col., 1833, n° 36.

(2) Annales maritimes pour 1836, n° 136.

Cette ordonnance, en 90 pages, renferme tout ce qui concerne le gouvernement de la Martinique et de la Guadeloupe.

Le *procureur-général* a un traitement d'environ 12,000 fr. pris sur le produit des sentences. Celui des présidents des tribunaux de première instance est de 25 à 30,000 fr.

Le *Conseil supérieur* se compose de 12 membres titulaires, deux conseillers assesseurs, deux du banc du roi, deux greffiers et un député de la colonie près de S. M. Les avocats reçus au Conseil sont au nombre de 10 (1).

La Martinique a toujours été le siége du gouvernement des Antilles françaises.

Administration militaire.— Milices; troupes. Les milices ont existé depuis la première formation de la colonie, et souvent elles ont servi comme troupes de ligne contre les attaques des Indiens, celles de l'ennemi étranger, et les révoltes des noirs esclaves.

En 1680, les milices furent divisées en compagnies, et placées sous la direction du gouverneur-général. En 1705, elles formèrent quatre régiments, commandés par quatre colonels. En 1727, on supprima les régiments pour rétablir le système des compagnies isolées. En 1761, on en forma des bataillons. L'année suivante, la milice fut supprimée; rétablie en 1763, elle fut divisée en huit bataillons. Les compagnies formées par paroisses, étaient composées des habitants et propriétaires depuis l'âge de 15 ans jusqu'à 55 ans. En même tems, on réunit en compagnies les gens de couleurs libres ou affranchis, du même âge, sous les ordres d'officiers blancs, pour poursuivre les déserteurs et les nègres *marrons*.

La force de la garde nationale consiste en 3,706 hommes d'infanterie et 316 de cavalerie; total, 4.022.

Le 1er mars 1815, le comte de Vaugiraud, gouverneur de la Martinique, publia un règlement provisoire sur les milices de cette île, en 57 articles (2).

Troupes. On a jugé nécessaire d'entretenir environ 2,000 hommes de troupes à la Martinique. Les attributions du colonel commandant militaire sont fixées par ordonnance du roi du 10 septembre 1817 (3).

---

(1) Almanach de la Martinique.

(2) Voy Statistique de la Martinique du marquis de Ste Croix. Budget de l'exercice de la marine et des colonies, 1817.

(3) On voit la composition de l'état-major-général du gouverneur, dans la Statistique du marquis de Sainte-Croix, t. I, chap. 7, où se trouve ce règlement.

Appointements de l'état-major de l'île, en 1694, et des gouverneurs et autres officiers en 1759 et 1817 :

Gouverneur-général, 60,000 liv. de sucre, à 4 livres 10 sous le quintal payé à l'île, et 10,000 écus de gratifications payés en France.

L'intendant du roi, 20,000 liv. de sucre et 500 liv. de gratification.

Juges royaux, procureur du roi, et les officiers de la justice, chacun 12,000 liv. de sucre.

Conseillers au Conseil supérieur, 12,000 liv. de sucre ou l'exemption du droit de capitation pour 12 de leurs esclaves (1)

En 1759, les appointements du gouverneur lieutenant-général des îles du Vent, étaient fixés à 150,000 liv. tournois y compris ceux de son secrétaire, frais de bureaux et sa compagnie de dix gardes. Les appointements de l'intendant étaient de 120,000 liv ; ceux des lieutenants du roi de 4,000 à 8,000 ; ceux du commissaire de la marine de 7,200, et ceux de l'aide major de 2,400 (2).

En 1817, le traitement du gouverneur de la Martinique était fixé à 80,000 fr. et 12,000 pour frais de bureaux, outre la somme de 36,000 f. pour son premier établissement.

Le traitement du commandant militaire était de 20,000 f. et 6,000 pour frais de déplacement. Celui du trésorier était environ 20,000 fr.

Agriculture. On cultiva d'abord le *tabac* (*nicotiana tabacum*, L.) et le *cotonnier* (*gossypium*, L.); ensuite le *roucouyer* (*bixa*) et *l'indigotier* (*indigofera*, L.). La culture de la *canne à sucre* (*saccharum officinale*, L.) fut introduite vers 1650 par un juif nommé *Benjamin Dacosta*. On y joignit, en 1659, celle des *cacaoyers* (*theobroma*) qui devint une ressource pour les colons qui n'avaient pas les moyens de cultiver la canne à sucre. Tous ces arbres périrent en 1727. Par les soins de M. *Declieux* (3), on commença, la même année, la culture du caféyer (*caffea*, L.) qui devint l'un des plus importants revenus des Antilles (4).

Quelques auteurs prétendent que le café fut importé de

---

(1) Nouveau voyage, par le père Labat, t. I, ch. 10.

(2) Code de la Martinique, tom. II, n° 230.

(3) Annales de la Martinique, p. 243. Voy. l'article *Saint-Domingue*, article agriculture.

(4) Leblond, ch. 6.

Surinam. M. Leblond assure, que dans l'année 1726, deux pieds de caféiers, tirés du jardin des plantes, furent portés à la Martinique par M. Declieux. On en sauva un dont les grains se multiplièrent si prodigieusement, qu'en peu d'années toutes les autres colonies se trouvèrent abondamment pourvues de cette denrée (1).

1763. Après la paix de 1763, il y avait 16 millions de pieds de caféiers, un million et demi de pieds de cacaoyers, et autant de cotonniers, avec le fameux tabac du quartier *Macouba*.

On y comptait 250 *sucreries*. Le bétail allait à 9,000 bêtes à cornes, 8,000 chevaux ou mulets, et 13,000 moutons, chèvres et porcs (2).

1783. Cette année, le *riz de la Cochinchine* et *l'arbre à pain* (*artocarpus*) y ont produit pour la première fois.

On n'a pas réussi à cultiver le *mûrier* pour nourrir les vers à soie, à cause des vents forts qui les renversent, et parce qu'on assure que ces insectes ne peuvent soutenir l'odeur forte des nègres sans mourir. Le gouvernement avait donné beaucoup d'encouragement à cette espèce de culture, qu'il prescrivit à tous les habitants par un arrêt du Conseil d'état du 21 août 1687 (3).

Règlements concernant l'agriculture. 1723, 6 décembre. Ordonnance du roi d'après laquelle chaque habitant devait planter 500 fosses de manioc par tête d'esclave, sous peine de 50 livres d'amende (4).

1736. Deux autres ordonnances prescrivent de planter 25 pieds de *bananier* par tête de nègre, et un carré de *patates* par 30 nègres.

1759, 10 décembre. Arrêt du Conseil du roi qui établit à Saint-Pierre une chambre d'agriculture et de commerce, avec faculté d'avoir un député à Paris, à la suite du Conseil. Cette chambre fut supprimée le 9 avril 1763, et il en fut créé une pour l'agriculture seulement, dont les membres

---

(1) Par un arrêté du capitaine-général et préfet colonial, du 30 pluviôse an 11 (19 février 1803), un monument devait être élevé à la mémoire de Declieux, qui le premier porta des plans du caféyer à la Martinique.

Voy. Code de la Martinique, t. IV, n° 987.

(2) Leblond, Voyage aux Antilles.

(3) Statistique de la Martinique, par le marquis de Ste-Croix, tom. I, p. 69.

(4) Code de la Martinique, t. I, n° 83.

étaient pris parmi les habitants et commerçants, procureurs et conseillers (1).

1765. Le gouvernement français fit venir une colonie allemande de fermiers, qu'il établit à ses frais au *Champ-Flore*, sur les hauteurs qui couronnent la ville de Saint-Pierre. Le but de cet établissement était de fournir des bestiaux pour la consommation de l'île, au lieu de les importer des États-Unis, ou de la côte ferme de l'Amérique. Ces colons furent enlevés par une fièvre maligne occasionnée par les miasmes des marécages.

Un arrêté consulaire du 23 ventôse (14 mars 1803), ordonna l'établissement d'une chambre d'agriculture, composée de cinq membres, chacun propriétaire d'une habitation, et ayant au moins 40 noirs attachés à la culture (2).

1819. D'après la demande du ministre de la marine, la commission d'agriculture coloniale fut invitée à indiquer les moyens d'améliorer et de multiplier le *caféyer* aux Antilles françaises. Cette commission proposa la greffe du caféyer de Moka sur des plants originaires ou naturalisés dans ces îles, et les colons furent invités à faire des expériences dans ce genre (3).

Un jardin colonial des plantes fut établi à Saint-Pierre, en 1803 (4), dans l'habitation de Corinthe, dite le *Poirier*, dépendante autrefois du couvent des dames Ursulines. Le principal but de cet étabblissement est de naturaliser les plantes des Indes-Orientales, d'en fournir au jardin de la métropole, et de cultiver des plantes médicinales pour l'usage des indigents.

Les habitants, craignant une dégénération complète du caféyer, s'adressèrent à ce sujet au gouverneur anglais, M. *Brodrick*, qui fit venir de jeunes plants de cet arbuste de la Guyane hollandaise, pour former une pépinière dans le jardin de Saint-Pierre.

Par les soins de M. *Baudin*, négociant, cet établissement s'enrichit, en 1816, de plusieurs plantes rares de l'île de Bourbon, savoir : le *litchy*, et le *longane* de la Chine, dont les fruits sont délicieux ; le *mabolo* des Philippines ; le *prunier* et *l'arbre à l'huile* de Madagascar ; le *bibacier* du Japon ; et le *bananier figue* à fruits verts.

(1) Code de la Martinique, t. II, nos 252 et 396.
(2) Code de la Martinique, t. IV, n° 996.
(3) Annales maritimes, part. II, n° 63, 1819.
(4) Almanach de la Martinique pour 1818.

Une plante, appelée par le père Labat, *thé sauvage*, croît naturellement dans plusieurs endroits de l'île. C'est un arbrisseau de 4 à 5 pieds de hauteur. Un chirurgien avait amassé une quantité considérable de ses feuilles qu'il vendit en France comme du thé de la Chine (1).

Cette plante est le *capraire biflore* (*capraria*), qui croît aussi dans l'Amérique méridionale où elle est connue sous le nom de *thé du Mexique*.

Végétaux alimentaires. Banane à fruit long (*musa paradisiaca*, L.) et court; figue banane, variété de banane connue aussi sous le nom de *bacoba*; manioc (*jatropha maniot*, L.); igname ailée (*dioscorea alata*, L.); pois d'angole (*cytise cajan*, L.); chou caraïbe (*arum esculentum*, L.); patate (*convolvulus batatas*); melons d'eau; arbre à pain (*artocarpus*).

Les principaux fruits sont : les avocats, *persæa;* ananas, *bromelia ananas*, L.; goyaves, *psidium pyriferum*, L.; sapotille, *achras*, L.; pommes de cannelle, fruit du corossolier; grenadille; pomme de liane, fruit d'une espèce de grenadille; pommes d'acajou, *murex lambis*, L.; prunes monbin, *spondias myrobalanus*, L.

En 1820, la culture ne s'étendait pas au-delà de 23,792 carrés (2), savoir :

En cannes.	12,727 carrés.
Cacao.	412
Café*.	2,956
Coton	330
Vivres	7,367
	23,792 carrés;

d'où il résulte qu'il n'y avait pas le tiers de la surface de cultivée (3).

Tableau du nombre des établissements d'industrie agricole et manufacturière existant, en 1831, dans la Martinique :

(1) Labat, Nouv. voy., t. III, p. 466-470.

(2) Le carré de la Martinique vaut 10,000 pas carrés, ou trois arpens 78 perches 28 pieds carrés, mesure de Paris.
Le carré est à l'arpent légal de Paris, comme 1,225 : 484.

(3) Statistique de la Martinique, par le marquis de Ste-Croix, t. I, ch. 5.

Sucreries 463
Caféyères 1,455
Cotonneries. 96
Plantations de végétaux alimentaires. 1,014

3,028 (1).

La récolte de cette année produisit 55,000 barriques de sucre, quoiqu'on eût souffert par suite des ravages exercés par les rats (2).

Cultures en 1834.

ESPÈCES de CULTURE.	NOMBRE d'hectares en culture.	NOMBRE d'habitations rurales.	NOMBRE d'esclaves employés aux cultures.
Cannes à sucre . . .	20,905	491	34,011
Café.	3,326	1,392	10,909
Coton	226	10	83
Cacao	811		
Girofle.	2		
Vivres.	10,984	1,431	5,756
Cultures diverses . .			1,709
	36,254	3,324	52,468

Produit des cultures. Sucre brut. . . 28,579,200 kil.
Sucre terré. 112,850
Sirops et mélasses . . . . 8,748,700 lit.
Tafia. 1,828,000
Café. . . . . 659,900 kil.
Coton 14,740
Cacao 192,100
Girofle. 5,900
Vivres. . . . . 2,591,000 (3).

On compte encore quatre fabriques de poterie et dix chaufourneries qui emploient 318 esclaves, ce qui porte le nombre total des établissements ruraux à 3,338, et celui des esclaves à 52,786.

(1) Documents statistiques publiés par le ministre du commerce, n° 18. Paris, 1835.
(2) Annales maritimes, t. XVII, 2e partie. Compte rendu par le gouverneur de la Martinique, le contre-amiral Dupotel.
(3) Annales col. et marit., n° 5, mai 1836.

Animaux domestiques. Des chevaux de l'île de *Curaçoa* (1) furent premièrement introduits par les Hollandais; le prix de chaque fut fixé, par M. de Tracy, à 1,800 livres.

Dans l'année 1700, on comptait 3,668 chevaux ou mulets et 9,217 bêtes à cornes (2).

En 1820, il y avait 6,906 mulets, et 12,083 bœufs et vaches (3).

Compte d'une habitation, fournie de 120 *nègres, en* 1696.

Pour le chirurgien et les remèdes.	500 liv.
Pour les gages du raffineur.	1,200
Pour sa nourriture, quand il n'a pas la table	350
A un commandeur blanc.	600
Pour la viande salée.	2,600
Pour la toile.	800
Pour les ferrements.	300
Pour viande salée au commandeur blanc. .	60
Pour les blanchets, alun, antimoine. . . .	200
Total.	6,610 liv.

Revenu tant en sucre blanc, brut et eau-de-vie, 44,640 liv.

Donc, soustrayant la dépense ci-dessus, que j'ai mise où elle peut aller dans plusieurs années, les unes portant les autres, on se trouvera avoir de reste la somme de 38,030 livres, sur lesquelles, le maître prenant l'entretien de la famille et de sa table, il faut qu'il fasse de grandes dépenses pour n'avoir pas de reste tous les ans dix mille écus (4).

Dépenses et revenu d'une habitation du rapport de 450,000 *livres pesant en*, 1820.

	liv. col.
Gestion, y compris les deux économes et le fermier.	20,000
Hôpital, chirurgien, médicaments et nourriture.	3,710
Impositions au curé.	560
Nourriture et outils de travail.	44,850
Vêtements des nègres.	6,806
A reporter.	75,926

(1) Nommés, dans l'île, chevaux de *corossol*, corruption du mot *curaçoa*.

(2) Raynal, His. pol., lib. XIII, 520.

(3) Statistique de la Martinique, par le marquis de Ste-Croix, t. II, p. 97.

(4) Labat, Nouveau voyage, t. III, p. 448.

Report.	75,926
Réparations des bâtiments.	13,450
Barriques à sucre.	16,200
Fret des sucres.	12,150
Perte sur les nègres de 5 pour 100.	27,000
Idem, les mulets et bestiaux	3,000
Commission, droits coloniaux.	25,195
	172,911
Remplacement des nègres.	27,000
Idem, des bestiaux	3,000
	202,911
Produit de la vente de 450 milliers de sucre brut, à 56 livres.	252,000
Idem, de 10,000 *gallons* de mélasse	15,000
	267,000
Balance présumée en faveur du planteur . .	64,188 (1)

Commerce, finances. 1664. M. de Tracy fit connaître un arrêt du Conseil, par lequel le roi interdit aux colons le commerce avec les Hollandais et les habitants de Flessingue, pendant six mois, à cause de la *peste* qui régnait à Amsterdam. Cet arrêt fut enregistré au mois de juin. Ce commerce avait valu à ces étrangers plus de 30 millions de livres, depuis l'occupation de ces îles par les Français.

Pendant les premières années de la colonie, l'impôt fut payé en *petun* ou tabac, ensuite en sucre, et plus tard on introduisit de la monnaie de la France (2).

1666. M. de la Barre, en vertu de la procuration du directeur des Indes-Occidentales, du 26 février, accorda aux habitants : 1° la permission de faire venir leurs provisions de France ou d'autres lieux de son alliance, sans payer aucun droit à la compagnie, mais seulement en acquittant le fret, dans le cas où l'on se servirait de ses vaisseaux ; 2° de laisser tout Français libre de trafiquer avec ladite île, ainsi qu'avec les étrangers qui seraient en paix avec la France (3).

1727, octobre. Édit du roi qui défend le commerce étranger, à l'exception des viandes salées d'Irlande qui seraient

(1) Statistique de la Martinique, t. II, ch. 10.
(2) Annales de la Martinique, p. 43.
(3) Du Tertre, tom. IV, traité 2, ch. 1.

introduites par des navires français. Les étrangers, même ceux naturalisés, ne pouvaient être marchands, courtiers ou agents d'affaires de commerce.

28 octobre. Permission accordée aux négociants et habitants des îles du Vent de commercer à la Trinité, à Caraque et autres lieux de la Terre-Ferme (1).

En 1736, la Martinique, devenue l'entrepôt des îles du Vent, attira le commerce du Canada, de la Louisiane, et, par contrebande, celui de la côte de Caraccas, ce qui y fit circuler environ douze millions en numéraire. Plus de 220 bâtiments français y arrivaient annuellement de la métropole ou de la côte de Guinée; 30 du Canada et 10 de la Trinité.

1763. Après la paix de 1763, qui rendit la Martinique à la France, cette île se trouva réduite à ses propres ressources, à cause de la cession du Canada et de la Louisiane, et l'occupation, par les Anglais, de la Dominique, de Saint-Vincent et de la Grenade, ainsi que par la cessation des relations commerciales avec la Guadeloupe. Les produits de l'île chargèrent 120 bâtiments de commerce, et leur vente en France donna 15 à 16 millions (2).

1784. Ordonnance du roi, du 26 octobre, pour établir une croisière aux Antilles, composée d'un vaisseau, 2 frégates et 4 corvettes, sous les ordres du général de la Martinique.

En 1788, la Martinique envoya à la métropole pour 25,640,000 fr. de denrées coloniales.

Son administration coûtait alors 12 à 13,000,000 de francs, et à la France, environ 600,000 fr.

1787. Ordonnance du 17 juin qui supprime la chambre d'agriculture et établit une *assemblée coloniale* composée des administrateurs généraux et d'un habitant agriculteur, pour chaque paroisse. Ils étaient chargés d'examiner les recettes et les dépenses de la colonie, et d'en rendre compte.

1809. Après la prise de la Martinique par les Anglais, en 1809, les sucres provenant de son sol devaient être vendus en Angleterre pour l'exportation. Le système continental existait alors, et cette denrée ne trouvant pas d'acheteurs, le prix tomba tellement, qu'il n'égalait pas celui de sa culture, à cause de la cherté des vivres et des ustensiles nécessaires.

---

(1) Code de la Martinique, tom. I, nos 13 et 114.

(2) Leblond, Voy. aux Antilles, etc., p. 105.

1816, 30 octobre. L'arrêté du 2 mai 1815, qui permettait l'exportation libre des denrées coloniales, est rapporté. L'arrêt du 30 août 1784 est remis en vigueur. Aucun navire du commerce britannique ne sera admis dans les ports et rades de la colonie, soit pour les importations, soit pour les exportations (1).

1817. Par l'ordonnance du 2 octobre, les *douanes* de la Martinique furent mises sous la direction d'un *directeur particulier*.

Par une autre ordonnance du 30 juin 1818, le gouverneur fixe les attributions de cette direction (2).

1817, 18 décembre. Lettre du ministre de la marine, portant qu'aucun navire de commerce, même national, venant de l'Inde ou de l'île de Bourbon, ne peut être admis à la Martinique, ni à la Guadeloupe (3).

1818, 19 février. Privilége exclusif accordé, pour l'importation de la glace, franche de tous droits, à M. Tudor de Boston, dans les États-Unis d'Amérique, pendant 10 ans.

1820. Ordonnance du 17 juillet 1820, qui établit, à la Martinique, deux bureaux du commerce dans les villes de Saint-Pierre et du Fort-Royal. (25 art.)

1822, 24 juin. Ordonnance du gouverneur de la Martinique, portant « que la loi du 4 septembre 1807 relative à la rectification des inscriptions hypothécaires dépourvues de l'indication de l'époque d'exigibilité, sera enregistrée à la Martinique, et y deviendra exécutoire, sauf les modifications nécessaires ».

1832, 5 février. Ordonnance du roi, qui prohibe l'importation des farines étrangères, sauf le cas d'une nécessité impérieuse et constatée, et moyennant un droit de 21 fr. 50 c. par baril de 90 kilogrammes.

1832, 9 novembre. Les farines de froment étrangères pourront être importées dans les colonies de la Martinique et de la Guadeloupe, en tout tems, à la seule condition de payer ledit droit de 21 francs 50 centimes (4).

---

(1) Annales maritimes, n° 14, première partie, 1817.
(2) Statistique de la Martinique, tom. II, p. 328.
(3) Ann. marit., première partie, p. 87. Paris, 1818.
(4) Annales maritimes, première partie off., 1832.

Valeur de la propriété publique de la Martinique en 1812.

	Liv. sterl.
Terres cultivées	3,240,000
—— non cultivées	700,000
Forts, casernes, arsenaux, artillerie, chantiers et bâtiments publics.	700,000
Esclaves.	2,970,000
Valeur des propriétés particulières.	
Bâtiments, ustensiles, etc.	1,600,000
Animaux domestiques.	600,000
Maisons, magasins, marchandises, meubles, etc. dans les villes.	1,200,000
Navires.	30,000
Or et argent en circulation	50,000
Total.	11,090,000 (1)

ou 277,250,000 fr.

Tableau des importations et des exportations de la Martinique, depuis l'année 1822 *jusqu'en* 1834.

ANNÉES.	IMPORTATIONS.	EXPORTATIONS.
1822	13,221,180 fr.	16,821,589 fr.
1823	13,627,037	16,840,615
1824	13,811,340	18,152,853
1825	17,033,340	22,418,913
1826	24,775,472	27,033,686
1827	23,391,784	25,726,196
1828	22,352,588	26,171,288
1829	21,384,606	20,474,133
1830	13,864,530	17,547,863
1831	13,554,478	13,746,762
1832	17,381,981	13,946,941 (2)
1833	12,268,273	14,176,044
1834	14,701,026	16,189,565 (3)

(1) *Colquhouns' British empire*, p. 380, table 1, n° 9.

(2) Documents statistiques sur la France, publiés par le ministre du commerce. Paris, in-4°, 1835, de l'imprimerie royale.

(3) Les denrées et marchandises étrangères y comprises, montaient à 2,644,458 fr.; et celles exportées à 1,403,772 fr. Voy. Annales maritimes, mai 1836, qui renferme un tableau désignant les denrées et les marchandises, ainsi que les quantités et les valeurs des importations et exportations.

Les contributions directes se composent des droits suivants : 1° droits coloniaux ; 2° capitation des esclaves ; 3° impositions foncières sur les maisons et loyers ; 4° les cabarets ; 5° habitants sucriers débitant au détail ; 6° colporteurs ; 7° cabrouets ; 8° canots de poste ; 9° canots gros bois et caboteurs ; 10° vente en détail du tabac ; 11° hangars publics à bois (1).

HISTOIRE. La Martinique fut ainsi nommée par Christophe Colon, parce qu'il la découvrit le jour de *Saint-Martin* dans son deuxième voyage (2). Les Indiens naturels l'appelaient *Matitina* ou *Madanina*, d'après ce que lui dirent ceux que l'amiral avait sauvés à la Guadeloupe : ils ajoutaient que cette première île n'était habitée que par des femmes guerrières, qui ne voyaient des hommes que dans un certain tems de l'année, et qui conservaient les enfants de leur sexe, et envoyaient ceux de l'autre à leurs pères (3).

1502, 13 juin. Christophe Colon arriva à la vue de la Martinique, y aborda, et resta trois jours.

1625. Cette île fut d'abord habitée par quelques Français et quelques Anglais qui s'y étaient réfugiés : ils y vécurent en paix avec les Indiens qui partagaient avec eux la cassave et des fruits qu'ils cultivaient ; mais après la descente de M. d'Enambuc à Saint-Christophe, les Indiens de cette dernière île, ainsi que ceux de la Martinique, croyant que les nouveaux habitants venaient pour s'emparer de leurs possessions, résolurent de les chasser. Les Français, avertis de leur projet, en tuèrent un grand nombre.

1635. La compagnie des îles de l'Amérique fut formée en 1626 ; et en 1635, MM. *Lottine* et *Duplessis*, que le roi avait nommés commandants de toutes les îles non habitées, abordèrent à la Martinique ; et ayant pris des renseignements concernant les habitants, ils apprirent qu'ils étaient allés à la guerre en terre ferme, avec quelques pirogues équipées aux îles de la Guadeloupe et de Saint-Vincent. Cette circonstance explique ce que disent de Laet et autres chroniqueurs, que les Espagnols en y abordant au commencement, ne trouvèrent la Martinique habitée que par des sauvagesses

(1) Statistique de la Martinique, tom. II, p. 284-5.

(2) *Coleccion de los viages*, etc., par *don Navarette*. Madrid, 1825. Voy. *Segundo viage de Colon*.

(3) Le Nouveau-Monde, etc., ch. 71. Paris, 1596.

ou amazones. Selon Oviédo, c'est une fable qui répugne à la vérité (1).

Les commandants de l'île, effrayés de la quantité prodigieuse de serpents qui s'y trouvaient, rembarquèrent leur colonie pour l'établir à la Guadeloupe.

M. d'Enambuc, gouverneur de l'île de Saint-Christophe, se voyant supplanté par M. d'Olive, dans son dessein d'habiter l'île de la Guadeloupe, et craignant qu'un autre ne lui en fit autant pour la Martinique, résolut de s'y établir. Il partit de Saint-Christophe, en juillet 1635, un mois après le départ de MM. Lottine et Duplessis, avec environ 100 Français, et les débarqua dans la baie de la Martinique, où il fit bâtir un fort sur les bords de la mer, qu'il nomma fort *Saint-Pierre*, et qu'il munit de canons au même mois de juillet. Laissant cette petite colonie sous le commandement du sieur Dupont, il retourna à Saint-Christophe. Les naturels s'opposèrent au nouvel établissement, brûlèrent les cases et les provisions; et ayant appelé à leur secours les Indiens de la Dominique, de Saint-Vincent et de la Guadeloupe, se présentèrent au nombre de 1500, sous le petit fort que les Français avaient construit, et où ils furent moissonnés par la mitraille. La perte de leurs meilleurs guerriers fit disparaitre le reste. En même tems, un renfort de 50 hommes arriva de Saint-Christophe sous les ordres de M. de *la Vallée*, et les Indiens se retirèrent après avoir mis le feu à leurs cases : ayant appris l'arrivée d'autres troupes, ils revinrent pour faire la paix.

1638. Dupont s'étant mis dans une barque pour porter cette heureuse nouvelle à M. d'Enambuc, fut jeté par un coup de vent vers la côte d'Hispaniola, et pris par les Espagnols, il fut mis en prison où il resta trois ans. Le gouverneur tombant malade et croyant que Dupont avait péri en mer, donna le commandement de l'île à son neveu, M. Du Parquet, qui fut confirmé par la compagnie à laquelle le roi avait accordé toutes les îles : elle lui envoya une commission de lieutenant-général pour trois ans. Il fut reçu en qualité de gouverneur particulier de la Martinique, à la tête des corps des milices militaires, le 2 décembre 1638. La compagnie lui donna ensuite la commission du *Sénéchal* (2) et assigna

(1) Oviédo, Hist. nat., lib. II, cap. 8.

(2) Du Parquet devint ensuite propriétaire des îles de la Martinique, de Grenade, des Grenadins et de Sainte-Alousie; et à son

pour cette charge 30 liv. de *petun*, ou de tabac par habitant.

1639. La compagnie de la Martinique y établit un juge qui fesait partie de l'administration du gouverneur.

1640. En demandant au roi la concession des îles de l'Amérique, cette compagnie s'était imposé l'obligation de les fournir de missionnaires : en conséquence, il fut envoyé de France plusieurs religieux de la compagnie de Jésus, à qui on donna une habitation près de Saint-Pierre. Leur établissement fut autorisé par des lettres-patentes du mois de juillet 1650.

1640. Commission donnée, le 20 janvier, par le général de Poincy, de l'île de Saint-Christophe, à M. du Parquet de combattre les sauvages s'ils venaient à l'attaquer.

1642. Édit du mois de mars d'après lequel le roi confirme en faveur des seigneurs de la compagnie, celui du 12 février 1635, leur accordant : 1° la permission d'étendre leur établissement jusqu'au 30me dégré, au lieu du vingtième; 2° défense à tous marchands français d'aller commercer aux îles, sans leur congé, pendant vingt années; 3° une exemption du droit d'entrée pour toute sorte de marchandise provenant desdites îles ; 4° l'évocation au grand Conseil du roi de toute contestation que pourrait avoir la compagnie (1).

1646, 26 juin. Révolte d'une partie des habitants à l'instigation du capitaine *Boutain*. Cet officier, natif de La Rochelle, arriva dans la rade à bord d'un navire marchand, et en l'absence de M. du Parquet, prisonnier à Saint-Christophe, il fit circuler un manifeste séditieux qui tendait à soustraire les habitants à l'autorité des seigneurs de la compagnie, et à empêcher la réception de M. de Thuisy en sa qualité de lieutenant-gouverneur des îles. Les droits de la compagnie furent représentés comme un joug insupportable, et de Thuisy comme un agent odieux qui était venu établir le vingtième pour le droit de lots et de ventes, un droit de trois pour 100 sur les marchandises françaises et de huit sur celles étrangères.

---

retour en France, en 1647, il fut appelé le *général*, nom qui est resté depuis à tous ceux qui ont commandé en chef dans les îles. Voy. Annales de la Martinique, p. 7.

(1) Du Tertre, part. 1, chap. 8, où se trouve cet édit.

A la suite d'un exercice militaire, plusieurs habitants déclarèrent à M. de la *Pierrière*, commandant, qu'ils étaient décidés à ne plus payer de droits à la compagnie. En même tems, deux habitants de la Guadeloupe, étant débarqués, firent courir le bruit qu'ils étaient envoyés par de Poincy, et que les habitants de la Guadeloupe avaient pris les armes, déclarant qu'ils ne voulaient plus acquitter de droits. Ces nouvelles excitèrent un soulèvement universel (le 7 juillet). Le général *Beaufort*, qui avait été gantier du palais, et dont la femme était connue sous le nom de la *belle gantière*, devint le chef des mutins qui attaquèrent, à la fois, les magasins de la compagnie et ceux des marchands, et les pillèrent. Le 9, ils détruisirent la case du seigneur et brûlèrent la maison de M. l'Espérance. Ensuite ils établirent des juges et des conseillers pour gouverner l'île.

De la Pierrière n'osant pas se déclarer contre cette révolte, *le Fort*, ami de M. du Parquet, proposa à sa femme de tuer tous les principaux chefs de la révolte, et même le commandant s'il ne se déclarait ouvertement contre l'insurrection. Cette dame ayant approuvé cette résolution, le Fort choisit 17 hommes de ses plus affidés pour l'aider dans son projet, qu'il communiqua (le 5 août) au commandant, lequel s'engagea à le soutenir.

Le lendemain, Beaufort arriva aux magasins du fort Saint-Pierre, avec 20 hommes tous armés d'un mousqueton et de quatre pistolets à leur ceinture, et demanda au commandant s'il voulait signer vingt articles de la part des très-humbles et très-obéissants sujets et vassaux du roi très-chrétien, Louis XIV, suivant la déclaration des députés et des habitants des quatre quartiers de l'île. Le commandant répondit, qu'il fallait voir ces articles; et les ayant lus, il fit des difficultés, mais finit par les approuver. Après cette entrevue, il se rendit sur la place où se trouvaient le Fort et ses compagnons, et fit venir du vin pour boire à la santé du roi. En ayant pris un verre, il leva son mousqueton, comme pour tirer en l'air, et tua Beaufort : les autres ayant choisi chacun son homme, déchargèrent leurs armes et tuèrent 13 insurgés. On poursuivit les autres qui eurent le même sort. Ensuite le commandant exerça des vengeances en tuant quatre ou cinq personnes qu'il trouva en son chemin et qui s'étaient retirées de la révolte.

Le lendemain (7 août), il envoya *Mathieu-Michel* à la Guadeloupe pour rendre compte de cette affaire et prier

d'envoyer un acte d'absolution générale (signé le 25 août) (1). Cette déclaration lui fut remise par de *Boisfaye*, son capitaine des gardes.

1646, 2 septembre. Les officiers et les soldats prêtèrent serment de ne connaître que M. de Thuisy en qualité de gouverneur pour toutes les îles de l'Amérique, et spécialement pour celle de la Martinique, et d'obéir à ses ordres (2).

1650, 27 septembre. M. du Parquet, de retour en France, acheta la propriété et la seigneurie de la Martinique, Sainte-Alousie, la Grenade et les Grenadins pour la somme de 60,000 liv., et le roi lui accorda des lettres-patentes à cet effet, et le titre de lieutenant-général de ces îles en récompense de ses services pendant 15 ans (3).

1651. La compagnie des îles ne subsista que jusqu'en 1651, époque où elle vendit ses droits aux chevaliers de Malte et à différents particuliers.

1654. Au commencement de l'année, un navire hollandais de 400 tonneaux arriva à la Martinique venant du Brésil, avec beaucoup de Hollandais qui en avaient été expulsés par les Portugais. Ils débarquèrent et prièrent M. du Parquet de leur accorder la permission d'habiter l'île aux mêmes conditions que les Français. Il était tout disposé à accéder à leur demande, mais les pères jésuites réussirent à lui persuader que c'était contraire aux intentions du roi d'accueillir des juifs et autres hérétiques (4).

1654-5. Un Français étant ivre eut une querelle avec un Indien, et voulut le tuer, mais son pistolet manqua. Ce dernier revint avec plusieurs autres Indiens pour assommer le Français dans son lit. La guerre commença ainsi, et on assassina le père *Aubergeon*, pendant qu'il célébrait la messe, et deux jeunes garçons.

M. du Parquet fit équiper une petite flotte composée d'un navire et de plusieurs barques, sur laquelle il mit 150 des plus braves hommes de l'île, et en donna le commandement à M. *de la Pierrière*, son lieutenant, avec ordre de se rendre à Saint-Vincent, et d'y faire main-basse sur tous les naturels, sans rien épargner, même les petits

(1) Du Tertre dit le 22, mais c'est une faute d'impression.
(2) Du Tertre, part. 1, chap. 7, § 9.
(3) Du Tertre, tom. I, 16.
(4) Du Tertre, tom. 1, chap. 17, § 1.

enfants. A son arrivée dans l'île, la Pierrière trouva les guerriers retranchés derrière des canots et des pirogues remplis de sable. Après avoir tiré plusieurs coups de canons, sans aucun effet, il fit approcher les barques pour descendre à terre; alors les naturels se montrèrent et reçurent une décharge de mitrailles, qui en tua un grand nombre. Les Français, profitant de ce succès, pénétrèrent dans l'île et y restèrent pendant huit jours, brûlant et ravageant tous les *carbets* et tuant tous les habitants qu'ils rencontraient. Cette expédition retourna à la Martinique.

Quelque tems après, ces Indiens ayant tué cinq ou six Français, on en prit huit ou dix qui furent assommés à coups de hache, après qu'on leur eût administré les sacrements. Cette horrible exécution excita tous les Indiens de différentes îles à venger la mort de leurs compatriotes : ils revinrent au nombre de 2,000 avec quelques nègres marrons pour investir la maison de M. du Parquet qui n'avait que peu de munitions; mais de gros chiens, qu'il avait, les épouvantèrent et les tinrent en respect jusqu'à l'arrivée dans la rade de quatre grands vaisseaux hollandais.

Le commandant de la flotte fit débarquer 300 soldats qui les forcèrent à se retirer avec perte dans leurs carbets de la *capsterre*. Sans ce secours, tous les Français auraient probablement succombé, car les Indiens et les esclaves fugitifs avaient déjà brûlé une vingtaine de cases, tuant tout ce qu'ils rencontraient, hommes, femmes et enfants. Ils ouvraient le ventre des femmes grosses pour en arracher les enfants, et brisaient leur tête contre les rochers. M. du Parquet ayant acheté de la poudre et du plomb aux Hollandais, fit poursuivre les Indiens partout, et les mit hors d'état de résister. Cette guerre fut très-nuisible aux travaux et au progrès de la colonie, ce qui décida l'assemblée des habitants de toute l'île à demander au général de conclure la paix. Les Indiens se réfugièrent à la Grenade; et, l'année suivante, ils demandèrent la paix, et se soumirent aux conditions qu'on leur imposa (1).

1657. Du Parquet mourut à Saint-Pierre, le 3 janvier. Après sa mort, sa veuve, qui demanda le titre et la qualité de lieutenant-général pour son fils aîné, prit le nom de général et en remplit les fonctions. Elle présidait au Conseil de

(1) Du Tertre, t. I, chap. 17, § 2.

l'île, signait les arrêts, suivant la commission qui lui en avait été donnée par M. du Parquet, le 22 novembre 1653.

1657, 29 août. Des nègres fugitifs se présentèrent en plein midi sur le morne de *Riflet*, où ils brûlèrent quelques cases et tuèrent plusieurs individus à coups de flèches. La fuite des nègres esclaves durait depuis près de deux ans, favorisés qu'ils étaient par les Indiens qui leur donnaient retraite et leur prêtaient leurs pirogues. Ces derniers, lassés de la guerre, vinrent, le 18 octobre, auprès de M. du Parquet, pour lui offrir la paix, qu'il accepta sous condition qu'ils ne donneraient plus asile aux nègres marrons.

1658. Sédition à la Martinique, qui eut pour prétexte la grande inclination de madame du Parquet pour les Parisiens de préférence aux Normands. Au premier jour de l'an, qui était celui de la fête de cette dame, les Parisiens firent en son honneur des réjouissances et des cavalcades extraordinaires, ce qui piqua la jalousie des Normands, et fit naître des querelles et des combats. Le 22 juillet, le Conseil présenta les diverses plaintes formées par sept compagnies des habitants contre son gouvernement; et, le 6 août suivant, il fut décidé, par l'assemblée de l'île, que madame du Parquet serait dépossédée de tout pouvoir et commandement, qu'elle demeurerait non en son logis, mais au quartier de la place d'armes, avec ordre de ne parler et communiquer avec personne sans la permission de l'officier de garde. On fit des perquisitions dans ses livres et ses papiers, et on trouva celui de *Machiavel, de l'état de paix et de guerre*, qui fut brûlé en place publique par l'exécuteur de la haute justice. Le 22 du même mois, le Conseil fit la paix avec cette dame qui fut remise en liberté. Bientôt après, elle est soupçonnée d'avoir eu connaissance de quelque dessein tramé avec les Anglais de la Barbade par M. de Maubray; mais le Conseil, convaincu de son innocence, ordonna, le 21 novembre, qu'elle serait maintenue en possession de son gouvernement, et rétablie dans ses biens et ses honneurs. Tout était pacifié lorsqu'elle tomba malade d'une paralysie : elle s'embarqua pour la France, sur un navire allant à Saint-Malo; elle mourut pendant la traversée au mois d'août 1659. Une tempête s'était élevée qui dura trois jours, et quelques Portugais superstitieux croyant que le corps de cette dame en était la cause, une sédition eut lieu à bord du navire, ce qui obligea le capitaine de faire jeter le corps à la mer (1).

(1) Du Tertre, tom. I, chap. 21, § 3.

Après la mort de son mari, madame du Parquet avait envoyé en France, comme on l'a déjà dit, le père *Feuillet*, dominicain, pour obtenir du roi, pour son fils aîné, la qualité de lieutenant-général, ou le gouvernement des îles qu'avait son père, ce qui fut accordé le 15 septembre 1658, mais étant encore en minorité, *Adrien Dejel de Vaudroques*, son oncle, fut nommé commandant et garde desdites îles, le 20 juillet 1659, jusqu'à ce que M. d'Enambuc eut atteint l'âge de 20 ans (1).

1658. La paix avec les naturels ne dura pas long-tems. Après la mort du général du Parquet, les habitants français fréquentèrent la *capsterre*, ou pour la pêche, ou pour la chasse, et trois d'entre eux y furent massacrés. Les perfides cherchèrent à s'excuser en prétendant que ce meurtre avait été exécuté par ceux de Saint-Vincent ou de la Dominique. Les affaires de l'île allaient si mal que madame la générale, alors remise dans ses droits et dans son autorité, se contenta de cette excuse.

Nicolas, capitaine le plus vaillant et le plus redouté de tous les Indiens de l'île, arrive avec une bande de 17 hommes sur la place du fort, et se met à boire de l'eau-de-vie avec quelques Français. *Beau-Soleil*, chef cruel, et auteur de la sédition qui venait d'être apaisée, résolut de venger sur le premier l'injure faite aux Français : avec une troupe de 60 ou 80 hommes, il entoura celle de Nicolas, en tua 13 et fit trois prisonniers. Le chef chercha à se sauver en se jetant à l'eau, mais on le tua à coups de fusil.

Après cette affaire, les habitants se décidèrent à chasser de l'île tous les Indiens. On choisit, pour cet objet, 600 hommes dans toutes les compagnies, dont 200 furent mis dans cinq barques, commandées par M. *de Loulière*; et les 400 autres s'avancèrent par terre en deux colonnes, par la montagne Pélée et le morne des Gommiers. Les Indiens se présentèrent pour disputer le passage, mais épouvantés par la première décharge, ils s'enfuirent sur leurs pirogues, et se retirèrent à Saint-Vincent ou à la Dominique (2).

(1) Annales de la Martinique, p. 8 et 9.
Relation de l'établissement des Français depuis l'an 1635, en l'île de l'Amérique, etc., par le père Bouton, Paris, 1640.
De Rochefort, liv. I, cap. 1.
Journal des îles d'Amérique, etc., p. 147-153.

(2) Du Tertre, tom. I, chap. 21, § 3.
L'auteur des Annales de la Martinique dit (p. 21-25), que les

1660. Paix générale dans toutes les îles, réunion et ligue offensives et défensives entre les nations française et anglaise.

Au mois de janvier, un traité à cet effet fut conclu entre le général de Poincy et le général des Anglais, dans lequel furent compris les habitants de la Martinique (4 mars), d'après la demande du Conseil souverain. Lesdits gouverneurs s'engagent à faire la guerre à frais communs, en cas de rupture avec les Caraïbes.

L'arrangement avec les Indiens eut lieu à Saint-Christophe, chez le gouverneur, le dernier jour de mars. Il y avait 15 chefs les plus renommés des îles de Saint-Vincent, de la Dominique et de ceux qui avaient été chassés de la Martinique. Lesdits Caraïbes s'engagèrent à garder et entretenir la paix, possédant seuls les deux îles de Saint-Vincent et la Dominique. Ce traité fut signé par *Pierre Fontaine*, préfet apostolique, etc. (1).

1660, 11 avril. Mort du chevalier de Poincy, âgé de 77 ans. Il avait commandé 21 ans dans les îles. Le commandeur de Sales lui succéda.

1664, mai. Édit du roi pour l'établissement de la compagnie des Indes-Occidentales. Il est permis aux étrangers de faire partie de cette société sur le même pied que les Français, et les uns et les autres pour telle somme qui leur plaira, mais qui ne sera pas moindre de 3,000 liv. Ceux qui y mettront de 10 à 20,000 liv. pourront assister aux assemblées générales et y avoir voix délibérative; ceux qui mettront 20,000 et au-dessus pourront être élus directeurs-généraux. Les étrangers qui avanceront cette somme seront réputés Français et regnicoles pendant le tems qu'ils seront intéressés dans ladite compagnie, et après l'expiration de vingt années, ils jouiront toujours dudit privilége, et leurs parents, quoique étrangers, pourront leur succéder (2).

1664. La compagnie, en vertu de cette ordonnance, équipa trois vaisseaux qui partirent de La Rochelle, le 14 décembre, et arrivèrent à la Martinique le premier jour de février,

---

Caraïbes vaincus se réfugièrent dans les îles voisines, pour préparer leurs moyens de vengeance et inquiéter le gouverneur de toutes les îles.

(1) Du Tertre, I, chap. 21, § 4.

(2) Du Tertre, tom. III, traité 2, chap. 1, § 2, où se trouve cet édit de 43 articles.

ayant à bord M. de Tracy. Se trouvant bien accueilli par les habitants et par le gouverneur de Clermont, il convoqua les autorités, le 19 suivant. De Tracy trouva cette île, comme toutes les autres, chargée de dettes envers les Hollandais, outre celles des habitants entre eux, ce qui avait donné lieu à beaucoup d'inimitiès et de procès. « Les juifs et les hérétiques portèrent », dit Du Tertre, « jusqu'à ce point d'insolence d'y prétendre l'exercice de leur fausse religion ; en un mot, c'était une confusion désordonnée. »

M. de Tracy fit établir un tribunal où tout individu, riche ou pauvre, habitant ou étranger, pourrait présenter requête, qui serait examinée le jour suivant et jugée le troisième.

Le 19 juin, il publia des *ordonnances* en 26 articles, pour le gouvernement de la Martinique (1).

M. de Tracy, après avoir terminé les affaires de cette île, se rendit à la Guadeloupe (le 23 juin), où il réduisit tous les impôts au niveau de la capitation ancienne, après avoir cherché à renverser le gouverneur, M. Houel, qui dit « que le bonheur des seigneurs de ces îles sera toujours en harmonie avec celui des habitants. »

1664, 26 oct. La compagnie des Indes-Occidentales règle les dépenses annuelles pour l'entretien et subsistances des gouverneurs, officiers et commis (2).

1665, 19 février. La première flotte de la compagnie royale arrive à la Martinique, et elle est mise en possession de l'île, le 19 février, par M. de Tracy, auquel M. de *Clodoré* présenta sa commission de gouverneur (3).

Le clergé, la noblesse, le Conseil souverain et le tiers-état prêtent serment de fidélité au roi et à la compagnie.

1665. *Insurrection de* 300 *ou* 400 *fugitifs noirs, sous un chef nommé Francisque Fabulé.* Ces marrons s'étaient dispersés en troupes de 25 à 30 dans les montagnes et les précipices de l'île d'où ils descendaient, dans la nuit, pour piller. Les compagnies de l'île ne pouvant pas les atteindre dans leurs repaires, le gouverneur proposa des récompenses à ceux qui les ramèneraient, s'engageant à leur pardonner s'ils servaient leurs maîtres avec plus de fidélité. Plusieurs

(1) Voy. Du Tertre, tom. III, chap. 2.

(2) Du Tertre, tom. III, traité 3, chap. 1

(3) Du Tertre, tom. III, traité 3, chap. 1, § 3.

furent capturés de cette manière, et ensuite le chef lui-même revint hardiment avec 6 ou 7 nègres pour profiter de l'ordonnance du gouverneur (1).

17 mars. M. de Tracy publia des règlements en 24 articles, pour empêcher les différends et contestations qui pourront naître entre les habitants, les étrangers et les officiers de cette île.

Une *sédition* éclata au quartier du Prêcheur, laquelle fut bientôt étouffée par l'autorité du gouverneur. Cet officier, à cause de sa sage administration, reçut l'approbation de Colbert, dans sa lettre du 7 mai 1665.

Le 6 novembre, après quelques révoltes d'une partie des habitants, le gouverneur fit construire un fort en pierre pour les contenir dans leur devoir.

Vers la fin de novembre, la compagnie prit possession de l'île de la Martinique, qu'elle avait achetée des mineurs de M. du Parquet, pour la somme de 40,000 écus (2).

1666, 2 février. *Lettre de cachet* du roi de France adressée au gouverneur de la Martinique, pour annoncer sa résolution d'assister les Hollandais dans leur guerre contre les Anglais, et d'après sa déclaration contre cette nation, du 26 du mois passé (3).

La compagnie qui avoit entrepris de faire le commerce de toutes les îles, n'en était pas capable, et les habitants se trouvaient privés de choses nécessaires à la vie; ce qui causa une nouvelle sédition, qui fut réprimée par la force. Plusieurs habitants y perdirent la vie (4).

1674. La Hollande ayant réuni ses forces à celles d'Espagne contre la France, l'amiral Ruyter parut devant le Port-Royal avec 46 vaisseaux de guerre et 3000 hommes de débarquement. Il fit une descente, le 20 juillet, avec les principaux officiers et commandants, qui furent si vigoureusement repoussés par 100 ou 120 hommes commandés par M. de *St.-Marthe*, gouverneur de l'île, que l'amiral fut contraint, après deux furieux assauts, de se rembarquer en désordre, laissant sur la place 433 morts, avec la plupart

(1) Du Tertre, tom. III, traité 3, chap. 2.

(2) Du Tertre, tom. III, chap. 1, § 3.

(3) Du Tertre, tom. IV, tit. 1, chap. 1, où se trouvent ces documents.

(4) *Idem*, tom. IV, tit. 1, chap. 3.

des officiers, sans compter les noyés et blessés, qui se montaient en tout, de leur propre aveu, à près de 1500 hommes (1).

La conduite du sieur *Cornette*, capitaine du quartier du Cul-de-Sac, dans cette affaire, lui mérita des *lettres de noblesse*, les premières qui furent accordées à la colonie. *M. Icard*, de St.-Malo, reçut le même honneur pour avoir coulé à fond sa frégate de 50 canons dans la passe du carnage du fort Royal, ponr empêcher l'entrée de l'escadre ennemie.

Parlant de cette attaque, le père Labat dit : que les troupes hollandaises avaient bu tellement de vin et d'eau-de-vie des magasins, qu'ils ne pouvaient plus se tenir sur leurs pieds, lorsque le commandant voulut les mener à l'assaut, et que plus de 900 furent tués par le feu d'un vaisseau de 44 pièces de canon et d'une flûte armée en guerre (2).

1677. M. de *Patoulet* arrive à la Martinique en qualité d'intendant de justice, de police, de finances et de marine. Une contestation qui eut lieu entre lui et le gouverneur, le comte de Blenac, concernant leurs pouvoirs respectifs, produisit une guerre civile qui dura jusqu'au rappel du premier.

1689, 7 mars. Le Conseil de la Martinique fit enregistrer la déclaration de guerre entre la France et les Provinces-Unies, et ordonna que les prises faites sous les tropiques et au-delà seraient conduites à cette île.

1690, 9 juin. Le même Conseil fit enregistrer la déclaration de guerre faite par la France contre la Hollande et l'Angleterre.

1693. *Expédition anglaise contre la Martinique.* Cette expédition, sous le commandement du chevalier *Francis Wheeler*, était composée de 8 vaisseaux de ligne, 4 frégates et 8 bâtiments de transport, ayant à bord 1500 hommes de troupes sous le colonel *Foulk*, auxquels étaient réunis deux régiments de la Barbade et 400 volontaires. L'escadre partit de la baie de Carlile, le 30 mars, et jeta l'ancre, le 1er avril, dans le cul-de-sac royal de la Martinique.

---

(1) Selon M. Poncet de Grave, il y avait 3,000 hommes de débarquement, et la perte fut de 1,200 hommes. D'après les Annales de la Martinique (p. 163), Ruyter fit descendre 5 à 6,000 hommes, et la perte de l'ennemi montait à près de 1,500.

(2) Nouv. voy., tom. I, chap. 8.

Le 12 avril, le colonel Foulk débarqua avec ses troupes, et après avoir ravagé une partie de l'île, il rembarqua ses forces. Le commodore, à la tête de 500 marins, fit une descente à la baie de Diamond et détruisit toutes les plantations dans le voisinage, pendant qu'un autre détachement, sous le colonel *Lillington*, pénétra dans l'intérieur de l'île dont il dévasta toutes les parties. En même tems, le commandant anglais reçut un renfort d'un régiment et d'un corps de troupes d'Antigua, sous les ordres du général Codrington, et avec toutes ces forces il voulut tenter la réduction de la ville de St.-Pierre, capitale de la Martinique (1).

Il l'attaqua sans succès, laissant 500 à 600 morts sur la place, plus de 300 prisonniers et une quantité d'armes, de munitions et de bagages (2).

Parlant des actions de valeur des noirs esclaves, le père Labat dit, que dans cette attaque des Anglais, les nègres les resserrèrent tellement dans leur camp du côté du quartier du Prêcheur, qu'ils n'osèrent jamais s'en écarter.

1697, le 14 octobre. *Attaque d'un corsaire anglais*. Une barque montée de 8 canons ayant à bord près de 80 hommes sous le commandement de *Georges Roche*, en mit à terre 60, la nuit du 14 au 15 octobre, au bourg Marigot, qui n'était alors composé que de 7 ou 8 maisons. Les habitants prirent les armes et les forcèrent à se retirer, laissant 7 morts et un blessé prisonnier : ils emmenèrent deux vieux nègres qu'ils avaient pris; un habitant et deux noirs furent légèrement blessés (3).

1700-1714. Le gouverneur, le marquis *d'Amblimont*, mourut au mois de mai 1700, et eut pour successeur, l'année suivante, M. le comte *d'Esnotz*, chef d'escadre des armées navales, avec le titre de gouverneur, lieutenant-général des

---

(1) *Poyers' Barbados*, chap. 5.

(2) Nouv. voy., par le père Labat, tom. II, chap. 10, Do. pag. 184.

Le commodore Wheeler devait se joindre à l'expédition projetée contre le Canada; mais avant d'arriver sur la côte de la Nouvelle-Angleterre, il avait perdu 1,800 soldats et 1,300 marins, ce qui l'empêcha de pouvoir exécuter ses instructions. Voy. *Captain Southeys' West Indies'*, year 1693.

(3) Voy. Labat, Nouv. mém., tom. IV, chap. 4, où l'auteur donne beaucoup de détails sur cette affaire.

îles françaises de l'Amérique : il fut enlevé bientôt après par la fièvre jaune, et le commandeur de *Gitaut* remplissait les fonctions de général. Après la mort de M. de *Machault*, qui avait été nommé gouverneur le 1er juillet 1702, le roi nomma pour lui succéder M. de *Phelypeaux*, ci-devant ambassadeur en Sardaigne, qui arriva le 22 décembre 1710, au Fort-Royal, où il mourut vers la fin de l'année 1713. *Duquêne*, chef d'escadre des armées navales, nommé pour le remplacer, arriva dans l'île le 7 novembre 1714.

1717, 17 mai. *Action mémorable des habitants de la Martinique.* Le marquis de la *Varenne* avait commencé son administration par un acte qui défendait la construction de nouveaux établissements de sucre. Sa conduite et celle de son intendant excitèrent des plaintes générales parmi les colons qui résolurent de les arrêter et les renvoyer en France. Pour mieux réussir, plusieurs des principaux habitants les invitèrent à dîner au quartier du Lamentin : ils se rendirent à cette invitation, et se trouvèrent aussitôt entourés de monde qui se déclarèrent leurs juges, ôtèrent leur épée, les destituèrent, et les embarquèrent sur-le-champ à bord d'un vaisseau qui attendait sous voile. Cette hardie entreprise fut si habilement exécutée que les troupes stationnées dans la ville n'en eurent aucune connaissance. Les milices de l'île restèrent sous les armes jusqu'à leur départ.

M. *du Bucq* fut nommé commandant (25 mai), par l'assemblée générale. Le 16 août de l'année suivante, le roi, d'après l'avis de ses ministres, accorda une amnistie à tous ceux des habitants qui avaient pris part à cette affaire (1). Le duc d'Orléans, alors régent, ayant appris les détails de cette affaire, donna ordre au chevalier de *Feuquières*, gouverneur de la Grenade, de se rendre à la Martinique, dont il fut ensuite nommé commandant. On commença des procédures contre du Bucq, mais ensuite le gouvernement lui accorda des lettres de grâce.

1738. Environ une centaine des magasins qui renfermaient du sucre, du café et des marchandises européennes furent consumés par le feu. Cette perte a été évaluée à 12 millions de livres.

1744. Le renouvellement de la guerre avec l'Angleterre

---

(1) Annales de la Martinique, p. 411-457.

arrêta le cours de la prospérité de l'île. Les denrées tombèrent à vil prix, et la culture fut négligée.

1759, 15 janvier. *Attaque des Anglais contre la Martinique.* Une escadre anglaise formidable, avec une armée de terre de 10,000 hommes, arriva pour faire la conquête de cette île. Les troupes furent débarquées au Fort-Royal, repoussées au premier choc, comme celles de l'expédition de 1674, et obligées de se rembarquer (1).

1759. Les gouverneurs des différents quartiers de la Martinique envoyèrent un mémoire au commandant en chef où ils se plaignaient de la conduite des négociants français, qu'ils accusaient de disposer arbitrairement de toutes les denrées qu'on y apportait, et de toutes celles des planteurs qu'on exportait de l'île. La conséquence qui en résultait, c'est que les premiers se trouvaient à un prix aussi élevé que leur avarice pouvait les porter, et les dernières étaient aussi bas que leur intérêt personnel pouvait les faire descendre. Depuis deux mois, la colonie avait été dépourvue de toute espèce de provisions. Les maîtres se voyaient hors d'état de soutenir leurs esclaves qui mouraient de faim. Plusieurs des habitants les plus aisés se trouvaient sans un grain de sel dans leur maison. On était forcé de tuer les bestiaux employés ordinairement aux moulins, afin d'en nourrir les malades et les enfants nègres. Dans cet état de misère, on avait tout à craindre d'esclaves à demi-affamés. La sûreté du pays dépendait de la citadelle de Fort-Royal.

1762, le 13 février. *Prise de la Martinique par les Anglais.* Le 5 janvier, le contre-amiral *Rodney*, avec une flotte de 18 vaisseaux de ligne, plusieurs frégates, bombardes et transports, et ayant à bord 13,965 hommes, appareilla des Barbades. Une partie de la flotte jeta l'ancre, le 8, dans la baie de Ste-Anne, et une autre dans celle de Fort-Royal. Le 16, toutes les troupes anglaises avaient opéré leur débarquement à la case des navires, à deux lieues ouest de la capitale, et après s'être successivement emparées des mornes *Turtanson, Garnier* et *Capucin;* elles investirent Fort-Royal, et se disposèrent à l'attaquer dans la soirée du 3 février. Le lendemain, le gouverneur, M. de *Lignery*, jugeant toute résistance inutile, ouvrit les portes de la citadelle, après

(1) Cette expédition prit sa revanche sur la Guadeloupe. Voy. cet article.

avoir signé une capitulation qui laissait à la garnison les honneurs de la guerre.

Des députations envoyées de différents points de l'île, témoignaient le désir d'une capitulation générale ; mais le gouverneur, M. de la Touche, se retira avec le restant de ses forces à St.-Pierre, dans l'intention de se défendre. Le 7 février, l'île des Pigeons capitula aux mêmes conditions que Fort-Royal. Ses troupes devaient être transportées à Rochefort, en France, et la milice restait prisonnière de guerre, jusqu'à ce que le sort de l'île fût décidé.

Au moment où le général *Monckton* fesait embarquer ses troupes pour aller attaquer St.-Pierre, deux commissaires envoyés par M. de la Touche, vinrent, le 13, pour traiter de la reddition complète de l'île, après cinq à six semaines de combats particuliers. Le 14, les conditions furent dressées, et le 16, les Anglais prenaient possession de Saint-Pierre, de tous les forts et batteries environnants, tandis que le gouverneur-général, le lieutenant-gouverneur et M. Rouillé et tout l'état-major fesaient voile pour la France.

Cette conquête coûta aux Anglais environ 400 hommes, tant tués que blessés (1).

Le 8 mars suivant, une escadre française commandée par le comte de *Blenac*, composée de 11 vaisseaux et 4 frégates, ayant à bord 9,000 hommes de débarquement, vint au secours de la colonie ; mais le commandant étant instruit de la prise de l'île, fit voile pour St.-Domingue. Un auteur français parlant de cette conquête, dit « que les morts furent plus funestes aux vivants que le climat ne l'avait été aux premiers. L'eau ne permettait point de faire des fosses profondes, et le mélange de particules cadavéreuses et des émanations du marais, aigries par un soleil ardent, produisit une peste qui désola la ville et qui fit périr plus de 2,000 Anglais » (2).

Le général Monckton, nomma Guillaume *Rufane* gouverneur de la Martinique. Il se présenta au Conseil, le 21 mai, et fixa l'imposition de la manière suivante : nègres des

---

(1) *West-Indies, by capt. Southey. Year* 1762.
Code de la Martinique, tom. II, contenant la capitulation entre M. Levassor de la Touche, commissaire-général aux îles du Vent, et MM. Rodney et Monckton, etc.

(2) Voyage à la Martinique, par J. B., général de brigade. Paris, 1804.

habitations, sucreries, 15 livres : autres habitations, 10 livres : les maisons, 10 p. 100 sur les loyers. Le Conseil proposa d'envoyer un député à Londres pour représenter l'île, mais le général anglais s'y refusa (1).

1763, 10 février. La Martinique est rendue à la France par le traité de Versailles.

1789 Une révolte projetée par les noirs esclaves fut découverte, et les auteurs en furent suppliciés. C'étaient un mulâtre, nommé *Ducoudrai*, et l'esclave *Etienne* qui en avaient donné connaissance au gouvernement : le premier eut pour récompense 600 fr. de pension, l'autre 400.

La révolution française commença à se faire sentir au mois de septembre. Un navire du Havre, commandé par le capitaine *Veillard*, arrive à la Martinique et apporte la nouvelle que les Français avaient arboré la cocarde tricolore. Plusieurs habitants de la ville de St-Pierre se hâtèrent d'imiter cet exemple. Le général comte de Vioménil, attaché à la royauté, exprima son mécontentement, en les invitant d'attendre la volonté du roi à cet égard. Sans écouter ses conseils, les colons s'assemblèrent et marchèrent en triomphe à l'église pour chanter le *Te Deum* et faire bénir des drapeaux aux nouvelles couleurs. Le 22 octobre, une assemblée générale de la colonie fut convoquée pour le 16 novembre suivant, ayant pour objet de nommer des représentants auprès de l'assemblée nationale (2).

Plusieurs assemblées formées à St.-Pierre et au Fort-Royal eurent des discussions très-vives avec le gouverneur, concernant les droits des administrateurs.

Des municipalités sont établies dans chaque paroisse. L'assemblée coloniale composée de toutes les classes de la société blanche, qui était de 101 membres, est réduite à 81 par décision homologuée par les administrateurs.

L'assemblée de St.-Pierre réclame une prépondérance à cause de son commerce, ce qui occasionna une scission de 16 paroisses.

L'assemblée coloniale fit deux règlements en ordonnances, pour laisser introduire dans tous les ports de l'île des mulets

(1) Statistique de la Martinique, par le marquis de Ste-Croix, tom. I, p 115.

(2) Code de la Martinique, tom. IV, n. 767, ordonnance de MM. le général comte de Vioménil et de l'intendant.

des colonies espagnoles, et permettre aux navires étrangers de commercer dans la plupart de ces ports. Les négociants de différentes villes, et particulièrement ceux de St.-Pierre, voyant leur commerce anéanti par ces arrêtés, réclamèrent contre eux, et la discussion excita la haine entre les villes et la campagne (1).

1789, le 1er décembre. L'insurrection des esclaves de la Martinique fut annoncée à l'assemblée nationale de France. M. *Courrejolles* propose la formation d'un comité colonial pour dresser un plan de constitution. M. *Blin* s'y oppose : il pense que les colonies doivent se constituer elles-mêmes. *Gouy d'Arcy* dénonce le ministre de la marine comme auteur de la ruine des colonies (2).

19 décembre. D'après l'arrêté de l'assemblée générale, on ordonne l'établissement des municipalités, la formation d'une garde de police, et de l'assemblée générale de la colonie qui sera composée de 81 membres avec voix consultative seulement (3).

26 décembre. Le Conseil souverain manifeste son vœu pour le maintien de l'ancien régime de la colonie (4).

1790. Les soldats d'artillerie n'étant pas contents de la somme que leurs chefs leur avait accordée pour l'exécution des travaux extraordinaires, se mirent en révolte, et s'adressèrent au gouverneur pour demander une plus forte rétribution : il y consentit ; les soldats donnèrent une fête, le 7 février, et arborèrent le drapeau tricolore au Fort-Royal. Les grenadiers des troupes de ligne imitèrent cet exemple et obtinrent la permission de se rendre à St.-Pierre pour fraterniser avec les troupes d'artillerie.

Une dispute survenue au spectacle entre le parterre et un officier du régiment de la Martinique, par rapport à la cocarde tricolore, occasionna une grande confusion. Neuf officiers voulaient se battre en duel contre le même nombre de bourgeois : les soldats prirent les armes et sortirent de la ville pour mieux se défendre : les habitants s'emparèrent des batteries et des poudrières : les navires qui se trouvaient

(1) Code de la Martinique, tom. IV, n. 768 et 769. Ces ordonnances sont du 19 décembre.

(2) Moniteur, année 1789, n. 102.

(3) Code de la Martinique, tom. IV, n. 769, 771-3.

(4) *Idem*, tom. IV, n. 775.

dans la rade levèrent l'ancre et prirent le large pour éviter ce mouvement. Le lendemain, les esprits furent calmés par les mesures que prit le gouverneur. Ce général revint en France, après avoir été remplacé par le vicomte de *Damas* (1).

Le 10 mars (1790), proclamation du roi sur le décret de l'assemblée nationale du 8 du même mois, concernant les colonies. D'après l'article 1er de ce décret, « chaque colonie est autorisée à faire connaître son vœu sur la constitution, la législation et l'administration qui conviennent à sa prospérité et au bonheur de ses habitants, à la charge de se conformer aux principes généraux qui attachent les colonies à la métropole ». Ce décret est accepté par le roi. Le 28 mars, l'assemblée nationale adresse des instructions à la colonie de la Martinique (2).

Le nouveau commandant M. de Damas commença son administration par la publication d'une ordonnance d'après laquelle tout homme de couleur qui porterait des armes sans autorisation serait puni de mort.

Des miliciens de toutes les Antilles françaises arrivent pour secourir la ville de St.-Pierre : les habitants des campagnes y accourent aussi en foule, et ces deux classes proposent d'attaquer les habitants de l'île du Vent, à cause de leur attachement à l'aristocratie. M. *de Cluni*, qui commandait les hommes venus au secours de la ville de St.-Pierre, les congédia sous prétexte qu'on n'avait plus besoin de leur service. Au moment du départ de ces volontaires, la jeunesse de cette ville obtint la permission du maire pour former une confédération sous le nom de *jeunesse citoyenne*. La première assemblée eut lieu, le 20 avril, au couvent des *Pénitents Blancs*. Après quelques séances turbulentes, cette association maîtrisa les autorités de la ville : elle décida même de dissoudre l'assemblée coloniale comme illégale.

1790. Le 24 avril, le ministre M. de La Luzerne communiqua à l'assemblée nationale des renseignements sur les troubles de cette île. Il est dénoncé par Gouy d'Arcy, qui donne lecture des plaintes formées contre lui par l'assemblée provinciale du nord, et qui avaient été transmises par une lettre de son président, l'archevêque *Thibault* (3).

---

(1) Moniteur, année 1790, n. 62.

(2) Code de la Martinique, tom. IV, n. 778 et 779.

(3) Moniteur, année 1790, n. 62.

Le 3 juin, jour de la fête Dieu, une querelle entre un jeune homme et un mulâtre libre, donna lieu au bruit d'une révolte de cette caste. On court aux armes, et sans attendre une explication, une fusillade s'engage, dans laquelle trois Européens périrent. Quatorze mulâtres furent pris et pendus. Cet événement retentit dans toute la colonie et aigrit l'esprit des hommes de couleur.

1790. Les habitants de la campagne étant toujours en opposition avec les assemblées tenues dans la ville de St-Pierre, le général de Damas fit marcher les troupes et les milices qu'il avait sous ses ordres au Fort-Royal pour les soumettre. Le 12 juin, cette force, commandée par M. de *Pontcoès*, et composée d'une colonne de 700 hommes de milice blanche, d'une autre de 1400 hommes de couleur et d'une troisième de troupes de ligne et d'artillerie, prit possession de la ville de St.-Pierre.

Le 16 juillet, l'assemblée coloniale ordonna, par un arrêté, la suspension de la milice des communes et de la municipalité, et mit la police sous la direction de la sénéchaussée. Le 18 août, la même assemblée publia l'abolition du droit d'aubaine, conformément au décret de l'assemblée nationale.

La ville de St.-Pierre était agitée par quatre assemblées délibérantes (1), lorsque les militaires se mirent en insurrection. Le 1er septembre, les garnisons de Fort-Bourbon et de St.-Louis se révoltent, tirent sur la ville du Fort-Royal, aidés par des volontaires de la Guadeloupe. Dirigés par deux chefs, *Coquille* et *Dugommier*, ils se mettent en marche pour attaquer les habitants. Ces derniers se trouvaient réunis aux mulâtres et campaient au gros morne, au centre de l'île, d'après les ordres de M. de Damas, qui s'y rendit avec une compagnie de grenadiers du régiment de la Martinique qui lui était restée fidèle.

Le 24 septembre, une colonne d'insurgés sous Dugommier, forte de 1500 hommes, sortie du Fort-Royal, s'étant engagée avec son artillerie dans les défilés du Lamantin, fut entièrement défaite. Un autre corps de 500 hommes, parti de St.-Pierre, sous les ordres de M. *Bacquier*, négociant, ayant connaissance de cette déroute, prit la fuite.

Les noirs esclaves, privés de vivres, s'étaient mis en insur-

(1) Celles de la jeunesse citoyenne, de la commune, de la municipalité et des marins.

rection. Une partie des habitants de la ville de St.-Pierre envoya demander des secours au général *Matthews*, commandant les forces britanniques.

Cependant l'assemblée coloniale qui siégait au Gros-Morne, ramena l'ordre en fesant la paix avec l'assemblée de la Guadeloupe, et les troupes volontaires se retirèrent.

La rade de St.-Pierre était bloquée par les frégates du roi qui s'emparèrent d'un navire français portant un million de piastres pris à Cadix pour le compte du gouvernement.

Le 4 août, le ministre M. de La Luzerne communiqua à l'assemblée nationale les détails de cette insurrection, qui furent renvoyés au comité colonial (1).

Le 10, les députés de St.-Pierre, *Arnaud* de *Corio* et *Ruste*, firent connaître une protestation des officiers municipaux contre une adresse au gouverneur de Damas (2). Ce général envoya des pièces justificatives de sa conduite et de celle des corps militaires sous ses ordres (3). Déclaration de l'assemblée générale de la Martinique, sur l'état politique de cette colonie (4). Elle ordonne le renvoi et l'embarquement de MM. *Foulon*, *Yger* et *Chalmet* (5).

M. *Blanchetierre-Bellevue*, député de la Martinique, fournit des renseignements sur les dispositions des habitants de cette île (6).

Le 16 octobre, dénonciation de l'assemblée nationale contre l'assemblée de la Martinique (7).

Détails sur les troupes de cette île (8), et sur l'insurrection de la garnison du Fort-Royal (9).

L'assemblée exprime ses vœux pour la constitution de la colonie (10).

Le 28 novembre, Barnave fit un rapport à l'assemblée

(1) Moniteur, année 1790, du 4 août, n. 216.

(2) *Idem* du 10 août, n. 222.

(3) *Idem*, du 16 août et 29 septembre, n. 228. Voy. Extrait de la délibération de l'assemblée coloniale de la Martinique, dans la séance du 20 juillet 1790, publié par le général Damas.

(4) Moniteur, année 1790, du 22 août, n. 234.

(5) *Idem* du 19 septembre, n. 262.

(6) *Idem* du 5 octobre, n. 278.

(7) *Idem* du 18 octobre, n. 291.

(8) *Idem* du 19 octobre, n. 292.

(9) *Idem* du 22 octobre, n. 298. Voy. aussi n. 321.

(10) *Idem* du 30 octobre, n. 303.

nationale sur les troubles de la Martinique, dans lequel il caractérise le gouverneur, M. de Damas, comme un chef de parti. Afin de rétablir l'ordre et la tranquillité, il recommande l'envoi de commissaires et de troupes. Ce projet est adopté dans la séance du 30, M. de *Dillon*, député de cette île, fait remarquer que la destitution de M. de Damas lui paraissait implicitement contenue dans ledit décret, et il se récrie contre. M. *Castalanet* dénonce ce gouverneur comme traître, pour avoir demandé des secours au gouverneur anglais de l'île de la Dominique (1).

MM. Dillon et Moreau de Saint-Méry firent une déclaration en faveur de M. de Damas (2).

Le 30 décembre, M. Blanchetierre-Bellevue, député de la Martinique, présente à l'assemblée nationale, des observations sur la conduite de M. de Damas et sur l'insurrection des nègres (3).

1791 Le 25 mars, Moreau de Saint-Méry communiqua à l'assemblée nationale des lettres des assemblées coloniales de la Martinique qui accusent les commissaires Ruste et de Corio d'avoir dénaturé ses instructions.

Le 29, le même membre présente l'extrait des délibérations de la même assemblée, sur la situation de l'île, et d'après sa proposition, on ordonna un prompt rapport sur les prisonniers amenés des colonies à Saint-Malo. Le 22 avril, l'assemblée nationale décréta qu'ils seraient mis seulement en arrestation, savoir, les matelots dans les quartiers, les soldats dans la citadelle, et les particuliers dans la ville.

Un autre décret, du 9 juin, renvoie ces prisonniers dans leurs départements (4).

17 avril. Par une loi de l'assemblée nationale, le décret du 6 août, concernant des droits d'aubaine et de détraction, doit être exécuté dans toutes les possessions françaises (5).

Le 16 mai, les députés de la Martinique adressèrent une lettre à l'assemblée nationale, pour l'avertir qu'ils n'y prendraient plus séance, à cause du décret concernant les hommes de couleur. Cette communication excite des ap-

(1) Moniteur, année 1790, du 1er décembre, n. 335.
(2) *Idem* du 13 décembre, n. 347.
(3) *Idem*, n. 365.
(4) Moniteur, année 1791, n. 85, 90 et 112.
(5) Code de la Martinique, tom. IV, n. 788.

plaudissements. M. Malouet cherche à justifier ses agents qui agissaient d'après leurs instructions (1).

On cherche encore à exciter la division entre les nouveaux régiments et les gens de couleur; ce qui donna lieu à deux ordonnances du général et des commissaires contre ceux qui cherchaient à troubler la tranquillité publique.

Le 25 septembre, le gouverneur passa en revue les hommes de couleur.

Le 6 octobre, l'équipage de la frégate *l'Embuscade*, qui se trouvait dans la rade du Fort-Royal, se révolte contre ses officiers, et fait voile pour la France.

1791, le 24 novembre, les deux premiers commissaires, MM. La Coste et Maguytot, croyant avoir rempli leur mission en ayant fait renaître une tranquillité apparente dans la colonie, s'embarquèrent et firent voile pour Bordeaux.

Le 1er décembre, le gouverneur fit afficher la proclamation du roi, concernant les nouvelles lois coloniales dans laquelle il considère les assemblées coloniales comme le moyen le plus sûr de rétablir et conserver la tranquillité publique. En conséquence, l'assemblée coloniale fut remise en activité.

1791. Au commencement de cette année, les navires marchands dans la rade arborèrent le pavillon tricolore. Le 24 janvier, la ville de Saint-Pierre envoya, en parlementaire, à M. de Damas pour le prier de suspendre l'assemblée coloniale du Gros-Morne.

Le 4 mars, *Arthur de Dillon* fit une motion à l'assemblée nationale, contre l'admission d'une députation de gens de couleur, déclarant, que d'après l'intention des colonies, l'assemblée ne devait point s'occuper de cette espèce d'hommes (2).

Le 12 mars, une escadre française commandée par M. *de Girardin*, amena le nouveau gouverneur, M. *de Béhague*, avec les quatre commissaires de l'assemblée nationale, MM. *La Coste, Maguytot, Mondenax* et *Linget*. A leur arrivée, le parti de Saint-Pierre était nommé les *brigands* par celui du Gros-Morne qui, en revanche, appelait l'autre les *révoltés*. Le premier portait la cocarde tricolore; le dernier, la cocarde blanche

(1) Moniteur, année 1791, du 18 mai, n. 138.
(2) *Idem* du 6 mars, n. 65.

Le nouveau gouverneur et les commissaires arrivèrent à Saint-Pierre (le 18 mars), où ils furent bien accueillis. Ils firent embarquer, pour la France, les troupes des régiments de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Sarre en empêchant toute communication entre elles et les soldats venus à bord de l'escadre. Ils expédièrent, pour leurs îles, les volontaires, rendirent à Dugommier, les honneurs militaires avant son départ pour la Guadeloupe, établirent un tribunal de conciliation, et, par une proclamation du 8 avril, ils défendirent l'attroupement des habitants et des gens de couleur. Le 12, les esclaves reçurent l'ordre de rentrer chez leurs maîtres et de déposer, dans les arsenaux, les fusils et la poudre qu'ils en avaient enlevés. Les hommes de couleur eurent la permission de porter la cocarde tricolore. On accorda un passage gratuit à tout individu qui voulait retourner en France; et on ouvrit aux étrangers, pendant l'hiver, les ports du Fort-Royal, de la Trinité et de Saint-Pierre.

1792. Le 2 juin, le général *de Béhague* ayant appris que la garnison de Saint-Pierre était prête à s'insurger, la fit désarmer et embarquer pour l'Europe. Elle fut remplacée par les mulâtres qui, en même tems, firent la police du Fort-Royal, pendant une révolte qui eut lieu parmi les troupes et les marins.

11 juin. L'assemblée coloniale ordonna un emprunt de 132,000 livres, pour le service de l'administration.

1792, le 15 septembre. Une escadre française arriva au Fort-Royal, ayant à bord le général de Rochambeau et des commissaires civils. M. de Béhague refusa de recevoir cette escadre à cause de l'effervescence qui régnait en France et à la Martinique, et elle fit voile (le 17), pour Saint-Domingue. Alors l'assemblée coloniale, s'emparant du pouvoir, déclara M. de Béhague, *généralissime des colonies françaises du Vent*, et M. *O'Connor*, ancien officier, *colonel-général* des milices de l'île.

Le 2 octobre, le bruit est répandu que le roi s'était évadé de Paris, ce qui excita du tumulte au Fort-Royal. Un vaisseau de la marine royale y arbora le pavillon blanc, et força les navires marchands de faire de même. Le 5, plusieurs habitants quittèrent la ville : le 7, les gens de couleur la parcourent, pour engager les citoyens d'adopter leur signe de ralliement. Au milieu de cette effervescence, le père

Mecaine, curé du fort, est assassiné à cause de ses opinions révolutionnaires.

1792, 15 novembre. D'après un ordre de l'assemblée coloniale, les hommes de couleur libres payant des contributions, sont admis, pour la première fois, à voter avec les blancs, pour nommer des députés à l'assemblée coloniale séante au Fort-Royal. Cette assemblée. aidée par M. de Béhague, employa tous ses moyens, conjointement avec les propriétaires de la colonie, pour conserver le pavillon des lys et empêcher la révolution, lorsqu'une escadre arriva, ayant à bord des troupes de débarquement, pour soumettre la Martinique sous les lois de la convention nationale. Un grand nombre d'habitants, craignant une réaction et frappés de terreur, se réfugièrent aux îles anglaises, particulièrement à la Dominique : et bientôt leurs biens furent taxés par une proclamation de M. de Béhague. En même tems, ce commandant ouvrait les ports de l'île au commerce étranger, moyennant 1 pour 100 en plus que le droit sur les navires nationaux.

1793. Le gouverneur et les propriétaires firent encore beaucoup d'efforts pour maintenir la colonie sous le gouvernement des Bourbons. L'assemblée coloniale avait secondé ces mesures; mais, vers le commencement de l'année 1793, elle se décida à adopter les lois de la république française. M. de Béhague fit partir les frégates, le 11 janvier, pour l'île de la Trinité. Le 13, les forts arborèrent le pavillon tricolore, et le pouvoir exécutif fut confié à cinq personnes. Le 30, la première *ordonnance* fut publiée au nom de la *république* et de la *loi*. Les hommes de couleur prirent le titre de *citoyen*.

Le 3 février, le général de *Rochambeau* arriva de Saint-Domingue pour gouverner la Martinique. Plusieurs habitants qui avaient fui de cette colonie, rentrèrent avec lui : on chanta à cette occasion l'*hymne des Marseillais*.

Ce général supprima le pouvoir exécutif, pour établir le système républicain. Ceux qui ne voulaient pas l'adopter, étaient forcés de s'expatrier; et on séquestra leurs biens au profit de l'État. Dans ce nombre, se trouvèrent beaucoup de gens de couleur (1).

(1) Statistique de la Martinique, par le marquis de Ste-Croix, vol. I, p. 187-193. Cet auteur donne connaissance des faits importants jusqu'en 1794.

1793, le 5 mars. La Convention nationale fit déclarer toutes les colonies en état de guerre, et prescrivit des mesures à prendre à ce sujet (1).

Le 12, le ministre de la marine transmet une lettre à la Convention nationale, pour annoncer que le capitaine de frégate, *Lacrosse*, était parvenu à faire rentrer, sous les lois de la république, les îles de la Martinique et de la Guadeloupe (2).

Le 15 mars, dénonciation de colons déportés de la Martinique, Saint-Domingue et la Guadeloupe, contre les commissaires civils, Santhonax et Polverel (3).

Décret de la même Convention, du 21 juin, concernant les patriotes fugitifs de Saint-Domingue, de la Martinique et de la Guadeloupe (4).

Deux colonnes sortirent pour marcher contre les aristocrates, dont l'une était commandée par le général Rochambeau, l'autre par le général Saint-Cyran : ce dernier, au retour de l'expédition, est dénoncé comme aristocrate lui-même, et fusillé par ses propres soldats (5).

1793. *Lacoste*, de retour des îles du Vent, rend compte du succès de son voyage à la Convention nationale, annonçant que les contre-révolutionnaires de la Martinique ont pris la fuite et qu'on leur a confisqué pour 200 millions de biens (6).

1793. *Attaque infructueuse des Anglais contre cette île.* Le 11 juin, une flotte anglaise, commandée par l'amiral *Gardner*, ayant à bord 1,100 soldats, sous les ordres du général *Bruce*, arriva en vue de la Martinique. Le 16, les troupes débarquèrent et furent immédiatement renforcées par un corps de 800 Français royalistes, avec lesquels elles prirent position à 5 milles de Saint-Pierre. Le 18, ces forces divisées en deux colonnes, l'une composée des Anglais, l'autre des Français, marchèrent contre les forts qui commandent la ville; mais cette attaque ne réussit point, et les Anglais se rembarquèrent.

---

(1) Moniteur, an 1er, 1793, n. 66, du 7 mars.
(2) *Idem*, n. 74, du 15 mars.
(3) *Idem*, n. 76.
(4) *Idem*, n. 175.
(5) *Idem*, n. 207, du 26 juillet.
(6) Moniteur, 1793, an II, n. 24 et 26.

1794. *Prise de la Martinique par les Anglais : capitulation*, le 22 mars. Le 6 janvier, une flotte formidable, sous les ordres de l'amiral sir *Jean Jervis*, arriva d'Angleterre à la Barbade. Cette flotte, composée de 31 bâtiments de guerre, portant 1,112 canons, et de 6 chaloupes canonnières, ayant à bord 6,085 soldats, fit voile, le 5 février, pour la Martinique, en trois divisions.

Les troupes, sous les ordres du chevalier *Charles Grey*, attaquèrent, avec succès, la batterie à la Pointe-à-Chaux, et opérèrent leur débarquement sans opposition, et trouvant le Fort-Trinité sans garnison, elles s'en emparèrent. En même tems, tous les navires qui étaient dans la rade tombèrent au pouvoir de l'amiral anglais. Le général mulâtre *Bellegarde* fut forcé d'évacuer le fort de son nom, et de faire sa retraite avec 800 hommes. Le 10, il eut une rencontre avec l'ennemi, dans laquelle il fut battu et obligé de se retirer dans le Fort-Bourbon.

Les Anglais y perdirent 8 hommes tués, et eurent 19 blessés. Du 12 au 16, les Anglais se rendirent successivement maîtres de plusieurs points fortifiés et s'y établirent, savoir : des fortifications de *Sainte-Catherine*, de plusieurs batteries situées entre la *case des navires* et Fort-Royal et les *Postes* de *Gentilly*, *La Coste* et *Larchet*.

Une autre division, qui opéra son débarquement à trois rivières, s'empara des batteries du *Cap-Soloman* et de la *Pointe-á-Burgos*, et renforcée de 200 marins, elle prit Mont-Matharine, qui commandait l'île des *Pigeons*, dont la garnison se rendit après une forte canonnade de deux heures, dans laquelle 15 hommes furent tués et 25 blessés. Cette île est un rocher escarpé qui s'élève à la hauteur de 90 pieds au-dessus du niveau de la mer. On y trouva 17 canons, 14 mortiers et une grande quantité de munitions.

L'amiral anglais profita de ces succès pour entrer dans la rade du Fort-Royal; et, le 14, le commandant en chef s'avança à *Bruneau*; de là au *Gros-Morne*, à *Montigné* et au *Morne-Bellevue* que les Français avaient abandonné. Dans la matinée du 16, la garnison française de Saint-Pierre envoya un parlementaire, pour demander trois jours, avant de se décider à capituler. Le commandant en chef répondit, qu'il n'accordait que trois heures; et marcha sur-le-champ sur la ville que les Français évacuèrent le 17. Les Anglais y firent aussitôt leur entrée, sans commettre aucun acte d'hostilité contre les habitants.

Le 18, le général Bellegarde chercha à couper la commu-

nication entre l'armée anglaise et la flotte, mais, attaqué de tous côtés, il s'était retiré, avec un détachement, sur les hauteurs de *Sourier* où il fut encore défait, et se rendit avec 300 des siens, avec promesse de ne plus servir contre l'Angleterre, si on lui permettait de se retirer dans l'Amérique du nord, ce qui lui fut accordé.

Le 20 février, les forts Bourbon et St-Louis et la ville de Fort-Royal furent étroitement bloqués; et le 22 mars, le général Rochambeau, qui y commandait, capitula. La garnison obtint les honneurs de la guerre et le passage en Europe. M. de Rochambeau préféra être conduit à Rhode-Island, dans les États-Unis; mais il fut envoyé en Angleterre comme prisonnier. D'après cette capitulation, le *Code civil* devait être conservé pendant deux ans; elle rendit à leurs maîtres les esclaves qui avaient été enrôlés dans la compagnie de l'Enclume.

Le 30 mars, le général Grey enjoint aux tribunaux de reprendre leurs fonctions : il laisse le général *Prescott* pour commander à la Martinique, et part avec l'amiral Jervis, pour attaquer Sainte-Lucie (1).

Le Conseil fut rétabli, ainsi que toutes les anciennes formes et prérogatives. Les Anglais furent accueillis par les habitants, à cause de la crainte qu'avait causée le décret relatif à la liberté des esclaves.

Le 17 avril, les drapeaux pris à la Martinique furent portés en triomphe à l'église Saint-Paul, à Londres (2).

1794, 10 et 21 mai. *Proclamation du général Prescott*, gouverneur de la Martinique, invitant les habitants de cette île à nommer des commissaires, afin d'aviser aux moyens d'acquitter la contribution de guerre qui devait être levée sur tous les propriétaires de la colonie. Cette proclamation n'ayant pas été suivie d'effet, une autre fut publiée, le 21 mai, ordonnant les dispositions à prendre, pour la mettre à exécution : faute de laquelle le commandant ordonnera une confiscation générale (3).

---

(1) Code de la Martinique, tom. IV, n. 806 et 807.

(2) On trouve beaucoup de détails concernant cette expédition, dans les ouvrages suivants :
1° *Naval Chronicle*, vol. XVII.
2° *Cokes' West-Indies*, vol. II.
3° *Captain Southeys*, *West-Indies*, vol. III.

(3) Code de la Martinique, tom. IV, n. 815.

M. le marquis de Sainte-Croix loue beaucoup l'administration des Anglais. « Les colons de la Martinique, dit-il, pourraient assurément s'avouer ingrats, s'ils oubliaient les bienfaits qu'ils ont reçus par l'occupation des armes britanniques, sans changer aucunes de leurs institutions (1). »

1795, 20 juillet, le commandant anglais, R. S. *Milnes*, ouvre aux étrangers les ports de l'île. Le 18 octobre, dépêche du duc Portland au général Keppel, pour annoncer que les forces anglaises sont justiciables des lois existantes à la Martinique, pendant le tems qu'elles tiennent garnison en cette île.

Le 2 octobre 1801, le roi d'Angleterre déclara, par une proclamation, la cessation des hostilités; et, le 18 brumaire (9 novembre) suivant, les Conseils de la république française annoncèrent à la nation la paix générale (2).

1802, 25 mars. La Martinique est rendue à la France, par le traité d'Amiens. Vers la fin de septembre, l'escadre, qui en devait prendre possession, mouilla dans la baie du Fort-Royal, ayant à bord le nouveau gouverneur, l'amiral *Villaret Joyeuse*.

D'après une loi consulaire du 6 prairial an X (26 mai), la Martinique sera régie par trois magistrats, savoir: un capitaine-général, un préfet colonial et un grand-juge. Par la loi du 10 prairial an X (30 mai), le régime des colonies est soumis, pendant dix ans, aux règlements qui seront faits par le gouvernement (3).

4 juillet 1803. La guerre qui venait d'éclater entre la France et l'Angleterre, donna lieu à l'ouverture des ports de la colonie aux neutres, afin de faciliter un écoulement à ses produits et d'assurer sa subsistance. Le 8 du même mois, le capitaine-général déclare la colonie en état de siége (4).

1804, 19 juillet. M. du Buc est reconnu par l'empereur, en qualité de député de la Martinique (5).

1809, 24 février. *Prise de la Martinique par une expédition anglaise.* Cette expédition préparée à la Barbade était

(1) Statistique de la Martinique, tom. I, chap. 6.

(2) Code de la Martinique, tom. IV, n. 837, 886, 914, 915 et 917.

(3) Code de la Martinique, tom. IV, n. 921, 922.

(4) *Idem*, n. 1014 et 1019.

(5) *Idem*, n. 1056.

composée de 6 vaisseaux de ligne, 7 frégates et 13 goëlettes sous le commandement de l'amiral *Cochrane*, ayant à bord 4,500 hommes d'infanterie, avec de la cavalerie et de l'artillerie en proportion sous les ordres du lieutenant-général *Georges Becwith*.

Les premières troupes débarquèrent en deux divisions, l'une à Baie-Robert, et l'autre à Sainte-Luce. Le 1er février, elles s'avancèrent vers le Fort-Bourbon, et après trois attaques inutiles, prirent possesion des hauteurs de Surerey qui le dominent. Le lendemain, la division du major-général *Maitland*, qui avait débarqué à Sainte-Luce, opéra sa jonction avec le précédent corps d'armée.

Le général en chef fit publier une proclamation portant que toute personne blanche prise les armes à la main serait traitée comme prisonnière de guerre ; que tout individu de couleur pris de même, serait renvoyé de l'île ; et tout esclave également armé passerait par une commission militaire (1). Le commandant anglais était tellement sûr des dispositions des habitants, qu'il envoya un faible corps de 200 hommes pour occuper Saint-Pierre, ville défendue par des fortifications formidables contenant plus de 20,000 habitants dont 6,000 miliciens.

En même tems, 600 hommes, sous le major *Henderson*, investirent le fort de l'île des Pigeons, laquelle capitula, et la garnison, forte de 136 hommes, fut faite prisonnière de guerre. Après avoir brûlé tous les navires qui se trouvaient dans la rade du Fort-Royal, la garnison de cette place proposa de se rendre (le 23), sous la condition d'être envoyée en France sur parole ; ce qui fut refusé.

En conséquence, le feu recommença avec plus de vivacité ; et le lendemain matin, un des magasins du fort ayant sauté, la garnison fit de nouvelles propositions qui furent signées et ratifiées le 24 février. Les Français obtinrent de sortir avec les honneurs de la guerre, et furent conduits à Quiberon, en France, pour y être échangés avec des prisonniers anglais, rang pour rang. Ils étaient au nombre de 2,224, dont 14 officiers supérieurs, 141 officiers, 1,827 sous-officiers et soldats, et 242 marins. Le chef du gouvernement français n'ayant point consenti au cartel d'échange, ils furent ramenés en Angleterre.

---

(1) Code de la Martinique, tom. V, n. 1228 et 1289, où se trouvent plusieurs ordonnances du général anglais Becwith.

Les colons de la Martinique conservèrent leurs propriétés et leurs formes judiciaires; mais il leur fut défendu d'exporter leurs sucres ailleurs qu'en Angleterre où les prix étaient si bas, que le produit des ventes n'égalait pas même les frais d'exploitation.

La prise de cette île, malgré son importance, surtout pour la sécurité des colonies anglaises, sans cesse harcelées par les navires qui se réfugiaient dans ses ports, fut nécessairement regardée comme désavantageuse par les négociants et planteurs des Indes-Occidentales; et à leur instigation, un bill fut présenté pour frapper le sucre et le café de la Martinique et de Marie-Galante d'un droit d'importation, comme n'étant pas de provenance anglaise : malgré une forte opposition et des arguments très-spécieux contre cette mesure. l'opinion des planteurs et négociants prévalut; et ce bill fut adopté.

Lord Castlereagh appelle l'attention de la chambre des communes sur la conduite de l'armée de terre et de mer. Il est glorieux, dit-il, pour notre pays, d'avoir pu réunir 10,000 hommes pour cette entreprise, sans être forcé d'en détacher de l'Europe, tandis que 50,000 hommes étaient occupés sur le continent. Malgré la manière distinguée dont les troupes se sont conduites, il y a une circonstance qui a particulièrement caractérisé cette conquête; c'est que, par les soins des officiers de santé, cette expédition a été accomplie avec moins de pertes par maladies que dans les guerres précédentes. Toutes les faveurs conciliables avec les intérêts du public ont été accordées aux habitants de la Martinique, qui ont montré aux vainqueurs la meilleure volonté (1).

1815. Une *conspiration* ayant pour but de surprendre la ville de Saint-Pierre, fut tramée par un mulâtre libre, nommé *Molière*, natif de la Martinique auquel on avait donné le sobriquet de *vicomte de l'empire noir d'Haïti*. Elle fut découverte le 17 septembre, la veille du jour fixé pour son exécution. Plusieurs des principaux chefs furent passés par les armes : Molière, trouvant la fuite impossible, se brûla la cervelle; 15 de ses complices furent pendus.

Les personnes qui souffrirent le plus par suite de cette insurrection, étaient toutes de la classe de couleur. On leur

(1) *Naval Chronicle*, vol. XVI.
Capt. Southeys' West-Indies, vol. III.

supposa l'intention de massacrer les blancs et d'imiter en tout leurs compatriotes d'Haïti; mais dans sa proclamation, le général *Wale* l'attribuait à des menées révolutionnaires, et à l'esprit républicain qu'on tentait d'entretenir parmi les classes inférieures.

1814, 9 décembre. La Martinique est rendue à la France, en vertu du *traité* du 30 mai. Le 9 octobre, M. le baron de la *Roth* et M. *Parnel Sumay* arrivèrent, avec deux frégates et des troupes à bord, pour prendre possession de l'île, au nom du roi Louis XVIII; mais le gouverneur anglais n'ayant pas encore reçu d'ordres à ce sujet, cette remise eut lieu le 9 décembre suivant. Le comte *de Vaugiraud* y fut envoyé en qualité de gouverneur, et le chevalier *Dubuc* pour intendant.

1815. La majorité des troupes de ligne qui occupaient les forts, au nombre de 1,300 hommes, paraissait vouloir se prononcer pour Napoléon, et arborer la cocarde tricolore. Mais cette disposition fut comprimée par l'arrivée d'un corps auxiliaire, envoyé par sir James Leith, commandant les forces britanniques dans les îles sous le Vent. Le 5 juin, les troupes de ligne françaises furent désarmées, à l'exception d'environ 450 hommes, qui s'étaient prononcés en faveur des Bourbons. Le corps anglais resta à la disposition du gouverneur (1).

1815, 10 juin. Le lieutenant-général, sir James Leith, dans sa lettre adressée au comte Bathurst, dit : « que la situation de cette île était vraiment critique. Les troupes de ligne au nombre de 1,300 hommes, qui gardaient les forts, étaient animées du même esprit qui avait déjà éclaté en France : la plupart des officiers étaient décidément pour Bonaparte; quelques-uns prenaient déjà la cocarde tricolore; d'autres, n'avouant pas leurs sentiments, prétendaient qu'ils désiraient seulement retourner en France ».

Le comte de Vaugiraud fit rassembler les troupes, et permit aux officiers qui désiraient partir, de s'en aller, en les informant d'abord qu'il faudrait qu'ils quittassent la colonie. Suivant le rapport de ce gouverneur,

« La milice monte à environ 6,000 hommes bien disposés : la moitié seulement a des armes : 150 sont des cavaliers. Aussitôt après l'occupation des troupes sous mon

---

(1) *Southeys' West-Indies*, vol. III, année 1815.

commandement, le gouvernement de la colonie publia un décret, d'après lequel les bâtiments anglais sont reçus sur le même pied que les navires français. »

Les soldats dont il est question, au nombre de 500, furent transportés à bord du vaisseau anglais l'*Éridanus*, et envoyés à Plymouth où ils furent mis en prison le 3 juillet (1).

Barbade, 20 mai 1815. Conditions d'après lesquelles le chevalier Jacques Leith, commandant les troupes de S. M. britannique, consent à fournir des troupes, pour maintenir la souveraineté de l'île pour Louis XVIII : 1° l'entière souveraineté de la Martinique restera sous le nom et le drapeau de ce roi ; 2° les troupes anglaises seront mises en possession des Fort-Royal, Fort-Bourbon, Bouillé-Redoute et l'île à Ramiers, et agiront comme forces auxiliaires pour soutenir son excellence le comte de Vaugiraud ; 3° les troupes anglaises seront entretenues aux frais de leur gouvernement, en leur accordant toute facilité pour se procurer des provisions qu'elles paieront suivant le cours ; 4° les troupes anglaises seront maintenues dans la discipline, et seront promptement punies en cas d'action contraire à l'ordre : elles ne seront pas sujettes aux lois des colonies françaises : d'un autre côté, les troupes anglaises en appelleront au gouvernement de S. M., si elles avaient à se plaindre contre ses sujets, dont les personnes et les propriétés seront respectées par les soldats anglais ; 5° toute tentative, pour arborer le drapeau tricolore ou l'étendard de Bonaparte, sera réprimée par les armes, et ceux qui feront une pareille tentative seront traités comme ennemis des souverains alliés de l'Angleterre (2).

1818, 10 octobre. La Martinique est remise entièrement aux troupes françaises par les Anglais.

1822. *Révolte des noirs esclaves de la paroisse de Carbet.* Ils commencèrent par l'assassinat de deux colons ; mais avant d'avoir pu se réunir, ils furent entourés des troupes, des habitants et des gens de couleur libres, tous bien armés. On s'empara de soixante-quinze à quatre-vingt. Ils subirent leur jugement le 19 au matin, de neuf heures à midi, dans la ville de Saint-Pierre. Toute la troupe de ligne et la garde nationale étaient sous les armes depuis six heures ; aussi la plus grande tranquillité régna dans la ville. Sept des plus

(1) *Captain Southeys' West-Indies*, vol. III, année 1815.
(2) *Captain Southeys' West-Indies*, vol. III. id.

coupables furent décapités, après avoir eu le poing coupé; quatorze furent pendus, dix subirent la peine du fouet et de la marque, et furent condamnés aux galères à perpétuité; six au fouet, huit à être présents aux exécutions, seulement. Il y en avait déjà eu deux de fusillés au camp de Perem, deux de tués dans les poursuites, et un qui s'était pendu volontairement; ce qui porte à cinquante la totalité des coupables : vingt-cinq avaient été acquittés.

Il paraît que cette révolte n'avait aucune ramification hors du quartier du Carbet où elle avait éclaté.

La Martinique se glorifie d'avoir donné le jour à l'impératrice *Joséphine*, et d'avoir long-tems servi d'asile à mademoiselle d'*Aubigné*, ensuite madame *de Maintenon*, lorsque les malheurs de son père le forcèrent de la laisser en otage à la famille de *Cressole*, dans la paroisse de Prescheur, arrondissement de Saint-Pierre.

TABLEAU *des gouverneurs de l'île de la Martinique* (1).

1637, 2 décemb.	Duparquet, gouverneur et sénéchal de l'île.
1653, 22 novemb.	Duparquet prend le nom de général.
1658, 15 septemb.	Dyel de Vaudroque.
1664, 7 juin.	Prouville, chevalier, seigneur de Tracy.
1669, 4 février.	Le marquis de Baas, premier gouverneur-général pour S. M.
1677, 8 novemb.	Le comte de Blénac.
1691, 5 février.	Le marquis d'Eragny.
1697, 14 mars.	Le marquis d'Amblimont.
1701, 23 mai.	Le comte d'Esnotz.
1703, 24 mars.	De Marchault.
1711, 3 janvier.	De Philippeaux.
1715, 2 janvier.	Le marquis du Quesne.
1717, 7 janvier.	Le marquis de Lavarenne.
1717, 5 octobre.	Le chevalier de Feuquière.
1728, 3 février.	Le marquis de Champigny.
1744, 9 mai.	De Caylus.
1750, 9 novemb.	De Bompar.
1757, 31 mai.	Le marquis de Beauharnais.
1761, 7 février.	Le Vassor de Latouche.
1762, 13 février.	Prise de l'île par les Anglais, sous les ordres de l'amiral G.-B. Rodney et du général Robert Monkton.
1762, 21 mai.	William Rufane.
1763, 11 juillet.	Le marquis de Fénélon, après la remise de l'île.

(1) Depuis l'établissement de la Martinique jusqu'à nos jours.

1765, 20 mars.	Le comte d'Ennery.
1771, 2 janvier.	Le chevalier de Valière.
1772, 9 mars.	Le comte de Nozières.
1776, 25 mars.	Le comte d'Argout.
1777, 5 mai.	Le marquis de Bouillé.
1782, 2 septemb.	Le vicomte de Damas, lieutenant du gouvernement général.
1784, 3 mai.	Le vicomte de Damas, gouverneur-général.
1789, 1er juillet.	Le comte de Vioménil.
1790, 26 mars.	Le vicomte de Damas.
1791, 31 décemb.	De Béhague.
1793, 3 février.	De Rochambeau.
1794,	Prise de la colonie par les Anglais, sous les ordres de sir Charles Gray et John Jervis.
1794, 23 avril.	Robert Prescott.
22 novemb.	Sir John Vaughan.
1795, 6 juillet.	R. Shore Milnes.
1796, 16 avril.	W. Keppel.
1802, 13 septemb.	L'amiral Villaret-Joyeuse, capitaine-général après la remise de l'île.
1809, 24 février.	Prise de l'île par les Anglais, sous les ordres du lieutenant sir George Beckwith et l'amiral sir Alexandre Cochrane.
	Sir George Beckwith, gouvern. civil provisoire.
1810, 27 février.	Le major-général John Brodrick, gouver. civil.
1811, 24 juin.	Le major-général, Ch. Wale, par intérim.
1812, avril.	Le major-général, Ch. Wale.
1814, 12 décemb.	Le vice-amiral, comte de Vaugiraud, lieutenant-général après la remise de l'île.
1818, 15 janvier.	Le lieutenant-général, comte Donzelot, gouverneur et administrateur pour le roi.
1826, juin.	Le maréchal-de-camp, comte de Bouillé, gouverneur.
1828, 20 juin.	Le maréchal-de-camp Barré, gouverneur par intérim.
1829, 20 juin.	Le contre-amiral, baron Desaulses de Freycinet, gouverneur.
1830, 1er février.	Le colonel Gérodias, par intérim.
1830, 1er novemb.	Le vice-amiral Dupotet, gouverneur.
1834, 6 janvier.	Le contre-amiral Halgan, gouverneur.
1836, 7 mars.	Le contre-amiral, baron de Mackau, gouverneur (1).

(1) Almanach de la Martinique, pour l'an 1837.

GUADELOUPE.

Ile de la Guadeloupe (1). Cette île est située entre les 15° 59' et 16° 40' de lat. nord, et entre les 63° 20' et 64° 9' (2) de long. ouest de Paris, à 25 lieues nord-nord-ouest de la Martinique, et presque au centre de l'archipel des Antilles. Elle est d'une forme irrégulière et divisée en deux parties presque égales par un canal nommé *Rivière-Salée* (3), d'environ 12 lieues de longueur, et qui communique des deux côtes à la mer. La partie située à l'est de ce canal est nommée *Grande-Terre*, et celle située à l'ouest, *Basse-Terre*, ou *Guadeloupe*, proprement dite. Cette dernière se divise encore en deux parties, savoir : *Capsterre* (4), qui est du côté du vent, et *Basse-Terre* (4), qui en est au-dessous.

Cette île est très-irrégulière dans sa forme. C'est pourquoi différents auteurs varient beaucoup concernant son étendue. Elle a environ 90 lieues de circonférence sur 35 de longueur, et de 10 à 20 de largeur.

La *Grande-Terre* a 19 lieues de long de la pointe d'An-

---

(1) La Guadeloupe fut reconnue par Christophe Colon, dans son second voyage, le 4 novembre 1493, et probablement il lui donna ce nom à cause de sa découverte, le jour de la fête de Notre Dame-de-la-Guadeloupe. Quelques auteurs prétendent qu'il l'avait nommée *Sta-Maria-de-Guadalupe* en l'honneur d'un couvent espagnol; d'autres, à cause de la ressemblance au mont du même nom en Espagne. On a cru aussi que le mot Guadeloupe est une corruption de l'*Agua de Lopez*; *Agua*, à cause de la bonté de ses eaux; et *Lopez*, fameux auteur comique espagnol dont le nom servait à exprimer l'excellence de quelque chose.

Kaloukera, nom caraïbe de cette île, a été étrangement estropié par differents auteurs où on lit *Karukera*, *Carucueira*, *Queraquera* et *Carachara*.

(2) La *Basse-Terre*, ville capitale de cette île, est située à 15° 59' latitude nord et à 64° 5' longitude ouest du méridien de Paris. Connaissance des tems.

(3) Nommée *Abougoub* par les Caraïbes.

(4) *Caput Terrœ*, nommée *Balaougon* par les Caraïbes.

(5) *Kerabon* des Caraïbes.

tigue au nord-ouest à la pointe des Châteaux au sud-est ; 9 lieues 1/2 dans sa plus grande largeur, et environ 50 lieues de circuit.

La *Guadeloupe*, proprement dite, a 13 lieues 1/2 du nord au sud; 7 1/2 dans sa plus grande largeur, et 45 de circonférence.

Les îles qui dépendent de la Guadeloupe sont : 1° *Marie-Galante;* 2° la *Désirade;* 3° les *Saintes*; 4° *Saint-Martin* (1).

Sol. Une chaîne de montagnes (2) traverse cette île dans sa plus grande longueur du sud-sud-est au nord-nord-ouest.

La *Grande-Terre* est en général unie et plate. Le terrain est entièrement calcaire, composé de roches poreuses, et par conséquent sans rivières.

La *Basse-Terre* est formée par plusieurs montagnes d'une chaîne volcanique. Le terrain est noir et meuble.

« La *Grande-Terre* est la plus productive, la plus importante de la colonie : la beauté de ses plaines, la richesse de son sol, la facilité de l'exploitation de ses denrées, la sûreté et la beauté du port de la Pointe-à-Pître, le commerce de cette ville et son heureuse situation, tout concourt à lui donner une supériorité que voudrait envain réclamer la Basse-Terre (3). »

Les vallées, qui sont arrosées par les rivières, sont nombreuses, et plusieurs sont larges et profondes.

La terre végétale a peu de profondeur, excepté dans les vallées.

Les collines, nommées *Mornes*, sont calcaires, formées des madrepores souvent cellulaires, que les habitants nomment *Roches à Ravet*, du nom d'un insecte (*blatta americana*), fort commun et très-incommode.

En quelques endroits, le sol est marécageux.

---

(1) Voyez la description de ces îles à la fin de l'article.

(2) Cette chaîne part de la province de Cumana et se continue aux îles de la Grenade, St.-Vincent, Ste.-Lucie, la Martinique, la Dominique, la Guadeloupe, Montserrat, St.-Christophe, St.-Eustache, Saba, etc.

Toutes ces îles sont, les unes entièrement, les autres en partie volcaniques.

(3) Topographie de la Guadeloupe, manuscrit, par M. le colonel-ingénieur Arbey.

En général, les terres de la Capsterre, des trois rivières et des autres quartiers de la Guadeloupe, proprement dite, sont favorables à la culture du café et de la canne à sucre.

A mesure qu'on s'élève vers les sommets des montagnes, les terres deviennent graduellement moins bonnes, et au sommet, elles ne produisent que des bruyères et des mousses.

1702. *Tremblement de terre.* Un tremblement de terre eut lieu dans toute l'île, mais sans faire de mal. Les bâtiments, qui étaient mouillés à la rade, ou en mer, entre cette île et celle de la Martinique, le ressentirent si vivement, qu'ils crurent avoir touché un banc, ou qu'une baleine avait passé sous leur quille.

« Les bœufs sentirent avant moi, dit le père Labat, les secousses de la terre : ils rompirent leurs liens, s'assemblèrent en beuglant et montraient une frayeur extrême (1).

1735. Nouveau tremblement de terre qui détruisit quelques maisons et fit périr plusieurs habitants.

1736. Les secousses se renouvelèrent aux mois d'août et de septembre, firent ébranler les fortications et détruisirent un magasin à poudre (2).

Selon les observations de M. Happel Tachenaie, il y a eu un tremblement de terre en 1796, six en 1797, sept en 1798, cinq en 1799, et quatre en 1800.

1657. *Ouragans, ras de marée.* Dans l'espace de quinze mois, trois ouragans firent beaucoup de ravages à la Guadeloupe. Le dernier, celui de 1657, renversa les forêts et toutes les maisons construites en bois, ébranla celles en pierres, tua les animaux domestiques, et jeta, sur la côte, tous les navires. Après cet événement, une quantité énorme de grosses chenilles couvraient la terre et mangeaient les légumes. Les habitants, éprouvant une disette, se procurèrent des provisions de la Martinique (3).

---

(1) Nouveau voyage, par le père Labat, t. V, ch. 21, Paris, 1722. Cet auteur raconte que, quelques années auparavant, un tremblement de terre avait eu lieu, et que le volcan, la Soufrière, avait jeté en l'air une quantité prodigieuse de cendres et de pierres.

(2) Antilles françaises, par le colonel Boyer Peyreleaux, vol. I, ch. 16.

(3) Du Tertre, t. I, ch. 19.

1664. Dans la nuit du 22 au 23 octobre, un ouragan, accompagné d'une forte pluie, détruisit presque toutes les racines des végétaux alimentaires et causa une disette.

1666. La nuit du 4 au 5 août, un ouragan qui dura vingt-quatre heures, et qui renversa les maisons, les arbres et les cannes à sucre, tua plusieurs personnes, un grand nombre de bestiaux, et fit périr la flotte anglaise (1) qui fesait des préparatifs pour attaquer l'île.

1713 Un ouragan jeta, sur la côte, plusieurs navires qui étaient en rade de la Basse-Terre.

1714. Dans la nuit du 13 au 14 août, un ouragan fit beaucoup de ravages et occasionna encore une disette.

1738. Un ouragan ravagea toute la Grande-Terre et fit tant de dégâts que plusieurs propriétaires furent ruinés.

1765. Le 31 juillet, un ras de marée jeta, à la côte, plusieurs navires marchands qui se trouvaient dans la rade de la Basse-Terre.

1766. Le 6 octobre, nouveau ras de marée qui causa un débordement des rivières dont les eaux s'élevèrent à la hauteur de 25 pieds et entraînèrent beaucoup de maisons et firent périr plusieurs barques.

1776. Le 6 septembre, coup de vent qui ravagea les plantations. Plusieurs maisons de la Basse-Terre furent renversées et beaucoup de navires furent jetés à la côte.

1785. Le 31 août, ouragan qui fit beaucoup de mal aux colons.

1804. Le 3 septembre, ouragan qui dura vingt-six heures.

1809 Dans la nuit du 2 septembre, un coup de vent détruisit l'hôpital de la Pointe-à-Pître et presque tous les établissements militaires de la côte.

1821. Le 1er septembre, un vent furieux s'éleva vers midi, accompagné d'un tremblement de terre qui exerça les plus grands ravages sur la côte de la Basse-Terre; quatre-vingt-huit maisons de la ville furent renversées et deux cent vingt autres furent ébranlées. Plusieurs des édifices publics furent écrasés. Deux petits navires, qui étaient dans la rade, sombrèrent.

1822. Le 18 décembre, un ras de marée, qui fut accom-

(1) Voy. l'histoire, année 1666.

pagné, le lendemain, d'un coup de vent du nord-est, a dévasté presque toutes les plantations et brisé, à la côte, seize navires français, dix américains et sept caboteurs (1).

1825, 26 juillet. Un violent ouragan renversa le palais du gouvernement, les casernes, l'hôpital, l'église Saint-François et un grand nombre de maisons. L'église était remplie d'habitants qui tous furent ensevelis sous les ruines. Au nombre des victimes étaient le préfet apostolique, son grand-vicaire et un autre prêtre.

Cet ouragan causa de tels dommages dans la ville de Basse-Terre et les environs que le gouverneur jugea nécessaire d'admettre les farines de manioc et de maïs de l'étranger sous tous pavillons et franches de droits d'entrée.

Volcans. Au sud-ouest de l'île se trouve la haute montagne nommée la *Soufrière*, qui s'élève à 1,557 mètres (2) ou 4,793 pieds au-dessus du niveau de la mer. Elle jette continuellement de la fumée et quelquefois des étincelles visibles pendant la nuit. A l'époque de la découverte de l'île, par Christophe Colon, en 1493, elle fit une éruption : une seconde eut lieu en 1645; une troisième en septembre 1798; une quatrième le 5 avril 1799; une cinquième le 3 décembre 1836.

Eaux thermales. En 1607, le 26 février, le capitaine anglais, Christophe Newport, toucha à cette île, et trouva, sur la grève, une source d'eau chaude où un morceau de porc, qu'il y mit, fut bien cuit dans l'espace d'une demi-heure (3).

Il y a dans l'île quatre sources principales d'eaux thermales : 1° la *Ravine-Chaude*, dans les hauteurs de la paroisse du Lamentin, derrière la grande rivière à Goyave, au nord de l'île : leur température est de 29° à 32°; 2° les *Eaux de Dole*, sur l'habitation du même nom, au dos d'âne, sur le chemin des Trois-Rivières à la Basse-Terre : leur température est de 30° à 31°; 3° les *Eaux Bouillantes*; il y a trois sources dans la paroisse de ce nom, sur la côte occidentale : leur température est de 37° à 44°; 4° les *Eaux de Mont-de-Noix*, sous le vent de la Soufrière, au Maloaba : leur température va presqu'à l'ébullition.

---

(1) Les Antilles françaises, par le colonel Boyer Peyreleaux, t. I, ch. 16.

(2) Annuaire de l'Observatoire royal de Paris.

(3) M. Lescallier a donné la description de cette fontaine bouillante, dans le 67e tôme du journal de physique.

Mesures des hauteurs de différents points faites par le baromètre de Gardner.

Plateau du Palmiste, chez M. Valcan.	1,340 pieds.
Plaine du Bisdary.	372
Sommet du Boucannier	1,486
Aù Gommier, chez M. Dain.	1,589
Habitation Vermond.	730
Sommet du Houelmont	1,312
Habitation Michaux.	1,648
Palmiste. M. Boudet.	1,475
Pied du pavillon du fort Richepanse.	105
Pied du pavillon de la batterie républicaine.	42
Le grand piton de la Soufrière. . . .	730 toises.
Bouche des anciens volcans	726 *id.*
La plus grande hauteur de la Grande-Terre, au-dessus du niveau de la mer, est d'environ.	360 pieds.
La montagne, nommée la *Soufrière*, est élevée, au-dessus du niveau de la mer, d'environ.	800 toises. (1)

Rivières. Les rivières de la Guadeloupe sont plutôt des torrents que des rivières. On en compte plus de trente, qui, pendant les pluies abondantes, descendent des montagnes avec une rapidité si grande qu'elles emportent tout ce qui se trouve sur leur passage. Les plus remarquables sont : 1° la *grande rivière à Goyaves* (2), la plus longue et la plus considérable de l'île dont l'embouchure a 150 toises et 8 brasses d'eau dans son milieu; 2° la rivière des *Pères*, autrefois de *Saint-Louis*, formée par la *Sainte-Claude*, la *Noire*, et autres ruisseaux; son lit est rempli de rochers; elle est guéable en plusieurs endroits, et on la traverse sur un pont de pierre construit en 1788; 3° la rivière des *Galions* (3) qui prend sa source au pied de la Soufrière, et, après un cours d'environ

(1) Manuscrits du colonel ingénieur, M. Arbey, que M. le docteur Chervin a eu la bonté de nous communiquer.

(2) Ainsi nommée à cause de la quantité d'arbres *goyaviers* qui croissent sur ses bords.

(3) Nommée d'après les galions d'Espagne qui, autrefois, mouillaient à son embouchure.

trois lieues, se jette dans la mer sous les murs du fort Richepanse.

Aucune de ces rivières n'est navigable pour de gros bateaux : quelques-unes le sont pour des pirogues.

La salubrité des eaux de cette île attirait autrefois les flottes d'Espagne pour y prendre des rafraîchissements.

Salines. Les salines, grandes et petites, ont fourni une immense quantité de *sel*.

Le canal, nommé *Rivière-Salée*, qui se dirige du nord au sud, n'a qu'une lieue et demie de longueur, 15 à 30 toises de largeur et 3 de profondeur moyenne; mais ses embouchures sont comblées de débris de coquillages et autres corps marins apportés par les vagues : celle du nord contient à peine assez d'eau pour le passage d'une pirogue à sucre. Les marécages, remplis de palétuviers, qui bordent ce canal, interrompent la communication entre les deux parties de l'île, excepté à un seul endroit où le passage se fait au moyen d'une chaussée et d'un bac ou gabare.

Pendant les hautes marées, ce canal est navigable pour les pirogues ou petites barques de 50 tonneaux.

On a projeté depuis long-tems un canal, sous le nom de *Gripon*, qui doit traverser la grande terre entre les deux groupes de monticules qui se forment où le terrain est si peu élevé au-dessus du niveau de la mer qu'elle y entre dans les grandes marées.

Bois. 16 novembre 1767. Ordonnance de MM. le général et intendant de la Guadeloupe, pour obliger les propriétaires ou locataires d'habitations anciennes, sur lesquelles il n'y a plus de bois, de planter en bois de haute futaye le dixième des carrés de terres qui composent l'étendue de leurs habitations (1).

Climat. Quoique les saisons soient beaucoup moins marquées à la Guadeloupe qu'en Europe, elles sont cependant bien caractérisées. Dans le *printems*, les vents du nord-est sont constants et modèrent les chaleurs : c'est la plus belle saison. Dans l'*été*, ils sont très-variables et quelquefois faibles; c'est alors la saison des fortes pluies, des ouragans et des chaleurs accablantes. En *automne*, les vents sont encore variables et les chaleurs fortes, avec de fréquentes alternatives de beau tems et de pluies par grains. Dans l'*hiver*, les

---

(1) Code de la Martinique, vol. II, n° 381.

vents, venant souvent du nord-est ou du nord, donnent lieu à une grande différence dans la température : elle est fraîche, quelquefois froide et nuisible à la santé, ce qui a donné lieu à cette phrase : *vent de nord, vent de mort.*

La saison des ouragans et des pluies, nommée *hivernage,* dure depuis la mi-juillet jusqu'à la mi-octobre. Les pluies sont alors fréquentes et abondantes, les vents violents, avec tonnerre et éclairs; c'est alors qu'on éprouve ces gonflements horribles de la mer, ces tremblements de terre qui font le désespoir des colons.

Les chaleurs de cette île, comme celles des autres Antilles, seraient accablantes si elles n'étaient pas tempérées par la brise douce et légère qui, en été, s'élève vers huit heures, et en hiver vers neuf, et qui cesse vers le coucher du soleil. On sait que la température varie beaucoup selon les lieux; l'air frais et humide sur les hauteurs est toujours chaud dans les gorges.

Il y a ordinairement six mois de pluies et six mois de sécheresse. Cependant il y a des années sans sécheresse, et quelquefois la sécheresse dure sept à huit mois.

D'après les observations faites en 1784, 1785, 1786, 1797, 1798, 1799 et 1814, il résulte que, dans les années les moins pluvieuses, il pleut de 85 à 104 jours, et dans celles pluvieuses, de 175 à 223 jours. D'après les mêmes données, la quantité de pluies est de 73 à 100 pouces d'eau.

L'hygromètre de *Saussure* y est au *maximum* de 56 à 57 et au *minimum* de 40 à 43.

A la Basse-Terre, le thermomètre s'élève :

Le matin,	de 16° à 21° R.	68° à 79° F.
A midi au nord	— 16 — 26	68 — 108.
Au sud	— 17 — 37	70 — 115.
Le soir	— 16 — 22	68 — 81 (1).

D'après les observations de M. de la Chenaie, faites à Sainte-Rose, à l'extrémité septentrionale de l'île, la température moyenne de l'année 1800 était de 27° 13 au thermomètre centigrade; celle de 1799 était de 24° 33'.

D'après les observations de M. Moreau de Jonnès, correspondant de l'Institut, « l'hygromètre de Saussure, dans le cours de cinq ans, a donné, pour termes extrêmes et oppo-

(1) Notes manuscrites sur la Guadeloupe, par le docteur Vaudier.

sés, le 97° et le 61°, ce qui fixe le 86° pour le terme moyen de l'humidité de cette île ».

Suivant l'observation de Hapel-la-Chenaie, le terme moyen du nombre des jours de pluie de l'année commune est de 200 dans le quartier de Sainte-Rose (1)

Pluies. Pendant six mois de l'année, les pluies sont abondantes ; la quantité d'eau qui tombe annuellement est de 70 à 72 pouces.

Pendant la saison de la sécheresse, qui dure trois ou quatre mois, les habitants sont forcés de recueillir les eaux pluviales et de les conserver dans des vases de terre ; lorsqu'elles manquent, ils ont recours à l'eau de *mares* pratiquées dans des fonds nommés *coulées* et qui servent à abreuver les noirs esclaves et les bestiaux.

Animaux. On y voit encore le *cochon sauvage* et l'*agouti.*

Le *lézard*, nommé par les anciens *oiamaca*, se trouve en beaucoup d'endroits. La viande est fort goûtée par les habitants, ainsi que les œufs. La femelle en fait jusqu'a dix-huit à la fois.

Il n'y a ni serpents ni insectes venimeux dans cette île, quoiqu'on en voie beaucoup dans les îles voisines.

Poissons. La mer qui entoure l'île, ainsi que les rivières, abondent en poissons.

Indiens. Ils sont de belle stature et bien proportionnés, gros pour l'ordinaire, forts, robustes et sains. Plusieurs sont camus, à cause de l'aplatissement du front et le nez, par les mères, à leur naissance. Leur couleur est fort basanée à cause du frottement du corps avec le rocou. Les missionnaires les ont peints comme naturellement tristes et paresseux. Ils ne font provision que de manioc et de patates, et ils ne pensent guère au lendemain.

Ils disent être descendus des peuples les plus voisins des îles de la terre ferme ; que leur premier père *Kallinago* (2) était sorti de la terre ferme, accompagné de sa famille, et s'établit à la Dominique où il eut une longue postérité ; mais que lui-même fut empoisonné et changé en poisson, d'une grandeur énorme, nommé *Akaiouman.*

Leur langue est différente de celle du Galibis et de la

---

(1) Tableau du climat des Antilles, par M. Moreau de Jonnès, p. 43 et 50.

(2) *Kallipoman*, selon le langage des femmes.

terre ferme. Celle des hommes est différente de celle des femmes, et il y en a une autre pour les harangues et les traités de paix. Ils ont aussi un baragouin composé d'espagnol, de français et caraïbe, lorsqu'ils parlent avec les Français (1).

Noirs esclaves. Pendant les quatre ans et trois mois qui suivirent la conquête de la colonie par les Anglais, en 1759, ils y avaient introduit 18,721 esclaves.

En 1794, le général *Victor Hugues* enrégimenta les esclaves mâles, en forma un corps d'armée, au moyen duquel il s'empara de Saint-Eustache et menaça les îles voisines. On a estimé à 10,000 les esclaves qui ont été tués après l'arrivée du général *Richepanse*.

En 1806, le gouvernement leva, dans la Grande-Terre seule, 1,800 noirs esclaves pour la défense de la colonie. On assure qu'il n'en est pas rentré plus d'un quart chez leurs maîtres.

Le 6 février 1810, on fit des levées d'esclaves pour établir des batteries et des fortifications (2).

Tableau de la population de la Guadeloupe à diverses époques.

ANNÉES.	BLANCS.	GENS de couleur libres.	ESCLAVES.	TOTAL.
1700	3,825	325	6,725	10,875
1759	9,643	»	41,140	50,783
1777	12,700	1,350	84,000	98,050
1788	14,847	5,044	85,461	105,352
1812	12,500	7,500	67,500	87,500 (3)
1814	13,337	7,900	87,751	108,988
1831	»	»	»	119,663
1834	»	»	»	125,427

(1) Voy. manuscrit de la Bibliothèque royale, n° 1325, part. II, ch. 1 et 2. Relation véritable de l'île, etc.

(2) Notes manuscrites par le docteur Vaudier.

(3) *Colquhouns' British empire*, tabl., n° 9, p. 380.

Les Caraïbes ont été détruits et chassés par les Français. En 1654; il n'y avait, dans cette île, que 1,200 hommes portant armes, dont 300 Brésiliens. (Du Tertre, t. I, ch. 17, § 3.)

Tableau de la population, en 1831, divisée par sexes, par âge et par classes.

Population libre.		Total.
Garçons au-dessous de 14 ans	3,467	6,779
Filles	3,312	
Hommes de 14 à 60 ans	6,737	14,536
Femmes	7,799	
Hommes au-dessus de 60 ans	351	1,009
Femmes	658	
Total de la population libre. Hommes	10,555	22,324
Femmes	11,769	
Population esclave.		
Garçons au-dessous de 14 ans	13,085	27,763
Filles	13,958	
Hommes de 14 à 60 ans	31,427	63,905
Femmes	32,478	
Hommes au-dessus de 60 ans	2,027	5,671
Femmes	3,644	
Total de la population esclave. Hommes	47,259	97,339
Femmes	50,080	
Total général de la population. Hommes	57,814	119,663 (1)
Femmes	61,849	

Population de la Guadeloupe et de ses dépendances, en 1834.

	SITUATION de la population au 31 décembre 1834.			RÉPARTITION de la population		
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.	dans les villages et bourgs.	sur les habitations rurales.	Total.
Population libre.	13,756	14,987	28,743	14,521	14,222	28,743
Esclaves.	46,572	50,112	96,684	12,153	84,531	96,684
TOTAUX.	60,328	65,099	125,427	26,674	98,753	125,427

(1) Documens statistiques sur la France, publiés par le ministre du commerce, n° 16, de l'imprimerie royale, Paris, 1835.

Mouvements, en 1834, des naissances et des décès.

963 naissances.	— 887 décès.
1,810	— 1,974
2,773	2,861 (1).

Hôpitaux. En 1685, l'*Hôpital de la Charité* fut établi à la Basse-Terre (2), et l'*Hôpital militaire*, en 1723. Ils étaient desservis par quatre religieux de Saint-Jean-de-Dieu.

L'un des bâtiments de ces hôpitaux a été converti en un *palais de justice* pour le Conseil supérieur, et l'autre est aujourd'hui une *caserne.*

On a bâti depuis un bel hôpital, pour les marins, dans la rade de l'Ilot-à-Cochon (3).

Maladies. Les maladies les plus communes sont celles de la peau. Les enfants sont sujets à plusieurs affections convulsives, vermineuses et particulièrement à celle nommée vulgairement *mal de mâchoire* (*trismus nascentium*) : d'autres maladies, plus rares, sont l'*elephantiasis*, la *syphilis*, le *pian*, et la *fièvre jaune*..

Pendant l'année 1816, la fièvre jaune a régné à la Guadeloupe, et beaucoup d'habitants en furent victimes. Elle commença au mois de mai, à la Basse-Terre, et se répandit dans différents quartiers de la ville situés sur les bords de la mer (4).

1728. En conséquence d'une pétition des habitants de la Grande-Terre (Guadeloupe), adressée au Général et à l'intendant de la Martinique, M. *Peysonnel*, médecin du roi, en cette île, fut chargé d'examiner la nature d'une *lèpre* qui venait d'éclater à la Grande-Terre. La crainte de cette maladie avait répandu les plus vives alarmes parmi les habitants qui s'évitaient et s'accusaient mutuellement de s'être communiqué cette contagion : ils s'adressèrent aux commandants et aux intendants pour demander une inspection générale de toutes les personnes soupçonnées d'être attaquées de cette maladie, afin de les faire transporter dans les lazarets ou endroits isolés. Peysonnel trouva que ceux qui en

(1) Annales maritimes et coloniales, etc., n° 5, mai 1836.

(2) Code de la Martinique, vol. I, n° 17.

(3) Notes manuscrites, par le docteur Vaudier.

(4) Voy. observations sur cette maladie, par M. le docteur Vatable, médecin du roi à la Pointe à Pitre, Annales marit., 2e part., n° 77. Paris, 1820.

étaient atteints prenaient les plus grands soins de la cacher; la plupart prétendaient que la perte de leurs orteils venait de morsure de rats ou de brûlure.

Les lépreux furent transportés dans le bourg Saint-François, île de la Désirade, et répartis en cinq habitations (1).

1703. *Fondation de la ville de Basse-Terre.* Cette ville, chef-lieu de l'île, est située sous la latitude de 16° nord et de 64° 8′ de longitude ouest de Paris, le long du rivage de la mer, à 3 lieues sud-ouest de la Soufrière et à 12 lieues de la Pointe-à-Pitre. Les rues sont larges et parallèles à la mer (2).

---

(1) Code de la Martinique, t. II, n° 116.

(2) Un bourg établi sur la rivière des Pères, étant deux fois emporté par ses eaux, les habitants se transportèrent à cet emplacement où le père Labat fit construire un fortin pour protéger son couvent et son habitation contre les attaques des Anglais, qui les avait brûlés en 1691. Cette ville fut pillée et incendiée par la même nation en 1703 et en 1709.

Elle était rétablie et devenue florissante par son commerce, lorsqu'elle fut dévorée par les flammes, le 15 août 1782. On a évalué la perte des maisons à un million, et celle des marchandises à 1,200,000 livres.

En 1664, le lieutenant-général *Prouville de Tracy* acheta un terrain près du bourg de la Basse-Terre où il fit bâtir l'*hôpital St-Louis*, ensuite nommé *hôpital de la Charité*. Le terrain lui coûta 72,000 liv. de sucre; et la construction de l'hôpital, 24,000. L'année suivante, il contenait 30 malades.

En 1723, on établit un hôpital militaire qui fut ensuite réuni à l'autre hôpital et desservi par les pères de la Charité. En 1794, il fut pillé et brûlé par des révoltés. La même année, les Anglais, après leur expulsion de la Basse-Terre, détruisirent l'arsenal, les établissements militaires et les batteries.

En 1767, le gouverneur, comte de *Nolivos*, fit paver la ville et l'embellit d'une charmante promenade qui prit le nom de *Cours Nolivos*; elle est ombragée par de hauts tamariniers (*Tamarindus Indica*, L.)

En 1802, les nègres révoltés tirèrent du fort des boulets contre la ville qui l'endommagèrent beaucoup.

Les Anglais, pendant qu'ils occupaient cette ville (de 1810 à 1814), firent construire, aux frais de la colonie, une belle maison en bois pour être le siége du gouvernement.

Depuis l'année 1817, le gouvernement a établi un bel hôpital sur l'ancien emplacement des Carmes.

La ville de la Basse-Terre est défendue, du côté de la terre, par le Fort-Richepanse, autrefois Saint-Charles, et du côté de la mer, par plusieurs redoutes. Son port a un bon ancrage,

1763. *Fondation de la ville de la Pointe-à-Pitre* (1). Cette ville est située à la distance de 12 lieues nord-est de celle de la Basse-Terre, par les 16° 15′ de latit., et par les 65° 50′ de longit. ouest de Paris.

Forts. Fort-Richepanse (2). En 1647, M. *Houel*, gouverneur-propriétaire, fit construire une maison carrée nommée *donjon* pour se garantir contre les attaques des naturels de l'île. Deux ans après, il la convertit en une étoile à huit pointes avec des angles saillants. En 1674, il fut entouré d'un fossé et d'un parapet. En 1702, le père Labat y ajouta une demi-lune et d'autres ouvrages. En 1703, on fit sauter ce fort pour empêcher les Anglais de s'en emparer. En 1766, on le rétablit en y ajoutant deux bastions du côté de la mer et un chemin couvert, et d'autres ouvrages importants (3).

Ports et baies. Le port du *Moule*, situé dans l'est de l'île, peut recevoir des bâtiments de 300 tonneaux, mais il est d'une entrée difficile.

---

mais il est exposé à tous les vents, et les navires sont obligés d'hiverner aux Saintes.

La population de cette ville, en 1822, était composée de 4,859 habitants, savoir : 1,457 blancs, 1,014 gens de couleur libres, et 2,388 esclaves.

Voy. les Antilles françaises, par le colonel Boyer Peyreleaux, ch. 2. Paris, 1823.

(1) C'était le nom d'un pêcheur dont la cabane se trouvait située sur la pointe où on fit construire les premières maisons de la ville, qui fut long-tems nommée *ville du Morne renfermé*, à cause de sa position. En 1769, un édit du roi y établit la sénéchaussée de Sainte-Anne. Dès lors, la ville s'accrut considérablement, mais elle fut réduite en cendres par un incendie, le 21 mars 1780. Elle a été rétablie en pierres. En 1822, la population était composée de 9,019 habitants, dont 2,510 blancs, 2,176 gens de couleur libres, et 4,333 esclaves.

Le port est sûr et capable de contenir beaucoup de navires de commerce, mais l'entrée est étroite et difficile. Elle est défendue par l'Ilot-à-Cochon et par plusieurs forts et batteries.

Voy. les Antilles françaises, par le colonel Boyer Peyreleaux (t. I, ch. 2), qui renferme beaucoup de détails sur cette ville.

(2) Ainsi nommé en l'honneur du général Richepanse, par un décret du 30 mars 1803. Auparavant, ce fort portait le nom de *Saint Charles*, qui fut changé en celui de fort *Mathilde*, par les Anglais.

(3) Voy. les Antilles françaises, par M. le colonel Boyer Peyreleaux, ch. 2.

La baie du *Port-Louis*, au nord-est de l'île, offre un assez bon mouillage, ainsi que l'*anse à Barque* et la *baie de Deshaies* sur la côte ouest (1).

Gouvernement ecclésiastique. Les paroisses de l'île ont été premièrement desservies par les dominicains, les jésuites, les carmes et les capucins.

En 1635, 12 juillet. Quatre religieux, dont le révérend père *Pélican* était supérieur, ont eu les premiers priviléges pour les missions de l'Amérique.

« C'est pourquoi on s'est infiniment étonné, dirent les missionnaires dominicains, que quelques religieux d'un autre ordre aient voulu envahir je ne sais quelle seigneurie spirituelle, sur les îles Martinique et Guadeloupe, l'ordre n'ayant obtenu sa mission spéciale, même pour son île, que plus de cinq ou six ans après nous (2). »

1637. Le 26 janvier, contrat de donation de terres aux religieux, par M. de l'Olive, aux noms des seigneurs de la compagnie. Cette mission de quatre religieux, de l'ordre de Saint-Dominique, est envoyée pour la conversion des sauvages par le cardinal duc de Richelieu, qui obtint du pape un bref (3) à cet effet. Ce bref est consideré comme une dérogation tacite à la bulle d'Alexandre VI, du 12 mai 1493.

---

(1) Almanach de la Guadeloupe, pour l'année 1831.

(2) Relation de l'île de la Guadeloupe faite par les missionnaires dominicains à leur général, en 1647. Manuscrit non imprimé de la bibliothèque royale, n° 1325.

(3) Les premières *lettres patentes* concédées pour établir des missions en Amérique, furent publiées en 1635. En voici le titre :

« *Facultates concessœ a sanctissimo Domino nostro, Domino Urbano, Divina Providentia, Papa VIII, fratribus Petro Pellicano et tribus aliis ejus sociis, ordinis prœdicatorum destinatis missionnariis ad Indos protectos a Christianissimo Rege Galliœ*, etc. »

Cette pièce se termine ainsi :

« *Feria quinta die*, 12 *julii* 1635, *in congregatione generali sancti officii, habita in palatio apostolico montis quirinalis sanctis. D. N. Urbanus papa octavus concessit supra dictas facultates Patri Pellicano et tribus aliis ejus sociis, ordinis prœdicatorum missionariis ad Indos, ut supra.*

Et signé : Cardinalis Barberinus.

(3) Du Tertre donne la copie de l'original en latin. Voyez Histoire générale des Antilles, t. I, chap. III, § 2. Paris, 1667.

1641. Mort de trois religieux : *de La Mare* (1), supérieur, *Vincent Michel* et *Dominique de Saint-Gilles*, qui avaient travaillé avec zèle à la conversion des Indiens de cette île. Après leur mort, il n'y restait plus que trois prêtres et trois frères.

1821, 31 octobre. Ordonnance relative à l'ordonnance civile du clergé à la Martinique et à la Guadeloupe.

Il y a un préfet apostolique de la Guadeloupe et dépendance, qui a sa résidence à la Basse-Terre, et un vice-préfet qui est curé de la Pointe-à-Pitre et des Abîmes.

Les curés et desservants sont au nombre de vingt.

1823, 28 mai, Ordonnance du roi qui nomme M. l'abbé *Blaise Chabert*, vice-président apostolique de la Guadeloupe.

Administration politique. Lorsque cette colonie fut remise à la France, en 1763, elle lui donna une administration indépendante. En 1769, on la réunit à la Martinique dont elle fut séparée en 1772, pour y être annexée six mois après. En 1775, elle fut définitivement séparée de la Martinique.

Administration civile. L'île est divisée en vingt-cinq paroisses, savoir : 1° Basse-Terre, 2° Saint-François, 3° Baillifs, 4° Habitants, 5° Bouillante, 6° Pointe-Noire, 7° Deshaies, 8° Sainte-Rose, 9° Lamentin, 10° Baie-Mahault, 11° Petit-Bourg, 12° Goyave, 13° Capsterre, 14° Trois-Rivières, 15° Vieux-Port-Olive (dans la partie de la Guadeloupe), 16° Pointe-à-Pitre, 17° Abîmes, 18° Gozier, 19° Sainte-Anne, 20° Saint-François, 21 Moule, 22° Anse-Bertrand, 23° Port-Louis, 24° Petit-Canal, 25° Morne-à-Eau.

Le gouvernement est administré par un gouverneur et un Conseil privé composé de dix officiers et de plusieurs membres, savoir : le commandant militaire, le directeur général de l'intérieur, le receveur-général du roi, les conseillers coloniaux. Ce Conseil délibère en vertu des pouvoirs qui lui ont été accordés par les ordonnances royales du 9 février 1827 et du 31 août 1828. L'administration de la justice est composée d'une Cour royale et de trois tribunaux de première instance.

Le département militaire consiste 1° en un état-major général, 2° commandants des dépendances, 3° état-major des

(1) Du Tertre dit que la science de de La Mare l'avait rendu célèbre dans les assemblées de Sorbonne.

places, 4° direction d'artillerie de la marine, 5° direction du génie, 6° direction des ponts-et-chaussées, 7° service des ports, 8° gendarmerie royale, 9° corps royal d'artillerie de la marine, 10° régiment spécial des colonies.

Les milices sont sous les ordres du gouverneur, d'un commandant militaire et d'un adjudant commandant. Pour le service ordinaire, elles sont sous les ordres de ce dernier; mais en cas de danger, elles se réunissent par divisions sous cinq chefs qui dirigent leurs mouvements.

L'administration de la marine est mise sous la direction d'un commissaire principal, cinq sous-commissaires et vingt commis de la marine.

Il y a un Conseil de santé de l'hôpital de la Basse-Terre, composé de quinze médecins, chirurgiens et pharmaciens, et une commission de santé de l'hôpital de la Pointe-à-Pitre, composée de dix médecins, chirurgiens et pharmaciens.

Les deux établissements de sœurs hospitalières à la Basse-Terre et Pointe-à-Pitre renferment quinze dames.

Cette île possède une bibliothèque publique, une infirmerie royale et une maison royale de jeunes demoiselles.

La maison royale de jeunes demoiselles est administrée par les dames de la congrégation des sœurs de Saint-Joseph, dont le statut a été approuvé par ordonnances royales des 3 et 17 février 1827.

Les élèves sont admises à l'âge de six ans. Le prix de la pension est de 1,000 fr. par an.

Il y a, dans l'île, trente-deux médecins, dix-sept chirurgiens et officiers de santé, et vingt-quatre pharmaciens pourvus de titres légaux et autorisés à exercer leur profession (1).

Fortifications. Les défenses de terre consistent dans le fort *Saint-Charles*, le fort *Saint-Louis*, à la Pointe-à-Pitre, et batteries de côte.

Troupes. On y entretient un régiment et une compagnie d'artillerie.

Agriculture. En 1700, il y avait soixante petites plantations de sucre, soixante-six d'indigo et une petite quantité de cacao et de coton.

On y comptait alors 1,620 chevaux et 3,699 bêtes à cornes.

En 1755, les principales denrées consistaient dans le pro-

(1) Almanach de la Guadeloupe pour l'année 1831.

duit de 334 plantations de sucre, 15 carrés d'indigo, 46,840 tiges de cacaotiers, 11,700 de tabac, 2,257,725 de café, 12,028,520 de bananiers, et 32,577,950 carrés de cassaves.

Il y avait alors 4,924 chevaux, 2,924 mules, 125 ânes, 13,716 bêtes à cornes, 11,162 moutons ou chèvres et 2,444 cochons.

En 1788, on comptait à la Guadeloupe environ 140,000 carrés (1) occupés comme il suit :

En plaines.	18,045
— mornes et collines.	23,470
— cannes.	23,268
— café.	7,723
— indigo.	95
— cacao.	496
— coton.	14,159
— vivres	10,436
— huttes	5,367
— savannes	5,090
— bois	20,890

En 1814, il y avait en culture	32,424 carrés.
— savannes . . .	21,435
— bois.	44,973

En 1812, le nombre d'acres des terres cultivées était de	260,000
Celui des terres non-cultivées	900,000
Le produit annuel, y compris les bestiaux, fruits et légumes.	1,803,384
	liv. sterl.
Valeur des terres cultivées	3,900,000
— des terres non-cultivées.	900,000
— des noirs esclaves.	3,712,500
— des propriétés publiques, savoir : forts, baraques, arsenaux, artillerie, chantiers et édifices	700,000
A reporter. . . .	9,212,500

(1) Sans y comprendre la superficie des villes et bourgs, les 50 pas du roi sur les bords de la mer, et le centre de l'île ou montagnes inhabitables, et par conséquent non concédées.

Extraits d'un Mémoire manuscrit, par le docteur Vaudier

Report. . . .	9,212,500
Valeur des propriétés particulières, savoir : maisons, ustensiles, etc., des plantations.	2,000,000
— d'animaux domestiques	800,000
— de maisons, magasins, marchandises et meubles dans les villes.	1,500,000
— des navires de la colonie	36,000
Or et argent en circulation.	62,500
	13,611,000
Valeur des propriétés, créées annuellement	(1) 1,803,384

Espèces de culture en 1788 *et* 1814.

	1788.	1814.
Sucreries.	362	363
Caféyères	774	1,218
Cotonneries.	660	232
Cacaoteries.	37	9
Végétaux alimentaires.	»	159
Fourrage et jardinage	»	67
Petits établissements	298	788

En 1788, on comptait 498 moulins pour l'exploitation des sucreries et de grandes caféyères, savoir : 359 moulins à vent et à bêtes, et 139 moulins à eau (2).

Le cotonnier ne réussit pas bien à la Guadeloupe proprement dite, à cause de la grande humidité qui empêche les boutons de s'ouvrir facilement.

D'après les recensements de 1814, il y avait dans la colonie de la Guadeloupe et ses dépendances 420 sucreries qui donnaient annuellement :

Sucre brut ou terré. . . .	350,000	quintaux.
Sirop.	25,000	barriques.
Rhum	10,000	boucauds.

En estimant chaque sucrerie 660,000 liv., il y aurait un capital de 240,236,000 livres, argent colonial (3).

(1) *Colquhoun, British empire,* table, nº 9, p. 380.
Id. *id.* nº 3, p. 97.

(2) Extraits d'un Mémoire, par le docteur Vaudier.

(3) Notes manuscrites, par le docteur Vaudier.

Tableau du nombre des établissements d'industrie agricole et manufacturière existant, en 1831, dans la colonie de la Guadeloupe.

Sucreries.	583
Cafféyères.	556
Cotonneries.	133
Cacaoteries.	2
Plantations de végétaux alimentaires. .	239
Total des établissements.	1,513 (1)

Cultures dans l'année 1834.

ESPÈCES de cultures.	NOMBRE d'hectares en culture.	NOMBRE d'habitations rurales.	NOMBRE d'esclaves employés aux cultures.
Canne à sucre.	26,253	605	41,582
Café	5,622	1,048	9,014
Coton	986	232	1,811
Cacao	158,25	7	25
Girofle	2	»	»
Indigo	0,75	»	»
Tabac	5	»	»
Mûriers	8	»	»
Vivres	12,378	380	3,041
	45,413	2,272	55,473

Produit des cultures.

Sucre brut	41,785,596 kil.
Sucre terré	149,168
Sirops et mélasses.	6,053,284 lit.
Tafia	1,340,108
Café.	1,125,182 kil.
Coton.	72,665
Cacao	17,521
Girofle.	430
Tabac.	1,998

(1) Documents statistiques sur la France, publiés par le ministre du commerce, n° 180. Paris, 1835.

Casse	1,306 kil.
Manioc	3,039,050
Bananes.	1,599,018
Ignames.	1,526,934
Maïs.	461,385
Patates	2,365,573
Malangas	241,599
Madères	1,082,128
Pois.	159,391
Couscousses.	13,799 (1)

Un *jardin botanique* est établi à la Basse-Terre, sous la direction de M. *l'Herminier*, naturaliste distingué.

Commerce. Avant la révolution, la Guadeloupe et ses dépendances rendaient au commerce 27 millions de produits : elle coûtait en frais d'administration locale environ 400,000 francs, et par supplément environ 900,000 francs à la caisse de la marine de France (2).

1764, 13 janvier. Ordonnance de MM. le général et intendant de la Guadeloupe, qui défend l'exportation de ses denrées par des navires étrangers, afin d'avoir un commerce direct avec la France (3).

1784. Arrêt du Conseil d'état, du 30 août, pour l'établissement d'un entrepôt à la Pointe-à-Pitre.

1788. La Guadeloupe et ses dépendances fournissent aux importations, pendant cette année, pour 14,622,000 fr. de denrées, savoir :

	quintaux.	francs.
Sucres.	151,071	7,299,000
Café.	37,300	4,103,000
Coton	7,411	1,482,000
Indigo.	7	6,000
Divers articles		133,000
Exportés par les étrangers . . .		1,599.000
		14,622,000

Valeur des articles importés de France.	5,362,000 fr.
Par les étrangers	3,424,000
	8,786,000

(1) Annales marit. et col., n° 5, mai 1836.
(2) Annales marit., 2e partie, n° 5, 1816.
(3) Code de la Martinique, vol. II, 289.

En 1810, la valeur des exportations montait à 100,850 liv. sterl.; les articles d'importation à 526,274.

Revenus. Cette île et ses dépendances rendaient, autrefois, au commerce, 27 millions de produits. (Voyez ci-dessus l'article *commerce.*)

Tableau des importations et des exportations depuis l'année 1822 *jusqu'en* 1832.

ANNÉES.	EXPORTATIONS.	IMPORTATIONS.
1822..........	15,570,898 fr.	9,977,195 fr.
1823............	16,019,265	9,219,078
1824............	22,863,970	15,803,918
1825............	19,756,142	14,975,904
1826............	24,255,447	20,236,826
1827............	22,287,538	20,493,960
1828............	26,053,039	20,658,333
1829............	23,556,168	20,379,938
1830............	21,777,436	14,614,861
1831............	17,510,452	11,058,998
1832............	16,736,635	17,795,925 (1)
1834............	22,813,520	16,229,153 (2)

Valeurs des différentes branches du commerce de la Guadeloupe, constatées à l'entrée et à la sortie de ses ports.

Importations de la métropole . .	14,579,842 fr.
— des colonies françaises.	644,176
— de l'étranger.	1,789,455
— des colonies étrangères.	782,452
	17,795,925 (3)

(1) Documents statistiques sur la France, publiés par le ministre du commerce, nos 1 et 17.

(2) Dont les denrées et marchandises étrangères importées montent à 3,056,693 fr., et la valeur de celles exportées à 1,336,024. Voy. Annales marit. et col., no 5, mai 1836. Cet ouvrage renferme un tableau contenant: 1° la désignation des denrées et marchandises; 2° les quantités et les valeurs des importations de France et celles des importations des colonies et pêcheries françaises; les exportations, etc.

(3) Documents statistiques sur la France, publiés par le ministre du commerce. Paris, 1835.

HISTOIRE. 1493. La Guadeloupe fut découverte par Christophe Colon, le 4 novembre 1493, dans son deuxième voyage. L'île était alors si remplie d'arbres qu'on ne voyait pas l'espace d'une aune de terrain à nu : en la côtoyant, il trouva beaucoup de villages de vingt à trente cabanes. A son débarquement, les natifs se mirent en fuite. Ses gens, entrant dans une cabane, y trouvèrent trente femmes et garçons esclaves de l'île Boriguon. On y vit encore divers objets sur lesquels nous allons donner quelques détails (1).

A l'entrée d'une des cabanes, on découvrit deux statues de bois, ayant des serpents roulés autour des pieds. En pénétrant dans l'intérieur, on trouva des espèces de métiers à tapisserie et des ustensiles de terre; de la chair humaine, des restes de volaille dans un pot et d'autres viandes embrochées et prêtes à être rôties. Dans la partie la plus reculée de l'habitation étaient un amas d'os et de bras et de jambes destinés à armer des flèches, une tête de jeune homme encore sanglante attachée à un poteau, et des crânes humains, disposés pour servir de coupes. On trouva aussi une plaque de fer et une pièce de charpente provenant de la poupe d'un navire européen (2).

1509. Les insulaires de Saint-Domingue diminuèrent tellement, que quelques habitants adoptèrent le projet de les remplacer par des Caraïbes des petites Antilles : ils attaquèrent ceux de la Guadeloupe, mais n'en prirent qu'un très-petit nombre.

1496, 9 avril. C. Colon aborda, le 9, à Marie-Galante, et le lendemain à la Guadeloupe. Un grand nombre de femmes, armées d'arcs et de flèches, se présentèrent sur le rivage, fesant mine de vouloir s'opposer au débarquement. Les barques ne pouvant s'en approcher, en raison de l'impétuosité de la mer, l'amiral fit jeter à la nage deux Indiens (des trente qu'il avait amenés de l'île Espagnole), pour dire à ces femmes qu'il ne leur voulait faire aucun mal et qu'il ne demandait que des vivres. En réponse, elles invitèrent les Castillans à passer de l'autre côté de l'île, où ils trouveraient leurs maris. Colon s'y rendit en effet, mais lui et ses gens furent accueillis par une grêle de flèches, auxquelles on répondit par quelques coups d'arquebuse qui blessèrent

(1) Le Nouveau Monde (cap. 21). Paris, 1536.
(2) Munoz, Historia del Nuevo-Mondo, lib. IV.

plusieurs Indiens et les dispersèrent dans les montagnes. Les Castillans abordèrent alors dans l'île, qu'ils prirent d'abord pour le continent. Ils y trouvèrent un grand nombre de gros perroquets, de la cire, du miel, et une certaine quantité de *cazabi* pour faire du pain. L'amiral envoya quarante hommes pour reconnaître l'intérieur de l'île, et ils en ramenèrent autant de femmes et trois garçons. L'amiral les renvoya aussitôt avec quelques petits présents; celle qui paraissait tenir le premier rang parmi ces femmes s'était offerte à rester à bord avec l'une de ses filles. Après neuf jours de relâche, l'amiral quitta l-île, avec une bonne provision d'eau, de bois et de pain (1).

1520. L'amiral *Diego Colon* accorda la permission au licencié *Antonio Serrano*, natif de Saint-Domingue, de peupler l'île de la Guadeloupe, avec autorisation de gouverner celles voisines, savoir : Monserrat, la Barbade, l'Antigua, la Deseada, la Dominique et la Martinique (2). On lui fournit tous les moyens nécessaires pour peupler la Guadeloupe, mais il n'y réussit pas.

1515. *Juan Ponce de Léon*, adelàntado de Floride, partit de Séville, avec trois navires, pour attaquer les Indiens caraïbes de la Guadeloupe, de Cartagène et des îles voisines, à cause de leurs incursions hostiles dans l'île Espagnole et celle de San-Juan. Etant arrivé à la Guadeloupe, il y fit débarquer plusieurs de ses gens pour prendre du bois et de l'eau, et des femmes pour laver le linge de l'équipage. Les Caraïbes, qui observaient leurs mouvements, se mirent en embuscade, tombèrent sur eux, tuèrent la plupart des hommes et enlevèrent les femmes. Juan Ponce se retira à l'île de Saint-Jean où il tomba malade et envoya l'expédition, sous le commandement du capitaine *Zuniga*, sur la côte de Terre-Ferme (3).

1603. Les historiens espagnols rapportent que deux de leurs missionnaires ont été martyrisés dans cette île, en 1603.

---

(1) Herrera, déc. I, liv. 3., ch. 1.

Le Nouveau Monde (cap. 21). Paris 1536. On y lit que les Espagnols trouvèrent dans le bourg de cette île, non-seulement les articles ci-dessus mentionnés, mais aussi quelques ustensiles de fer; et qu'après avoir pillé le bourg, on y mit le feu.

(2) Herrera, déc II, lib. IX, cap. 17.

(3) Herrera, déc. II, lib. I, cap. 8.

Dans cette même année et la suivante, douze religieux français éprouvèrent le même sort.

1620. Le capitaine anglais, *Antoine Chester*, commandant le navire *la Marguerite* et *Jean*, ayant à bord quatre-vingts passagers pour la Virginie, jeta l'ancre à la Guadeloupe, le 15 mars, et prit à bord six Français qui y avaient été naufragés seize mois avant.

1635. *Expédition française* de MM. *de L'Olive* et *Du Plessis*. Le premier, lieutenant de M. d'Enambuc dans l'île de Saint-Christophe, revenant en France, vers la fin de l'année 1634, rencontra, à Dieppe, M. Du Plessis, qui avait accompagné M. de Cussac, en 1629, à Saint-Christophe. Ces deux messieurs formèrent le projet de faire de nouveaux établissements dans les Antilles. Le 14 février, ils passèrent un contrat (1) à cet effet, avec la Compagnie des Indes, d'après lequel elle leur accorde, pour dix ans, le commandement d'une des trois îles de la Guadeloupe, d'Antigua et de la Dominique, qu'ils occuperaient premièrement; et ils s'engagent d'avancer 3,000 francs pour acheter des canons et des munitions.

Pour subvenir aux dépenses que demandait cette entreprise, ces capitaines firent un arrangement avec quatre ou cinq négociants de Dieppe, d'après lequel ces derniers convinrent de faire passer à leurs frais, dans l'île de la Guadeloupe, 1,500 hommes avec les vivres nécessaires pour leur nourriture, jusqu'à ce que l'île en produisît suffisamment. Les deux capitaines s'engagent, de leur côté, à payer vingt livres de tabac par tête des habitants transportés aux frais des premiers, sans préjudice des droits de la compagnie; et à ce que, pendant l'espace de dix ans, personne ne pût trafiquer dans cette île, excepté les capitaines des navires envoyés par lesdits négociants.

Cinq cents hommes, qui consentirent presque tous à servir trois ans pour leur passage, s'embarquèrent à Dieppe, le 20 mai, à bord d'un vaisseau et d'une barque, et arrivèrent, le 25 juin, à la Martinique, et deux jours après à la Guadeloupe.

Ils furent établis sur les deux bords d'une petite rivière, soumis aux deux chefs qui commandaient chacun dans un quartier la moitié des colons : M. Du Plessis à la gauche et

---

(1) Du Tertre donne l'extrait de ce contrat, disant qu'il n'a pu trouver ni l'original, ni la commission.

M. de L'Olive à la droite. Ce dernier fit bâtir le petit fort de *St-Pierre* (1) et y arbora le pavillon de France. Par la mauvaise nourriture, pendant la traversée, et le manque de provisions, après leur débarquement, les colons se trouvaient dans un état très-misérable qui s'augmenta par le refus des Indiens d'apporter des provisions. De L'Olive était décidé à leur faire la guerre, mais trouvant Du Plessis d'un avis contraire, il passa à Saint-Christophe pour obtenir l'approbation de M. d'Enambuc. Pendant son absence, Du Plessis mourut de chagrin, le 4 décembre 1635.

On y bâtit deux chapelles et l'on y planta une croix. Les sauvages vinrent pour faire des échanges et retournèrent fort satisfaits. Le capitaine *l'Abbé* arrive (septembre), amenant cent vingt hommes et quelques vivres.

De L'Olive alla à Saint-Christophe, y menant une quantité de malades (2).

1636, 16 janvier. De L'Olive, averti de la mort de M. Du Plessis, retourna, l'année suivante, à la Guadeloupe, et commença à faire la guerre contre les Indiens. Pendant cette lutte, il y eut une telle famine que les colons furent obligés de brouter l'herbe et d'exhumer les morts pour assouvir leur faim. De L'Olive perdit la vue et devint dévot.

Les Indiens abandonnèrent l'île et se retirèrent à la Dominique, d'où ils firent de fréquentes incursions à la Guadeloupe.

Dans cette triste situation, deux cent cinquante hommes arrivent dans cette île sous la conduite de M. de *La Vernade*, envoyé par les gens de Poincy.

Bientôt après, le capitaine *Aubert* débarqua en qualité de gouverneur, et à force de caresses et de présents, il réussit à faire la paix avec les Indiens, au mois de septembre 1640 (3).

De nouveaux colons arrivèrent à la Guadeloupe, de Saint-Christophe et du continent européen, et s'adonnèrent à l'agriculture, mais les pirates y abordaient souvent pour enlever leurs esclaves, leurs bestiaux et même leurs récoltes.

1639. M. de Poincy arriva, le 11 février, à la Martinique, où il communiqua sa commission au gouverneur Duparquet,

---

(1) Ainsi nommé à cause de la fête de ce saint.

(2) Manuscrit déjà cité.

(3) Journal des îles de l'Amérique, p. 154-181. De Rochefort, Histoire des Antilles, etc., lib. I, cap. 3, art. 5, et lib. II, ch. 13.

qui lui promit obéissance. Le 17, il aborda à la Guadeloupe pour le même objet, et de là se rendit à Saint-Christophe. Là, M. de Poincy forma le projet de s'établir à la Guadeloupe et d'en faire le siége du gouvernement des possessions françaises. A cet effet, il envoya M. Aubert en France. En même tems, les habitants de cette île lui demandèrent des secours et il leur envoya cent trente-deux colons sous la conduite de M. *de Sabouilly*, qui s'établit à Capsterre. Une autre colonie, composée principalement de débiteurs envers les propriétaires, s'établit à la Basse-Terre sous la direction de M. de La Vernade.

1640. M. Aubert chercha à faire agréer le projet de M. de Poincy à la compagnie, mais celle-ci refusa de l'accueillir, offrant cependant à Aubert le gouvernement de la Guadeloupe par égard pour la veuve de Du Plessis, avec laquelle il venait de se marier. M. Aubert accepta cette commission (1) et arriva à cette île, le 15 septembre. De là, il passa à St.-Christophe, le 5 octobre, pour rendre ses devoirs à M. le commandeur de Poincy, et lui remettre les lettres du seigneur de la compagnie. Il fut bien accueilli par cet officier, qui lui avança 1,500 livres de tabac et lui permit de conduire à la Guadeloupe autant d'hommes armés qu'il en pourrait engager. Il revint à son île, le 25 novembre, et fit connaître sa commission à tous les officiers et habitants.

Aubert, qui n'avait été que lieutenant de M. de L'Olive, trouva que les amis de ce dernier lui étaient contraires.

Pour soulager les habitants qui souffraient du manque de provisions, il commanda à tous ceux qui avaient des canots d'aller pêcher des lamentins et des tortues dans le grand cul-de-sac de l'île. Lui-même se mit dans sa barque avec une vingtaine d'hommes dont la plupart s'étaient déjà mutinés pour aller à Saint-Christophe y faire la paix avec les Caraïbes de la Guadeloupe. Dans la traversée, il fut assailli par une tempête qui fit sombrer la barque, entraînant treize hommes au fond de la mer : peut-être, dit Du Tertre, au fond de l'enfer, car un moment auparavant, on n'entendait que d'horribles blasphèmes. M. Aubert et quelques autres se sauvèrent sur des barils et des faisceaux de piques.

Les Caraïbes de la Guadeloupe arrivèrent à Saint-Christophe et firent la paix avec M. Aubert. Cet événement attira

(1) Elle est datée du 4 avril 1640. Voy. Du Tertre, part. I, chap. I. Partage des terres, etc.

beaucoup de colons à la Guadeloupe qui s'adonnèrent aux travaux d'agriculture (1).

1642. Dans le récit des missionnaires dominicains, il est question d'une sédition dans l'île, à l'occasion d'une chapelle qu'on voulut faire bâtir; les ouvriers refusèrent d'y travailler, se mutinèrent et se retirèrent dans les bois, mais enfin ils se soumirent.

1643. Le 3 février, une quantité de monde arriva pour s'établir dans cette île. M Houel fut nommé, par la compagnie, gouverneur de la Guadeloupe : s'étant embarqué dans un port de France, vers la fin de juin, il débarqua à cette île au commencement de septembre; et le 7, il fit connaître sa commission.

Au mois de décembre, un navire anglais vint mouiller au port chargé de nègres qui furent achetés 1,700 livres de tabac et distribués parmi les officiers et les habitants (2).

Madame *La Fayolle* arriva à bord du navire du capitaine *Boudard*, avec une compagnie de *jeunes filles de l'hôpital de Saint-Joseph*, à Paris, pour se marier avec les habitants. M. Houel fit bâtir une grande case pour les recevoir et elles y furent placées le 12 octobre.

M. Houel avait sollicité le titre de lieutenant-général de sa majesté et n'avait pu l'obtenir. Des séditions ayant occasionné de grands désordres dans l'île, cet officier fut chargé par la compagnie de les punir, mais il en négligea l'exécution, et *Charles-Lambert*, sieur *de Thilly*, fut autorisé à prendre possession de la charge de lieutenant-général de toutes les îles de l'Amérique, au nom de M. de Thoisy Patrocles.

1646, 22 novembre. Houel ayant résolu de faire sortir le général de l'île, excita une révolte et fit marcher vers la Basse-Terre le capitaine *Basilière*, à la tête de deux cent cinquante ou trois cents hommes. Un débordement des rivières donna le tems à M. le général d'écrire à M. Houel (le 22 novembre) qu'il le rendrait responsable de tout ce qui arriverait.

Basilière vint camper sur une hauteur à une portée de fusil de la maison du général, qui, se trouvant bloqué, en sortit à la tête de vingt-cinq hommes et de ses gens pour attaquer les révoltés, lesquels voyant qu'il était suivi de beau-

(1) Du Tertre, part. I, ch. 7.
(2) Manuscrit déjà cité.

coup plus de monde, furent frappés de frayeur; leur chef, craignant d'être livré entre les mains du général, le pria de ne plus avancer et dit qu'il allait lui envoyer des députés.

Houel, au reçu du billet du général, aperçut le danger de sa position. Il savait que plus de la moitié des habitants avait pris les armes à contre-cœur; que la maison du général était palissadée, munie de quatre pièces de canon et d'autant de pierriers, et qu'il avait près de deux cents hommes bien armés et bien fournis de vivres et de munitions. D'après ces considérations, il s'adressa (le 22 novembre) au père *Armand de la Paix*, supérieur de la mission, et le pria d'employer tous les moyens d'arrêter la révolte. Il engagea aussi le père Du Tertre d'aller à la Basse-Terre avec un ordre de sa part aux révoltés de se retirer. Le prêtre y consentit et s'y rendit avec M. de Sabouilly, qui réussit à engager les mutins à mettre bas les armes (1).

On proposa de faire embarquer le général à bord d'un navire qui avait été gagné pour cet objet. Dans ces circonstances, il résolut de quitter la Guadeloupe : il s'embarqua, la nuit du 31 décembre, à bord d'une caravelle portugaise qu'il avait achetée, et se rendit à la Martinique où il arriva trois jours après.

1647. Dès qu'il fut embarqué, les séditieux persécutèrent tous ceux qui étaient soupçonnés d'être de son parti ou attachés à ses intérêts; après les avoir pillés, on les fit sortir de l'île.

Le commandeur de Poincy, étant informé de la retraite du général, forma le projet de le surprendre. Il équipa, pour cet objet, cinq grands navires qui étaient en rade à Saint-Christophe, et mit à bord huit cents hommes sous la conduite de cinq de ses principaux officiers de l'île. Cette petite flotte arriva près de la Martinique, le 13 janvier 1647. Les autorités, averties du but qu'elle se proposait, résolurent d'abord de se défendre. On renforça les corps-de-garde; on encouragea les soldats en leur distribuant quelques pipes de vin d'Espagne; mais ensuite plusieurs habitants ayant obtenu la permission des officiers d'aller à bord de la flotte, se laissèrent gagner; et à leur retour, ils persuadèrent aux autres de livrer le général, afin d'avoir M. Du Parquet pour leur gouverneur.

Pour se disculper de leur trahison, ils présentèrent au

---

(1) Du Tertre, part. I, ch. 11, § 10.

général des propositions que celui-ci ne pouvait accepter (15 janvier).

Le 17, on fit entourer la maison des jésuites, où il se trouvait, par deux compagnies des pontons, et l'on s'empara de sa personne dans une allée de citronniers où il se promenait avec le père Du Tertre.

Le lendemain, on l'embarqua sur un navire qui devait le conduire à Saint-Christophe.

Le 22 janvier 1647, une convention fut signée entre M. Houel et M. de La Vernade, commandant de cette flotte, d'après laquelle le premier s'engageait à remettre au dernier, M. de Loinvilliers, gouverneur de Saint-Christophe, et de garder son père, M. de Treval, jusqu'à ce qu'on eût ramené à la Guadeloupe M. Du Parquet, gouverneur de la Martinique, actuellement à Saint-Christophe. D'après ce traité, de Loinvilliers fut renvoyé à Saint-Christophe avec sa petite flotte où se trouvait le général de Thoisy, et qui mouilla, le 24 janvier, au bruit de l'artillerie du fort et des vaisseaux.

M. de Thoisy fut mis dans une prison près de celle de M. Du Parquet, gouverneur de la Martinique, et l'on redoubla la garde.

Le roi, qui ignorait la situation de M. de Thoisy, fit arrêter, par son Conseil, que M. de Poincy resterait une année seulement en qualité de lieutenant-général de Saint-Christophe pour arranger ses affaires; que, pendant ce tems, M. de Thoisy demeurerait lieutenant-général des îles de la Guadeloupe et de la Martinique, et qu'ensuite il exercerait la même charge sur toutes les îles de l'Amérique, d'après sa première commission (1).

M. Du Parquet, ayant été mis en liberté, quitta Saint-Christophe le 6 février, pour retourner à la Martinique; il y fut reçu, par les habitants, avec beaucoup d'acclamations.

1649. La compagnie des îles d'Amérique, ne tirant aucun profit des sommes considérables qu'elle avait avancées, et pressée par ses créanciers, résolut de vendre la propriété de ces îles. En conséquence, le 4 septembre 1649, elle céda à M. *de Boisseret*, beau-frère et agent de M. Houel:

(1) Du Tertre, vol. I, ch. 11, § 12, où se trouvent cet arrêté et la lettre de cachet à M. le commandeur de Poincy, datée le 26 mai 1647.

1° quatre îles, savoir : la Guadeloupe, la Désirade, Marie-Galante et les Saintes, pour la somme de 60,000 liv. et 600 livres de sucre fin par an ; 2° les maisons, forts, canons, munitions, outils, meubles, marchandises, ainsi que les esclaves appartenant à ladite compagnie. De Boisseret s'engageait à acquitter toutes les dettes de la compagnie (1).

1654, 28 février. Un grand navire, venant de l'île de *Tamarica*, au Brésil, ayant à bord un certain nombre de Hollandais, avec leurs esclaves, chassés de ce pays par les Portugais, vint mouiller à la Guadeloupe. Quatre des principaux d'entre eux débarquent et demandent la permission de s'y établir sur le même pied que les autres habitants. M. Houel leur accorda cette demande avec beaucoup d'empressement. Deux autres grands navires arrivèrent la nuit suivante, et trois autres les deux jours après. Ces navires amenèrent plus de neuf cents personnes, tant libres qu'esclaves, avec des richesses immenses. Parmi ce nombre se trouvaient trois cents bons soldats walons et flamands; le reste étaient des cultivateurs avec deux cents femmes et trois cents esclaves qui savaient bien conduire des sucreries (2).

1654, 8 juillet. Houel revint en France pour engager son beau-frère, M. de Boisseret, à lui céder sa moitié de la Guadeloupe; il laissa le gouvernement de l'île à son frère, le chevalier Houel et à son neveu M. de Boisseret.

Au départ de M. Houel, il n'y avait dans l'île que douze cents hommes sous les armes, dont trois cents Brésiliens.

1656. Vers la fin de cette année, *soulèvement des esclaves d'Angola*, sous la direction de deux d'entre eux; l'un nommé *Pèdre;* l'autre, *Jean le Blanc*. Leur projet était de massacrer tous les maîtres, de garder leurs femmes, et de créer deux rois de leur nation dans l'île, l'un à Basse-Terre, l'autre à Capsterre. Les nègres de la première, qui sont du cap Vert, manquèrent au rendez-vous; les autres commencèrent à piller et à détruire, et ensuite se retirèrent dans les bois où ils furent poursuivis par vingt hommes choisis et quelques esclaves brésiliens sous M. *Despinay*, et presque

---

(1) Du Tertre, t. I, ch. 16.

(2) Du Tertre, t. I, ch. 17.

tous furent pris : les deux *rois* furent écartelés, quelques-uns furent rompus vifs, d'autres pendus (1).

1664, 5 novembre. M. de Tracy visita la Guadeloupe et partit pour la Grenade, laissant pour gouverneur de cette première île M. *Du Lion*.

1665, avril. La compagnie des Indes-Occidentales acquiert la propriété de la Guadeloupe pour la somme de 120,000 l. dont madame de Champigny reçut 40,000 liv. d'après l'estimation faite par M. de Tracy (2).

1690. *Expédition anglaise contre les îles de la Guadeloupe et la Marie-Galante.* Cette expédition, commandée par le capitaine *Wright*, était composée de sept vaisseaux et d'autant de gros bâtiments marchands, armés chacun de 32 à 40 canons, et ayant à bord beaucoup de troupes sous les ordres du général *Codrington.* L'expédition arriva, le 27 mars, devant Marie-Galante. On y débarqua neuf cents hommes sous le commandement du colonel *Nott*, qui s'empara de la ville et du fort sans coup férir. Après avoir détruit les plantations et ravagé l'île, il se rembarqua, le 10 avril, pour attaquer la Guadeloupe (3).

On effectua la descente vers la pointe de l'est ; la garnison du fort, composée seulement de cinquante à soixante hommes de la marine, sous les ordres de M. *de La Malmaison*, lieutenant de roi, soutint un siége de trente-cinq jours et donna le tems de faire venir de la Martinique quelques troupes de milices et de flibustiers sous les ordres du marquis *de Ragny*, gouverneur-général des îles françaises, qui obligèrent les Anglais à se retirer, laissant leurs blessés, leurs malades et quelques canons (4).

Le bourg du *Bailly*, établi sur la rivière du même nom, fut presque détruit par les Anglais.

1697, 21 avril. L'escadre de M. *de Gennes* aborda à la Guadeloupe, au retour de son voyage du détroit de Magellan (5).

1703, 12 mars. *Nouvelle expédition des Anglais contre la Guadeloupe.* Cette expédition était composée de quarante-

(1) Du Tertre, t. I, ch. 19.
(2) Du Tertre, t. III, traité 4, § 3.
(3) *Naval history of England by Lediard*, lib. IV, c. 6.
(4) Nouv. Voy., par le père Labat, t. II, ch. 15.
(5) *Viage al Magallanes*, lib. II, p. 274.

cinq voiles, dont neuf vaisseaux de guerre, sous le commandement de l'amiral *Benbow Walker*. Cet officier vint assiéger le fort avec 4,000 hommes, et réussit à pratiquer la brèche, le 3 avril. Le gouverneur le fit sauter et se retira au milieu des bois. Alors les Anglais, sous le général *Codrington*, dévastèrent le pays; mais le commandant français ayant reçu un renfort de 800 hommes de la Martinique, sous la conduite de M. *Gabaret*, et une maladie ayant éclaté parmi les Anglais, ils furent repoussés avec perte de 700 à 800 hommes. Celle des Français n'était que de 24 hommes. Avant de partir, ils mirent le feu au couvent des Dominicains qu'ils avaient déjà brûlé en 1691.

D'après le père Labat, et selon le rapport d'un sergent anglais, déserteur, les Anglais avaient perdu, pendant les cinquante jours qu'ils étaient restés dans l'île, 1,964 hommes, dont plus de 1,000 tués, entre lesquels se trouvaient trois colonels, deux capitaines de vaisseaux, un major et vingt-sept officiers.

Le même auteur dit qu'ils avaient brûlé quatre églises paroissiales, vingt-neuf sucreries, environ autant de petites habitations, quatre bourgs et quatre couvents. La perte des Français, ajoute-t-il, était de vingt-sept hommes tués, et environ cinquante blessés. Parlant de la bravoure des nègres, il assure que dans cette affaire il y en avait une compagnie de soixante qui avait détruit plus d'ennemis que tout le reste des troupes françaises (1).

Le bourg du Bailly, qui avait été ruiné par les Anglais, en 1691, fut de nouveau brûlé par eux dans cette expédition, ainsi que le bourg de *Bouillante* (2).

1759, 1er mai. *Prise de la Guadeloupe par les Anglais.* Le 23 janvier, une flotte anglaise, composée de dix vaisseaux de ligne, plusieurs frégates et bâtiments de transport, sous les ordres du commodore *Jean Moore*, arriva en vue de Basse-Terre et tenta une attaque générale par mer contre la citadelle, la ville et les batteries qui la protégeaient.

Après avoir fait taire les batteries et lancé des bombes dans la ville, qui mirent le feu à un magasin à poudre et dans différents endroits de la place, les troupes de débarquement prirent terre sans opposition et entrèrent, sans coup férir, dans la ville et la citadelle que les Français avaient aban-

(1) Nouv. Voyage, t. VI, chap. 3-7.

(2) Ainsi nommé à cause de la chaleur de ses eaux minérales.

données. Un déserteur donna l'avis que ceux-ci avaient établi une mine pour faire sauter le fort; mais dans la précipitation de la retraite, la mèche n'avait point été allumée.

Le lendemain 24, les Français, au nombre de 2,000, sous le commandement du gouverneur, le chevalier *Nadau Dutreil*, étaient postés sur le *dos d'âne*, à l'entrée d'un défilé, où on ne pouvait les attaquer avec succès; des propositions de paix furent faites au gouverneur, qui refusa d'y accéder. Les habitants, aidés de leurs nègres, firent alors une guerre d'escarmouches très-meurtrière pour les Anglais. Madame Ducharmey, femme d'un courage au-dessus de son sexe, s'y fit surtout remarquer. A la tête de ses propres esclaves, elle fit plusieurs attaques contre des détachements ennemis, et on fut obligé d'envoyer contre elle un corps de troupes régulières pour la déloger de ses positions.

Les Anglais résolurent alors de transporter le théâtre de la guerre à Grande-Terre, défendue par Fort-Louis, dont ils s'emparèrent sans grande résistance.

Le 27 février, le général Hopton étant mort à Basse-Terre, le général Barrington lui succéda dans le commandement, et pour déjouer le plan des Français, qui cherchaient à harasser et détruire les assaillants par une petite guerre continuelle, il divisa lui-même ses troupes par détachements, et s'empara successivement des principaux points de l'île.

Le 22 avril, le gouverneur, M. Nadau Dutreil, envoya MM. d'Eclainvilliers et Duquercy au général Clavering, pour traiter de la capitulation. Cet officier les envoya au quartier-général du commandant en chef Barrington, à Petit-Bourg; et le 1er mai, les articles en furent arrêtés et signés.

Les conditions de ce traité étaient des plus honorables pour les Français.

Rien n'était changé dans l'ordre administratif et judiciaire. Les habitants conservaient leurs propriétés, le libre exercice de leur religion, et n'étaient assujétis à aucune taxe plus élevée que celle qu'ils payaient auparavant. En cas de guerre, ils n'étaient point obligés de prendre les armes contre les Français; ils ne devaient point fournir de logements aux troupes, ni d'esclaves pour travailler aux fortifications; ils pouvaient envoyer leurs enfants en France pour y être élevés, etc.

Cette capitulation fut signée, le 1er mai, par J. Barrington, Nadau Dutreil, John Moore, D. d'Eclainvilliers et Duquercy.

Au même moment, on apprit qu'un secours de 600 hommes, sous M. de Beauharnais, avait été débarqué à Sainte-Anne; à la nouvelle de la capitulation, ce corps se rembarqua et retourna à la Martinique.

Les Saintes, Deseada et Petite-Terre se soumirent aux Anglais, sous les mêmes conditions (1).

Dans le courant de juin, le général Barrington retourna en Angleterre, laissant à la Guadeloupe le colonel Crump, comme commandant en chef, avec trois régiments.

1763. A la paix de 1763 (juillet), la Guadeloupe fut restituée à son ancien possesseur.

1789, le 9 août. *Pétition des colons de la Guadeloupe*, adressée à l'Assemblée nationale pour demander le droit de députation (2). Le projet est soumis au comité de vérification qui en accorde deux pour toute l'île (3). Le 1er décembre, on annonce à la même assemblée l'insurrection des noirs à la Martinique, qui se fait sentir à la Guadeloupe. Un membre demande que le comité colonial dresse un plan de constitution pour les colonies, ce qui fut contredit par un autre membre qui pensait que les colonies devaient se constituer elles-mêmes (4).

1790, 5 décembre. *Adresse de la colonie de la Guadeloupe* à l'Assemblée nationale, pour lui protester de son dévouement et de son attachement à la mère-patrie : elle rend compte de la situation politique de l'île et communique un plan de constitution dressé pour la colonie (5).

1791, 16 mai. Les députés de la Guadeloupe s'absentent de l'Assemblée nationale à cause du décret rendu en faveur des hommes de couleur (6).

1792, le 7 novembre. Le capitaine *Duval* annonce à la barre de la Convention nationale la révolte de la Guadeloupe. On décrète d'accusation contre les quatre chefs militaires de cette île et des mesures pour y établir l'ordre (7).

---

(1) Code de la Martinique, t. II, n° 227, où se trouve la capitulation de cette île.

(2) Moniteur, année 1789, n° 38.

(3) *Id.* *id.* 61.

(4) Voy. l'article Martinique, année 1789.

(5) Moniteur, année 1790, n° 340.

(6) *Id.* *id.* 1791, — 138.

(7) *Id.* *id.* 1792, — 314.

1794. *Prise de la Guadeloupe par les Anglais.* Le 10 avril, une division de la flotte anglaise, sous le commandement de l'amiral sir *Jean Jervis*, entra dans la baie de Pointe-à-Pitre. Après avoir démonté la batterie de la place de la baie de Gohier, et forcé la garnison de se retirer, il y fit débarquer, le lendemain, un corps de troupes et 500 soldats de marine. Le 11, le général *Dundas*, à la tête de l'infanterie légère, 200 marins et 50 soldats de marine, marcha vers la redoute ou fort de *Fleur-d'Épée*, près duquel il rencontra deux autres colonnes qui étaient arrivées par d'autres routes et dont l'une était commandée par le prince *Edouard*, et l'autre par le colonel *Symes*. On investit le fort, on l'attaqua sur tous les points et l'on s'en rendit maître après avoir tué 150 hommes sur 232 qui composaient la garnison. Le fort Saint-Louis, la ville de Pointe-à-Pitre furent évacués.

Les troupes anglaises furent rembarquées à bord des vaisseaux et débarquées, le 15, sur la côte de Basse-Terre. Elles gagnèrent différentes hauteurs, et s'emparèrent simultanément (le 19) du fort de *Morne-Houel* et des postes de *Palmiste* et de *Houelmont*. Le 21, le général français *Collot* consentit à une capitulation qui lui laissait les honneurs de la guerre et le libre retour en Europe : il avait, sous son commandement, 5,877 hommes de troupes. Les Anglais affirment que cette conquête ne leur coûta que 70 hommes tués et 50 blessés (1).

1794, 3 juin. *Reprise de la Guadeloupe par les Français.* Le 3 juin, une escadre française, composée de deux vaisseaux de 50 canons, d'un autre armé en flûte de 40, d'une frégate et de cinq transports, parut en vue de la Guadeloupe. Le 5, 1,500 hommes débarquèrent, prirent le fort Fleur-d'Epée et les autres positions, et délogèrent les Anglais de la ville de Pointe-à-Pitre. Ceux-ci, ayant reçu quelques renforts, firent une tentative (le 1er juillet) pour reprendre ce fort, mais sans succès, étant forcés à se retirer avec perte de 400 à 500 hommes, parmi lesquels se trouvait le brigadier-général *Symes*, blessé mortellement. Le commandant anglais, le chevalier *E. Grey*, se retrancha alors au camp Berville, occupant une ligne qui s'étendait de la pointe de Sain-Jean à la baie Mahault, en y attendant un renfort. Il perdit tant d'hommes par des maladies, que quelques com-

(1) *West-Indies, by captain Southey,* vol. III, année 1794.

pagnies n'eurent pas un seul capable de faire le service.

Le 26 septembre, les Français, sous le général Victor *Hugues*, avec un corps auxiliaire de noirs et de mulâtres, réussirent à traverser la flotte anglaise dans de petits bâtiments et débarquèrent en deux divisions, l'une à Goyave et l'autre à la baie Mahault. Après avoir opéré leur jonction, ces détachements firent prisonniers un corps d'hommes, soldats et royalistes, qui se trouvaient à la pointe Bacchus, sous le lieutenant-colonel Drummond ; ensuite ils investirent complètement le camp de Berville qui renfermait 250 hommes de troupes régulières et un corps auxiliaire de 300 royalistes français. Le général Graham, qui y commandait, se voyant dans l'impossibilité de résister, demanda à capituler. Les conditions pour lui et les siens furent admises; mais celles relatives aux royalistes furent rejetées. Tout ce qu'on put obtenir, disent les Anglais, fut que vingt-cinq de ces derniers pourraient gagner le vaisseau amiral dans un bateau couvert : le reste fut abandonné à la vengeance des républicains. Se voyant rayés de la capitulation, ces malheureux demandèrent qu'on leur laissât se frayer un passage les armes à la main. On leur refusa cette demande; cinquante furent décapités en moins d'une heure. Ce mode d'exécution paraissant trop lent, le reste fut conduit sur les revers des fossés du fort et impitoyablement fusillés.

Toute l'île, à l'exception du fort *Mathilde*, tomba ainsi entre les mains des Français; le général *Prescott* y soutint le siége du 14 octobre au 10 décembre, où la défense n'étant plus possible, il opéra secrètement sa retraite.

Le gouverneur Hugues fit des noirs des cultivateurs et des soldats, et au moyen des cultures et de la course, cette île brava les forces britanniques pendant toute la guerre.

1794, 11 septembre. Le général Hugues ayant envoyé une dépêche pour annoncer sa conquête à la Convention nationale, cette assemblée décréta que les citoyens qui l'ont reconquise ont bien mérité de la patrie; en même tems elle confirma la dénomination donnée par ce général de *Port de la Liberté*, au port de la Pointe-à-Pitre, et celle du *Fort de la Victoire*, au fort du gouvernement (1).

(1) Moniteur, année 1794, n° 357.
Id. 1795, — 119, contenant la capitulation par laquelle les troupes anglaises ont évacué cette île.

1801, 21 octobre. Les noirs et les gens de couleur, commandés par *Pélagie*, se révoltent et établissent un gouvernement provisoire. Ils s'emparent du gouverneur, l'amiral Lacrosse, alors en tournée, et le forcent de s'embarquer à bord d'un vaisseau danois, qui était dans la rade. Ce bâtiment fut arrêté en mer par un navire anglais, qui conduisit l'amiral à la Dominique, où l'on venait justement d'être informé de la signature du traité préliminaire de paix.

Le 3 décembre, les autorités, renvoyées de la Guadeloupe, publièrent, à la Dominique, un manifeste pour protester contre la révolte des hommes de couleur et les mettre au ban des nations. — Cette pièce était signée : Lacrosse, capitaine-général ; Lescallier, préfet colonial ; Coster, commissaire judiciaire.

1802, mai. Au commencement du mois de mai, des forces françaises, sous le contre-amiral Bouvet et le général Richepanse, parurent en vue de l'île, et le 7, le débarquement eut lieu à Gohier. Les troupes furent reçues avec acclamations, et Pélagie écrivit au général pour l'assurer de l'entière soumission de l'île. Cependant elles éprouvèrent quelque résistance de la part des noirs, qui cherchèrent à défendre quelques positions ; un chef, nommé *Ignace*, brûla une grande partie du quartier de la Capsterre, y compris le bourg Saint-Sauveur. Il incendia aussi celui des Trois-Rivières ; mais l'île fut bientôt totalement remise sous le pouvoir des Français. Tous les membres du gouvernement provisoire, établi par les rebelles, le 21 octobre, furent envoyés en France, par ordre du général Richepanse, ainsi que la plupart des officiers de couleur et les colons qui avaient pris une part active à la révolte.

1810, 6 février. *Prise de la Guadeloupe par les forces anglaises.* Le 22 novembre 1809, toutes les troupes, composées de cinq brigades, formant un effectif d'environ 6,200 hommes, sous le commandement du général Beckwith, furent réunies à la Dominique ; la flotte de l'amiral Cochrane était destinée au transport de l'expédition et à appuyer ses opérations. L'armée, partagée en deux divisions et une réserve, opéra sa descente du 26 au 30, sans opposition.

Après avoir évacué différentes positions, les Français s'avancèrent en avant du pont de Nozière, pour défendre le passage important de la rivière Noire, où ils s'étaient bien fortifiés. Dans la nuit du 3 au 4, une action très-chaude s'engagea ; le brigadier-général *Wale*, commandant la réserve,

étant parvenu, par une marche rapide et bien calculée, à surprendre les Français en flanc, décida de la victoire, qui coûta cher aux Anglais, lesquels eurent, dans ce combat, 52 tués, dont plusieurs officiers, et 250 blessés. Le 5, au matin, des commissaires se réunirent des deux côtés et rédigèrent les termes de la capitulation, qui fut signée et ratifiée le 6 février.

Le nombre total des Français, embarqués comme prisonniers, s'éleva à 1,309, en outre de 300 restés malades dans les hôpitaux; ils avaient eu de 500 à 600 tués ou blessés, et 856 s'étaient dispersés dans la colonie.

Les commandants anglais, dans leur proclamation du 27 janvier, adressée aux habitants de la Guadeloupe, ordonnaient : 1° que tous les planteurs et habitants des villes retournent dans leurs foyers, où ils seront protégés dans leurs personnes et propriétés; 2° que les commissaires civils se rendent à leurs postes pour maintenir l'ordre et exécuter les instructions qu'ils recevront; 3° tout habitant pris les armes à la main sera traité comme prisonnier de guerre; 4° les maîtres seront responsables pour leurs esclaves (1).

Des symptômes de mécontentement se manifestaient dans cette colonie, dont le gouverneur, sir Alex. Cochrane, fut obligé de destituer le procureur-général, qui, dans un discours devant la Cour d'appel, avait tenu un langage hostile aux autorités. Ce mécontentement devint encore plus évident, lors de la formation d'une nouvelle milice destinée à la sûreté intérieure de l'île; cette intention n'ayant pas été clairement indiquée dans l'ordonnance, les habitants crurent qu'il s'agissait de s'organiser pour se défendre contre les attaques de l'extérieur, et refusèrent de servir. Un seul homme vint se présenter et pas une commission d'officier ne fut acceptée.

La partie française de l'île de Saint-Martin fut aussi comprise dans ladite capitulation. Le 14 février, le commodore Fahie en prit possession, et le même jour, le gouverneur hollandais lui remit l'autre partie qui était sous son commandement.

Le commodore anglais remit ensuite à la voile pour l'île

(1) *History of the West-Indies, by M. Southey*, vol. III, année 1810.

de Saint-Eustache, qui se soumit sans résistance, le 21 février.

1813, 3 mars. La Guadeloupe est cédée par l'Angleterre à la Suède (1).

1814, 30 mai. Cette île est restituée par le neuvième article du traité de Paris, entre le roi de France et les puissances alliées. Le roi de Suède et de Norwège cède tous les droits qu'il peut avoir sur cette île. Le 7 septembre suivant, les Anglais la remettent aux Français, qui y arborent leur pavillon au mois de décembre de la même année.

1815. Insurrection de la milice et des habitants qui se déclarent pour Napoléon et contre l'occupation de l'île par les forces britanniques. Le pavillon tricolore est arboré depuis le 18 juin 1815 jusqu'au 10 août suivant.

Le contre-amiral, le comte *Durand de Linois*, alors gouverneur et adjudant-commandant, et le baron *Boyer de Peyreleau*, commandant en second, prévenus de s'en être rendus coupables, sont traduits devant le Conseil permanent de guerre, par un ordre du roi, du 29 décembre 1815.

Linois est acquitté des accusations dirigées contre lui et rendu à ses fonctions. De Peyreleau est condamné à la peine de mort en conformité de l'art. 33 du titre 8 du Code pénal militaire, du 21 brumaire an 5. La peine est commuée en une détention de vingt ans dans une prison d'état. Les lettres de commutation ont été entérinées par la Cour royale de Paris, le 23 mars suivant (2).

A la suite de cet événement, on avait cessé de recevoir à la Guadeloupe les navires français, et d'y permettre aucune expédition pour la métropole.

1815, 10 août. *Reddition de la Guadeloupe aux Anglais.* Des habitants de cette île ayant de nouveau proclamé la souveraineté de Napoléon, le 18 juin 1815, le commandant en chef des forces britanniques, sir James Leith, et sir C. Durham, contre-amiral, commandant l'armée navale, firent leurs dispositions pour attaquer l'île. Avant d'opérer le débarquement, ils envoyèrent au comte de Linois une proclamation adressée à tous les colons, pour les informer des événements survenus en Europe, de la chute de Napoléon,

(1) Bulletin des lois, t. XIX, p. 257.

(2) Moniteur des 8, 9, 10, 11, 12 et 14 du mois de mars 1815.

et les inviter à rentrer sous l'autorité légitime ou à s'attendre à être traités en ennemis.

La flotte anglaise ayant quitté les Saintes, le 8 au matin, se dirigea vers l'anse du Sauveur, où la majeure partie du débarquement s'effectua. Les troupes trouvèrent peu de résistance, et le 9, au matin, un officier, chargé de propositions par le gouverneur, fut admis auprès du général en chef anglais, qui s'en référa aux termes de sa proclamation, comme les seuls qui fussent acceptables. En conséquence, le 15 suivant, la capitulation fut signée par le comte de Linois et le général Boyer de Peyreleau, commandant en second; les deux généraux et la garnison, sous leurs ordres, furent embarqués pour être transportés en France, comme prisonniers de guerre, et les Anglais restèrent maîtres de l'île.

L'amiral, comte Linois, gouverneur de l'île, refusa l'offre d'un corps auxiliaire anglais que lui fit sir James Leith.

Il fut stipulé dans la capitulation que les miliciens pourront retourner paisiblement chez eux, où ils seront protégés, ainsi que leurs propriétés; mais ceux qui se montreront hostiles devront être traités comme prisonniers de guerre et renvoyés hors de l'île. Les habitants seront placés sous la protection de S. M. B., et aucun ne sera molesté pour ses opinions. Les lois et propriétés particulières seront respectées (1).

Ile de Marie-Galante. Latit. 15° 55′ nord, long. 65° 25′ ouest de Paris. Cette île, située à six lieues sud-est de la Guadeloupe, a quinze lieues de tour : elle fut ainsi nommée par Christophe Colon, du nom de son navire, ou parce qu'elle parut si agréable aux Espagnols qu'ils l'ont appelée *Marie-Galante* (2). Elle n'a point de rivières, et malgré le manque d'eau, le sol est fertile et produit beaucoup de sucre et de café. Les productions sont les mêmes que celles de la Guadeloupe. A l'époque de la révolution, on les évaluait à 2,200,000 livres.

1647, 8 février. Cette île fut cédée comme une retraite

(1) *West-Indies, by captain Southey*, vol. III, année 1815.
(2) Du Tertre, vol. I, part. 1re, ch. 11, § 14.

aux bannis et aux exilés de Saint-Christophe par la compagnie des îles de l'Amérique.

Les capitaines *de La Fontaine* et *Antoine Camo* sont autorisés, en qualité de gouverneurs, à occuper et prendre possession de ladite île, au nom du roi et des seigneurs qui leur accordent le gouvernement pour quatre ans. Afin d'y encourager l'émigration, les nouveaux habitants furent exempts des droits établis dans les autres îles, pendant les quatre premières années, et pendant les quatre suivantes, ils ne payèrent que la moitié de 200 livres que paient les habitants de Saint-Christophe. Lesdits gouverneurs s'engagent de faire passer, chacune des premières quatre années, soixante Français de la religion catholique, apostolique romaine, avec deux ecclésiastiques (1).

1652, 8 novembre. M. Houel prit possession de cette île au nom du roi, et, avec la permission de la compagnie, il y envoya, de la Guadeloupe, une nouvelle colonie de 40 ou 50 hommes, sous M. *Le Fort*, qui, par suite de quelque mécontentement, venait de quitter la Martinique. Ce commandant, après avoir bâti un petit fort et établi une grande habitation, quitta l'île après dix-huit mois, et retourna à la Martinique avec quelques habitants.

Les Caraïbes de la Capsterre de l'île Saint-Dominique, informés de cet abandon, après avoir massacré beaucoup d'habitants de l'île d'Antigoa, abordèrent à Marie-Galante où ils furent bien accueillis par le commandant et logés dans le fort. A leur retour chez eux, ils apprirent qu'un canot de la Martinique y était arrivé pendant leur absence et avait pris leurs lits de coton et insulté leurs femmes et leurs filles. N'étant pas en état d'attaquer les habitants de cette île, ils tombèrent sur ceux de Marie-Galante. Sous prétexte de trafiquer avec les habitants, ils allèrent de case en case, assommant tout ce qui s'y trouvait à coups de boutoir : après quoi, ils mirent le feu aux cases et au fort.

Les Caraïbes de la Basse-Terre de la Dominique vinrent informer M. Houel de ce massacre, et protestèrent qu'ils n'étaient pour rien dans cette affaire, et qu'ils voulaient même aider les Français à venger cette cruauté.

M. Houel fut profondément affligé de ce grand malheur;

(1) Du Tertre, vol. II, part. 2, ch. 1.

mais il résolut d'envoyer à cette île de nouveaux colons. Il en fit partir promptement une centaine, sous la conduite du chevalier, son frère (le 20 août 1653), avec ordre de construire une forteresse de pierre et une cour de 100 pieds d'étendue entre cet édifice et le bord de la mer.

A son arrivée, les Caraïbes prirent la fuite. On brûla leurs cases et leurs carbets pour les empêcher de revenir. Il trouva sur le sable les corps de ceux qu'ils avaient massacrés. Les têtes, séparées des corps, étaient attachées à des pieux. Un chien fidèle restait encore auprès du cadavre de son maître.

Le chevalier se fixa à deux lieues des premières habitations, à l'endroit nommé la *Pointe-des-Basses*. En moins de trois mois, il fit construire une forteresse de pierre contenant quatre grands corps de logis avec une demi-lune à l'entrée. Pendant tout ce tems-là, la moitié de ses hommes était toujours sous les armes (1).

Plusieurs habitants s'établirent près du fort, et le chevalier, ayant rempli ses instructions, y laissa M. *Blayny* pour commander la garnison.

Pour punir les Caraïbes, M. Houel envoya contre eux une centaine des plus vaillants hommes de l'île, sous la conduite du capitaine *du Mé*, qui avait dix ou douze Caraïbes de la Basse-Terre pour servir de guides. Il y eut plusieurs rencontres avec les sauvages, dans lesquelles quatre ou cinq furent tués et plus de vingt blessés. Ils ne sortaient du bois que six ou sept à la fois pour tirer leurs flèches, et ils évitaient les coups de fusil en se jetant vite par terre sitôt qu'ils voyaient le feu de l'amorce. Les Français les attrapaient seulement en tirant un autre coup quand ils se relevaient.

De nouvelles attaques furent encore tentées par les sauvages contre les Français de Marie-Galante. M. Houel envoya contre eux M. *Des Cérisiers* à la tête de seize bons soldats. A son arrivée, cet officier apprit qu'ils étaient déjà débarqués à la Basse-Terre; il marcha aussitôt à travers l'île à leur rencontre et se trouva dans les bois au milieu de trois cents de ces Indiens, qui s'approchaient en riant pour assommer un si petit nombre d'ennemis. Ayant reçu une décharge de mousquetons, huit en furent tués et les autres prirent la

(1) Du Tertre dit, qu'il n'est pas vrai qu'il y avait un navire à la côte où les hommes se retiraient dans la nuit, comme l'écrit M. de Rochefort.

fuite. On les poursuivit le pistolet à la main et on en tua plusieurs avant qu'ils pussent atteindre leurs pirogues.

Les Caraïbes, voyant qu'ils luttaient inutilement contre les Français, recommencèrent à trafiquer à la Guadeloupe sans aucune convention avec M. Houel qui les y encouragea en défendant aux habitants de leur faire aucun mal.

1664, 5 juin. La prise de Sainte-Lucie, par les Anglais, fit craindre qu'ils ne voulussent chercher aussi à s'emparer de Marie-Galante. M. de Tracy y envoya des soldats, des canons et des munitions avec M. *de Rose*, en qualité de commandant (1).

1665, 10 février. M. *Themericourt* reçoit sa commission comme gouverneur de Marie-Galante. Le 8 juin, il prit possession de son gouvernement. Cette colonie se composait alors de 500 individus dont 150 en état de porter les armes. La garnison n'était que de 10 soldats. M. Themericourt, dit M. du Tertre, a fait plusieurs fois le tour de cette île et en a dressé une carte fort exacte.

1675. Les Anglais attaquent les colons de Marie-Galante. Le marquis de *Baas*, lieutenant-général des îles, envoie au secours de ces colons le marquis *de Grancy* avec deux vaisseaux de guerre ayant des troupes à bord, qui forcèrent les Anglais à quitter l'île après avoir coulé à fond quelques-uns de leurs navires (2).

1689. Le colonel anglais *Hewetson* prépara une expédition à l'île d'Antigua qu'il dirigea contre Marie-Galante; il détruisit le fort et la ville, et retourna au port de départ avec beaucoup de butin.

1699, 3 novembre. Arrêt du Conseil d'état qui décharge de tous droits, pendant quatre ans, les habitants de Marie-Galante.

1715, 16 janvier. Le roi leur accorde une pareille exemption.

1763. La juridiction de cette île qui relevait du Conseil de la Martinique, en a été séparée en 1763. La première, possédant peu de moyens pour sa défense, a servi, pendant toutes les guerres, de retraite à des corsaires (3).

---

(1) Du Tertre, t. III, traité 3, § 4.

(2) Labat, Nouv. Voy., t. V, p. 246.

(3) Annales de la Martinique, p. 331.

1808, 3 mars. Le capitaine W. Selby, commandant l'escadre de blocus de la Guadeloupe, ayant reconnu l'impossibilité d'empêcher les corsaires de l'ennemi d'entrer, avec leurs prises, dans la baie de Pointe-à-Pitre, tant qu'ils seraient maîtres de Marie-Galante, qui leur servait de lieu de refuge, résolut de tenter un coup de main sur Grand-Bourg, principale ville de Marie-Galante. En conséquence, un détachement de 200 marins débarqua, le 2 mars, à deux milles de la ville, sans rencontrer d'opposition; et le même jour, l'île se rendit à discrétion.

Le 23 août, un corps de 200 Français parti de la Guadeloupe dans des barques, tenta de surprendre Marie-Galante; mais leur tentative ayant été connue, des troupes furent envoyées de la Barbade et forcèrent les Français à se rendre à discrétion, le 3 avril suivant.

Ile des Saintes (*los Santos des Espagnols*). Les trois petits îlots qui portent ce nom sont situés sous le 16e dégré de lat. nord, entre la Guadeloupe et la Dominique, à trois lieues de la côte des trois rivières. Elles sont de forme triangulaire, et renferment un beau port. Autrefois, elles étaient si bien fortifiées, qu'on les nommait le Gibraltar des Antilles. Elles sont d'origine volcanique et manquent d'eau.

1648, 18 octobre, M. Houel, craignant que les Anglais ne vinssent s'établir dans ces petites îles, y envoya 30 hommes, sous la conduite de M. *Mé*, qui en prit possession au nom du roi et des seigneurs de la compagnie (1).

Le père *Mathias du Puys* y arbora la croix le 18 octobre 1648.

1648. Les Caraïbes de la Guadeloupe, après avoir été deux fois repoussés par les forces de Marie-Galante, résolurent

---

(1) Du Tertre, vol. I, part. 1, ch. 13. Cet auteur y cite l'acte qu'il avait trouvé aux Archives de la Guadeloupe, conçu en ces termes : *R. P. Mathias du Puys dictus a S. Joanne, crucem redemptionis nostræ in insula Guadalupæ adjacente quos les Saintes vocatur fixit in comitate Domini du Me qui ejusdem insula fuerat gubernator electus et delegatus.*

de faire une tentative contre les îles Saintes. Le chevalier Houel en étant averti, y envoya vingt hommes, sous le commandement de M. *l'Etoile*, lieutenant de sa compagnie, qui attaqua ces Indiens si vigoureusement qu'ils furent contraints de se retirer avec perte de trois tués et beaucoup de blessés (1).

1652. Une grande sécheresse obligea cette colonie d'abandonner l'île qui resta inhabitée jusqu'en 1652, lorsque M. *du Buisson le Hazier* y fut envoyé avec un bon nombre d'hommes qui s'y établirent avec succès.

1666, août. Les Anglais, qui s'étaient établis dans ces îles, sont attaqués et forcés de se rendre à une expédition française, composée de sept canots et pirogues bien montés et sous le commandement de M. *du Lion*.

Le neveu de lord Willoughby arrive avec une flotte au secours des Anglais, mais elle est battue et obligée de se retirer (2).

En 1788, la population de ces îles consistait en 1,419 blancs, 20 gens de couleur libres, et 865 esclaves.

1809, 17 avril. *Prise de ces îles par les Anglais*. Après s'être emparé de la Martinique, le général en chef Beckwith détacha un corps de 2,000 à 3,000 hommes, sous les ordres du major-général Maitland, afin de soumettre les îles des Saintes, de concert avec la flotte, qui y tenait bloquée une escadre française de trois vaisseaux de ligne et deux frégates. Après trois jours d'une résistance assez vive, le colonel Madier, commandant de ces îles, consentit à se rendre; la garnison française, forte de 7 à 800 hommes, fut faite prisonnière de guerre et envoyée en Angleterre. Les Anglais déclarèrent avoir eu seulement 6 hommes tués et 68 blessés.

Ile de la Désirade ou *la Désirée*, nommée *Deseada* par les Espagnols. Latitude 16° 30' nord, long. 63° 17' ouest de Paris.

---

(1) Du Tertre, part. I, ch. 13.

(2) Du Tertre, t. I, ch. 4, où se trouvent beaucoup de détails de cette expédition.

Cette île fut découverte par Christophe Colon dans sa deuxième navigation : il lui donna ce nom à cause de sa beauté ou du désir qu'il eut de la trouver.

Elle est située à la distance de trois lieues et demie de la pointe orientale de la Guadeloupe : elle a environ 4 lieues dans sa plus grande longueur et une lieue de largeur. C'est une espèce de montagne dont la base est siliceuse et le reste calcaire. Le sol en est généralement sablonneux et ne produit qu'une petite quantité de coton et de café.

La population de l'île, en 1788, était composée de 213 blancs, 33 gens de couleur, et 619 esclaves.

Il y avait autrefois à la Désirade un enclos de 60 arpents, entouré d'une haie de *karatas*, pour recevoir les lépreux.

1763. Par une ordonnance, rendue à Paris, le 15 juillet 1763, la Désirade fut désignée comme un lieu de déportation pour les jeunes gens qui, sans avoir *commis des crimes punissables par la loi*, auraient, par des *irrégularités* de conduite, compromis l'honneur ou le repos de leurs familles. L'autorisation devait être demandée par les parents aux secrétaires d'état de la guerre et de la marine ; et si les motifs allégués étaient trouvés justes, un ordre du roi était délivré pour conduire ces jeunes gens à Rochefort, et de là les embarquer pour la Martinique, d'où ils passaient à la Désirade. Arrivés dans cette dernière résidence, on les distribuait dans les parties les plus fertiles et les plus saines de l'île, où on leur fournissait les instruments propres à la culture et les moyens d'en obtenir un produit qui leur appartenait. Dans la traversée, comme dans l'île, ces jeunes gens étaient assujétis au régime de simples soldats. Aussitôt que le commandant apercevait quelques signes d'amendement dans leur conduite, il en écrivait au ministre, qui avertissait les parents. Dans le cas où, malgré cette réforme, les familles voulaient prolonger la détention des déportés, ceux-ci pouvaient faire valoir leurs droits pour rentrer dans leur condition, soit qu'ils voulussent revenir en France, ou rester aux colonies (1).

L'île de *Saint-Martin* est située à 42 lieues au nord-ouest

(1) Code de la Martinique, t. II, nº 256.

de la Guadeloupe; elle a environ 18 lieues de circonférence. La moitié de l'île de Saint-Martin appartient au gouvernement hollandais. Le terrain de la partie française a environ sept lieues de tour. Le bourg *Marigot* est situé dans la baie du même nom où se trouve le meilleur mouillage. Le terrain est élevé et sablonneux. Il n'y a point de rivière, mais le climat est salubre (1).

(1) Almanach de la Guadeloupe, pour l'année 1831.

PUERTO-RICO.

Cette île, une des grandes Antilles, fut découverte par Christophe Colon, en 1493. Nommée, par les Indiens, *Borriquen*, et par l'amiral *San-Juan de Bautista* (1), ou saint Jean-Baptiste, on lui donna ensuite le nom de *Puerto-Rico* (2).

Puerto-Rico a 90 milles anglais de longueur de l'est à l'ouest, 33 de largeur moyenne, et une superficie de 2,970 milles carrés (3).

La ville de Puerto-Rico est située par la latit. de 18° 29′ 10″ nord, et le 68° 33′ 30″ de long. ouest de Paris (4).

La figure de cette île est celle d'un quadrilatère oblong : elle est divisée dans le milieu par une chaîne de montagnes nommée *Luquillo*, qui s'abaissent en collines, s'étendent vers la mer et forment des vallées délicieuses arrosées par trente

(1) *Coleccion de los viages, por Don Navarrete; segundo viage de Colon.* Madrid, 1825.

(2) Benzoni croit que cette île fut ainsi nommée à cause du trésor qu'on y trouva. *Propter ingentem auri et argenti vim in ea reperta S. Joannis de Porto rico, id est, divite nuncupata est.* Benzoni, lib. 1, cap. 4. D'autres auteurs ont cru que le port a donné son nom à l'île.

Herréra ne décide pas cette question : *No se sabe que haia tenido otra nombre, i este le puso, por la mucha riquesa de oro, que se hallo en esta isla; i otros dicen, que por ser el Puerto mui bueno, cerrado, i seguro de tormentas.* Herréra, déc. IV, lib. 5, cap. 3.

La ville de Puerto-Rico, établie en 1514, a donné son nom à toute l'île.

(3) Herréra donne à cette île une circonférence de 120 lieues espagnoles et une étendue de près de 40 de l'est à l'ouest. Déc. IV, lib. 5, ch. 3.

(4) Connaissance des tems de 1836 où se trouve la situation du cap St.-Jean ou Pointe est, lat. 18° 26′ nord.; long. 68° 3′ 30″ ouest de Paris, ainsi que celle du Coffre à Morts; lat. 17° 50′, et long. 68° 58′ 30″ ouest de Paris.

rivières qui descendent des hauteurs, et dont quelques-unes sont navigables à la distance de deux lieues de leur embouchure.

Cette chaîne de montagnes, qui traverse l'île de l'est à l'ouest, s'élève, à son extrémité nord-est, à la hauteur de 1,334 aunes de Castille; et le point culminant, nommé *Yunqué*, est visible, en mer, à la distance de 68 milles (1).

Sol. Le sol des montagnes est, en général, une argile rouge ou blanche : celui des plaines est plus noir et moins compact; l'un et l'autre sont gras et fertiles. Les bords de la mer, quoique plus sablonneux, sont cependant préférés pour la culture des cocotiers, des patates, du maïs, des pois de diverses espèces et d'autres légumes.

Dans toute l'île, dit M. Flinter, il n'y a que deux parties de terres incultes; l'une de cinq lieues d'étendue, couverte de bois, est située entre la ville de Couna et celle de Juana-Diaz; l'autre s'étend depuis la Punta de Aguila, sur la côte sud-ouest, jusqu'au port de Guarica au midi; ce terrain est marécageux et couvert de bois.

Salines. Il y a beaucoup de lagunes qui fournissent du sel d'une bonne qualité, particulièrement celle nommée *Salinas*, dans le district de Ponce; dans celui de *Toa-Baja*, on en compte quatorze, dont quelques-unes ont deux à trois *varas* de profondeur (2).

Les îles qui dépendent du gouvernement de Puerto-Rico, sont : 1° *Bièque* ou *Ile-des-Crabes*, située à la distance de cinq lieues du cap Pinera, pointe orientale de l'île. Bièque a environ sept lieues de longueur et deux de largeur; elle est bien boisée et très-fertile. Elle peut produire 25 ou 30,000 boucauts de sucre. Elle n'est habitée que par quelques bûcherons; 2° l'île de *Desecheo*, est située à l'ouest de Puerto-Rico, à onze milles et demi de la pointe de San-Francisco; 3° *Mona* et *Monito*. Ces trois dernières îles ne sont pas habitées.

Rivières. Dix-sept rivières (3) prennent leurs sources dans les montagnes, traversent les vallées de la côte septentrio-

(1) *Puerto-Rico, by col. Flinter.*

(2) *La vara* ou aune de Castille, est de 848 millim.

(3) Selon Herréra, 23 rivières se déchargent dans la mer, dont les plus considérables sont : Bayanon, Toa, Guyane, Arrezibo, Guabiabo, Rio-Grande et Dagua. Déc. IV, lib. 5, cap. 3.

nale et se jettent dans la mer. Quelques-unes sont navigables, mais à la distance seulement de deux ou trois lieues de leur embouchure pour les goëlettes et les bâtiments de cabotage. Celles de *Manati*, de *Loisa*, de *Trabajo* et d'*Arecibo* sont larges et profondes. Celles de *Bayamo* et de *Rio-Piedras*, qui se déchargent dans la rade de la capitale, sont navigables pour les barques. Depuis Cabeza de San-Juan, à l'extrémité nord-est de l'île, jusqu'au cap Mala-Pascua, situé à l'angle sud-est, seize rivières coulent à la mer sur la côte méridionale; sur celle occidentale, il y a trois rivières, cinq ruisseaux et plusieurs lacs d'eau douce qui communiquent avec l'Océan. Dans l'étendue de 330 lieues de superficie, on compte quarante-six rivières et un grand nombre de ruisseaux.

Sur la côte septentrionale, entre la Cabeza de San-Juan, au nord-est, et la cité de Puerto-Rico, huit rivières se déchargent dans la mer, savoir : *Loisa*, *Herrera*, *Rio-Grande*, *Luquillo*, *Mameyes*, *Mata de Plàtano*, la *Sabana* et *Aguas-Prietas*.

Entre la même cité et le cap Borriquen, au nord-ouest, se trouvent les embouchures de huit autres, nommées *Tuna*, *Camuy*, *Arecibo*, *Manati*, *Sibuco*, *Toa*, *Bayamon* et *Rio-Piedras*.

Entre les caps Borriquen et Rojo, au sud-ouest de l'île, dix rivières coulent à la mer, savoir : *Rio-Chico*, *Aguada*, *Culebrinas*, *Carrizal*, *Guayabo*, *Santi-Ponce*, *Rio-Grande*, *Juan-Limpio*, *Mayagüez*, *Añasco*, *Guajanibos* et *Boqueron*.

Sur la côte méridionale, entre le cap Rojo et Mala-Pascua, au sud-est, se trouvent les embouchures de seize rivières, savoir : la *Sabana*, *Yauco*, *Guayanilla*, *Penuelas*, *Canas*, *Ponce*, *Cabuyon*, *Jacaguas*, *Escalabrado*, *Coamo*, *Jueyes*, *Salinas*, *Agua-Mani*, *Guayama*, *Chiquito* et *Jacaboa*.

Entre les caps de Mala-Pascua et la Cabeza de San-Juan, huit autres rivières se jettent dans l'Océan, savoir : *Maunabo*, *Guayanès*, *Candeleros*, *Humacao*, *Anton-Lizardo*, *Naguabo*, *Santiago* et *Daguao*.

Ports. Les principaux ports sont situés à l'ouest et au sud-ouest de l'île, savoir : 1° *Aguadilla*, qui reçoit les plus grands navires et qui est très-fréquenté à cause de la bonne qualité de l'eau de la petite rivière qui s'y décharge; 2° *Añasco*, situé entre les pointes de la Cadena et Algar-

robo, où les navires sont à l'abri des vents du nord; 3° *Mayagüez*, qui peut recevoir les brigantins et les petites frégates, est situé entre la *Punta-Algarrobo* et celle de *Guajanibos*. Ce port est aussi à l'abri des vents du nord; 4° *Puerto-Real* de Cabo-Rojo, où les petites embarcations peuvent entrer (1).

Lacs. Un lac d'*eau douce*, de cinq lieues de longueur, s'étend, entre les rivières Arecibo et Manati, à environ un mille de la mer: il communique avec la première rivière et n'est séparé de l'autre que par un marécage de peu d'étendue. Ce lac est navigable pour les barques.

Un autre lac, ou plutôt un canal naturel, se trouve sur la côte occidentale de l'île, dans la belle vallée d'Añasco : il est profond et navigable.

Le lac salé de *Cangrejos*, sur la côte septentrionale de l'île, à l'est de la capitale, communique avec la rade de cette ville; et on vient de le réunir, au moyen d'un canal, à une lagune près de Truxillo, qui est navigable jusqu'à la distance de six lieues de cette rade.

Ouragans. En 1530, un ouragan causa une inondation qui détruisit la récolte et amena une grande détresse.

En 1740, un ouragan ravagea la côte méridionale de l'île, y détruisit une forêt de palmiers qui couvrait plusieurs lieues de terrain.

En 1772, 28 août, une tempête, accompagnée de pluie, de tonnerre et d'un tremblement de terre, occasionna de grands désastres.

1819, 21 sept. Ouragan, dans la nuit, qui fit de grands ravages dans les champs.

1825, 26 juillet. Ouragan qui détruisit les *puéblos* ou villages de *Patillas*, *Maunabo*, *Yabecoa*, *Humacoa*, *Gurabo*, *Caguas* et d'autres situés à l'est, au nord et au centre de l'île; 300 personnes périrent et 400 furent blessées (2).

Animaux. Il n'y a aucun quadrupède indigène. Une es-

---

(1) *Geografia general para el uso de la juventud de Venezuela*. Caracas, t. II, 1833.

(2) *Geografia general*, t. II, article *Puerto-Rico*. Caracas, 1833.

pèce de *rat*, d'une grandeur extraordinaire, infeste le pays et ravage les plantations de cannes à sucre.

Insectes. En 1518, il parut dans cette île une quantité si prodigieuse de fourmis, nommées *peros*, que la terre et les arbres en furent couverts. Armées d'aiguillons, leur piqûre était, dit-on, plus douloureuse que celle des abeilles. Elles firent beaucoup souffrir les habitants.

Population. Indiens. On croit que les naturels de cette île avaient la même origine que ceux d'Hispaniola. A l'arrivée des Espagnols, leur population fut estimée, par le père *Inigo*, à 600,000 individus. Suivant le père Martyr, les Caraïbes avaient enlevé violemment, de Puerto-Rico, plus de 5,000 individus pour les dévorer. En 1525, le roi ordonna de mettre en liberté les Indiens, en leur imposant seulement le service et le tribut.

Blancs, esclaves et *mulâtres.* En 1519, selon le rapport du gouverneur *Meneses de Valdes*, il y avait, dans cette île, 1,500 hommes capables de porter les armes, sans compter les soldats du roi, qui étaient au nombre de 200 (1).

Tableau de la population à différentes époques, d'après les recensements du gouvernement.

ANNÉES.	BLANCS.	MULATRES libres	NOIRS libres.	ESCLAVES.	TOTAL de la population.	ACCROISSEMENT pour 100.
1802	78,281	55,164	16,414	13,333	163,192	
1812	85,662	63,983	15,823	17,536	186,014	12
1820	102,432	86,269	20,191	21,730	230,622	26
1827	150,311	95,430	25,057	31,874	302,672	40
1830	162,311	100,430	26,857	34,240	323,838	6 1/2 (2)
1834	159,864	100,709	24,233	37,403	333,002 (3)	

La surface étant de 720 lieues carrées à la raison de 1,000 hommes pour chacune, pourrait suffire à une populatien de 720,000 habitants.

(1) De Laet, *Novus Orbis*, lib. I, cap. 2. Cet auteur remarque que d'autres écrivains font le nombre beaucoup plus petit.

(2) Puerto-Rico, par le colonel Flinter, ch. 7.

(3) *El Español*, Madrid, 9 mars 1837. *Dictamen de la comi-*

Longévité. Parmi les naturels de l'île, plusieurs ont atteint l'âge de 80, de 90 et même de 120 ans, mais les Européens arrivent rarement à un âge avancé.

Naissances, décès et mariages dans cette île en 1828.

Naissances.

Blancs	Mâles	3,273	5,637	14,438
	Femelles	2,364		
Gens de couleur libres	Mâles	3,688	7,016	
	Femelles	3,328		
Esclaves	Mâles	985	1,785	
	Femelles	800		

Décès.

Blancs	Mâles	1,839	3,222	8,185
	Femelles	1,383		
Gens de couleur libres	Mâles	2,054	3,803	
	Femelles	1,749		
Esclaves	Mâles	637	1,160	
	Femelles	523		

Mariages.

Blancs	734	1,256
Gens de couleur libres	489	
Esclaves	33	

Le colonel Flinter, qui a fourni ce tableau, estime le nombre moyen des décès de toute la population à 2 3/4 pour cent, savoir :

	Mâles.	Femelles.		
Blancs	2 1/2	2 1/3	1 3/4	pour 100 par an.
Gens de couleur libres	3 1/10	3	2 3/4	
Esclaves	3 3/4	3 1/2	3 1/4	

Ce qui donne 1 décès pour 40 1/2 indiv. de la population blanche.
— 1 — 31 3/4 des gens de couleur libres.
— 1 — 27 des esclaves (1).

Administration religieuse. Ce diocèse s'étendait autrefois

---

sion especial para informar a las Cortes sobre la proposicion relativa a si las provincias de ultramar deben tener ó no representacion en el congreso.

Il y a une faute d'impression pour les nombres partiels dont le total ne monte qu'à 322,209.

D'après ce rapport, la population, en 1770, s'élevait à 73,000 habitants; en 1824, à 235,157.

(1) Puerto-Rico, par le colonel Flinter, ch. 7.

depuis le 18° 40' de lat. nord jusqu'au 4e de lat. méridion., depuis Puerto-Rico jusqu'au fleuve de Marañon, et depuis l'Océan Atlantique jusqu'à l'Orinoco, le Rio-Negro et le Cassiquiare.

1511. *Erection de San-Juan de Porto-Rico* en évêché avec les mêmes droits que ceux attachés aux évêchés de Castille. Le premier évêque fut *don Alonzo Manso*, chanoine de Salamanca, qui fut ensuite nommé inquisiteur-général de toute l'Amérique.

1518. Le roi donna permission aux *padres Geronimos* de s'y établir (1).

1523. Le frère *Antonio Montesino* passa à cette île avec six religieux de son ordre pour fonder un couvent, celui de *San-Juan de Dominicos*, d'après les instructions du roi qui avait accordé, pour cet objet, 400 *pesos* d'or et 500 ducats par année pour son entretien (2).

1528. Le licencié *Antonio de la Gama* établit sa résidence à San-Juan (3).

1643. *Décret du Conseil*, du 12 octobre, pour l'entretien de l'évêché de Puerto-Rico.

En 1659, il y avait dans cette île un couvent de plus de soixante religieux (4).

Gouvernement civil. En 1778, l'île fut divisée en cinq districts. Le capitaine-général, nommé par le roi, exerce une autorité absolue dans les affaires militaires. Il commande les forces navales, il est président de tous les tribunaux, excepté celui du trésor royal et du commerce. En sa qualité de président de l'audience royale, il ne peut ni voter ni employer son influence dans les matières civiles; mais en tout ce qui concerne le gouvernement général de l'île, il a le droit de voter, et aucun décret de l'audience royale n'est valide sans sa signature.

Cour de l'audience royale. Elle est composée du capitaine-général, qui en est président, d'un régent, de trois juges, de deux rapporteurs et d'un maréchal. Cette Cour exerce

(1) Herréra, déc. II, lib. 3, cap. 3.

(2) Herréra, déc. III, lib. 5, cap. 6.

(3) Herréra, déc. IV, lib 5, cap. 3.

(4) Valladares, *Historia geografica*, etc. (p. 383-92) où se trouve la liste de 30 évêques sous le titre de *Catalogo de los Senores Obispos de la catedral de San-Juan-Bautista de Puerto-Rico*.

une juridiction sur toutes les autorités, même sur le tribunal ecclésiastique.

Intendant. Jusqu'en l'année 1813, l'intendant était subordonné au capitaine-général, mais depuis, il en est indépendant. Il a le rang de major-général de l'armée, sans aucun pouvoir militaire. Il est aidé, dans l'exercice de ses devoirs, par un secrétaire et un grand nombre de clercs.

Cabildo, ou *municipalité centrale.* Les membres de cette administration sont chargés de la police et des affaires municipales, sous l'inspection et le contrôle du capitaine-général. Il y a deux cabildo dans l'île, chacun composé de deux alcades, d'un régidor et d'un syndic. Les alcades sont élus tous les ans, et décident, sans appel, sur toutes les affaires dont la somme n'excède pas cent dollars.

Magistrats provinciaux. Il y avait autrefois un magistrat, nommé *lieutenant de justice*, pour l'administration, dans chacune des sept villes et villages, chefs-lieux des départements. En 1832, le roi nomma, à ces fonctions, des magistrats avec le titre *d'alcades-mayors*, qui sont responsables de la gestion des affaires publiques à l'audience royale. Ils jugent toutes les affaires dont la somme n'excède pas cent dollars. Ils surveillent l'exécution des lois municipales.

Tribunal ecclésiastique. Ce tribunal, composé d'un évêque et d'un proviseur, prend connaissance de toutes les affaires ecclésiastiques. L'évêque recommande les curés pour les places vacantes au capitaine-général, qui a le pouvoir de les accepter ou de les refuser.

Tribunal naval. Ce tribunal, composé des officiers de la marine royale, juge tous les délits commis par les personnes appartenant à la marine. Il y a appel à l'amiral commandant la station navale à la Havane.

Consulado. Ce tribunal royal, établi en 1826, se compose d'un consul et de deux personnes nommées par les parties intéressées.

Comités municipaux. Dans chaque ville et village où réside un magistrat pour l'administration de la justice, il y a un comité de douze personnes, composé des propriétaires et des négociants, pour la construction et la réparation des chemins et des ports.

Établissements militaires. L'île est divisée en sept départements militaires, dont chacun est sous le commandement d'un colonel de l'armée régulière.

Les troupes réglées montent à . . .	10,357 hommes.
La milice à	45,792
Les forces navales à.	2,060
Total	58,209 (1).

Villes et villages. On en compte cinquante-huit.

En 1828, *San-Juan* était composé de huit cents maisons, bâties en pierres ou en briques, sans compter plusieurs en bois. Cette ville renferme : 1° un collége pour l'éducation du clergé ; 2° un théâtre qui a coûté plus de 200,000 dollars ; 3° l'hôpital militaire royal, bâti en pierre et situé sur la colline qui domine la ville, et où il y a des lits pour 350 individus ; 4° l'hôpital de la Concession, pour trente femmes ; 5° les couvents de Santo-Domingo et de San-Francisco, qui ne sont plus occupés que par quelques prêtres ; 6° la prison ; 7° la maison de ville, joli édifice, situé sur la place du Marché, où le cabildo tient ses séances ; 8° l'arsenal, qui est entouré d'un mur en pierre et qui renferme un grand espace de terrain ; 9° la cathédrale, qui n'est pas achevée ; 10° le palais épiscopal ; 11° quatre églises et deux chapelles ; 12° la maison des douanes, construite en 1826.

La première maison, bâtie dans l'île, en 1525, nommée *Casa-Blanca* ou de *Ponce de Leon*, ou *Maison-Blanche*, et qui avait été habitée par don Ponce de Léon, existe encore ; le gouvernement prend soin de sa conservation.

On vient d'établir une société pour l'encouragement des beaux-arts.

La municipalité entretient trois écoles, dont l'une pour les garçons, les deux autres pour les filles. La ville est défendue, du côté de la mer, par la citadelle nommée *Morro ;* et du côté de la terre, par d'autres fortifications.

Les principales villes sont *Mayaguez* et *Aguadilla*, sur la côte occidentale ; *Ponce*, sur celle méridionale ; *Pepino* et *Cayey*, dans l'intérieur, et *Humacao*, sur la côte orientale.

D'après la statistique de 1828 (2), il y avait dans toutes les villes de l'île 3,111 maisons et 2,392 cabanes ; et dans les campagnes, le nombre des premières était de 13,548, et des dernières de 20,846.

---

(1) Puerto-Rico, par M. le colonel Flinter, ch. IV.

(2) Dressée par ordre de la Cour d'Espagne.

Rades. Sur la côte du nord est le port de *San-Juan*, qui offre un bon ancrage; des navires de 250 tonneaux peuvent se charger et se décharger sur les quais.

Sur la côte orientale se trouve la grande baie d'*Aguadilla,* formée par les caps de Borriquen et San-Francisco. C'est le rendez-vous des navires qui vont à la Havane et au golfe du Mexique.

Mayaguez, sur la côte occidentale, a un bon ancrage pour les gros navires, ainsi que le port de *Cabo-Rojo*, à 5 milles et demi de la pointe de Guajanibos.

Sur la côte méridionale, sont les deux ports de *Guanico* et de *Hobos.* Des navires, tirant vingt-un pieds d'eau, peuvent entrer dans le premier.

Le port de *Jovos*, près de Guyama, sur la côte méridionale, est assez grand pour recevoir toute la marine anglaise.

Le port d'*Arecibo*, étant exposé aux vents du nord, est peu fréquenté.

La grande baie d'*Añasco*, sur la côte méridionale, peut recevoir les plus gros navires, qu'elle abrite des vents du nord.

L'île de *Bièque* a plusieurs bons ports.

Tableau de la fondation des villes.

DÉPARTEMENTS.	PUEBLOS ou VILLES qui ont donné leurs noms AUX DISTRICTS.	ANNÉE de la fondation des villes.	POPULATION en 1828.
San-Juan de Puerto-Rico.	Vega-Baja	1776	2,602
	Vega-Alta	1775	1,982
	Corozal	1795	1,985
	Toa-Alta	1751	4,866
	Toa-Baja	1745	3,450
	Naranjito	1824	2,148
	Bayamon	1772	6,250
	Guainabo	1723	3,063
	Rio-Piedras	1714	3,032
	Cangrejos	1760	770
	Truxillo-Alto	1801	3,022
	Truxillo-Bajo	1817	1,701
	Loisa	1719	4,198
	Luquillo	1797	2,347

DÉPARTEMENTS.	PUEBLOS ou VILLES qui ont donné leurs noms AUX DISTRICTS.	ANNÉE de la fondation des villes.	POPULATION en 1828.
HUMACAO.	Humacao	1793	4,713
	Faxardo	1774	4,117
	Maunabo	1799	1,486
	Naguabo	1794	3,078
	Piedras	1801	3,643
	Yabucoa	1793	4,518
	Patillas	1811	4,135
	Yaguama	1736	7,974
	Ponce	1752	14,927
	Juana-Dias	1798	4,582
COAMO.	Coamo	1646	2,680
	Barranquitas	1803	3,453
	Sabana del Palmas	1826	798
	Penuelas	1793	6,510
	Yauco	1756	11,105
	Adjuntas	1815	1,151
	Aybonito	1822	1,789
CAGUAS.	Caguas	1775	8,581
	Hato-Grande	1811	3,917
	Gurabo	1815	2,251
	Juncos	1797	3,261
	Cayey	1774	3,638
	Cidra	1809	2,673
SAN-GERMAN.	San-German	1510	32,424
	Sabana-Grande	1814	4,010
	Cabo-Rojo	1771	10,235
	Mayaguez	1763	18,267
	Añasco	1703	9,854
	Morovis	1818	1,983
	Manati	1738	6,707
	Ciales	1820	1,004
	Barros	1825	732
	Utuado	1739	4,413
ARECIBO.	Arecibo	1778	9,963
	Hatillo	1823	2,653
	Camuy	1807	2,552
	Quebradillas	1823	2,726
	Aguada	1778	6,261
	Aguadilla	1775	8,370
	Rincon	1720	4,256
	Moca	1774	5,906
	Pepino	1752	8,632
	Isabella	1819	5,825
	San-Juan de Puerto-Rico	1511	9,452 (1)

(1) *Geographia general para el uso de la juventud de Venezuela,* tome II. Caracas, année 1833.

Routes. On a ouvert une route qui mène de Palo-Seco jusqu'à la ville d'Aguadilla, située sur la côte occidentale, à une distance de 22 lieues, et qui passe par les villes de Vega-Baja, Manati, Arecibo, Hatillo, Camuy et Isabella.

Partout on pratique des chemins pour communiquer avec l'intérieur du pays.

Ponts. Pendant les six dernières années, on en a construit 130 en bois.

Forts. Les forts les plus considérables sont : 1° *Saint-Christophe*; 2° *Fort-Morro.* Les fortifications furent augmentées et ce dernier rendu presque imprenable par l'ingénieur, comte O'Reilly, qui y fut envoyé pour cet effet par la Cour de Madrid.

Agriculture. Par un édit du 14 juin 1778, les terres incultes et vacantes de l'île furent distribuées à un nombre d'émigrants espagnols ou canariens, qui étaient arrivés dans la colonie sans pouvoir obtenir de concessions territoriales.

En 1778, Puerto-Rico possédait 77,384 bêtes à cornes, 23,195 chevaux, 1,575 mulets, et 94,058 têtes de menu bétail.

Sur les plantations, qui étaient au nombre de 5,681, on récoltait 2,737 quintaux de sucre, 1,114 de coton, 11,163 de café, 19,556 de riz, 15,216 de maïs, 7,458 de tabac et 195 de mélasse.

1815, 10 août. *Cédule royale* rendue par S. M. catholique, pour encourager l'agriculture et l'industrie à Puerto-Rico.

Par l'art. 26, le roi permet, pendant l'espace de quinze ans, à partir de la date du décret, aux navires appartenant à des habitants de l'île ou à des sujets espagnols qui feront voile directement pour Puerto-Rico, de ports étrangers où S. M. C. a des consuls, de retourner de même directement dans ces ports, avec des marchandises provenant du sol ou des manufactures de l'île (l'argent monnayé seul excepté), en se conformant toutefois rigoureusement aux formalités et règlement prescrits par ladite cédule.

Le territoire de Puerto-Rico est divisé par *caballerias*, chacune de 20 *cuerdas* de longueur et 10 de largeur : chaque *cuerda* égale 25 *varas*, nommées *conuqueras*, ou 75 *castellanas*.

Produits agricoles. D'après l'arpentage de l'île, fait par

ordre du gouvernement, elle contient environ 2,584,000 acres anglais, dont 1,437,285 sont répartis entre 19,140 propriétaires, ce qui donne à chacun 75 acres et 1/8. De ces propriétaires, 420 sont bien établis avec des esclaves, 275 ont des plantations à sucre et 148 des plantations de café. Il y avait, en outre, 1,277 petites plantations de cannes à sucre, avec des moulins en bois où les propriétaires fesaient du sucre et de la mélasse pour leur propre consommation. Les autres propriétaires, au nombre de 17,440, élèvent des bestiaux, cultivent des plantes alimentaires et un peu de café.

En 1828, il y avait 85,076 acres cultivés de la manière suivante :

Cannes à sucre	11,103 acres.
Plantains.	21,761
Riz	11,855
Maïs.	12,194
Tabac.	2,199
Manioc	763
Patates	8,224
Yams (ignames).	4,696
Légumes	948
Horticulture	15
Café (9,135,572 plants).	9,135
Coton (2,080,810 arbres).	2,080
Arbres fruitiers	103
	85,076
	634,506 en pâturage.
	728,703 en bois.
Total.	1,448,285 acres taxés.

Il reste 1,146,715 acres en montagnes, ou appartenant à la couronne, ou occupés par les villes, chemins, rivières.

Tableau des richesses agricoles en 1830.

1,277	moulins en bois pour la canne à sucre, où l'on emploie généralement des hommes libres.
300	idem en fer, où les ouvriers sont des esclaves.
148	plantations de café avec machines.
340	alambics pour distiller le rhum.
14,803	acres en cannes à sucre.
30,760	— en plantains.
14,850	— en riz.

16,194 acres en maïs.
2,599 — en tabac.
1,150 — en manioc.
1,224 — en patates.
6,696 — en ignames.
1,100 — en légumes.
31 — en horticulture.
16,992,857 plants de café.
3,079,310 arbres à coton.
500 — à poivre.
60,050 — cacao.
85,760 — orangers.
55,760 — poires nommées *alligators*.
45 fours à chaux.
80 — briqueteries.

Produits de ces établissements, etc.

414,660 quintaux de sucre *muscovado*, de 112 livres chaque.
1,507,769 *gallons* de mélasse.
12,165 poinçons de rhum, de 100 *gallons* chaque.
617,825 charges de plantains.
63,750 *fanegas* de maïs (de deux boisseaux chaque).
34,640 quintaux de tabac préparé.
30,419 charges de mules de pain de cassave.
29.570 quintaux de patates.
7,850 — d'ignames.
4,570 — de légumes.
250,000 — de café.
750 — de poivre.
75,650 centaines de noix de cacao.
85,780 — d'orangers.
450,000 boisseaux de citrons.
5,377 milliers de briques.

Bestiaux : 42,500 vaches, 20,910 bœufs, 6,720 taureaux, 26,760 chevaux, 27,210 juments, 315 ânes, 1,112 mulets, 7,560 moutons, 5969 chèvres, 25,087 cochons, 338,454 poules, 8,671 dindons.

Leurs produits : 33,270 veaux, 5,747 agneaux, 5,234 chevreaux, 10,570 poulains, 250 mulets qui n'ont qu'un an, 45,980 petits cochons, 79,577 centaines d'œufs, 567,780 jeunes poulets.

30.

Les richesses agricoles de l'île, non compris les terres, maisons et esclaves, ont été évaluées, en 1832, à 37,993,599 dollars, et le produit à 6,883,371 dollars, dont on a exporté pour la valeur de 3,411,845 dollars. Les taxes, sur cette propriété, montaient à 266,526 dollars, ce qui fait moins de 3 1/4 p. 100 sur sa valeur, et moins de 5 7/8 sur la valeur du produit.

Il n'y a que trois ou quatre individus qui possèdent 1,000 têtes de bétail ; d'autres en ont 500, 200, 100, 50, 10, et les plus pauvres n'ont qu'une ou deux vaches (1).

Commerce. En 1803, la valeur des articles d'exportation n'était que de 57,500 dollars. Ils consistaient en :

2,632 quintaux de café, 1,416 id. de sucre, 972 id. de tabac, 917 id. de coton, 772 id. de grains, 124 id. d'épicerie, 2,600 id. de bois de gayac, 1,080 id. de cuirs non tannés, 1,356 id. de tronçons de bois, 70 chevaux et mulets.

La même année, les articles d'importation montaient à 450,000 dollars.

En 1810, les exportations s'élevèrent à	662,630 doll.
les importations à.	1,005,694
Savoir, en provisions	343,064
en marchandises	662,630
	1,005,694 doll.

Tableau des importations et des exportations en 1828, 1829 *et* 1830.

ANNÉES.	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS	DROITS.
	dollars.	dollars.	
1828	2,039,928	2,590,526	522,034
1829	2,220,340	2,821,893	536,544
1830	2,208,941	3,411,845	584,990

Cette dernière année, le commerce, avec les États-Unis, montait à presque un tiers de la valeur des exportations, et à environ la moitié de celle des importations. Le commerce, avec la France, formait 2 5/8 p. 100 des importations et 6 5/8 des exportations.

(1) Puerto-Rico, par le colonel Flinter, ch. 7.

En 1835, les exportations s'élevaient à 3,949,534 piastres,
les importations à. . . . . . 3,914,116 id.

Valeur des exportations par les bâtiments espagnols et étrangers.

	Piastres.
Commerce espagnol avec les ports nationaux.	1,031,000
— — avec les colonies voisines	777,415
Américains	1,607,414
Français	231,446
Brêmois	87,757
Danois	69,647
Anglais	46,948
Sardes	40,781
Hambourgeois	32,259
Suisses	15,950
Hollandais	8,915 (1).

Valeur des importations par les navires espagnols et étrangers.

	Piastres.
Commerce espagnol avec les ports nationaux.	376,878
— — avec les colonies voisines	1,959,161
Américains	1,197,782
Danois	166,247
Brêmois	85,754
Français	57,723
Hollandais	35,720
Sardes	24,130
Anglais	5,728
Suisses	4,690
Hambourgeois	2,986 (2).

Le gouvernement possède une goëlette armée, douze chaloupes canonnières et plusieurs barques.

Les négociants, propriétaires de la capitale, possèdent 14 bricks, 34 goëlettes, 77 *sloops*, 8 *lanches*, 8 radeaux, 36 pirogues, 73 canots, 94 bateaux.

1788. *Revenus et dépenses*. Les revenus, provenant des dîmes, droits de mutation, douanes, estampille, rhum, redevance foncière, montaient, cette année, à 413,918 liv.; les dépenses à 1,484,580 liv., ce qui laissait un *déficit* de 1,070,662 liv.; qui était couvert par 2,439,290 liv. que Puerto-

(1) Sans y comprendre les *réis* et *maravedis*.

(2) Sans y comprendre les *réis* et *maravedis*. *Gaceta* de Madrid, nº 570, 10 de julio 1836.

Rico recevait annuellement du Mexique. L'excédant de cette somme était employé à l'entretien des ouvrages publics (1).

En 1832, les revenus montaient à. . 798,404 dollars.
les dépenses à. . . . . . . 630,000 (2).

HISTOIRE. 1493. Cette île fut découverte par Christophe Colon dans son second voyage. En l'apercevant, il lui donna le nom de *San-Juan de Bautista*. Il entra dans une baie où il trouva une grande variété et une grande abondance de poissons. Les rivages étaient couverts de palmiers et d'autres grands arbres et arbrisseaux qui donnaient l'idée la plus agréable de la fertilité de cette île. Il entra dans un port (3) et y fit débarquer quelques hommes; mais à leur aspect, les habitants se retirèrent dans les bois, ce qui le décida à quitter ces parages, le 22 novembre (4). Il laissa, à la Guadeloupe, les Indiens qu'il avait pris pour l'accompagner, et poursuivit son voyage vers Santo-Domingo.

1508. Le capitaine *Juan Ponce de Léon*, qui était avec l'amiral, quand il découvrit Puerto-Rico, désirant mieux connaître cette île, demanda et obtint, à cet effet, l'approbation du commandeur de Saint-Domingue, don Nicolas de Ovando, dont il avait été le lieutenant dans la ville de Salvador, province de Higuey. Ponce de Léon arma une caravelle, et mettant à la voile avec quelques Espagnols et Indiens, qui connaissaient l'île, il débarqua dans les terres du cacique *Aguaynaba*, qui l'accueillit d'une manière hospitalière, l'accompagna dans l'intérieur, lui montra des rivières qui abondaient en or, particulièrement celles de *Manatuabon* et de *Cebuco*.

1509. Les richesses de ce pays, l'abondance de l'or, la fertilité du sol, la variété de ses productions, ainsi que le nombre des Indiens, et leur accueil amical, inspirèrent à Ponce de Léon le désir d'y faire un établissement.

(1) Ledru, voy. II, ch 25.

(2) Puerto-Rico, par le colonel Flinter.

(3) *Enseñada de Mayagües*, selon don *Navarrete*.
Valladares dit (cap. 21) : on ne sait pas positivement dans quel port la flotte de Colon entra; mais, d'après la route, il y a lieu de croire que c'était celui de la *Aguada*, au nord-ouest de l'île.

(4) *Coleccion de los viages, etc, por don Navarrete; segundo viage de Colon*. Madrid, 1825.
Herréra, déc. I, lib. VII, ch. 4.

Occupé de cette pensée, Ponce de Léon retourna à Santo-Domingo pour engager le grand commandeur à le mettre en possession de Puerto-Rico ; mais Ovando avait été rappelé, et don Diégo Colon occupait sa place. Ponce apprit, en même tems, que don *Christophe de Sotomaior* avait été nommé gouverneur de cette île. Néanmoins, il communiqua son projet à l'amiral, qui, lui-même, avait réclamé Puerto-Rico en qualité de vice-roi et gouverneur perpétuel des Indes et Terre-Ferme, et il prit la résolution d'y envoyer une colonie, dont *Juan Ceron* fut nommé chef et *Miguel Diaz* lieutenant.

1509. Sur ces entrefaites, une bande de sept Caraïbes, de l'île de *Sainte-Croix*, se rendit à Puerto-Rico pour y fabriquer des canots, les arbres de cette dernière étant réputés les meilleurs pour cet objet. Ces hommes furent pris et mis à mort par ordre d'un cacique, ami des Espagnols. Aussitôt qu'ils furent instruits de cet événement, les Indiens de Sainte-Croix débarquèrent en grand nombre pour venger leurs compatriotes, massacrèrent non-seulement le cacique et sa famille, mais tous les Espagnols qu'ils y rencontrèrent, à l'exception de l'évêque et de ses gens qui trouvèrent leur salut dans la fuite. Les Caraïbes réunirent les ossements de leurs ennemis morts et les portèrent aux veuves et aux enfants de ceux des leurs qui avaient péri, afin de prouver que ces derniers avaient été bien vengés (1).

1510. Juan Ceron mit à la voile, emmenant avec lui 200 Espagnols qui furent bien accueillis par le cacique Aguaynaba. Il commença un établissement séparé où il fit cultiver la canne à sucre, le gingembre et autre plantes, en même tems qu'il s'occupait à ramasser de l'or qui était le principal objet de ses recherches.

1510. Don Diégo Colon s'opposa à la nomination de Sotomaior, qui n'était pas soutenu par la Cour. Ovando profita de ces circonstances pour faire valoir les services et les droits de Ponce de Léon, qui fut nommé gouverneur de Puerto-Rico. Sotomaior, se trouvant sans emploi, accepta l'offre que celui-ci lui fit d'être son lieutenant. Bientôt après son arrivée dans l'île, ce gouverneur trouva moyen de susciter une querelle à Ceron et à Diaz, et de les faire em-

(1) P. Martyr, déc. II, lib. 8.

barquer à bord d'un bâtiment prêt à faire voile pour l'Espagne.

1510-11. Jusque vers la fin de l'année 1510, les Indiens vécurent en paix avec les Espagnols; mais voyant que le gouverneur voulait les distribuer en départements, suivant la méthode pratiquée à St-Domingue, ils prirent les armes pour défendre leurs droits. Un soulèvement général eut lieu. Quatre mille Indiens vinrent assiéger le bourg de Sotomaior et y mirent le feu. Les Castillans combattirent vaillamment, mais plus d'une centaine étant tués, le reste, en pareil nombre, se retira à Caparra, avec Jean Ponce, qui avait tout perdu. Christophe de Sotomaior, quoiqu'il eût pour amie la sœur du cacique Aguaynaba (1), fut tué, et pas un Espagnol n'aurait échappé si le capitaine *Diégo Salazar* n'était venu à leur secours, car les naturels étaient au nombre de 600,000 individus.

Dans cette lutte, les Espagnols furent bien secondés par le fameux chien nommé *Becerrillo* (2) qui étrangla beaucoup d'Indiens.

Après cet événement, un grand nombre d'Espagnols débarquèrent dans l'île pour s'y établir, et les Indiens, les voyant se multiplier chaque jour, croyaient que c'étaient les mêmes qu'ils avaient tués en les combattant, et que par conséquent toute résistance était inutile. Dans cette pensée, ils se décidèrent à se soumettre aux nouveaux venus qui les condamnèrent à travailler aux mines.

Plusieurs auteurs (3) racontent qu'avant le soulèvement des Indiens, les Espagnols leur inspiraient une grande frayeur et un profond respect, parce qu'ils les considéraient comme les enfants du soleil et des êtres immortels. Un cacique, nommé *Broyan*, résolut de s'assurer si réellement il était impossible de les tuer. Ayant reçu chez lui un jeune Espagnol, nommé *Salcedo*, il le traita de son mieux,

(1) Frère de celui qui avait accueilli *Jean Ponce* et qui venait de mourir.

(2) Herréra dit que ce chien, qui assaillait les Indiens fièrement, fut considéré comme égal à trois cavaliers, et que par un instinct naturel, il distinguait ceux des Indiens qui étaient ennemis des Espagnols. A cause de ses qualités, il avait la solde d'un arbalétrier et demi. Herréra, déc I, lib. VII, cap. 13.

(3) Charlevoix, hist. de l'île Espagnole, t. I, liv. IV; Raynal, hist. philos., liv. XII.

et lui donna des guides pour le reconduire chez lui. Lorsque Salcedo fut arrivé sur les bords du *Guaurave*, un de ces guides le prit sur ses épaules pour le passer, mais il le jeta dans l'endroit le plus profond de la rivière et le retint dans l'eau jusqu'à ce qu'il ne remuât plus. On le tira à terre, et dans la crainte qu'il ne fût pas mort, on lui fit des excuses de ne pas l'avoir secouru plus promptement. La putréfaction du cadavre leur fit voir que les Espagnols étaient sujets à la mort comme les autres hommes; et le cacique Aguaynaba forma, avec plusieurs chefs, le complot de les tuer tous pendant qu'ils étaient dispersés à chercher de l'or (1).

Premiers établissements. Ponce de Léon commença le premier établissement, sous le nom de *Caparra* (2), sur la côte du nord, à une lieue de la mer. Les cabanes étaient construites en paille, excepté la sienne qui était en terre. Il en fit construire une autre en pierre vis-à-vis du port nommé *Rico* (3).

Cet endroit étant d'un accès difficile et l'eau mauvaise, les colons, sous la conduite de Sotomaior, l'abandonnèrent quelque tems après pour se transporter à la baie de *Guanica* (4), dans le voisinage de cinq ruisseaux qui abondaient en or; mais ne pouvant supporter les piqûres des insectes, nommés *mosquitos*, ils quittèrent ce lieu pour se fixer à *San-Francisco de Aguado* (5), à la distance de quelques lieues plus au nord. Peu de tems après, ils retournèrent dans la vallée de *San-German* (6), sur les bords de la rivière *Xuanaxivos*. Cet établissement, qui devint stable, fut commencé par *Miguel del Toro*, d'après les ordres de Jean Ponce de Léon.

---

(1) Herréra ne parle pas de cette affaire de *Salcedo*.

(2) Nommée depuis *Pueblo-Viéjo*.

(3) Ainsi nommé, dit Herréra, parce que le terrain, dans toute cette distance d'une lieue, était si fangeux et si couvert d'arbres touffus, que les bêtes et les hommes s'y enfonçaient. «*Que llaman Rico por ser toda aquella legua de un monte ó bosque de arboles, tan cerrado i tan lodoso que bestias i hombres atollaban.*» Déc. I, lib. VII, cap. 4.

(4) Près de la cité de *San-German*.

(5) Ou *Aiguade*. Ainsi nommée parce que les navires abordaient pour y faire leur provision d'eau.

(6) *San-German el Nuevo*, ou nouvelle ville de S.-German, nommée aussi la *Nueva-Salamanca*, fut établie par le gouverneur

1514. *Fondation de la ville de Puerto-Rico* (1). D'après les ordres du roi d'Espagne, on avait fait une communication, au moyen d'une chaussée entre la grande île et la petite, située à l'embouchure du port, avant de commencer cette ville. Les rues en sont larges et les maisons construites comme celles d'Espagne, avec de grandes portes et peu de fenêtres.

Ponce de Léon est remplacé par Juan Ceron, que l'amiral Colon était parvenu à faire réintégrer dans sa qualité de chef de la colonie.

1514. Les officiers du roi et les juges d'appel, ayant reçu des plaintes contre Juan Ceron et Miguel Diaz, leur ôtèrent leurs charges, et envoyèrent le commandeur *Moscoso* pour les remplacer. L'amiral se rendit lui-même à Puerto-Rico, et trouvant les habitants mal disposés envers ce gouverneur, il nomma *don Christobal de Mendoza* pour lui succéder.

L'amiral quitta l'île pour retourner à Saint-Domingue, et bientôt après son départ, le quartier des Castillans fut surpris par une bande de Caraïbes. Le capitaine *Sancho de Arango* y accourut avec ses gens qui les mirent en fuite.

1514. Le chien Becerrillo s'étant jeté dans l'eau pour attrapper un Caraïbe, reçut un coup de flèche dont il mourut. Les Castillans eurent beaucoup de regrets de cette perte.

Le gouverneur Mendoza, qui, pendant cette attaque, se trouvait à San-German, résolut de se venger. Il s'embarqua aussitôt à bord d'une caravelle avec cinquante hommes, et étant arrivé près de la petite île de Bièque, il rencontra

---

Francisco de Solis, qui y transféra le reste des colons du bourg de Guadianilla, laquelle avait été pillée par des Français et par des Caraïbes.

Cette ville était située à 4 lieues de la mer et 30 de la cité de San-Juan. Herréra, déc. IV, lib. V, cap. 3.

(1) L'entrée de ce port était commandée par une forteresse et de nouveaux ouvrages, exécutés en 1590, par ordre de Philippe II. Vers le sud-ouest de la ville, il y avait une autre forteresse où étaient conservés les trésors du roi.

Il y avait autrefois plusieurs édifices remarquables, savoir : 1° l'église cathédrale, avec un double rang de colonnes; 2° un monastère de bénédictins ; et 3° deux petites chapelles.

En 1595, le chevalier Drake attaqua sans succès le port de cette ville ; deux ans après, la ville fut prise par une expédition anglaise. Population en 1828, 9,452 individus.

la flottille des Caraïbes : le combat dura toute la nuit, et les Indiens, ayant perdu beaucoup de monde et leur cacique *Jaureybò*, se retirèrent. Plusieurs pirogues tombèrent entre les mains des Espagnols, dont l'une, très-remarquable, fut envoyée à l'amiral (1).

1519. Une *pinasse anglaise*, du port de 250 tonneaux, ayant à bord 60 hommes et deux pièces d'artillerie, arrive à cette île. Le capitaine, ayant été interrogé par le commandant d'une caravelle espagnole, qui s'y trouvait alors pour prendre une cargaison de *cazabi*, répondit que son navire, ainsi que plusieurs autres, avaient été expédiés pour chercher la terre du *Grand-Kan*, mais qu'ayant été dispersés par une tempête, il avait suivi sa route jusqu'à de grandes îles où il n'y avait que de la glace; qu'ayant pris une autre direction, il était entré dans une autre mer dont l'eau égalait la chaleur d'une eau en ébullition, et que, craignant l'effet de cette chaleur sur le goudron du navire, il alla reconnaître les *Bacallaos*, où il avait compté 50 navires pêcheurs, tant castillans que français et portugais; qu'en cherchant à prendre langue chez les Indiens, ces derniers avaient tué son pilote, qui était Piémontais. Enfin, après avoir côtoyé jusqu'à la rivière *Rio-Chico*, il était venu à l'île de Puerto-Rico pour y chercher du bois de Brésil.

Ce capitaine anglais pria le maître de la caravelle, *Giñes-Navarro*, de lui montrer la route de Saint-Domingue. Ce dernier se rendit à son bord où il vit une quantité d'articles d'échanges, plusieurs pièces de canon, des forges et des charpentiers pour construire des navires : les hommes étaient armés de corselets, d'arbalètes et d'arcs.

Ce navire anglais, le premier qui parut dans ces parages, donna beaucoup d'inquiétude aux habitants et au roi, qui eût voulu que les Espagnols de Saint-Domingue se fussent emparé de la pinasse (2).

---

(1) Herréra, déc. I, lib. X, cap. 10.

(2) Herréra, déc. II, lib. V, cap. 3.

Oviedo (lib. XIX, cap. 13,) donne l'an 1527 pour la date de cette expédition.

Ramusio dit en 1517; mais c'est une faute d'impression qui n'a pas été aperçue par Hakluyt. Ce dernier suppose que cette pinasse fesait partie de l'expédition projetée de Sebastian Cabot et de sir Thomas Perth. Il est probable que ce capitaine anglais

1520. Le gouverneur Velasquez est tué, et *Pedro Moreno*, habitant de Caparra, lui succède.

1521, 5 avril. Les Caraïbes firent une descente à Puerto-Rico, y tuèrent beaucoup de monde, et enlevèrent un grand nombre de captifs, malgré la résistance des valeureux Espagnols qui y avaient été envoyés. Ceux qui avaient échappé, ne voyant aucune sûreté à demeurer dans l'île, se déterminèrent à l'abandonner.

1523. Le licencié *Lucas Vasquez de Ayllon*, qui avait fait un engagement pour peupler les terres découvertes au nord de Puerto-Rico, passa à cette île et y fixa sa résidence.

1526. Le bruit des richesses de Mexico, et les nouvelles découvertes dans la Terre-Ferme, attirèrent les habitants de Puerto-Rico vers ces pays, ce qui arrêta les progrès de la colonie à tel point que le roi défendit qu'à l'avenir aucun habitant pût la quitter; mais cet ordre ne fut pas suivi ponctuellement.

Le gouverneur, Jean Ponce de Léon, averti du fâcheux état où se trouvait cette île, part de St-Domingue avec trois capitaines, *Diégo de Salazar, Louis de Añasco* et *Miguel del Toro*, commandant chacun une compagnie de 30 hommes. Arrivé à Caparra, il apprend que le cacique Aguaynaba est campé sur la rivière Coayuco, avec un corps de 5 à 6,000 Indiens. Il y arrive dans la nuit, passe la rivière, les disperse après leur avoir fait éprouver une perte d'environ 200 hommes, et emmène à Caparra un grand nombre de prisonniers.

Un corps d'ennemis, dans la province de Yagueca, qui y attendait des secours des îles Caraïbes, avait résolu de vaincre ou de mourir. Le commandant espagnol s'y rendit avec une centaine d'hommes avant le coucher du soleil, prit une position avantageuse et s'y retrancha. L'ennemi essaya plusieurs fois de l'enlever, mais après quelques décharges de canon, il se retira avec perte. Le gouverneur passa la nuit et le jour suivant dans sa position; mais comme il manquait de vivres, il profita de l'obscurité de la nuit pour se retirer à Caparra.

1528. Le roi, informé que peu d'habitants de Puerto-Rico étaient mariés, ordonna au gouverneur de forcer tout

---

avait été envoyé pour reconnaître ces îles, d'après les ordres de son roi.

Espagnol à prendre une femme avant l'expiration de deux ans, et à demeurer avec elle dans l'île sous peine de perdre ses *repartimientos*. Les habitants de San-German furent également obligés de fixer leur résidence sur leurs terres.

1528. *Invasion des Caraïbes.* Une centaine d'hommes de cette nation, arrivant dans huit canots ou pirogues, à Puerto-Rico, débarquèrent dans la nuit, pénétrèrent dans les mines, y massacrèrent plusieurs individus et commirent beaucoup de dévastations. Afin de protéger l'île contre de nouvelles attaques de la part de ces Indiens et des corsaires, le roi ordonna aux habitants de bâtir, dans la ville de Puerto-Rico, une forteresse dont les matériaux et les ingénieurs seraient payés par la couronne, et les ouvriers par les habitants, à raison d'un par chaque douzaine d'Indiens ou d'esclaves qu'ils possédaient. En même tems, il fut ordonné que tous les habitants seraient armés pour concourir à la défense de l'île.

1529, 18 octobre. Les Caraïbes arrivèrent encore à bord de huit pirogues, et pénétrant dans le port, s'emparèrent d'une barque qu'ils coulèrent bas, après avoir tué trois nègres qui s'y trouvaient. Le président de l'île donna permission d'armer deux bricks pour croiser contre eux (1).

1530. Les habitants souffrirent beaucoup cette année d'un ouragan terrible et des inondations des rivières qui détruisirent leur récolte et leurs bestiaux, et les obligèrent à suspendre les travaux des mines d'or et autres. Ces événements leur avaient occasionné plus de dommages que ne l'avaient fait les guerres continuelles qu'ils avaient eu à soutenir pendant les cinq années précédentes.

Ils éprouvèrent encore un autre malheur, celui d'une nouvelle invasion des Caraïbes; 500 de ces sauvages, sous les ordres du cacique *Jaureyvo*, à bord de 11 canots, débarquèrent à Daguao, l'endroit le plus peuplé de l'île, et entrant dans la maison d'un nommé *Christoval de Guzman*, le tuèrent, lui et tous ses gens, Espagnols, nègres et Indiens, au nombre de 60, sans épargner ses chevaux et ses chiens. Ils enlevèrent 25 Indiens, nègres et esclaves, pour les manger, selon leur coutume (2).

---

(1) Valladares, cap. 14.
(2) Herréra, déc. IV, lib. II, c. 61.

1530. Pour venger la mort de Guzman, sa veuve arma à ses frais, cinq brigantins. Les troupes qu'ils portaient débarquèrent à Dominique, dans la nuit, y tuèrent beaucoup de Caraïbes, et firent un grand nombre de prisonniers, parmi lesquels se trouvaient ceux que les Indiens avaient enlevés de Puerto-Rico.

1530. Cette expédition, loin d'abattre le courage des Indiens, les excita à former de nouvelles entreprises pour détruire la colonie, et les Espagnols, ne recevant pas de secours, passèrent à la Terre-Ferme et voulurent s'établir à la Trinité; mais ils y périrent sous les flèches empoisonnées des Indiens. Ceux-ci, pressés par la faim, passèrent à *Mona*, à *Monico*, à *Vicques* et à d'autres îles voisines, où ils se nourrissaient de la pêche. Après quelques années, cette ressource devint insuffisante, et ils retournèrent à Puerto-Rico, où ils vécurent séparés des Espagnols.

1530. Soulèvement de quelques Indiens et esclaves noirs de l'île.

1531. Plusieurs Indiens de la Trinité furent conduits à Puerto-Rico, par *Antonio Sedeño*, gouverneur de la première de ces îles, mais le roi ordonna de les renvoyer chez eux.

1532. Par toutes ces causes, l'île fut si dépeuplée d'Espagnols, qu'il ne s'y trouvait plus assez d'hommes pour équiper deux navires à rames afin de contenir les Caraïbes (1).

1532. L'amiral don Diégo Colon, qui avait été plusieurs fois dans l'île de Puerto-Rico, frappé de la fertilité du sol, de l'abondance et de la richesse des mines, résolut d'y faire un établissement, et, à cette fin, y envoya le capitaine don *Juan Enriques*, son parent, qui jeta les bases d'une nouvelle colonie dans la partie orientale, vis-à-vis celle de *Vicques*, sur la rivière du rio *Duguao*. Les colons, contents des productions que la terre fournissait et du poisson qui s'y trouvait en abondance, négligèrent l'agriculture, seule base d'un établissement solide.

Les Caraïbes des îles voisines, exercés à la piraterie, vinrent encore fondre sur eux, brûlèrent leurs cases et tuèrent ou firent captifs tous ceux qui ne prirent pas la fuite.

---

(1) Valladares, cap. 15.

Pour y attirer de nouveaux colons, on parla de nouveau de distribuer les Indiens en départements.

A cette époque, les Espagnols furent tourmentés par des malheurs plus grands encore que ceux qu'ils avaient éprouvés précédemment. Les récoltes furent détruites par une quantité prodigieuse de fourmis qui dévorèrent les fleurs et les fruits. Elles tourmentaient les hommes, jour et nuit, d'une manière si cruelle, que les habitants, disent les historiens, avaient résolu de quitter l'île, lorsque Dieu, écoutant leurs prières, vint à leur secours et fit disparaître ce fléau.

1595. *Expédition du chevalier François Drake contre cette île.* Dans sa dernière expédition aux Indes-Occidentales, le chevalier F. Drake arriva en vue de Puerto-Rico, le 12 novembre, et jeta l'ancre devant la rade. Les Espagnols, avertis de son approche, avaient coulé à fond un gros navire à l'entrée du port, où se trouvaient cinq vaisseaux de 200 à 400 tonneaux, munis d'un bon nombre de canons de bronze et de munitions. Malgré ces obstacles, et une décharge de 185 coups de grosse artillerie, le chevalier *Thomas Baskerville*, commandant les troupes de débarquement, pénétra dans la rade et incendia les bâtiments; mais, après plusieurs assauts, les Anglais, repoussés avec perte, furent forcés de remettre à la voile. La cargaison des vaisseaux avait été mise en lieu de sûreté, ainsi que le trésor qui avait été apporté par *la Vigonia*, lequel, selon le rapport d'un des prisonniers, consistait en trois millions de ducats et trente-cinq tonnes d'argent (1).

Les Cortès d'Espagne, irrités de ces insultes, fournirent des moyens de fortifier le port de Morro, qu'on avait commencé d'après les ordres de Philippe II, et y envoyèrent quelques troupes avec des munitions et de l'artillerie. En même tems, ils cherchèrent à rassembler dans des bourgs le reste des nombreuses peuplades indiennes (2).

1596, 6 juin. *Expédition anglaise contre Puerto-Rico.* Une flotte, composée de vingt navires, sous le commandement du comte de *Cumberland*, aborda à Puerto-Rico et débarqua (6 juin) environ mille hommes sous le vent de la ville. Le lendemain, ils se trouvèrent sur les bords d'un bras de mer

---

(1) Hakluyt, vol. III, p. 583. *The last voyage of sir Francis Drake.*

(2) Valladares, cap. 16 et 17.

qui les séparait de la place ; mais la marée étant basse, les assaillants purent s'avancer le long d'une chaussée et se disposaient à attaquer les portes lorsqu'ils essuyèrent le feu de sept pièces de canon du fort Morra, et plusieurs décharges de mousqueterie. Se trouvant dans l'eau jusqu'au milieu du corps, la marée commençant à monter, ils firent leur retraite avant la pointe du jour, avec perte de 40 à 50 hommes tués et blessés. Le général anglais revint ensuite investir le fort de deux côtés et s'en empara après qu'il eut été évacué par la garnison. De là, il marcha sur la ville, distante d'un mille et demi, où il entra le 8 juin, et la trouva abandonnée. Les Espagnols se retranchèrent dans la forteresse de Morra ; et, le 18 juin, les Anglais, ayant pratiqué la brèche, le gouverneur demanda à capituler et se rendit le 21. Le comte le fit enfermer avec la garnison composée de 400 soldats, dans la citadelle de la ville nommée *Fortaleza*, le 11 juillet. Le comte de Cumberland, ayant pris la résolution d'évacuer l'île, embarqua les soldats pour Carthagène, à bord de deux navires, et les principaux officiers à bord de deux autres, pour l'Angleterre ; mais avant de quitter l'île, le 13 août, ses hommes furent attaqués d'une dissenterie, dont 400 moururent et beaucoup d'autres souffraient tellement qu'ils ne pouvaient plus marcher.

Le comte enleva environ 80 pièces de canon de bronze, une quantité considérable de cuirs, de gingembre et de sucre ; et fit raser le fort Morra.

Il y laissa sir *John Barkeley* avec sept navires, pour recevoir la rançon, avec ordre de ne faire aucun mal à la ville, et de venir le rejoindre aux Açores (1).

1614. *Prise de la ville de Puerto-Rico par une forte escadre hollandaise*, sous le commandement de *Baudoin Henri*, qui avait été envoyé, l'année précédente, par la compagnie des Indes-Occidentales, pour porter des secours à leurs gens bloqués au Brésil. Cette expédition, composée de dix-sept navires, força l'étroite entrée du port au travers du feu de la forteresse, et ayant débarqué 400 matelots et 250 soldats,

---

(1) Purchas Pilgrimes, vol. IV, lib. VI, ch. 1, 2 et 3. *The voyage to S.-John de Porto Rico, by the right hon. George, Earle of Cumberland written by himself.* London, 1625.

Campbell, dans sa biographie des amiraux anglais, place cette expédition dans l'année 1598.

ce général s'empara de la ville. Le gouverneur se retira, avec ses troupes, dans la forteresse. Le général fit couper la chaussée, ouvrir une tranchée et mettre des canons en batterie pour l'attaquer, et ne pouvant s'en emparer, il pilla et rasa la ville, brûla sept navires, et profitant d'un vent favorable, il se retira avec perte d'un seul navire (1).

Les progrès de la population de cette île furent retardés par l'expédition du *contador*, *Antonio Sedeño*, qui, ayant entrepris de peupler celle de la Trinité, fit embarquer des Espagnols à bord de deux caravelles et de quelques pirogues, dont l'une fut perdue en route avec les hommes qu'elle contenait : les autres, ayant débarqué à la Trinité, furent tués par des flèches que leur lançèrent les Indiens dans les combats sanglants qui y eurent lieu.

1630. Pour garantir Puerto-Rico de nouvelles insultes, une escadre considérable, sous les ordres de *don Frédéric de Toledo*, y fut envoyée par le roi. Elle avait ordre de poursuivre principalement les corsaires hollandais, dont les mers qui baignent les côtes du Brésil étaient infestées. Les corsaires de Saint-Christophe et des îles voisines réunirent leurs forces navales pour se défendre, mais ils furent complètement battus.

1673. Cette malheureuse colonie fut encore exposée aux insultes des flibustiers. Un fameux chef français, *Bertrand Ogeron*, tenta deux expéditions contre cette île, et fut repoussé avec perte.

1678. Ensuite une escadre française de vingt-deux voiles, avec des troupes à bord, vint sous les ordres du comte d'Estrées pour l'attaquer, mais sans succès, car un ouragan qui s'éleva, brisa les navires sur les bas-fonds, et les soldats qui échappèrent au naufrage devinrent prisonniers de guerre.

1702. La perte de cette escadre ne détourna pas les Français de l'objet de leur poursuite, qui était de s'emparer de cette île pour former un grand entrepôt de commerce dans l'Amérique. La France envoya une autre expédition qui débarqua des troupes sur la côte de *l'Arecive,* mais elles furent encore repoussées par onze soldats de milice, sous les ordres du capitaine *don Antonio Correa.*

Après cette attaque, les habitants armèrent des corsaires qui eurent quelques succès jusqu'au moment où ils perdi-

(1) De Laet, *Novus orbis*, lib. I, cap. 2.

rent, par un ouragan, un vaisseau de 50 canons, nommé *le Charles V*, avec un équipage de 500 hommes, les plus valeureux de l'île, qui, de ce moment, fut presque abandonnée jusqu'en 1763.

1718. Le gouvernement anglais, des îles sous le vent, envoya M. *Howell*, avec plusieurs individus, pour établir une colonie dans l'île des *Crabes*. L'année suivante, les Espagnols y arrivèrent, s'emparèrent de ces colons et les conduisirent à Porto-Rico.

1765. L'Espagne, ayant résolu de tirer cette île du néant où elle était depuis long-tems, fortifia la ville et le port de Saint-Jean, y mit une garnison, et accorda, au petit nombre d'habitants qui y restèrent, la propriété des terrains dont chacun se trouvait en possession.

Par ses décrets des 4 juillet et 25 septembre 1776, le roi d'Espagne, Charles III, en considération de la prise de Mahon, donna à M. le duc de Crillon, grand d'Espagne de première classe, le titre de duc de Mahon, avec quatre lieues carrées de terres, situées dans l'île de Porto-Rico.

En vertu d'une autorisation accordée par le roi Charles IV, le 26 juillet 1793, M. le duc de Crillon transmit à son troisième fils le titre de duc de Mahon, la grandesse d'Espagne et les quatre lieues concédées à Porto-Rico.

1797. *Expédition anglaise contre Porto-Rico.* Le gouvernement britannique, ayant fait la conquête de la Trinité, se proposait de s'emparer des autres îles espagnoles, et fit équiper une escadre pour cet objet. Cette escadre, commandée par le vice-amiral Harvey, composée de 72 voiles (1), ayant à son bord environ 10,000 hommes, sous les ordres du général *Abercrombie*, mouilla le 17 avril, dans la baie de Cangrejos de Porto-Rico, et 6,000 en furent débarqués pour assiéger la capitale. Ils eurent à combattre contre 16,000 hommes d'infanterie et 500 de cavalerie. Après avoir tenté inutilement de forcer le passage pour attaquer la ville, ils furent contraints de faire retraite, dans la nuit du 30, avec perte de 225 hommes tués ou blessés (2).

---

(1) Sept Vaisseaux, 6 frégates, 2 corvettes, 4 brigantins et 53 bâtiments de transport.

(2) Southeys' West-Indies. Ledru, Voyages, tom. II, cap. 24.

Les paysans armés, au nombre de 20,000, s'étaient levés en masse pour repousser l'invasion (1).

1815. Malgré tous les avantages que présentaient la situation et le sol de cette île, elle fut considérée pendant trois siècles comme un lieu de bannissement pour les malfaiteurs de la mère-patrie. Les habitants menaient une vie pastorale, ne plantant que ce qui était absolument nécessaire à leur subsistance. Jusqu'en 1820, de fortes sommes étaient annuellement envoyées de Mexico pour l'entretien du gouverneur, des officiers militaires et civils et des troupes.

Les habitants se procuraient tout ce qui leur était nécessaire par un commerce illicite avec les îles voisines de Saint-Thomas et Sainte-Croix.

Jusqu'en 1813, l'office d'intendant était exercé par le gouverneur; la douane était sous la direction immédiate des officiers des droits réunis.

Le produit des revenus publics ne suffisait pas pour le maintien de la garnison qui fut réduite à un quart de sa paie, ce qui occasionna une énorme dette, montant à presqu'un million de dollars.

Tel était l'état des choses jusqu'à la publication du décret du mois d'août 1815, qui donna la première impulsion au commerce et à l'agriculture. Ce décret portait pour titre : *Règlements pour augmenter la population, le commerce, l'industrie et l'agriculture à Porto-Rico.*

D'après ce décret, les étrangers industrieux furent invités à venir s'établir dans l'île, et leurs enfants avaient tous les droits et priviléges des Espagnols. On leur accordait des terres sans aucune rétribution. La quantité des terres était en proportion du nombre d'esclaves que possédait chaque colon. Ils ne payaient ni taxes, ni droits sur l'exportation de leurs produits; si la guerre se déclarait entre l'Espagne et leur pays natal, leurs personnes et leurs propriétés étaient respectées; et s'ils voulaient quitter la colonie, il leur était permis de vendre leurs biens en payant seulement dix pour cent sur le capital qu'ils avaient apporté. Ils étaient exempts de la capitation. Chaque esclave, après un séjour de dix ans dans l'île, payait une taxe d'un dollar par an, et qui n'é-

---

Selon cet auteur, la perte des Anglais fut de 250 morts, 310 blessés et 150 prisonniers. Les Espagnols perdirent 100 hommes et 243 furent blessés.

(1) Puerto-Rico, par le colonel Flinter, cap. 3.

tait pas susceptible d'augmentation pendant les cinq premières années; les colons espagnols et étrangers pouvaient retourner dans leurs pays respectifs, emportant avec eux tous leurs biens sans être sujets aux droits d'exportation; en cas de mort, les colons avaient le droit de tester en faveur de leurs parents ou amis résidant en pays étranger, et si ces derniers venaient résider dans l'île, ils y jouissaient de tous les droits de leurs prédécesseurs. Les colons étaient aussi exempts des dîmes pendant quinze ans, après quoi, ils payaient seulement deux et demi pour cent. Ils étaient également exempts du droit d'*alcabala*, c'est-à-dire sur la vente du produit des terres et des effets commerciaux. L'introduction des nègres dans l'île était exempte des droits et des taxes. Le commerce direct avec l'Espagne, et les autres îles espagnoles, était libre pendant quinze ans, et après cet espace de tems, il était placé sur le même pied que dans les autres colonies espagnoles. C'est à cet acte que l'on doit la prospérité actuelle de la colonie.

1820. La constitution des Cortès fut proclamée à Porto-Rico, avec de grandes réjouissances.

1822, 13 octobre. Proclamation du gouverneur de Porto-Rico, pour justifier le châtiment capital infligé à Pierre Dubois et à ses complices, coupables d'avoir tenté de révolutionner l'île, à l'aide d'aventuriers étrangers. Le foyer de cette conspiration existait aux États-Unis, ainsi que l'attestait une proclamation datée de Mayquez, en septembre 1822, et signée de Louis-Villaume Decoudray Holstein et B. Irvine; le premier, Suédois d'origine, ex-gouverneur des forts de Boca-Chica; le second, autrefois éditeur de deux journaux : *Whig of Baltimore* et *Washington city gazette* (1).

1823. Cette expédition n'était composée que de 40 hommes. Le capitaine, en se rendant à la Guayra, fut forcé de relâcher à Curaçao où son navire fut saisi.

Dans sa lettre, datée de cette dernière île, le 12 janvier, et adressée à un membre du congrès, M. Baptiste Irvine accuse M. Decoudray du mauvais résultat de cette expédition, ajoutant qu'elle était aussi légale que celle faite à New-York, et dans d'autres ports de l'Union, pour le service de la Colombie, dans lequel 500 soldats et 800 matelots américains ont été engagés (2).

(1) Noticioso. *Havana*, 19 novembre 1822.

(2) *Niles' Register*, 22 mars, vol, 24, 1823.

M. Irvine fut mis en liberté, après 16 mois de prison, à Cura-

1823. *Proclamation de Miguel de la Torre*, capitaine-général de Porto-Rico, adressée aux habitants de cette île, pour faire savoir qu'il avait reçu le décret royal du roi Ferdinand VII, du 13 octobre, par lequel sa majesté annonce son rétablissement sur le trône de ses prédécesseurs; et en s'adressant à ses provinces d'outre-mer, elle exige que son autorité souveraine y soit rétablie, avec les mêmes prérogatives dont elle jouissait avant le 9 mars 1820, époque où les prérogatives avaient été abolies.

1826, septembre. Une conspiration assez étendue fut ourdie parmi les noirs, dans le but de massacrer tous les blancs; vingt-quatre des principaux meneurs furent saisis et condamnés à mort (1).

5 janvier 1832. Mort de M. le duc de Crillon-Mahon, dont le fils a hérité des quatre lieues carrées concédées à Puerto-Rico par le roi Charles III à M. le duc de Crillon, premier duc de Mahon, en 1776.

LISTE *des gouverneurs de l'île San-Juan-Bautista de Puerto-Rico, découverte et conquise par Jean Ponce de Léon* (2).

1. Don Christobal de Sotomayor fut nommé, par Sa Majesté, gouverneur de cette île; mais l'amiral don Diego Colon, conféra cette dignité à don Miguel Cerron, qui passa dans cette île en 1509, et la gouverna un an et demi.
2. Don Juan Ponce de Léon la peupla, et soumit les natifs; il gouverna jusqu'en 1512 (3).
3. Don Miguel Cerron gouverna jusqu'en 1514; il fut déposé par l'amiral à cause des divisions occasionnées par le *repartimiento*

çao, par l'ordre exprès du roi des Pays-Bas, parce qu'il n'avait violé aucune loi de ce pays.

(1) *Niles' Register*, 14 déc. 1822.

(2) *Valladores*, voy. p. 393-396.

(3) Gomara dit, qu'après Ponce de Léon, plusieurs ont gouverné cette île, qui avaient plus d'égard à leur profit qu'à celui des habitants.

4. Le commandeur Moscoso y gouverna une partie de l'année 1514; il fut déposé par l'amiral pour les mêmes causes.
5. Don Christobal de Mendoza gouverna jusqu'en 1516, époque de l'arrivée du licencié Velasquez.
6. Velasquez gouverna l'île comme juge-résident jusqu'en 1520, qu'il y fut tué.
7. Pierre Moreno, habitant deCaparra, fut gouverneur pendnt plusieurs années, jusqu'à sa mort.
8. Don Francisco Manuel de Olando lui succéda.
9. Le licencié Antonio de Gama, par intérim, comme juge de résidence.
10. Le licencié Vasquez de Ayllon, par intérim.
11. Don Juan de Cespèdes, qui mourut le 11 août 1581.
12. Le capitaine don Diego Melendez Valdez, en 1583.
13. Le capitaine don Alonzo Mercado, en 1599.
14. Don Sancho Ochoa de Castro, en 1602.
15. Don Gabriel de Roxas, en 1603.
16. Don Philippe Beamonte y Navarro, en 1614.
17. Don Juan de Bargas, en 1620.
18. Don Juan de Haro, en 1625.
19. Don Enrique Henriquez, en 1630.
20. Don Inigo de la Mota, en 1635.
21. Don Augustin de Silva, en 1656.
22. Le mestre-de-camp don Juan Perez de Gusman, en 1661.
23. Le mestre-de-camp don Géronimo de Velasco, en 1664.
24. Le mestre-de-camp don Gaspar de Arteaga, en 1670; il mourut le 7 mars 1674.
25. Le major don Diego Robladillo, en 1674, par intérim.
26. Le capitaine don Baltazar Figueroa, en 1674, par intérim.
27. Le mestre-de-camp don Alonzo Campo, en 1675.
28. Le mestre-de-camp don Juan Robles, en 1678.
29. Le mestre-de-camp don Gaspar de Andino, en 1683.
30. Le mestre-de-camp don Gaspar de Andino, en 1690, jusqu'en 1695.
31. Le major don Thomas Franco, jusqu'en 1698.
32. Le major don Antonio Robles, jusqu'en 1699, par intérim.
33. Le mestre-de-camp don Gaspar de Arredondo gouverna dans l'année 1699.
34. Le mestre-de-camp don Gaspar de Riva, dans l'année 1700.
35. Le major don Diego Villaran, jusqu'en 1703, parintérim.
36. Le capitaine don Francisco Sanchez, en 1703, par intérim.
37. Le capitaine don Pedro de Arroyo, jusqu'en 1705.
38. Le mestre-de-camp don Juan Morla, par intérim.
39. Le major don Francisco Granados, jusqu'en 1708.
40. Le colonel don Joseph Carrenno, en 1716, par intérim.
41. Le major don Alonso Bertodano, en 1716.
42. Le major don Francisco Granados, jusqu'en 1720.
43. Le capitaine de Cavalloz don Joseph Mendizabal, jusqu'en 1724.

44. Le lieutenant-colonel don Matias Abadia, jusqu'en 1731.
45. Le major don Domingo Nanclares, jusqu'en 1743.
46. Le colonel don Juan Colono, en 1743.
47. Le colonel don Agustin Pareja, jusqu'en 1751.
48. Le lieutenant-colonel don Matias Bravo, jusqu'en 1755.
49. Don Mateo de Guazo.
50. Don Philippe Ramirez.
51. Don Marcos Vergara.
52. Le lieutenant-colonel don Joseph Teutor, par intérim.
53. Le colonel don Miguel de Muesas, jusqu'en 1775.
54. Le brigadier don Joseph Dufresne.
55. Don Miguel de la Torre, en 1823.

TRINITÉ.

Ile de *Trinidad* ou la *Trinité*. Cette île est située entre 9° 30' et 10° 51' de lat. nord, et les 60° 30' et 61° 20 de long. ouest de Greenwich. Le port d'Espagne se trouve sous la lat. nord de 10° 38' 42" et le 63° 58' 15" ouest de Paris, d'après la Connaissance des tems de 1836.

Cette île placée près de l'embouchure du fleuve de l'Orinoco, est la plus grande et la plus orientale des îles sous le vent; elle fut découverte le 31 juillet 1498, par Christophe Colon, dans son troisième voyage. Ce célèbre navigateur lui donna le nom de la *Trinidad* pour satisfaire à un vœu qu'il avait fait pendant la traversée; se trouvant à la distance de 13 lieues au sud-est de cette île, trois pointes (1) de montagnes se présentaient à sa vue, ce qui le décida à tenir sa promesse (2).

Cette île est séparée du continent ou de la côte de Cumana, par le golfe de Paria qui a environ 30 lieues marines de longueur, sur 15 dans sa plus grande largeur, et qui décrit une espèce de demi-cercle autour de l'île de l'est à l'ouest.

Suivant les calculs des ingénieurs anglais, la Trinité a 90 milles de longueur du nord au sud, et 50 dans sa plus grande largeur, comprenant une superficie de 2,400 milles carrés ou 1,536,000 acres. Elle est distante de Saint-Domingue d'environ 200 lieues, et de 60 de la Dominique qui se trouve directement au sud. Placée au nord-est de l'Amérique méridionale et au sud des Antilles, la Trinité

(1) Celles des Bouches des Dragons, de la côte de Paria et de la Trinidad.

(2) Voy. Herréra, *Descripçion*, cap. 7, et déc. I, lib. III, cap. 10.

De Navarrete, colleccion de los viages y descubrimientos, etc. Tercer viage de Colon. Madrid, 1825.

De Alcedo, et plusieurs auteurs d'après lui, se trompaient, en disant que cette île fut découverte par Christophe Colon, dans son quatrième voyage.

Voy. *Diccionario geog. hist. de las Indias-Occidentales*, article Trinidad.

est très-importante par sa situation comme position militaire et entrepôt commercial, comme aussi par la fertilité de son sol et la qualité de ses produits.

La Trinité est traversée de l'est à l'ouest par trois chaînes de montagnes. La plus haute est celle qui borde les côtes au nord et dont le sommet s'élève à environ 3,000 pieds au-dessus du niveau de la mer.

D'après l'aperçu géologique de M. Leblond, ces montagnes secondaires, de hauteur médiocre, sont composées de couches de grès, de schiste, d'argile et de sable. Tout le reste de l'île, excepté quelques mornes isolés, n'offre que des plaines d'alluvions formées par le débordement de l'Orinoco, dont la vase et le sable arrêtés par le courant général de l'Océan, sont entraînés diagonalement sur les côtes du sud, de l'est et de l'ouest de cette île (1).

Rivières. Sur la côte occidentale, les principaux cours d'eau sont : 1° le *Caroni*, qui se décharge dans le golfe de Paria, au sud du port principal nommé de *España* : il est navigable depuis son embouchure jusqu'à son affluent l'*Aripo* sur une distance de six lieues ; 2° le *Chaguanas* ; 3° le *Barrancones ;* 4° *Couva ;* 5° le *Guaracaro*, qui traverse la plaine vers l'ouest ; 6° la *Sissaria*.

Sur la côte orientale se trouve : 1° le *Rio-Grande* ; 2° l'*Oropuche ;* 3° le *Nariva*, nommé aussi *Mitan* par les créoles. Ce dernier est navigable pour les navires de 250 tonneaux à la distance d'environ une lieue de sa source.

Au vent de l'île est le *Guatuaro*, qui est navigable seulement pour de petites barques ; et plus au sud se trouve la *Noruga*. Le *Rio de Trinidad*, qui traverse les bois de la partie méridionale de l'île, se décharge dans le golfe de Paria, près du *pueblo* de Naparima.

On a formé le projet de creuser un canal entre l'Oropuche et l'Aripo, pour ouvrir une communication entre les deux côtes de l'île (2).

Baies et rades. Le golfe de Paria, dont nous avons déjà parlé, forme une vaste rade où les navires peuvent mouiller dans 3 à 6 brasses d'eau.

Les principaux ports sont : 1° *Chaguaramas* ou *Port-Royal*, au nord-ouest de la péninsule de l'île et à 3 lieues

(1) Leblond, Voyage, etc., chap. 23.

(2) *British colonies,* par M. Martin, art. Trinidad. London, 1834.

à l'ouest du port d'Espagne, et qui a une étendue de 70 milles carrés. Les plus grands vaisseaux y trouvent un bon mouillage; 2° le port d'*Espagne*, sur la côte occidentale, a une bonne rade dans l'une des baies les plus grandes du monde entier; 3° au nord sont les ports de *Maqueribe* et las *Cuevas;* 4° au nord-est ceux du *Rio-Grande*, de *Toco* et de *Cumana*; 5° à l'est est la baie de *Balandra* ou *île de Batteaux*: le meilleur port de cette côte est celui de *Guaiguaire*, qui est à l'abri des vents d'est (1).

Climat. Le climat de la Trinité est chaud et humide. Les saisons sèches et pluvieuses sont plus marquées que dans les Antilles. La première commence avec le mois de décembre et finit vers la fin de mai. La plus grande chaleur se fait sentir vers la fin de juin. Pendant les mois d'août et de septembre, les orages sont fréquents; et au mois d'octobre, ils se renouvellent presque journellement, accompagnés de fortes pluies qui diminuent au mois de novembre. Quelquefois il ne tombe pas de pluie depuis le commencement de janvier jusqu'à celui de juin. On a remarqué que la quantité de pluie est beaucoup moindre depuis le défrichement de l'île. Il en tombe actuellement environ 62 pouces pendant l'hiver; et pendant le printems, environ 10, y compris les rosées qui en donnent six pouces. Au port d'Espagne, le thermomètre s'élève rarement, avant la pointe du jour, à 74° Fahr. (23° 33 cent.); à la campagne, il s'abaisse jusqu'à 68° (20° cent.). Pendant le jour, la température varie de 84° (28° 88 cent.) et 86° (30° cent.); et dans la soirée, de 82° (27° 77 cent.) à 80° (26° 66 cent.); mais dans les situations élevées de l'île, le thermomètre s'abaisse jusqu'à 60° (17,65 cent.) et quelquefois à 50° (15° 55 cent.).

Pendant la saison des pluies, l'hygromètre varie de 89 à 90; au printems, de 36 à 38, pendant le jour, et marque environ 50 pendant la nuit.

Tremblements de terre. Deux secousses légères se firent sentir le 17 mars et le 20 mai 1835.

On a remarqué que les tremblements de terre qui désolèrent les Antilles en 1797 ne se firent sentir ni à la Trinité, ni à Cumana; et lorsque cette dernière province en fut ravagée, on éprouva seulement une légère secousse à la Trinité et aucune dans les Antilles.

Le *lac de Brea* ou d'Asphalte, en anglais *Pitch-lake*, est

(1) *British colonies*, par M. Martin, art. Trinidad, London, 1834.

situé près du cap du même nom, à la distance de 3/4 de mille du golfe : ce lac, d'une forme circulaire, est élevé d'environ 100 pieds au-dessus du niveau de la mer ; il a de 3 à 4 milles de tour (1).

On a proposé d'employer ce bitume pour garantir les navires contre les attaques de vers marins (*teredo navalis*). L'amiral Cochrane en avait envoyé en Angleterre deux cargaisons pour cet objet ; mais on a trouvé qu'il fallait le mêler avec une quantité si considérable d'huile, que le prix de cette composition excéderait de beaucoup celui du goudron. On s'est servi de ce bitume avec succès pour améliorer les chemins de l'île de Cuba, particulièrement ceux du district de Naparima.

Volcans de boue, en anglais *Mud volcanoes*. Ces volcans se trouvent à 40 milles au sud du lac d'Asphalte, dans une plaine qui est élevée d'environ 4 pieds au-dessus de la surface générale. Le plus grand a environ 150 pieds de diamètre : il bouillonne toujours sans déborder. Quand les vieux cratères cessent d'agir, d'autres se forment dans le voisinage. Quelquefois ils jettent de l'eau salée fortement imprégnée de terre argilleuse ; et pendant les grandes chaleurs de l'été, ils lancent à la hauteur de 30 pieds de la boue froide. Alors on ne s'en approche qu'à la distance de 50 pas (2).

Volcans-sous-marin. Il y en a deux dont l'un, situé au sud du cap de la Brea, bouillonne de tems en tems et décharge une quantité de *petroleum* ou bitume ; l'autre se trouve dans la partie orientale de l'île, à la baie de Mayaro, fait souvent au mois de mars et de juin des détonations qui ressemblent au tonnerre, et qui sont suivies par des flammes et de la fumée. Quelques moments après, des morceaux de bitume noirs et brillants sont jetés sur la côte.

---

(1) Gumilla (cap. 2, § 2), *El Orinoco ilustrado y defendido. Madrid*, 1745.

Cet auteur dit que peu de tems avant son arrivée dans l'île, il y eut un affaissement de terre qui donna naissance à cet étang de *goudron*. Il ajoute qu'il ne tarit pas, quelque quantité qu'on en tire, et qu'il en avait employé lui-même pour calfeutrer les barques qui naviguent sur l'Orinoco.

(2) Voy. *Martins' British colonies*, vol. II, art. Trinidad, où se trouvent beaucoup de détails sur ces phénomènes extraordinaires. Ces volcans ressemblent à ceux qui ont été décrits par M. de Humboldt.

Tableau des observations météorologiques faites au port d'Espagne.

MOIS.	THERM. DE FAHR.	THERM. CENTIGRADE.
Janvier	81° à 72°	27° 22 à 22° 22
Février	83° 70°	28° 33 21° 11
Mars	84° 71°	28° 88 21° 66
Avril	84° 73°	28° 88 22° 77
Mai	81° 74°	27° 22 23° 33
Juin	82° 74°	27° 77 23° 33
Juillet	84° 74°	28° 88 23° 33
Août	85° 74°	29° 44 23° 33
Septembre	86° 72°	30° » 22° 22
Octobre	84° 73°	28° 88 22° 77
Novembre	85° 73°	29° 44 22° 77
Décembre	82° 71° (1)	27° 77 21° 66

Arbres. Cette île produit les mêmes arbres que l'on rencontre sur le continent voisin, savoir : les *palmiers*, de plusieurs espèces, le *cèdre rouge*, l'*acajou*, le *noyer*, le *bois rouge*, le *madre del cacao*, ou bois immortel, qu'on plante entre les cocotiers pour les ombrager.

Voici les noms des arbres les plus remarquables :

Nom linné.	*Nom français.*	*Nom anglais.*
Achras sapota.	Sapotillier.	Sappadillo tree.
Anona muricata.	Corosol à fruit hérissé.	Soursop tree.
Citrus décumana.	Pampelmoës.	Shaddocktree.
Citrus aurantium.	Citronnier.	Lemon tree.
Carica papaya.	Papayer.	Pawpa tree.
Cocos nucifera.	Cocotier.	Cocoa nut tree.
Laurus cinnamonum.	Cannelier.	Cinnamon tree.
Musa paradisiaca.	Bananier à fruit long.	Banana tree.
Musa sapientium.	Bananier à fruit court	
Myristica moschata.	Muscadier.	Nutmeg tree.
Persea gratissima.	Laurier avocat.	Avigato pear.
Terminalia catappa.	Badamier du Malabar.	Almond tree.

M. de la Barrere, ingénieur, établi dans cette île, découvrit, en 1794, 240 plantes qui n'existaient pas dans les Antilles qu'il avait visitées (2).

Animaux. Les principaux animaux sont : 1° deux petites

(1) *Martins' West-Indies*, art. Trinidad.

(2) Description de Vénézuéla, Trinidad, etc., par M. Lavaysse, chap. III.

espèces de *daim* et le *mangrove stag* des Anglais; 2° le *chat tigre* ou chat cervier des Français; 3° l'*armadillo* ou *tatou* (*dasypus*, L.); 4° porc-épic (*histrix prehensilis*, L.); 5° fourmilier, deux espèces (*myrmecophaga*); 6° *paresseux* (*bradype ai*, Desm.); 7° *pecari* (*dicotylis*, F. Cuvier); 8° *chien d'eau*, mangrove dog des Anglais (*didelphis philander*); 9° *rat* qui avale des crabes (*crab swallowing rat*); 10° *paca* ou *lapo*. Ce dernier est un animal amphibie très-singulier, qui s'apprivoise facilement : il est un peu plus grand qu'un lièvre, et la chair est fort estimée. On y trouve aussi plusieurs espèces de singes.

Le *manati* ou *lamentin* (*tricherus manatus*, L.) fréquente les embouchures des rivières. La mer qui baigne l'île abonde en tortues et en poissons.

Population à diverses époques. En 1773, la population espagnole était à peine de 1,000 individus de toutes couleurs : il y avait 30 à 40 Français ou Italiens qui se livrèrent à la pêche de la tortue. Les Indiens qui étaient encore indépendants, habitaient quelques villages sur la côte du nord et de l'est, et vers l'ouest, il y en avait deux dirigés par des missionnaires (1).

ANNÉES.	BLANCS.	ESCLAVES noirs.	GENS de couleur	INDIENS.	TOTAL.
1783.	126	310	295	2,032	2,763
1797.	2,151	10,009	4,474	1,078	17,712
1800.	2,359	15,012	4,408	1,071	22,850
1811.	2,617	21,143	7,043	1,716	32,519(2)
1820.	3,707	22,738	13,965	910	41,348(3)
1831.	3,319	21,302	16,285	762	41,675(4)
1835.	3,632	18,724(5)	16,589(6)		38,945

(1) Leblond, Voyage, etc., chap. 23.
(2) *British empire*, par M. Colquhoun, p. 364.
(3) Y compris les 28 Chinois qui y ont été importés pour cultiver le riz.
(4) Y compris 7 Chinois restant des 28 précédents.
(5) *Apprentis*. Voy. *History of the British colonies*, par M. Martin. Vol. 2, article Trinidad. D'autres documents fournis par M. Young (*West India common place Book*, p. 3), par Ledru (vol. I, p. 252-3), Bourgoing, Lavaysse, etc., offrent des différences notables avec les recensements officiels que nous venons de citer.
(6) Gens de couleur et noirs.

Tableau de la population de Trinidad d'après le recensement de 1835.

DISTRICTS et VILLES.	BLANCS.		GENS de couleur et noirs.		APPRENTIS		TOTAL.	
	MALES	FEM.	MALES	FEM.	MALES	FEM.	MALES.	FEM.
Aricagua	16	5	70	72	212	213	298	290
Arima.	23	20	116	112	112	110	261	242
Arima-Mission . .	168	162	52	91	10	9	230	262
Bocas	15	16	52	46	50	50	117	112
Carenage et Cuesse	19	10	114	140	186	200	319	350
Caroni.	21	10	102	91	58	59	181	160
Cedros	25	12	144	126	223	180	392	318
Carapichaima. . .	45	22	260	253	543	478	838	753
Chaguanas	10	1	70	40	298	231	378	272
Chaguaramas. . .	15	6	151	179	60	63	226	248
Cimaronero. . . .	4	4	61	74	76	80	135	159
Caura	29	41	157	163	21	26	207	226
Diego-Martin. . .	17	9	156	156	248	276	416	435
Erin.	9	2	196	188	55	58	260	240
Côte-Orientale . .	28	4	285	143	»	3	307	150
Guanapo	61	41	242	185	128	106	431	338
Guapo.	7	»	34	32	149	112	190	146
Hicacos	5	5	86	90	36	42	127	137
Irois.	»	»	25	21	28	25	53	46
La Brea.	8	1	75	81	111	78	194	160
Las Cuevas. . . .	4	2	148	110	4	6	156	118
La Ventille. . . .	29	22	241	283	53	73	323	378
Maraval.	14	13	226	226	184	180	424	419
Mayaro	10	2	110	100	271	233	391	335
Macurapo.	11	8	46	48	46	51	97	107
Vallée de Maracas	56	45	300	320	114	105	470	470
Naparima du nord.	76	13	304	386	585	586	965	985
Oropouche	36	31	86	53	203	163	325	247
Pointe-à-Pierre. .	24	11	145	144	421	389	590	544
Naparima du sud.	67	26	223	223	1,166	[illegible]	1,456	1,274
Sainte-Anne . . .	28	27	232	316	114	118	374	461
Santa-Cruz	59	58	358	400	208	178	625	636
Saint-Joseph . . .	18	13	88	80	200	186	306	279
Savanna-Grande .	143	102	375	349	366	352	884	803
Savanetta	25	7	56	67	390	328	741	402
Tacarigua et Arouca	48	17	233	230	536	461	817	708
Toco et Cumana . .	68	66	128	102	24	20	220	188
Tragarete.	10	3	45	44	169	104	164	151
Ville du port d'España. . . .	741	738	2,787	4,072	819	1,264	4,347	6,074
— San Juan. . .	1	3	45	85	16	17	62	105
— Saint-Joseph.	31	36	75	104	14	34	120	174
	2,018	1,614	8,699	10,025	8,430	8,159	19,147	19,798
TOTAL DE LA POPULATION. .							38,945 (1)	

(1) *Trinidad almanack and public register for the year* 1835, v. p. 73.

Population. Indigènes. En 1797, les naturels de la Trinité occupaient huit villages dirigés chacun par un missionnaire catholique : actuellement ils n'en ont que quatre qui se trouvent à Arima et Savanna-Grande.

1815. Vers le mois d'août, une cinquantaine d'Indiens de l'Amérique du nord qui avaient servi sur les flottes anglaises pendant la guerre avec les États-Unis, furent débarqués à la Trinité qu'ils avaient choisie pour leur future résidence. Suivant la promesse qui leur avait été faite, ils y reçurent des terres, et on leur enseigna à cultiver la canne à sucre et à l'exploiter.

Blancs. En 1797, un grand nombre de colons français de la Martinique et de Sainte-Lucie venaient se réfugier à la Trinité, lorsque ces îles tombèrent au pouvoir des Anglais.

En 1812, il y avait dans l'île 2,617 blancs de diverses nations, savoir : 1,250 Anglais ou Irlandais, 559 Espagnols, 631 Français, 25 Allemands, 18 Italiens, 20 Corses, 10 Maltais, 4 Portugais et 20 Américains.

Presque tous les planteurs qui s'échappaient de Saint-Domingue avec quelque fortune, et qui ne trouvaient pas d'asile à la Jamaïque, se réfugiaient à la Trinidad, et plusieurs des colons les plus respectables sont d'origine française. Le nombre des Espagnols n'est pas considérable. La plupart des colons de la Grande-Bretagne sont Irlandais. Il y a aussi plusieurs Ecossais planteurs et négociants (1).

Milice. La milice se compose de tous les hommes libres, blancs et gens de couleur, depuis l'âge de 18 jusqu'à 55 ans ; sont exceptés les noirs apprentis, les ministres des églises, les juges, les commandants, les alcades et les employés des douanes. Les étrangers qui arrivent dans la colonie et y ont séjourné plus de trois mois, sont considérés comme habitants et miliciens (2).

La force militaire est composée de 500 à 600 hommes.

Esclaves. Pendant les sept premiers mois de 1802, on

(1) *West-Indies*, par le docteur Halliday, art. Trinidad.

(2) *Ordinance for the better regulating and ordering the militia forces of the Island.*

Voy. *Trinidad almanack and public register for the year* 1835, n. 9.

importa dans cette île 10,643 esclaves, dont 4,606 furent remportés (1).

1812. Pendant la dernière guerre entre la Grande-Bretagne et les États-Unis, le commandant en chef des forces anglaises dans les colonies de l'Amérique du sud, invita les *esclaves* à venir se ranger sous l'étendard britannique : 700 à 800 de ceux qui répondirent à cet appel, furent placés à la Trinité, sous la protection du gouverneur, sir *Ralph Woodford.*

Une partie du régiment des soldats *noirs* des Indes occidentales fut établie à Mansanilla, sur la côte orientale de l'île, sous l'autorité d'un corrégidor ou magistrat, le docteur Warden. Ces colons vivent du produit de leurs travaux agricoles. Plusieurs *mandingos* de la côte d'Afrique, qui avaient été introduits dans l'île comme esclaves, sont fixés au port d'Espagne. Par leur industrie, ils ont trouvé moyen d'acheter leur liberté; et quelques-uns jouissent de toutes les commodités de la vie.

1813. Des registres en blanc ayant été expédiés d'Angleterre à la Trinité pour y inscrire les esclaves, avec leurs noms, résidence et signalement, furent renvoyés sans serment au mois de décembre, contenant 25,717 noms d'esclaves résidant dans l'île ; ce qui donnait une augmentation d'environ 5,000 depuis 1811, quoique toute importation légale de noirs eût cessé au 1er janvier 1808.

En 1826, dans le courant de huit mois, 170 esclaves rachetèrent leur liberté, pour laquelle ils payèrent une somme de plus de 47,000 livres sterling, provenant de *leurs propres deniers*, ce qui fait environ 280 livres pour chacun.

Colonie chinoise. Il y a quelques années, on introduisit dans l'île 28 Chinois pour enseigner aux nègres la culture du riz. Ces Asiatiques ne se plaisant pas dans le pays, il n'en restait plus que sept, l'année dernière (1836) : ils étaient tous devenus marchands de porcs : je ne sache pas, dit M. Halliday, qu'ils aient laissé des enfants (2).

Langues. Autrefois presque tous les noirs et les gens de couleur parlaient le français qui était leur langue naturelle, et plusieurs entendaient assez bien l'espagnol. Maintenant toutes les classes parlent anglais, quoique ce ne soit qu'en

---

(1) *Political account of Trinidad*, p. 76.

(2) *West-Indies*, par le docteur Halliday, art. Trinidad.

1814 que cette langue fut introduite dans les tribunaux (1).

Maladies. Les miasmes des endroits marécageux de l'île sont très-nuisibles à la santé, et lorsqu'ils s'élèvent au sommet des montagnes où ils s'arrêtent, leur action est si pernicieuse, que l'homme le plus robuste est frappé de mort en peu de tems. Avec des précautions, dit le docteur Halliday, on peut échapper au *boa*, au chat tigre ou autre monstre de la terre ou des eaux, mais on ne peut se garantir du poison mortel des marais, dont quelques exhalaisons, pendant la nuit, font mourir le nègre le plus vigoureux (2).

La grande mortalité qui a eu lieu parmi les Européens en arrivant à la Trinité, provient moins de l'insalubrité du climat que des excès qu'ils commettent en s'adonnant aux femmes et à la boisson.

Les maladies ordinaires des indigènes sont les fièvres lentes et le tenesme. Les nègres meurent fréquemment d'une affection appelée *cachexia africana*, qui commence par une profonde mélancolie et finit par le marasme.

Villes. La ville de *Puerto-España* est située près du golfe de Paria, à environ trois lieues de Saint-Joseph. Les maisons, qui sont bâties en pierre, sont régulières, larges et bordées d'arbres qui y entretiennent une agréable fraîcheur. Parmi les édifices, on remarque les deux églises protestante et catholique. La place de Brunswick (*Brunswick-Square*), surpasse en étendue et en beauté plusieurs de celles de Londres.

Le 24 avril 1808, entre dix et onze heures du soir, le feu prit à la maison de M. Shaw, qui renfermait un grand amas de matières combustibles. L'incendie se propagea avec une telle rapidité, que les édifices environnants, presque tous en bois, devinrent, en un instant, la proie des flammes : 435 des principales maisons, outre les magasins et dépendances, furent détruites. Le palais du gouvernement, la douane, les hôpitaux, l'église protestante, la prison, la maison de ville, une partie des archives et de la trésorerie furent réduits en cendres. Toutes les tentes de la garnison furent tendues dans Brunswick-Square, pour abriter les malheureux habitants; on proclama la loi martiale, et tout

(1) *West-Indies*, par le docteur Halliday, art. Trinidad.
(2) *Idem.*

le monde fut mis à la ration comme en tems de siége. Le dommage fut estimé à un million sterling. Le parlement britannique accorda 50,000 liv. sterling pour venir au secours des habitants. La ville fut bientôt rebâtie. En 1835, elle comptait 10,421 habitants.

La ville de *St.-Joseph-d'Oruña*, fondée en 1588, est située au nord-ouest de l'île, à trois lieues de la mer et près d'une haute montagne (1).

Forts et casernes. Le *fort George* commande l'entrée de la belle vallée de *Diégo-Martin*, et il y a des batteries qui s'étendent depuis la côte de l'île jusqu'à la caserne (*Block-house-Barracks*), qui est située à 1,000 pieds au-dessus du niveau de la mer, et peut recevoir 200 hommes.

La caserne de *St-Jacques* est située dans une belle plaine, à la distance d'environ un mille de la capitale. Elle peut contenir 600 hommes.

Il y a aussi le fort *Abercrombie*, au port de las Cuevas.

Religion. Toutes les *sectes* sont également protégées, même celle de *mandingos*, qui professent les doctrines du Koran.

La Trinité est le siége d'un évêché catholique, dont l'évêque (2) est vicaire apostolique de toutes les îles occidentales. Il y a un vicaire-général et trois curés au port d'España et neuf dans différents districts. Les protestants n'ont qu'une seule église dans l'île.

Ancien gouvernement espagnol. Le gouverneur de Trinidad était commandant de l'armée et de la milice, vice-amiral, juge des tribunaux de l'audience royale et de la Cour d'appel de juridiction civile, intendant du trésor royal et président du *cabildo* ou Conseil municipal. Il nommait et destituait à volonté les commandants des districts : il choisissait les miliciens, et proposait les officiers militaires pour l'avancement : il rendait des ordonnances concernant les affaires municipales et les règlements de police, mais ces

---

(1) En 1695, cette ville fut pillée et brûlée par le chevalier Walter Raleigh, qui fit passer au fil de l'épée 30 hommes qui en composaient la garnison. Rétablie peu de tems après, son accroissement fut si lent, qu'en 1733 il n'y avait que 15 habitants d'origine européenne. Cette ville fut le siége du gouvernement jusqu'en 1733, qu'il fut transféré à Puerto-d'España. En 1835, Saint-Joseph ne renfermait que 294 habitants.

(2) Docteur Daniel Mac Donnell, évêque d'Olympe.

ordonnances étaient soumises à la sanction du cabildo. Son autorité, à la fois civile et militaire, s'étendait sur toute l'île, mais dans les affaires de justice, elle était soumise à un *assessor* ou lieutenant civil, s'il ne croyait pas à propos de les juger lui-même. L'assessor était le conseiller du roi qui devait aider le gouverneur et les juges dans toutes les procédures judiciaires. Il y avait un *auditor*, dont les fonctions étaient semblables à celles de l'assessor, mais appartenant plutôt au département de l'intendant; le *cabildo* ou Conseil municipal, établi en 1784, était composé d'hommes choisis parmi les habitants les plus riches et les plus respectables : ce Conseil était chargé de la police de la ville : il avait le droit d'instruire le gouverneur sur ce sujet et même de lui faire des remontrances concernant l'administration du gouvernement intérieur du pays. Ce Conseil distribuait, parmi ses membres, plusieurs charges importantes, celles d'*alguazil mayor* ou grand sheriff, d'*alcade* et de procureur-général ou fiscal.

Il y avait deux *alcades*, dont la juridiction s'étendait sur la ville et sur la campagne, où l'on ne jouissait pas du *fuero* ou privilége militaire.

L'*intendant* était chef du département des finances et du commerce : il était indépendant du gouverneur, et aucun paiement ne pouvait se faire sans ses ordres. L'*administrateur* ou contrôleur qui lui était subordonné dirigeait la douane.

Le *contador* ou *trésorier* et l'*interventeur* étaient subordonnés à l'intendant : le premier était chargé de toutes les recettes et dépenses publiques; l'autre avait sous ses ordres tous les contrats et achats. L'*alcade* de la *société de fraternité* connaissait de tout ce qui concernait l'église. Les délits commis à la campagne étaient du ressort de l'alcade provincial. L'*alcade* de *Barrio* était un petit magistrat chargé de la police d'une des divisions de la ville, qui étaient au nombre de huit. Il y avait 28 quartiers qui étaient placés sous l'autorité d'autant de commandants. Les *escribanos* rédigeaient les actes.

Gouvernement actuel. Le *Conseil exécutif* est composé de trois membres, savoir : le secrétaire de la colonie, le trésorier et l'avocat-général, qui sont choisis parmi les membres du Conseil législatif. Ce Conseil est formé de 12 membres, savoir : le grand-juge, le secrétaire colonial, l'avocat-général et l'accusateur public, le trésorier, le solliciteur-gé-

néral et le collecteur des douanes. Les six autres sont choisis par le gouverneur parmi les habitants qui sont planteurs ou négociants. Tous peuvent être destitués par le gouverneur, qui exerce un pouvoir si étendu qu'aucune loi ne peut être établie sans son approbation.

Le *cabildo* ou corps municipal se compose de 16 membres, savoir : le gouverneur, deux alcades, deux régidors perpétuels, huit régidors électifs, un procurador syndic, un secrétaire, un greffier et un trésorier. Le cabildo tient ses séances tous les mardis. Il a le pouvoir de lever des impôts sur les vendeurs de liqueurs spiritueuses, sur les charrettes, sur la vente de la viande et du poisson dans la ville du port d'Espagne. Ces taxes montent à environ 12,000 livres sterling par an, laquelle somme est appliquée à l'entretien des rues et du marché et au traitement des officiers de police. Tous les autres officiers ont leurs appointements du trésor public.

La *Cour* suprême est composée d'un *premier juge*, deux *uges puisnes*, l'avocat-*général*, accusateur public, secrétaire et *alguazil mayor*. Les causes sont jugées d'après les lois d'Espagne et les ordonnances du gouverneur ; les affaires criminelles par trois juges et trois assesseurs.

La plupart des lois sont en langue espagnole ; on conserve le nom d'*alcade*, *alguazil*, etc.

Le 13 juin 1811, une motion fut faite par M. Marryat à la Chambre des communes d'Angleterre, pour introduire les lois coloniales anglaises à la Trinité, au lieu de celles d'Espagne dont la conservation avait été garantie aux habitants lors de leur soumission. Cette question fut résolue négativement.

La Trinité est actuellement divisée en neuf districts qui sont régis par des magistrats anglais, d'après la loi pour l'abolition de l'esclavage.

Écoles. Le 28 avril 1823, une commission fut établie pour la surveillance des écoles nationales. Elle se composait du gouverneur, des alcades ordinaires et du régidor perpétuel.

Il y a un autre comité pour les écoles publiques, composé du plus ancien membre du Conseil en qualité de président, du recteur de l'église protestante, du vicaire-général, de l'avocat-général, et de deux alcades de la première et de la seconde élection.

Après l'abolition de l'esclavage, on ouvrit une école pour l'éducation des noirs apprentis, qui fut placée sous la direction d'une dame nommée *Collins*.

Le 27 août 1832, fut fondée une *société* médicale (*Trinidad médical society*), sous le patronage du gouverneur et des membres du Conseil du gouvernement et de quatre médecins.

Vers le même tems, on forma deux *commissions médicales*, l'une intitulée *civil medical Board,* composée de six médecins; l'autre sous le titre de *militia medical Board,* composée de quatre membres, savoir : du médecin en chef, du premier chirurgien et de deux autres des régiments.

On établit aussi une institution pour la propagation de la vaccine (*Trinidad vaccine institution*), sous les auspices du président et des membres du cabildo, et sous la direction d'une commission composée de cinq membres, savoir : le premier et le second alcade, le président de la commission médicale, le syndic procurador général et le vaccinateur public.

On compte, à la Trinité, 24 médecins et chirurgiens, une accoucheuse, madame *Marie-Victorine Doria*, de la faculté de médecine de Paris, quatre pharmaciens et trois droguistes (1).

Agriculture. On ne cultivait d'abord à la Trinité que le *cocotier* et l'*indigotier*. La première plantation de sucre y fut établie par M. *de la Perouse*, en 1787, et cette culture réussit tellement que beaucoup d'autres colons s'y adonnèrent.

En 1797, après l'acquisition de cette île par les Anglais, il y avait 159 plantations de sucre, 130 de café, 100 de coton, et environ 60 de cacao. La recette en sucre montait à 7,800 boucauts; celle en café à 330,000 livres; en cacao à 96,000 livres, et en coton à 224,000 livres (2).

D'après l'arpentage exécuté par ordre du gouvernement anglais, en 1799, on pourrait former dans l'île 1313 plantations de sucre, 945 de café, 304 de cacao, et 158 de coton, de 100 carrés ou de 320 arpents anglais chaque.

Le gouvernement espagnol n'avait délivré que 400 conces-

---

(1) *Trinidad Almanack and public register,* 1, p. 25 et 26.
(2) *Youngs' West-India common place Book*, p. 22.

sions de terre, chacune de 320 acres environ, et il en restait encore 2,320 réclamées par l'agriculture (1).

En 1801, les cultures de l'île consistaient en :

6,900 acres plantés en cannes à sucre.
2,531 en coton.
4,886 en café.
2,976 en plantes alimentaires.
6,689 en pâturages.

Total 23,982 ou environ la trente-sixième partie du territoire qu'on évalue à 878,400 acres (2).

En 1812, il y avait environ 1,500,000 acres non cultivés.

En 1827, la commune possédait encore 1,080,500 acres de terres dans cette île (3).

Produit de la récolte en 1811 : Sucre, 18,513,302 livres pesant; café, 276,243 id.; cacao, 640,732 id.; coton, 159,136 id.; rhum, 426,691 gallons; sirop, 324,942 id.;

A la même époque, il y avait 2,923,684 pieds de *plantain*, 1,304,180 de caféyer, 870,975 de cacao.

On y comptait alors 8,121 animaux domestiques, savoir : 445 chevaux, 308 juments, 5,287 mulets, 1,072 vaches, 404 taureaux, 605 bœufs.

Produit de la récolte en 1813 : Sucre, 15,181 boucauts; 274 tierces, 4,283 barils; rhum, 1,745 id., 29 poinçons; mélasse, 264 boucauts, 37 *casks* ou barils; coco, 1,029,512 livres (4).

Manufactures. Il y avait à la Trinité, à cette époque, 9 moulins à eau, 6 à vent, 242 à animaux, 113 moulins à café, 11 machines à vapeur, 1,188 fourneaux montés, 177 alambics, produisant 48,163 gallons de liqueurs spiritueuses (5).

---

(1) Ledru, Voyages, etc., vol. II, p. 254-5.

(2) *Idem.*

Selon M. M. Cullum, la Couronne possédait, en 1802, 742,400 acres de terrain, susceptibles de culture; et elle en avait concédé 128,000. Voyage à la Trinité, Liverpool, 1803.

(3) *British colonies*, par M. Martin, art. Trinidad, où la situation et l'étendue de ces terres sont indiquées.

(4) *West-Indies*, par sir Andrew Halliday, art. Trinidad. London, 1837.

(5) *Wealth, etc., of the British empire*, par M. Colquhoun (p. 364). London, 1814.

Produits exportés de la Trinité, de 1821 à 1834.

DATE.	SUCRE.			MÉLASSE.		RHUM.	CACAO.	CAFÉ.	COTON.		INDIGO.
	Boucauts.	Tierçons	Barils.	Boucauts.	Tierç.	Poinçons	Livres.	Livres	Balles.	Serons.	Serons.
1821. . .	20,412	576	7,999	2,730		1,208	1,214,093	199,555	268		
1822. . .	20,051	714	7,908	2,932		761	1,780,379	347,399	222		
1823. . .	23,662	510	7,038	6,245		566	2,424,703	299,404	460		
1824. . .	23,362	882	6,856	7,409		471	2,661,628	264,637	352		
1825. . .	22,512	1,370	7,890	7,896		68	2,760,603	177,348	492	567	
1826. . .	25,541	1,358	8,075	8,672		353	2,951,171	321,254	107	2,811	
1827. . .	26,075	1,320	7,618	9,694		589	3,696,144	273,424	201	2,368	
1828. . .	29,605	1,067	6,634	11,320	306	285	2,582,323	266,754	148	2,915	50
1829. . .	30,629	877	5,184	10,686	596	559	2,756,603	199,015	123	1,234	10
1830. . .	19,812	480	3,781	4,846	163	258	1,646,531	197,860	50	1,010	7
1831. . .	23,756	449	5,500	8,297	94	853	1,888,852	19,994	31	250	12
1832. . .	23,912	774	6,895	10,977	504	65	1,530,990	150,966	40	498	11
1833. . .	22,761	533	5,165	9,964	590	13	3,090,526	376,959	47	817	31
1834. . .	26,280	1,093	5,535	11,958	592	59	3,363,630	170,825	33	1,165	(1)

(1) *Trinidad almanack for the year* 1835.

État de l'agriculture en 1835.

27,905 en cannes à sucre.
10,468 cacao ou coco.
1,219 café.
48 coton.
16,954 légumes, etc.
16 noix muscade.
10,175 pâturages.
66,785 acres cultivés. Les terres, susceptibles de culture, qui étaient encore en friche, s'élevaient à 108,079 acres.

Animaux domestiques.

549 chevaux.
4,151 bêtes à cornes.
4,749 mulets.
1,867 chèvres.

Produit de l'agriculture.

44,732,430 livres de sucre.
2,315,957 — de cacao.
138,171 — de café.
3,300 — de coton.
305,528 gallons de rhum.
1,288,157 — de mélasse.
5,543 barils de manioc.
10,571 — de maïs.
2,658 — de riz (1).

Valeur de différentes espèces de propriétés créées annuellement.

Sucre, 357,143 quintaux à 20 *shill.*...	357,143 liv. st.
Rhum, 400,000 gallons à 1 sh. 6 pences.	30,000
Mélasse, 1,000,000 id. à 10 pences.......	41,666
Cacao, 1,500,000 liv. à 6 pences.........	37,500
Café, 1,000,000 id. à 7 idem...........	29,166
Coton, 25,000 id. à 6 id..............	625
Nourriture végétale à 3 liv. st. par tête..	126,000
— animale et poisson à 5 liv. st.	210,000
Manufacturiers, revenu, etc...........	500,000

(1) *Trinidad almanack* pour 1835.

Propriété mobilière et immobilière.

Terres cultivées, 400,000 acres à 10 liv. st.	4,000,000 liv. st.
— non cultivées, 1,000,000 acres à 5 shil.	250,000
Propriétés publiques, chemins, maisons, quais, bois, canons, etc.	1,000,000
Maisons particulières, magasins, meubles, vêtements, etc.	1,800,000
Chemins particuliers, quais, bateaux, machines, etc.	500,000
Chevaux, bestiaux, mulets, chèvres, etc.	100,000
Monnaie en circulation	60,000
Total	7,710,000 (1).

Commerce. Jusqu'en 1740, il n'y eut point de monnaie courante dans l'île. Le commerce se fesait au moyen du cacao et de l'indigo. En 1783, tout le commerce de Trinidad était entre les mains d'une maison hollandaise de Saint-Eustache, et n'exigeait qu'un seul navire de 150 tonneaux. En 1802, le tonnage des bâtiments employés pour exporter le produit de cette île s'élevait à 15,000 tonneaux (2). En 1812, la valeur des articles d'exportation s'éleva à 384,117 livres sterling, et de ceux d'importation à 647,018 (3).

Le commerce de cette île a pris un grand accroissement. En 1836, il occupait 400 navires dont le tonnage s'élevait à 50,000 tonneaux. Les articles d'exportation montaient à près d'un million et demi; ceux d'importation à plus de 300,000 livres (4).

Les poids de commerce sont: la *fanega* de 110 livres anglaises; le *quintal* de 100 livres, et l'*arroba* de 25 livres.

La mesure est la *vara*; celle de Castille est de 32,952 pouces anglais; celle de Séville, 33,127; celle de Madrid, 39,166.

La mesure d'arpentage est le *carré*, composé de 18,526 1/4 *varas* de Castille, ou 3 1/5e acres anglais; par conséquent 100 carrés égalent 320 acres.

Le côté d'un carré est égal à 373 8/11 pieds anglais, à

(1) *British colonies*, par M. Martin, vol. II, art. Trinité.
(2) Ledru, Voy., vol. I, 254-5.
(3) Colquhoun, *British empire*, table, n° IX, p. 378.
(4) *West-Indies*, par le docteur Halliday, art. Trinidad.

408 3/4 pieds espagnols, à 350 pieds français, à 136 1/10 *varas* espagnoles.

On tient les comptes en dollars et en *bits*, dont 10 font un dollar : 4 dollars et 5 *bits* font une livre sterling (1).

Revenu. Il y a un droit de 3 1/2 pour 100, *ad valorem*, sur les articles d'importation et d'exportation, les vins et les liqueurs spiritueuses exceptés : les premiers paient 7 pour 100, et les derniers 4 *shillings* par gallon comme droit additionnel. Les toiles d'Angleterre, les cotonnades et le poisson salé sont admis en franchise. La taxe sur les loyers des maisons est de 5 p. 100, et la capitation des esclaves de 8 *shillings* 8 pences par tête.

Les taxes des produits coloniaux montent à	8,000 liv. st.
La capitation à.	10,000
Le produit de l'impôt sur les maisons. . . .	2,500
Les dépenses de l'établissement civil. . . .	10,000
Idem de l'établissement judiciaire. . . .	7,000
En 1829, les rentes s'élevèrent à.	43,196
Les dépenses à.	36,584
En 1831, traitement de divers officiers. . .	34,993
Dépenses civiles	41,801
Idem des garnisons	726

Traitement de divers officiers.

Gouverneur.	4,000
Premier juge.	2,000
Premier *puisne* ou suppléant.	1,500
Second idem.	1,500
Secrétaire de l'île.	800
Greffier	600
Avocat-général.	1,200
Trésorier.	800
Vérificateur.	400
Escribano des Cours judiciaires.	8,000
Commissaires de recensement.	500

HISTOIRE. L'île de la Trinité fut découverte par Christophe Colon, dans son troisième voyage, le 31 juillet 1498.

(1) *Trinidad almanack and public register, for* 1835.

Quand il l'aperçut la première fois, elle avait l'apparence de trois montagnes réunies, et ce fut pour cette raison qu'il lui donna le nom de la *Trinidad* (1), et celui de *Galea* (2) à un cap à côté duquel se trouvait un port qui, vu de loin, présentait la figure d'une galère. L'eau n'y étant pas assez profonde pour recevoir son navire, il cotoya vers l'ouest où il vit des maisons, des habitants et des terres aussi belles que les vergers de Valence au mois de mars. Après avoir fait cinq lieues, il mouilla, le 1er août, dans un bas-fond (3). Le jour suivant, il remit à la voile, et longeant la côte dans la même direction, il arriva à la pointe qu'il nomma *Punta del Arenal* (4) (pointe de sable), où il trouva un bon ancrage. Il s'y arrêta pour prendre de l'eau et du bois et donner du repos à son équipage. Un Indien survint, qui échangea une espèce de couronne d'or qu'il avait sur sa tête, contre une toque de velours cramoisi. Le lendemain 3, il arriva, de l'est, un grand canot, ayant à bord 24 hommes armés d'arcs, de flèches et de boucliers; ils étaient plus blancs que ceux que l'amiral avait déjà vus dans les Indes, bien faits; leurs cheveux étaient longs et plats, coupés à la mode de Castille; ils portaient sur la tête un mouchoir de coton ouvragé et coloré, qui ressemblait à un *almaizar* ou coiffure des anciens Maures : quelques-uns portaient ces mouchoirs autour du milieu du corps. L'amiral les invita, par des signes, à s'approcher du navire; et afin de les décider, il fit danser des jeunes gens au son d'un tambourin; mais cette cérémonie produisit un effet tout contraire.

A l'instant même, les Indiens quittèrent leurs rames pour prendre leurs arcs et décocher des flèches contre le navire : l'amiral leur fit une décharge d'arbalètes et ils se retirèrent. Ils revinrent ensuite sous la poupe de l'autre navire : le pi-

---

(1) *Poniente tres montañas : Dijimos la Salve Regina, etc.* Navarette. *Tercer viage de Colon.*

(2) Nommé actuellement *cap Galiote.* C'est le plus oriental et le plus méridional de l'île de la Trinité, se trouvant par sa lat. nord de 10° 9' et le 54° 42' de long. ouest de Cadix.

(3) Près de la Punta de *Alcatraz,* située sur la côte méridionale de l'île, par lat. 10° 6', et long. 54° 55'. De Navarrete. *Tercer viage de Colon,* t. I.

(4) La pointe de *Icacos*, qui forme, avec la côte du continent, un canal de trois lieues de longueur.

lote descendit à leur bord et fit cadeau d'une casaque et d'un bonnet à celui qui paraissait être le chef. Ils lui firent signe de se rendre sur la plage. Le pilote passa chez l'amiral pour lui raconter cette entrevue, et les Indiens s'en allèrent.

L'amiral franchit le canal dont nous avons parlé où les courants se dirigent vers l'ouest avec un fracas épouvantable et une vitesse de 2 milles et demi à l'heure. Ensuite il navigua au nord l'espace d'environ 26 lieues (1), jusqu'à une haute montagne. Il y avait là deux caps très-élevés, l'un (2) vers l'est, qui tenait à la Trinité; l'autre (3) à l'ouest à la terre de *Gracia* (4), et un canal (5) étroit où les courants fesaient un rugissement encore plus fort que dans l'autre. L'amiral, désirant trouver des habitants, longea la côte vers l'ouest et aborda à celle de Paria (6) où il fut bien accueilli.

1516. Un navire espagnol, commandé par *Juan Bono de Quexo*, ayant à bord 70 hommes, aborda à la Trinité sous le prétexte de former un établissement. L'équipage fut reçu amicalement des naturels qui, sur l'invitation du capitaine, s'étant réunis en grand nombre dans un vaste carbet, y furent attaqués à l'improviste par les Espagnols qui en tuèrent plusieurs et en emmenèrent 185 à Porto-Rico et St.-Domingue où ils les vendirent comme esclaves.

Lorsque de las Casas reprocha au capitaine cette violation du droit des gens, celui-ci répondit qu'il était autorisé à s'emparer des Indiens par tous les moyens qu'il jugerait convenables (7).

En 1520, les Indiens de la Trinité furent déclarés *Caribes*, ou mangeurs de chair humaine, par décision du licencié Rodrigo de Figueroa (8).

---

(1) Seulement 13 lieues et 2/3, selon M. Navarette.

(2) Pointe de Pena-Blanca.

(3) *Idem* la Pena.

(4) C'étaient les îles situées à l'embouchure de l'Orinoco auxquelles il donna ce nom à cause de leur beauté.

(5) Boca-Grande, ou grande bouche du Dragon. De Navarette, *Tercer viage de Colon*. Herréra, déc. I, lib. II, cap. 10.

(6) C. Colon avait donné le nom d'île *d'Isla Santa*, ou île *Sainte*, à la côte de Paria.

(7) Herréra, déc. II, lib. II, cap. 2.

(8) *Idem*, lib., cap. 5. « *Declaro, por auto judicial, que eran*

1532. *Antonio Sedeño* fit voile de l'île Espagnole avec deux caravelles et quelques pirogues, et aborda à la Trinité en 1532. Les Indiens, en voulant s'opposer à son débarquement, perdirent leur chef et se retirèrent avec de grandes démonstrations de douleur; mais, le lendemain, ils revinrent en plus grand nombre et combattirent jusqu'à la nuit. Les Espagnols ayant perdu 50 hommes, firent leur retraite sur Paria d'où Sedeño revint peu après accompagné d'*Agustin Delgado*. Les Indiens ayant paru vouloir la paix, Sedeño quitta l'île en y laissant quelques Espagnols qui furent égorgés à la première occasion par les naturels. Le roi, informé de leur perfidie, donna l'ordre de les traiter comme des Caraïbes (1) et de les réduire en *esclavage*. Sedeño retourna en conséquence à la Trinité et y fit construire une forteresse pour se garantir contre les Indiens dont une partie accepta des propositions de paix (2).

1533. Les Indiens, ayant achevé leurs préparatifs pour recommencer les hostilités, attaquèrent la forteresse de Sedeño, mais sans pouvoir s'en emparer. Les Espagnols les poursuivirent dans leur retraite et brûlèrent leurs cabanes après les avoir pillées; mais, après cette affaire, les Espagnols se trouvèrent réduits, par la désertion, à un petit nombre; la plupart passèrent à Paria pour se mettre sous les ordres du capitaine *Alonzo de Herréra*, qui avait abandonné Sedeño. Ce dernier, cédant au désir de ceux qui étaient restés avec lui, se rendit aussi à Paria; mais il y fut arrêté et jeté en prison par Herréra. Mis en liberté, six mois après, par ses gens, Sedeño alla à Porto-Rico chercher un renfort de troupes suffisant pour réduire complètement la Trinité.

Etant parvenu à organiser sa nouvelle expédition, il retourna dans l'île et trouva que les naturels, depuis leur défaite, étaient découragés et frappés de terreur par la bravoure espagnole; ils lui firent des propositions de paix qui furent acceptées (3).

Caribes todos los Indios de las Islas, que no estaban pobladas de Christianos, etc. »

(1) « *Como Caribes, traidores, inhumanos, i bestiales.* »

(2) Herréra, déc. V, lib. II, chap. 1. La Trinité était alors gouvernée par deux caciques : l'un, nommé *Baucumar*, régnait sur la province de *Camucuraos*; l'autre, nommé *Maruan*, sur celle de *Chacomares*.

(3) Herréra, déc. V, lib. V, cap. 6 et 7.

Le Conseil supérieur des Indes s'était prononcé pour l'esclavage des Indiens de la Trinité, à cause de leur perfidie et de leur cruauté. Cependant la conscience du roi éprouvait des scrupules à ce point, et il ordonna à une junte composée de prélats et de théologiens habiles de l'éclairer. Cette assemblée déclara qu'il pourrait faire la guerre en toute sûreté de conscience à ces Indiens qui étaient idolâtres et ennemis des chrétiens dont ils avaient tué un grand nombre.

1595. Le chevalier anglais sir *Robert Dudeley*, commandant le navire *l'Ours*, de 200 tonneaux, monté par 140 hommes, aborda à la Trinité, le 1er février, et y resta jusqu'au 12 mars. Pendant cet intervalle, il fit quatre incursions dans l'intérieur de l'île qu'il traversa d'un côté à l'autre, en franchissant d'épaisses forêts et en séjournant dans des villes indiennes. Il donna à la baie où il avait jeté l'ancre, le nom de *baie des Pélicans* (*Pelicanus*), à cause du grand nombre d'oiseaux de cette espèce qui s'y trouvaient. La même année, le celèbre *Walter Raleigh* débarqua dans cette île le 22 mars. Il incendia la ville naissante de *St.-Joseph* d'*Oruña* et en emmena le gouverneur, *D. Antonio de Barrio*, qui avait fait fusiller, l'année précédente, huit hommes de l'équipage du capitaine *Whiddon*, auxquels il avait accordé la permission de descendre à terre pour y renouveler leur provision d'eau et de bois (1).

En 1676, une expédition française attaqua la Trinité et enleva beaucoup de butin, mais n'y forma aucun établissement.

En 1678, cette île fut de nouveau ravagée par l'équipage de la frégate *la Sorcière*, de la même nation, commandée par le marquis de Maintenon.

En 1778, le ministre *Galvez* plaça la Trinité sous la juridiction de la compagnie de Caracas. Deux ans après, il supprima les entraves qui avaient été mises au commerce de cette île en faveur du monopole.

1783. Par un édit du *Conseil des Indes*, tous les étrangers professant la religion catholique pouvaient s'établir dans cette colonie, avec promesse d'y être protégés, pendant cinq ans, contre toute réclamation pour dettes contractées dans

---

(1) Voy. Hakluyt, vol. II, p. 631-2. *The discoverie of Guiana*.

Voy. l'article Guiane de l'Art de vérifier les dates.

le pays qu'ils avaient quitté. A cette époque, l'île ne contenait que 2,763 habitants, tant esclaves que mulâtres et esclaves noirs.

1797, 18 février. *Prise de la ville de la Trinité par les Anglais sur les Espagnols.* Une flotte anglaise, composée de 15 bâtiments de guerre et 3 de transport armés, sous les ordres du contre-amiral *Harvey*, jeta l'ancre, le 13 février, à quelques milles de la ville du port d'Espagne. Les mesures furent prises aussitôt pour débarquer les troupes et attaquer la flotte espagnole, forte de quatre vaisseaux de ligne et d'une frégate, et protégée par les canons de l'île. Le 17, à deux heures du matin, on s'aperçut que ces vaisseaux étaient en feu, et le général *Ralph Abercrombie*, commandant les troupes de terre, ordonna aussitôt le débarquement de 4,000 hommes et marcha sur la ville du port d'Espagne sans presque éprouver de résistance. Le 18, le gouverneur, don *José Maria Chacon*, demanda à traiter, et une capitulation, en 15 articles, fut arrêtée et signée le même jour. La garnison, ainsi que les marins des navires incendiés, obtinrent les honneurs de la guerre et la permission de revenir en Espagne, avec promesse de ne pas servir contre la Grande-Bretagne pendant la durée de la guerre. Le respect des personnes et propriétés fut garanti, mais les habitants durent, dans les 30 jours, prêter serment de fidélité et d'obéissance à S. M. B.

La garnison espagnole était forte de 577 hommes, outre six officiers français et 50 malades qui étaient à l'hôpital. Les forces navales appartenant aux vaisseaux brûlés se composaient de 91 officiers, 581 soldats de marine, et 1,032 matelots (1).

1801, octobre. Cette île fut cédée à l'Angleterre par les préliminaires de la paix de Londres, qui fut ratifiée à Amiens, le 27 mars 1802.

1813. Le 14 juin, sir *Ralph Woodford*, capitaine de la marine anglaise, y arriva en qualité de gouverneur. L'île prit un grand accroissement sous son administration.

D'après la loi de la colonie de Trinidad, du 29 novembre 1834, concernant les contrats entre le maître et l'apprenti,

---

(1) *The Field of mars*, art. Trinidad.
Chronological hist. of the West-Indies, par M. Southey, vol. III, année 1797. On y voit les articles de la capitulation.

toutes discussions à ce sujet doivent être jugées par deux juges de paix ou autres magistrats, pourvu qu'il ne soit question que d'une somme de 40 livres, monnaie du pays.

L'apprenti qui a manqué à ses devoirs en négligeant son travail, en s'absentant sans permission, ou en désobéissant à son maître, s'expose à être emprisonné et condamné aux travaux forcés pendant un mois, suivant la décision des juges.

L'apprenti qui peut prouver qu'il a été maltraité par son maître ou son agent, pourra obtenir, des juges, dommages et intérêts jusqu'à la concurrence de 40 livres; et en cas de refus de payer cette somme de la part du maître, il peut faire emprisonner celui-ci pour un terme qui n'excédera pas trois mois, et même annuler le contrat si la conduite du maître a été par trop répréhensible à l'égard de l'apprenti.

Si l'apprenti a été privé de quelques bénéfices ou avantages ou priviléges qui lui sont garantis par le contrat, les juges doivent lui accorder un équivalent à la perte qu'il a faite.

Un mineur, qui a atteint l'âge de 14 ans, peut s'engager, par contrat, à travailler à l'agriculture, aux manufactures, ou autres labeurs; et cet engagement est aussi légal et valide que si l'engagé était majeur, quand il a signé.

Un contrat de cette nature est également valide s'il a été passé devant les magistrats, par les père et mère du mineur.

Le colon peut transmettre ses droits à d'autres personnes envers lesquelles l'apprenti a les mêmes devoirs à remplir.

Tout contrat relatif aux travaux agricoles ou manufacturiers ne durera que sept ans, à moins que l'apprenti n'ait atteint l'âge de 21 ans; dans le cas contraire, il doit servir jusqu'à ce terme.

Un apprenti emprisonné pour mauvaise conduite, doit compenser la perte de son travail par la prolongation de ses services pour le tems qu'il a été enfermé.

Quiconque sera convaincu d'avoir caché un apprenti, ou de lui avoir conseillé de quitter celui qui l'emploie, est passible d'une amende qui n'excédera pas 40 livres, monnaie du pays (1).

(1) Trinidad Almanack. *Ordinance for the more speedy administration of justice in case of contracts'*, etc.

Des planteurs de l'île, ayant examiné les ordres de la couronne, relatifs aux nouveaux règlements sur l'esclavage, décidèrent qu'il serait adressé une pétition au roi et une autre à chacune des deux chambres, pour protester contre ces ordres et les faire annuler. En même tems, le président, accompagné d'une députation, se rendit auprès du gouverneur, pour réclamer des modifications que celui-ci n'avait pas le droit d'accorder; mais il s'offrait de transmettre leurs représentations au gouvernement. Au retour de la députation, diverses propositions hostiles se succédèrent, et des discours violents furent prononcés. Un planteur alla jusqu'à dire « qu'il n'y avait qu'un moyen efficace pour obtenir justice, celui de refuser de payer les taxes ».

1837. Révolte de quelques noirs du 1er régiment des Indes-Occidentales, stationné à Saint-Joseph.

Les révoltés étaient au nombre de deux cent trente, dont deux cents étaient des Africains libres, nouvellement introduits de la Dominique et de la Grenade.

Ils attaquèrent la caserne, y mirent le feu, s'emparèrent des armes des anciens soldats. Heureusement que le sergent-major parvint à s'échapper et à se joindre au colonel Blake, commandant des troupes : soutenus par la milice, ils poursuivirent les rebelles, en blessèrent vingt, en tuèrent autant; le même nombre parvint à se sauver; le reste fut fait prisonnier (1).

---

(1) *The Times*, London, 9 août 1837.

BARBADE.

Ile de la Barbade (1). Cette île est située à l'est de la grande chaîne des îles caribiennes, sous la latitude de 13° 5' nord et 59° 40' ouest de Greenwich (2). A l'exception de Tabago, elle est la plus éloignée, sous le vent, de toutes ces îles, se trouvant à vingt lieues est de Saint-Vincent, à vingt-cinq de Sainte-Lucie, à ving-huit sud-est de la Martinique, et soixante nord-est de Trinidad.

La Barbade a vingt et un milles de longueur, quatorze de largeur, etrenferme 106,470 acres, dont la plupart sont cultivés.

Sol. Cette île, d'une forme ovale, s'élève par dégrés vers le milieu, et forme une élévation dont la base a cinq ou six lieues de tour, et le sommet, vers le nord-est, plus de mille pieds au-dessus du niveau de la mer. Il n'y a qu'un lieu sur la côte propre à faire une descente.

La Barbade renferme beaucoup de cavernes dont quelques-unes sont assez spacieuses pour contenir trois cents personnes.

Le 11 octobre 1785, un étrange phénomène eut lieu dans la paroisse de Saint-Joseph. Toute la surface de la terre, située entre les plantations de Wallcot et Crabhole, de plus d'un mille de longueur et de neuf cents pieds de largeur, s'ouvrit enformant de larges ouvertures qui furent bientôt remplies du sol qui y glissait des hauteurs voisines (3).

---

(1) Il est probable que cette île doit son nom portugais, de *los Barbados*, aux *figuiers sauvages* ou *figuier des Indes* (*ficus indica*), dont les longues branches tombant jusqu'à la racine, ressemblent à une barbe épaisse.

Selon quelques auteurs, elle fut ainsi nommée à cause de la barbe dont les indigènes étaient pourvus. Les Flamands et les Anglais ont changé le nom Barbados en celui de *Barbadoes*, les Français en *Barboude* ou *Barbade*, et les Espagnols en *Barbada*.

(2) Selon la Connaissance des tems de 1836, le port Willoughby de cette île est situé sous la lat. de 13° 5' N., et 61° 56' 48" long. O. de Paris.

(3) *Poyers' Barbadoes'*, ch. 17.

Dans la partie de l'île, nommée *Écosse*, *le puits brûlant* (*burning well*) a vivement excité la curiosité des voyageurs. Il est placé dans un profond ravin. L'eau, renfermée dans un petit bassin, en sortant de la terre, est dans un état constant d'ébullition causée par le passage d'un gaz qui la traverse, et qui s'enflamme au contact d'une lumière. Ce phénomène ajoute encore à tout ce que cette solitude, couverte d'arbres élevés, offre de pittoresque.

Goudron de la Barbade (1). Cette substance bitumineuse remarquable sort de la terre et se répand sur la surface des eaux bourbeuses. On s'en sert pour les brûlures, pour peindre les toits des maisons, et comme remède pour les chevaux et les bestiaux, en l'employant extérieurement et intérieurement.

Depuis que cette île est dépourvue de ses forêts, les petites rivières qui l'avaient arrosée ont perdu leur cours, mais en creusant dans la terre, on trouve de bonnes eaux partout.

Les *sources salées* sont situées près de la base de ces collines d'argile où le gypse abonde, et à peu de hauteur au-dessus du niveau de la mer. Elles ressemblent à celles de Chiltenham, mais elles n'ont pas été analysées.

Le lieutenant-colonel *Mac Grégor*, qui se trouvait avec son régiment à bord du *Kent*, destiné pour les Indes-Orientales, et qui prit feu dans la Manche, lorsque la mort paraissait inévitable, traça sur un papier quelques lignes pour indiquer la perte du navire, les renferma dans une bouteille, bien bouchée, qu'il jeta à la mer. Après plus de trois ans, cet officier se trouvant à la Barbade, fut fort étonné lorsqu'un des rédacteurs d'un journal lui remit ce papier qui avait été trouvé par un nègre sur les côtes de l'île.

Baie. La *baie de Carlisle* a de dix-huit à vingt brasses d'eau et peut contenir cinq cents voiles.

Tremblements de terre. Cette île a éprouvé plusieurs tremblements de terre en 1670, 1674, 1675, 1700, 1702 et 1720.

Pluies. Par des observations exactes, on a trouvé que la quantité des pluies qui tombent annuellement est de soixante-sept pouces cubes (2).

---

(1) Nommé aussi *green oil* ou *huile verte*.

(2) Puerto-Rico, par le colonel Flinter, p. 50.

Ouragans. Le 19 août 1667, un ouragan détruisit la ville de Bridgetown.

Le 10 août 1674, un ouragan renversa trois cents maisons, ravagea les plantations, jeta sur la côte huit navires et occasionna la mort de deux cents personnes.

Le 31 août de l'année suivante, un ouragan affreux détruisit les maisons, les arbres et la récolte.

Le 13 août 1694, un ras de marée détruisit le fort James.

En 1780, le 10 octobre, ouragan affreux qui fit périr quatre mille trois cent vingt-six habitants blancs et noirs. La perte fut estimée à 1,320,564 livres sterling. Cet ouragan commença vers le matin et continua, avec peu d'interruption, environ quarante-huit heures. Tous les navires furent chassés sur leurs ancres. Bridgetown fut détruite presque de fond en comble. Pas une seule maison dans l'île qui n'ait été endommagée. La plus grande partie des bestiaux a péri.

On rapporte, d'après l'autorité d'un document public, qu'un canon de douze a été transporté par le vent et les vagues, de la batterie du sud à la batterie du nord, distante de cent quarante toises.

Le parlement britannique a voté 80,000 livres sterling pour le soulagement des victimes de ce triste événement. Les citoyens de Dublin, en Irlande, ont accordé, pour le même objet, la somme de 20,000 livres sterling (1).

Le 2 septembre 1786, un ouragan effroyable jeta les habitants de la Barbade dans la consternation. A onze heures du matin, au plus fort de la tempête, un météore lumineux apparut au sud-est; il étendait ses rayons dans une vaste circonférence, et brilla d'un éclat surnaturel pendant plus de quarante minutes. Dans la matinée du 3, la rade de Carlisle présentait une véritable scène de désolation : pas un bâtiment qui n'eût souffert de l'ouragan. A terre, les dommages furent très-considérables, et un grand nombre de personnes furent ensevelies sous les ruines de leurs maisons.

Un ouragan du mois d'août 1831 détruisit une grande partie de la ville de Bridgetown et dévasta toute la surface de l'île. A peine resta-t-il une trace de végétation. Quarante-

(1) *Poyers' Barbados*, chap, 13, où cet auteur donne beaucoup de détails concernant cette tempête.

trois soldats, femmes et enfants de la garnison de Sainte-Anne, distante environ de deux milles de la capitale, furent tués, et environ trois cents blessés. Le nombre total des personnes qui périrent dans l'île était de 2,500, et le nombre des blessés passait 5,000, tandis que la perte des propriétés détruites s'élevait à près de deux millions et demi. Telle fut la violence de cet ouragan, qu'un morceau de plomb, pesant 150 livres, fut porté à plus de 1,800 pieds, et un autre de 400 livres fut enlevé et jeté à 1,680 pieds, tandis que des pièces de bois de charpente furent lancées à une distance beaucoup plus considérable, et leurs éclats s'enfoncèrent dans les arbres.

POPULATION A DIVERSES ÉPOQUES.

ANNÉES.	BLANCS.	ESCLAVES.	GENS DE COULEUR.
1656...	21,000 (1)		
1666...	»	40,000 (2)	
1670...	50,000	100,000	et gens de couleur.
1674...	120,000	»	y compris les esclaves et les gens de couleur (3).
1712...	12,528	41,970	
1724...	18,295		
1736...	17,680		
1748...	15,252	47,025 (4)	
1753...	»	69,870	
1773...	18,532	68,548	

(1) Rapport du gouverneur Searle, transmis au secrétaire Thurlow. En 1650, Ligon avait estimé la population blanche à 50,000, d'après le nombre des troupes, dont l'infanterie montait à 10,000 hommes et la cavalerie à 1,000.

D'après le rapport de Searle, l'établissement militaire n'était composé que de 5,300 hommes, dont 4,500 d'infanterie et 800 de cavalerie.

(2) Du Tertre, tom. III, traité 4, cap. 1.

(3) La population éprouva une diminution de 30,000 individus.

(4) Le gouverneur Grenville a remarqué que le nombre effectif des blancs était de 25,000, et de noirs 68,000.

ANNÉES.	BLANCS.	ESCLAVES.	GENS DE COULEUR.
1783. . .	»	62,258 (1)	
1786. . .	16,167	62,115	838 (2)
1787. . .	16,127	64,105	2,229 (3)
1805. . .	15,000	60,000	2,130 (4)
1812. . .	13,794	69,132	2,613
1829. . .	14,959	81,902 (5)	5,146 (6)
1836. . .	15,000	87,000	et gens de coul. (7)

DIVISION ADMINISTRATIVE.

PAROISSES.	SUPERFICIE en milles carrés.	POPULATION.			TOTAL.
		BLANCS.	MULATRES libres.	ESCLAVES	
Saint-Michel. .	15	4,965	3,045	17,990	26,000
Saint-Philippe.	23	1,207	307	9,840	11,324
Sainte-Lucie .	13	900	75	5,345	6,320
Saint-Georges.	16	927	175	7,381	8,483
Saint-André. .	13	600	300	3,650	4,550
Saint-Joseph .	9 ½	890	90	4,251	5,231
Saint-Jean. . .	12	908	172	5,487	6,567
Saint-Pierre. .	13	»	1,500	6,617	8,117
Saint-Thomas.	13	»	750	6,000	6,750
Christ-Church	22 ½	1,700	120	10,000	11,820
Saint-Jacques.	12	700	50	4,300	5,050 (8)
Total. . .	162	12,797	6,584	80,861	100,242

(1) D'après la déclaration assermentée de l'agent Brathwaite.
(2) Selon Bryan-Edwards.
(3) *Report of the Privy Council.*
(4) *Youngs' West-India common place Book.*
(5) Dont 37,691 mâles et 44,211 femelles, d'après l'acte d'enregistrement.
(6) Recensement de cette année.
(7) *Hallidays' West-Indies*, article Barbade. Londres, 1837.
(8) *British Colonies*, par M. Martin (article Barbade). Cet auteur n'a pas additionné les sommes.

Indiens. On reproche aux premiers habitants de la Barbade d'avoir enlevé par artifice ou par violence, et réduit en esclavage beaucoup d'Indiens du continent et des îles voisines. Leur conduite, à cet égard, a fourni l'idée de l'histoire pathétique d'*Inkle* et de *Yarico*, qu'on trouve dans l'ouvrage anglais, le *Spectator*, d'après les renseignements fournis par Ligon (1).

Esclaves. Par un acte du parlement britannique, du 29 avril 1668, les esclaves sont considérés comme une propriété réelle.

En 1674, le gouverneur de la Barbade reçut l'ordre du gouvernement de faire arrêter tout navire employé dans le commerce d'esclaves, la traite appartenant alors à la compagnie royale d'Afrique.

1676, 21 avril. Loi rendue par la législature de l'île, pour empêcher les nègres de fréquenter les assemblées des *quakers* ou *amis*. Tout esclave appartenant à un quaker, et convaincu d'avoir écouté les prédications de cette secte, sera vendu à l'encan : moitié du prix appartiendra au dénonciateur du délit, et moitié sera versée au trésor de l'île, pourvu que l'action soit intentée dans le délai de trois mois. Si le nègre n'appartenait à aucune des personnes présentes à l'assemblée, le dénonciateur peut intenter une demande contre n'importe quel assistant, et recevoir dix livres par nègre pris en contravention.

1688. L'assemblée de la Barbade sanctionna une loi pour la punition des esclaves d'une manière sommaire et sans procédure légale. La tentative même de commettre un crime était punissable de mort, et c'était un crime capital que de voler ou chercher à enlever aucune chose vivante ou morte de la valeur de douze *pences*.

Loi du 8 août, qui déclare qu'un esclave peut être puni par son maître de manière à compromettre sa vie, sans que personne soit responsable; mais si un maître tue brutalement son esclave, il paiera une amende au trésor de quinze livres sterling.

Le 4 novembre 1694, le navire anglais *le Hanibal*, commandé par *Thomas Philipps*, arriva à cette île de celle de Saint-Thomas. Pendant son voyage de deux mois et onze jours, il avait perdu quatorze hommes de son équipage et trois cent vingt noirs esclaves.

(1) *Howards' law of property in the British Islands*, vol. I, p. 112.

Depuis 1698 jusqu'en 1707, on importa dans cette île trois cent quarante-cinq mille quatre-vingt-trois noirs esclaves. D'après le rapport du gouverneur, la demande annuelle était de trois mille six cent quarante, ou environ sept pour cent.

1817, 9 janvier. Acte du gouvernement britannique pour établir la population des esclaves noirs à la Barbade (1).

Maladies. En 1647, une *épidémie* enleva un grand nombre d'habitants, particulièrement du sexe mâle, dans la proportion de dix à un. Cette mortalité fut augmentée par le défaut de vivres et par les miasmes de cadavres jetés dans un marais qui environnait la ville.

En 1692, cette île fut encore affligée d'une maladie cruelle. Dans la ville de Bridgetown, il mourut une vingtaine de personnes par jour. Deux ans après, une maladie éclata parmi les habitants de l'île et les équipages des navires dans les ports. On équipa deux vaisseaux de guerre dans la baie de Carlisle, pour empêcher la communication de cette maladie que l'on croyait contagieuse.

En 1734, plusieurs habitants de cette île périrent faute d'eau.

Capitale. *Bridgetown*, ville capitale, située au fond de la baie de Carlisle, s'étend à la distance d'environ deux milles et renferme plus de vingt mille maisons, dont la plupart sont construites en briques. Elle est défendue par le fort *Sainte-Anne*. Il y a une belle caserne, située au sud de la ville, et une grande place ornée de la statue de l'amiral Nelson.

La *maison de ville* est à la distance d'un demi-mille de Bridgetown. On acheva, en 1730, les travaux de la salle des *sessions* et de la *prison*. Ces deux édifices coûtèrent plus de 5,000 livres, qui furent payées au moyen d'une taxe levée sur les habitants.

Fortifications. En 1702, on établit une ligne de fortifications sur la côte occidentale de l'île et qui s'étendait depuis la baie de Maycock, jusqu'à la ville d'Oistin. On y comptait quarante-huit châteaux, forts et batteries, montés de quatre cent soixante-trois canons. Les dépenses des officiers et soldats, qu'ils renfermaient, s'élevaient annuellement à 5,020 livres, et la poudre à canon à 1,500 livres. En y com-

(1) *Howards' law of property*, etc., tom. I, p. 140.

prenant les traitements des inspecteurs et les provisions de bouche, la dépense annuelle de ces fortifications a été évaluée à 8,000 livres sterling (1).

Les principaux forts consistent : 1° en trois plates-formes, dont deux se trouvent sur les deux pointes qui commandent la rade. Dans l'un, il y avait autrefois vingt-deux pièces de canon, dans l'autre neuf; 2° le *Fort-Royal*, situé sur une pointe au-dessous du vent, a trente pièces de canon. Les navires sont obligés de passer à une distance moindre d'une portée de canon pour aller mouiller en rade.

La *rade* est excellente : elle peut recevoir quatre cents navires; lorsqu'un bâtiment y échoue, il trouve un fond de vase et se sauve.

Culte. Par une loi du 4 avril 1676, personne ne peut prêcher aux assemblées des quakers, à moins qu'il n'ait séjourné un an dans l'île, sous peine de six mois d'emprisonnement et une amende de 1,000 livres de noix de muscade et de sucre.

D'après le rapport du chevalier *Georges Beckwith*, en 1815, l'île fut alors divisée en onze paroisses, dans chacune desquelles il y avait un *recteur* qui recevait 300 livres sterling par an du trésor de la colonie, indépendamment de la glèbe et d'autres émoluments usuels (2). Plusieurs de ses ministres tiennent des écoles qui sont sur un pied respectable.

Dans chacune des onze paroisses de l'île, il y a une église et une chapelle dont les dépenses s'élèvent à 4,050 livres sterling par an.

Éducation. Loi du 4 avril 1676, d'après laquelle personne ne peut ouvrir une école sans avoir prêté serment d'allégeance et de suprématie, sous peine d'emprisonnement de trois mois et d'une amende de 3,000 livres de muscade, sucre, etc., pour l'accusateur.

En 1702, le colonel *Christophe Codrington*, natif de cette île, laissa, par son testament, le 22 février, deux plantations de la valeur d'environ 2,000 livres par an à la société de *propaganda fide*, afin d'instruire les noirs esclaves de cette île, et d'autres dans la religion chrétienne, et d'établir un collége à la Barbade pour l'enseignement des arts libéraux, parti-

(1) *Poyers' Barbadoes*, chap. 7.

(2) *Colonial journal*, vol. I, p. 79. 1516, London.

culièrement la médecine et la chirurgie. Le collége est le seul aux Indes-Occidentales. Les dépenses de chaque élève montent à 35 livres sterling par an.

L'*Ecole centrale*, fondée par lord *Combermere*, renferme cent soixante élèves. Il y en a plusieurs autres pour les deux sexes, y compris les noirs. A Bridgetown, les écoles pour les gens de la classe de couleur prennent un grand accroissement. La société pour la propagation de l'Evangile, dans les pays étrangers, a également fondé deux autres écoles, exclusivement réservées pour apprendre à lire aux jeunes nègres, et leur expliquer le catéchisme.

1641. *Constitution.* Le gouverneur, capitaine *Philippe Bell,* établit la *constitution* de cette île, d'après laquelle le roi nomme le gouverneur et son Conseil, composé de douze membres.

L'assemblée en compte vingt-deux, c'est-à-dire, deux par chacune des onze paroisses

Administration civile. L'île est divisée en cinq districts et onze paroisses, contenant quatre villes, savoir : *Bridgetown,* ville capitale, *Ostein* ou *Charlestown*, *Saint-James* et *Speight.*

Le *Conseil* est composé de douze membres, l'assemblée de deux cent vingt et un.

Le gouverneur reçoit 2,000 livres sterling d'appointement.

En 1721 (20 janvier), le roi d'Angleterre, en son Conseil, donna ordre de retirer la commission de huit juges de paix pour avoir rendu des décisions arbitraires et cruelles sans l'avis du *jury*.

Il y a plusieurs *Cours* pour l'administration de la justice, savoir : Cours des *plaids communs,* de *l'échiquier,* de *chancellerie*, *d'amirauté*, *d'appel*, *d'assises* et des *esclaves.*

Lois. En 1666, les actes publics de la colonie furent brûlés dans l'incendie de la ville de Bridgetown.

En 1698, on publia un recueil des lois de l'île, revêtu de l'approbation de l'assemblée et confirmé par l'autorité royale.

Agriculture. Les premiers colons de cette île commencèrent par y planter des patates, des plantains, du maïs et quelques arbres fruitiers, nécessaires à leurs subsistances. Ensuite ils s'adonnèrent à la culture du tabac, qui, étant d'une qualité inférieure, ne se vendait guère. Après vingt

ans de travaux infructueux, ils formèrent quelques plantations d'indigo; et, vers l'année 1650, la culture de la canne à sucre fut introduite. Le produit en était si grand, pendant quelque tems, qu'il formait annuellement la cargaison de deux cents navires; jusqu'en 1736, il montait à 22,769 barriques; jusqu'en 1761, il était de 25,000; jusqu'en 1787, seulement de 12,211; jusqu'en 1805, de 9,554. En 1822, le prix du sucre baissa tellement, qu'il ne donnait pas plus d'un pour cent de bénéfice sur le capital. Plusieurs plantations furent vendues à moitié moins de la valeur qui leur avait été donnée en 1819.

La Barbade abonde en bœufs et en moutons, et produit une quantité considérable de coton, et des provisions pour d'autres îles; et pour les navires qui, à cause de sa situation, y touchent venant de l'Europe.

En 1788, la surface des plantations était de 106,470 acres occupant 60,000 esclaves. On y cultive le maïs (*zea mais*), le millet (*sorghum vulgaris*), et l'igname des Barbades (*dioscorea sativa*), d'une qualité si supérieure, qu'on la préfère aux meilleures pommes de terre.

Depuis le défrichement de l'île, les petites rivières ont perdu leurs eaux, et le sol, privé d'humidité et épuisé par une longue culture, est toujours resté moins productif depuis plusieurs années.

Commerce. En 1676, les autorités de cette île se plaignaient au comité des plantations, contre les actes de navigation, en remarquant que pour établir de nouvelles colonies, il fallait un commerce libre; mais elles n'obtinrent pas une modification de ces lois.

En 1730, cette île exporta en Angleterre 22,769 barriques de sucre de la valeur de 340,396 livres sterling.

En 1787, les produits de l'île, vendus en Angleterre, montaient à un demi-million sterling.

En 1810, le produit des articles d'exportation ne montait qu'à 311,000 livres sterling; ils consistaient en 308 quintaux de café, 181,440 id. de sucre, 1,454,000 livres de coton, et 7,909 gallons de rhum.

En 1828, on exporta ainsi qu'il suit :

Sucre...........	26,790	boucauds.
Id............	2,662	tierces.
Id............	835	barils.
Coton...........	1,747	balles.

Mélasse..........	2,208 poinçons.
Rhum...........	371 id.
Aloès............	738 ballots.

En 1830, les importations montaient à 369,120 liv. sterl.
Les exportations à. . . . . 776,694.

La valeur des exportations en Angleterre s'élève à plus d'un demi-million annuellement, et l'on peut estimer les articles d'importation à 400,000 livres sterling, tandis que le tonnage monte de 17 à 18,000 tonneaux.

Revenu. En 1825, le revenu montait à. 24,625 liv. sterl.
Les dépenses à. . . . 18,565.

Histoire. Avant la découverte de la Barbade par les Anglais, cette île était fréquentée par les Espagnols et les Portugais, qui y relâchaient en revenant de l'Amérique méridionale. Ils y avaient laissé des cochons pour fournir des secours à ceux de leurs compatriotes qui y abordaient.

1605. Le capitaine d'un navire anglais, nommé *Olive*, revenant de la Guiane, aborda à cette île, y descendit et en prit possession en établissant une croix, et traçant sur un arbre cette inscription : *James K. of E. and this Island*; c'est-à-dire : *James King of England and this Island*, ou *Jaques, Roi d'Angleterre et de cette île*. Cet arbre croissait près l'endroit où l'on fit bâtir après la ville *de Jaques* (1). Ensuite ce capitaine longea la côte jusqu'à la *rivière des Indiens* (2), où il renouvela les mêmes cérémonies. Remettant à la voile, il se rendit à l'île de Saint-Christophe, où il trouva une petite colonie de trente-trois Anglais; savoir: vingt-huit hommes et cinq femmes (3).

---

(1) Nommée aussi *Hole* ou *Trou* et *Hole-Town*.

(2) En anglais, *Indian River*, ainsi nommée à cause de quelques outils des naturels qui se trouvaient sur les bords.

(3) Some Memoirs of the first settlement of the Island of Barbados and other the Carribbee Islands with the succession of the governors and commanders in chief of Barbados to the year 1741. Extracted from antient Records, papers and accounts taken from some of the first settlers. In-12. Barbados, 1741. Ce volume, très-rare, m'a été confié par M. Ternaux-Compans.

Poyer, dans son histoire de la Barbade, dit que le navire *Olive*, qui avait été expédié par le chevalier Olive Leigh, revenait de la Guinée. Voy. chap. 2. Londres, 1808.

1624. Un navire anglais, appartenant au chevalier *Guillaume Courteen*, revenant de Pernambuco, au Brésil, toucha à la Barbade; il jeta l'ancre, et l'équipage descendit à terre pour reconnaître la nature du sol et de ses productions. Toute l'île était couverte de bois, et ils n'aperçurent d'autres animaux que des cochons que les Portugais y avaient laissés pour multiplier.

Ces marins, à leur retour en Angleterre, donnèrent à leurs amis des renseignements sur cette île; et bientôt il se forma une société pour y établir une colonie.

1625, 17 février. Le chevalier Courteen y envoya une trentaine de personnes à bord du navire *Guillaume et Jean*, commandé par le capitaine *Jean Powel*, pour y former une colonie. Le capitaine *Guillaume Deane,* qu'ils avaient choisi pour gouverner, jeta les fondements de *James-Town,* ou ville de *Jaques,* en l'honneur du roi (1).

1627, 28 février. Guillaume, comte de *Pembroke*, s'intéressa vivement dans l'établissement de cette colonie et obtint, du roi Charles, la concession de la Barbade en faveur de Courteen.

1627, 2 juin. *Jacques Hay*, comte *de Carlisle*, ayant établi une colonie dans l'île de Saint-Christophe, obtint, du même roi, la propriété de toutes celles *caribiennes*, y compris la Barbade, sous le nom de *Carliola* ou *îles de Carlisle* (2).

En vertu d'un autre titre antérieur à celui de Carlisle, le

---

(1) *Memoirs of the first settlement*, etc., pag. 3, déjà cités.

Ligon, dans son histoire de la Barbade, publiée en 1650, prétend qu'il y avait des colons avant l'établissement de la colonie de Courteen; mais il a été induit en erreur, car il donne la date du 2 juin 1627, deux ans après la mort du roi Jacques, pour la fondation de la ville du même nom.

Purchas, dont la collection des voyages fut publiée en 1625, parle de la Barbade sans dire mot du premier établissement.

J'ai peine à croire, dit le P. Labat, que l'établissement de la Barbade soit si ancien, car il est constant que celui des Français et des Anglais, à Saint-Christophe, est le premier que ces deux nations ont eu dans le golfe du Mexique, et cependant il n'a été fait qu'en 1627.

(2) En anglais, *Carlisle Islands*. V. Memoirs of the Island, etc., pag. 3-8, où se trouve cette charte.

comte de Malborough réclama la Barbade et les îles adjacentes; mais après quelques contestations, il céda ses droits au premier, sous condition de recevoir, pour lui est ses héritiers, la somme annuelle de 300 livres sterling. Le comte de Carlisle, se voyant seul propriétaire de cette île, résolut de la peupler le plus tôt possible.

1628, 29 mars. Pour mieux réussir, il y vendit 10,000 acres de terre à une société composée de neuf négociants (1), à laquelle il accorda le droit d'envoyer un agent en chef pour diriger les affaires de la colonie. *Charles Wolferstone*, natif des Bermudes, fut choisi pour cet objet, en qualité de gouverneur et commandant en chef. Il débarqua dans la *baie de Carlisle*, le 5 juillet, avec soixante-quatre personnes, dont chacune avait droit à une centaine d'acres de terre, sous condition de payer annuellement quarante livres de coton. Ces colons s'établirent dans le voisinage de cette baie, sur les bords d'une rivière au-dessus de laquelle ils firent élever un pont de bois qui donna à cet établissement le nom de *Bridgetown* (2).

Ces colons s'appelèrent *Windward men* ou *au vent*, pour se distinguer de ceux de *Courteen* ou de *Pembroke*, nommés *Leeward men*, parce qu'ils se trouvaient *sous le vent* de l'île. Wolferstone, à son arrivée, et conformément à ses instructions, avait nommé *Jean Swan* son lieutenant, et créé un Conseil, investi des pouvoirs législatifs et exécutifs. Le gouvernement somma les colons de Pembroke de se présenter devant ce tribunal, composé d'environ vingt membres : ils y consentirent, mais en déclarant qu'il ne pouvait avoir aucune autorité sur eux. Alors le gouverneur proclama que leur établissement était un empiètement fait par usurpation (3).

1628, 14 septembre. Guillaume Deane, leur commandant, qui était aussi Bermudien, déclara sa soumission à Wolferstone, et employa tous ses moyens pour réduire ceux

---

(1) *Memoirs of the first settlement*, etc., pag. 9, où se trouvent les noms de ces négociants.

(2) Hughes, dans son histoire de la Barbade, dit que cette ville prit son nom d'un *pont* qui y avait été élevé par les Caribiens. Dans les actes du gouvernement, Bridgetown est désignée sous le nom de *Saint-Michaels' Town*, ou ville de *Saint-Michel*.

(3) *Memoirs of the Island*, pag. 10.

des colons qui montraient de l'opposition; mais se trouvant abandonnés par leur chef, ils en choisirent un autre, le fils du marin Jean Powell, qui les avait conduits à cette île, et ils y marchèrent à la rencontre de leurs adversaires, vers le fort *Palméto*, près de Hole-Town. Ils se préparaient au combat, lorsque la contestation fut arrangée amicalement, par l'influence de M. *Kentlane*, ministre de l'église. Les colons de Pembroke reconnurent l'autorité de Wolferstone, et Jean Powell fut fait prisonnier.

Bientôt après, *Henry Powell* arriva, porteur d'une commission du comte de Pembroke, qui nomma Jean Powell gouverneur de la colonie. Ce dernier, à son tour, fit arrêter Wolferstone, le mit dans les fers, ainsi que Deane, et les fit embarquer à bord d'un navire qui était prêt à partir pour l'Angleterre.

1629, 9 avril. *Robert Wheatley*, l'un des négociants intéressés dans le contrat avec le lord Carlisle, étant informé de tout ce qui s'était passé à la Barbade, s'y rendit avec le capitaine Henri Hawley, et cachant ses intentions, il engagea Powell à venir à bord de son bâtiment, où il le garda prisonnier, afin de l'envoyer en Angleterre.

Le 16 avril, les colons *sous le vent*, irrités contre Wheatley, reprirent leurs armes pour venger l'affront fait à leur chef, et détruire la colonie de Carlisle; mais ils éprouvèrent une résistance formidable, et furent forcés de se retirer.

1629. Après cette affaire, les chefs des deux partis intéressés s'adressèrent au roi, qui accorda (le 7 avril) une seconde charte en faveur de lord Carlisle, qui nomma le chevalier *Tufton* commandant en chef de la Barbade. Ce dernier y arriva avec un corps d'hommes (le 21 décembre), accompagné de *Charles Saltonstall*, et environ 200 colons : il y en avait alors dans l'île de 1,500 à 1,600. Le chevalier établit un Conseil composé de onze membres, et accorda aux nouveaux colons 140 concessions de terre, lesquelles renfermaient 15,872 acres.

1630, février. Il établit plusieurs règlements pour le gouvernement de sa colonie, et partagea la partie de l'île qui était déjà cultivée en six paroisses (1).

(1) Savoir : 1° Christ-Church; 2° Saint-Michael; 3° Saint-

Il accorda à d'autres émigrants quarante-cinq concessions de terre qui occupèrent une étendue de 14,235 acres.

Au milieu de ces occupations, le capitaine Henry Hawley arriva pour le remplacer, en vertu des pouvoirs qui lui avaient été accordés par lord Carlisle, et forma un nouveau Conseil, le 11 avril 1631. La colonie venait d'éprouver une disette, et Tufton profita de cette circonstance pour engager plusieurs des colons à signer une lettre adressée à Hawley, qui l'accusait d'avoir soustrait des provisions qui avaient été envoyées par lord Carlisle pour secourir les habitants. Hawley se vengea d'une manière cruelle : il déclara cet acte un acte de mutinerie, et fit comparaître Tufton devant son Conseil, par lequel il fut condamné à mort et fusillé (1).

1633, 3 avril. Le comte de Carlisle, informé de cet événement, rappela Hawley, qui laissa l'*interim* de l'administration à son beau-frère, *Richard Peers*. Le 6 janvier suivant, il fit assembler une Cour martiale pour juger plusieurs personnes accusées de mutinerie et de rébellion contre le sous-gouverneur, contre son Conseil et le pays. Deux des délinquants furent punis de mort. Ce gouverneur accorda cette année (1634) vingt concessions de terre à autant d'individus, et qui renfermaient 905 acres.

Henry Hawley revint à la Barbade le 16 avril, et fit assembler son Conseil (le 22 mai), qui imposa un droit de 20 shillings, en argent ou en marchandises, sur tous les navires étrangers qui abordaient à l'île. Soixante-quatre nouvelles concessions de terre furent enregistrées cette année, qui renfermaient 3,511 acres. Ces baux à ferme étaient de sept ans, ou à vie (2).

1635, 1er septembre. Henry Hawley retourna en Angleterre, laissant encore Richard Peers en qualité de sous-gouverneur. Le premier revint au mois de juillet 1636, muni de nouveaux pouvoirs, par lord Carlisle, et d'instructions particulières concernant la cession des terres. Il établit un nouveau Conseil, qui passa une loi pour autoriser la vente des nègres et des Indiens, et d'après laquelle ils

---

Jaques; 4° Saint-Thomas; 5° Saint-Pierre; 6° Sainte-Lucie. En 1645, on en établit quatre autres; savoir : 1° Saint-Georges; 2° Saint-Philippe; 3° Saint-Jean; 4° Saint-André.

(1) *Memoirs of the first settlement*, etc., pag. 13-17.

(2) *Memoirs of Barbados*, pag. 17 et 18.

doivent rester toujours esclaves, à l'exception de ceux dont le service avait été réglé par un contrat avant leur arrivée dans l'île.

1638. Après avoir fait beaucoup de concessions de terres (1), Hawley retourna en Angleterre, laissant son frère Guillaume pour gouverneur pendant son absence. A cette époque, la population de l'île était considérablement augmentée : il y avait 766 personnes, dont chacune possédait au moins 10 acres de terre, ce qui fit soupçonner à lord Carlisle qu'il y avait de la fraude concernant les revenus de l'île.

Le capitaine Hawley, s'apercevant du mécontentement de son patron, lord Carlisle, se hâta de revenir à la Barbade; mais ce dernier, convaincu de sa mauvaise administration, décida de lui ôter sa commission. Il envoya le major *Henry Hunks* pour le remplacer et diriger les affaires de la colonie. Ce dernier y arriva; mais, ne pouvant pas résister à la force que Hawley lui opposa, il se rendit à l'île d'Antigua. Lord Carlisle, étant prévenu de cette résistance, nomma cinq commissaires (2) pour forcer Hawley à se démettre de son autorité. Il fut arrêté le 4 décembre, envoyé en Angleterre, et on confisqua ses biens.

1641, 18 juin. Hunks fut établi comme gouverneur; mais, après quelques mois, il s'embarqua pour l'Europe, laissant *Philippe Bell* en qualité de lieutenant-gouverneur.

L'administration de ce dernier obtint l'approbation du propriétaire, qui lui envoya une commission comme *commandant en chef*.

1649. Pendant les guerres civiles en Angleterre, beaucoup de royalistes quittèrent la mère-patrie pour s'établir dans la Barbade, où ils s'adonnèrent à la culture de la canne à sucre. On voit que les noms de différents lieux sont ceux des plus anciennes familles d'Angleterre.

1649. Le fils et héritier de lord Carlisle cherche à rétablir ses droits à cette île, comme propriétaire héréditaire; et, pour mieux réussir, il fait un traité avec lord *Willoughby de Parham*, d'après lequel il lui cède tous ses droits pour

(1) En 1636, 98 nouvelles concessions furent enregistrées, qui renfermaient 9,810 acres de terre; et l'année suivante, le nombre était de 139, et celui d'acres de 7,604.

(2) *Memoirs of the Island*, pag. 20, où se trouvent leurs noms.

vingt et un ans, à condition de recevoir d'avance la moitié des profits; et pour empêcher toute opposition de la part des planteurs, il sollicita une commission pour lui, comme gouverneur en chef de la part du gouvernement. Lord Willoughby, autorisé secrètement par le roi Charles, et officiellement par le prince de Galles, alors en Hollande, mit à la voile pour la Barbade. Il y fut bien accueilli par le Conseil et l'assemblée, qui se réunirent le 4 novembre suivant, pour faire une déclaration de leur soumission au roi.

1650, 7 mai. Afin de réduire les Indes-Occidentales sous l'obéissance du parlement, le Conseil-d'état y envoya une expédition sous le commandement du chevalier *George Ayscue*, ayant à bord 2,000 hommes de troupes de débarquement.

1651. Le 18 octobre, il arriva à la baie de Carlisle, s'empara de 17 bâtiments hollandais, et garda les hommes d'équipages comme prisonniers de guerre. Il resta dans ces parages jusqu'au commencement de décembre, pour attendre l'arrivée d'un renfort de 850 soldats venant de la Virginie. Lord Willoughby avait fait une si bonne disposition de ses miliciens, au nombre de 5,000 hommes, que l'amiral ne pouvait opérer un débarquement. En même tems, le Conseil et l'assemblée prirent une décision (le 4 novembre) pour soutenir le gouverneur. Ils publièrent une déclaration à cet effet; et, le jour de Noël, l'assemblée passa un acte pour remercier ceux qui avaient pris les armes en défense de sa majesté (1).

Malgré cette manifestation des sentiments en faveur de la royauté, le commandant républicain, qui avait reçu le renfort en question, entra dans la baie de *Speight* (le 17 décembre), qui était défendue par un petit fort monté de quatre pièces de canon. Une forte résistance ne put empêcher le débarquement : il s'empara du fort avec perte de soixante hommes et du colonel *Alleyne*, planteur républicain, qui s'était transporté à bord de la flotte, afin de sauver sa propriété.

Occupant la ville de Speight, les troupes républicaines, sous le commandement du capitaine *Morrice*, firent des incursions dans l'intérieur de l'île, et détruisirent beaucoup de plantations de personnes royalistes, ce qui les engagea à chercher des moyens pour mettre fin aux hostilités. Ayscue,

(1) *Poyers' history of Barbados*, chap. 2.

informé de ce désir, leur proposa des conditions de capitulation et de paix si honorables et si avantageuses, à l'égard de leurs droits et de leurs propriétés, qu'ils forcèrent lord Willoughby à les accepter, d'après la décision de huit commissaires, grands propriétaires dans cette île.

Malgré cet arrangement, l'assemblée, deux mois après, passa un acte qui condamna lord Willoughby à un exil perpétuel, et plusieurs royalistes pour une année.

1652, 29 mars. Le chevalier Ayscue quitta la Barbade pour aller tenter la réduction des autres îles. Avant son départ, il nomma *Daniel Searle* sous-gouverneur, qui continua ses fonctions jusqu'à la mort de Cromwell.

1660, 16 juillet. Le comité qui dirigeait les affaires de l'Angleterre, nomma le colonel *Thomas Modiford* gouverneur de la Barbade; mais, après l'avènement au trône de Charles II, lord Willoughby est rétabli dans ses droits, et il nomma comme sous-gouverneur de cette île le colonel *Humphrey Walrond,* qui en avait été exilé à cause de son attachement à la royauté. Ensuite ce colonel fut nommé, le 17 décembre, par le roi, président du Conseil, et successeur du colonel Modiford, qui passa à la Jamaïque.

1661, 18 février. Le roi créa treize *baronnies*, dans la Barbade, pour récompenser autant d'individus qui s'étaient attachés à lui et à sa famille. Quelques-unes de ces baronnies valaient 10,000 livres sterling par an (1).

1663. Les droits du comte *Kinnoul,* héritier de feu comte de Carlisle, sont reconnus par le même roi, qui, par une commission signée le 12 juin, le nomme capitaine-général et gouverneur de la Barbade et de toute la province de Carliola (2).

1665. *Expédition hollandaise contre la Barbade.* Le vice-amiral hollandais, de *Ruyter,* après avoir détruit les établissements anglais sur la côte de l'Afrique, passa par l'île de la Barbade (le 29 avril), avec une flotte de douze vaisseaux de ligne, ayant à bord 2,500 hommes : il y rencon-

---

(1) Voy. *Poyers' Barbados,* chap. 3, où sont rapportés leurs noms.

(2) Les détails de cette négociation sont trop longs pour trouver place dans notre précis. Voy. le troisième volume de l'ouvrage anglais intitulé : *Life of Edward, earl of Clarendon written by himself,* et *Poyers' Barbados,* chap. 3.

tra environ trente-quatre navires marchands escortés d'un vaisseau de guerre. Il les brisa presque tous, quoique protégés par le canon du château. Le 30, l'escadre de Ruyter entra dans la baie. Les Anglais, avertis de son approche, avaient toué les bâtiments près de terre, et entre les deux forts de l'île. La baie étant étroite, peu profonde et remplie de hauts fonds, les gros vaisseaux hollandais ne pouvaient avancer assez près d'eux sans essuyer le feu de toute l'artillerie des bâtiments des deux forts. Après un combat d'une heure et demie, le vaisseau de l'amiral, *le Miroir*, fut désemparé, et il fut contraint de se retirer avec perte de dix hommes tués et quinze blessés (1).

Selon Du Tertre, il foudroya tellement la ville, qu'il aurait pu facilement s'en emparer; mais ayant ordre de ne rien hasarder, et de s'en retourner en Hollande, il quitta la Barbade toute désolée, un tiers du monde tué, et presque tous les vaisseaux brisés (2).

1666. D'après les ordres de sa majesté, lord Willoughby prépara une expédition pour attaquer les possessions hollandaises aux Indes-Occidentales. Laissant des commissaires pour remplir ses fonctions de commandant en chef, il se mit en mer, et après avoir pris possession de l'île de Sainte-Lucie, qui avait été abandonnée par ses habitants, et repris les petites îles de Saintes, il périt dans une tempête, entre elles et la Guadeloupe.

1667. Le roi, informé de sa mort, donna le gouvernement de la Barbade à son frère *Guillaume*, lord *Willoughby*, qui y arriva (3 juin) avec un régiment, sous le commandement du chevalier *Tobias Bridge*. L'année suivante, au mois de novembre, il s'embarqua pour l'Europe, laissant le colonel *Christophe Codrington* en qualité de sous-gouverneur. Le 6 déc. 1669, il retourna à la Barbade avec une nouvelle commission de gouverneur de cette île et des îles Caribiennes au vent de la Guadeloupe. En 1670, il passa encore en Angleterre, laissant le même Codrington commandant en chef. Après une absence de plus de deux ans, il retourna à la Barbade, le 6 juillet 1672. Le mauvais état de

(1) Vie de Michel de Ruyter (pag. 267), où est comprise l'histoire maritime des Provinces-Unies, depuis l'an 1652 jusqu'en 1676. Amsterdam, 1698.

(2) Du Tertre, tom. III, traité 3, chap. 2.

sa santé le rendit incapable d'accomplir ses devoirs; et le 2 avril 1673, il résigna sa place au chevalier *Peter Colleton,* le plus ancien membre du *Conseil* que sa majesté venait de créer pour exercer l'autorité exécutive en cas de mort ou de l'absence du gouverneur. L'année suivante, il retourna en Angleterre où il mourut; après son départ de la Barbade, le Conseil nomma le chevalier *Colleton* capitaine-général de la milice, et il exerça les fonctions de premier magistrat jusqu'à l'arrivée (le 1er novembre) du chevalier *Jonathan Atkins*, gouverneur de la Barbade et des îles au vent, qui établit le siége du gouvernement à *Fontabelle,* le 31 août 1675. Pendant son administration, beaucoup de familles opulentes furent réduites à la misère, par le monopole d'esclaves africains qui avait été accordé à une société protégée par le duc d'York. Le mécontentement devint général, et le gouverneur ne pouvant y remédier, se démit de son autorité, et retourna en Angleterre, en 1680.

Le chevalier *Richard Dutton* fut envoyé par Charles II pour le remplacer. Il arriva à la Barbade le 7 mars 1681, et fut bien accueilli par les habitants. Mais bientôt il montra une conduite si tyrannique, que plusieurs familles abandonnèrent l'île. En 1683, il passa en Angleterre pour régler ses affaires; et en opposition aux ordres du roi, il laissa le chevalier *Jean Witham* pour diriger les affaires du gouvernement. Dutton retourna à la Barbade l'année suivante. Ayant imposé un droit additionnel sur le sucre, les habitants s'adressèrent au gouvernement anglais pour obtenir son abolition, mais sans succès. Ce gouverneur, étant rappelé par le roi, laissa à sa place son ancien secrétaire, *Edwin Steed.* Celui-ci ayant gagné l'estime du Conseil et de l'assemblée, ils lui votèrent la somme de 1,000 livres; et ce présent, tout à fait de circonstance, fut depuis accordé comme *droit d'usage* à chaque nouveau gouverneur (1).

1688. *Complot des noirs esclaves* pour égorger tous les habitants mâles, et garder les femmes captives. Il fut découvert au commencement de son exécution. Une vingtaine des conspirateurs furent punis de mort.

1692. *Nouveau complot* de la même race, pour massacrer les blancs, et qui fut découvert par l'indiscrétion de deux des principaux chefs. On les suspendit à des chaînes pen-

(1) *Poyers' history of Barbados,* chap. 4.

dant quatre jours, sans nourriture, et par ce moyen barbare ils révélèrent toute la conspiration. Plusieurs de leurs complices furent mis à la torture, et la plupart exécutés.

1694-5. Le colonel *Francis Russel,* frère du comte d'Oxford, est nommé gouverneur de la Barbade. L'assemblée lui vote la somme de 2,000 livr. sterling, et une pareille somme l'année suivante. Elle lui accorda en outre 300 livres sterl. pour remplir ses caves, et des provisions pour ses officiers, aux frais publics. Les habitants murmurèrent contre ses vexations et ses oppressions. Il meurt au mois de septembre, et *Francis Bond*, président du Conseil, lui succède provisoirement.

1698, 26 juillet. L'honorable *Ralph Grey*, frère du comte de *Tankerville,* arrive à la Barbade en qualité de gouverneur de toutes les îles au vent. Son administration lui procure l'estime des habitants de cette île, dont les représentants lui votèrent la somme de 2,000 livres sterling.

1702. Les *noirs esclaves* firent une autre tentative de secouer le joug, en s'emparant des forts de l'île; mais le complot fut révélé, et plusieurs des conspirateurs en furent victimes.

1711. *Robert Lowthers* écuyer, qui arriva à la Barbade, le 23 juin, en qualité de commandant, voulut gouverner arbitrairement; et afin de détruire toute opposition, il écarta du Conseil trois de ses membres : quoique rétablis par ordre du gouvernement, il refusa de les y admettre, et il fut rappelé pour répondre de sa désobéissance.

1714, mai. Lowther fut remplacé par l'honorable *Guillaume Sharpe*, dont l'administration lui procura l'estime des colons et l'approbation du cabinet britannique.

1715. A l'avènement au trône de George Ier, Robert Lowther fut encore nommé gouverneur, et à son arrivée à la Barbade (mai), il commença à persécuter tous ceux qui s'étaient opposés à ses vues. S'arrogeant des pouvoirs judiciaires très-étendus, il fit arrêter et incarcérer plusieurs colons distingués. Pour s'enrichir, il permit à quelques favoris de faire un commerce illicite avec les Espagnols.

1720. Enfin les habitants, fatigués de son administration oppressive, s'adressèrent au roi pour le prier de le rappeler, et leur demande fut accordée.

Sir *Charles Cox*, le plus ancien membre du Conseil, lui succéda. Son prédécesseur avait donné presque toutes les places publiques à ses favoris, et le nouveau gouverneur

était chargé de les destituer, ce qui attira sur lui leur haine et celle de leurs amis.

1722. Afin de censurer la *liberté des élections*, l'assemblée, influencée par le président Cox, fit une loi d'après laquelle tous les hommes libres (excepté les descendants des nègres), âgés de 21 ans, professant la religion chrétienne, et propriétaires de dix acres de terre ou d'une maison de la valeur annuelle de dix livres, sont, comme tenanciers, capables d'élire les membres de l'assemblée ou d'en être élus.

1722, 22 juin. *Henry Worsley* arrive dans la baie de Carlisle en qualité de gouverneur, et ne voulut pas débarquer sans que son traitement soit fixé par les principaux membres des deux chambres, qui lui accordèrent 6,000 livres sterling par an, équivalant à 7,800 livres de l'île. Pour obtenir cette somme, on était forcé d'imposer une taxe de capitation de 2 shillings et 6 pences sur tous les eclaves, et une cotisation sur les habitants. Son administration excita un mécontentement si grand parmi les colons, qu'ils firent rédiger un mémoire contre lui par un comité. Il quitta son poste le 21 septembre, et retourna en Angleterre.

1733. L'administration de lord vicomte *Howe* fut approuvée par tous les colons. Après sa mort, le 27 mars 1735, l'assemblée, en témoignage de sa reconnaissance, vota une donation de 2,500 livres à sa veuve (1).

1816, 17 juin. *Résolution de l'assemblée de la Barbade*, contre le *bill pour l'enregistrement des esclaves* (*slave registry bill*). Elle déclare que les seuls Africains importés dans l'île depuis l'abolition de la traite, sont ceux qui y ont été amenés comme prise par les navires de sa majesté, ou pour recruter son armée; que l'objet seul de ce bill est d'imposer une taxe sur tous les propriétaires des esclaves, en violation de ce principe sacré de la constitution anglaise, que la représentation et la taxation sont inséparables (2).

1816, 14 avril. *Insurrection des esclaves noirs* dans les paroisses de Saint-Philip, Saint-Georges, Christ-Church et

(1) *Poyers' Barbados*, chap. 7 et 9. Nous y renvoyons nos lecteurs. Les contestations entre les gouverneurs et les habitants, sont rapportées fort au long jusqu'en 1801.

(2) Voy. les articles Jamaïque et la Trinité, concernant l'enregistrement des esclaves.

Saint-Jean. A l'approche de la force armée, ils s'enfuirent, laissant 8 ou 900 tués ou blessés. Dans une seule paroisse, vingt plantations ont été brûlées. On a attribué cette révolte à l'opposition, dans le parlement d'Angleterre, au bill pour l'enregistrement des esclaves introduit par M. Wilberforce, que ceux de la Barbade avaient considéré comme une loi d'émancipation générale.

Le 26, le gouverneur, le chevalier *James Leith*, adressa un discours aux esclaves de l'île, pour les prévenir qu'il n'était pas venu pour les mettre en liberté, comme on leur fesait croire; et il les conjura de rentrer dans leurs devoirs, leur assurant que leur émancipation est impraticable, excepté dans le cas particulier où elle serait accordée comme la récompense de bonne conduite (1).

1829. Le 19 mai, les principaux habitants tinrent une assemblée dans laquelle ils résolurent de représenter au gouverneur, qu'il n'y avait pas de subsistances suffisantes pour approvisionner l'île pendant deux mois, et de le prier de permettre l'entrée des provisions qu'on pourrait faire venir des Etats-Unis ou d'autres ports étrangers.

1837. Le 26 juillet, plusieurs navires furent jetés à la côte de la Barbade. Le nombre des bâtiments perdus dans les Antilles, du 26 juillet au 2 août, est de 130 environ, grands et petits.

GOUVERNEURS OU PRÉSIDENTS DE LA BARBADE.

1625. W. Deane.
1628. C. Wolferstone.
1629. J. Powell.
— R. Wheatly.
— Chev. W. Tufton.
1630. H. Hawley.
1633. R. Peers.
1636. Hawley.
1638. W. Hawley.
1639. H. Hawley.
1640. Sir H. Hunks.
1641. P. Bell.
1650. F. lord Willoughby.
1651. Sir G. Ayscue.
1652. D. Searle.
1660. T. Modiford.
— H. Walrond.
1663. Francis lord Willoughby.
1666. H. Willoughby, H. Hawley, Samuel, Barwick, conjointement.
1667. Will. lord Willoughby.
1668. C. Coddrington.
1670. Will. lord Willoughby.
— C. Coddrington.
1672. W. lord Willoughby.
1673. Sir P. Colleton.
1674. Chevalier J. Atkins.
1680. Ch. R. Dutton.
1683. Ch. J. Witham.
1684. Ch. R. Dutton.
1685. E. Steed.
1690. J. Kendall.
1694. F. Russel.
1696. F. Bond.
1698. R. Grey.

(1) *Colonial journal*, vol. II, pag. 473, 1816.

1702. J. Farmer.
1703. Chev. B. Granville.
1706. W. Sharpe.
1707. M. Crowe.
1710. G. Lillington.
1711. R. Lowther.
1714. W. Sharpe.
1715. R. Lowther.
1720. J. Frere.
— S. Cox.
1722. H. Worsley.
1731. S. Barwick.
1733. J. Dotin.
— Scroop, lord vicomte Howe.
1735. J. Dotin.
1739. Honorable R. Byng.
1740. J. Dotin.
1742. Chev. T. Robinson.
1747. Honorable Henry Grenville.
1753. R. Weeks.
1756. C. Pinfold.
1766. S. Rous.
1768. W. Spry.
1772. S. Rous.
1773. Honorable E. Hay.
1779. J. Dotin.
1780. J. Cunningham.
1783. J. Dotin.
1784. D. Parry.
1790. H. Frere.
1791. D. Parry.
1793. W. Bishop.
1794. G. P. Ricketts.
1800. W. Bishop.
1801. Francis Humberstone, lord Seaforth.
1803. J. Ince.
1804. F. H. lord Seaforth.
1806. J. Spooner.
1810. Chev. G. Beckwith.
1814. J. Spooner.
1815. Chev. S. Leith.
1816. J. Spooner.
— Chev. J. Leith.
1817. J. F. Alleyne.
— Stapleton lord Combermere.
— J. F. Alleyne.
— S. lord Combermere.
1820. J. B. Skeete.
1821. S. Hinds.
— Sir H. Warde.
1825. J. B. Skeete.
1826. Sir H. Warde.
1827. J. B. Skeete.
1829. Ch. J. Lyon.
— J. B. Skeete.
— Chev. J. Lyon.
1832. Chev. Lionel Smith (1).

(1) *The British colonies*, par M. Martin, vol. II, art. Barbade. Il y a eu 90 gouverneurs pendant l'espace de 207 années.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CE SEIZIÈME VOLUME.

FIN DE LA TABLE DU SEIZIÈME VOLUME.





